BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVII
B
9
NAPOLI

XLVIII

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE

PORT-ROYAL.

TOME III.

Digitized by Google

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DE

PORT-ROYAL,

Et à la Vie de la Reverende Mere Marie Angelique de Sainte Magdeleine ARNAULD *Reformatrice de ce Monaſtere.*

TOME TROISIEME.

A UTRECHT,

Aux depens de la Compagnie.

M DCC XLII.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE
PORT-ROYAL,

Et à la Vie de la Reverende Mere Marie Angelique de Sainte Magdeleine ARNAULD *Reformatrice de ce Monaſtere.*

SUITE DE LA SECONDE PARTIE.

Qui comprend les Relations faites par diverſes perſonnes qui ont remarqué en differens tems les actions & les paroles de la Mere Angelique.

XXV.

Relation de la Mere Marie de l'Incarnation LE CONTE, *Prieure de Port-Royal.*

LE Jeudi 22. Fevrier 1652. la Mere Angelique me dit qu'elle auroit bien ſouhaité que Dieu l'eût délivrée de l'aſſujettiſſement qu'elle a aux remedes; puis elle ſe reprit, & me

I. Humilité de la M. Angel.

XXV. me dit que cela n'étoit rien, mais qu'elle
RELAT. eût bien voulu n'être pas impatiente & prompte comme elle étoit. Je lui dis qu'il étoit vrai qu'on lui donnoit quelquefois matiere de ſe fâcher. Elle me repondit que c'étoit matiere de patience, & non pas ſujet de ſe mettre en colere. Ce qui faiſoit parler de cela étoit que la veille il étoit arrivé quelque choſe qui l'avoit fâchée, & elle s'étoit un peu emportée en reprimandant une Sœur, qui en avoit été affligée. Elle me dit donc avec grande humilité qu'elle avoit eu tort d'agir de la ſorte, & qu'elle devoit agir avec froideur, c'eſt à dire, ordonner à cette Sœur d'un ſens raſſis ce qu'elle lui vouloit faire faire. Elle ajouta qu'il falloit toujours chercher les voies les plus douces & les plus ſupportables pour le prochain qu'on a à reprendre; & que l'on eſt trop heureux de rencontrer ces voies quand elles peuvent faire un bon effet dans les perſonnes, & qu'elles n'y gâtent rien: qu'au reſte elle n'étoit jamais en colere, quoiqu'elle parût y être, mais que cela venoit de ce qu'elle vouloit perſuader les choſes qu'elle croit être vraies & neceſſaires; & qu'en cela elle ſe trompoit, puiſque c'eſt à Dieu à les mettre au cœur.

Elle me dit auſſi: „ Je ſuis bien humi-
„ liée, quand M. Singlin me dit qu'il ne
„ peut ſouffrir qu'on lui diſe *qu'on n'o-*
„ *ſeroit dire les choſes à notre Mere de peur*
„ *de la fâcher.* „ Sur cela je lui dis que ce qui me faiſoit auſſi de la peine à cet égard étoit de voir quelquefois qu'elle ſe retenoit quand on lui diſoit de certaines choſes, &

qu'elle

qu'elle les ſouffroit ſans dire un mot, & que je croyois qu'elle prenoit cela ſur elle pour ſouffrir & s'affliger. Elle me dit que non, & qu'il ne falloit point craindre qu'elle s'affligeât interieurement : qu'elle étoit toujours tranquille & en paix dans ſon cœur ; & que loin que ces choſes l'affligeaſſent, elles lui étoient plutôt des ſujets de joie. XXV. RELAT.

Il eſt à remarquer qu'ayant eu depuis ſujet de parler à la Sœur qu'elle avoit mortifiée, elle fut ravie de la faire venir, & elle lui parla avec une bonté merveilleuſe du ſujet preſent & non du paſſé. Elle ſupporta avec patience & douceur tout ce que cette Sœur lui dit, quoiqu'elle voulût faire paroître la Mere deraiſonnable & peu prudente dans le refus qu'elle ſe croyoit obligée de lui faire de ce qu'elle deſiroit. C'eſt que cette Sœur vouloit écrire à ſon pere quelque choſe qui n'étoit point à propos, & la Mere lui en dit les raiſons avec une douceur & une patience merveilleuſe.

Il eſt encore bon de remarquer que la Mere Angelique eut tant de douleur de la faute qu'elle croyoit avoir faite en reprenant cette Fille, qu'à cauſe de cela elle ne voulut point communier le lendemain qui étoit le ſecond Dimanche de Carême. Elle couvrit cette humble ſeparation de la ſainte Communion par une medecine qu'elle prit le matin, comme il lui avoit été ordonné. Mais elle auroit pu communier auparavant, ſi elle avoit voulu. Et le même jour elle me dit ſur le même ſujet : „Je „ ſuis confondue & miſerable aux yeux de „ Dieu. Mais, quoi ! ma Sœur, il ne

XXV. RELAT. II. „ faut pas ſe deſeſperer : *Domine miſerere* „ *ſuper iſtâ peccatrice*, [Seigneur, ayez pi- „ tié de cette pechereſſe.]"

Son detachement de toutes choſes.

Cette même année 1652. au mois de Mars on apporta un jour à la Mere Angelique une douzaine de chauſſes qui s'étoient trouvées marquées à ſa marque: ce qui la fâcha fort. Elle dit qu'elle ne pouvoit ſouffrir cette ſuperfluité, & elles les demarqua. Elle en garda ſeulement une paire ou deux, & elle vouloit prendre les moindres & les plus uſées: mais on ne le ſouffrit pas. Elle diſoit par admiration: „ Que diroit-on „ après ma mort de me voir proprietaire de „ tant de chauſſes? Je ne puis ſouffrir que „ l'on diſe que quelque choſe eſt *à notre* „ *Mere*." On lui dit qu'on ne pouvoit pas s'empêcher de lui reſerver ſes hardes & ſon matelas quand elle alloit à Paris. Elle dit qu'elle ne le vouloit point, & qu'elle vouloit qu'on s'en ſervît autant qu'on en auroit beſoin. On lui demanda ſi par exemple ce ſeroit faire contre ſon intention de ne le pas donner à des Sœurs malades de diſſenterie: elle repondit qu'ouï, & qu'elle vouloit qu'on le donnât dans tous les beſoins qu'on en auroit, & qu'on ne lui pouvoit faire de plus grand plaiſir que de s'accommoder des choſes qui étoient à ſon uſage.

Comme je lui repreſentois un jour la perte que le Monaſtere feroit lors de ſa mort, elle me repondit: „ Vous devriez me re- „ garder mourante, comme un papillon „ qui s'envole ou une chenille qu'on écraſe; „ car tous les hommes mourans ne ſont „ au-

„ autre choſe. Il faut que nous donnions XXV.
„ à Dieu les perſonnes que nous aimons le RELAT.
„ mieux. Quand Dieu les retire, je me
„ conſole auſſitôt; car il le veut ainſi. J'ai
„ regret aux larmes inutiles qu'on repandra
„ lors de ma mort. Je voudrois voir mou-
„ rir devant moi toutes mes ſœurs & mes
„ nieces, qui me pleureront davantage, afin
„ de leur épargner cette douleur." Sur quoi je lui dis: Mais, ma Mere, ſi M. Singlin, que vous eſtimez tant mouroit, n'en ſeriez-vous pas bien affligée? „ Non,
„ repondit-elle, je verrois que Dieu ne vou-
„ droit plus qu'il nous conduiſît, & j'au-
„ rois recours auſſitôt à celui qu'il nous
„ preſenteroit en ſa place; car il faut ſui-
„ vre ſes ordres. Je crains pourtant de
„ mourir, & je tremble ſous la main de
„ Dieu."

Sur ce que Madame d'Aumont m'avoit écrit que je me devois rejouir avec notre Mere de ce que M. de Rohan s'étant revolté avoit empêché M. l'Evêque d'Angers de rentrer dans ſa ville, comme d'une choſe qui étoit glorieuſe à M. d'Angers, je demandai à la Mere ce que je manderois à ladite Dame en reponſe ſur ce ſujet. Elle me dit: „ Il ne lui en faut point parler du tout;
„ il faut laiſſer cela là. Mon frere d'An-
„ dilly m'a mandé qu'il ſavoit tout le par-
„ ticulier de cette affaire, & que ſi j'avois
„ la curioſité de le ſavoir, il m'envoyeroit
„ la Lettre. Je ne lui ai pas voulu repon-
„ dre de peur qu'il ne me l'envoyât. Que
„ donnerions-nous à Dieu, ſi nous ne nous
„ privions de ces ſortes de choſes? Et puis

XXV. Relat. III. „ on prie mieux Dieu pour les choſes quand „ on ne les ſait pas.”

Diverſes inſtructions à ſes Religieuſes.

Le 9. de Mars, durant qu'on achevoit de faire les cellules, elle dit aux Sœurs à la Conference, qu'il falloit ſe preparer à les habiter, parce qu'on les mettoit en état d'y demeurer bientôt: qu'il ne falloit pas deſirer une cellule pour avoir plus de liberté de faire ce que l'on voudroit ſans y être vue, mais pour obſerver le ſilence, le recueillement, &c. & ſe conſerver à cauſe de ſa foibleſſe: qu'il n'en falloit jamais ſortir, s'il n'étoit bien néceſſaire: que pour cela il n'y avoit qu'à ſe perſuader que le lion dont parle S. Pierre eſt dans le Dortoir, & penſer ce que nous ferions pour éviter la rencontre d'un lion veritable, auquel cas aſſurément on ne ſortiroit point ſans un extrême beſoin: qu'il falloit garder ſa cellule comme ſa clôture.

Le lundi 11. Mars une Religieuſe * (Annonciade de Boulogne) avoit mandé à la Mere Angelique qu'elle avoit de la peine à entrer dans le Noviciat d'une Maiſon de Benedictines où elle avoit envie de demeurer, parce qu'on la connoiſſoit en cette Maiſon & qu'il y avoit ſeize ans qu'elle étoit Profeſſe. La Mere me dit à cette occaſion qu'el-

* Il a deja été parlé (Tome II. p. 378.) de cette Religieuſe, qui ſe nommoit Marie Angelique Magdeleine. Elle demeura quelque tems à Port-Royal, & fut enſuite à Argenſoles par les ſoins de la Mere Angelique, qui lui a écrit pluſieurs Lettres. Le 3. Août 1674. on fit pour elle à Port-Royal des Champs un ſervice après ſa mort, comme elle l'avoit deſiré.

qu'elle étoit étonnée de voir comme l'on ne connoiſſoit point Dieu : que pour elle il y avoit cinquante-deux ans qu'elle étoit Religieuſe, mais qu'elle ſeroit ravie qu'on la mît au Noviciat ; & que ce n'étoit pas avoir profité dans la Religion, ſi après y avoir été ſi long-tems, on ne deſire pas d'être éprouvée pour voir ſi l'on aime Dieu : que S. Jacques dit qu'il faut ſe rejouir d'être tenté en pluſieurs choſes, c'eſt à dire éprouvé, pour reconnoître ſi notre amour pour Dieu eſt veritable : que ce n'étoit pas qu'elle ne fût la plus orgeuilleuſe perſonne du monde, mais qu'elle ne l'étoit pas en cela : qu'elle avoit une ſi grande crainte de n'être pas ſauvée que tout ce qu'on lui pouvoit faire pour l'aider à ſe ſauver, lui faiſoit plaiſir, & qu'elle s'y rendroit de bon cœur. XXV. RELAT.

Le 14. Mars elle nous dit à l'Aſſemblée, qu'il falloit prier Dieu qu'il lui plût faire rencontrer ſa volonté dans la maniere dont on vouloit faire notre Egliſe : qu'il ne mepriſe rien, & conduit ceux qui le cherchent dans tout ce qu'ils ont à faire : qu'anciennement il avoit fait connoître à ſes Prophetes comment il vouloit que le Temple & le Tabernacle fût fait, & qu'il en avoit donné les meſures ; qu'il ne faut pas attendre de connoître ſa volonté par revelation, parce que ce ſeroit tenter Dieu ; mais qu'on doit le prier qu'il lui plaiſe faire la grace de ne point agir en cela humainement & par inclination, afin de pouvoir rencontrer ſa volonté.

A une autre Aſſemblée le 15. Mars, elle nous dit : que nous étions menacées de beau-

XXV. Relat. coup de maux (à l'approche des armées) & que cependant elle ne voyoit point que l'on fût plus attentif à ſes devoirs, & que l'on eût ſoin d'appaiſer Dieu en s'y rendant fidele : que nous lui étions plus obligées que d'autres Religieuſes à qui il n'avoit pas fait les mêmes graces qu'à nous, & qui n'avoient point la connoiſſance des verités, comme nous l'avons par l'inſtruction des perſonnes que Dieu nous a données pour nous conduire : que Dieu nous parle en diverſes manieres, & qu'il y a en lui une petite & une grande miſericorde : que la grande miſericorde, c'eſt quand il nous punit en ce monde ; & la petite quand il nous pardonne en ce monde, nous faiſant éviter les maux temporels, & nous reſervant ceux de l'autre vie (en Purgatoire) pour la punition de nos péchés : que ſi nous n'avions pas été telles que nous devions quand Dieu nous avoit fait tant de graces, & qu'il nous avoit conduites avec tant de douceur, au moins devions-nous l'être à cette heure qu'il nous menaçoit de tant de maux, que nous devions craindre non ſeulement pour la peine du corps, mais auſſi pour l'ame ; ayant ſujet d'apprehender les impatiences & les mouvemens de vengeance contre ceux qui nous affligent, & le conſentement au mal.

Le jour de S. Joſeph, elle nous dit à l'Aſſemblée : „ S. Joſeph a été deſtiné de Dieu „ pour être le conducteur de Jeſus-Chriſt „ dans ſon enfance, & enſuite pour être „ l'Interceſſeur des ames qui s'addreſſeront „ à lui pour lui demander que Jeſus-Chriſt „ croiſſe en elles. Car il y naît par le bap-

„ tê-

„ tême, & par la penitence après qu'on a XXV.
„ perdu la grace du baptême : mais il faut RELAT.
„ qu'il y croiſſe, qu'il y vive, qu'il y meu-
„ re, & qu'il y monte au ciel pour nous
„ y mener avec lui, parce que perſonne n'y
„ monte que celui qui en eſt deſcendu."

Le 6. de Mai, elle me dit : „ Faites tout
„ ce que vous pourrez durant que vous ê-
„ tes jeune : on ne peut rien faire quand on
„ eſt vieille. Je ſuis affligée de ne pouvoir
„ pratiquer la pauvreté comme je voudrois.
„ On m'aime trop, & on me laiſſe comme
„ une pauvre vieille qu'il faut laiſſer en paix,
„ ſans la faire ſouffrir. Mais c'eſt que l'on
„ voit bien que je n'en ſuis pas capable,
„ n'ayant point de vertu. C'a été le pre-
„ mier mouvement que j'ai eu dès que Dieu
„ m'a touchée, d'être dans un deſert à man-
„ quer de toutes choſes, Les Dames du
„ monde diſent que les choſes qui ne ſont
„ pas dans l'ajuſtement & la ſymetrie leur
„ font perdre l'eſprit ; & moi je dis que
„ quand j'ai quelque choſe d'ajuſté cela me
„ le feroit plutôt perdre. Après que Je-
„ ſus-Chriſt eſt né dans une creche & eſt
„ mort nud ſur la Croix, je ne comprends
„ pas comment l'on aime tant les belles cho-
„ ſes. Cependant les plus devotes s'y trom-
„ pent. Il y en a qui pleurent de reſſenti-
„ ment lorſqu'elles conſiderent Jeſus-Chriſt
„ dans ſon état pauvre : mais on ne penſe
„ point à l'imiter par la pratique."

Elle me dit auſſi qu'elle avoit quelque con-
ſolation que ſa chambre n'étoit jamais bien
rangée, (à cauſe de ce qu'il y a quantité de har-
des & de toiles pour travailler,) parce qu'il lui

XXV. RELAT. ſembloit, diſoit-elle, que la difformité ſupploit à la pauvreté, & qu'elle avoit de la peine à voir celle de la Mere Agnès ſi bien rangée. C'eſt qu'on n'y travaille pas, comme dans la ſienne.

IV. Diſpoſitions de la M. Angelique.

Je parlois un jour à la Mere Angelique de ce que j'avois vu dans quelque choſe de feu M. de S. Cyran, que *du moment qu'une perſonne tombe malade pour mourir, elle eſt jugée:* & je lui diſois que je croyois qu'il ne falloit pas dire cela à tout le monde. Elle me repondit: „ C'eſt que l'homme a trop „ d'orgueil. Mais qu'on prenne un malade „ à qui on diſe qu'il ne doit point eſperer de „ ſalut par tout ce qu'il pourroit faire dans „ ſon état ſuivant les voies ordinaires, mais „ que Dieu ſeul lui peut donner des mouvemens qui ſoient capables de le faire retourner à lui & le ſauver enſuite. Si cette perſonne ſe tient dans un état tranquille & ſoumis à Dieu, lui demandant cette grace, il ſe pourra ſauver & ſe ſauvera. Il faut être ſoumis à Dieu, & aimer l'accompliſſement de ſa volonté. „ C'eſt ma devotion à cette heure d'adorer „ & d'aimer cette ſainte volonté ſur moi „ dans la paix. Ayant dit une fois à M. „ Singlin que je craignois horriblement d'être „ damnée, il me repondit *qu'il falloit ſe ſoumettre à Dieu.* Cette parole me fortifia beaucoup, & plus que s'il m'eût dit „ que je n'avois pas tant à craindre, Dieu „ m'ayant donné des temoignages de ſon „ amour; car je ſais fort bien que je n'ai „ jamais rien fait avec la pureté que Dieu „ demande, & que quand mes œuvres ſe-

„ront

„ ront peſées au poids du ſanctuaire, j'ai XXV.
„ tout ſujet de craindre qu'elles ne ſoient Relat.
„ rejettées comme indignes, &c."

Une autre fois que je lui rappellois une Conference où elle avoit parlé ſur l'Epître du jour, elle me dit que c'étoit étrange & qu'elle ne penſoit à ces choſes qu'à meſure qu'elle les diſoit. Je lui dis qu'elle n'avoit pas ſujet de ſe plaindre, & qu'elle ne faiſoit rien contre les choſes dont elle nous inſtruiſoit, & qu'elles étoient toutes dans ſon cœur. Elle me repondit qu'il étoit vrai par la grace de Dieu, & qu'elle ne pouvoit rien trouver de trop dur, ni de trop ſevere de toutes les loix que Dieu nous avoit impoſées, & qu'après ce qu'il nous donne, qui eſt la vie éternelle, nous l'acheterions toujours à trop bon marché.

Un jour elle me dit qu'elle ne pouvoit comprendre qu'une perſonne qui eſt vraiment chretienne ne voulût pas être Religieuſe, le pouvant être. Je lui dis que c'eſt qu'il y a des perſonnes qui craignent l'aſſujettiſſement. Elle me repondit: „ Ces per-
„ ſonnes ne ſont donc pas chretiennes, car
„ il n'y a point de chriſtianiſme ſans le re-
„ noncement de ſoi-même, &c."

Une autre fois elle me diſoit une choſe bien étrange: „ C'eſt une choſe avantageu-
„ ſe d'être Superieure quand on a la crain-
„ te de Dieu, parce qu'ayant à ſoutenir les
„ autres dans leurs imperfections & à les
„ en corriger, on évite enſuite ſoi-même
„ de faire ces fautes; & quand il arrive qu'on
„ commet quelque *inſolence* (c'eſt ſon
„ propre terme) en exerçant la charge, on

XXV. „ s'en humilie & on en porte devant Dieu
RELAT „ une extrême confuſion, qui fait un étran-
„ ge contre-poids."

Comme elle écrivoit à M. de Bernieres, pour lui demander ce qu'il falloit pour les petites Angloiſes que M. de Luines a miſes ceans, elle me dit qu'elle ne pouvoit ſe reſoudre à demander tout ce qu'il falloit, & qu'elle étoit bien aiſe de contribuer quelque choſe pour les perſonnes que l'on met ceans par charité.

Etant un jour dans des ſentimens de reconnoiſſance des ſoins de M. Singlin à l'occaſion d'une Lettre qu'il lui avoit écrite, & dans laquelle il lui demandoit des nouvelles de ſon corps & de ſon ame, elle me dit qu'elle ne recevoit jamais de temoignages de la bonté des perſonnes, ni d'autres bienfaits de ce monde, qu'elle ne tremblât dans la crainte que ce ne fût la recompenſe de ce qu'elle fait pour Dieu, qu'elle ſert (à ce qu'elle me dit) *ſottement.*

V. Autres inſtructions.

Le Mercredi Saint étant à l'Aſſemblée, elle dit à la Communauté qu'elle prioit qu'on ſe ſouvînt d'obſerver ces jours ſaints, comme dit l'Ecriture, & d'y conſiderer les myſteres que l'Egliſe nous y repreſente, & particulierement celui de l'inſtitution du S. Sacrement : qu'il falloit conſiderer Jeſus-Chriſt diſant ces paroles : *J'ai deſiré ardemment de manger cette pâque avec vous :* qu'il y avoit des perſonnes qui n'avoient point de deſir pour le Communion, & qui ne s'y diſpoſoient pas ; & qu'il y en avoit d'autres qui la deſiroient, mais non pas pour manger cette pâque avec Jeſus-Chriſt, puis qu'elles

les n'étoient pas aſſez mortifiées : que nous avons plus d'obligation que les autres à reconnoître l'amour de Jeſus-Chriſt dans le S. Sacrement, étant particulierement devouées à ſon honneur par une grace ſinguliere : que nous devrions rougir de honte de correſpondre ſi peu à une ſi grande charité, qui n'eſt pas moins merveilleuſe que les inventions que Jeſus-Chriſt a trouvées pour temoigner ſon amour à ſes élus, qu'il a fait être ſes membres par le baptême & qu'il nourrit enſuite de lui-même : que ce ſera un des plus grands ſujets de notre confuſion au jour du jugement, que les reproches que Jeſus-Chriſt nous fera de toutes les choſes qu'il a faites pour nous, & du peu que nous faiſons pour lui, quoique nous ſoyions dans un état tout ſaint, où nous vivons baſſement, negligemment & comme des enenfans, non pas avec leur ſimplicité mais avec leur malice, &c. XXV. RELAT.

Le Jeudi d'après Pâque, que l'on recommence à faire les Adorations du S. Sacrement, elle nous dit encore à l'Aſſemblée : que toutes les privations devoient tendre à la jouiſſance : que le tems du Carême dans lequel on n'avoit pas fait memoire du S. Sacrement, nous avoit du ſervir à ſatisfaire à Dieu pour avoir manqué à y aſſiſter comme il faut : qu'il ſe rencontre qu'on lit toujours ce jour-là l'Evangile de la Magdeleine, ou nous voyons l'amour de cette Sainte pour Jeſus-Chriſt qu'elle aimoit uniquement & de qui ſeul elle étoit occupée, ce qu'elle avoit fait voir dans la viſion qu'elle eut des anges auxquels elle ne s'arrêta point :

XXV. Relat. qu'une perſonne qui eût moins aimé Jeſus-Chriſt que cette ſainte penitente n'auroit pas manqué de s'y amuſer: qu'elle devoit être notre modele, & que nous la devions invoquer pour nous bien acquitter de nos devoirs envers Jeſus-Chriſt au S. Sacrement, lequel devoit être l'unique objet de notre amour. Elle nous fit encore remarquer l'Epître qu'on lit à la Meſſe, (qui contient l'hiſtoire de l'Eunuque de la Reine Candace,) & particulierement ſa joie après avoir reçu le baptême, quoique S. Philippe lui eût été enlevé auſſitôt. Sur quoi elle nous dit qu'il ne falloit jamais s'inquieter, quelque faute que l'on fît, puiſque Jeſus-Chriſt nous demeure. C'eſt tout ce que j'en ai retenu.

VI. Charité de la M. Angel. Il y avoit dans ce Monaſtere une Sœur qui avoit l'eſprit bleſſé: pour cette raiſon M. Singlin avoit voulu qu'on lui laiſſât faire des choſes aſſez extraordinaires, comme de changer de toutes ſortes d'habits; de ſorte qu'elle avoit tantôt celui de Poſtulante, tantôt celui de Converſe, quelquefois celui de Novice, ou de Profeſſe du Chœur. Je dis un jour à la Mere Angelique que je m'étonnois qu'on la laiſſât faire ainſi, à cauſe des Filles qui ſortent & qui en pourroient parler. Elle me dit: „ Il ne faut point ſe „ ſoucier de ce que l'on penſera de nous, „ pourvû que nous pratiquions la charité; „ & quand nous ferons les choſes avec con„ ſeil & ſans interêt, il faut laiſſer dire. „ On dira que nous ſommes heteroclites: „ la vie de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt l'a „ été à l'égard du monde: on fait encore „ des choſes plus deraiſonnables par pro-

„ pre

„ pre interêt, que l'on n'en peut faire par XXV.
„ la charité." RELAT.

Une autre fois elle dit, qu'on étoit trop delicat pour les perſonnes imparfaites: que l'on s'en veut decharger, parce qu'on ne veut pas faire tout ce qu'on peut par ſes ſoins & ſa bonne conduite, pour leur aider à changer. „ C'eſt cependant pour elles, a-„ jouta-t-elle, que la Religion eſt faite, a-„ fin de polir les pierres qui doivent com-„ poſer la Jeruſalem celeſte. On a vu des „ ſaints aller demander aux juges des per-„ ſonnes condamnées à la mort: jugez quelles „ gens ce pouvoit être?"

Il étoit un jour queſtion d'une perſonne dont on lui avoit écrit de Paris qu'elle demandoit ſouvent quelque petite choſe qui ſe faiſoit dans le Monaſtere. On deſiroit ſavoir s'il falloit l'accoutumer à cela. Notre Mere dit qu'il falloit regarder à la bonne volonté & à la charité des perſonnes pour nous, & plus à celle qu'on nous voudroit faire ſi on le pouvoit, qu'à celle même qu'on fait dans les occaſions: qu'elle étoit aſſurée que cette perſonne avoit une merveilleuſe charité pour nous; & que l'on ne parleroit pas de cela au ſujet d'une perſonne de condition à qui on ne ſe laſſeroit pas de donner.

Je lui parlois une fois de l'entrée des perſonnes ſeculieres qui demandent à demeurer quelque-tems dans notre Monaſtere, pour y faire quelque retraite; & je lui demandai s'il falloit l'accorder facilement à cauſe qu'il les faut entretenir quelquefois pour les divertir, & que cela nous detourne. Elle me dit qu'il falloit preferer la charité à la regu-

la-

XXV. RELAT. larité, & que jusqu'à cette heure ces entrées n'avoient pas mal reussi aux personnes qui étoient venues ceans : qu'il falloit connoître les personnes pour juger du profit qu'elles en pouvoient faire ; mais qu'il faut representer toujours cet inconvenient qui peut arriver de ces entrées, de peur qu'on ne les rende trop faciles, & prendre garde aussi que les personnes que l'on destine à les entretenir ne s'en servent pour se divertir & n'y aient point de l'attache. Je lui dis qu'il arrivoit d'ordinaire que celles qui y étoient employées étoient celles qui avoient plus d'affaire, & qu'il falloit souvent qu'elles donnassent le peu de tems qu'elles peuvent avoir pour prier Dieu & se recueillir un peu, à ces entretiens. Elle me dit qu'il y avoit du remede, & que la charité suppléoit à tout.

Elle a toujours eu de tems en tems quelque pauvre petite fille qu'elle faisoit élever dans la Maison, & j'en ai vu qu'elle faisoit coucher dans sa chambre. Elle les traitoit avec tant de bonté & d'humilité qu'il y en eut une qui fut assez hardie pour lui dire une fois qu'elle lui vînt rendre quelque service : ce que la Mere ne fit pas, parce que cela n'étoit pas à propos, au contraire elle reprit cette enfant comme il falloit. Mais sa bonté & son humilité avoient été cause de la liberté de cette petite fille qui n'avoit pas assez de jugement pour respecter une personne qu'elle voyoit ne pas faire paroître par sa maniere d'agir qu'elle fût au dessus des autres.

Le 1. Avril 1653. je montrai à la Mere

re Angelique une Lettre que j'écrivois à une perſonne à qui je parlois d'elle, & je lui diſois que notre Mere l'aſſuroit de la continuation de ſa charité. Elle me reprit, & me dit: „ Pourquoi dites vous cela? Eſt-„ ce que j'ai de la charité."

XXV. RELAT.

Je lui diſois une fois qu'elle prenoit trop de peine dans les affaires de la Maiſon. Elle me repondit: „ Je mange, ne dois-je pas „ travailler. Je ne ſuis au monde que pour „ cela. Il faut que je le faſſe."

VII. Ses craintes de la mort & comment elle s'y diſpoſoit.

Une autre fois elle diſoit qu'elle aimoit à avoir une montre devant elle pour voir les heures paſſer. Je lui dis que c'étoit pour voir que l'éternité approchoit, & pour s'en rejouir. Elle me repondit qu'elle n'étoit pas aſſez bonne pour la deſirer, & qu'au contraire elle la craignoit.

On peut remarquer qu'elle eſt toujours occupée des jugemens de Dieu ou de la mort, & cela ſans inquietude. Elle dit ſouvent avec un ſentiment merveilleux: *Mon Dieu, faites moi miſericorde;* & quelquefois d'autres choſes qui temoignent ſa crainte. Sur quoi je lui dis un jour que je croyois qu'elle ſe mettoit trop en peine d'elle, & que ſi elle avoit ſi peur, qu'eſt-ce que nous ferions nous autres? Elle me repondit, qu'elle ne s'inquietoit jamais, ni n'étoit point ſcrupuleuſe, mais qu'il ne falloit pas qu'elle fût inſenſible à ſon mal, „ qui eſt, diſoit-el-„ le d'être ſi attachée à mes commodités „ & d'avoir tant d'amour propre ſans en „ gemir."

Le jour de Sainte Scholaſtique elle nous dit à la Conference qu'elle remercioit Dieu tous

XXV. Relat. tous les matins, dès qu'elle s'étoit éveillée, de ce qu'il lui donnoit encore ce jour pour s'amender, & de ce qu'elle ſe trouvoit dans la bonne volonté de faire tout ce qu'elle pourroit dans ce jour pour cela.

Elle nous dit encore qu'elle avoit eu une penſée ſur l'Evangile des dix Vierges, à l'occaſion de ces paroles, *que les Vierges ornerent leurs lampes*: que c'eſt orner ſa lampe que de recevoir les Sacremens à la mort, mais qu'il falloit qu'elles fuſſent pleines d'huile auparavant, parce qu'à cette heure il n'eſt plus tems de les emplir.

Je lui diſois un jour qu'une Demoiſelle qui étoit entrée céans pour quelque tems avoit dit à une perſonne qu'elle s'étonnoit de ce que la Mere Angelique ne faiſoit pas l'Abbeſſe comme les autres, & de ce que l'on agiſſoit envers elle avec grande liberté. Sur quoi elle me dit que c'étoit une choſe pitoyable que l'abus que faiſoient les Abbeſſes de leur autorité ſur les autres, & qu'elles ne conſideroient point l'obligation qu'elles avoient de donner l'exemple: que Jeſus-Chriſt leur en a donné un de ce qu'elles doivent être, par ces paroles qu'il dit à ſes diſciples: *Vous m'appellez votre Maître*, &c. *Si donc je fais ces choſes, que devez-vous vous faire les uns aux autres?* Et elle ajouta que les perſonnes qui ſont en charge devroient avoir inceſſamment ces paroles de Jeſus-Chriſt dans le cœur pour agir ſelon ce qu'elles enſeignent.

VIII. Humilité de la M. Ang. Une Sœur lui ſoutenoit un jour quelque choſe autrement qu'elle n'étoit, & elle l'aſſura juſqu'à cinq fois que ce qu'elle diſoit étoit

étoit vrai, quoique la Mere lui dit qu'elle n'avoit pas dit la choſe comme elle la rapportoit. Toutes celles qui étoient preſentes ſe ſcandaliſerent de la hardieſſe de cette Fille qui en eût encore bien dit, ſi nous n'euſſions changé de diſcours, ayant peine que cela ſe fît en preſence de Madame & de Mademoiſelle de R. qui n'avoient neanmoins que ſujet de s'édifier de l'humilité de la Mere à ſouffrir ces dementis. Il s'agiſſoit d'une choſe dont cette Sœur diſoit que la Mere s'étoit plainte, au ſujet de quelque remede qu'elle prenoit, & elle faiſoit entendre que la Mere avoit temoigné en être mecontente: ce que notre Mere aſſuroit n'avoir pas fait. Le lendemain je lui demandai ſi elle n'avoit pas été étonnée de la hardieſſe de cette Fille. Elle me dit qu'elle ne s'en ſouvenoit point: ce qui me ſurprit. Car naturellement elle devoit l'avoir reſſenti; parce que cela la pouvoit faire paſſer pour difficile dans l'eſprit des perſonnes preſentes qu'elle avoit ſoin d'édifier, ayant égard à ne leur point donner ſujet de penſer moins bien qu'il ne faut de la Maiſon. Madame de R. a dit depuis qu'elle avoit été étonnée de l'humilité de notre Mere en cette occaſion. XXV. RELAT.

Le Vendredi 4. Avril, elle me dit d'une façon qui paroiſſoit avoir de la crainte, que je priaſſe Dieu pour elle, parce qu'elle alloit ſe confeſſer à M. Singlin. Je lui dis qu'elle m'épouvantoit de la voir ainſi, & que je n'étois point ſi effrayée quand je me devois confeſſer. Elle repondit que c'étoit par amour propre qu'elle l'étoit.

Elle

XXV. Elle m'a dit autrefois qu'elle avoit gran-
Relat. de repugnance à ſe confeſſer: qu'elle ne faiſoit rien de ce qu'elle diſoit aux autres: qu'elle étoit hypocrite: qu'à la verité elle avoit quelque peu de bonne volonté, mais qu'elle experimentoit ſouvent ce que M. de Langres lui avoit dit autrefois, que *ſa bonne volonté la trompoit.*

Le Jeudi Saint, comme elle alloit pour laver les pieds aux Sœurs, ſelon la coutume, je lui dis, ſur ce que je la voyois fort laſſe, que j'avois bien de la peine de ce qu'elle alloit encore faire cette ceremonie, & que nous lui donnions bien de la peine dans ſa charge. Elle me repondit d'une maniere fort humble, & avec grand reſſentiment, que *c'étoit elle qui faiſoit de la peine à tout le monde, & n'en recevoit de perſonne.*

IX. Soin des enfans: premiers ſentimens de la M. Ang.

Le 4. Mai je dis a la Mere Angelique que quatre petites filles de nos Penſionnaires ſe preparoient pour ſe confeſſer & qu'elles étoient en grande devotion. Elle me dit: „ Il faut bien prier Dieu pour elles: ce ſont „ les premieres ſemences qu'elles recevront. „ Il faut avoir grand ſoin de les inſtruire, „ & c'eſt une excellente œuvre. Quand j'étois jeune j'étois ravie lorſqu'on me parloit de Dieu, & je quittois tout ce que „ je faiſois pour écouter. Je trouvois cela „ admirable, & j'avois de ſi grands ſentimens à cet âge que je crois que l'on m'eût „ fait mettre dans un feu pour Dieu. Ces „ Enfans ſont heureuſes: ſi l'on m'eût inſtruite comme elles, j'euſſe fait merveilles."

X. Son amour

Regardant un jour une couverture qui étoit

étoit à ſon lit, je luis dis qu'elle étoit trop incommode, parce qu'elle étoit lourde, grande & dure. Elle ne s'étoit point apperçue que c'étoit une de celles qu'elle avoit fait faire ceans, qui ſont fort laides. Mais l'ayant regardée ſur ce que je lui en diſois, elle me dit avec joie: „ Quoi! Eſt-il poſ„ ſible que cela me ſoit arrivé que l'on „ m'en ait donné une? Oh! que je les ai„ me! je les porte fort bien; car je ſuis „ dure, & c'eſt comme cela que je les ai„ me. " A propos de couverture, j'ai oui dire qu'elle s'en étoit autrefois ſervie long-tems d'une qui étoit ſi ſale qu'elle ne ſe couchoit jamais que le cœur ne lui ſoulevât de l'horreur qu'elle en avoit. XXV. RELAT. pour la pauvreté.

Un jour je lui dis qu'il falloit avouer que ce qu'elle avoit fait faire aux Dortoirs étoit bien laid: c'eſt que les chevrons ne ſont pas couverts. Elle me dit qu'il falloit aimer cela pour la pauvreté; & que ne la pouvant garder autant qu'il faudroit dans les reſtes du bâtiment, il en falloit au moins aimer les apparences, & que chacune en eût une dans ſa cellule. Je lui ai ſouvent entendu dire qu'elle aimoit la difformité dans les bâtimens autant que les autres y aiment la ſymetrie & les proportions; & qu'elle ne pouvoit comprendre que l'on pût s'amuſer à cela, après l'exemple que Jeſus-Chriſt nous a donné en naiſſant dans une étable.

Le 29. Juin Madame de Crevecœur dit à la Mere Angelique qu'il y avoit une muraille dont un coin faiſoit une grande difformité dans ce que l'on vouloit enfermer au dedans, & qu'elle diroit à M. le Duc

de

XXIV. RELAT. de Luines de la faire changer. La Mere lui dit: „Je vous prie, n'en parlez pas; il „ faut aimer cela." La Dame repliqua que cela rendoit le chemin incommode & étroit. „ Tant mieux, lui dit la Mere cela fera ſou- „ venir de la voie étroite qui conduit au „ ciel. Voyez-vous, il faut perdre ces „ yeux de Dame & cet amour des belles „ choſes. Si vous êtes Religieuſe chez nous „ & que vous deveniez Ancienne, vous „ direz votre avis ſur les choſes ſelon l'eſprit „ du monde, & puis vous detruirez ma „ pauvreté; je ne veux pas cela." La Dame lui dit qu'elle n'avoit garde de ruiner la pauvreté, puis qu'elle la vouloit embraſſer elle-même.

Tom. II. pp. 355. & 356.

Enſuite comme je lui diſois qu'il falloit neceſſairement que les Dames qui entroient chez nous pour y demeurer, perdiſſent leur eſprit mondain dans celui de la Maiſon; ou que nous étions au hazard de prendre le leur, & qu'il ne s'introduiſît dans la Communauté; elle me dit que cela étoit vrai, & qu'il falloit craindre que ces Dames ne fuſſent cauſe, que les perſonnes du monde aimaſſent à frequenter le Monaſtere y trouvant des perſonnes de bon eſprit & qui ſavent leur monde. Elle me rapporta à ce ſujet que Mademoiſelle d'Epernon s'étoit faite Religieuſe aux Carmelites & les avoit choiſies à cauſe des Filles de la Cour, & d'autres de cette eſpece qui y ſont.

Sur ce qu'une Sœur avoit fait quelque ajuſtement à ſon lit, la Mere lui dit qu'elle avoit beaucoup de peine de voir que l'on n'aimoit point aſſez la pauvreté & la vileté;

& qu'il y avoit autant de difference de ce qui ſe pratiquoit dans le commencement de la Reforme il y a quarante ans, à ce qui ſe pratique en ce tems-ci, qu'il y a de difference à preſent de nous avec les Religieuſes les moins reformées; & que cela lui faiſoit craindre que dans quarante ans l'on n'eût plus de marque de Religion : que tout ce qui étoit en ce tems-là à l'uſage de la Communauté étoit très vil : qu'elle avoit fait faire des couchettes par un charron à la ſerpe, que le reſte étoit de même; & que cependant les Sœurs étoient ravies de cela, & auroient eu peine d'être mieux. * XXVI. RELAT.

XXVI.

Relation de la Sœur Marie de S. Joſeph LORSONNE *Religieuſe Converſe. Sur la charité de la Mere Angelique à ſon égard.*

IL n'y a perſonne qui puiſſe rendre plus que moi temoignage de la charité de la Mere Angelique, puis qu'elle en a exercé une très grande en me recevant lorſque je ne ſavois plus en quel lieu me retirer. J'étois Religieuſe du Couvent de Rethel, où nous étions vingt-cinq Filles qui fûmes obligées de quitter la ville, & de nous enfuir à pied (ſans pouvoir rien emporter de notre Maiſon) pour prevenir les malheurs qui nous pouvoient arriver en demeurant dans la ville,

* La Relation III. (qui eſt dans le Tom. II. page 420.) faiſoit partie de celle-ci, dont on a cru pouvoir tranſpoſer quelques articles pour mettre plus d'ordre dans la ſuite des faits. Elle a été écrite dans le tems même que les choſes ſe paſſoient.

XXIV. le, qui fut aſſiegée le lendemain *. Nous
RELAT. nous retirames à Reims, où nous fûmes un peu de tems enſemble. Mais enſuite ne recevant plus rien du revenu de notre Maiſon, parce que les fermes avoient été detruites & pillées, il fallut que chacune ſe retirât chez ſes parens. J'avois un de mes oncles à Reims, qui me reçut chez lui avec une de mes compagnes qui étoit une fille ſage & fort vertueuſe qu'on me donna pour demeurer avec moi, qui n'avois alors que vingt-trois ans.

Nous fumes peu de tems chez mon oncle, parce que comme il étoit veuf, il n'y avoit point de femme chez lui. J'allai demeurer enſuite avec ma compagne chez ſon pere & ſa mere. Nous y fûmes quatre mois: après quoi ma compagne deſira d'aller à Paris où elle avoit une tante, dans l'eſperance que nous y trouverions peut-être quelque Couvent pour nous mettre: ce qui arriva par Madame de Miramion, qui étoit une grande aumôniere. Elle eut la bonté de nous garder chez elle où elle nous cachoit, craignant que M. de Miramion ſon beaupere n'eût pas agreable qu'elle nous fît cette charité. Elle prit beaucoup de peine pour nous faire recevoir en quelque Couvent de notre Ordre de S. Benoît. Mais comme on lui demanda trop d'argent, elle penſa à d'autres Maiſons hors de Paris. Elle

* La ville de Rhetel fut priſe au mois d'Août 1650. par les Eſpagnols auxquels s'étoit uni le parti des Princes (de Condé, de Conti & de Longueville alors en priſon,) de Madame de Longueville & de M. de Turenne.

le plaça ma compagne dans un Monaſtere à dix lieues de cette ville. XXVI. RELAT.

Comme on lui eût enſeigné pour moi un petit établiſſement qui ſe faiſoit à Saint-Calais à quarante lieues de Paris, où on l'aſſura que je ſerois fort bien, elle donna huit-cens livres pour ma dot. Je demeurai ſix mois en cette Maiſon; mais comme il n'y avoit point d'ordre ni pour le ſpirituel ni pour le temporel, l'argent que j'y avois porté ne dura gueres. Ainſi la Superieure ſe voyant dans la neceſſité, reſolut de faire un voyage à Paris dans l'eſperance d'y trouver quelques aumônes. Je la priai de m'emmener avec elle. Elle en fit grande difficulté, craignant que je ne decouvriſſe le mauvais ordre qui étoit dans ſa Maiſon. Je la gagnai neanmoins par mes prieres. Elle me mena à l'Abbaye de Mont-martre d'où elle étoit Religieuſe, & j'y demeurai ſix ſemaines. Mais Madame de Mont-martre ne voulut pas me garder davantage.

J'eus recours à Madame de Miramion ma bienfaitrice, qui demanda compte à cette Superieure de ce qu'elle lui avoit donné pour moi; mais elle voyant qu'elle n'y pouvoit ſatisfaire, ſongea à ſe defaire de ma perſonne. Elle me dit un jour: *Je m'en vais te mener chez les Janſeniſtes.* Je ne ſavois quelles gens c'étoient, & je la priois de me laiſſer plutôt: mais elle me dit que j'y ſerois bien. Elle m'amena donc à Port-Royal, & ſans rien dire à perſonne de la Maiſon, elle me laiſſa dans la cour. Mademoiſelle Bourneau la Tourriere * m'y ayant trouvée, fut dire

* Voyez l'éloge de la vertu de cette De-

XXVI. RELAT. à la Mere Angelique qu'on venoit de lui faire preſent d'une Religieuſe qui n'avoit point de retraite. Notre Mere fut étonnée de ce procedé ſi nouveau. Mais cela ne l'empêcha pas de m'ouvrir ſon cœur ; & elle m'auroit ouvert de même la porte de ſa Maiſon, ſi ſa prudence ne lui eût fait juger qu'elle me devoit connoître auparavant. Elle me fit conduire chez une bonne femme qui demeuroit proche du Monaſtere, où elle me nourriſſoit, & me fourniſſoit de tout ce qui étoit neceſſaire pour mon corps & pour mon ame; car elle pria l'un des Confeſſeurs du Monaſtere de prendre ſoin de moi.

Quelques jours après qu'on m'eût laiſſée dans Port-Royal, Madame de Miramion qui ne vouloit point que ſa charité fût imparfaite à mon égard, vint trouver la Mere Angelique, pour ſavoir ſi elle auroit la bonté de me garder. Il y a apparence que la Mere le lui promit, parce qu'elle me dit enſuite que je ne pouvois être mieux qu'entre les mains de Madame de Port-Royal.

Six ſemaines après la Mere Angelique envoya avec moi une Religieuſe Converſe qu'on lui avoit addreſſée. Elle l'avoit gardée un an dans la Maiſon, avec deſſein de la retenir autant de tems qu'elle eût voulu, ſi elle eût fait profit de la conduite qu'on y tenoit. Mais le contraire étant arrivé, la Mere qui ne vouloit pas non plus l'abandonner, la mit chez cette bonne femme avec moi. Elle y fut encore un an; enſui-

moiſelle dans le Necrologe : elle mourut le 1. Août 1670.

ſuite la Mere employa des perſonnes de pieté pour la faire mettre au Couvent de la Crêche, où on recevoit des Religieuſes étrangeres. XXVI. RELAT.

J'étois cependant demeurée fort infirme, ayant ſouvent la fievre, & ne pouvant preſque marcher à cauſe d'une cuiſſe que j'avois fort enflée. Ce mal m'étoit venu à Saint-Calais; & cela avoit fait prendre à Madame de Miramion la reſolution de m'envoyer à Bourbon avec une de ſes parentes. Ce que je marque pour faire voir juſqu'à quel point cette Dame exerçoit la charité envers une perſonne étrangere qu'elle traitoit comme ſi elle l'eût connue & qu'elle eût été obligée de l'aſſiſter. Elle a même ſurmonté à mon occaſion l'oppoſition que des perſonnes de pieté lui faiſoient, en lui diſant qu'il y avoit aſſez de pauvres devant ſes yeux, ſans qu'elle ſe chargeât d'autres perſonnes éloignées.

La Mere Angelique étant ſur le point de s'en aller à Port-Royal des Champs, je la priai d'avoir pitié de moi, & de me recevoir. Elle me le promit avec une grande bonté, & me dit qu'elle me feroit venir auprès d'elle à la Maiſon des Champs. Et ſur ce que je lui dis que j'étois pauvre & malade & que je ne pouvois rien faire, elle me repondit que Dieu n'avoit que faire de mon travail, qu'il ſe contentoit de ce que je ſouffrois, & que je fuſſe bien ſoumiſe à ſes ſaintes volontés: *& moi*, ajouta-t-elle, *je ne vous en demande pas davantage.*"

Après qu'elle m'eût fait venir à Port-Royal des Champs, je fus ſix mois ſans ſortir du lit, pendant leſquels elle eut ſoin

XXVI. Relat. qu'on fît tout ce qu'on pouvoit pour me guerir. Pendant ce tems-là mon eſprit ſouffroit encore plus que mon corps. Car quoique je n'euſſe plus rien à deſirer, je ne laiſſois pas de m'ennuyer très fort. De plus je ſentois ſans ceſſe une tentation ſur toutes les choſes fauſſes qu'on m'avoit dites de cette Maiſon. Cette chere Mere prenoit la peine de me venir voir fort ſouvent. Elle me diſoit des choſes admirables pour me faire connoître Dieu & mes obligations; car je n'y avois jamais penſé comme il faut. Mon eſprit étoit ſurpris de voir ſon intelligence à connoître ce que j'avois dans le cœur, & ſa force à me perſuader le veritable bien.

Un jour elle me dit tout ce que je ſentois dans l'eſprit qui me faiſoit une extrême peine, ſans que jamais j'en euſſe parlé à perſonne. Cela m'effraya de telle ſorte que je crus qu'elle connoiſſoit les penſées de tout le monde, & qu'on me mettroit dès le lendemain à la porte. Mais tant s'en faut. Elle me conſola beaucoup en me diſant que tout cela n'étoit rien puiſque ma volonté n'y avoit point de part. Ainſi je fus delivrée de la crainte & de l'apprehenſion que j'avois de lui dire mes peines; & depuis je me ſuis trouvée une grande ouverture de cœur tant pour elle que pour toutes les perſonnes qu'elle a eu la bonté de me donner en ſon abſence. Quand elle étoit obligée d'aller à Paris, elle avoit ſoin de me recommander à M. Arnauld, de qui j'ai reçu des aſſiſtances que Dieu ſeul ſait, & dont il n'y a que lui qui le puiſſe recompenſer.

Quand

Quand je fus ſortie du lit, & que je commençai à me mieux porter, elle me fit aller à ſa chambre pour demeurer auprès d'elle. Dans toutes les rencontres elle me reprenoit de tout mes defauts qui étoient très frequens; & elle me les faiſoit ſi bien comprendre, que j'en étois perſuadée. Un jour je m'oubliai juſqu'au point de refuſer de coucher dans le lit d'une Sœur que je ne pouvois ſouffrir à cauſe de ſa malpropreté, & elle me dit avec une grande force (car il n'y avoit rien qui la fâchât plus que ces choſes là:) „ Que cette maudite pro-„ preté fait faire de fautes! C'eſt là une des „ plus grandes que vous ayiez jamais com-„ miſes, après la grace que Dieu vous a „ faite. C'en eſt aſſez pour qu'il vous la „ retire."

XXVI. RELAT.

Je lui dis un jour que ſi elle venoit à manquer, on ne me garderoit pas ici. Elle me repondit qu'il n'y avoit pas une Sœur qui n'eût la même charité pour moi, & que je ne penſaſſe point à cela: que je ne ſortirois point ſi je ne voulois. *

Lorſque la Mere Prieure vint à Paris †, la Mere Angelique s'appliqua de nouveau à mes beſoins, & elle eut la bonté de me faire venir à ſa chambre pour la ſervir, mais plus par charité pour moi, que par le beſoin qu'elle eût de mon ſervice. Elle m'a

† Au comm. de 1660.

* La Sœur Marie de S. Joſeph Lorſonne, qui entra au Noviciat le 26. Août 1652. fit Profeſſion le 8. Decembre 1653. Elle mourut à Port-Royal des Champs le 21. Avril 1689. Le Necrologe imprimé en 1723. n'eſt point exact ſur ſon article.

XXVI. RELAT. fait pluſieurs fois comprendre par des paroles toutes de feu que l'attache & la grande confiance que j'avois aux creatures, étoit une defiance du ſecours que Dieu peut donner aux ames par lui-même. „ Car, me „ diſoit-elle, Dieu n'a que faire de nous, „ & ceux qui s'appuyent ſur la creature pe„ riront. Conſiderez que quand vous voyez „ une image de notre Seigneur, vous ne „ vous appliquez pas à regarder ſi elle eſt „ comme celle que vous avez vue autre„ fois qui vous plaiſoit beaucoup; mais il „ vous ſuffit que c'eſt ſon image pour que „ vous lui rendiez le reſpect que vous lui „ devez. De même, ma Fille, vous de„ vez regarder toutes les perſonnes que Dieu „ vous donnera, comme tenant ſa place. „ Car autrement vous ne ſerez jamais en „ repos." Je lui dis que je ne ſentois pas en moi cette diſpoſition. Elle me repondit: „ Voilà une belle badinerie! Le faut-il „ ſentir? Vous êtes encore bien jeune, & „ vous en changerez encore peut-être de „ plus de vingt."

Lorſque quelquefois je n'étois pas à la Conference, elle m'envoyoit chercher, & me diſoit: „ J'aimerois mieux vous voir „ faire des fautes par legereté, que de gar„ der un ſilence d'humeur & d'une mauvai„ ſe triſteſſe. Tout cela ne vaut rien."

Comme j'étois à la Roberie, & que j'avois inclination de faire les habits avec trop de curioſité, elle m'a fait voir pluſieurs fois l'importance de cette faute, en me diſant que je ſerois cauſe de la ruine de la Maiſon par ma vanité. Elle m'appelloit *Religieuſe*

de

de Cloître, & me diſoit que j'étois coupable de toutes les fautes que les Sœurs feroient ſur ce ſujet par ma molleſſe & ma complaiſance. Et comme je m'excuſois un jour en diſant que je dependois d'elle, elle me repondit : *Vous dependez de Dieu & de ſa grace, & non pas des creatures.* XXVI. RELAT.

Pluſieurs fois elle m'a ordonné de faire des habits pour les pauvres, & lorſque je m'en excuſois en diſant que je ne les ſavois pas faire, elle ſe fâchoit contre moi, & me chaſſoit de ſa chambre en diſant : „ Allez, „ allez ; celui qui a de la foi & de la bonne vo„ lonté peut faire toutes choſes. " Et il eſt vrai qu'après j'en venois bien à bout.

Lorſqu'on me reprenoit de mes fautes, il me venoit dans l'eſprit que parce que j'étois étrangere j'étois le mepris de tout le monde : ce qui me mettoit en mauvaiſe humeur. Elle me dit une fois à cette occaſion. „ Le Diable ſe ſert de ce piege pour „ empêcher qu'on ne vous humilie & qu'on „ ne vous faſſe voir vos fautes, ſous pre„ texte que cela vous trouble & vous af„ foiblit. Mon Enfant, cela n'empêchera „ pas que je ne vous diſe vos verités, & „ que je ne vous en donne de bonnes peni„ tences, ſi vous y retournez encore. Car „ Dieu ne vous a pas fait venir ici à d'au„ tre fin qu'à celle de commencer à con„ vertir vos mœurs, & peut-être qu'il n'a „ permis que votre Maiſon fût detruite que „ pour vous ſauver. Là là, ne vous fâchez „ point, mais tâchez de faire bon uſage „ de cette grace, & ſoyez perſuadée que

XXVI. RELAT. „ plus j'aime les perſonnes, plus je ſuis tou-
„ chée de leurs fautes. "

Lorſque je lui diſois que je ſerois bien aiſe qu'on fût contente de moi, elle me repondoit: „ J'aimerois mieux que vous ne
„ fiſſiez rien, que de voir que vous ne vou-
„ lez point ſouffrir de contrarieté dans vo-
„ tre *Obeiſſance*. Dieu ne recevra pas vos
„ actions ſans cela. Il faut vouloir tout
„ ſouffrir du prochain, & ne vouloir pas
„ qu'on ſouffre la moindre choſe de nous. "

Pendant que j'avois le bonheur de lui rendre quelque petit ſervice, elle vouloit que je me ſerviſſe des choſes qui étoient à ſon uſage, diſant: „ Cela me deplaît, quand
„ les choſes dont je me ſers, ne ſervent pas
„ à tout le monde; car autrement on ſe
„ les approprie. "

Un jour comme je la ramenois de la Meſſe, elle vit que je tenois ſa taſſe où étoit de l'eau qu'elle avoit bue après la ſainte Communion. Elle me la fit boire dans la même taſſe, quelque repugnance que j'y euſſe. Et quand elle eût vu que j'avois écuré cette taſſe, elle me dit: „ N'avez vous point
„ de honte? Ne ſommes nous pas tous de
„ la même chair corrompue? "

Lorſque je lui avois donné quelque ſujet de peine, & qu'elle croyoit m'avoir trop reprimandée, je l'ai vu ſe vouloir mettre à genoux pour me demander pardon. Vous pouvez penſer dans quelle douleur j'étois, car il n'y avoit perſonne pour l'en empêcher.

Il y eut dans la Maiſon une Sœur Poſtu-

tulante qui avoit une maladie fort remplie d'infection : c'étoit celle qu'elle alloit viſiter le plus ſouvent. Elle me diſoit : *Allons voir notre pauvre Lazare.* J'avois l'avantage d'aller avec elle, car je lui aidois à marcher, & je participois à tout ce qu'elle lui diſoit, qui étoit fort conſolant, ſur la ſoumiſſion à Dieu dans l'état de ſouffrance. Cette pauvre Fille m'a dit pluſieurs fois qu'elle en étoit fortifiée pour pluſieurs jours. Une fois que j'étois auprès d'elle, la Mere m'envoya voir où on en étoit de l'Office ; car c'étoit toujours ces heures-là qu'elle prenoit pour faire ces charités, afin de n'être point vue. Quand je revins, je la trouvai qui avoit fait du feu, & qui chauffoit des linges pour eſſuyer les eaux qui couloient des jambes de la malade qui étoit hydropique : ce qu'elle voulut faire elle-même. Et comme elle me vit dans l'admiration, elle me dit : *Je vous defends d'aller caqueter ; car on ne fait autre choſe. Mon Dieu que le ſilence eſt aimable.* XXVI. RELAT.

Un jour, une Sœur lui vint dire qu'elle avoit mis le feu au four, & qu'il y avoit pour vingt francs de rhubarbe dedans, qui étoit toute brûlée. Elle lui dit : *Je ne ſuis pas ſi fâchée de cette perte, que de ce que vous vous êtes miſe en colere contre tout le monde.*

Ayant plu à Dieu de me donner un nouveau mouvement de penitence & de converſion, & un deſir de recommencer un renouvellement, je le propoſai à M. Singlin. Il le trouva bon, & me dit : „ En effet „ vous avez plus de connoiſſance que lorſ„ que je vous le fis faire. J'en parlerai à

XXVI. RELAT. „ M. de Sainte-Marthe. ” M. de Sainte-Marthe y conſentit. Je le dis à la Mere Angelique qui en fut bien aiſe. Mais quand le jour que je devois commencer fut venu je fus tous toute prête à m'en dedire. Je commençai neanmoins, mais je n'eus pas le courage d'achever. Je me ſentis dans un ſi horrible accablement à la vûe de mes pechés, qu'il me fut impoſſible d'aller plus avant. Enfin je quittai tout, feignant de me trouver mal. En cet état j'allai trouver la Mere Angelique, & je lui dis que le cœur m'avoit manqué.

Elle me reçut avec beaucoup de charité & m'encouragea en diſant: „ Ma Fille, „ ne ſoyez pas ſi lâche que de ſuccomber à „ cette tentation. Peut-être que votre ſalut „ depend de cette action.” Je lui repondis: *Je ne pourrai plus jamais me confeſſer à M. de Sainte Marthe après lui avoit fait connoître toute ma vie. De plus je crains la penitence, car il faut qu'elle ſoit proportionnée à mes pechés.* Elle me dit: „ Ma Fille, c'eſt un „ ſaint; ſa langue eſt ſelon le cœur de Dieu. „ Si après cela vous n'y pouvez aller, je vous „ en donnerai un autre. Mais je ſuis aſ„ ſurée que vous n'en voudrez point chan„ ger. Allez, allez avec confiance en Dieu „ à celui qu'il vous a donné pour vous ai„ der à vous ſauver. Car il eſt doux en„ vers les pecheurs, & il n'a de rigueur „ qu'envers lui-même. ” Elle me donna pluſieurs inſtructions ſur ce que j'avois à confeſſer. Puis elle me dit avec une grande foi: „ Je m'en vais prier Dieu qu'il „ vous faſſe la grace d'achever ce qu'il a

„ com-

„ commencé en vous.“ Je m'en allai, & je fis tout fort bien avec l'aſſiſtance de ſes ſaintes prieres que je reſſentis très fort. Toute la crainte fut bannie de mon eſprit. XXVII. RELAT.

Elle m'a dit pluſieurs fois touchant mes infirmités, que j'aimois trop à faire paroître que je ſouffrois quelque choſe, & que je deſirois trop qu'on s'appliquât à mes beſoins; ce qui m'en faiſoit perdre tout le merite. *Car*, diſoit elle, *il faut ſouffrir en ſilence.*

Quand ma Sœur Angelique vint à Paris (en 1659.) je dis à la Mere que j'en étois bien affligée pour l'amour d'elle. Elle me repondit: „ Il eſt vrai que j'y perds plus que „ perſonne. Mais cela n'importe: quand „ on connoît l'ordre de Dieu, il le faut „ ſuivre ſans regarder nos interêts & notre „ propre ſatisfaction.“

XXVII.

Relation de M. HAMON *Medecin de Port-Royal, contenant quelques paroles remarquables de la Mere Angelique* * *; avec l'extrait d'une Lettre du même ſur ſon caractere.*

COmme je diſois à la Mere Marie Angelique qu'il faudroit diſpenſer du Carême des perſonnes foibles, qui pouvoient ren-

[* Cette Relation a été écrite au mois de Mars 1653.]

XXVII. RELAT. rendre de grands ſervices à l'Egliſe, elle me repondit en ces termes : *Quiconque fait penitence, ſert l'Egliſe.*

Je lui parlois un jour d'un bâtiment qui étoit tout à fait irregulier, les fenêtres du ſecond étage n'ayant aucune proportion avec celles du premier : *Mon Dieu ! que j'aime cela*, dit-elle ! *Que ſi l'on n'eſt point dans la pauvreté, pour le moins qu'on en conſerve l'image.*

Comme je diſois mon ſentiment à une de ſes Religieuſes touchant une incommodité qu'elle avoit, & que je croyois qu'elle ſeroit obligée d'en venir aux remedes & d'abandonner le maigre pour quelque tems, cette bonne Fille y ayant de la repugnance eût bien voulu pouvoir guerir ſans cela. La Mere qui étoit aſſez proche, quoiqu'occupée & parlant de quelque affaire, ſe tourna tout auſſi-tôt devers moi, & me parla en ces termes. „ Vous avez grand „ tort, Monſieur, de ne conſiderer pas à „ qui vous parlez. Savez-vous bien que „ voilà une des bonnes Religieuſes de ceans, „ & qu'elle eſt trop bonne fille & trop ver„ tueuſe pour manger de la viande étant „ malade ! Non, non, Monſieur, Dieu „ fera un miracle pour la guerir : c'eſt bien „ la moindre choſe, elle le merite bien. " Cette pauvre Fille, reconnoiſſant qu'elle avoit manqué, ſe jetta à genoux à l'heure même pour demander pardon à la Mere de ſa deſobéiſſance.

La Mere Angelique me racontoit un jour l'hiſtoire d'une fille du monde, qui étant tombée dans l'incontinence, étoit devenue groſ-

groſſe ; & avoit trompé tout le monde par- XXVII.
ce qu'on la croyoit vertueuſe. Elle me dit RELAT.
qu'elle ne l'avoit point trompée, parce qu'elle l'avoit reconnue vaine. Cette fille que tous louoient auparavant & que la Mere ſeule blâmoit, ſe voyant perſecutée enſuite de ſa chûte, ſe vint jetter aux pieds de la Mere Angelique, auprès de laquelle elle trouva ſon refuge. Elle lui releva le courage, lui temoigna qu'elle n'étoit point ſurpriſe, & qu'elle n'en attendoit pas moins pour punition de ſa vanité. Et elle prit tant de ſoin d'elle & de ſon enfant, que que le fait ne devint point public. Cette fille eſt à preſent bonne Religieuſe en un autre Monaſtere.

La Mere m'ajouta à ſon occaſion : „ Voyez vous ? On n'eſt point Religieuſe, „ ni même Chretienne, ſi on ne ſe plaît aux „ actions baſſes. "

Comme on eût rapporté à la Mere qu'une pauvre femme hydropique qui étoit nourrice, n'avoit point de lait pour nourrir ſon enfant qui étoit deja tout ſec, faute de nourriture, elle commanda tout auſſitôt qu'on lui donnât une vache. On trouva enſuite que cette femme s'étoit ſervie de fourberie, que l'enfant qu'elle nourriſſoit n'étoit point à elle & qu'elle recevoit de l'argent pour le nourrir, de ſorte qu'elle trompoit en même tems ceux d'ici & les parens de l'enfant. A cette occaſion je me plaignis à la Mere Angelique que les pauvres étoient mechans, & ne faiſoient point de difficulté de tromper le monde. Sur quoi elle me repondit que notre dureté en étoit la cauſe.

XXVII. RELAT. Comme je lui temoignois que j'aurois de la peine d'être longtems ſans voir N.* elle me repondit: „ Il ne faut pas même „ avoir d'attache à un Directeur. L'Eu„ nuque de la Reine Candace ne s'attriſta „ point de l'éloignement de S. Philippe. "

Je la priois un jour de moderer ſes mortifications à cauſe de ſa ſanté. Elle me repondit: „ Je ne ſonge à faire aucune mor„ tification: je me contente d'offrir à Dieu „ le regret de n'en pouvoir faire. "

Comme je me plaignoit un peu de ce que ſa trop grande ſobrieté faiſoit tort à ſa ſanté: „ Je ſuis bien éloignée d'être ſobre, dit-el„ le: mais ſachez que l'on rendra compte „ à Dieu des bouchées oiſives, auſſi bien „ que des paroles oiſives. "

Je lui ai ſouvent oui dire que le diable ne tâche qu'à nous amuſer après notre converſion, afin que nous n'avancions point, & que demeurant dans le même état nous retombions enſuite.

Je me plaignois de ce que je n'avois point vu N.† & je diſois que ſa connoiſſance m'auroit bien ſervi: *S'il eût été neceſſaire pour votre ſalut*, me dit elle, *vous l'auriez connu, mais rien ne nous eſt bon que ce que Dieu a preparé pour nous.*

Elle diſoit: „ Il fait bon d'être exact le „ Carême, parce que c'eſt le jeûne de „ l'Egliſe: mais il faut auſſi l'être après le „ Ca-

* Peut-être M. de Saci, qui étoit Directeur des Solitaires de Port-Royal des Champs, ou M. Singlin qui venoit quelquefois de Paris pour les voir.

† Il paroît que M. Hamon veut parler de M. de S. Cyran.

„ Carême. Car chaque jour eſt un jeûne de la mortification chretienne. XXVII. RELAT.

„ Il ne faut point faire de pas qui ne „ nous menent à Dieu, c'eſt à dire ne rien „ faire que par ſon ordre.

„ Le malheur des hommes eſt plus grand „ que celui des femmes, parce qu'on ne „ les eſtime point infames pour les pechés „ corporels.

„ Je vois le diable dans la parole, les „ yeux & tous les geſtes des perſonnes du „ monde. Et à la grille, j'en ai ſouvent „ treſſailli d'horreur."

Un jour qu'elle me parloit des mortifications indiſcretes, elle dit: „ Il n'y a rien „ que le diable aime tant, parce qu'il eſt „ tellement ennemi des hommes, qu'il ſeroit fâché qu'ils euſſent le moindre contentement, même paſſager & temporel, „ ſi ce n'étoit pour les conduire dans un „ malheur éternel. C'eſt pourquoi il ne „ demande pas mieux que de les voir ſe tourmenter, & s'affliger le corps pour ſe „ damner.

„ Les gens de bien ont peu de ſerviteurs „ qui ſoient à Dieu parce qu'ils les traitent „ d'égal quand ils ſont devots. Et il n'y a „ rien que l'humilité & la baſſeſſe qui „ nous conſerve dans la charité.

„ C'eſt une choſe inſupportable qu'on „ offenſe Dieu par exemple. Un homme „ ne ſeroit pas excuſable d'être infidele au „ Roi, parce que ſon frere l'auroit trahi.

„ Un jour, cela venant à propos dans la converſation, elle me dit qu'Angers étoit pris. Mais comme elle vit que je n'en avois

XXVII. RELAT. vois point entendu parler, elle ajouta qu'elle ne ſavoit ſi elle avoit bien fait de me le dire.

„ Quand je ſuis fort malade, me dit-elle „ une fois, je ne crains point la mort, mais lorſ- „ je le ſuis peu ou que je me porte bien. „ Quand je ſerois aſſûrée de ne mourir que „ dans vingt ans, je ne la craindrois pas „ moins. Ce qui paſſe ne m'étonne point, „ mais ce qui ne paſſe pas. "

Comme elle me remercioit de quelque choſe, je lui repartis que tout ce que je pouvois faire pour elle n'étoit rien. „ *Ne dites point cela*, me dit elle, *rien n'eſt petit lorſqu'on le fait pour Dieu.*

Je la priois un jour d'écrire à M. Singlin pour qu'il ſe conſervât. *Priez l'en*, me dit elle, *vous-même : cela eſt bon pour d'autres. Pour moi je n'oſerois : je crains M. Singlin.* Elle friſſonnoit en diſant cela.

Lui ayant demandé conſeil ſur quelque choſe qui n'étoit pas même de conſequence, elle me dit ſon ſentiment. Mais elle m'appella le lendemain, pour me dire que ce n'étoit point à elle à donner conſeil, & qu'elle avoit propoſé ma difficulté à N. * qui lui avoit confirmé la même choſe.

Comme je lui parlois un jour de la grande douceur de M. de Genêve, elle me repartit qu'il n'étoit pas doux de la maniere que penſoient les gens du monde. Elle m'apporta pluſieurs exemples d'une ſeverité toute Eccleſiaſtique. Entre autres choſes elle me dit que pendant qu'elle étoit ſous ſa con-

* Peut-être M. de Saci.

conduite, (elle étoit encore toute jeune,) elle lui dit un jour qu'elle avoit ſcrupule de regarder quelquefois à la fenêtre, & de s'y arrêter un peu; & qu'il lui repondit en ces termes: *Et quoi! Ma fille, appellez-vous ſcrupule une action inutile dont il vous faudra rendre compte devant Dieu? Apprenez que c'eſt un peché.* XXVII. RELAT.

Il y a quelques jours que la Mere étant au Tour, & M. d'Eſpinoi (ſecond fils de Madame de Saint-Ange qui s'étoit retiré à Port-Royal,) y étant entré, elle l'appella. Et comme il lui dit qu'il alloit ramaſſer quelques hardes qui traînoient en une chambre où il avoit demeuré. „ Mon Dieu! dit-„ elle, il faut que les perſonnes qui ſont à „ Dieu ſoient ſoigneuſes de ne rien perdre „ par leur negligence, puiſque tout leur bien „ n'eſt plus à eux, mais à Dieu, s'y étant „ conſacrés eux-mêmes. "

[Nous joindrons à ceci l'extrait d'une Lettre que notre pieux Medecin écrivit à un de ſes amis peu de jours après la mort de notre très chere Mere, dont il repreſente le caractere principal.]

Vous ſavez qu'elle eſt celle que nous avons perdue. Je ſuis temoin de la charité qu'elle avoit pour vous, & nous pouvez l'être de celle qu'elle avoit pour moi. Je prends plaiſir de me rappeller dans l'eſprit tout ce que j'ai vu de cette ſainte ame. J'ai admiré cent fois ſa grande foi, qui ne ſe relevoit jamais davantage que dans les accidens les plus fâcheux & les plus humilians qui abbaiſſent le plus le reſte des hommes. Elle étoit grande où les autres ſont Août 1662.

pe-

XXVII. Relat. petits, & en recompenſe elle étoit petite où les autres s'élevent. Dans les grandes afflictions on voyoit ſa foi juſques ſur ſon viſage, & elle ſe manifeſtoit par tous les ſens. Il n'y a point de ville ni de conquêtes qui faſſe chanter le *Te Deum* avec tant de joie qu'elle en avoit, en le chantant dans le fond du cœur lorſque tout ſembloit perdu. La derniere parole que je lui ai entendu dire fut que *l'affliction, la peine & les maux nous etoient plus neceſſaires que le pain.* Elle me dit cent choſes là-deſſus, mais avec une force & une certaine impetuoſité de l'eſprit de Dieu, qu'on ne peut ſe repreſenter à moins que de l'avoir entendu. Je l'admirois en l'entendant parler, mais ce n'étoit que comme une perſonne qui ſonge & qui eſt à demi endormie. Il eût fallu avoir quelque choſe de ſa foi pour l'admirer bien, & lui porter le reſpect qui lui étoit du. Je devois entendre Dieu parler par elle, car certainement il y étoit, & il y parloit Mais je ne ſai comment il arrive malheureuſement que nous ne voyons les amis de Dieu que lorſqu'il nous les ôte. La familiarité, la coutume & les ſens forment comme une eſpece d'enchantement, & nous empêchent de rendre interieurement & à la vûe de Dieu, tout le reſpect que nous devons à ces grandes ames, &c.

XXVIII. Re-

XXVIII.

Relation faite par M. RETARD *Curé de Magny d'un Entretien qu'il eut avec la Mere Angelique. Sur quelques mauvaiſes coutumes aſſez communes dans les Monaſteres.* *

VOus joindrez, Monſieur, cette Relation avec celle que je vous écrivis l'année derniere, & vous verrez que je me ſouviens de l'obligation que vous m'avez impoſée de vous faire part de ce que je pourrois ouir des paroles de cette excellente Religieuſe que nous avons en notre voiſinage, (je veux dire la Reverende Mere Marie Angelique Abbeſſe de Port-Royal,) quand j'aurois le bien de la voir.

Vendredi dernier le Jubilé me faiſant viſiter l'Egliſe de l'Abbaye de Port-Royal, M. Arnauld me demanda pour me dire quelque choſe touchant une affaire qui me regardoit; & il étoit ſeul dans le Parloir en attendant que quelques Religieuſes le vinſſent trouver pour faire leurs Confeſſions. Un peu de tems après que nous nous fûmes entretenus, la Reverende Mere Abbeſſe y arriva. Je fus bien aiſe d'avoir occaſion de la ſaluer, y ayant long-tems que je n'avois eu l'hon-

* [M. Retard envoya cette Relation comme l'autre (la XXIV.) à un de ſes intimes amis le 12. Mai 1653.]

XXVIII. RELAT. l'honneur de la voir & de lui temoigner ma reconnoiſſance des nouvelles obligations dont je lui étois redevable, auſſi bien que des paſſées, ayant trouvé dans ſa Maiſon pendant la guerre de l'année derniere, un refuge & un aziſe beaucoup plus avantageux que je n'euſſe pu trouver en aucun lieu durant la calamité publique de tout ce pays. Après quelques diſcours je lui parlai de la corruption de notre ſiecle, & lui temoignai qu'elle s'étend bien fort, puiſqu'elle penetre dans les Monaſteres de Filles, où l'on voit beaucoup d'interêt & peu de vraie charité Evangelique.

Sur cela elle nous dit: „ Je n'ai jamais „ connu de Maiſons de Filles Religieuſes, „ pour peu reglées qu'elles fuſſent, qu'il n'y „ eût toujours quelques bonnes ames qui „ tâchoient de ſervir Dieu, qui ſongeoient „ veritablement à leur ſalut, & qui s'échapoient de la corruption. Si l'on voit peu „ d'ordre dans beaucoup de Monaſteres de „ Filles, cela vient de la faute ou du peu „ de ſcience de leurs Confeſſeurs, qui ne „ leur font point connoître la verité, laquelle ſouvent elles embraſſeroient de bon „ cœur. Et cela eſt vrai ſur tout des Carmelites & des Religieuſes de la Viſitation, „ où il y a grand nombre de bonnes ames „ qui ont quitté le monde avec un grand „ courage pour ſe donner à Dieu; mais elles ne ſont point inſtruites de pluſieurs „ points très importans de la conduite „ vraiment chretienne, où l'on ne doit „ ſuivre que l'eſprit de l'Evangile & de l'Egliſe. C'eſt la grace particuliere dont cet-

„ te

„ te Maiſon de Port-Royal eſt obligée à XXVIII.
„ Dieu, nous ayant donné des Confeſſeurs RELAT.
„ qui ne s'arrêtent point aux exemples du
„ relâchement preſent, mais ne ſuivent que
„ les lumieres toutes pures de la verité,
„ puiſées dans les Livres des anciens Peres
„ & toutes conformes aux Regles ſaintes &
„ à la pratique primitive des Fondateurs de
„ nos Ordres, leſquelles nous voyons ſou-
„ vent être violées pour ce qui regarde la
„ ſainteté de l'eſprit Religieux & Evangeli-
„ que, auſſi bien par les Filles que par les
„ hommes.

„ Il eſt vrai que ce qu'il y a de plus à
„ plaindre dans les Maiſons Religieuſes, &
„ que l'on ne ſauroit diſſimuler, c'eſt qu'il
„ y a en pluſieurs une étrange paſſion d'ac-
„ querir du bien. On leur fait croire que
„ c'eſt rendre un grand ſervice à Dieu que
„ d'y amaſſer des Religieuſes, & elles ſont
„ comme ces Receveurs qui ne penſent
„ qu'à menager & à augmenter le bien de
„ leurs Maîtres. J'ai oui dire même à plu-
„ ſieurs que c'eſt depouiller l'Egypte, que
„ d'attirer à elles les richeſſes de gens du
„ monde, qui les employeroient à nourrir
„ des chiens, ou en d'autres folles depen-
„ ſes. Ce qui pourroit être vrai, ſi ces
„ Religieuſes faiſoient un bon uſage de ce
„ bien, & qu'elles ne l'employaſſent point
„ à avoir de riches Sacriſties & autres
„ choſes ſuperflues, qui ſont des excès auſſi
„ peu legitimes en des Filles qui ont fait
„ vœu de pauvreté, que la nourriture de
„ chiens & de chevaux aux ſeculiers. J'ai
„ appris de plus par la propre confeſſion de

„ plu-

XXVIII. Relat. „ pluſieurs Filles qui me ſont venues voir „ durant la guerre, qu'il y a autant d'ému- „ lation dans les Communautés Religieuſes „ pour les beaux ornemens, qu'il y en a „ parmi les Dames pour les habits & les „ cabinets. On y prend bien garde de ne „ point donner quelque beau patron de „ quelque bel ornement, pour ne rendre pas „ commun ce qu'on penſe avoir de rare. „ Il en eſt de même pour les chants : on „ eſt curieux d'en avoir de nouveaux & de „ particuliers ; & cela s'appelle par quelques- „ unes *l'invention d'attrapper*. Pour moi „ je donnerois toutes ces choſes pour une „ épingle ; & je ne ſuis point portée à en „ faire ſi peu d'eſtime par un mouvement „ de pieté, mais parce qu'elles m'ont tou- „ jours ſemblé ſi baſſes, que je ne les puis „ aimer. Je puis vous dire que lorſqu'a- „ près que je me fus depoſée de cette Ab- „ baye pour la rendre élective, & que les „ Meres du Tard de Dijon gouvernoient „ notre Maiſon de Paris, elles furent telle- „ ment bleſſées du peu d'eſtime qu'elles „ croyoient que j'en faiſois, que dans la Le- „ gende qu'elles compoſerent de ma Vie, „ pour me mortifier, & qu'elles firent lire „ tout haut dans leur Refectoire, elles me „ reprochoient que je n'aimois point le bien „ du Monaſtere.

„ Mais l'ardeur avec laquelle on marchan- „ de les Filles pour les recevoir, eſt une „ choſe encore pire. Pour moi je vous a- „ voue que je n'ai jamais pu m'abbaiſſer „ juſqu'à ce trafic, qui m'a toujours paru „ une très grande baſſeſſe, avant même

„ que

„ que je ſuſſe, comme je l'ai appris depuis XXVIII.
„ de nos Confeſſeurs, qu'il eſt contraire à RELAT.
„ l'eſprit de l'Evangile & de l'Egliſe, &
„ condamné par les SS. Canons. Et neanmoins ſans m'être jamais voulu ſervir de
„ ces malheureuſes inventions humaines,
„ Dieu a fait à cette Maiſon tout ce que
„ le monde voit. Je n'ai trouvé dans cette Abbaye quand j'y ſuis venue Abbeſſe,
„ qu'onze pauvres Filles, bonnes à la verité, mais auſſi peu inſtruites que des
„ payſannes ; & je n'ai pu m'empêcher
„ quelquefois de rire, en conſiderant le
„ bruit qu'a fait depuis cette Maiſon, que
„ j'ai trouvée ſi pauvre, comme elle eſt
„ encore, & ſi abandonnée, ce qu'elle n'eſt
„ plus, & de quelle ſorte ceux qui ne l'aiment pas, ont fait parler par toute la
„ France de la conduite de Port-Royal &
„ des Meſſieurs de Port-Royal. "

Voilà, Monſieur, ce qu'elle nous dit d'abord ; & comme je lui demandai comment elle s'étoit portée à quitter cette Maiſon de Port-Royal des Champs, pour ſe retirer à Paris, elle nous parla dans les termes ſuivans.

„ J'en ſuis ſortie, dit-elle, par l'âvis & le
„ ſentiment d'autrui, & ce n'a point été
„ par des mouvemens de pieté : mais toutefois il eſt évident que Dieu en a tiré
„ ſa gloire, & beaucoup de bien pour les
„ ames. Etant en la nouvelle Maiſon de
„ Paris, nous y avons ſouffert de très grandes neceſſités, ſans avoir été long-temps
„ ſecourues viſiblement de perſonne du monde, juſques là que nous penſâmes à ven-

„ dre

XXVIII. Relat.

„ dre aux Religieuſes de Saint Cyr toute la „ charpenterie du Dortoir de ceans, & „ nous l'euſſions vendue, ſans que M. de „ S. Cyran qui avoit recommandé l'affaire „ à Dieu, étant au bois de Vincennes, (& „ avoit eu poſſible quelque vûe ſurnaturel- „ le de ce que Dieu en vouloit faire de- „ puis, comme aujourd'hui nous le voy- „ ons de nos yeux,) me manda que ce ſe- „ roit bleſſer ſa providence que de s'en de- „ faire, & qu'il falloit encore ſouffrir. „ Mais enfin, Dieu a fait de vrais mira- „ cles pour cette Maiſon, qui étoit noyée „ & abîmée d'incommodités & de dettes. „ Je me ſuis ſouvent étonnée des ſommes „ immenſes que des perſonnes de pieté ſuſ- „ citées de Dieu extraordinairement, nous „ ont apportées d'elles-mêmes & par pure „ aumône; & je diſois quelquefois à nos „ Sœurs, que je n'oſois les leur dire en „ particulier, de peur de donner à la cupi- „ dité quelque occaſion de les tenter. Ce- „ pendant il eſt vrai que nonobſtant ces „ grandes aumônes qu'on nous a faites, & „ qu'on nous fait encore de jour en jour, „ cette Maiſon ne laiſſe pas d'être auſſi „ pauvre que jamais, nous trouvant obli- „ gées à un grand nombre de charités.

Voy. le comm. de la XII. Rel. de la I. Part.

„ On manque très ſouvent au dedans du „ Monaſtere, de moyens pour pourvoir à „ des neceſſités très preſſantes, auxquelles „ neanmoins Dieu pourvoit après. L'année „ paſſée pendant la guerre de Paris, nous „ nous ſommes endettées de quinze mille „ livres. Il ſe preſente aſſez ſouvent des oc- „ caſions de faire des aumônes en des ne-

„ ceſ-

„ ceſſités de perſonnes étrangeres, qui ſont XXVIII.
„ telles que Dieu nous fait connoître qu'il RELAT.
„ faut abſolument laiſſer celles de la Mai-
„ ſon, pour ſatisfaire à celles-là. Mais il
„ eſt bon que nous ſoyons toujours dans
„ cet état de dettes & de pauvreté. Tant
„ que nous y ſerons, Dieu nous ſoutiendra:
„ mais ſi nous venions à en ſortir, Dieu
„ nous laiſſeroit, & il feroit de nous, comme
„ de beaucoup de Communautés, où lors mê-
„ me qu'on n'eſt point dans la pauvreté, on
„ laiſſe le ſoin de faire des aumônes, & l'on
„ emploie le bien que l'on a non ſeulement
„ aux choſes neceſſaires, mais en celles qui ne
„ ſont que plus commodes, & en d'autres
„ ſouvent ſuperflues.

„ C'eſt cette raiſon qui m'oblige à ne
„ point écouter quelquefois les propoſitions
„ que nos Sœurs me font, de chercher les
„ moyens de pourvoir à des choſes qui ſont
„ comme neceſſaires à ces deux Maiſons.
„ Je leur dis qu'il faut ſouffrir quelque choſe.
„ Il y a peu de jours qu'une de nos Sœurs
„ me demandoit, ſi l'on ne pouvoit point
„ attendre de la charité de ces Meſſieurs,
„ qui par leurs ſoins & par leurs aumônes,
„ ont remis notre Dortoir & notre Egli-
„ ſe d'ici en l'état où nous les voyons au-
„ jourd'hui, que nos Sœurs euſſent en no-
„ tre jardin de Paris, un lieu où elles puſ-
„ ſent avoir de l'ombre, ce qui ne ſe peut
„ qu'en achetant un jardin qui eſt proche
„ du nôtre. Mais je lui fis reponſe: *Ma*
„ *Sœur, ces Meſſieurs n'en ont-ils point fait*
„ *aſſez, & peut être trop? Eſt-il raiſonna-*
„ *ble que pendant qu'il y a tant de pauvres*
„ *qui meurent de faim, l'on penſe à nous*

XXVIII. RELAT. „ *accommoder, & qu'on employe à des bâti-*
„ *mens, ou des jardins non abſolument ne-*
„ *ceſſaires, des aumônes qui peuvent être*
„ *plus utilement employées en du pain, pour*
„ *nourrir ceux qui n'en ont point? On croit*
„ *que nous ſommes de vraies pauvres de Je-*
„ *ſus-Chriſt, & en cette qualité on nous fait*
„ *des aumônes immenſes. Dieu les ſuſcite,*
„ *parce qu'il eſt vrai que nous ſommes dans*
„ *la pauvreté: lorſque nous ne ſerons plus*
„ *pauvres, Dieu nous laiſſera.*"

Après toutes ces choſes que je vous rapporte, & où M. Arnauld & moi l'interrompions quelquefois, elle nous dit encore: „ Pendant la guerre de l'année paſſée,
„ grand nombre de Religieuſes nous ſont
„ venues viſiter en notre Monaſtere de Pa-
„ ris, & entre elles grand nombre de Su-
„ perieures. Et comme elles s'étonnoient
„ de voir elles-mêmes les grandes depenſes,
„ & toutes neceſſaires, que nous faiſions,
„ & le grand nombre de Religieuſes & de
„ Filles que nous avions (qui alloit à plus
„ de deux cens,) elles me demandoient
„ comment j'avois fait pour mettre cette
„ Maiſon au point où elles la voyoient, ne
„ m'étant point ſervie des moyens humains
„ dont on ſe ſert dans les Maiſons Religieu-
„ ſes pour les ſoutenir; je leur repondois:
„ *Voici, Madame, ou ma Mere, ce que j'ai*
„ *fait. J'ai repandu force larmes devant*
„ *Dieu, j'ai eu patience; & je fais encore*
„ *ſouvent de même.* Avant que Dieu faſſe
„ paroître les effets particuliers de ſa provi-
„ dence, à ne point delaiſſer ceux qui ſe
„ confient en lui dans leurs neceſſités & leurs
„ beſoins, il veut que l'on endure quelque

„ cho-

„ choſe, & que l'on attende avec patience. XXVIII.
„ C'eſt l'ordre que nous preſcrit l'Evangile RELAT.
„ qui eſt la regle des Regles, & que nous
„ devons garder ponctuellement; & la cau-
„ ſe pour laquelle Dieu manque à beaucoup
„ de perſonnes, c'eſt que l'on manque de
„ patience & que l'on n'attend point. "

Là deſſus quelqu'un de nous dit, Mais, ma Mere, c'eſt auſſi là un moyen dont on pourroit ſe ſervir pour acquerir des richeſſes, à quoi elle nous fit cette humble reponſe: „ Vous dites vrai, & je me ſouviens quel-
„ quefois avec frayeur de cette parole mer-
„ veilleuſe de feu M. l'Abbé de S. Cyran,
„ que *la charité ne fait rien que la cupidité*
„ *ne puiſſe imiter.* " Mais M. Arnauld dit ſur ce ſujet ce qui ſuit. S'il y a lieu de craindre que la cupidité entreprenne de contrefaire en ce point la charité, au moins il n'y en a point d'apprehender qu'elle y reuſſiſſe; parce que Dieu ne prend jamais ſoin de l'homme d'une maniere particuliere, qu'il ne le voie depouillé de tout dans le fond du cœur, vraiment pauvre, aimant ſincerement la pauvreté, & exempt de tout deſir d'amaſſer du bien. Or cette diſpoſition ſincere qu'il faut avoir en la preſence de Dieu pour ſe rendre digne de ſon aſſiſtance, eſt propre à la charité & impoſſible à la cupidité. C'eſt pourquoi le même Dieu qui recompenſe la vraie charité, de ſon denuement de toutes choſes & de ſa confiance en lui ſeul, en inſpirant à ſes vrais ſerviteurs & ſes vraies ſervantes le mouvement de la ſecourir, châtieroit la cupidité de ſa ſecrete convoitiſe & rendroit ſon hypocriſie viſible

XXVIII. RELAT. & deteſtable aux yeux de tous les vrais-fideles.

Voilà, Monſieur, ce qui ſe paſſa en cet Entretien que nous eumes avec cette bonne Mere. Je ne ſaurois au reſte vous exprimer combien elle nous temoigna de joie de voir ſon Monaſtere des Champs, dont elle avoit autrefois elle-même fait ruiner toutes les cellules du Dortoir, retabli en un meilleur état qu'il ne fut jamais, & capable de loger preſentement plus de cent Filles de compte fait, de voir l'Égliſe devenue ſi claire, ſi haute & ſi ſaine par le relevement que l'on y a fait, & ces ouvrages être les fruits d'une charité toute pure & toute volontaire de ces Meſſieurs, ſans que jamais elle ait ouvert la bouche pour les prier, n'y agi directement ou indirectement pour leur en inſpirer le deſſein. Ces temoignages de la providence de Dieu envers elle, & envers cette Maiſon, la raviſſent. Car elle ne veut rien devoir à la charité des hommes, qu'elle ne le doive auparavant à la volonté & à la liberalité de Dieu. Elle a le cœur trop humble, pour oſer jamais prevenir par ſes recherches & par ſes demandes, l'execution des ordres de ce grand Maître qu'elle ſuit en tout; & elle a auſſi le cœur trop magnanime pour être mendiante d'autre que de celui qui a toutes les richeſſes temporelles, auſſi bien que toutes graces ſpirituelles en ſa puiſſance.

Pour moi, Monſieur, je prends part à ſa joie, la trouvant très raiſonnable. Car n'eſt-ce pas un juſte ſujet de ſe rejouir, de voir qu'une Maiſon de grace & de penitence, où Dieu a été ſervi depuis quatre cens

ans

ans ; & qui étoit ſi deſerte, ſi cachée, ſi abandonnée, ſi ruinée de toutes parts, ait été habitée depuis douze ou treize ans & ſanctifiée par tant de perſonnes, qui ſe ſont heureuſement renouvellées par les exercices de la penitence, ſans qu'autre que Dieu ſeul les y ait conduits ; & que depuis peu elle ait été rebâtie, cultivée, remplie & embellie, en ſorte que le renouvellement & l'embelliſſement de ce lieu qui étoit auparavant ſi affreux & ſi inculte, eſt une marque viſible du renouvellement & de la beauté que les ames vraiment penitentes y ont trouvée, & qu'elles y trouveront toujours, tant que le mepris du bien & le parfait deſintereſſement de ceux qui en auront la conduite, continuera, & qu'on y aura plus de ſoin d'exercer la charité envers les pauvres que de la recevoir de ceux qui la voudront faire. Car c'eſt là, Monſieur, l'unique fondement de la ſubſiſtance de cette Abbaye, lequel eſt tout divin & tout Apoſtolique, & ſi extraordinaire en ce ſiecle qu'il me ſemble auſſi miraculeux que la converſion & la vocation de tant de perſonnes de qualité, que Dieu retire du monde & qu'il remplit d'amour & de charité pour ce Monaſtere, qui leur eſt un lieu de benediction & de repos, comme le ſejour qu'ils y font & leur charité le rend un lieu de ſecours & de protection pour tout ce pays. J'en puis parler avec d'autant plus de certitude, que j'en ai plus de connoiſſance & d'experience qu'aucun autre *. Je ſouhaite qu'ils demeurent tou-

XXVIII. RELAT.

* M. François Retard qui fut plus de quatre-

XXIX. jours dans cet esprit de l'Evangile, & je
RELAT. prie Dieu qu'il les y maintienne par sa sainte grace. Je suis, Monsieur, &c. Le 12. Mai 1653.

XXIX.

Relation de la Sœur Jacqueline de Sainte Euphemie PASCHAL *.

Gloire à Jesus au très Saint Sacrement.
A Port-Royal ce 10. Juin 1653.

1. Raisons qui ont porté la S. Euphemie à dresser cette Relation.

JE ne puis douter, ma très chere Mere que votre charité ne vous ait fait prendre part à l'affliction très sensible que Dieu m'a envoyée dans le tems de ma Profession, peut-être pour servir de contrepoids à l'extrême joie que j'en avois. C'est ce qui m'oblige par une juste reconnoissance de vous faire participer à la consolation que j'y ai reçue.

C'est à ce dessein que je me donne l'honneur de vous écrire. Mais parce qu'il est necessaire pour vous donner l'intelligence du tout, que

torze ans Curé de Magny, fut toujours très uni à Port-Royal; & il rendit de grands services à ce Monastere pendant les troubles qu'on lui suscita. Il mourut le 30. Mars 1663. Voyez ce qui est dit de lui dans le Necrologe & dans le *Supplement*.

* Cette Relation fut envoyée (de Paris) par la Sœur Euphemie à la Mere Marie Dorothée de l'Incarnation le Conte Prieure de Port-Royal des Champs.

que vous ſoyiez informée de mon avantu- XXIX.
re, j'ai cru que je devois vous en faire un RELAT.
petit abregé, qui ſervira en même tems pour vous en donner l'éclairciſſement, & pour ſatisfaire à l'obligation que j'ai de publier, au moins entre nous, (puiſqu'il m'eſt interdit de le porter plus loin,) ce que j'ai reconnu par une notable experience du deſintereſſement de cette Maiſon, de la grande charité de nos Meres & de la pureté de leurs intentions & de leur conduite, qui a tellement paru dans mes affaires qu'il ne faut point d'autre preuve pour reconnoître qu'elles ne regardent jamais que Dieu en toutes les choſes où elles ſont obligées d'agir.

Ma conſcience me preſſe, ma chere Mere, de rendre à la verité que je connois, ce temoignage qui eſt d'autant plus digne de foi qu'il eſt tout volontaire, & que même je n'oſe le rendre public parce que la modeſtie de notre Mere ne pourroit jamais le ſouffrir. C'eſt ce qui m'empêche d'oſer tenter ce que la gratitude & la juſtice demandent de moi, de peur que l'obéiſſance ne m'interdiſe enſuite le peu qui m'eſt encore permis, puiſqu'on ne me l'a pas defendu, qui eſt de vous en laiſſer un petit memorial, qui conſerve à la faveur du ſilence & du ſecret que nous garderons entre nous, la memoire de ce qui s'eſt paſſé, laquelle nous ſerions autrement contraintes de laiſſer perir; & ce ſera le monument de ma reconnoiſſance, & le fidele temoin du ſouvenir qui me reſte de la grace que j'ai reçue, puiſque je ne puis rien de plus.

Vous ſaurez donc, ma chere Mere, qu'auſ- II. Ses parens

XXIX Relat. s'oppoſent à ſes deſſeins.

auſſi-tôt que j'eus mes voix pour la Profeſſion *, je l'écrivis à mes parens † pour mettre la derniere main à mes affaires, & pour leur donner avis de la diſpoſition que je deſirois faire du peu de bien que Dieu m'avoit donné. Je leur déclarois avec beaucoup de liberté & de franchiſe que je deſirois rendre à Dieu ce bien, puiſque je m'en depouillois. Car je croyois avoir tout ſujet de m'aſſurer qu'ils approuveroient tous mes deſſeins, & connoiſſant le fond de mes intentions & la diſpoſition de mon cœur à leur égard, j'avois la vanité de preſumer qu'il ne m'étoit jamais poſſible de les fâcher, quelque choſe que je fiſſe. Vous ſavez, que j'avois quelque raiſon de vivre dans cette confiance, vû l'union & l'amitié que nous avions tojours eues enſemble.

Cependant ils s'offenſerent au vif de mes deſſeins, & crurent que je leur faiſois une ſenſible injure de les vouloir desheriter en faveur de perſonnes étrangeres, que je leur preferois, diſoient-ils, ſans qu'ils m'euſſent jamais deſobligée. Enfin, ma chere Mere, ils prirent les choſes dans un eſprit tout ſeculier, comme auroient pu faire des perſonnes tout du monde qui n'auroient pas même connu

* La Sœur Jacqueline de Sainte Euphemie Paſchal, dont on trouvera la Vie dans la III. Partie (XXXI. Relation,) étoit entrée à Port-Royal le 4. Janvier 1652. & elle avoit reçu l'habit de Novice le 26. Mai de la même année.

† L'illuſtre M. Paſchal ſon frere, Madame Perier ſa ſœur & ſon mari.

nu le nom de la charité, & ils regarderent celle que j'avois deſſein de faire à quelques perſonnes, dont ils n'ignorent pas les beſoins, comme des marques d'amitié envers elles à leur prejudice, ſans vouloir reconnoître le motif qui m'y pouſſoit. XXIX. RELAT.

Dieu le permit ainſi ſans doute pour nous humilier l'un par l'autre & nous faire connoître de plus en plus combien peu on doit faire de fondement ſur l'amitié des creatures. Car je ne puis attribuer cet aveuglement, ſi le reſpect que je leur dois me permet de le nommer ainſi, à une autre cauſe qu'à un ſecret jugement de Dieu ſur nous, puiſqu'il eſt certain qu'ils ont tous trop de lumiere dans les choſes de Dieu, pour que je duſſe m'attendre à les trouver encore ſi humains dans une affaire de pieté, & qui d'ailleurs étoit de ſi petite conſequence & les intereſſoit ſi peu que je n'avois pas cru devoir heſiter un moment à leur propoſer ce pretendu desheritement, que je ne deſirois faire que pour Dieu, parce que je me tenois aſſurée non ſeulement qu'ils l'approuveroient, mais auſſi qu'ils ſeroient eux mêmes bien aiſes de participer par leur conſentement à ces petites charités que j'avois dans l'eſprit, vû qu'eux mêmes en font ſouvent qu'on peut appeller conſiderables.

Mais, ma chere Mere, vous n'avez que faire de tout cela. Il faut ſeulement vous dire pour la ſuite de l'hiſtoire, que ce pretendu manque d'amitié de ma part leur donna beau jeu de raiſonner ſur l'inconſtance de l'eſprit humain, & l'inſtabilité de mon affection. Mais à la bonne heure, s'ils en

XXIX. Relat. fuſſent demeurés là ; ils auroient exercé leur eſprit ſans troubler le mien, mais ils ne le firent pas. Car ils m'écrivirent chacun à part de même ſtile une Lettre, où ſans me dire qu'ils fuſſent choqués, ils me traitoient neanmoins comme l'étant beaucoup. Pour toute reponſe à mes propoſitions, ils me faiſoient une deduction de mes affaires à la rigueur, & me declaroient que la nature de mon bien étoit telle que je n'en pouvois diſpoſer en façon quelconque, ni en faveur de qui que ce ſoit. Ils en apportoient pour raiſons que par nos partages on étoit demeuré d'accord que nos lots repondroient ſolidairement l'un à l'autre de toutes les parties qui viendroient à manquer pendant un longtems, & d'autres raiſons de chicane qui vous ennuieroient, & qui n'euſſent pas été telles ſans doute s'ils n'avoient pas été en mauvaiſe humeur. Je ſai bien cependant qu'à la rigueur elles étoient veritables : mais nous n'avions pas accoutumé d'en uſer enſemble de cette façon.

Ils ajoutoient que ſi nonobſtant cela je diſpoſois de quelque choſe, je les mettrois en procès entre eux, & eux contre tous ceux à qui j'aurois donné mon bien, ce qu'ils aſſuroient être inevitable, à cauſe de quelques formalités de juſtice qu'il falloit garder. Et pour éviter ce mal ils me marquoient qu'ils alloient donner ordre à ce qu'il me fût interdit de diſpoſer de mon bien comme n'en ayant point de pouvoir, me reduiſant ainſi pour toutes choſes à une petite ſomme d'argent que j'avois fait venir avant ma Vêture, & qu'ils ne ſavoient

pas

pas que j'avois employée par avance à quelques charités.

Jugez, je vous ſupplie, ma chere Mere, de l'état où me mirent ces Lettres, d'un ſtile ſi different de notre maniere ordinaire d'agir. Elles m'impoſoient une neceſſité inevitable ou de differer ma Profeſſion de quatre ans, pour retirer mon bien de l'engagement où il étoit pour la garantie des autres lots de nos partages, ſans même ſavoir ſi après cela il ſeroit entierement libre d'ailleurs, ou de recevoir la confuſion d'être reçue gratuitement, & d'avoir le deplaiſir de faire cette injuſtice à la Maiſon. Auſſi la douleur que j'en reſſentis fut ſi violente que je ne puis aſſez m'étonner de n'y avoir pas ſuccombé.

III. Comment la M. Agnès parla à la S. Euphemie.

Auſſi-tôt que la Mere Agnès * ſut que j'étois affligée, elle m'envoya querir. Je lui temoignai que ce qui me touchoit le plus ſenſiblement étoit cette neceſſité où je me voyois reduite ou de differer ce qui je ſouhaitois depuis pluſieurs années avec tant de paſſion, ou de le faire à des conditions qui m'étoient ſi penibles. Elle me dit pluſieurs choſes pour me conſoler, ſur ce qu'on ne doit être touché que de ce qui eſt éternel: que tout ce qui n'eſt que temporel n'eſt jamais irreparable, & ne merite pas d'être pleuré: qu'il faut reſerver les larmes pour les pechés qui ſont les ſeuls malheurs veritables: que tout le reſte n'eſt rien, & que quand il en arrive il faut regarder aux moyens d'en ſortir au lieu de perdre du tems à s'en af-

* Alors Prieure de Paris.

XXIX. Relat. affliger. Elle ajouta avec ſa bonté ordinaire que ſi les choſes ſe gouvernoient par ſes avis, elles ſeroient bientôt & bienheureuſement terminées; & qu'elle voudroit que je laiſſaſſe toutes mes affaires comme elles étoient, pour ne penſer plus qu'à faire Profeſſion ſans m'inquieter de rien.

Elle me dit encore pluſieurs autres belles choſes, & me parla enſuite avec plus de gaieté, pour ne rien oublier de ce qui pouvoit adoucir l'amertume où j'étois. Elle diſoit qu'il ſeroit honteux à la Maiſon, & incroyable à ceux qui la connoiſſent, s'il étoit dit qu'une Novice prête à y faire Profeſſion fût capable d'être affligée de quoique ce ſoit, mais beaucoup plus ſi on ſavoit que c'eſt de ſe voir reduite à être reçue pour rien. Enſuite elle s'efforça de me faire comprendre comment c'étoit le plus grand avantage qui pût m'arriver, & elle me dit que notre Mere n'auroit rien tant deſiré que d'avoir été libre de faire ce qu'elle auroit voulu en ſe faiſant Profeſſe, afin d'avoir pu donner tout ſon bien aux pauvres, & puis être reçue par charité dans une Maiſon inconnue. Pour ne laiſſer aucun pretexte de juſtice à ma triſteſſe, elle eſſaya de me faire voir comment c'étoit auſſi non ſeulement le plus honorable, mais même le plus avantageux & le plus utile à la Maiſon, parce que ſi la charité que nous devons au prochain ne nous permet pas de ſouhaiter qu'il nous faſſe des injuſtices, celle que nous nous devons à nous-mêmes nous doit donner de la joie quand il nous en fait.

„ Il n'y a point, continua-t-elle, d'avan-

„ tage

„ tage temporel qui puiſſe être comparé à celui-là, parce qu'il n'y a rien de plus profitable à la Religion que la vraie pauvreté. Il n'eſt pas toujours permis de ſe la procurer, mais il eſt toujours bon de la deſirer, de l'aimer, & de ſe rejouir de tout ce qui peut y contribuer. On doit trembler, & ſouvent s'affliger beaucoup quand on reçoit des biens, en les regardant comme un piege & comme l'ennemi de la vertu & de l'eſprit de pauvreté. Et il faut ſe rejouir non ſeulement quand on ne reçoit pas celui auquel on pouvoit pretendre; mais auſſi quand on nous ravit celui que nous avions deja, parce qu'au moins nous n'en ſommes plus reſponſables." Enfin, ma chere Mere, elle ſe ſervit de tant de moyens, qu'elle me reduiſit preſque à me rejouir de tout ce qui m'avoit le plus affligée, & à n'oſer plus avoir de douleur que celle qui provenoit de la compaſſion que j'avois de ceux qui m'en donnoient ſujet. Si je fuſſe demeurée dans cette inſenſibilité j'aurois été telle que la Mere Agnès me demandoit. Mais j'étois trop foible & trop touchée pour être capable de tant de vertu; & j'avoue à ma honte qu'un moment après je rentrai dans ma premiere foibleſſe & mes premiers ſentimens. XXIX. RELAT.

IV. Conduite de M. Singlin en cette occaſion.

Enſuite la Mere Agnès me fit parler à M. Singlin, à qui je fis le recit de tout ce qui ſe paſſoit, tandis qu'elle prit la peine de l'aller faire de ſon côté à notre Mere. Elle revint auſſitôt & dit à M. Singlin de la part de notre Mere, que ſon ſentiment étoit que je devois abandonner tout mon bien à mes

XXIX. RELAT. parens, ſans m'en mêler non plus que s'il ne m'appartenoit pas, les laiſſer gouverner le tout ſans m'en mettre en peine, & ne penſer qu'à faire Profeſſion ſans me charger d'aucun autre ſoin.

M. Singlin ne ſe rendit pas d'abord à cette penſée, craignant qu'il n'y eût peut-être trop de generoſité & pas aſſez d'humilité dans cette action. Sur quoi il nous dit avec beaucoup de force qu'après avoir ſurmonté la cupidité inſatiable du bien qui regne preſque par tout, il faut beaucoup craindre de tomber dans l'autre extremité qui conſiſte dans la cupidité de l'honneur qui en revient, la vanité qu'on peut tirer des actions qu'on fait enſuite, le mepris de tous ceux qu'on y voit encore attachés, & l'oſtentation de cette vertu; & qu'après avoir établi ſon honneur à être au deſſus de l'amour des richeſſes, comme les autres à en poſſeder beaucoup; ſi on n'y prend bien garde, on fait des actions qui ſont à la verité tout oppoſées, mais par le même principe & la même ambition qui fait que les uns diſputent leur droit avec trop de chaleur, & que les autres le cedent avec trop de facilité.

„ Il faut en toutes choſes, ajouta-t-il, ſe „ rendre neutre, & ſe depouiller de tout „ interêt, pour ne regarder que ce que la „ juſtice demande de part & d'autre. Et „ ſi les perſonnes à qui nous avons affaire „ s'égarent & s'emportent à quelque injuſtice contre nous, la charité nous oblige „ de les aider par tous les moyens à ſe reconnoître & à rentrer dans leur devoir „ à notre égard, comme nous leur ſerions

„ re-

„ redevables d'un pareil ſecours, s'il s'a- XXIX.
„ giſſoit de l'interêt d'un autre. Mais il RELAT.
„ faut prendre garde de ne ſe point trom-
„ per en cela, & d'agir par une cupidité
„ ſecrete qui pourroit ſe couvrir du pre-
„ texte de charité. Il faut au contraire que
„ ce ſoit par un deſir hors de tout interêt
„ de voir la juſtice gardée en tout."

Toutefois M. Singlin, après y avoir un peu penſé, entra dans le ſentiment de notre Mere. Car il craignit que cette oppoſition que mes parens formoient ſi hors de propos, ne fût une marque qu'ils avoient quelque attache au bien, qu'ils avoient peut-être regardé comme une choſe qui leur étoit toute acquiſe; auquel cas on n'eût fait que les chocquer ſans leur être utile, en les obligeant de ſouffrir que les choſes fuſſent autrement qu'ils ne vouloient; ce qui les auroit aigri au lieu de les rappeller. Comme il vit que je reſiſtois à cela de tout mon pouvoir, & que je ne pouvois ſouffrir qu'on laiſſât aller les choſes de cette maniere, il me dit qu'il les connoiſſoit tous, qu'il étoit bien aſſuré qu'ils étoient raiſonnables, & qu'il falloit infailliblement qu'il y eût quelque mal-entendu qui les rendît deraiſonnables en cette rencontre; & qu'ainſi il falloit eſperer que lorſque nous pourrions nous voir & nous éclaircir de tout, ils feroient de leur propre mouvement juſtice à eux-mêmes & à moi: qu'en ce cas je n'avois que faire de m'en mettre en peine; mais que ſi après nous être vus ils ne le faiſoient pas, ce me ſeroit une preuve du tort que je leur ferois en les y contraignant par force dès à pre-

XXIX. RELAT. preſent, & que je ne ferois que les irriter & les aigrir. Pour concluſion il me dit abſolument qu'il falloit ſe rendre à ce conſeil, qui de tous ceux qu'on pouvoit prendre étoit le plus conforme à la charité & à l'exemple que nous leur devions.

Je ne puis dire avec verité, ma chere Mere, ſi cette reſolution qui fut priſe avec tant de fermeté qu'elle ne me laiſſa plus lieu à la reſiſtance, me donna plus de confuſion de la charité qu'on me faiſoit, que de joie de ce que ma Profeſſion ne ſeroit point differée. Car il me ſemble qu'elles me partagerent ſi également que je ne pouvois me reſoudre à l'un ni à l'autre. Il fallut neanmoins me determiner à ce qui m'étoit ordonné, & qui flattoit ſi bien mon deſir que je ne crois pas que j'euſſe pu me reſoudre à le refuſer. Mais en acceptant cette confuſion ſi peu attendue, tout ce que je pus faire pour me conſoler, fut de ſupplier inſtamment M. Singlin que puiſqu'on vouloit bien me recevoir gratuitement, on me recût en qualité de Sœur Converſe. C'étoit le ſeul milieu que j'avois pu imaginer pour donner quelque remede à mon mal: & cette penſée ne m'étoit point ſortie de l'eſprit du moment que je m'étois vue reduite à la neceſſité ou de differer ma Profeſſion, ou d'être à charge à la Maiſon. Car le premier paroiſſant impoſſible à mon deſir, il me ſembloit que je ne pouvois moins faire que de temoigner aux Sœurs par l'humble ſervice que je leur euſſe rendu toute ma vie, la reconnoiſſance que j'avois de la double grace qu'elles me feroient, ſi en me recevant gratuite-

tuitement leur charité vouloit bien favoriſer mon impatience. Comme je m'en reconnoiſſois ſi indigne, je ne pouvois ſouffrir qu'on ne connût pas aſſez la gratitude que j'en conſervois ; & je croyois devoir m'efforcer de ſuppléer par le peu de travail dont je ſerois capable à ce qui me manquoit d'ailleurs. XXIX. RELAT.

M. Singlin n'improuva pas d'abord cette propoſition, reconnoiſſant qu'il n'y avoit rien dans la Maiſon qui fût plus utile pour moi. Mais parce que Dieu qui ſonde les cœurs ſavoit que je n'étois pas digne d'un état qui eſt ſi élevé en ſa preſence, & que mon orgueil preſent & paſſé meritoit une punition & non pas une recompenſe, il ôta du cœur de M. Singlin la penſée de conſentir à ma reſolution. Car après l'avoir examinée, il jugea qu'il ne devoit pas y condeſcendre à cauſe qu'il ne [illegible]voit pas que j'euſſe des forces ſuffiſantes pour cette condition ; ce qui auroit obligé neceſſairement de me ſoulager plus que mes Compagnes, & il apprehendoit que cela ne les affoiblît en leur donnant lieu de penſer qu'on le feroit peut-être par d'autres conſiderations, & que ce ſeroit une acception de perſonnes qui eſt toujours odieuſe, parce qu'elle offenſe la charité & l'eſprit de la Religion qui ne permet aucune diſtinction entre des Sœurs. Ainſi il ſe determina à rejetter abſolument la priere que je lui faiſois ; ſi bien que je me vis reduite à laiſſer les choſes dans les termes que notre Mere avoit propoſés.

V. La S.te Euphemie écrit à ſes parens.

J'écrivis à l'heure même la reſolution à mes parens, ſelon l'ordre que M. Singlin m'en

XXIX. RELAT. m'en donna, & dans le ſtile qu'il voulut lui-même preſcrire, de crainte que je ne m'emportaſſe à temoigner trop de chaleur. Il approuva neanmoins que je leur fiſſe connoître un peu fortement leur injuſtice & le deplaiſir qu'ils m'avoient donné, parce qu'il leur étoit utile de les aider à ſe faire juſtice à eux-mêmes, en les gueriſſant de l'opinion qu'il étoit clair qu'ils avoient d'être fort offenſés, & qui leur faiſoit croire que c'étoit me faire aſſez de grace de ne me pas temoigner leur colere par des effets plus ſignalés, & qu'ils n'étoient plus obligés à rien qu'à me pardonner dans leur cœur. Mais il m'avertit en même tems d'y mêler beaucoup de marques de douceur & d'affection & même de tendreſſe, ſans faire paroître aucune aigreur, puiſque Dieu me faiſoit la grace de n'en point avoir, afin que ſi l'une pouvoit leur [illegible] appercevoir ce petit égarement, l'autre ſervît à les en rappeller. Il m'ordonna ſur tout de leur faire ſavoir la charité qu'on avoit de me faire Profeſſe ſans y apporter aucun retardement, non pas même pour voir s'il n'y auroit point quelque ordre à mettre à mes affaires. Mais il me recommanda de leur marquer cela avec tant de diſcretion qu'il ne parût aucune animoſité, & qu'il ne ſemblât point que ce fût un effet de depit ou de courage, ou une bravade qu'on voulût leur faire, ou bien une invention pour les picquer d'honneur, & il me dit d'exprimer naivement & nuement les ſentimens de la Maiſon & les miens qui n'étoient rien moins que toutes ces choſes; & de leur faire ſeulement voir qu'on n'eſti-

timoit pas aſſez un petit avantage temporel pour le juger digne de faire differer une choſe auſſi importante pour une ame, qu'eſt la conſecration totale & ſolemnelle qu'elle veut faire à Dieu de ſoi-même. XXIX. RELAT.

VI. Son entretien avec la M. Angeliq.

Cette Lettre qui ne pouvoit pas être courte m'ayant occupée preſque juſqu'au ſoir, je ne pus voir notre Mere ce jour-là. Mais le lendemain elle fit aſſembler tout le Noviciat pour la voir, comme vous ſavez qu'elle a coutume de faire lorſqu'elle arrive de Port-Royal. Je m'y trouvai comme les autres; & la ſaluant à mon tour, je ne pus m'empêcher de lui dire que j'étois la ſeule qui fût triſte parmi toutes nos Sœurs qui avoient grande joie de ſon retour. „ Quoi! „ me dit elle, ma Fille, eſt-il poſſible que „ vous ſoyiez encore triſte? N'étiez vous „ pas preparée à tout ce que vous voyez? „ Ne ſaviez-vous pas il y a longtems qu'il „ ne faut jamais s'aſſurer ſur l'amitié des „ creatures, & que le monde n'aime que „ ce qui eſt ſien? N'êtes-vous pas bien heu„ reuſe que Dieu vous ôte tout ſujet d'en „ douter, avant que vous quittiez le mon„ de tout à fait, afin que vous faſſiez cet„ te action avec plus de courage, en vous „ en faiſant une eſpece de neceſſité qui vous „ rende inebranlable dans la reſolution que „ vous en avez priſe, puiſque vous pouvez „ dire en quelque ſorte que vous n'avez plus „ perſonne dans le monde. " Je lui répondis en pleurant, qu'il me ſembloit que j'en étois déja ſi detachée que je n'avois pas beſoin de cette experience. Sur quoi elle reprit: „ Dieu vous veut faire voir que vous

„vous

XXIX. Relat. „ vous trompez dans cette penſée. Car „ ſi cela étoit, vous regarderiez avec in- „ difference tout ce qui eſt arrivé, bien „ loin de vous en affliger comme vous fai- „ tes. C'eſt pourquoi vous devez reconnoître „ que c'eſt une grande grace que Dieu vous „ fait, & en bien profiter. " Elle me dit encore pluſieurs autres choſes ſur la vanité de toute l'affection des hommes, en me tenant toujours embraſſée avec beaucoup de tendreſſe, juſqu'à ce qu'il fallût la quitter pour laiſſer approcher les autres.

Le lendemain la Mere Angelique ayant remarqué pendant Prime une triſteſſe extraordinaire ſur mon viſage, ſortit du Chœur avant le commencement de la Meſſe; & m'ayant fait appeller, elle fit tous ſes efforts pour donner quelque ſoulagement à ma douleur. Mais parce que cet eſpace de tems étoit trop court pour ſatisfaire ſa charité, auſſitôt après la Meſſe elle me fit ſigne de la ſuivre, & me faiſant mettre auprès d'elle, elle me tint une heure entiere la tête appuyée ſur ſon ſein, en m'embraſſant avec la tendreſſe d'une vraie mere; & là je puis dire avec verité qu'elle n'oublia rien de tout ce qui étoit en ſon pouvoir pour charmer mon deplaiſir.

Plût à Dieu, ma chere Mere, que j'euſſe eu aſſez de liberté d'eſprit & aſſez de memoire, pour n'avoir laiſſé rien perdre de cette precieuſe liqueur qu'elle s'efforça de faire entrer dans mon cœur pour adoucir l'amertume qu'il reſſentoit. J'eſtimerois avoir beaucoup gagné par mon affliction, & j'oſe dire que je vous ferois un rare preſent. Mais je n'ai pas eu aſſez de bonheur ni de capa-

pacité ; & au lieu de tout conſerver com- XXIX.
me il eût été à ſouhaiter, tout ce que j'ai RELAT.
pu faire a été de ne pas laiſſer tout perdre. C'eſt particulierement pour conſerver le peu qui m'en eſt reſté, que je vous le mets en main par cette Lettre, comme une relique qui ne laiſſe pas d'être bien precieuſe, quoiqu'elle ne ſoit qu'une petite parcelle d'un grand tout.

Notre Mere me dit d'abord avec une ſeverité pleine de douceur. „ Je ne puis aſſez m'étonner, ma Fille, de vous voir „ dans la foibleſſe où vous êtes pour une „ choſe de rien. Vous me ſurprîtes telle„ ment hier quand vous me dites que vous „ étiez triſte, que je ne ſaurois aſſez vous „ le temoigner. Car je croyois aſſurément „ que vous aviez deja oublié tout ce qui „ s'eſt paſſé, puiſque les choſes étant de„ meurées aux termes où elles ſont, vous „ n'avez plus rien à faire. Je vous aſſure „ que je ne ſavois ce que vous vouliez di„ re. Il me fallut un peu tems pour le „ deviner, & pour me remettre toute cette „ affaire dans l'eſprit. "

L'abbattement où j'étois ne fut pas aſſez grand pour m'empêcher d'admirer en moi-même un ſi prompt oubli. Car il vous ſouvient bien, ma chere Mere, que cette hiſtoire étoit ſi recente qu'elle n'avoit été fue & terminée que le jour precedent. Cependant elle n'y penſoit deja plus, ce qui fait voir combien elle tenoit tout cela dans une veritable indifference, & avec quelle ſincerité elle avoit voulu que je me demiſſe de toutes choſes, en regardant cette affaire comme conclue par ce moyen

XXIX. RELAT. moyen à quoi il n'étoit plus beſoin de penſer. Mais moi qui étois bien éloignée d'une vertu ſi rare, je ne lui pus repondre que par mes larmes. Comme elle s'en apperçut, elle me dit en prevenant l'excuſe que j'euſſe pu apporter : „ Pourquoi pleurez-vous „ de cela, ou bien pourquoi ne pleurez-„ vous pas autant de tous les pechés du „ monde ? Si vous ne regardez que Dieu „ là dedans & l'interêt de la conſcience de „ de vos proches, pourquoi lorſque vous „ en avez vu tomber quelques-uns dans „ des fautes plus conſiderables & dans „ des infidelités beaucoup plus importantes „ au regard de Dieu *, n'avez-vous pas „ autant pleuré qu'à cette heure où ils n'ont „ manqué proprement qu'à l'amitié qu'ils „ vous devoient ? ”

Je lui repondis, comme je le croyois veritable, que je n'étois touchée que de l'injuſtice qu'on faiſoit à la Maiſon ; & que pour ce qui ne regardoit que moi, je ne ſentois aucun mouvement d'aigreur ni de douleur, & que mon cœur me ſembloit être inſenſible de ce côté-là.

„ Vous vous trompez, ma Fille, me dit-„ elle. Il n'y a rien qui touche plus, ni „ qui ſoit plus outrageant que l'amitié. Vous „ en avez eu une veritable pour eux, & „ vous voyez que la leur n'a pas été pareil-„ le.

* La Mere Angelique veut ici parler de M. Paſchal, qui après avoir été touché de Dieu étoit alors retourné à l'amour du monde. Il fut pleinement converti en 1654. Voyez la Vie de la Sœur Euphemie.

„ le. Car encore qu'il ſoit vrai qu'ils vous XXIX.
„ aiment beaucoup, voyez-vous, ils ſont RELAT.
„ encore du monde, & toutes les graces
„ particulieres que Dieu leur a faites en leur
„ donnant plus de lumiere dans les choſes
„ de Dieu qu'à beaucoup d'autres, n'empê-
„ chent pas qu'on n'agiſſe au monde com-
„ me au monde, c'eſt à dire que le pro-
„ pre interêt marche toujours le premier.
„ Et c'eſt de cela que vous êtes choquée,
„ ſans y penſer. Il eſt vrai que vous n'a-
„ vez pas fait de même. Mais c'eſt auſſi
„ que vous n'étiez plus du monde, encore
„ que vous n'en fuſſiez pas ſortie. Et pour
„ preuve que c'eſt plus vous-même que vous
„ regardez là dedans que l'injuſtice que la
„ Maiſon ſouffre, comme vous penſez,
„ c'eſt que vous n'êtes pas émue de la mê-
„ me ſorte de toutes celles qu'on nous fait.
„ Je ſai pourtant bien que c'eſt ce qui vous
„ touche le plus, mais d'une maniere qui
„ vous regarde; car l'amour propre ſe mê-
„ le par tout."

Sur cela elle eut la bonté de me raconter fort en detail pluſieurs hiſtoires de même nature, ſans neanmoins faire connoître les perſonnes: ce qu'elle me dit, je crois, autant pour me donner cette eſpece de conſolation qui ſe rencontre dans la ſocieté de pluſieurs affligés, que pour me faire reconnoître qu'on ne prend jamais ſi à cœur l'interêt de la juſtice lorſqu'on n'a nul interêt à l'injuſtice qui ſe commet, que lorſqu'on y a quelque part. Après avoir tiré de moi cet aveu, elle ajouta de la plenitude de ſon cœur ce qui ſuit.

„ C'eſt

XXIX. RELAT. „ C'eſt une des raiſons qui me fait avoir „ une grande joie que cela ſoit arrivé, mais „ je dis une joie ſenſible & veritable; & je „ ne voudrois pas pour le double du bien „ que vous avez, que vous n'euſſiez eu „ cette épreuve avant votre Profeſſion. Car „ vous n'aviez pas été aſſez éprouvée pen- „ dant votre Noviciat. Voyez-vous, ma „ Sœur: vous avez renoncé au monde avec „ beaucoup de facilité, parce que Dieu „ vous avoit fait la grace de reconnoître la „ vanité & le peu de ſolidité de tous les „ divertiſſemens & de tout les amuſemens „ du monde, qui charment les autres filles „ & les raviſſent. Vous n'en êtes pas meil- „ leure pour cela; car c'eſt Dieu qui vous „ en a fait la grace, quoique vous en fuſ- „ ſiez indigne. Il eſt certain que vous en „ étiez fort detachée: mais il vous reſtoit „ encore deux choſes dont il falloit vous „ depouiller, & vous n'y penſiez point.

„ L'une eſt qu'encore que ſelon le monde „ vous n'euſſiez pas de grands biens, nean- „ moins pour la Religion on peut dire que „ vous en aviez abondamment, parce qu'il „ ne faut preſque rien au prix de ce qu'il „ faut dans le monde. L'autre c'eſt que la „ principale richeſſe de votre Maiſon c'é- „ toit l'amitié & l'union ſi étroite qui ren- „ doit toutes choſes communes entre vous, „ & dans laquelle vous vous repoſiez ſans y „ penſer. Dieu vous a voulu depouiller de „ l'une & de l'autre pour vous rendre vrai- „ ment pauvre de toutes façons, & plus „ encore de l'amitié que du bien. Car

„ vous

„ vous étiez prête à le quitter entiere- XXIX.
„ ment, & vous avez fait quelques aumô- RELAT.
„ nes qui peuvent ſuppléer en quelque ſor-
„ te à celle que vous deſiriez faire à la
„ Maiſon. C'eſt pourquoi vous devez être
„ ſatisfaite de ce côté-là: & votre denue-
„ ment n'en eſt pas moins grand, quoique
„ la choſe n'aille pas ſelon votre intention.
„ Mais vous ne ſongiez point à vous de-
„ faire de cette affection & de cette eſtime
„ que vous aviez pour vos proches, parce
„ qu'il ne vous y paroiſſoit rien que d'in-
„ nocent: & en effet tout cela étoit en ſoi
„ fort permis & fort legitime.

„ Cependant vous voyez que Dieu de-
„ mande en vous plus de detachement; &
„ c'eſt pour cela qu'il a voulu vous faire
„ connoître quels ſentimens ils ont pour
„ vous: c'eſt pourquoi je ne me puis laſ-
„ ſer de vous dire que j'ai une grande joie
„ de ce qui eſt arrivé. Car ils n'euſſent pas
„ laiſſé d'être toujours dans la même diſ-
„ poſition à votre égard, mais vous n'en
„ euſſiez rien ſû, & vous vous fuſſiez tou-
„ jours flattée dans la penſée qu'ils étoient
„ pour vous comme vous pour eux; & en
„ effet il y avoit tout ſujet de le penſer.
„ Mais croyez moi: cela eſt bien rare, car
„ les perſonnes qui ſe donnent à Dieu font
„ toutes choſes dans la vûe de Dieu, avec
„ franchiſe de ſincerité, ſans melange d'in-
„ terêt. Mais ceux qui ſont encore du mon-
„ de ne peuvent s'empêcher d'avoir tou-
„ jours quelque vûe humaine dans les cho-
„ ſes même les plus ſaintes; & au lieu que
„ les uns traitent les choſes ſeculieres par

XXIX. RELAT. „ l'eſprit de Dieu, les autres traitent les „ choſes de Dieu par l'eſprit du ſiecle. Il „ ne faut pas s'en étonner. Il n'eſt preſque „ pas poſſible de faire autrement tant qu'on „ vit dans le monde; ſi ce n'eſt par une „ grace de Dieu très particuliere, parce „ que tous ceux avec qui on converſe en „ font autant, & que perſonne ne conſeille „ ni ne juge des choſes que ſelon l'eſprit du „ monde & par la raiſon humaine, de ſor- „ te qu'on ne ſait pas même regarder les „ les choſes dans la vûe de Dieu.

„ Ce que je vous dis peut paſſer pour une „ ſimplicité. Mais jugez vous-mêmes s'il n'eſt „ pas vrai que tout le monde diroit qu'une „ perſonne ſeroit bien bête, ſi elle ne faiſoit „ pas tout ſon poſſible pour conſerver le „ droit qu'elle a de pretendre à une ſuc- „ ceſſion, & qu'elle en laiſſât diſpoſer en „ faveur de quelque autre. Je vous dis „ qu'il eſt très rare d'en trouver qui ne „ ne ſoient point dans ce ſentiment-la, quel- „ que pieté qu'ils aient. Car on eſt telle- „ ment prevenu de ſon propre interêt qu'on „ ne conſidere que cela, & s'il y a quel- „ que charité à faire, on aime toujours „ mieux qu'il ſe faſſe par ſes mains que par „ celles des autres, encore que cela ne ſoit „ pas ordinaire. Car, croyez moi: les „ gens du monde ne ſont gueres portés à „ faire la charité, parce qu'ils ne ſavent ce „ que c'eſt que neceſſité. Ils ne l'éprou- „ vent jamais, car ils ne ſe laiſſent man- „ quer de rien. C'eſt pourquoi ſi j'euſſe „ été ici, & que vous m'euſſiez parlé de „ tout cela avant que de faire cette propo-

ſition

„ ſition à vos proches, je vous aurois pre- XXIX.
„ dit à point nommé tout ce que vous RELAT.
„ voyez. Car j'en ai vu de toute maniere.
„ Voyez vous, ma Sœur: quand une
„ perſonne eſt hors du monde, on conſi-
„ dere tous les plaiſirs qu'on lui fait com-
„ me une choſe perdue. Il n'y avoit que
„ deux motifs qui leur puſſent faire agréer
„ votre deſſein, ou la charité en entrant
„ dans vos ſentimens, ou l'amitié en vou-
„ lant vous obliger. Or vous ſaviez bien
„ que celui qui a le plus d'interêt à cette
„ affaire * eſt encore trop du monde, & * M. Pa-
„ même dans la vanité & les amuſemens, ſchal.
„ pour preferer les aumônes que vous vou-
„ liez faire à ſa commodité particuliere;
„ & de croire qu'il auroit aſſez d'amitié
„ pour le faire à votre conſideration, c'é-
„ toit eſperer une choſe inouie & impoſſi-
„ ble. Cela ne ſe pouvoit faire ſans mira-
„ cle; je dis un miracle de nature & d'af-
„ fection, car il n'y avoit pas lieu d'at-
„ tendre un miracle de grace en une per-
„ ſonne comme lui; & vous ſavez bien
„ qu'il ne faut jamais s'attendre aux mira-
„ cles."

Je ne pus m'empêcher d'interrompre notre chere Mere, pour lui dire qu'encore que j'euſſe fait cette reflexion, je n'en euſſe neanmoins peut-être pas été detournée de la confiance que j'avois en eux, parce que j'aurois cru avoir droit d'eſperer un de ces miracles, puiſqu'il y en avoit des exemples dans notre famille plus extraordinaires que celui-là, & de feu mon pere même envers

XXIX. un de mes oncles qui lui étoit deja aſſez
Relat. obligé d'ailleurs.

„ Je crois bien cela, me dit-elle; mais „ Monſieur votre oncle étoit un homme engagé dans le monde. N'avez-vous jamais „ oui dire une petite hiſtoire de la Vie des „ Peres du Deſert, qui a bien du rapport à „ ce que vous dites, encore qu'il ne le „ ſemble pas d'abord. Un homme du monde étant venu voir un de ſes freres, qui „ après avoir vêcu très ſaintement dans le „ monde s'étoit retiré dans la ſolitude, s'étonna beaucoup de le trouver mangeant „ à l'heure de Nones, parce qu'avant ſa „ retraite il ne dînoit jamais qu'à l'heure „ de Vêpres. Le ſolitaire s'en appercevant „ lui dit: *Ne vous en étonnez pas, mon Frere; ce n'eſt pas un relâchement, mais une „ neceſſité. Quand j'étois dans le monde, „ je n'en avois pas beſoin, parce que mes „ oreilles me repaiſſoient. Les louanges qu'on „ donnoit à mes auſterités ſatisfaiſoient ſi „ bien mon eſprit, que le corps en étoit fortifié & animé à les redoubler même, s'il „ eût été beſoin. Mais ici où perſonne ne „ me dit mot, où l'amour propre n'a rien „ qui le contente, je ſuis obligé malgré moi „ de donner cette ſatisfaction à la nature, „ parce qu'elle en eſt abſolument depourvue „ d'ailleurs.*

„ Voyez vous, ma Fille, me dit-elle enſuite. Il en eſt tout de même de ce dont „ vous parlez. Un honnête homme dans „ le monde ſe ſent porté à obliger, même „ au prejudice de ſon interêt propre une

„ per-

„ perſonne qui demeure dans le monde XXIX.
„ comme lui, parce que c'eſt un temoin RELAT.
„ toujours preſent & une trompette qui pu-
„ blie ſon action par ſa ſeule vûe, & que
„ la gratitude de cet homme & les louan-
„ ges qu'il lui procure le recompenſent de
„ ſon bienfait, autant de fois qu'il y a des
„ complaiſans qui l'en congratulent. Mais
„ les ſervices qu'on rend à une perſonne
„ qui eſt hors du monde n'ont rien de tout
„ cela. Comme c'eſt une action purement
„ de charité, qui eſt plus utile à celui qui
„ donne qu'à celui qui reçoit, perſonne ne
„ s'aviſe de vous en louer. Celle qui a re-
„ çu le bienfait ne peut pas le publier, par-
„ ce qu'elle n'y eſt pas. Ceux qui le peu-
„ vent ſavoir & l'approuver l'oublient ai-
„ ſément, parce qu'il n'y ont point d'inte-
„ rêt, & que perſonne n'eſt payé pour les en
„ faire reſſouvenir. De là vient qu'on tient
„ pour perdu tout ce qui ſe fait aux Reli-
„ gieuſes, parce qu'on n'y rencontre ni
„ honneur ni avantage temporel qui tienne
„ lieu de recompenſe. Tenez cela pour
„ une maxime indubitable, ſur quoi il ne
„ faut jamais manquer de faire fondement.
„ Autrement vous ſerez toujours trompée.
„ J'en ai tant d'experiences que je n'en ſau-
„ rois plus douter. Mais la raiſon même
„ le fait voir; car c'eſt proprement le mon-
„ de & ſa maniere d'agir. Il a toujours
„ été fait comme cela, & le ſera toujours;
„ & s'il étoit autrement fait, il ne ſeroit
„ plus du monde. C'eſt pourquoi faites
„ état que vous n'avez plus aucun ami dans
„ le monde, du moment que vous en êtes

XXIX. Relat. „ ſortie. Il n'y en a plus aucun de qui vous „ deviez attendre de grands temoignages „ d'amitié, ſi ce n'eſt de ceux qui le fe- „ roient par eſprit de charité. Mais en ce „ cas ce ne ſera pas vous qu'ils regarderont; „ & ils en feroient autant pour la plus étran- „ gere."

Sur cela elle rapporta pluſieurs hiſtoires ſemblables à la mienne, qu'elle même avoit vue: & entre autres que les parens d'une fille de condition qu'elle avoit fait Profeſſe manquerent contre toute apparence à la parole qu'ils lui avoient donnée pour ſa dot qui devoit être très conſiderable, en un tems où le Monaſtere en avoit un très notable beſoin, & que c'étoit une fille qui de tout tems avoit fait profeſſion d'une affection très particuliere envers ſes parens. „Je vous „ avoue, me dit notre Mere, que cette „ injuſtice me ſurprit & me toucha beau- „ coup, car j'avois tenu cela pour ſûr, de „ la maniere qu'ils avoient toujours agi avec „ nous. Cependant feu M. de S. Cyran „ me conſeilla de ſupporter cette dureté „ (car c'en étoit une veritable) avec tant „ de douceur & de paix, qu'il ne voulut pas „ même que je leur en parlaſſe ni leur te- „ moignaſſe en aucune ſorte d'en être bleſ- „ ſée, mais que je fiſſe tout de même que „ ſi je l'avois oublié. Et il m'aſſura que „ ſi je le faiſois Dieu ſauroit bien recom- „ penſer cette perte & pourvoir à nos be- „ ſoins par d'autres voies." Puis elle ajou- ta: „ Dieu me fit la grace de le croire & „ de ſuivre ſon conſeil; car je n'ai jamais „ cru qu'il me fût permis de rien faire con-

„ tre

„ tre ſes avis; & j'ai reconnu depuis par XXIX.
„ des experiences continuelles la verité de RELAT.
„ cette promeſſe, comme vous le voyez
„ vous-même.

„ C'eſt pourquoi, ma Fille, au nom de
„ Dieu, ne vous emportez point contre
„ vos parens, ne leur temoignez aucun reſ-
„ ſentiment, & que cela n'altere aucune-
„ ment votre union. Car enfin, de quoi
„ s'agit-il? d'un peu de bien; voilà tout.
„ N'eſt-ce pas moins que rien? Il eſt vrai
„ que le bien eſt neceſſaire à la vie: on ne
„ peut pas s'en paſſer entierement. Mais
„ dans la verité il arrive rarement qu'on en
„ manque aſſez pour tomber dans une ve-
„ ritable neceſſité; & c'eſt cupidité que
„ d'en demander pour le ſuperflu. Quand
„ Dieu en envoye par des voies legitimes,
„ on le peut recevoir, parce qu'il eſt neceſ-
„ ſaire d'en avoir pour vivre. Mais quand
„ cela n'eſt pas, ou même quand il per-
„ met qu'on nous en ôte du nôtre, en ve-
„ rité il faut s'en rejouir. Feu M. de S.
„ Cyran diſoit que les richeſſes ſont dans
„ le monde comme les humeurs peccantes
„ du corps, qui ſe jettent toujours avec plus
„ d'abondance ſur la partie la plus foible
„ & la plus ſuſceptible de mal. C'eſt pour-
„ quoi c'eſt un mauvais prejugé pour quel-
„ qu'un quand on voit que le bien lui vient
„ en abondance de tous côtés. De ſorte
„ qu'au lieu de vous rejouir quand vous
„ voyez qu'on nous donne, vous n'avez
„ rien tant à craindre pour cette Maiſon
„ que de voir qu'elle s'enrichiſſe beaucoup,
„ & ſouvenez-vous en bien, s'il vous plaît.

XXIX. RELAT. „ Vous êtes jeune, & vous pourrez voir
„ quelque jour arriver des choſes ſembla-
„ bles à ce qui ſe paſſe maintenant en vo-
„ tre perſonne & en vos affaires. Cela
„ me donne grande joie de tout ce qui a
„ été fait. Car au moins ſi jamais on ſe
„ ſervoit de votre conſeil en une pareille
„ rencontre, vous apprendriez à faire aux
„ autres ce qu'on vous a fait.

„ Ecrivez donc encore à vos parens,
„ (ajouta-t-elle) & ſur tout à cette per-
„ ſonne que vous ſavez qui a le plus de ten-
* Mad. Perier. „ dreſſe pour vous, * & temoignez leur
„ toute l'amitié poſſible avec une grande
„ ouverture de cœur, afin qu'ils recon-
„ noiſſent que c'eſt avec une entiere ſince-
„ rité, & ſeulement de peur de les bleſſer
„ que vous vous êtes demiſe de la diſpoſi-
„ tion de votre bien, & que vous ne pen-
† M. Paſchal. „ ſez plus à tout cela; & quand celui qui
„ doit arriver bientôt † ſera venu, parlez
„ lui de la même ſorte, ſans lui faire le
„ moindre reproche, & non pas ſeulement
„ le moindre mauvais viſage au ſujet de tout
„ ce qui s'eſt paſſé, pour temoigner que
„ vous l'avez oublié. En effet vous de-
„ vriez deja l'avoir fait, & pour moi je
„ ſuis toute étonnée de vous trouver ſi foi-
„ ble en une choſe ſi peu importante."

VII. Suite l'entretien de la S. Euphemie & de la M. Aug. Elle fit ſur cela un peu de ſilence qui me donna lieu de lui dire qu'une des choſes, qui m'affligeoient le plus en cela étoit le ſcrupule où j'étois d'avoir mal employé mon bien lorſqu'il étoit en ma diſpoſition, parce que j'en avois donné une bonne partie à des perſonnes pendant que je l'aurois pu diſtribuer

buer avec plus de charité. Il eſt vrai que je penſois alors avoir ſuffiſamment pour cela & pour le reſte que je me propoſois de faire. Neanmoins je craignois beaucoup d'être coupable, au moins de precipitation. XXIX. RELAT.

Elle penſa un peu, puis elle me dit: „ N'ayez nulle peine; car je ne crois pas que „ quand les choſes ſeroient encore en votre „ diſpoſition vous puſſiez en conſcience „ vous diſpenſer de faire ce que vous avez „ fait dans les circonſtances où vous avez „ vu les choſes. Vous ſavez bien que vous „ avez regardé Dieu en cela, & le bien „ de cette perſonne qui vous doit être plus „ cher que tout l'or du monde, & que ce „ n'a point été par ambition pour le faire „ grand & lui donner de l'éclat dans le „ monde. Cela ne lui en donne pas le moyen, „ puiſqu'avec tout ce que vous lui avez „ donné vous voyez qu'il ne lui reſte pas „ encore aſſez pour vivre comme les autres de ſa condition. Sur quoi donc fondez-vous la crainte que vous avez de l'avoir mal employé? Que pouviez-vous „ faire de moins? Mais je vous dirai plus. „ Quand il ſeroit vrai que ce que vous lui „ avez donné ne ſerviroit à preſent qu'à „ l'entretenir dans la vanité, je crois que „ vous n'auriez pas été moins obligée ſelon „ Dieu de faire ce que vous avez fait, puiſqu'à moins de cela vous l'euſſiez chocqué, „ & lui euſſiez fait grand tort, (je dis à „ ſa conſcience) d'en uſer autrement, & „ afin que vous ne croyiez pas que je vous „ parle ſans fondement, pour vous conſo-

XXIX. Relat.

„ ler il faut que je vous dise sur cela une „ chose qui vous étonnera.

„ Feu M. de S. Cyran, qui étoit à „ Dieu comme vous savez, avoit un frere „ qui étoit du monde autant qu'on y peut „ être; & même il est mort là dedans. Je „ vous donne à penser combien cela l'a „ fâché. Neanmoins quoiqu'il le connût „ bien tel qu'il étoit, il ne laissa pas de lui „ donner une terre considerable qu'il avoit, „ & dont il vouloit se defaire pour ne posse- „ der que le moins qu'il pourroit des biens „ de la terre. Vous ne doutez pas qu'il „ ne sût qu'il y avoit moyen de mieux em- „ ployer son bien, c'est-à-dire qu'il eût pu „ en faire beaucoup de charités : mais ce- „ pendant il ne le fit pas. Il donna cette „ terre à son frere, qui ne la devoit employer „ qu'à sa vanité, & cela par un autre motif „ de charité qui n'est pas moindre que la pre- „ miere. Car il le fit pour conserver l'ami- „ tié de cette personne, & ne le pas éloigner „ de lui, comme il auroit fait infailliblement „ s'il ne la lui eût pas donné, parce que „ c'eût été lui temoigner qu'il avoit si mau- „ vaise opinion de son état qu'il tenoit pour „ mal employé ou pour perdu le bien qu'on „ lui donneroit; & par là il eût perdu toute „ l'esperance qui lui restoit de le pouvoir ser- „ vir en la maniere qu'il desiroit. Car comme „ il savoit bien mettre le prix aux choses, il „ ne faisoit point difficulté de prodiguer & „ même de perdre un peu de bien tem- „ porel pour lui pouvoir procurer les biens „ veritables. C'est pour vous dire, ma Fille, „ que vous n'avez pas mal fait d'en faire

„ au-

„ autant, puiſque vous l'avez fait pour la XXIX.
„ même raiſon. RELAT.

„ Mais afin de vous ôter tout ſcrupule il „ faut que vous ſachiez, (ajouta-t-elle par un mouvement de charité admirable,) „que „ quand il ſeroit vrai que vous auriez fait „ une faute en cela & une diſſipation, ce „ qui n'eſt pas comme je vous ai deja dit, „ & que ce ſeroit une pure perte de votre „ bien, vous la devez regarder comme une „ des moindres de toutes celles qu'on peut „ faire : je dis en verité une des moindres. „ Car voyez-vous, ma Sœur : toutes les „ choſes exterieures & periſſables ne ſont „ rien. La perte que l'on fait de la plus „ petite grace de Dieu eſt mille fois plus „ conſiderable devant lui, que celle de tous „ les biens de la terre. Quelque uſage qu'on „ en puiſſe faire, Dieu conſidere fort peu „ tout cela. Il n'a que faire de nos biens : „ il les eſtime comme rien en comparaiſon „ des vertus qu'il met en nous. Ce ſont là „ les biens veritables ; & il faut s'examiner „ ſouvent ſur l'uſage qu'on en fait, pour „ ſon profit particulier & pour celui des „ autres. Cependant on ne ſonge point à „ cela.

„ On eſt fort peu ou point touché quand „ on vient à decheoir de ſon humilité ac- „ coutumée, de ſa douceur, ou de quel- „ que autre vertu. Et on entre en ſcrupu- „ le ſi on a mal employé un peu d'argent „ qui eſt le moindre de tous les biens dont „ Dieu nous demandera compte, parce „ qu'il ne peut tout au plus ſervir qu'à ſou- „ lager quelques miſeres temporelles ou à

XXIX. Relat. „ quelque autre œuvre qui paſſera avec le „ tems ; au lieu que les graces de Dieu & „ & les vertus qu'il nous donne ſont des „ threſors qui doivent ſervir éternellement „ à notre propre ame & à celle des autres, „ ſi nous avons ſoin de les bien menager „ & de ne les pas laiſſer perdre. Enfin c'eſt „ une choſe faite : vous n'avez plus à y „ penſer. Je dis que c'eſt une tentation „ pour vous, qui vous detourne de ce que „ vous avez à faire. Ne ſongez donc plus „ à tout cela : penſez ſeulement à rendre „ graces à Dieu de ce qu'après vous avoir „ fait la miſericorde de vous donner la pen- „ ſée de ſortir du monde, il vous donne „ la connoiſſance de cette Maiſon & l'eſti- „ me que vous en avez conçue, laquelle „ vous l'a fait preferer à toutes les autres. „ Car ſans cela vous auriez été ſans doute „ chez les Carmelites, qui ſont à preſent ſi en „ vogue & en ſi grande reputation de ſain- „ teté, & avec raiſon. Car il eſt vrai que „ ce ſont des Filles auſſi ſaintes qu'on le „ ſauroit deſirer, dans des auſterités prodi- „ gieuſes, & dans une ſi exacte obſervance „ de toutes leurs regles qu'elles ne vou- „ droient pas y avoir manqué d'un *iota*. „ Mais pour le regard du bien, il n'y a „ point de quartier, & vous êtes bien aſ- „ ſurée que vos affaires étant comme elles „ ſont, on vous feroit faire querelle avec „ tous vos proches & rompre avec tout le „ monde, plutôt que de rabbattre un point „ de ce qu'elles auroient eu lieu d'eſperer „ de vous. * „ C'eſt

* On a la conſolation de voir aujourd'hui le deſinte-

„ C'eſt une choſe qui nous doit faire gran- XXIX.
„ de pitié, & en même tems nous couvrir Réaaté
„ de confuſion. Car ce ſont des perſonnes
„ ſi ſaintes & des ames ſi fideles à tout le
„ bien qu'elles connoiſſent, qu'il eſt viſi-
„ ble qu'elles ne font cela que manque d'u-
„ ne inſtruction qui leur faſſe connoître
„ que c'eſt un mal & un très grand mal.
„ Et on a tout ſujet de croire, je dis mê-
„ me qu'il eſt indubitable, que ſi elles a-
„ voient la lumiere dont Dieu nous a fa-
„ voriſées, elles y ſeroient bien plus fide-
„ les que nous ſans comparaiſon. C'eſt
„ pourquoi nous devons davantage admirer
„ la miſericorde de Dieu qui eſt ſi rare, &
„ qu'il nous a faite quoique nous la meri-
„ tions ſi peu. Cela ſeul vous devroit don-
„ ner tant de joie que vous en devriez ou-
„ blier tout le reſte. Car ſi vous étiez là,
„ vous croiriez ne pouvoir mieux faire que
„ de ſuivre l'ordre de vos Superieurs, com-
„ me vous faites ici. Cependant où en ſe-
„ riez-vous ? N'êtes-vous donc pas bien
„ heureuſe, d'être tombée entre les mains
„ de perſonnes qui vous conduiſent par les
„ pures regles de la charité, comme s'ils
„ n'y avoient aucun interêt ? "

Je ne pus m'empêcher de la ſupplier de

deſintereſſement de Port-Royal par rapport aux *dots des Religieuſes*, imité par pluſieurs Communautés, & en particulier dans quelques Couvents de Carmelites. C'eſt un épanchement de l'eſprit de cette ſainte Maiſon, & une ſuite des inſtructions de ceux qui y étoient attachés. M. Arnauld a fait un Ouvrage ſur cette matiere, conjointement avec M. Hermant.

XXIX. Relat. conſiderer que c'étoit cela même qui me donnoit un plus legitime ſujet de douleur, parce que l'injuſtice qu'on faiſoit étoit d'autant plus blâmable que la Maiſon étoit plus deſintereſſée.

„ Voilà, me dit elle, un ſentiment qui „ fait bien voir que vous n'êtes pas encore „ entierement de la Maiſon, c'eſt à-dire „ que vous n'avez pas perdu la coutume de „ vous regarder comme appartenant plus à „ votre famille qu'à celle-ci, puiſque vous „ êtes jalouſe de leur honneur & de leur a„ vantage au prejudice du nôtre." Puis rentrant dans le ſerieux: „ Voyez-vous, dit-elle, „ ma Fille: il eſt certain que la charité „ que vous devez à vos proches vous obli„ ge à deſirer beaucoup qu'ils ſe rendent à „ la raiſon. Mais il faut que vous le ſou„ haitiez en toutes choſes, & non pas ſeu„ lement en ce qui nous regarde. Autre„ ment ce ne ſeroit pas charité, mais une „ veritable cupidité. Au contraire s'il étoit „ neceſſaire qu'ils fiſſent injuſtice à quel„ qu'un, deſirez plutôt de bon cœur que „ ce ſoit à nous qu'à d'autres. Car vous „ ne ſavez pas comment d'autres le pren„ droient; & vous êtes aſſurée que nous ne „ nous en mettrons gueres en peine. Et „ puis il eſt certain qu'encore que par la gra„ ce de Dieu nous ne ſoyions pas riches, „ auſſi ne ſommes-nous pas aſſez en ne„ ceſſité pour ne nous pouvoir paſſer de „ cela.

„ Vous voyez qu'il ne nous manque „ rien. Nous ne ſouffrons aucun beſoin „ veritable, (dont nous devons avoir une

„ vraie

„ vraie confuſion devant Dieu, nous qui
„ faiſons profeſſion de pauvreté;) mais ou-
„ tre tout cela, c'eſt que notre avantage à
„ nous eſt d'être maltraitées en toutes cho-
„ ſes, qu'on nous mepriſe; qu'on nous ca-
„ lomnie, qu'on nous faſſe des injuſtices.
„ Ce n'eſt pas que nous ſouhaitions que
„ tout cela nous arrive, ni que nous de-
„ vions le procurer quand il ſeroit en notre
„ pouvoir, parce que ce ſeroit manquer
„ de charité envers ceux qui le feroient,
„ puiſqu'il y auroit du peché de leur part.
„ Mais quant à nous, c'eſt un bonheur
„ très grand; de ſorte que lorſque Dieu
„ permet que cela nous arrive ſans y avoir
„ contribué, nous devons beaucoup nous
„ en rejouir; je dis d'une veritable joie.
„ C'eſt notre plus grand avantage, & nous
„ le devons croire ainſi, & agir ſuivant
„ cela. Autrement nous manquerions de
„ fidelité aux lumieres que Dieu nous don-
„ ne, & nous n'aurions ni pauvreté ni
„ deſintereſſement. Car en quoi conſiſte-
„ roit-il, ſi nous ne le faiſions paroître
„ dans les occaſions? Ce ne ſeroit donc
„ que des diſcours & des mines pour nous
„ faire eſtimer du monde."

XIX. Relat.

Elle me dit ces paroles avec tant de force qu'il ſembloit qu'elle doutât en quelque ſorte que je fuſſe capable de les pratiquer à la rigueur, & qu'elle me les vouloit imprimer dans le cœur. Mais comme ſi elle eût vu ma penſée elle y repondit auſſi-tôt en s'adouciſſant un peu; & me dit en ſouriant:

„ Je ne doute point du tout que vous ne
„ ſoyiez dans les mêmes ſentimens, & je

„ ſuis

XXIX. Relat. „ ſuis fort aſſurée que ſi on vous demandoit conſeil dans une affaire pareille qui regarderoit des perſonnes indifferentes, vous ſeriez bien fâchée qu'on en uſât autrement qu'on ne fait. Je ſuis certaine même que vous n'en auriez ni deplaiſir ni peine contre ces gens-là, & que vous ne voudriez pas leur en faire la moindre mine ni le moindre reproche. J'en mettrois la main au feu; mais ce que j'ai dit vous doit faire connoître qu'il vous reſte encore bien de l'amour propre, & que quelque croyance que vous ayiez, ce n'eſt proprement ni la Maiſon ni la juſtice que vous conſiderez le plus dans tout ce qui s'eſt paſſé, mais vous-même & la peine que vous avez de ne pouvoir faire aller les choſes comme vous le voudriez."

„ S'il étoit venu ceans des voleurs cette nuit qui euſſent emporté ce que nous avons d'argent, en pleureriez-vous, & vous en affligeriez-vous comme vous faites? Il eſt ſans doute que non. Car encore qu'on ſoit fâché de ces choſes-là, & qu'on les empêcheroit ſi on pouvoit, on n'en a pourtant point une veritable affliction. Il faudroit pour cela être bien attaché au bien. Cependant ce ſeroit une injuſtice & un tort qui auroit été fait à la Maiſon. Vous voyez donc bien qu'il ne faut point ſe flatter, & que c'eſt pour ſoi-même & pour ſon interêt particulier qu'on ſe fâche."

„ Oubliez donc tout ce qui s'eſt paſſé, & uſez envers vos proches de la manie-

„ re

„ re que je vous ai dit. Je vous en prie, XXIX.
„ parlez-leur, & leur écrivez comme ſi RELAT.
„ rien n'étoit arrivé, ſinon que vous con-
„ firmerez la demiſſion que vous avez fai-
„ te. Mais ſouvenez-vous qu'en tout cela
„ vous devez écrire & parler ſincerement.
„ Car d'un côté il faut éviter de le faire
„ par orgueil & par courage, en diſant:
„ *Nous aurons plus de generoſité que vous.*
„ Si nous le faiſions par ce principe là,
„ cela ne vaudroit rien du tout. Il faut
„ qu'il n'y ait que la ſeule charité qui nous
„ y oblige, autrement c'eſt comme ſi nous
„ ne faiſions rien. D'un autre côté il faut
„ bien ſe garder auſſi de vouloir par-là les
„ picquer d'amitié, afin de les obliger à
„ faire ce que vous voulez. Car ce ſeroit
„ reprendre d'une main ce que vous laiſſez
„ de l'autre. Mais il faut que ce ſoit le
„ ſeul deſir de les mettre tous en paix, &
„ ſur tout votre parente, que vous ſavez
„ qui eſt fort tendre, & qui ſeroit bien
„ touchée ſi elle venoit à penſer que vous
„ fuſſiez fâchée contre elle. Cela ſeroit ca-
„ pable de redoubler dangereuſement l'in-
„ diſpoſition où elle eſt à preſent." *

Je vous rapporte tout ce petit particulier, ma chere Mere, peut-être avec plus de liberté que de raiſon, & même contre la civilité qui ne veut pas qu'on importune les autres de ce qui ne touche que nous, & moins encore des perſonnes à qui on doit beaucoup de reſpect. Mais je n'ai point cru que cette maxime eût lieu ici, parce qu'il me

* La Mere Angelique veut ici parler de Madame Perier, qui étoit alors groſſe.

XXIX. RELAT. me ſemble que chacun doit être auſſi touché que moi de voir ce ſoin & cette charité de notre chere Mere, & de remarquer par une preuve irreprochable comment lorſque cette vertu divine eſt auſſi fortement enracinée dans une ame qu'elle l'eſt dans la ſienne, c'eſt elle qui y regle tout. Elle y opere tout en effet, produit juſqu'aux moindres de ſes mouvemens & de ſes penſées, & donne en toutes rencontres des preuves de l'heureux empire qu'elle y exerce; & cela dans les actions les plus naturelles & les moins deliberées, parce qu'elle lui tient lieu d'une ſeconde nature depuis qu'elle s'eſt rendue maîtreſſe de la premiere. Vous ſavez que cela paroît clairement dans la conduite de nos Meres, mais je puis dire avec verité que je ne l'ai jamais mieux remarqué qu'en cette rencontre. Je ne ſai ſi cela vient de ce que je ne les ai vues en affaire que cette ſeule fois, ou de ce que nous ſommes toujours plus affectés de ce qui nous touche.

Il me ſemble, ma chere Mere, que j'ai le bien d'être aſſez connue de vous pour que vous puiſſiez vous figurer combien au milieu de toute ma douleur je ſentois de joie de me voir confirmée avec tant de certitude dans les ſentimens que j'avois du deſintereſſement de la Maiſon, & de la pureté de ſa conduite. Neanmoins j'avois tant d'orgueil, (car je n'oſe plus l'appeller amour de la juſtice,) que je ne pouvois en tout me reſoudre à laiſſer les choſes comme notre Mere vouloit; de ſorte que je la ſuppliai

de

de conſiderer * qu'en differant ma Profeſ- XXIX.
ſion de quatre ans, je pourrois eſperer d'ê- RELAT.
tre maîtreſſe de mes affaires & ajouter même au principal de mon bien l'épargne d'une penſion conſiderable que mes parens me devoient faire en conſideration de quelque gratification que je leur avois faite, & dont la rigueur qu'ils tenoient à mon égard ſembloit me diſpenſer bien legitimement de les quitter à l'avenir, comme j'avois fait juſqu'alors. Je lui dis encore que cela étant ainſi, quelque grand que fût le deſir que j'avois d'être bientôt Profeſſe (& il alloit en verité au delà de toute l'expreſſion que j'en puis faire) je croyois neanmoins être obligée en conſcience & tout interêt ôté, de faire ce delai, pour me mettre en état de faire juſtice à la Maiſon.

„ Non, me dit elle, ma Fille : au con-
„ traire vous êtes obligée en conſcience de
„ ne le pas faire. Car ne voyez vous pas
„ bien qu'encore que vous euſſiez tout pou-
„ voir d'executer vos deſſeins, il n'eſt pas
„ pourtant en votre pouvoir de faire qu'ils
„ les agréent. Je n'ai jamais douté de ce
„ que vous dites; je ſai bien qu'à la rigueur
„ perſonne ne vous peut empêcher de faire
„ ce que vous voulez de votre bien. Mais
„ je n'ai point eu d'égard à ce que vous pou-
„ vez, je ne regarde que ce que vous
„ devez faire : voilà toute la queſtion. Et
„ je ne fais point de doute que vous ne
„ ſoyiez obligée, je dis indiſpenſablement,
„ à procurer la paix de leur eſprit autant que
vous

* La Sœur Jacqueline de Sainte Euphemie avoit alors vingt-ſept ans & demi.

XXIX. Relat. „ vous le pourrez, & à ne rien faire qui „ les chocque. Lorſque vous penſiez que „ toutes choſes ſeroient en votre diſpoſi- „ tion ſans y prevoir aucune difficulté, vous „ avez neanmoins voulu avoir leur aveu „ pour faire ce que vous deſiriez, & vous „ avez du le faire. Autrement vous leur „ euſſiez donné ſujet de s'offenſer; & en „ effet c'eſt pour cela que vous l'avez fait. „ Jugez donc combien ils le ſeroient ſi vous „ le faiſiez malgré eux & par une eſpece „ de violence. S'il ſe doit faire quelque „ choſe, il faut que ce ſoit eux-mêmes qui „ le faſſent de leur propre mouvement, ſans „ qu'il y ait rien du vôtre."

Ne pouvant repondre aux raiſons de notre chere Mere, ni reſiſter à ſa volonté, je la ſuppliai au moins de me permettre de les en menacer, pour voir l'effet que cela produiroit. Mais elle n'y conſentit pas plus qu'au reſte. „ Non, me dit elle, ma Fille, „ gardez-vous en bien. Ne voyez-vous pas „ bien que vous detruiriez par là tout ce „ que vous voulez faire pour votre demiſ- „ ſin ? Croyez moi: laiſſez toutes choſes „ comme elles ſont, & ſouvenez-vous que „ vous êtes obligée ſur toutes choſes de „ preferer le repos de leur eſprit & la paix „ qui doit être entre vous à tout autre in- „ terêt, pour ne pas faire ceans ce qu'on „ vous feroit faire dans les lieux dont nous „ parlions tantôt. Et celui-là vous doit être „ ſi precieux que ſi vous aviez deux millions „ de bien, je vous conſeillerois de les don- „ ner ſans heſiter pour procurer que la cha- „ rité ne fût point refroidie entre vous.

„ N'en

„ N'en parlez donc plus, & n'y penſez XXIX.
„ plus. Quand vous les verrez ne leur en RELAT.
„ dites rien du tout. S'ils vous en parlent,
„ vous leur direz qu'ils ſavent bien que
„ vous vous êtes demiſe de toutes choſes
„ entre leurs mains, & que comme vous
„ n'avez plus rien à voir à tout cela, vous
„ n'y penſez plus." Sur cela notre chere Mere me congedia, ſans vouloir plus de replique; & cette conference ſe termina de la ſorte.

A peu de jours de là celui de mes pa- VIII.
rens * qui avoit plus d'interêt en cette af- Le frere de la S. Euphemie s'adreſſe.
faire étant arrivé en cette ville, je tâchai de traiter avec lui ſelon l'intention de notre Mere. Mais quelque effort que je puſſe faire, il me fut impoſſible de cacher entierement la triſteſſe qui me reſtoit encore après toutes les peines qu'elle avoit priſes pour la faire ceſſer. Cela m'eſt ſi peu ordinaire qu'il s'en apperçut auſſi-tôt; & il n'eut point beſoin d'interprete pour en apprendre la cauſe. Car encore que je lui fiſſe le meilleur viſage que je puſſe, je m'aſſure qu'il jugea aiſément que ſon procedé m'avoit miſe en cet état. Il voulut neanmoins ſe plaindre le premier; & ce fut alors que j'appris qu'ils ſe tenoient ſi offenſés de ce que j'avois écrit. Mais il ne continua gueres à parler voyant que je ne faiſois aucune plainte de mon côté, quoique d'ailleurs je detruiſiſſe par une ſeule parole toutes ſes raiſons. Au contraire je lui declarai avec toute la gaieté que mon état preſent me pouvoit permettre que puiſque la Maiſon vouloit bien me faire la charité de

* M. Paſchal.

me

XXIX. Relat. me recevoir gratuitement, & que ma Profession n'en seroit point differée, je n'étois plus en peine de rien que de la bien faire, & d'attirer la grace dont j'avois besoin pour être vraie Religieuse.

Si tout ce colloque étoit aussi digne d'être recueilli que le precedent, j'eusse pris peine à le retenir, & je ne plaindrois nullement le tems que j'employerois à l'écrire. Mais parce qu'il n'est pas entierement ni si beau ni si utile, comme je m'assure que vous le croyez aisément sans qu'il soit besoin que je l'affirme davantage, il vaut mieux le passer sous silence que de perdre du tems à vous ennuyer. Je dirai en un mot qu'il fut touché de confusion, & que de son propre mouvement il se resolut de mettre ordre à cette affaire, s'offrant même de prendre sur lui toutes les charges & les risques du bien, & de faire en son nom pour la Maison ce qu'il voyoit bien qu'on ne pouvoit omettre avec justice.

IX. Conduite de la M. Ang. de M. Sing. & de la M. Agnès.

J'acheverai, ma chere Mere, de vous conter cette histoire, quoique ce n'ait pas été proprement mon dessein de vous la faire savoir, elle n'en vaut pas la peine; mais seulement de conserver la memoire des obligations que j'ai à nos Meres, & les instructions si profitables que j'ai reçues en cette rencontre. C'est pourquoi je me vois obligée d'achever, parce que l'un & l'autre a continué jusqu'à la fin.

Lors donc que la personne dont je viens de parler m'eut quittée, j'allai rendre compte à nos Meres de cette entrevûe, pour savoir d'elles, si je devois lui regler ce qu'il de-

devoit faire pour la Maiſon, comme il ſem- XXIX.
bloit s'y attendre. Mais elles me defendi- RELAT.
rent abſolument de lui taxer aucune choſe, m'ordonnant expreſſément de me contenter de ce qu'il voudroit donner, ſans lui rien preſcrire, & de ne faire que ſuivre ſon intention. Toutefois ayant ſu la nature de ſon bien elles approuverent que je lui propoſaſſe de prendre ce qu'il voudroit donner ſur certaines parties, ce qui étoit pour ſon propre accommodement. Voilà toute la liberté que je pus obtenir, & l'affaire fut ainſi terminée. Car il ne fallut point de tems pour le faire reſoudre à faire plus qu'il n'eût voulu, puiſque j'avois ordre exprès de prendre ſa premiere volonté pour loi, mais ſi expreſſément & par une autorité ſi abſolue, que je n'ai non plus oſé agir dans cette affaire que ſi elle ne m'eût point regardée, ſinon quelquefois par promptitude & dans des premiers mouvemens. Mais il m'en reſtoit toujours de grands ſcrupules, parce que les commandemens que je recevois ſur ce ſujet étoient appuyés d'un ſi grand nombre de raiſons puiſées dans les principes de la ſuprême raiſon, qu'encore que je ne puſſe m'y rendre, j'étois contrainte d'avouer que je n'y pouvois pas repondre, & de reconnoître lorſque j'y contrevenois que je n'agiſſois pas moins contre ma propre conſcience, que contre l'obéiſſance.

Cette affaire ne put neanmoins être terminée entierement qu'après trois ou quatre entrevûes, qui me furent merveilleuſement favorables. Car, tandis que j'en allois rendre compte à nos Meres, j'avois lieu de re-

con-

XXIX. Relat. connoître le ſoin continuel où elles étoient pour faire en ſorte que tout cela ſe paſſât ſelon Dieu, & ſuivant les regles de la plus parfaite charité. Je ne puis aſſez vous dire, ma chere Mere, combien cela paroiſſoit en toute occaſion. Je prie Dieu de ne pas permettre que je l'oublie jamais. Car je puis dire avec verité que j'ai été plus inſtruite par leur procedé que par beaucoup des meilleurs ſermons que j'aie oui ſur cette matiere.

Mais ce qui étoit admirable c'étoit de voir la diverſité de la conduite que le même Eſprit ſaint qui les animoit tous leur inſpiroit. Car notre Mere prenant avec raiſon l'interêt de la Maiſon, faiſoit paroître que ſon intention principale étoit d'empêcher qu'il ne ſe mêlât dans toute cette affaire la moindre ombre d'interêt, d'avarice ou de lâcheté, & enfin elle ne tendoit qu'à faire qu'on ſouffrît plutôt toute ſorte d'injuſtice que de faire la moindre choſe tant ſoit peu contraire au veritable eſprit de la Religion. M. Singlin comme Pere commun & de la Maiſon & de mes proches, dont quelques-uns ſont entierement ſous ſa conduite & les autres l'honorent infiniment & ont pour lui une affection extrême, étoit de telle ſorte animé du zele de notre Mere à l'égard de la Maiſon, qu'il étoit auſſi touché de compaſſion pour eux, & il ne s'affligeoit pas moins de l'injuſtice de leur procedé, qu'il ſe rejouiſſoit de l'avantage qu'il eſtimoit en revenir au Monaſtere. La Mere Agnès ſembloit ſe decharger ſur eux deux de ces deux interêts, & ne s'occupoit

poit principalement qu'à faire profiter ſa XXIX.
Novice de tout ce qui ſe paſſoit. Car à RELAT.
chaque fois que je la voyois, elle examinoit ſoigneuſement ce que je lui rapportois, pour me faire remarquer tout ce qu'il y avoit eu d'humain dans mon procedé, ou qui ſentoit l'eſprit du monde ; & par une charité infatigable elle ne ceſſoit de faire tous ſes efforts pour prevenir par ſes avis les fautes où je pouvois tomber, pour m'en relever quand ſes precautions ſe trouvoient inutiles, & pour faire que je ne perdiſſe aucune des occaſions qui s'offroient de pratiquer ou la patience, ou la tolerance, ou l'humilité, ou quelque autre de ces vertus qui ne plaiſent gueres aux imparfaites.

Ce n'eſt pas que notre Mere ne s'y appliquât auſſi. Mais étant en quelque ſorte plus chargée de la conduite generale de la Maiſon que de celle de ma perſonne en particulier, elle ne s'informoit pas ſi ſouvent de ce qui ne concernoit que moi, & ſon premier ſoin toutes les fois que ma vûe la faiſoit reſſouvenir de ce qui ſe paſſoit étoit de me defendre abſolument de faire aucun effort pour faire réuſſir les choſes comme je le deſirois. Et jamais elle ne manquoit à chaque fois qu'elle me parloit, de me recommander d'être ferme à ne rien exiger de mes proches, m'exhortant ſans ceſſe à entrer dans l'interêt de la Maiſon en cette maniere-là. Comme elle vit une fois par le rapport que je lui faiſois que j'avois parlé avec un peu de chaleur du peu que cette perſonne ſe propoſoit de faire, elle m'en reprit ſeverement,

XXIX. Relat. & me dit de cette maniere ferme qui donne tant de force aux paroles de feu qui ſortent ſi ſouvent de ſa bouche, que ce ne pouvoit être que l'orgueil ou l'avarice qui me fît parler de la ſorte, ou peut-être tous les deux enſemble, en deſirant en même tems d'accroître le bien de cette Maiſon & d'avoir l'avantage d'y avoir beaucoup apporté. Elle me repreſenta ſi fortement les ſentimens que l'eſprit de pauvreté devoit m'inſpirer en cette occaſion, qu'il eût fallu être tout à fait endurci pour ne concevoir pas de ſcrupule d'agir autrement.

X. Deſintereſſement de la M. Ang. A la fin toutes choſes étant conclues la ſurveille de ma Profeſſion, dont le jour étoit pris il y avoit longtems, ſans avoir égard en quel état étoit l'affaire, & ne reſtant plus qu'à ſigner de part & d'autre, je ſuppliai notre Mere de ſe rendre au Parloir pour cet effet. Mais elle ne le put, étant ce jour-là fort indiſpoſée: ce qui eſt bien remarquable, parce qu'elle en fut ravie „ afin, me dit elle, que tout cela ſe diffe„ re après votre Profeſſion, & que votre „ parent ne faſſe rien qu'avec une entiere „ liberté, & par un pur eſprit de charité. „ Car voyez-vous, ma Fille: il faut être „ ferme dans les principes. Nous ſavons „ que tout ce qui n'eſt point fait par l'eſ„ prit de Dieu & par charité eſt fait par „ cupidité, & que tout ce qui eſt fait par „ cupidité eſt peché. C'eſt pour cela que „ je vous ai tant exhorté à ne le point pic„ quer ni d'honneur ni d'amitié. Car j'ai„ merois beaucoup mieux qu'il ne donnât „ rien du tout que de donner beaucoup par

un

„ un principe tout humain. S'il le fait par XXIX.
„ lui même, nous ne pouvons pas y re- RELAT.
„ medier. Tout ce que nous pouvons vous
„ & moi, c'eſt de l'exhorter à ne le pas
„ faire. Car nous n'avons pas ſa conſcien-
„ ce à gouverner pour voir par quel mo-
„ tif il agit, c'eſt à lui à l'examiner : mais
„ de contribuer par nos diſcours, ou par
„ nos mines, ou en quelque maniere que
„ ce ſoit, à lui en faire prendre un mau-
„ vais, ce ſeroit non ſeulement participer
„ à ſon peché, mais en être cauſe.

„ C'eſt pourquoi, ma Fille, au nom de
„ Dieu gardez-vous bien de l'exciter à fai-
„ re ce que vous ne voudriez pas faire vous
„ même. Car ſi c'étoit à vous à gouver-
„ ner, vous ne voudriez pas faire une au-
„ mône à la Maiſon par conſideration hu-
„ maine. Pourquoi donc tâcheriez-vous
„ à le lui faire faire ? S'il n'eſt pas diſpoſé à
„ la faire par un bon motif, il vaut beau-
„ coup mieux qu'il n'en faſſe point du tout.
„ Peut-être qu'en un autre tems Dieu le
„ touchera. Mais quand cela ne ſeroit pas,
„ il ne faut pas vous en mettre en peine :
„ c'eſt l'avantage de la Maiſon. Allez donc
„ encore lui dire tout à cette heure, mais de
„ bonne ſorte, qu'il ſonde ſon cœur pour
„ voir ce qui le porte à faire cette aumô-
„ ne, qu'il ne faſſe rien avec precipitation
„ & qu'il ſera toujours tems après votre
„ Profeſſion, puiſque je ne ſuis pas en état
„ de pouvoir faire ce qu'il faut pour l'ac-
„ cepter. Auſſi bien vous ſavez qu'on ne
„ parle jamais ceans de la dot d'une Fille
„ qu'après ſa Profeſſion."

XXIX. Relat. Je m'acquittai le plus fidelement que je pus de cet ordre, & je lui fis le recit de ce petit diſcours, mot à mot comme à vous. Il n'en fut pas peu ſurpris, quoiqu'il fût informé depuis long-tems de la maniere dont on traite ici ces choſes Mais il avoit avec lui des hommes d'affaires qui en furent ſi étonnés qu'ils dirent qu'ils n'avoient jamais vu agir de la ſorte, & que ce n'étoit pas là une conduite ordinaire. Ils en dirent beaucoup plus: mais cela ne fait rien à notre diſcours. Il ne voulut pas neanmoins differer davantage, & pour temoigner de ſon côté qu'il faiſoit de bon cœur le peu qui étoit en ſon pouvoir, & me perſuader ce qu'il me proteſtoit ſouvent, qu'il avoit grand regret de n'être pas en état de faire plus, il ne manqua pas de revenir le jour ſuivant.

Au retour de l'entrevue qu'il eut alors avec notre Mere, qui étant mieux ce jour-là n'avoit pu s'en diſpenſer, il me dit qu'elle lui avoit dit d'abord qu'elle ne ſavoit pas ſi j'avois agi avec lui en la maniere qu'on m'avoit ſans ceſſe recommandée. „ C'eſt „ pourquoi, Monſieur, lui dit-elle, de „ peur qu'elle n'y ait manqué je ſuis obli„ gée de vous dire que je vous conjure au „ nom de Dieu de ne rien faire par conſi„ deration humaine, & que ſi vous ne vous „ ſentez point diſpoſé à faire cette aumône „ par eſprit d'aumône, vous ne la faſſiez „ point du tout. Voyez-vous, Monſieur: „ nous avons appris de feu M. de S. Cy„ ran, à ne rien recevoir pour la Maiſon „ de Dieu qui ne vienne de Dieu. Tout „ ce qui eſt fait par un autre motif que la

„ cha-

„ charité n'eſt point un fruit de l'eſprit de XXIX.
„ Dieu, & par conſequent nous ne devons RELAT.
„ point le recevoir." Il lui repondit avec proteſtation tout ce que la civilité fait dire en ces rencontres, ſans vouloir aucunement differer; & l'affaire fut ainſi terminée.

Notre Mere m'ayant rencontrée enſuite me dit que je n'avois plus à me tourmenter de rien, & que tout étoit achevé. Puis me tirant à part, elle me dit fort ſerieuſement qu'elle étoit en grande peine de m'avoir vue ſi inquiete pour faire que cette perſonne agît avec liberalité, & trop fâchée quand j'avois cru qu'il ne le faiſoit pas. „Je crains tout „ à fait, ma Fille, me dit-elle avec une „ admirable charité, que vous n'ayiez of„ fenſé Dieu là dedans. Je vous prie, pen„ ſez-y ſerieuſement: & outre cela conſi„ derez que vous n'avez en verité aucun „ ſujet de peine contre votre parent. Car „ il eſt certain qu'il donne largement à pro„ portion de ſon bien, principalement ſi on „ le compare preſque à tous les autres. Je „ voudrois que vous fuſſiez comme la plû„ part uſent du deſintereſſement qu'on leur „ temoigne: cela n'eſt pas croyable. Mais „ nous ne devons pas laiſſer pour cela de „ faire notre devoir. On dit que les ſecu„ liers ſont ſi avares & ſi injuſtes qu'il ne „ faut pas s'étonner ſi les Religieux le ſont „ auſſi, & qu'ils leur en donnent l'exem„ ple. Mais, voyez-vous, ma Fille: nous „ ne voulons pas les imiter dans leurs au„ tres vices; pourquoi les imiterons-nous „ dans celui-là? Ils aiment les divertiſſe„ mens, le jeu & les beaux habits; ils ſe

XXIX. Relat. „ vengent quand on les offenſe, & font „ pluſieurs autres choſes ſemblables : faut-„ il que nous les faſſions auſſi ? Perſonne „ ne ſera aſſez fou pour le dire. Pourquoi „ donc veut-on que nous les imitions dans „ leur avarice ? N'eſt-ce pas un peché auſſi „ grand que tous ceux-là ? Mais c'eſt que „ quand on eſt avare, on eſt bien aiſe de „ s'excuſer en diſant que chacun en fait autant. „ Il ne faut pas ſe tromper comme cela. Il faut „ connoître le mal tel qu'il eſt & où il eſt."

XI. Diverſes obſervations de la S. Enphemie ſur ſa Relation.

Voilà, ma chere Mere, les dernieres paroles qui me furent dites ſur ce ſujet, & la concluſion de toute cette affaire, que la gratitude ne m'a pas permis de tenir plus long-tems ſecrete, quoique le peu de loiſir que me laiſſe l'*Obeiſſance* où je ſuis ſemblât m'en ôter tout moyen. Mais un grand deſir ne trouve point d'obſtacle. C'eſt ce qui m'a fait ſurmonter celui-la auſſi bien que tous les autres qui pouvoient s'offrir, entre leſquels vous ne doutez pas que la confuſion de m'en acquitter ſi mal n'ait été un des plus grands. Mais il a fallu que toutes choſes ayent cedé à mon devoir ; & puis je n'ai pas pretendu bien faire, mais ſeulement faire ce que je pouvois. Si ma memoire avoit été aſſez fidele pour me rapporter toujours les mêmes termes de notre Mere, je n'aurois pas beſoin de vous faire d'excuſe : mais parce que je crains qu'elle ne l'ait pas fait en beaucoup de lieux, bien que je ſois certaine qu'elle ne m'a point trompée pour le ſens, je me ſens obligée de vous ſupplier de n'avoir aucun égard à ce que j'aurai pu gâter & de le ſeparer du reſte par l'habitude que vous avez

avez d'entendre notre Mere, qui vous fait connoître ſon ſtile. XXIX. RELAT.

Je vous conjure auſſi, ma chere Mere, de me pardonner ſi cette Lettre eſt ſi mal en ordre, ſi pleine de ratures, de pâtés, d'additions & de tant d'autres deſordres. Je l'aurois volontiers copiée, pour ſatisfaire au reſpect que que je vous dois. Mais j'ai ſi peu de loiſir que je ne ſai quand j'aurois pu m'en promettre la fin; & puis je ne ſai pas ſi j'y euſſe fait moins de fautes en la recrivant. Car outre que les eſpaces où je le puis ſont ſi courts que le plus long ne me laiſſe pas aſſez de tems pour écrire deux douzaines de lignes, & les ordinaires cinq & ſix, c'eſt que je ſuis ſi ſouvent interrompue pour des demandes ou des reponſes qui ne ſont de nulle importance, mais très frequentes, qu'il n'en faut pas davantage à un auſſi petit cerveau que le mien pour le troubler & lui faire brouiller tout ce qu'il fait, comme vous voyez qu'il eſt arrivé. De plus j'ai ſi peur que notre Mere ne m'en trouve ſaiſie que j'ai une merveilleuſe hâte de m'en defaire. Toutes ces raiſons ſont que j'eſpere de votre bonté une pleine abſolution des fautes que j'y ai faites.

Mais je deſire avec cela quelque choſe de plus; & je vous conjure de tout mon cœur, ma chere Mere, de prier Notre Seigneur qu'il me pardonne toutes les fautes d'un autre genre que j'ai commiſes dans cette affaire, & le peu d'uſage que j'ai fait de tant de ſalutaires avis. Ce n'a pas été mon deſſein en vous écrivant: mais puiſque Dieu m'en offre l'occaſion, je crois ne la devoir

XXIX. Relat. pas negliger. J'eſpere cet effet de votre charité que j'ai tant de fois éprouvée, & que ſans avoir égard à ce que je ſuis, vous ne me refuſerez pas les ſecours dont j'ai beſoin pour devenir ce que je ne ſuis pas, afin que ce ne ſoit plus en vain que j'aie reçu l'avantage incomparable d'être aſſociée à une ſi ſainte famille, de m'être ſoumiſe à une conduite ſi ſage & ſi remplie de l'eſprit de Dieu, & d'être fille de telles Meres. Enfin je vous conjure d'offrir à ſa divine Majeſté tous ceux qui ſont renfermés dans ma vocation à cette Maiſon, afin qu'il me faſſe la grace d'éviter deſormais cette ſorte d'ingratitude qui ſe rencontre dans le peu d'uſage qu'on fait des grandes faveurs.

Vous voyez par le recit que je vous ai fait, combien outre les graces generales j'en ai reçu de particulieres, dont il me faudra rendre compte. Je l'apprehende beaucoup; & c'eſt pour cela que j'implore de tout mon cœur le ſecours de vos prieres & de celles des autres qui le pourront voir quelque jour, pour obtenir de Dieu cette miſericorde dont j'ai ſi grand beſoin, de vivre & mourir en vraie Religieuſe du S. Sacrement & de la Maiſon de Port-Royal (ces deux titres comprennent tout ce que je pourrois dire) de peur qu'après avoir reçu tant de graces pour mon ſalut, elles ne ſervent à ma condamnation, & que les mêmes conſolations dont ſa bonté a daigné eſſuyer mes larmes ne ſoient les accuſatrices de mon infidelité. J'ai quelque droit d'attendre cela de vous, puiſque parmi celles-là ſe trouve neceſſairement l'heureuſe obligation d'être toute ma vie &

de

de tout mon cœur, ma très chere Mere, votre très humble & très obeiſſante ſervante & Fille, SOEUR JACQUELINE DE SAINTE EUPHEMIE Religieuſe. XXIX. RELAT.

P. S. Je penſois, ma chere Mere, qu'il ne me reſtoit plus d'excuſes à vous faire, mais je m'appercois que j'ai oublié de vous deſcandaliſer du papier doré que j'ai employé ici. Je l'ai trouvé dans une caſſette qu'on m'avoit laiſſée; & comme il ne me reſtoit plus que cela du monde au moins dans l'exterieur, j'ai cru en devoir faire un ſacrifice à Dieu. Il m'a ſemblé que l'or ne pouvoit être mieux employé qu'à reconnoître la charité, puiſqu'il en eſt l'image. C'eſt ainſi que je ne puis rendre que l'ombre pour la verité de celle qu'on a eue pour moi, & qui meritoit mieux à mon ſens des caracteres de ſang que du papier doré, pour en conſerver la memoire.

Addition.

XII. Diſcours de la M. Angelique ſur differens ſujets.

[On a cru pouvoir mettre après cette Relation le recit que la Sœur Euphemie a écrit de quelques diſcours qu'elle avoit entendus tenir à la Mere Angelique en differentes occaſions.]

Je parlois un jour à la Mere Angelique d'une perſonne dont le pere avoit exercé la vocation de faire jouer. Elle me dit à ce ſujet, avec ſa force ordinaire: „ Le bien „ de cette perſonne eſt mal acquis, & plus „ ſujet à reſtitution que celui des voleurs de „ grand chemin. La raiſon en eſt que les „ voleurs ne ſont auteurs que du mal qu'ils „ font aux paſſans: mais ces brelandiers „ ſont auteurs des pechés innombrables que

XXIX. „ ſont ceux qui jouent, des blaſphêmes;
Relat. „ des tromperies, de la ruine des familles,
„ & de tous les deſordres qui s'enſuivent,
„ des querelles, des meurtres qui ſont aſſez
„ ordinaires, enfin d'une infinité de crimes:
„ ils ſont cauſe de tout cela. Si cette per-
„ ſonne ne s'humilie point d'avoir un tel
„ pere, elle eſt auſſi coupable que lui, &
„ doit être regardée comme lui. Car il
„ eſt vrai que les enfans ne doivent pas
„ porter l'iniquité de leurs peres: mais c'eſt
„ pourvû qu'ils en aient de l'averſion. S'ils
„ ne s'en humilient pas, s'ils ne la condam-
„ nent pas dans leur cœur, s'ils n'en ont
„ une extrême confuſion, cela leur ſera
„ imputé comme au pere même.

„ C'eſt une choſe terrible que les juge-
„ mens de Dieu. On n'y penſe point aſſez,
„ on ne les redoute pas aſſez; & c'eſt pour
„ cela qu'on ne tâche point de les éviter.
„ Voyez-vous, ma Fille: il n'y a point
„ d'autre moyen de les éviter que de s'hu-
„ milier, mais profondément, devant Dieu
„ pour toutes choſes, & principalement
„ pour les taches qui ſont dans ſa famille;
„ & au lieu de cela combien s'en éleve-t-on?
„ On ne devroit penſer qu'à ce qui peut
„ nous humilier, ou dans la nature, ou dans
„ la fortune, ou dans la grace: au lieu de
„ cela, s'il y a quelque petit avantage dans
„ ſa famille, s'il y a quelque petite choſe
„ un peu conſiderable, on ſait fort bien
„ prendre ſon tems pour le dire & pour le
„ faire ſavoir. Au contraire s'il y a quel-
„ que choſe qui faſſe honte, comme il y
„ en a toujours, on ſait fort bien s'en taire

„ &

„ & ſouvent même le deguiſer ; & les plus XXIX.
„ ſtupides ont aſſez d'eſprit pour cela. D'où RELAT.
„ cela vient-il ? N'eſt ce pas d'un fond d'or-
„ gueil inſupportable ? Ce n'eſt pas qu'il
„ faille decrier ſa maiſon : perſonne n'eſt
„ obligé à cela. Ce ſeroit une folie de le
„ dire. Mais auſſi ne faut-il pas vouloir
„ publier le peu de bien qu'il y a, en ca-
„ chant le mal. Il faut s'en taire tout à
„ fait, mais s'en taire de telle ſorte qu'on
„ ne le faſſe pas à cauſe de la confuſion qu'on
„ auroit à dire ce qui en eſt, & comme
„ n'oſant en parler. Autrement on penſe-
„ roit faire grand'choſe en ne diſant rien
„ du tout, au lieu que ce n'eſt rien faire
„ que ſon devoir tout ſimplement."

Je parlois une autre fois à la Mere Angelique d'une perſonne qui étoit prevenue d'une fauſſe devotion, dont il paroiſſoit qu'il ſeroit difficile de la detromper. Elle me dit :
„ Il n'eſt pas ſeulement difficile, il eſt tout
„ à fait impoſſible, ſi Dieu même ne le fait ;
„ & il ne le fera que dans ſes tems & dans
„ ſes momens. Ce n'eſt pas qu'on ne doi-
„ ve faire ce qu'on peut, parce qu'on ne
„ ſait pas s'il ne voudra point ſe ſervir de
„ ces moyens-là pour executer ce qu'il a
„ reſolu. Mais de s'empreſſer & de s'ingerer
„ par ſoi-même de vouloir faire compren-
„ dre les verités aux ames qui ne ſont pas
„ encore mûres, c'eſt vouloir faire luire le
„ ſoleil à une heure indue au milieu de la
„ nuit. Tous les Princes & tous les plus
„ puiſſans Rois de la terre joints enſemble,
„ n'ont pas le pouvoir de faire lever le ſo-
„ leil une heure plus matin qu'il ne doit ;

XXIX. Relat. „ & tous les hommes enſemble avec toute „ l'éloquence & toutes les perſuaſions qu'on „ ſe peut imaginer, ne ſauroient faire voir „ la verité à une perſonne qui n'eſt pas en„ core éclairée de Dieu."

Un autre jour une perſonne dit en ſa preſence qu'elle ne vouloit point prendre connoiſſance d'une affaire qui ſe preſentoit, où une perſonne affligée, mais qui étoit ſuſpecte de defauts notables, demandoit qu'on la retirât. La Mere releva beaucoup cette parole, & dit qu'elle ne voyoit preſque perſonne qui ne ſe delivrât autant qu'il étoit poſſible du ſoin des choſes où il y avoit quelque riſque à courir, & qu'excepté M. Singlin elle en voyoit fort peu qui n'en fiſſent autant que la perſonne dont il étoit queſtion. Quelqu'un lui dit qu'il falloit qu'elle s'exceptât elle-même, puiſque jamais il *ne lui* arrivoit de refuſer d'entendre ni de ſoulager perſonne. „ Non, dit-elle; pour moi „ je ne ſuis qu'une miſerable, qui ne fais „ jamais aucun bien. Mais il eſt vrai que „ dans ces occaſions je me repreſente qu'il „ s'agit d'une perſonne que nous aimons „ beaucoup, qui eſt tellement perdue, qu'on „ ne ſait ſi elle eſt morte ou vivante, ni „ en quel lieu elle eſt; par exemple ma „ ſœur Catherine de S. Jean. Voyez, je „ vous prie; quand il viendroit comme cela une perſonne inconnue & miſerable „ nous demander, ne courrions-nous pas „ pour la voir, & ne dirions-nous pas, „ *Helas! mon Dieu, c'eſt peut-être ma pauvre ſœur*, & encore avec quelle affection „ & quel empreſſement? J'en ſuis ſeule-

„ment

„ ment toute émue d'y penſer. Eh bien! XXIX.
„ Si c'eſt une perſonne qui eſt à Dieu & RELAT.
„ qui eſt perſecutée injuſtement, n'eſt-ce
„ point une choſe qui nous doit autant tou-
„ cher que ſi c'étoit notre ſœur? Et que
„ ſavons nous ſi ce n'eſt point une de nos
„ ſœurs que Jeſus-Chriſt nous envoye,
„ c'eſt-à-dire une perſonne pour qui il veut
„ que nous ayons charité; & que nous aſ-
„ ſiſtions en ce que nous pourrons. C'eſt
„ pourquoi il ne faut jamais refuſer de voir
„ ni de s'inſtruire des choſes. Ce n'eſt pas
„ qu'il faille faire des folies, & ſe charger
„ de tout le monde ſans diſtinctions. Car
„ ſi notre ſœur étoit perdue, nous ne pren-
„ drions pas pour cela la premiere venue
„ pour elle, mais nous aurions grand em-
„ preſſement pour voir ſi ce ne la ſeroit
„ point. Je demande auſſi qu'on ait deſir
„ & affection de ſavoir & de connoître,
„ ſi ce n'eſt point quelque perſonne que Dieu
„ nous envoye; & non pas qu'on s'y en-
„ gage inconſiderément."

Comme on lui fit entendre que la perſonne qui avoit temoigné ne vouloir point prendre part à l'affaire dont on lui avoit parlé, ne le faiſoit pas par dureté, mais qu'elle s'en dechargeoit ſur elle, & que ne s'y croyant point neceſſaire elle fuyoit de s'y entre-mettre pour éviter les affaires ſuperflues; la Mere l'approuva beaucoup, & dit qu'il étoit très bon de le faire par ce motif-là, pourvû qu'on fût tout prêt de s'y engager au cas qu'il fût neceſſaire, comme elle ſavoit que c'étoi l'eſprit dans lequel elle le faiſoit.

XXX. Relat. Une Sœur ayant un jour tiré dans l'Evangile une parole qui l'effrayoit, la Mere lui dit pour la consoler: „ Toutes les fois „ que Dieu menace, c'est à dessein qu'on „ s'humilie; & lorsqu'on le fait on évite „ toujours ses menaces, même les plus me„ chans. Cela se voit par les Ninivites qui „ reçurent de Dieu le pardon, & l'empê„ cherent d'executer ses menaces. Il est „ vrai que ce fut un pardon temporel; mais „ ils ne desiroient pas autre chose. Dieu „ vous menace: humiliez-vous, & priez„ le qu'il vous donne des graces qui soient „ éternelles; il vous l'accordera."

XXX.

Relation de la Sœur Jeanne de Sainte Domitille PERSONNE.

I. Caractere de la M. Angel. L'Année 1653. Dieu m'ayant fait la grace de m'inspirer d'être Religieuse dans cette sainte Maison, j'y fus reçue par la Mere Angelique, avec une charité, toute pure & toute gratuite, sans aucun interêt que celui de mon salut *. C'est le premier effet

* La Sœur Jeanne de Sainte Domitille Personne prit l'habit le 9. Avril 1654. & fit Profession le 29. Août 1655. Elle étoit à Port-Royal des Champs lors de la persecution de 1664. On peut voir dans la *Relation de la visite de M. de Perefixe*, &c. (pp. 12. & suiv.) la conversation qu'elle eut avec ce Prelat sur la signa-

effet de ſa charité pour moi, qui a été ſuivi de tant d'autres qu'il eſt impoſſible de les marquer en particulier. Tout ce que je puis dire, c'eſt que je ne crois pas que depuis longtems il y ait eu une perſonne en qui cette vertu ait paru davantage, ni en plus de manieres. XXX. RELAT.

Quoique je ne ſois venue dans la Maiſon que huit ans avant ſa mort, j'en ai vu tant d'exemples, que ſi on les diſoit tous, cela ſembleroit incroyable. Car il faut avoir connu & vu agir cette chere Mere, pour pouvoir comprendre juſqu'à quel point elle étoit remplie de l'amour de Dieu & du prochain. Il ſembloit veritablement qu'elle ſe fût chargée de toutes nos peines, foibleſſes & infirmités tant du corps que de l'eſprit, & que Dieu eût mis en elle toute la conſolation, la force & le ſoulagement dont nous pouvions avoir beſoin. Elle ſe hauſſoit & s'abbaiſſoit avec une charité, & une humilité incomprehenſible, ſelon que la neceſſité l'y obligeoit. Elle entroit dans les moindres choſes comme dans les plus grandes, s'appliquant à tout, & ne mepriſant rien. Quelque occupée qu'elle fût, ou même quand elle étoit malade, ſi quelqu'une de nous venoit dans ſa chambre, elle la faiſoit approcher auſſi-tôt, & écoutoit tout ce qu'on lui vouloit dire ſans jamais te-

gnature du Formulaire, à laquelle elle refuſa de prendre part; & encourut par là avec ſes autres Sœurs l'indignation de M. de Perefixe. (Voyez la III. Partie de ces Memoires, XXIII. Relation.) Elle mourut à Port-Royal des Champs le 19. Avril 1694.

XXX. RELAT. temoigner d'en être incommodée & elle ſe contraignoit juſqu'à l'excès, pour contenter les autres.

Dieu lui avoit donné une grace ſingulicre pour toucher les cœurs les plus durs, & relever les courages les plus abbattus, ſachant allier la crainte & la confiance d'une maniere qu'on ne peut exprimer; & jamais on ne ſortoit d'auprès d'elle, après lui avoir parlé, qu'on ne ſe ſentît toute animée à bien faire.

On avoit en elle une confiance ſi entiere, qu'on ne pouvoit lui rien cacher; & ce qui eſt de plus admirable en cela, c'eſt que comme naturellement on avoit pour elle de la crainte & du reſpect, neanmoins on ſentoit une certaine liberté d'eſprit & une grande ouverture de cœur en lui parlant, qui faiſoit qu'on lui diſoit ſans peine les choſes qu'on a plus de repugnance à dire.

Elle craignoit beaucoup qu'on ne ſe rendît aux choſes de ſon devoir par un eſprit ſervile & intereſſé, particulierement dans ce qui regarde la pauvreté, & elle recommandoit ſouvent de prendre garde qu'en voulant pratiquer cette vertu, on ne ſe laiſſât aller à l'avarice, & à l'eſprit des gens du monde qui font tout pour leur interêt.

* En 1665. Depuis le dernier voyage qu'elle fit* à Paris avant la perſecution, il parut en elle un accroiſſement ſi extraordinaire de toutes les vertus, qu'il n'y eût pas juſqu'aux plus petites des enfans qui ne s'en apperçuſſent; & elles nous diſoient dans leur ſimplicité, *ma chere Mere eſt toujours plus ſainte.* Car on la voyoit dans un recueillement & une orai-

oraiſon continuelle, & tout enſemble dans une application à notre avancement & toutes les choſes de la Religion telle que cela raviſſoit. XXX. RELAT.

C'eſt en general tout ce que je puis dire de ce que j'ai vu de la conduite de la Mere Angelique, & pour le particulier, voici quelques avertiſſemens que je me ſouviens qu'elle nous a donnés.

II. Diverſes inſtructions qu'elle donnoit.

Elle nous parloit ſouvent contre les fauſſes devotions, diſant que c'étoit une des grandes tromperies du demon, de nous faire preferer nos devotions particulieres aux communes ou aux choſes de notre devoir. Son applicarion ſur cela étoit ſi grande que preſque jamais elle ne m'a rencontrée allant vers le Chœur, qu'elle ne m'ait arrêtée pour ſavoir ſi c'étoit l'heure de mon Aſſiſtance devant le S. Sacrement, ou bien ſi l'*Obéiſſance* où j'etois me le pouvoit permettre legitimement. Un jour qu'elle nous parloit ſur ce ſujet, elle dit que notre propre volonté avoit une infinité de detours pour nous faire perdre le fruit de nos meilleures actions, & entre pluſieurs exemples qu'elle en donna, elle dit celui ci. „ Deux Sœurs „ ſeront dans une même *Obéiſſance*. Il „ arrivera que l'une des deux ſe trouvera „ ſurchargée, & que l'autre aura du tems „ de reſte. La conſcience dit à celle-là „ qu'elle devroit aider ſa compagne; mais „ ſa propre volonté lui dit en même tems „ que ſi elle lui aide aujourd'hui, on s'at„ tendra peut-être à elle encore demain; „ & que ſi cela arrivoit ſouvent, elle ne „ pourroit plus trouver du tems de reſte

„ pour

XXX. Relat. „ pour faire quelquefois quelque petite priere, „ ou bien écrire quelque choſe de devotion. „ On eſt ſi miſerable qu'on ſe laiſſe plutôt „ aller à cette penſée qu'à l'autre : ainſi on „ perd tout, en penſant gagner. Car le „ grand avantage d'une Religieuſe eſt d'être „ ſi aſſujettie qu'elle ne puiſſe rien faire pour „ ſoi ; mais que tout ſon tems ſoit à Dieu „ & à l'*Obéiſſance*, ſans avoir des bornes „ & de petites reſerves qui gâtent tout. "

Elle diſoit ſouvent : „ Lorſqu'on ſe ſent „ dans la reſolution d'éviter un defaut dans „ lequel on a accoutumé de tomber, il faut „ s'attendre que nous ſerons beaucoup plus „ tentés de le commettre qu'à l'ordinaire, „ parce que le demon s'appercevant de no- „ tre reſolution nous tendra des pieges de „ tous côtés, & nous fera naître mille „ occaſions. Par exemple ſi *c'eſt contre* „ l'impatience que nous voulons combat- „ tre, il fera que ceux qui nous la cau- „ ſoient, feront encore plus de fautes, ſans „ qu'ils y penſent. L'eſprit malin épie tou- „ tes nos inclinations afin de s'en ſervir pour „ nous perdre. C'eſt pourquoi nous de- „ vons beaucoup prier & nous confier „ en Dieu, & point du tout en nous mê- „ mes, pour obtenir la grace d'être fide- „ les aux bons mouvemens qu'il nous don- „ nes. "

Quand on avoit fait quelque faute, il n'y avoit rien qu'elle craignît tant que le trouble & le decouragement ; & elle diſoit avec force : „ De quoi vous étonnez-vous ? Eſt- „ ce que vous eſperez autre choſe de vo- „ tre nature que du mal ? Faut-il être ſur-

„ pris

„ pris de voir en ſoi de la miſere? Tout ce qu'il y a à faire, c'eſt de s'humilier profondément devant Dieu, & de veiller avec plus de ſoin, en lui demandant ſans ceſſe ſon ſecours; car ſans cela nous tomberons toujours. Il permet nos chûtes pour nous humilier, & nous faire connoître ce que nous ſommes." XXX. RELAT.

Je dis un jour à la Mere Angelique que j'avois eu de la repugnance à me mettre à genoux devant une Sœur, qui étoit la premiere dans l'*Obéiſſance* où j'étois, par ce que m'y étant miſe d'autres fois, elle m'y avoit laiſſée longtems ſans me rien dire, & que cela m'avoit bien mortifiée. Cette chere Mere me repondit: „ Mon Dieu! ma „ Fille, que j'en ſuis aiſe! Je voudrois qu'elle vous y eût laiſſée encore davantage; „ cela vous auroit bien profité. Car voyez „ vous, mon Enfant: vous êtes glorieuſe „ de votre naturel. C'eſt pourquoi il n'y „ a rien qui vous ſoit ſi bon que ces ſortes d'humiliations qui mortifient l'eſprit „ propre. J'aurois quaſi envie de prier ma „ Sœur N. de faire toujours de même, ſi „ ce n'étoit que cela ſera bien meilleur venant d'elle purement & comme ſans y „ penſer. Car c'eſt cet oubli & cette indifference qui mortifie le plus notre orgueil. Nous voulons bien nous humilier quelquefois, mais nous voulons „ auſſi qu'on nous en ſache gré, & qu'on „ nous traite enſuite avec plus de douceur „ & de civilité: ce n'eſt point là s'humilier veritablement. Mais il faut vouloir „ qu'on nous neglige, & qu'on n'ait au-

„ cun

XXX. RELAT. „ cun égard à nous. Jesus-Christ a dit „ qu'il n'étoit qu'un ver & l'opprobre du „ monde. Nous devrions être ravies qu'- „ on nous foulât aux pieds, pour nous con- „ former en quelque sorte à lui. "

Une autre fois je lui dis que j'étois bien mortifiée de ce que l'*Obéissance* où j'étois, m'obligeoit de sortir aussi-tôt que la Messe étoit achevée, quand j'avois communié, & de n'avoir pas un moment pour me recueillir. Elle me dit que cela ne me devoit donner aucune peine, parce que tout ce qu'on fait par simple obéissance ne peut nuire, mais profite beaucoup. Puis elle ajouta: „ En verité, ma Fille, il n'y a „ rien qui nous empêche tant d'avancer que „ toutes nos petites attaches. Le plus court „ moyen pour devenir vraiment spirituelle, „ ce seroit de ne jamais faire notre propre „ volonté, & de nous abandonner tout de „ bon & de tout notre cœur à celle de Dieu. „ Il faut se souvenir que nous sommes à l'o- „ béissance, & que nous devons nous rendre „ à tout sans resistance, & être bien aise „ qu'on contredise nos humeurs & nos pe- „ tits desseins: à moins de cela on ne gagne „ gueres. Il faut seulement être fideles à „ bien employer le tems qu'on nous don- „ ne pour la priere, & quand l'obéissan- „ ce nous l'ôte, élever souvent notre cœur „ vers Dieu dans les occupations où nous „ sommes, afin de reveiller notre attention „ à sa presence. "

Dans une autre occasion, elle me dit qu'elle remarquoit de plus en plus que la douceur & la patience sont absolument neces-

sai-

faires, tant pour nous avancer nous-mêmes dans la vertu que pour être utiles à ceux avec qui nous ſommes, & que nous ne ſaurions trop veiller ſur nos actions & ſur nos paroles, afin qu'elles ſoient humbles, douces & charitables. Car elle ajoutoit: „ Lorſqu'elles ne ſont pas telles, non ſeulement elles ne peuvent être utiles, mais „ elles ſont toujours dommageables à nous „ & aux autres." XXX. RELAT.

Elle vouloit qu'on s'abandonnât à Dieu avec une pleine confiance, attendant tout de lui, & travaillant neanmoins ſans relâche de notre côté. „ Car, diſoit-elle, Dieu „ a ſes tems & ſes momens pour nous guerir „ de nos foibleſſes. Il ne faut pas le vouloir „ prevenir par nos empreſſemens qui ne „ viennent que d'orgueil, pourvû qu'il voie „ que nous ſommes fidelles à nous vaincre „ & à nous mortifier, il ne nous manquera „ pas. Il faut ſe ſouvenir de ces paroles: „ *Patientia pauperum non peribit in finem.*"

III. Charité de la M. Angelique pour les enfans.

Elle a toujours eu une charité & un ſoin tout extraordinaire des Enfans voulant qu'on preferât leur ſervice à toutes Obſervances de la Religion. Elle recommandoit qu'on leur inſpirât la vraie pieté & la crainte de Dieu, la charité envers les pauvres, le reſpect envers leurs parens, & la haine de l'oiſiveté & de la pareſſe. Elle diſoit de ce dernier vice qu'il étoit la ſource de tous les autres, & que quand elle voyoit une perſonne affectionnée au travail, elle en eſperoit bien. Parlant un jour d'une Sœur qui aimoit fort à travailler, elle dit qu'elle n'avoit

XXX. RELAT. n'avoit été tentée que d'un demon, au lieu que celles qui ſont oiſives ſont tentées de tout les demons enſemble.

Elle faiſoit travailler les enfans pour les pauvres, le plus qu'elle pouvoit. Elle veilloit beaucoup ſur elles, afin qu'elles ne fuſſent point vaines, & que leurs actions, auſſi bien que leur maniere de s'accommoder ne reſſentiſſent rien du monde. Car elle les vouloit fort ſimples & modeſtes. Ayant un jour remarqué une d'entre elles, qui avoit mis ſes manches trop haut, enſorte qu'on lui voyoit un peu les bras, elle la fit venir, & l'en reprit doucement, en lui diſant: „ Ma Fille, vos manches ne ſont „ pas bien. Il faut que les bras ſoient cou„ verts. Car depuis le peché d'Adam toute „ chair étant corrompue, on doit avoir „ honte de la montrer. " Puis elle lui attacha elle même ſes manches.

IV. Quelle étoit ſa mortification & ſa foi.

Pour ce qui regarde l'humilité & la mortification de la Mere Angelique, on peut dire qu'il eſt impoſſible d'en avoir une plus grande. Elle s'étendoit à tout, & il ſembloit que quand elle avoit quelque occaſion de ſe mortifier, ou de s'humilier, c'étoit toute ſa joie.

Elle avoit un jour repris un peu fortement une Sœur ſur ce qu'elle l'étoit venu chercher pour la ſaigner, parce qu'elle croyoit, comme on le lui avoit dit, qu'elle avoit été au Chœur ſans demander permiſſion. Mais ayant appris que cela n'étoit pas & que cette Sœur n'étoit ſortie que pour une choſe fort neceſſaire & avec permiſſion, elle la vint retrouver, & en l'embraſ-

braſſant lui demanda pardon avec des paroles ſi humbles & touchantes, que cette Sœur ne put s'empêcher d'en pleurer long-tems. XXX. RELAT.

Le 26. Janvier 1657. notre mere * m'envoya à Port-Royal des Champs où étoit la Mere Angelique. Quand je fus arrivée, elle me dit: „ Vous avez pleuré, en quittant la Mere Agnès." Je lui repondit: *Il eſt vrai, ma Mere, mais je viens pourtant ici de fort bon cœur.* „ Auſſi le faut-il, „ ma Fille, me dit elle. On trouve Dieu „ par tout quand l'obéiſſance nous conduit. „ Les creatures ne nous ſervent qu'autant „ qu'il lui plaît. Le meilleur eſt de ne „ s'attacher qu'à lui." Puis elle ajouta en parlant bas. „ Voyez vous, ma Fille: il „ faut mourir à tout de bonne heure. La „ privation de la Mere Agnès n'eſt pas la „ ſeule que vous aurez à ſouffrir." Après cela elle ſe tut; puis elle reprit. „ Ceci „ n'eſt rien, mon Enfant, ceci n'eſt rien: „ Vous en verrez bien d'autres. Mais retenez bien ces paroles, & les méditez: „ Vous êtes morte, & votre vie eſt cachée „ avec Jeſus-Chriſt en Dieu, & vous ne „ vous attacherez à aucune creature."

Ces paroles me demeurerent dans l'eſprit; & j'ai eu pluſieurs fois envie de lui en demander l'explication: mais je m'en ſuis retenue par reſpect. Depuis, quand la perſecution fut declarée, & qu'on nous ôta les perſonnes qui nous étoient ſi precieuſes & ſi neceſſaires, je me reſſouvins de ces paroles

* La Mere Marie des Anges étoit alors Abbeſſe de Port-Royal, & la Mere Agnès Prieure de Paris.

XXX. les, & n'eus pas de peine à en comprendre
Relat. le ſens.

Quoiqu'on puiſſe dire que la Mere Angelique étoit remplie de toutes les vertus, il ſembloit neanmoins que la foi étoit ſa vertu particuliere. Car on remarquoit en toutes ſortes d'occaſions qu'elle ne s'attendoit qu'à Dieu ſeul pour toutes choſes, & ne mettoit ſa confiance que dans ſa providence. Tout le monde le peut ſavoir, puiſque les preuves en ſont ſans nombre.

XXXI.

Relation de la Sœur Philiberte de Sainte Magdeleine MORELLE*. *Sur quelques Inſtructions que la Mere Angelique lui a données.*

† en 1654. QUand j'entrai ceans † la Mere Angelique me dit : „ Eh bien ! ma Fille, „ n'avez-vous point peur quand vous pen„ ſez que vous n'aurez plus de volonté & „ qu'il faudra vous mortifier ſans ceſſe, re„ noncer ſans ceſſe à vous-même, obéir à „ tout le monde, n'avoir pas ſeulement une „ Su-

* Cette Sœur ſigna le Formulaire en 1664. & ſe ſepara enſuite de ſes Meres & de ſes Sœurs. M. de Perefixe la mit auſſi-tôt en charge, quoiqu'elle n'en fût pas capable, & elle fut une de celles qui demeurerent à Paris en 1665. lorſque preſque toute la Communauté fut transferée aux Champs. Elle dreſſa cette Relation en 1661.

„ Supérieure, mais pluſieurs? Neanmoins, XXXI.
„ ſi vous avez une bonne volonté, tout RELAT.
„ cela vous ſera facile."

Dans le tems de notre reception, elle me dit de dire à tout moment ce verſet du Pſeaume (CXLII.) *Doce me facere voluntatem tuam, quia Deus meus es tu.* [Enſeignez-moi, Seigneur à faire votre volonté, parce que vous êtes mon Dieu.]

Elle me fit un jour la reponſe ſuivante à un billet que je lui avois écrit. „ Ma très „ chere Sœur. J'offre à Dieu de tout „ mon cœur vos deſirs. Sa bonté les „ recevra par ſa miſericorde, ſi vous n'avez „ point d'attache à les accomplir. Ne ſongez „ qu'à le ſuivre humblement dans toutes „ les obſervances, & à mortifier vos inclinations lorſque vous les trouverez repugnantes à ce que Dieu demande de „ vous. Le ſilence, la dependance, la „ prompte obéiſſance à ce qu'on vous ordonnera, le ſupport du prochain, & le „ travail pour le ſoulager le plus qu'il vous „ ſera poſſible, ſont les penitences que Dieu „ vous demande, non ſeulement pour l'Avent & le Carême, mais pour toute votre vie; & elles vous ſanctifieront ſans „ doute, ſi vous êtes fidelle à les pratiquer."

Je m'étois une fois marquée pour lui parler. Elle fut un peu de tems ſans le faire, puis elle m'envoya querir, & me dit: „ Ma „ Fille, ne penſiez-vous pas que je vous „ euſſe oubliée?" Je lui dis que non. Elle me repondit que j'avois raiſon de ne le pas croire, & qu'elle avoit plus penſé à

XXXI. moi que ſi elle m'avoit parlé. Puis elle me
RELAT. dit: „ Voyez-vous, ma Fille; Dieu a ſes
„ tems & ſes momens pour toutes choſes.
„ Quelquefois nous penſons que les choſes
„ que nous deſirons en une heure ou en un
„ jour, nous ſeroient bien utiles; & ce-
„ pendant ſi les Superieurs le faiſoient, cela
„ nous ſeroit inutile, & nous n'en retire-
„ rions aucun profit pour nos ames. C'eſt
„ pourquoi, ma Fille, il faut s'abandonner
„ à Dieu, & aux Superieurs à qui Dieu a
„ donné la lumiere & le diſcernement des
„ choſes qui nous ſont utiles & neceſſaires
„ pour notre conduite." Enſuite elle me
dit: „ Croyez-moi, ma Fille; nous ne pen-
„ ſons point aſſez ſerieuſement à la gran-
„ deur de Dieu. Nous nous amuſons à
„ des choſes de neant, comme des enfans;
„ & nous paſſons ainſi notre vie qui *doit*
„ être employée à de ſi grandes choſes,
„ comme à connoître Dieu & à l'aimer.
„ Nous devons ſans ceſſe veiller & puri-
„ fier notre cœur. Car c'eſt ce que Dieu
„ nous demande, une grande pureté de
„ cœur, une ſincerité toute entiere à s'ac-
„ cuſer humblement de ſes fautes, ſans de-
„ guiſement & ſans excuſe: faire cela tout
„ ſimplement, & de tout ſon cœur." Elle
diſoit toutes ces choſes avec une grace qu'il
eſt impoſſible de repreſenter. Puis elle me
diſoit: „ Dieu eſt infini: il n'a que faire de
„ nous pour augmenter ſa gloire & ſa puiſ-
„ ſance. Car il eſt toutes choſes en lui-
„ même, & tout-puiſſant. Il peut créer
„ une infinité de creatures qui le ſerviroient
„ mieux que nous. Mais il ne laiſſe pas de

„ nous

„ nous regarder par ſa bonté, & de nous attirer ſans ceſſe à lui en mille manieres, ne deſirant autre choſe, ſinon que nous l'aimions de tout notre cœur." XXXI. RELAT.

Puis à diverſes repriſes elle diſoit: „ Sortons de nous-mêmes; ne nous regardons „ plus nous-mêmes, mais regardons ſans „ ceſſe celui qui nous comble à tout moment de ſes graces, & qui nous dit: „ *Venez à moi, vous tous qui êtes chargés, & je vous ſoulagerai. Prenez mon joug „ ſur vous & apprenez de moi que je ſuis „ doux & humble de cœur.*"

Une autre fois elle me dit de travailler à un ouvrage. Je lui dis que je ne le ſavois pas. Elle me repondit: „ Ma Fille, l'obéiſſance apprend toutes choſes."

Un jour je lui dis que j'étois malade. Elle me dit: *Ma Fille, venez que je vous ſaigne*; & elle me ſaigna toute couchée qu'elle étoit, parce qu'elle ſe trouvoit elle-même incommodée. Je lui temoignai la crainte que j'avois que cela ne lui donnât bien de la peine. Mais elle me dit qu'elle le feroit fort bien, & qu'elle croyoit que cela me gueriroit. Ce qui fut vrai; car en même tems je me trouvai ſoulagée.

Un autre jour que je la voyois dans une grande occupation d'eſprit, je lui dis que je penſois qu'elle étoit toujours abîmée en Dieu. Elle me repondit: „ Helas! nous „ ſommes ſi peu de choſe que ce que nous „ pouvons penſer de Dieu n'eſt rien au prix „ de ſa grandeur infinie. Mais il faut ſeulement l'aimer avec ſimplicité de cœur „ ſans vouloir penetrer plus avant que ce „ que la foi nous apprend." F 2 Une

XXXI. Une fois elle me dit une choſe que j'avois
RELAT. dite au Parloir, quoique j'y euſſe été ſans compagne : ce qui fit que je demeurai fort étonnée. Et comme je lui demandois qui étoit-ce qui le lui avoit dit, elle me repondit ; *Cela ſuffit, vous l'avez dit.* Je lui dis alors que je penſois qu'il ne falloit plus que s'expoſer devant ſes yeux, & qu'elle connoîtroit bien ce qu'on lui voudroit dire. Elle me repartit en ſouriant que l'on connoiſſoit beaucoup de choſes, mais que c'étoit à nous à nous faire connoître, & à nous accuſer humblement de nos fautes pour ſatisfaire à Dieu.

Une autre fois elle me dit en parlant du detachement. „ Voyez-vous, ma Fille ; „ Dieu ne veut point un cœur partagé. „ Quand nous nous attachons à une creature, nous n'aimons pas Dieu. Il ne „ trouve point de place dans notre cœur, „ & il ſe retire de nous, parce qu'il le trouve occupé de quelque autre choſe que de „ lui. Il nous retire ſa grace qu'il vouloit „ verſer en nous avec abondance : ce qui „ fait que nous tombons en des ſechereſſes, „ & des repugnances pour le bien. Nous „ ne cherchons qu'à ſatisfaire l'amour propre qui nous fait accroire que nous avons „ raiſon d'aimer les perſonnes ſous ombre „ de quelque bien qui eſt en elles, parce „ qu'elles nous plaiſent & qu'elles ont du „ rapport à notre humeur ; & nous ne „ voyons pas là dedans le piege que le demon nous tend pour nous attraper. Je „ ne dis pas cela ſeulement pour les grandes attaches ; cela s'étend juſqu'aux plus

„ pe-

„ petites. Prenez donc bien garde à cela, XXXII.
„ ma Fille; car cela vous ſepareroit entie- RELAT.
„ rement de Dieu que nous devons aimer
„ par deſſus toutes choſes."

XXXII.

Relation de la Sœur Marie Dorothée PERDREAU *.

I.
De quelle maniere la S. Perdreau connut P.R.

JE m'en vais dire de quelle ſorte j'ai été conduite par la providence de Dieu pour être Religieuſe, & quelle a été la charité qu'on a eue pour moi en cette ſainte Maiſon & la conduite de la Mere Marie Angelique qui étoit Abbeſſe lorſque j'y ſuis venue. J'écris ceci par le reſſentiment que j'ai de la grace que Dieu m'a faite de m'appeller dans la Religion, & particulierement de ce qu'il lui a plu par une conduite ſinguliere de ſa divine providence, que ç'ait été dans cette Maiſon plutôt que dans d'autres où je m'étois preſque engagée auparavant; & que pour cet effet il m'ait fait venir de plus de ſoixante lieues d'ici †.

† De Blois.

Un peu après la mort de ma mere en l'année 1650. je fus obligée de venir à Paris pour faire terminer un procès, & j'y demeurai chez une Demoiſelle de mes parentes proche de S. Merri, où j'appris par des perſonnes de pieté de ſa connoiſſance,

* [Cette Relation a été écrite au mois d'Août 1663.]

XXXII. RELAT. qui étoient amies de Port-Royal, que Madame la Marquiſe d'Aumont y demeuroit. Comme nous étions du même pays & que j'avois eu l'honneur d'être connue de cette Dame étant aſſez jeune, je penſai que je devois lui venir rendre mes très humbles reſpects. Je le fis le jour de Sainte Magdeleine, & j'entendis prêcher M. Singlin qui fit un ſermon admirable, duquel je fus ravie. Au ſortir je fus au Parloir demander à voir madite Dame. En attendant je m'arrêtai à regarder une image de M. de S. Cyran qui y étoit, & il me vint tout d'un coup à l'eſprit en la regardant, comme ſi quelqu'un m'eût parlé au dedans de moi-même, que ce lieu étoit ma demeure juſqu'aux ſiecles des ſiecles: ce qui entra dans mon cœur, & y eſt toujours demeuré.

Je vis donc Madame d'Aumont, qui me temoigna bien de la bonté. Après avoir parlé de diverſes choſes, elle me demanda ce que je deſirois être. Je lui dis que je tâchois de me mettre en état de quitter le monde, & me faire Religieuſe dans un Ordre que je lui nommai; mais que j'étois retardée d'effectuer ce deſſein à cauſe d'un frere que j'avois, plus jeune que moi & mineur qui étoit aux armées & dont j'attendois le retour, pour partager enſemble le peu de bien que nous avions, & payer des dettes; & que je croyois que la charité & l'amitié que j'avois pour lui m'obligeoient de faire mon poſſible, afin de le retirer de cet engagement où il étoit, & lui procurer, s'il plaiſoit à Dieu de m'en faire la grace, quelque établiſſement de vie où je le puſſe

voir

voir en état de faire ſon ſalut. Enſuite je pris congé de Madame, qui eut la bonté de me prier de venir encore la voir, avant que de m'en retourner en notre pays; & elle me marqua un Dimanche aſſez proche, que M. Singlin devoit prêcher. Car je lui avois temoigné l'eſtime que je faiſois de ſon ſermon, & combien il m'avoit touchée. XXXII. RELAT.

Je revins de tout mon cœur à Port-Royal. Car depuis ma premiere viſite, j'eus toujours dans l'eſprit que je ſerois Religieuſe ici, & je n'eus plus du tout de penſée ni d'affection pour ailleurs. J'eus auſſi le bonheur de voir des perſonnes qui me dirent une partie du bien & de la ſainteté de la conduite de cette Maiſon, entre autres M. du Hamel Curé de S. Merri, à qui j'ouvris mon cœur. Mais comme il y avoit peu de tems que j'avois formé ce deſſein, je doutois de ma perſeverance : ce qui me donnoit crainte de le propoſer trop tôt. Neanmoins, comme j'étois près de m'en retourner en notre pays, je me reſolus de dire à Madame d'Aumont le mouvement que Dieu n'avoit donné depuis peu de jours d'être Religieuſe ici. Je lui demandai ſi je pourrois obtenir ce bonheur, & je la ſuppliai, au cas que le deſir que j'en avois me continuât après l'avoir recommandé à Dieu, de me permettre de lui en écrire. Je la priai auſſi de me propoſer aux Meres, & d'être ma mediatrice : ce qu'elle m'accorda d'une maniere ſi charitable & ſi obligeante que je ne l'oublierai jamais.

Depuis ce tems elle m'a continué ſon af-

XXXII. RELAT. fection, & me l'a fait paroître par effet en toutes choſes juſqu'à ce que j'aie été Profeſſe. Dès ce jour elle me fit voir à ſon Parloir M. Singlin & la Mere Agnès, avec qui elle me laiſſa ſeule près d'une heure. Les choſes ſe paſſerent de telle ſorte que ſi j'euſſe été aſſez reſolue, je ſerois entrée dès lors, la grace m'en ayant été offerte ſans que l'on s'enquît jamais ſi j'avois du bien ou non. En quoi il me parut dès ce moment qu'on n'avoit égard qu'au ſeul bien de mon ame, en me voulant faire cette grande charité ſi gratuitement. Cette maniere d'agir qui étoit ſans exemple en ce tems-ci m'étoit inconcevable, auſſi bien qu'à des perſonnes de pieté à qui j'en fis le recit. M. l'Abbé de Berulle entre autres que je voyois dans notre pays, admiroit cette conduite & la louoit beaucoup.

II. Elle retourne en ſon pays: charité de Port-Royal pour elle.

Je n'acceptai pas neanmoins l'offre qu'on me faiſoit de reſter; je ne pus me reſoudre de laiſſer mon frere dont j'attendois le retour, ſans avoir tâché de le pourvoir. D'ailleurs à cauſe de nos affaires qui étoient bien embrouillées & les dettes que nous avions à payer, je n'aurois pas eu l'eſprit & la conſcience en repos; je ne pouvois me reſoudre à laiſſer cela à mon frere. Je crois neanmoins que je fis faute de refuſer cette grace & de n'abandonner pas toutes choſes à la Providence. Car depuis que je m'en fus retournée, au lieu que je penſois revenir dans cinq ou ſix mois, il m'arriva tant de ſortes d'accidens que je ne pus revenir qu'au mois de Fevrier 1653. plus de deux ans & demi après.

La

La Mere Agnès & Madame d'Aumont, qui me faiſoient la charité de m'écrire de tems en tems, me marquerent une fois dans leurs Lettres que ces retardemens cauſés par la guerre qui étoit alors dans notre pays, & l'état de mon frere, (dont je ne ſavois que faire parce qu'étant revenu de l'armée bien bleſſé, il fut malade à l'extremité & fut fort longtems à guerir,) étoient une punition de Dieu parce que j'avois refuſé ſa grace lorſqu'elle m'avoit été offerte; & que c'étoit beaucoup qu'il me laiſſât toujours le deſir qu'il m'avoit donné d'être Religieuſe. Je ne ſaurois exprimer la charité qu'on a eue pour moi durant tout ce tems que j'étois encore dans le monde, en m'écrivant, en me conſolant & en m'encougeant dans les ſujets d'affliction qui me furent preſque continuels durant ce tems-là. XXXII. Relat.

La Mere Angelique me manda un jour que je me conſolaſſe en conſiderant la grace que Dieu me faiſoit de m'envoyer des ſujets de me detacher du monde de plus en plus, & que je n'y pouvois demeurer pour un plus legitime ſujet que pour aſſiſter un frere que en avoit tant de beſoin, en tâchant de lui procurer ſon ſalut, puiſque j'y étois plus obligée que perſonne. Neanmoins Dieu ne benit pas toutes mes ſollicitudes pour ce ſujet. Car auſſi-tôt que mon frere fut gueri, il retourna à l'armée ſans me le dire, & ſans que nous euſſions fait de partages: ce que je crois qu'il fit exprès, afin que cela m'empêchât de quitter le monde.

La Mere Angelique me fit auſſi la charité de prier M. Singlin & M. de Bagnols

XXXII. RELAT. de me faire l'honneur de me voir pour m'encourager, en passant par notre pays dans un voyage qu'ils firent ensemble. M. de Bagnols me fit des offres avec une ardeur de charité incroyable. Il m'exhorta à ne pas demeurer davantage pour si peu de chose que ce que je pourrois avoir de bien après nos affaires terminées. Il me dit qu'à Port-Royal on ne regardoit point au bien, qu'on ne vouloit pas même celui des personnes qui en pouvoient donner abondamment, qu'on estimoit mieux la vocation d'une Fille que cent dots. Il ajouta avec M. Singlin, que je me tinsse prête pour partir au retour de leur voyage, qu'ils devoient repasser & qu'ils m'emmeneroient. Cela ne fut pourtant pas ainsi: car je crois qu'ils revinrent à Paris par ailleurs, ou qu'ils n'étoient pas repassés lorsque je vins.

III. Fille revient à Paris, & entre à Port-Royal.

J'arrivai donc à Paris: mais je n'entrai pas d'abord dans le Monastere. Je fus chez un de mes parens, parce qu'avant que d'entrer, je voulois voir les Meres & Madame d'Aumont au Parloir, afin de les informer plus particulierement de ce qui me regardoit & du bien que je pourrois avoir. Il s'agissoit du tiers d'une petite terre ou fief à laquelle mon frere devoit partager en aîné. La part que j'y pouvois avoir, pouvoit monter à trois ou quatre mille livres. C'étoit tout avec une petite pension viagere de cent livres par an, qu'une Dame ma marraine me donnoit.

Madame d'Aumont que je vis la premiere & à qui je dis cela, me dit que je me gardasse bien d'en dire un mot aux Meres à qui

qui cela deplaiſoit beaucoup : que c'étoit faire tort à la maniere ſainte & genereuſe dont on traitoit ceans les Filles qui ſe preſentoient pour être Religieuſes : que quand je n'aurois rien du tout, je ne laiſſerois pas de l'être, & qu'on n'avoit point eu d'autre penſée que de me faire cette charité toute entiere, comme on la faiſoit à toutes celles qui ſe preſentoient & qui avoient peu ou point de bien. XXXII. RELAT.

Je vis enſuite la Mere Agnès qui étoit alors la Mere Prieure ; car la Mere Angelique qui étoit Abbeſſe en ce tems-là, étoit à Port-Royal des Champs. Elle me temoigna beaucoup de charité, juſqu'à me faire entrer dès le lendemain, ſans que je lui euſſe parlé de rien, ainſi que Madame d'Aumont me l'avoit defendu. Tout ce que je pus faire fut que Madame d'Aumont me fit donner un petit Memoire que je demandai pour faire acheter toutes les choſes qui ſont neceſſaires aux Novices pour l'habit.

Mes parens, chez qui j'étois logée à Paris, me diſoient qu'ils ne comprenoient pas & ne pouvoient croire que j'en puſſe être quitte de la ſorte ; & ils me blâmoient d'être venue pour être Religieuſe à Paris, ayant ſi peu de bien qu'on pouvoit appeller cela rien ; au lieu que je devois me faire Religieuſe en notre pays, où je l'aurois été pour trois ou quatre mille livres que je pouvois avoir, mais qu'à Paris on n'y étoit point Religieuſe ſans qu'il en coutât quinze ou vingt mille livres de dot, ſans les habits qui ſont une choſe à part & qui coûtoient ordinairement cinq cens écus ou deux mille livres, &

XXXII. RELAT. encore faut-il faire des preſens. Un d'entre eux diſoit qu'il ſavoit cela d'original, parce qu'il y avoit peu de jours qu'il avoit fait toutes les affaires d'une Fille Carmelite du grand Couvent, où il avoit payé tout cela. Je lui montrai le Memoire de ce qu'il me falloit, écrit de la main de Madame d'Aumont dont il connoiſſoit l'écriture: ce qui le convainquit, car il avoit auparavant dans l'eſprit que je m'expoſois à ſortir honteuſement faute de bien. Mais quand il vit que ce Memoire, dont il me fit lui-même acheter les articles, ne montoit pas à plus de ſix cens livres, il crut tout le reſte; & la ſuite qui l'a encore plus étonné lui a fait parler en toutes rencontre avec des acclamations & une eſtime nonpareille, de la charité avec laquelle on agit ici.

Etant donc entrée, quelque tems après on me donna l'habit de Novice; & au bout de l'an on me reçut pour la Profeſſion, qu'on m'auroit fait faire ſans s'enquerir du tout, non plus qu'on n'avoit fait, ſi j'aurois quelque bien à donner ou non. Mais pour moi je ne m'y pouvois reſoudre. Ce qui me faiſoit beaucoup tendre à differer, outre que je deſirois avoir plus de tems pour me preparer à la ſainte Profeſſion dont j'étois bien indigne à cauſe de mes defauts. Ainſi je ſuppliai qu'on m'accordât une ſeconde année de Noviciat que j'eſperois qui me ſerviroit à deux fins; & à me preparer & à pouvoir ſavoir des nouvelles de mon frere qui étoit à l'armée d'Italie, & au ſujet duquel je ne ſavois rien. Il étoit venu un bruit juſqu'à moi, qu'il étoit mort: mais

cela.

cela n'étoit pas aſſuré, comme il n'étoit pas vrai auſſi. Comme je ne pouvois vendre ni partager cette terre que nous avions ſans lui, j'avois l'eſprit bien embarraſſé. Car je craignois de refuſer mal à propos la grace qu'on me vouloit faire en la differant par moi-même, & d'offenſer Dieu en écoutant des penſées trop humaines. XXXII. RELAT.

Madame d'Aumont qui ſavoit tout l'embarras où j'étois, me diſoit en pluſieurs rencontres que je me mocquois de differer ma Profeſſion, dont le jour étoit deja marqué pour la faire avec deux autres Sœurs Novices. Elle m'aſſuroit qu'on ne ſe ſoucioit point du tout de ce que j'avois non plus que de rien. Elle me demandoit ſi je pouvois bien croire qu'on abandonnât à Port-Royal une Novice quand il n'y auroit que cela à dire ſur elle; me declarant que ſi par rapport à moi la choſe avoit été autrement pour ce qui regarde la Religion, elle y auroit mis bon ordre de ſa part. Enfin elle m'exhortoit à ne me plus mettre en peine, & à prendre garde que ſi j'heſitois encore c'étoit orgueil, & que je donnerois lieu de croire que je n'avois gueres d'envie d'être Religieuſe. Elle me dit en diverſes rencontres pluſieurs autres choſes que j'omets pour éviter la longueur.

Avant que de prendre une entière reſolution, je crus qu'il étoit à propos d'écrire à la Mere Angelique toute la peine d'eſprit où j'étois. On verra à la fin de cette Relation une copie de la Lettre qu'elle m'écrivit à ce ſujet, & qui fait connoître ſon extrême charité, & celle de M. Singlin notre

XXXII. RELAT. Superieur. Car ils eurent tous deux la même penſée, qui étoit de donner le bien que j'avois à l'Hôpital de notre pays à charge de me faire une penſion durant ma vie, & de rendre ce bien à mon frere au cas qu'il revînt. Outre cela la Mere Angelique eut encore tant de bonté que de prier M. de Bagnols de me voir. Il me conſeilla de ne plus du tout deliberer, puiſque c'étoit le ſentiment de la Mere Angelique, & il m'aſſura qu'elle ne faiſoit non plus d'état des biens de la terre, de peu ou de beaucoup, que de la boue. Il me dit enſuite: „ Ma Sœur, „ je crois que vous deferez aſſez aux ſentimens de la Mere Angelique pour ſuivre „ ce qu'elle aime le mieux. Je vous dis „ de ſa part que c'eſt ſa joie de recevoir des „ Filles pauvres, parce qu'elle dit qu'elles „ ont toujours bien réuſſi *." Il fut donc reſolu enſuite de ces ſaints avis, que je n'attendrois pas davantage à faire Profeſſion. Je priai ſeulement, ſans ſavoir ſi cela ſe faiſoit ou non, que l'on trouvât bon que je fiſſe un Contract par lequel je donnerois ſur ce qui me pouvoit appartenir deux ou trois mille livres à ce Monaſtere, (comme il y a deja neuf ans que cela s'eſt paſſé je ne me ſouviens pas bien au vrai ſi c'eſt trois mille li-

* La Sœur Marie de Sainte Dorothée Perdreau ne réuſſit cependant pas. Lors des troubles ſuſcités à Port-Royal en 1664. elle ſigna le Formulaire, & elle a été la premiere Abbeſſe intruſe de la Maiſon de Paris, qui a obtenu la deſtruction de celle des Champs & qui ſubſiſte encore. Voyez la XIV. Piece du *Recueil* imprimé à Utrecht en 1740.

livres,) qui ſeroient touchées après la mort de mon frere, en cas qu'il revînt, ſans qu'on fût tenu d'en payer les interêts : ce qui fut fait. On en fit le Contract, & on aſſigna cette ſomme ſur notre terre. XXXII. RELAT.

IV. Charité de la M. Angelique pour le frere de la S. Andreau.

Peu de tems après mon frere revint de l'armée, en notre pays ; & il y trouva bientôt une occaſion avantageuſe en toute maniere pour ſe marier. Mais les parens de celle qu'il devoit épouſer ne ſe pouvoient reſoudre d'y conſentir, parce qu'outre que mon frere avoit deja peu de bien en comparaiſon de la fille, ſa terre étoit encore chargée après ſa mort de ces deux ou trois mille livres. L'affliction où il étoit de ne pouvoir à cauſe de cela arriver à ſon deſſein, & la paſſion qu'il avoit pour faire ſon mariage, (qui étoit ſa bonne fortune, parce que par ce moyen il quittoit l'armée & pouvoit vivre en paix & acheter une charge,) lui fit prendre la reſolution de nous en écrire. Lorſqu'on eut reçu cette Lettre, ſans m'en parler, on eut tant de charité que d'avoir égard à ce que mondit frere repreſentoit, de ſorte qu'on reſolut de lui rendre le Contract, & on le lui envoya tout dechiré. Cela arriva ſept ou huit mois, ou près d'un an, après ma Profeſſion, un peu devant le Carême. Au commencement du Carême notre Mere m'envoya querir, & me dit toute cette affaire qui me ſurprit & me mortifia extrêmement. Sur quoi elle ajouta : „ Ma Fille, c'eſt votre penitence „ du Carême. On vous a voulu épargner „ en ne vous le diſant pas. On a mandé „ à Monſieur votre frere qu'on n'y preten-

„ doit

XXXII. Relat. „ doit rien, & qu'il achevât ſes affaires.” En effet il conclut ſon mariage, & acheta une charge de Marêchal-des-logis chez le Roi, de ſorte qu'il ne retourna plus à l'armée. J'en dis quelque choſe à M. de Rebours l'un de nos Peres, qui me dit: „ M. „ Singlin a été d'avis qu'on ne vous le dît „ que le plus tard qu'on pourroit, de peur „ de vous troubler.” Mais on ne pouvoit plus differer. Car mon frere écrivit ſes très humbles remercîmens. Dieu a permis toutes ces choſes, je crois, pour mon humiliation. Car il eſt mort un an & demi après, par un étrange accident, ſans avoir laiſſé d'enfans. Tout ſon bien a été perdu, & même ſa charge, pour laquelle le Roi n'a donné aucune recompenſe.

La premiere fois qu'il vint pour exercer cette charge, (c'étoit vers Noël à la fin de 1657.) il me vint auſſi-tôt voir à Port-Royal des Champs où on m'avoit envoyée. La Mere Angelique le fit recevoir d'une telle ſorte qu'il étoit ravi de l'honneur & de la bonté qu'on lui temoignoit. La Mere le fit retenir deux jours, ne voulant point du tout qu'il s'en allât le jour même qu'il vint, parce qu'il étoit trop tard. Il auroit pû aller à Chevreuſe, & il le vouloit abſolument; mais on ne voulut pas le lui permettre. M. d'Andilly lui fit l'honneur de le faire manger à ſa table tout le tems qu'il fut à Port-Royal, l'entretenant de tous les pays où il avoit été, & le careſſant fort. Il s'en alla tout comblé de joie & de ſatisfaction de tout le bien qu'on lui avoit fait, juſques-là qu'il me dit: „ Ma Sœur, lequel de

„ de nous deux eſt le plus obligé à la Mai- XXXII.
„ ſon de Port-Royal ? Car nous lui de- RELAT.
„ vons tous deux notre bonheur & notre
„ repos."

Je ne dois pas omettre qu'avant que je le fuſſe voir au Parloir, la Mere Angelique m'envoya querir & me dit: „ Voilà Mon-
„ ſieur votre frere venu, allez le voir;
„ mais je vous prie de ne lui pas dire un
„ ſeul mot de toutes vos affaires paſſées,
„ ni de toutes les peines que vous avez eues
„ à cauſe de lui. Je vous le defends mê-
„ me." (Il y avoit cinq ans que je ne l'avois vu.) Elle m'ajouta: „ S'il vous en
„ parle, repondez lui brievement & civile-
„ ment; & ſi vous faites autrement je le
„ ſaurai; car je le demanderai à ma Sœur
„ Antoinette de S. Auguſtin (le Gros *.)
Je lui demandai enſuite permiſſion de le prier qu'en paſſant il recommandât le payement de la penſion que me faiſoit ma marraine Madame de Benchart, où je ſavois qu'il iroit en s'en retournant au pays. Elle me dit: „ Quand on vous en priera, vous
„ vous en mettrez en peine. Mais il y a
„ trop peu de tems qu'on la reçue, & je
„ ne penſe point qu'on ait encore manqué
„ de la payer; & quand on auroit manqué,
„ il faut avoir patience, afin d'agir autre-
„ ment que les ſeculiers, pour donner bon
„ exemple & glorifier Dieu en toutes cho-
„ ſes, comme S. Benoît a marqué dans no-
„ tre Regle."

Mon

* C'étoit celle qu'on avoit donnée à la Sœur Dorothée pour lui ſervir d'Ecoute au Parloir.

XXXII. „ doit rien, & qu'il achevât ſes affaires."
Relat. En effet il conclut ſon mariage, & acheta une charge de Marêchal-des-logis chez le Roi, de ſorte qu'il ne retourna plus à l'armée. J'en dis quelque choſe à M. de Rebours l'un de nos Peres, qui me dit: „ M. „ Singlin a été d'avis qu'on ne vous le dît „ que le plus tard qu'on pourroit, de peur „ de vous troubler." Mais on ne pouvoit plus differer. Car mon frere écrivit ſes très humbles remercîmens. Dieu a permis toutes ces choſes, je crois, pour mon humiliation. Car il eſt mort un an & demi après, par un étrange accident, ſans avoir laiſſé d'enfans. Tout ſon bien a été perdu & même ſa charge, pour laquelle le Roi n'a donné aucune recompenſe.

La premiere fois qu'il vint pour exercer cette charge, (c'étoit vers Noël à la fin de 1657.) il me vint auſſi-tôt voir à Port-Royal des Champs où on m'avoit envoyée. La Mere Angelique le fit recevoir d'une telle ſorte qu'il étoit ravi de l'honneur & de la bonté qu'on lui temoignoit. La Mere le fit retenir deux jours, ne voulant point du tout qu'il s'en allât le jour même qu'il vint, parce qu'il étoit trop tard. Il auroit pû aller à Chevreuſe, & il le vouloit abſolument; mais on ne voulut pas le lui permettre. M. d'Andilly lui fit l'honneur de le faire manger à ſa table tout le tems qu'il fut à Port-Royal, l'entretenant de tous les pays où il avoit été, & le careſſant fort. Il s'en alla tout comblé de joie & de ſatisfaction de tout le bien qu'on lui avoit fait, juſques-là qu'il me dit: „ Ma Sœur, lequel de

„ de nous deux eſt le plus obligé à la Mai- XXXII.
„ ſon de Port-Royal ? Car nous lui de- RELAT.
„ vons tous deux notre bonheur & notre
„ repos."

Je ne dois pas omettre qu'avant que je le fuſſe voir au Parloir, la Mere Angelique m'envoya querir & me dit: „ Voilà Mon-
„ ſieur votre frere venu, allez le voir;
„ mais je vous prie de ne lui pas dire un
„ ſeul mot de toutes vos affaires paſſées,
„ ni de toutes les peines que vous avez eues
„ à cauſe de lui. Je vous le defends mê-
„ me." (Il y avoit cinq ans que je ne l'avois vu.) Elle m'ajouta: „ S'il vous en
„ parle, repondez lui brievement & civile-
„ ment; & ſi vous faites autrement je le
„ ſaurai; car je le demanderai à ma Sœur
„ Antoinette de S. Auguſtin (le Gros *.) Je lui demandai enſuite permiſſion de le prier qu'en paſſant il recommandât le payement de la penſion que me faiſoit ma marraine Madame de Benchart, où je ſavois qu'il iroit en s'en retournant au pays. Elle me dit: „ Quand on vous en priera, vous
„ vous en mettrez en peine. Mais il y a
„ trop peu de tems qu'on la reçue, & je
„ ne penſe point qu'on ait encore manqué
„ de la payer; & quand on auroit manqué,
„ il faut avoir patience, afin d'agir autre-
„ ment que les ſeculiers, pour donner bon
„ exemple & glorifier Dieu en toutes cho-
„ ſes, comme S. Benoît a marqué dans no-
„ tre Regle."

Mon

* C'étoit celle qu'on avoit donnée à la Sœur Dorothée pour lui ſervir d'Ecoute au Parloir.

XXXII. Relat. Mon frere qui avoit entendu parler des Miracles de la Sainte Epine, me demanda quelque image qui y eût touché, & quelques prieres. Je le dis à la Mere Angelique, qui me chercha parmi toutes ſes images une douzaine des plus belles, & cinq ou ſix petits Livres de prieres: ce qu'elle fit avec une bonté nonpareille, & un cœur qui en auroit donné cent fois davantage. Elle me renvoya le lendemain toute ſeule au Parloir porter ces images à mon frere, & lui dire adieu; & elle me dit: „ Si je pen-„ ſois que vous lui parlaſſiez autrement „ qu'il ne faut, je ne vous y envoyerois pas „ ſeule. C'eſt que ma Sœur Antoinette „ n'y peut aller aujourd'hui."

V. Reſſentimens de la S. Perdreau.

Je penſerois être ingrate à tant de bienfaits, ſi je n'en temoignois ma reconnoiſſance dans les occaſions où je crois le devoir faire, outre le reſſentiment que j'en ai toujours dans mon cœur. Car encore qu'on faſſe ici de même à pluſieurs, & que ce bien ne me ſoit pas particulier, il n'en eſt que plus grand, & encore plus à mon égard qu'à l'endroit des autres qui le meritent beaucoup mieux que moi. C'eſt pourquoi je le conſidere comme une miſericorde toute pure qui imite la conduite de Dieu. Car on n'a vu en moi ni vertus, ni aucuns talens naturels, qui puſſent obliger de faire ce que l'on m'a fait, ſinon le deſir que Dieu m'avoit donné de le ſervir toute ma vie dans l'état de la Religion. Mais j'ai été bien infidele à cette grace depuis neuf ans que j'y ſuis engagée. C'eſt ce que je reconnois à ma très grande confuſion; & je

prie

prie Dieu qu'il me le faſſe reconnoître de plus en plus, & qu'il plaiſe à ſa divine Majeſté de me convertir vraiment, & de me renouveller dans l'eſprit de la vocation Religieuſe. Je l'eſpere de ſa bonté infinie, & par l'aide des prieres de la Mere Angelique que nous croyons qui eſt devant lui, & qui le prie pour nous, comme nous l'éprouvons. XXXII. RELAT.

Signé, SOEUR MARIE DE SAINTE DOROTHE'E Religieuſe indigne.

Lettre de la Mere Angelique dont il a été parlé ci-deſſus.

Gloire à Jeſus au Saint Sacrement.

De Port Royal des Champs le 20. Mai 1655.

„ MA très chere Sœur. Je vous ſupplie
„ de ne vous point embarraſſer l'eſprit
„ de votre bien. Faites ſimplement ce que
„ M. Singlin eſt d'avis qu'on faſſe. Donnez-
„ le à l'Hôpital de Blois, à la charge de
„ vous donner trois cens livres de penſion
„ viagere, ſi Monſieur votre frere eſt mort.
„ S'il ne l'eſt pas, il le reprendra & vous
„ donnera s'il veut une penſion, ſelon qu'il
„ vous viendra pour votre part, au denier dix-
„ huit votre vie durant. Si Monſieur vo-
„ tre frere eſt mort nous acquitterons vo-
„ tre vœu. S'il ne l'eſt pas vous en êtes
„ quitte devant Dieu & plus heureuſe d'être
„ pauvre que d'avoir de quoi donner. Ne
„ ſongez donc plus à rien qu'à demander
„ à Dieu le vrai eſprit de Religion, qui con-
„ ſiſte principalement au vrai amour de la
„ pauvreté tant des biens interieurs que des

„ ex-

RELAT. „ exterieurs. Abandonnez-vous toute à „ Dieu, ſans ſouci. Il vous a appellée par „ ſa grace à la Religion. Eſperez en la mê„ me grace, qu'il vous rendra bonne & „ vraie Religieuſe, & non pas en vos ſoins „ qui vous font mal à la tête. Je vous „ ſupplie ne ſongez à rien qu'à devenir une „ pauvre enfant. Je ſuis toute à vous, ma „ très chere Sœur, &c.

„ M. Singlin dit que vous acquitterez „ parfaitement bien votre vœu en donnant „ votre bien à l'Hôpital."

XXXIII.

Relation de la Sœur Jeanne de Sainte Colombe LEULLIER.

I. Charité de la M. Angeliq. pour les pauvres.

ON amena un jour à la Mere Angelique un pauvre enfant qui n'avoit point de chemiſe, & comme elle n'avoit rien du tout pour lui en faire elle vint au Refectoire, penſant y trouver quelque choſe. Lorſqu'elle fut entrée elle regarda ſans rien dire le linge; & il y en avoit ſi peu qu'elle me dit dans une grande affliction de ce qu'elle ne pouvoit faire ce qu'elle vouloit : *Helas! n'y a-t-il que cela?* Je lui dis qu'il y en avoit encore une leſſive au grenier. Auſſitôt elle dit: „ Oh bien! puiſqu'il y en a „ encore une leſſive, vous attendrez bien „ qu'il me ſoit venu de la toile. On me „ vient d'amener un pauvre enfant qui n'a „ rien pour lui en faire. Je vais prendre

„ des

„ des eſſuimains ; je vous promets que je XXXIII.
„ vous en rendrai, auſſitôt qu'il me ſera RELAT.
„ venu de la toile : il m'en viendra. " Cet exemple peut faire voir ſa charité, de prendre ainſi ce qui eſt plus neceſſaire dans une *Obéiſſance* pour faire l'aumône. Mais pour moi j'admire bien plus la maniere dont elle prit ce qu'elle avoit beſoin pour cela. Car il ſembloit qu'elle craignît de me faire de la peine, à voir la maniere dont elle me diſoit que ce pauvre enfant étoit tout nud, qu'elle en rendroit le plutôt qu'elle pourroit avec tout ce dont on auroit beſoin & cela à moi qui ſuis la moindre de la Maiſon, & qui étois encore alors toute jeune Profeſſe *. Il ſembloit qu'elle demandoit elle même l'aumône pour la faire aux autres.

II. Ses ſoins pour ſes Filles.

Je crois qu'il n'eſt point neceſſaire de dire la charité qu'elle avoit pour moi, parce que tout le monde peut dire de même. Lorſque j'étois encore Poſtulante, au lieu de me renvoyer à cauſe de mes infirmités, elle me fit faire tous les remedes qu'elle put pour me guerir. Et quoiqu'il n'y eût alors point d'apparence que je puſſe jamais me bien porter, cela ne l'empêcha pas de me recevoir. Elle a fait plus qu'une vraie mere n'auroit pu faire pour mon corps & pour mon ame. Dans des tems elle me parloit tous les jours, dans d'autres tous les huit jours ; & je l'ai vue quelquefois pleurer de mes fautes en me parlant.

Lorſque nous travaillions à la chandelle, elle

* La Sœur Leullier fit Profeſſion le 20. Août 1654. Elle étoit à Paris pendant la perſecution de 1664. & elle eſt morte aux Champs le 2. Août 1693.

XXXIV. RELAT. elle nous venoit voir tous les jours pluſieurs fois, & elle nous diſoit des choſes admirables pour nous exhorter à travailler pour Dieu & en ſilence.

Un jour il étoit arrivé un accident, & il y avoit eu bien de la chandelle rompue. Lorſqu'on le lui fut dire, elle repondit qu'une parole inutile lui faiſoit plus de peine que cela. Elle nous vint voir le même jour, & elle nous dit: „ Falloit-il tant s'effrayer „ pour ſi peu de choſe; je penſois que quel- „ qu'un étoit bleſſé. Et quand il y auroit „ encore plus de perte, je fais moins d'état „ de tout cela que de la moindre faute. Une „ parole inutile eſt plus que cela. ”

XXXIV.

Relation de la Sœur Genevieve de Sainte Magdeleine DE LA HAYE.

I. Charité de la M. Angeliq. pour la S. de la Haye.

LE premier jour que j'entrai à Port-Royal de Paris, venant de Normandie, je reçus d'abord l'effet des lumieres de l'eſprit de la Mere Angelique. J'avois reſolu de ſortir pour aller dire adieu à mes parens qui demeurent à Paris. Cette bonne Mere me dit: „ Ma Fille, ſi vous ſortez vous ne revien- „ drez pas. Quand on a mis une fois la „ la main à la charue, il ne faut plus re- „ garder derriere ſoi. ” Ce qui me fut arrivé ſans doute, vû les tentations que j'ai eu par la ſuite; & c'eſt auſſi ce qui me fait reconnôtre que je dois à la Mere Angelique tout le bonheur de ma Profeſſion Religieuſe.

Elle

Elle m'a ſoutenue d'une maniere merveil- XXXIV.
leuſe dans toutes mes foibleſſes; & Dieu RELAT.
s'eſt ſervi de l'ardeur de ſa charité pour me retirer de ma tiedeur & de mon irreſolution, en m'obtenant la grace de me determiner, pour me donner à Dieu ſans reſerve, & me faire avancer dans ma vocation. Car voyant ma crainte & les difficultés que j'apprehendois de trouver, elle me dit: „ Prenez courage, je repondrai à Dieu pour vous. On vous „ diſpenſera de pluſieurs choſes de la Regle, „ ſi vous êtes infirme, & je les ferai pour „ vous. Seulement ſoyez humble & ſoumiſe: c'eſt de cela qu'on ne vous peut diſpenſer. Je vois que Dieu vous veut ici. „ Vous ne ſerez jamais Religieuſe qu'en „ cette Maiſon. " Mais comme j'appredois fort de m'engager, me voyant ſi éloignée d'un état ſi parfait que j'euſſe aſſuré tout le contraire, je la priai de me renvoyer. Mais elle me dit: „ Un peu de patience, „ mon Enfant: c'eſt une tentation. Je la „ tourmenterai tant que, s'il plaît à Dieu, „ elle vous quittera à la fin. " Il eſt vrai qu'auſſitôt qu'elle me parloit mes peines d'eſprit s'adouciſſoient. Enfin ſes prieres m'en ont delivrée entierement, & la paix & la joie me ſont demeurées par la miſericorde de Dieu.

II.
Inſtructions qu'elle lui donne.

Quelques jours devant celui auquel je devois prendre le ſaint habit de Novice *, la Mere

* Elle le prit le 27. Decembre 1654. & fit Profeſſion le 30. Decembre 1655. Elle étoit lors de la perſecution à Port-Royal des Champs, où elle eſt morte le 12. Avril 1679. Voyez l'Entre-

XXXIV. Mere Angelique me dit qu'il étoit néceſſai-
Relat. re qu'elle s'en allât à la Maiſon des Champs: ce qui me ſurprit extrêmement. Ne pouvant cacher la douleur que j'avois de ſon éloignement, je lui dis que j'étois bien malheureuſe, vû que c'etoit elle qui étoit toute ma force. Elle me repondit avec une grande bonté: „ J'ai beaucoup de compaſ-
„ ſion de la peine où je vous vois, mais
„ non pas de votre malheur. Car croyez
„ moi, ma Sœur: il n'y a point de mal-
„ heur que le peché, & tant s'en faut que
„ les privations que Dieu nous fait porter
„ par l'ordre divin de ſa Providence, ſe
„ doivent appeller ainſi, qu'on les doit te-
„ nir pour des benedictions; & ſi elles nous
„ arrivent aux plus importantes actions de
„ notre vie, elles ſont auſſi plus grandes,
„ parce qu'elles nous aident à les faire plus
„ purement & ſaintement, ne regardant
„ que Dieu ſeul qui eſt notre veritable ſup-
„ port. Ne vous ſouvient-il point de ce
„ qu'on nous prêcha il y a huit jours, que
„ nous devions tenir pour perdu le jour au-
„ quel nous n'avons point renoncé à nous-
„ mêmes? Or celui auquel vous vous de-
„ pouillerez de l'habit ſeculier pour être re-
„ vêtue de celui de la Religion, vous doit
„ être un jour de grand renoncement, &
„ par conſequent fort utile pour votre ſa-
„ lut. Et peut-être que ſans ces circonſ-
„ tances de la privation des perſonnes que
„ vous

tretien qu'elle eut avec M. de Perefixe en 1664. ſur la ſignature du Formulaire: *Relation de la Viſite* &c. p. 15. dans le vol. in 4. imprimé en 1714.

„ vous deſireriez le plus qui y aſſiſtaſſent, XXXIV.
„ vous ne ne feriez pas un ſacrifice entier, RELAT.
„ & un renoncement parfait. Le S. Eſprit
„ nous dit dans l'Ecriture Sainte, *maudit*
„ *celui qui ſe confie en l'homme*; & non
„ ſeulement c'eſt une malediction de s'y
„ fier avec quelque oubli de Dieu, ne le
„ regardant pas toujours comme la ſource
„ de tout notre bien & de qui les hommes
„ reçoivent tout ce qu'ils nous donnent:
„ mais c'eſt encore un plus grand mal de
„ croire que Dieu ne peut ſans eux nous
„ faire tout le bien qui nous eſt neceſſaire,
„ & de ne prendre pas en lui toute notre ſuf-
„ fiſance dans nos beſoins. Delà vient que
„ quand par l'ordre de ſa divine Providence
„ nous ſommes privés du ſecours des crea-
„ tures, & que nous trouvons du dechet dans
„ nos bonnes diſpoſitions, nous devons recon-
„ noître que cela nous arrive par notre in-
„ fidelité, & parce que nous manquons à
„ chercher en Dieu ce que nous ne trou-
„ vons pas dans la creature, contre ſon in-
„ tention, parce qu'il vouloit nous le don-
„ ner plus avantageuſement par lui même.
„ Croyez moi, ma Sœur; tout notre mal
„ & le peu d'avancement que nous faiſons,
„ vient de ce que nous ne ſuivons pas Dieu,
„ & de ce que nous nous arrêtons trop
„ aux creatures. Il s'en faut ſervir, quand
„ Dieu nous les donne; mais quand il les
„ ôte, il ne faut pas laiſſer de pourſuivre
„ gaiement ſon chemin, comme fit cet
„ Eunuque de la Reine d'Ethiopie. Enfin
„ ne ſongez qu'à vous offrir à Dieu pure-
„ ment & entierement. Il ne regardera

XXXIV. Relat. „ pas tant ceux qui vous preſenteront, que „ votre cœur. S'il le voit tout pur & entier pour lui, il le recevra: ſinon quand „ ce ſeroit S. Bernard qui vous donneroit „ l'habit, il ne vous recevroit pas. Aſſurez-vous que vous me ſerez très preſente; & que j'y aſſiſterai d'eſprit, parce „ que je vous porte dans mon cœur."

III. Vertus de la M. Angelique. Je n'ai jamais vu une foi ſi vive avec une ſi profonde ſoumiſſion aux ordres de Dieu & à ſa volonté, que celle de la Mere Angelique. Son obéiſſance étoit parfaite & ſans le moindre retour. Ce qui me paroiſſoit fort admirable par rapport à ce qu'elle étoit. Je l'ai remarqué pluſieurs fois, particulierement en une occaſion. On lui apporta un jour des toiles qu'elle avoit fort deſirées pour les pauvres, & quelques autres choſes dont la Maiſon des Champs avoit beſoin. Elle ne les voulut pas recevoir, & elle me dit que c'étoit à la Mere Abbeſſe d'en diſpoſer (car elle ne l'étoit pas alors) & que je ne diſſe pas un mot de l'envie qu'elle en avoit; car elle vouloit ſe mortifier, quoique ce fût pour une bonne œuvre.

Dieu m'a fait connoître particulierement la tendreſſe & l'étendue de ſa charité, qui embraſſoit toutes ſortes de beſoins & toutes ſortes de perſonnes, quelque éloignées d'elle qu'elles fuſſent. Pendant que j'étois encore en Normandie, elle me fit diſtribuer de bonnes aumônes, qu'elle avoit procurées à des Religieuſes qui étoient en neceſſité.

XXXV. *Re-*

XXXV.

Relation de la Sœur Charlotte de S. Bernard De Saint-Simon.

I. Caractere de la M. Angel. & quels étoient ſes diſcours.

JE n'ai eu l'honneur de connoître la Mere Angelique qu'en l'année 1654. * Dès premiere fois que je l'ai vue j'en ai conçu une haute eſtime. A meſure que je l'ai obſervée elle a toujours augmenté davantage, parce que j'y remarquois une vertu ſi ſolide & ſi chretienne qu'elle me raviſſoit. J'en étois d'autant plus ſurpriſe qu'elle me ſembloit rare. Son grand amour pour Dieu, qui étoit ſans bornes, lui étendoit le cœur pour ſervir le prochain. Elle eſt la main dont Dieu s'eſt ſervi pour lui bâtir une Maiſon, où par ſa grace elle a attiré un grand nombre d'ames à ſon ſervice. Sa confiance en la divine miſericorde étoit extraordinaire. On a remarqué qu'elle n'a jamais mis ſa confiance en l'homme, mais en Dieu ſeul. C'eſt ce qui l'a toujours fait agir ſans autre intérêt que celui de Dieu. Par ſa ſainte grace

* La Sœur de Saint Simon fit Profeſſion à Port-Royal le 11. Juin 1656. Elle étoit aux Champs en 1664. & elle y eut un entretien avec M. de Perefixe ſur la ſignature du Formulaire qu'elle refuſa. Voyez la *Relation de la Viſite*, &c. p. 10. & ce qui a été dit d'elle ci-devant (Tom. II. p. 356.) Elle eſt morte le 29. Janvier 1672.

XXXV. RELAT. elle a gravé ce deſintereſſement dans cette Maiſon.

Je n'ai jamais oui la Mere Angelique parler des choſes de Dieu, ſoit en commun ſoit en particulier, ſans en être dans l'admiration. Je me repreſentois ordinairement en l'entendant parler, la premiere ſortie des Apôtres après la deſcente du S. Eſprit, parce que ſes paroles étoient pleines de feu. On y remarquoit une abondance qui paroiſſoit ne proceder que d'une plenitude du S. Eſprit, dont elle étoit remplie. Il étoit aiſé de voir qu'elle ne premeditoit point ce qu'elle avoit à dire dans ſes exhortations. Quand on la prioit de parler, elle diſoit que cela ne dependoit point d'elle, & que lorſque Dieu lui donnoit quelque choſe pour nous dire, elle le faiſoit dans les rencontres.

Les remontrances de la Mere Angelique avoient quelque choſe d'extraordinaire dans leurs effets. On reſſentoit dans le fond du cœur un mouvement qui perſuadoit fortement que c'étoit Dieu qui parloit par ſa bouche, & qui donnoit un reſpect plein de confiance en elle. On ne la quittoit point qu'on ne fût ému du deſir de bien faire, & tout rempli d'une onction ſainte.

Ses reprehenſions étoient fortes, mais toujours remplies de charité, ce qui perſuadoit fortement qu'elles ne procedoient que du deſir qu'elle avoit pour notre vrai bien. C'eſt pourquoi elle ne mettoit jamais dans le decouragement. Elle avoit beaucoup d'experience & un grand diſcernement qui lui faiſoit proportionner ſes repfehenſions à la portée de celles à qui elle parloit. Elle avoit le

le cœur ouvert & rempli de bonté pour toutes ſes Sœurs, & un abord facile. Elle donnoit toute liberté de s'addreſſer à elle pour les moindres choſes. Elle ne mepriſoit rien, & elle entroit dans tous les beſoins. Elle trouvoit du remede à tout. Elle compatiſſoit aux peines & aux foibleſſes des Sœurs. Elle les conſoloit & les fortifioit avec autant de tendreſſe qu'une vraie mere. XXXV. RELAT.

La foi étoit ſa vertu particuliere. En toute rencontre elle en donnoit des preuves tant par ſes actions que par ſes paroles. Cette foi vive la faiſoit toujours demeurer ferme & conſtante quelque évenement fâcheux qui arrivât, parce qu'elle recevoit tout de la main de Dieu avec une entiere ſoumiſſion à ſa ſainte volonté. Cette vertu produiſoit en elle une eſtime haute & ſublime de la majeſté de Dieu. Elle avoit un reſpect très profond pour toutes les choſes ſaintes. Elle ne pouvoit ſouffrir qu'on lui fît des queſtions curieuſes ſur les myſteres de la foi. Elle diſoit ſur cela que c'étoit rabbaiſſer en quelque maniere les œuvres de Dieu que de vouloir raiſonner ſur des choſes ſi fort au deſſus de notre portée, & qu'il falloit borner notre curioſité à ce qu'en diſent les Evangeliſtes : que ce c'étoit pas ſans myſtere que Dieu n'avoit pas voulu qu'ils en diſſent davantage : que c'étoit à nous d'adorer ces myſteres dans le ſilence avec un profond reſpect, & qu'il y avoit plus de diſproportion entre Dieu & nous, qu'entre le plus ſavant homme du monde & une mouche.

Elle aimoit qu'on s'entretînt à la Confe-

XXXV. Relat. rence de choſes utiles pour le ſalut, comme des moyens neceſſaires pour être bonne Religieuſe, pour devenir bien humble, bien ſilencieuſe & exacte à l'obeiſſance. Elle nous recommandoit la fidelité aux petites choſes, & elle diſoit qu'il n'y avoit rien de petit dans la Religion, parce que tout ſe faiſoit pour Dieu. D'autant plus qu'elle avoit conçu de Dieu une haute eſtime, à proportion elle s'abbaiſſoit & ne s'eſtimoit rien, & elle ne pouvoit ſouffrir qu'on fît aucune eſtime d'elle. Elle s'abbaiſſoit aux choſes les plus baſſes. Elle aimoit à ſe ſervir des choſes les plus communes & les plus viles. Elle ne pouvoit ſouffrir qu'on la preferât à qui que ce ſoit. Elle aimoit que tout ce qui étoit à ſon uſage fût pauvre. Elle avoit une grande fidelité à employer le tems par eſprit de pauvreté.

II. Son amour pour la pauvreté & la mortification.

Un jour je la trouvai qui devidoit du fil ſur un devidoir tout rompu. Je lui dis: „ Ma Mere, votre devidoir vous incommode bien: ſi vous vouliez, le menuiſier l'auroit bientôt raccommodé." Cette chere Mere me reprit, en me diſant qu'elle n'aimoit point ce diſcours, parce qu'il n'étoit pas ſelon la pauvreté. Et enſuite elle me dit: „ Les pauvres ont ils toutes leurs „ commodités? Nous devrions être bien „ confuſes devant Dieu, nous qui avons „ fait vœu d'imiter la pauvreté de Jeſus-„ Chriſt. Eſt-ce ſuivre ſon exemple que „ de ne vouloir point ſouffrir la moindre „ incommodité? Nous avons tous nos beſoins. Que ſouffrons-nous plus que les „ perſonnes du monde? Voyez-vous, ma

„ Fil-

„ Fille ; ſi nous n'avons autant de ſoin de XXXV.
„ chercher la mortification que les gens du RELAT.
„ monde en ont de chercher leurs commo-
„ dités, nous ne meritons pas le nom de
„ Religieuſes."

Une des choſes que j'ai plus remarquée en la Mere Angelique c'étoit une attention particuliere. Quand ſon âge & ſes infirmités l'obligeoient de prendre quelque ſoulagement, elle avoit toujours ſoin de n'en pas recevoir qui ne fut mêlé de quelque incommodité. Si elle avoit beſoin de quelqu'un pour la ſervir, elle prenoit ordinairement des Sœurs du Noviciat, qui le plus ſouvent étoient mal-propres, mal-adroites, & dont les ſervices étoient plus capables de lui faire exercer la patience que de la ſoulager.

Un jour je me rencontrai dans ſa chambre lorſqu'une Sœur lui vint faire des plaintes d'une des Meres qui ne vouloit pas ſe rendre à prendre quelque ſoulagement, dont on croyoit qu'elle avoit beſoin. La Mere Angelique dit dans ſa force ordinaire que les Superieures avoient ce malheur, qu'autant de perſonnes qu'ils avoient auprès d'eux leur ſervoient de demon pour les tenter, comme ſi elles étoient moins obligées à la mortification pour être Superieures. „ Au contraire, „ diſoit-elle, elles y doivent veiller double- „ ment parce qu'inſenſiblement on les porte „ à s'y relâcher, & cela par une charité „ toute humaine qu'on a pour elles." Enſuite elle dit: „ Pourquoi penſez-vous que „ je me ſerve ordinairement des Sœurs du „ Noviciat? C'eſt que je connois ma foi- „ bleſſe. Des Novices n'oſent rien dire; &

XXXV. Relat. „ auſſi cela m'oblige à être plus circonſpecte pour les édifier. Quand on a des „ Profeſſes on eſt un peu plus libre : inſenſiblement on ſe familiariſe avec elles, & „ on s'y ſatisfait."

Un jour que la Mere Angelique étoit de retour de Port-Royal des Champs à Paris, on lui avoit preparé une chambre neuve. Mais comme on craignoit qu'elle ne lui fît mal à cauſe qu'elle étoit encore humide, on la pria d'en prendre une autre en attendant que celle-là ſecheroit. Elle dit qu'elle n'étoit pas ſi delicate, que c'étoit trop de façons, & qu'elle demeureroit à la premiere qui lui avoit été deſtinée. Le lendemain comme M. Singlin & la Mere Marie des Anges * étoient à la chambre d'une Sœur malade, la Mere Angelique les y vint trouver, & ſe mit à genoux à leurs pieds, leur demandant pardon, & diſant qu'elle avoit été opiniâtre en ne voulant pas prendre la chambre qu'on lui avoit voulu donner. Elle fit cela avec autant de ſoumiſſion que ſi elle eût été Novice.

Il arriva qu'un Monſieur intime ami & bienfaiteur de la Maiſon † fut à l'extremité. La Mere Angelique qui l'aimoit cordialement en fut ſenſiblement touchée; neanmoins elle demeura toujours dans une conſtance ferme & inebranlable. J'admirai une choſe en cette rencontre. C'eſt qu'une Sœur dit à notre Mere : *Mon Dieu ! ma Mere, quelle affliction !* A quoi elle repartit : „ Ma „ Fil-

* Cette Mere fut élue Abbeſſe en 1654.

† Peut-être M. de Bagnols qui mourut le 15 Mai 1657. Voyez le Tom. II. p. 120.

„ Fille, vous manquez de foi. Il faut mettre ſa confiance en Dieu, & lui abandonner tout le reſte. Il ne faut pas laiſſer de faire tout ce qu'on peut & ne rien negliger ; ſur tout il faut beaucoup prier Dieu. De quelque maniere que ce ſoit, les prieres lui ſerviront. Nous ne ſavons pas la volonté de Dieu : mais lorſqu'il nous l'aura fait connoître, il la faut adorer avec une humble ſoumiſſion & demeurer ferme." XXXV. Relat.

III. Quelle étoit ſa foi.

Un jour lui ayant temoigné apprehender quelque choſe, elle me dit : „ Ma Fille il ne faut rien apprehender que le peché, & de perdre la grace de Dieu. Tout le reſte ne nous doit point troubler. Car que ſommes-nous, ſinon une maſſe de corruption & de peché ? Le trouble que nous en avons eſt ſouvent une marque de notre orgueil & de notre amour propre. Si nous avons des foibleſſes, avouons-les humblement, & ſoyons en plus humbles. Soyons bien aiſes d'être repriſes, & ſoyons fideles à nous ſervir des moyens qu'on nous donne pour en ſortir. Implorons ſans ceſſe le ſecours de Dieu ; mais gardons nous de tomber dans le decouragement & dans la triſteſſe. Il ne faut pas ſe perſuader que la douleur que nous devons avoir de nos fautes nous ſerve de motif pour nous laiſſer aller à l'abbattement. Au contraire la triſteſſe qui eſt ſelon Dieu, conſerve toujours la joie dans le fond du cœur qui nous donne la paix. Elle ne nous cauſe jamais de trouble, ni d'inquietude. Or ſus, ma

XXXV. Relat. IV. Idée qu'elle avoit de la pauvreté Religieuſe.

„ Fille, bon courage : oublions tout le paſ-
„ ſé ; commençons tout de nouveau à bien
„ faire. ”

Une autre fois je lui témoignai avoir de l'inquiétude parce que je ſouhaitois d'apprendre tous les jours des nouvelles d'une de mes ſœurs qui étoit malade. Elle m'en reprit aſſez fortement : & entre autres choſes elle me dit : „ Ma Fille, ſavez-vous bien
„ que ce deſir trop grand d'apprendre des
„ nouvelles de vos proches eſt une faute
„ conſiderable contre l'eſprit de pauvreté.
„ Il y a long-tems que vous en avez fait
„ vœu. Peut-être n'avez-vous jamais bien
„ compris à quoi vous vous êtes engagée.
„ Croyez-vous qu'il ſuffiſe pour vous en
„ bien acquitter, d'avoir renoncé aux biens
„ que vous pouviez eſperer dans le monde,
„ & de n'avoir rien en propre. Nous a-
„ vons tous nos beſoins, & en cela la pau-
„ vreté nous eſt facile. Il faut que cela
„ ſoit ainſi, mais ce n'eſt pas le principal.
„ Il y a eu des Payens qui en ont fait au-
„ tant pour jouir avec plus de plaiſir des
„ biens de l'eſprit. Le vœu de pauvreté
„ que nous avons fait ne conſiſte pas ſeule-
„ ment à être pauvre des biens du monde,
„ mais principalement des biens de l'eſprit.
„ C'eſt en quoi conſiſte la vraie pauvreté.
„ Voyez-vous, ma Sœur, il faut être pau-
„ vre de nouvelles, pauvre dans le ſouve-
„ nir, pauvre de l'amitié des perſonnes qui
„ ſont les plus proches. Nous avons re-
„ noncé au monde, il faut être bien aiſes
„ d'être crucifiées au monde, comme le
„ monde nous doit être crucifié. Il faut

„ mou-

„ mourir generalement à tout ce qui nous XXXV.
„ peut ſatisfaire & qui n'eſt point Dieu. RELAT.
„ Cela vous ſurprend, ma Fille: neanmoins
„ c'eſt à quoi nous nous ſommes engagées
„ par le vœu de pauvreté que nous avons
„ fait. Il ne faut pas que cela vous faſſe
„ peur de vous voir encore ſi éloignée de
„ cet état: il s'en faut humilier. Pourvû
„ que vous ayiez bonne volonté, & que
„ vous demandiez cette grace à Dieu de
„ tout votre cœur, il faut eſperer de ſa mi-
„ ſericorde que vous l'obtiendrez de ſa bon-
„ té infinie."

V. *Sa charité pour les malades.*

J'ai encore remarqué en la Mere Angelique une charité toute extraordinaire pour les malades. Elle ne faiſoit point ſemblant de voir leurs foibleſſes. Elle compatiſſoit à leurs maux, & avoit grand ſoin que rien ne leur manquât. Elle les ſervoit elle-même; & elle faiſoit paſſer les Infirmes par ſa chambre pour les ſoulager à toute heure, quoiqu'elle fût malade elle-même, & même durant qu'elle repoſoit. Agée de ſoixante cinq ans, accablée d'infirmités & particulierement d'un grand degoût, ſa charité lui a donné le courage de panſer une loupe fort groſſe & qui s'étoit ouverte, à une Sœur qui avoit l'eſprit foible & même qui étoit prevenue contre elle. Ses bontés & ſes charités gagnerent cette pauvre Sœur pour ſe laiſſer panſer cette loupe. Elle envoya querir le Chirurgien pour voir ce qu'il y avoit à faire. Il le dit: & cette chere Mere l'entreprit. Il m'eſt arrivé pluſieurs fois d'entrer dans ſa chambre comme elle faiſoit vuider ce ſac plein d'une pourriture hor-

XXXV. Relat. rible. Pour l'avoir regardé faire une fois, je fus plus de huit jours que je ne pouvois manger ſans un grand mal de cœur. Il fallut panſer ce mal pendant trois mois toujours en la preſence de la Mere Angelique, & elle le panſoit elle-même en l'abſence du Chirurgien: c'étoit moi qui y menois le Chirurgien. Je ne pouvois voir cela ſans admiration, & de mon côté ſans beaucoup de confuſion, parce que je n'avois pas le courage de voir ce mal ſans qu'il me prît un mal de cœur. Pour la Mere Angelique, elle s'y appliquoit avec autant de ſoin que ſi c'eût été ſa propre ſœur.

VI. Avis qu'elle donne à une Sœur foible.

Dans une Carême j'allai trouver la Mere Angelique, fort affligée de me voir ſi languiſſante, & de ce que je voyois toutes mes Sœurs ſi ferventes & qui faiſoient tant de penitence, pendant qu'il n'y avoit que moi qui n'en faiſois point. Elle me dit: „ Ma „ Fille, c'eſt l'amour propre qui vous cau„ ſe cette peine. Ignorez-vous qu'il n'y a „ point de meilleure penitence que celle que „ Dieu nous impoſe lui-même? Il faut vou„ loir porter notre croix en la maniere que „ Dieu le veut, & cela avec joie, ſans cha„ grin ni triſteſſe, mais de toute la pleni„ tude de notre cœur, & nos langueurs ſe„ ront auſſi agreables à Dieu que toutes les „ auſterités de nos Sœurs, & peut-être „ bien davantage parce qu'il y a moins d'a„ mour propre. Soyez fidelle dans ce que „ vous pouvez. Car c'eſt ſe tromper ſoi„ même que de vouloir ce que nous ne pou„ vons pas, quand nous negligeons ce que „ nous pouvons avec la grace de Dieu. Si

„ vous

„ vous êtes plus infirme que les autres, XXXVI.
„ ſoyez plus humble. Si votre foibleſſe RELAT.
„ oblige d'avoir plus d'égards pour vous &
„ de vous traiter plus delicatement que les
„ autres, humiliez-vous, comme dit la Re-
„ gle, de ce que vous avez beſoin de plus.
„ Sur tout prenez garde de recevoir tou-
„ jours humblement les charités qu'on vous
„ fait, non comme une choſe qui vous eſt
„ due, mais comme un pauvre avec beau-
„ coup de reconnoiſſance. Tâchez de re-
„ compenſer la rigueur de la Regle que
„ vous n'obſervez pas, par votre humilité,
„ votre ſilence, & votre recueillement.
„ Ne vous rendez pas difficile. Autant
„ que vous pourrez, aimez la mortifica-
„ tion. Soyez douce & charitable envers les
„ Sœurs. Veillez ſur vos defauts. Tâchez
„ de faire mourir le vieil homme, pour reſ-
„ ſuſciter avec Jeſus-Chriſt, & mener une
„ vie toute nouvelle avec lui. Courage,
„ ma Fille! ſi vous tâchez de bien prati-
„ quer tout cela, vous n'aurez pas mal
„ paſſé le Carême."

XXXVI.

Relation de la Sœur Gabrielle Marie de Sainte Juſtine DE CONSEIL.

I. Deſintereſſement de la M. Angelique.

CE fut Madame la Marquiſe de Crevecœur qui me procura l'entrée de cette Maiſon, où elle s'étoit retirée *. Comme j'avois

* Voyez ce qui eſt dit de cette Dame, dans le Tome II. de ces Memoires, pp. 355. & 356.

XXXVI. RELAT. vois été quatre ans avec elle, j'avois permiſſion de la voir de tems en tems pour n'être pas ingrate du bien que je recevois par ſon moyen. Elle me ſonda pluſieurs fois pour ſavoir ſi mes parens n'étoient point en état de me donner une dot ſuffiſante pour être du Chœur, parce que, diſoit-elle, communément quand on voyoit que les Filles n'avoient pas de quoi être Religieuſes, elles n'avoient pas de vocation. Je lui repondois que j'avois une entiere confiance en la charité de la Mere Angelique & de la Communauté, & que ſi on me faiſoit Converſe je le ſerois de tout mon cœur, quoique je me ſoumiſſe entierement au jugement de mes Superieurs. Comme je n'étois encore que Novice † elle eut une grande maladie, pendant laquelle elle me diſoit ſouvent, & elle me l'a encore dit depuis que je ſuis *Profeſſe*, qu'elle ne chargeroit jamais la Maiſon d'une Fille qu'elle ne payât pour elle.

Mais Dieu permit pour me faire connoître l'eſprit de la Maiſon, & la veritable charité de la Mere Angelique que je me trouvai un jour enfermée dans un cabinet d'où je ne pouvois ſortir, lorſque la Mere Angelique rentra dans ſa chambre avec la Sœur qui étoit auprès d'elle. Cette Sœur en qui Madame de Crevecœur avoit grande

† Cette Sœur prit l'habit en 1656. & fit Profeſſion l'année ſuivante étant deja aſſez avancée en âge. Elle avoit beaucoup d'ardeur pour la penitence & une grande affection pour le ſervice du prochain, comme on le peut voir dans le Necrologe. Elle mourut à Port-Royal des Champs le 21. Mars 1664.

de confiance, demanda à la Mere ſi elle me feroit Profeſſe du Chœur. La Mere demanda d'où venoit qu'elle lui faiſoit cette queſtion. Cette Sœur lui dit que c'étoit parce que Madame de Crevecœur lui avoit dit qu'elle voyoit bien que mes parens ne feroient aucune choſe pour moi, & que puiſque je demandois à être Converſe, elle croyoit qu'on feroit bien de m'accorder ma demande. La Mere repondit à cela: „ Je „ m'étonne, ma Sœur, comment vous vous „ êtes chargée d'une telle commiſſion. „ M'avez-vous vu jamais marchander aucune Fille? Eſt-ce l'argent qui leur donne vocation pour être Religieuſes. Elle „ même m'a temoigné d'abord deſirer qu'elle le fût, & à preſent qu'elle ſe croit „ obligée en quelque maniere de donner „ quelque choſe pour cette Fille, elle veut „ qu'elle ſoit Converſe; il n'en ſera rien. „ Je n'ai que faire de ſon argent. Nous „ en avons reçu pluſieurs avant qu'elle fût „ à la Maiſon. J'aime mieux une Fille qui „ n'ait rien du tout qu'une bonne vocation, „ & elle ſera plutôt reçue qu'elle avec tout „ ſon argent." La Sœur repliqua qu'elle croyoit que cela indiſpoſoit Madame de Crevecœur de me voir ſi avancée; & qu'elle ſavoit bien que je ne me ſoucioiſ pas en quelle maniere je fuſſe reçue, pourvû que je fuſſe Religieuſe. Là deſſus la Mere repondit fort haut & toute émue: „ Ma Sœur, „ vous me fâchez tout à fait de vous voir „ dans ces ſentimens. Je vous prie de dire „ à Madame de Crevecœur que je n'ai que „ faire de ſon argent, & que nous n'en ferons que ce que nous croyons que Dieu „ de- XXXVI. RELAT.

XXXVI. „ demande de nous.”

RELAT. Enſuite elles ſortirent toutes deux de la chambre, & jamais perſonne n'a ſu qu'à preſent que j'euſſe entendu ce que je viens de rapporter. Je me proſternai auſſitôt en terre, pour me diſpoſer à attendre ce qu'il plairoit à Dieu de faire de moi. J'étois dans une grande admiration de voir le veritable deſintereſſement de la Mere Angelique, & en même tems combien tout ce que Madame la Marquiſe de Crevecœur m'avoit dit étoit éloigné de l'eſprit de ce Monaſtere. Car j'étois aſſurée qu'il n'y avoit que Dieu ſeul qui ſût que je fuſſe dans l'endroit ou j'étois pour lors.

II. Son amour pour la pauvreté & la ſimplicité.

Du tems que je ſervois notre très chere Mere Angelique, elle eut beſoin de quelque choſe pour mettre des Livres, & elle me demanda un ais pour cet effet. La Maîtreſſe des Enfans qui ſe trouva dans la chambre lui dit qu'elle lui alloit querir une tablette dans la chambre des Enfans, & qu'auſſi bien elle ne ſervoit point où elle étoit. La Mere s'y oppoſa fortement : mais comme la Sœur crut que cette tablette lui étoit neceſſaire, elle ſortit aſſez promptement de la chambre pour la lui apporter. Quand elle fut partie, la Mere jetta un profond ſoupir, & pleura en abondance. Feue ma Sœur Anne (de Sainte) Agathe * qui étoit auprès d'elle, lui demanda pourquoi elle pleuroit ſi fort. Elle lui repondit : „ Je prevois, ma Fille, qu'avant „ qu'il ſoit peut-être dix ans, il n'y aura „ plus de pauvreté dans la Maiſon, & qu'il „ s'y

* Cette Sœur qui ſe nommoit Souplet mourut le 19. Septembre 1657.

„ s'y gliſſera mille proprietés, & des aju- XXXVI.
„ ſtemens ſuperflus. Vous ni moi ne ver- RELAT.
„ rons pas cela, lui dit-elle, car nous mour-
„ rons bientôt;" & ſe retournant vers moi elle dit: „ Mais vous, ma Sœur, qui êtes „ jeune, vous le pourrez voir. Il ne faut „ qu'une choſe comme celle-là pour renver- „ ſer une Maiſon; & j'en connois pluſieurs „ qui ſont dechues pour moins. Car ſavez- „ vous, mes Filles, de quelle conſequence „ cela ſeroit pour le relâchement, ſi j'accep- „ tois cette tablette? Il viendroit une Sœur „ dans ma chambre, qui verroit cette ta- „ blette; elle n'y fera peut-être pas reflexion „ ſur l'heure, mais il ſe pourra faire que „ cette même Sœur à quelque tems de là „ aura des Livres qui l'incommoderont, & „ elle dira: *Si j'avois une tablette comme* „ *celle de la Mere Angelique, cela me ſeroit* „ *bien commode; il faut que je demande per-* „ *miſſion d'en avoir une*; & ſi on le lui re- „ fuſe, croyez-vous que le demon qui ne „ perd point de tems, ne jettera pas auſſi- „ tôt le murmure dans ſon cœur, & qu'elle „ ne dira pas en elle-même: *Quel mal y* „ *a-t-il à avoir une tablette? La Mere* „ *Angelique en a bien une dans ſa cham-* „ *bre; ſi on n'en devoit point avoir, elle n'en* „ *auroit pas. Ce n'eſt que de peur que les* „ *Livres ne traînent.* Et ſi on le lui ac- „ corde, une autre Sœur le demandera auſ- „ ſi, & puis encore une autre & enſuite „ toute la Maiſon. On cherchera encore „ un autre accommodement, ou plutôt un „ autre ajuſtement; & puis de là on vien- „ dra à être proprietaire: & voila une Mai-

„ ſon

XXXVI. Relat. „ ſon renverſée.” Nous lui dîmes en pleurant que Dieu ne permettroit pas après tous ſes ſoins que la Maiſon dechût à un tel point. Elle fit encore un profond ſoupir, & dit: *Je l'en ſupplie de tout mon cœur: mais tout eſt à craindre.* Quand la Sœur fut revenue avec ſa tablette, elle la renvoya ſans la vouloir accepter; & lui dit encore pluſieurs choſes dont je ne me ſouviens point, quoiqu'elle ne voulût pas alors que je ſortiſſe de ſa chambre. Mais quand je me repreſente combien elle fut touchée, tout m'en tremble encore.

III. Ses ſoins pour entretenir la charité entre ſes Filles.

Quand j'étois à la cuiſine elle vouloit que je lui rendiſſe compte tous les jours ſi l'union & la charité ſe conſervoit, s'il ne s'y gliſſoit point de proprieté ou de ſingularité. Je lui dis qu'il me ſembloit que non, excepté de la part d'une Sœur qui temoignoit quelque repugnance quand elle prêtoit quelques uſtenciles de ſa cuiſine dans l'apprehenſion qu'elle n'en eût beſoin avant qu'on les lui pût rendre, ou qu'on ne les lui rendît pas en ſi bon état qu'elle les avoit prêtés. La Mere l'envoya querir; & lui montra par pluſieurs raiſons très fortes, que d'avoir un certain reſſerrement dans ſon *Obéiſſance* pour accommoder ſes Sœurs, c'étoit être proprietaire. Elle lui dit que pour elle, elle eût ſouhaité de tout ſon cœur qu'il n'y eût eu qu'un vaiſſeau dans toute la Maiſon dont on ſe ſervît l'une après l'autre; & elle ajouta que s'il ſe rencontroit qu'on eût deſſein de faire un même mets dans les deux cuiſines, elle devoit changer & remettre au lendemain pour accommoder ſa Sœur, ou que

ſi

ſi elle ne l'oſoit faire d'elle-même, elle en devoit demander la permiſſion. Elle lui dit encore que nous devrions être ravies, quand l'occaſion ſe preſente de recevoir quelque petite incommodité pour accommoder nos Sœurs. XXXVI. RELAT.

Une fois à la Conference la Mere Angelique demanda une aiguille. Dans le moment toutes les Sœurs lui en offrirent; & elle en prit de la main d'une. Peu de tems après une Sœur (s'il m'en ſouvient bien c'étoit une de nos Sœurs Converſes) eut auſſi beſoin d'une aiguille, & elle n'en trouva pas ſitôt. Quoique la Mere fût aſſez éloignée, elle ne laiſſa pas de remarquer cela, & elle dit: „Je ne puis ſouffrir ces acceptions de perſonnes. Il n'y a qu'un „ moment que tout le monde avoit des aiguilles, parce que la Mere Angelique en „ avoit beſoin; & voilà une Sœur qui en „ a auſſi beſoin, il ne s'en trouve plus; „ parce qu'on a moins d'eſtime pour elle. „ Sachez, mes Sœurs, que ſi cette Sœur „ étoit malade & moi malade, ou une de „ nos Meres, & qu'il fut à notre choix „ leſquelles on devroit veiller, il faudroit „ aller avec plus de joie à cette Sœur. „ Mais nous voulons toujours ce qui paroît le plus, parce que nous n'avons point „ de foi."

Elle me dit un jour que le demon avoit ſoin, quand nous entrions dans quelque *Obéiſſance* avec une Sœur, de remarquer nos humeurs, afin que ſi une gaie étoit avec une triſte il lui fît voir toutes les actions de l'autre comme des choſes ſingulieres, & à celle

XXXVI. RELAT. celle qui a l'humeur triſte toutes les actions de ſa Sœur comme autant de legeretés; & elle ajoutoit que la charité faiſoit que nous nous édifions de tout.

IV. Avis qu'elle donne à l'une d'elle.

Elle écrivit la Lettre ſuivante en reponſe à celle qu'une Religieuſe * lui avoit écrite avant de prendre l'habit. „ Nous avons „ prié Dieu, ma très chere Sœur, qu'il „ accompliſſe en vous ce qu'il a commencé: & nous l'eſperons de ſa miſericorde, „ pourvû que vous ſoyiez bien fidelle à „ vous corriger de vos defauts. Il n'en faut „ eſtimer aucun petit. Mais vous devez vouloir en toutes choſes convertir vos mœurs, „ ſur tout par rapport à la negligence qui vous „ rend très peu attentive à vos devoirs & „ peu conſiderée dans vos actions. Toutes celle d'une Religieuſe, celles-là même „ qui regardent les choſes temporelles, ſont „ toutes ſpirituelles, à cauſe que nous les „ devons referer à Dieu auquel nous ſervons „ en tout, & non point aux creatures. Et „ c'eſt pour cela que S. Benoît oblige d'avoir autant de reſpect & de ſoin pour „ tous les uſtenciles du Monaſtere, que des „ vaiſſeaux ſacrés qui ſervent à l'Autel. „ Auſſi nous ſommes tous des Autels, des „ temples, des holocauſtes, & ſon corps „ même; de ſorte que toutes nos actions „ & tout ce qui nous ſert eſt ſaint. C'eſt „ ce qui nous oblige à agir en tout ſaintement, reglément, & avec ponctualité „ dans les moindres choſes. Ayez toujours „ ces trois paroles dans l'eſprit; *Voyez, veillez, & priez.* Je ſuis toute à vous."

XXXVII. Re-

* Apparemment la S. de Conſeil elle-meme.

XXXVII.

Relation de la Sœur Marguerite de Sainte Thecle JOSSE.

I. Comment la S. Joſſe connut la M. Angelique.

JE n'avois aucune connoiſſance de la Maiſon de Port-Royal ni de la Mere Angelique, lorſque je ſortis de France pour aller en Pologne avec la Reine (Louiſe Marie de Gonzague.) Mais comme Sa Majeſté connoiſſoit particulierement la Mere Angelique, & avoit pour ſa vertu une eſtime & une affection très grande, elle en parloit ſouvent avec éloge, non ſeulement à des perſonnes qui étoient dans les mêmes ſentimens, ou qui du moins n'y avoient pas d'oppoſition, mais auſſi au Pere Roſe Jeſuite, quoiqu'il fût auſſi animé contre les Janſeniſtes que pas un autre de ſa Compagnie. Elle diſoit ſouvent à ce Pere que jamais elle n'avoit connu une perſonne d'une vertu plus ſolide & plus veritable que la Mere Angelique: qu'il n'y avoit en elle rien de bas ni d'intereſſé: qu'on ne parloit point dans ſon Monaſtere ni de contract, ni de dot, ni de preſent pour les receptions de Filles: que tout s'y faiſoit avec droiture & dans la vûe de Dieu; & elle ajoutoit que ſi la Mere n'eût pas été mortelle, l'eſtime qu'elle avoit pour ſa vertu l'auroit empêchée de s'en pouvoir jamais ſeparer. La Reine diſoit encore à ce Pere & aux autres qui ne connoiſſoient point la Mere, qu'elle n'en parloit point

XXXVII. Relat. point ſur le temoignage des autres, mais que l'ayant vue, & lui ayant ſouvent parlé durant pluſieurs années, & étant ſouvent entrée dans ſon Monaſtere, elle pouvoit aſſurer que c'étoit une perſonne d'une vertu admirable, & ſi extraordinairement deſintereſſée que quoiqu'elle fût la tendreſſe qu'elle avoit pour elle, jamais elle ne lui avoit demandé quoique ce puiſſe être au monde, non pas ſeulement, diſoit-elle, *la valeur d'une épingle.*

II. Idée qu'elle a d'elle par ſes Lettres à la R. de Pol.

Toutes ces louanges que je ne pouvois douter qui ne fuſſent veritables, & que pour cette raiſon j'écoutois avec beaucoup d'attention, avec les Lettres merveilleuſes & tout animées d'humilité & de generoſité, que la Mere Angelique écrivoit ſouvent à la Reine, leſquelles je liſois très ſoigneuſement ſans qu'il m'en échappât une ſeule: tout cela me donnoit une veneration ſi grande pour elle, que je commençai à ne plus rien deſirer que de pouvoir mourir ſous ſa conduite.

Il arriva dans ce tems-là une choſe qui m'édifia merveilleuſement, & qui peut ſervir de preuve pour confirmer ce que j'ai rapporté que la Reine diſoit du deſintereſſement & de l'amour general que la Mere avoit pour la pauvreté, qui lui donnoit une averſion extrême de rien demander. C'eſt qu'écrivant à M. de Fleury Confeſſeur de la Reine, pour quelques affaires, elle lui temoigna dans ſa Lettre deſirer qu'il portât la Reine à lui envoyer un tapis de Turquie (ils ſont aſſez communs en ce pays) pour mettre au pied de l'Autel: & elle lui di-

diſoit quelque choſe de beau & de fort agrea- XXXVII.
ble ſur la penſée qu'elle avoit, & qui lui fai- RELAT.
ſoit deſirer de voir un preſent de Sa Majeſté au pied des Autels. Mais huit jours après la Mere Angelique écrivit à M. de Fleury, qu'elle avoit eu un très grand ſcrupule de ce qu'elle lui avoit mandé par ſa precedente; elle le conjuroit que ſa priere fût ſans effet, & qu'on ne lui envoyât point de tapis. Elle lui parloit auſſi d'une maniere très forte ſur l'éloignement où doit être une Religieuſe de rien demander, & de rien deſirer.

Un jour la Reine ayant appris la miſere extrême des pauvres de France & ſur tout de ceux de Paris, pendant une année fort mauvaiſe, elle en écrivit à la Mere Angelique, pour lui temoigner la compaſſion qu'elle en avoit & le deſir où elle étoit de contribuer à leur ſoulagement. La Mere lui repondit qu'elle étoit ravie de la charité qu'il avoit plu à Dieu de repandre dans le cœur de Sa Majeſté; mais qu'elle oſoit lui dire qu'il falloit que cette charité fût bien reglée, & que pour cela elle devoit avoir pour premier objet les pauvres de ſon Royaume, qui devoient les premiers reſſentir les effets de ſa royalle bonté & liberalité, parce que les actions de devoir & de juſtice doivent toujours preceder celles de pure charité.

III. Elle prend le deſſein de venir trouver la M. Angelig. & lui écrit &c.

Ce fut vers ce même-tems que Dieu me toucha par ſa grace, & me donna le deſir de me retirer de la Cour pour me conſacrer entierement à lui dans un Monaſtere. La grande eſtime que j'avois conçue pour la Mere Angelique me fit reſoudre ſans pei-

ne

XXXVII. RELAT. ne de choiſir le ſien, & de faire un voyage de ſix cens lieues, pour avoir le bonheur d'être ſous la conduite d'une perſonne ſi ſainte, quoiqu'il y eût pluſieurs Monaſteres en Pologne & que la Reine y eût fait venir des Religieuſes de la Viſitation. Ayant donc cette penſée je priai M. de Fleury d'écrire en ma faveur à la Mere Angelique, pour lui mander le deſſein que Dieu m'avoit donné, & pour la ſupplier d'agréer que je l'executaſſe. Il le fit, & reçut une reponſe de la Mere, où elle lui temoignoit bien de la joie de la grace que Dieu me faiſoit; & quoiqu'elle ne me connût point, elle eut la bonté de me promettre une place. Elle me donnoit auſſi quelques avis dans cette Lettre, avec bien des temoignages de charité. Cela m'obligea de me donner l'honneur de lui écrire pour lui rendre de très humbles actions de graces. Elle me fit reponſe, & par ſa Lettre elle me prioit de ne la point appeller *Madame*, cette nomination lui deplaiſant beaucoup. Elle diſoit qu'elle ne deſiroit point ce qui ne lui appartenoit pas, & qu'elle étoit trop heureuſe & trop honorée de la qualité de *ſimple & de petite Religieuſe*. La ſeconde choſe qu'elle me recommandoit, étoit de commencer à la Cour même à vivre en Religieuſe, en agiſſant dans un eſprit tout oppoſé à celui du monde; & pour cela elle me marquoit en particulier (comme il ſe verra par ſes Lettres) la maniere dont je devois me conduire.

Ayant donc mis ordre à mes affaires, je fis demander à la Reine la permiſſion de

de me retirer : ce qu'elle me refuſa. Il XXXVII.
ſeroit inutile de dire la douleur que je reſ- RELAT.
ſentis de ce refus : elle fut très grande & très ſenſible. Mais comme je ſavois l'affection que la Mere Angelique avoit pour Sa Majeſté, je crus devoir differer mon deſſein, & donner avis à la Mere Angelique de ce qui ſe paſſoit.

Enſuite de cela les guerres arriverent en Pologne, mirent le Royaume dans une deſolation generale, & contraignirent leurs Majeſtés de ſe retirer ſur les terres de l'Empire. Il eſt aiſé de juger ſi cela ne devoit pas beaucoup augmenter la peine que j'avois du retardement de mon deſir. Elle fut telle que ſouvent je deſeſperois d'en voir l'accompliſſement.

Je reconnus en cette occaſion que je ne m'étois pas trompée dans la penſée que j'avois eue que c'étoit l'intention de la Mere Angelique que je ne quittaſſe pas la Reine contre ſa volonté. Car elle me fit l'honneur de m'écrire pluſieurs Lettres ſur l'affliction de ce pauvre Royaume, où elle me mandoit que j'avois fort bien fait de differer ma retraite. Elle me conjuroit de ne rien temoigner à la Reine, ni empreſſement de me retirer, ni chagrin & ennui de ne l'avoir pas fait, mais de la ſervir avec plus d'affection que je n'avois jamais fait ; & elle ajoutoit ces paroles ſi conſiderables : „ Jamais il n'a fait meilleur „ à la Cour, & au ſervice de la Reine, „ qu'à preſent qu'elle eſt dans l'affliction, „ ſelon la parole ſi veritable de l'Ecriture „ qu'il eſt plus utile d'être dans la maiſon

XXXVII. Relat. „ de douleur que dans celle de plaiſir. " Elle me diſoit encore que c'étoit dans ce tems de miſere que je devois temoigner à la Reine plus d'affection à ſon ſervice, parce que Dieu eſt proche de ceux qui ſont dans l'affliction.

IV. La S. Joſſe vient à P. R.

Je paſſai encore deux ans dans de continuelles douleurs; & voyant après ce terme que les affaires ſe remettoient un peu, je pris congé de la Reine pour m'en revenir. J'en avois auparavant donné avis à la Mere Angelique, & la ſeule choſe qu'elle m'avoit ordonnée étoit de ne rien demander à la Reine en la quittant.

Lorſque je fus arrivée à Port-Royal, la premiere choſe que la Mere Angelique me dit fut: „ Eh bien! ma Fille, vous avez „ bien fait du chemin; mais, voyez vous: „ un voyage de ſix cens lieues eſt peu „ de choſes ſi on ne renonce à ſoi-même. „ C'eſt pour cela que vous êtes venue ici, „ & c'eſt auſſi à quoi vous devez travailler „ toute votre vie *. "

Bientôt après que je fus Profeſſe † on me mit auprès de la Mere Angelique pour la ſervir; ce qui a été pour moi un tems de benediction, de conſolation & de grace, dont je conſerverai le ſouvenir toute ma vie. Pendant ce tems j'ai remarqué en cette

* La Sœur Joſſe a fait d'une maniere plus detaillée, l'hiſtoire de ſa vocation: on la verra avec ſa Vie, qui eſt dans la III. Partie, XXXVIII. Relation.

† Elle reçut l'habit de Novice le 3. Janvier 1658. & fit Profeſſion le 25. Janvier 1659.

te ſainte Mere tant de vertus qu'elles m'ont ſouvent donné lieu de dire & de penſer que tout ce que j'en avois oui dire de merveilleux étoit moindre que ce qui en étoit, & que ſa vertu ſurpaſſoit ſes louanges. XXXVII. Relat.

V.

Diverſes remarques ſur les vertus de la M. Ange.

J'ai remarqué principalement en elle une charité generale envers toutes ſortes de perſonnes, & qui s'étendoit ſur toutes choſes; avec un amour extraordinaire pour la pauvreté, qui lui donnoit une joie très grande lorſqu'on lui diſoit qu'il n'y avoit point ce qu'elle avoit demandé.

Elle vouloit que je miſſe ſes habits ſur ſon lit, lorſqu'elle avoit froid, au lieu de pluſieurs couvertures; parce que, diſoit-elle, *les pauvres ſont ainſi:* & elle me reprimandoit quand je temoignois y avoir de la regugnance.

Elle avoit une averſion extrême pour la proprieté, & elle vouloit que toutes ſes hardes fuſſent communes à tout le monde. Sa chambre de Port-Royal des Champs ſervoit d'Infirmerie, & il y avoit toujours trois ou quatre perſonnes qui y couchoient.

Un jour entrant à l'Infirmerie de Paris, elle s'approcha d'une Sœur qui étoit au lit, & lui dit: „ D'où vient, ma Fille, que vous „ avez le manteau fourré? Sans doute que „ vous l'avez trouvé plus joli que de met„ tre une couverture; & ainſi vous l'avez „ mieux aimé. " La Sœur lui repondit: *Je vous aſſure, ma Mere, que je ne l'ai pas demandé.* „ Je le crois, reprit la Mere; „ mais vous n'avez pas été fâchée qu'on „ vous le donnât. Sachez, ma Fille, que „ Dieu qui connoît le fond de nos deſirs

XXXVII. Relat. „ permet ſouvent pour notre condamnation qu'on nous donne les choſes que „ nous ne voudrions pas demander. ”

Lorſque je la menois par le Monaſtere, elle me diſoit preſque toujours quelque choſe. Je me ſouviens qu'un jour, comme je la menois à la Meſſe, elle s'arrêta tout court, & me dit : „ Ma Fille, ſavez-vous bien „ où nous allons ? Nous allons au Calvaire. „ Oui, ma Fille, nous allons aſſiſter au „ même ſacrifice qui ſe fit lorſque Jeſus-„ Chriſt fut attaché à la croix. Nous n'a-„ vons point de foi : car s'il étoit vrai que „ nous le cruſſions, avec quel reſpect & „ quelle devotion n'aſſiſterions-nous pas à „ ce divin ſacrifice !

Un autre jour comme je la menois à l'Egliſe, & qu'on chantoit la Proſe du Saint Eſprit, je lui dis : *ma Mere, cette Proſe me donne beaucoup de devotion.* Elle me repondit : „ Ma Fille, n'en dites rien, par-„ ce que ſi vous épanchez cela, Dieu vous „ ôtera ce ſentiment. ”

Je me ſouviens qu'elle montroit un jour à M. Singlin & à M. le Jeune un endroit pour faire un lavoir. Après leur en avoir fait voir la neceſſité, elle leur dit : „ Si „ cela dependoit de moi, quoique nous „ n'ayions pas un ſol pour le commencer, „ je le ferois faire, parce que je n'ai jamais „ rien entrepris de neceſſaire que Dieu ne „ m'ait envoyé de quoi le payer. ”

Elle avoit une ſinguliere devotion à l'Office de Tierce, de ſorte que ſouvent lorſque nous le diſions auprès d'elle, elle étoit dans une attention toute particuliere, & elle

le diſoit: „ Mon Dieu, ſi nous conſide- XXXVII.
„ rions bien qu'en cette heure le Saint Eſ- RELAT.
„ prit eſt deſcendu ſur les Apôtres pour
„ former l'Egliſe, avec quelle devotion ne
„ reciterions-nous point ces prieres? Si
„ nous avions de la foi, le S. Eſprit deſ-
„ cendroit dans nos cœurs, & y opereroit
„ les mêmes effets de charité & d'amour
„ pour Jeſus Chriſt, qu'il fit dans le cœur
„ des Apôtres. "

VI. Suite du même ſujet.

Elle avoit une extrême averſion pour les œufs à la coque, & ſi grande que lorſque j'en mangeois auprès d'elle, elle me diſoit de les cacher, parce que la vûe même lui en faiſoit horreur. Cependant elle a été pluſieurs années à en prendre tous les ſoirs deux: & lorſque je voulois lui faire prendre autre choſe, elle le refuſoit, & diſoit que cela lui étoit meilleur que tout ce qu'on lui pouvoit donner.

Il eſt impoſſible d'exprimer la peine qu'elle reſſentit lorſque les Medecins lui ordonnerent de ne plus vivre que de lait de femme, & combien cela lui fut penible. Elle y avoit beaucoup de repugnance & de degoût, ayant eu pluſieurs nourrices qui étoient plus propres à faire horreur par leur malpropreté & le mechant goût de leur lait, qu'à donner aucun appetit; & même pour s'être voulu faire violence à en prendre d'une, elle fut malade d'un devoiement ſi grand qu'elle en fut à l'extremité, & on peut dire que depuis ce tems là elle n'a point eu de ſanté. Mais ce n'étoit pas la principale raiſon qu'elle avoit pour s'oppoſer à une telle nourriture. Elle trouvoit que cela n'é-

XXXVII. RELAT. toit pas religieux, & elle avoit une extrême apprehenſion que cela ne ſervît d'exemple à l'avenir, ce qui redoubloit beaucoup ſa peine. C'eſt pourquoi elle a eſſayé de toute ſorte de laits (même en cachette des Medecins qui s'y oppoſoient beaucoup ſachant qu'ils lui étoient tous mauvais) avant que de ſe rendre à celui-là. Mais enfin conſiderant l'état pitoyable où elle étoit, & reconnoiſſant que ce lait étoit le ſeul remede qui lui pouvoit être utile, elle conſentit qu'on cherchât des nourrices, faiſant toujours prendre les pauvres, pourvû que leur lait fût bon. Elle prenoit ſoin de les inſtruire dans la crainte de Dieu, & de nourrir leurs ames en échange du peu de nourriture qu'elles lui donnoient pour faire ſubſiſter ſon corps. Et il y en a eu pluſieurs qui dans la verité ne connoiſſoient preſque point Dieu, leſquelles ayant été inſtruites par cette chere Mere ont fait des Confeſſions generales, ont été confirmées, & ont beni Dieu mille fois de la grace qu'elles avoient reçue d'être entrées dans la Maiſon, & d'avoir connu cette chere Mere.

J'ai remarqué encore en la Mere Angelique une grande affection pour le ſilence; & particulierement, elle avoit beaucoup de peine qu'on parlât pendant que l'Office ſe diſoit. Elle avoit fait fait mettre une cloche dans ſa chambre à Port-Royal des Champs, & m'avoit ordonné de la ſonner à toutes les heures de l'Office, afin qu'elle y aſſiſtât en eſprit, ne le pouvant toujours faire de corps ainſi qu'elle l'eût deſiré. Lorſqu'il m'arrivoit de manquer à ſonner ſa petite

tite cloche, elle m'en reprenoit fortement; XXXVII.
& quand ſes affaires lui donnoient un peu RELAT.
de relâche, elle étoit dans une application & une attention à Dieu admirable, qui donnoit de la devotion à toutes celles qui la voyoient.

La Mere Angelique étant une fois à la Meſſe & prête à communier, une Sœur vint mettre la ſerviette, ayant ſes manches plus courtes qu'elle ne devoit. Cela la ſurprit ſi fort, & la toucha ſi vivement, que peu s'en fallut (à ce qu'elle a dit elle-même depuis) que cela ne l'empêchât de communier. Cette Sœur étant venue peu de tems après dans ſa chambre, elle lui dit: *ma Sœur, donnez moi la main.* Et la prenant, elle lui dit des choſes ſi fortes, ſi touchantes, ſi animées de l'Eſprit de Dieu, que pour moi qui étois preſente, j'en tremblois. Car elle lui repreſenta l'immodeſtie qu'il y avoit à cela, d'une maniere que je ne puis exprimer, & que je conſerverai s'il plaît à Dieu toute ma vie dans mon cœur.

Un jour à la Conference une Sœur commença à parler de l'incommodité qu'elle ſentoit lorſque ſa robe étoit un peu échancrée, & qu'elle ne pouvoit ſouffrir que la ſienne la ſerrât ſur le dos. Notre Mere après l'avoir laiſſée parler tout du long, lui dit: „ En verité, ma Sœur, je ſuis extrê-
„ mement ſurpriſe d'entendre parler de la
„ ſorte, ſachant qu'on eſt cent fois plus in-
„ commodé des habits qu'on porte dans le
„ monde, qu'on ne le peut être de ceux
„ de la Religion. Ainſi on veut moins fai-
„ re pour Dieu que l'on n'a fait pour le

XXXVIII. RELAT. „ demon. En verité c'eſt ſe mocquer de „ Dieu. On pretend n'être ici que pour „ faire penitence, & on ne peut ſouffrir „ que la moindre choſe incommode. Eh, „ mon Dieu! à quoi penſons nous? Eſt-„ il poſſible que nous ayions la hardieſſe de „ pretendre aux biens éternels, étant auſſi lâ-„ ches que nous ſommes? Mes Sœurs, „ ne nous trompons pas: aſſurons-nous que „ nous n'y parviendrons jamais, ſi nous ne „ marchons d'une autre maniere." Je ne puis rapporter tout ce qu'elle dit là deſſus. Mais tout ce qui ſortoit de la bouche de cette chere Mere, étoit comme un foudre, quoiqu'animé d'une charité merveilleuſe.

XXXVIII.

Relation de la Sœur Agnès de la Mere de Dieu DE CHOUY DE PENSIERES *. *Sur quelques Inſtructions de la Mere Angelique à ſes Filles, &c.*

LA Mere Angelique prenoit la peine de faire bruler du charbon dans ſa chambre, & de le mettre ſous la cendre, afin qu'il

* Cette Sœur qui fit Profeſſion à Port-Royal le 25. Fevrier 1632. alla avec la Mere Angelique dans la Maiſon du Sacrement, & en revint enſuite. Elle demeuroit en 1664. à Port-Royal de Paris, & elle fut une des XII. principales qui furent enlevées le 26. Août pour être enfermées dans les Monaſteres étrangers. On la mit au Cou-

qu'il fût prêt le lendemain dès le matin pour le paſſer aux Prêtres qui venoient dire la Meſſe; & elle diſoit qu'elle étoit ravie de rendre ce petit ſervice aux Miniſtres de Jeſus-Chriſt. XXXVIII. RELAT.

Une Sœur parlant un jour à la Mere Angelique de quelques peines d'eſprit, elle lui dit: „ Toutes ces choſes ſont des montagnes de difficultés, que la ſeule puiſſance de la grace peut jetter dans la mer. „ Priez avec foi, & perſeverance, & Dieu „ vous accordera cette grace. Je deſire „ bien de vous y aider de tout mon cœur."

Une autre Sœur lui ayant une fois parlé pour une de ſes parentes qui vouloit être Religieuſe, elle lui dit: „ Priez Dieu, ma „ Sœur, qu'il lui faſſe la grace de ſe diſpoſer interieurement, auſſi bien qu'exterieurement, à la grace de la Religion. „ Qu'elle eſt grande cette grace! & que „ nous en rendrons un grand compte à Dieu, „ qui nous en a favoriſées, & qui nous a „ choiſies entre tant de milliers d'autres pour „ nous preferer à elles! Donnons-nous à lui „ tout de nouveau, pour entrer dans la reconnoiſſance & dans l'uſage parfait de „ cette grace."

Sur ce qu'une Sœur lui temoignoit un jour une grande repugnance de changer de Confeſſeur, elle lui dit: „ Eſt-il poſſible

Couvent de la Crêche, & elle a fait une petite Relation de ſa captivité, qu'on a imprimée dans le vol. in 4. après celle de la Sœur Euſtoquie de Bregy, p. 30 Elle revint au commencement de Juillet 1665. à Port-Royal des Champs, où elle eſt morte le 16. Decembre 1687.

XXXVIII. Rel. „ qu'étant instruites comme nous sommes, „ sachant que tous les Prêtres, quels qu'ils soi- „ ent, ne sont qu'un Prêtre avec Jesus-Christ „ en ce qui regarde l'autorité, & connois- „ sant la grandeur & la sainteté du Sacre- „ ment de Penitence, nous puissions nous „ en approcher sans avoir l'humilité dans „ le cœur, & la sincerité de nous accuser „ en ne distinguant point la creature? Nous „ devrions au contraire ne regarder que le „ vrai Prêtre Jesus-Christ Notre Sauveur, „ que nous avons offensé, qui voit nos fau- „ tes & qui ne veut pour nous les pardon- „ ner, qu'une humble & sincere confession, „ avec la douleur de lui être si peu fide- „ les. Que si nous avions cette vraie „ douleur, nous n'aurions de la peine que „ de ne pas exagerer nos fautes, tant el- „ les nous seroient odieuses, comme nous „ faisons souvent celles des autres, quand „ elles nous sont fort desagreables. Je sai „ bien qu'outre la puissance qui est en tous „ les Prêtres, il y a divers dons, & qu'on „ reçoit quelquefois plus par ceux à qui „ Dieu donne plus de conduite & plus de „ charité. Mais il faut avouer avec recon- „ noissance de la bonté de Dieu sur nous, „ & avec grande confusion de notre in- „ gratitude, que tous nos Confesseurs sont „ tels qu'il n'y a point de Religieuses qui „ en ayent de pareils, au moins que nous „ connoissions, & vous le savez comme „ moi. Mais souvenez-vous que les saints „ Apôtres n'ont pas converti tout le mon- „ de, & que quand ils seroient encore au „ monde, ils ne nous convertiroient

„ pas,

„ pas, ſi nous ne nous diſpoſions à rece- XXXIX.
„ voir l'effet de leur puiſſance & de leur RELAT.
„ conduite en implorant le ſecours de la
„ grace de Dieu. Si quand vous ne pouvez
„ voir M. Singlin, vous croyiez que Dieu
„ ordonne ce retardement pour que vous
„ alliez avec une vraie humilité & ſincerité à
„ un autre, vous recevriez par ſon miniſtere
„ plus de graces que vous n'en avez reçu
„ juſqu'à cette heure par le miniſtere de M.
„ Singlin. Et quand Dieu vous le ren-
„ droit, vous y trouveriez une ſurabondan-
„ ce de graces, que vous n'y trouverez
„ jamais ſi vous ne vous y preparez par
„ une vraie humilité. Sans cette vertu tout
„ ce que nous pouvons faire eſt abomina-
„ ble devant Dieu. L'Ecriture dit *qu'aux*
„ *juſtes tout leur coopere en bien*: mais qui
„ ſont les juſtes, ſinon les humbles? Car
„ l'humilité renferme en elle toute la juſti-
„ ce, comme l'orgueil comprend toute
„ l'iniquité. "

XXXIX.

Relation de la Sœur Marie Gabrielle de Sainte Catherine HOUEL *. *Sur pluſieurs actions de charité faites par la Mere Angelique, & ſur ſon humilité.*

MA Sœur Iſabelle des Anges dit qu'elle eut une fois une grande maladie,

* Cette Sœur fit Profeſſion à Port-Royal le 13.

XXXIX. RELAT. qui la mit dans un tel état qu'elle ne pouvoit point du tout s'aider : ce qui faiſoit qu'elle avoit beſoin de beaucoup d'aſſiſtances & de ſoins. Notre Mere Angelique étoit auſſi malade & couchée dans la même Infirmerie ; & toutes les fois qu'elle entendoit cette Sœur ſe plaindre, elle ſe levoit promptement & doucement, de peur que celle qui étoit pour aſſiſter les malades ne ſe levât, & elle lui donnoit ce dont elle avoit beſoin. Elle attendoit auprès d'elle auſſi long-tems qu'il étoit neceſſaire, & lui donnoit tous les autres ſecours. Quelquefois même elle le faiſoit pluſieurs fois en une nuit. Il falloit ſans doute pour cela que la charité lui donnât bien de la force ; car cette Sœur eſt une perſonne puiſſante, & bien mal-aiſée à remuer quand elle eſt malade. †

La Mere Angelique rendit les mêmes aſſiſtances avec une charité & une aſſiduité très grande à une Sœur qui avoit la diſſenterie ; quoique ce mal qui ſe gagne, fût plus à craindre pour elle que pour une autre

13. Juin 1652. Elle étoit à Paris lors de la perſecution de 1664. Voyez l'entretien qu'elle eut avec M. Chamillard ſur le Formulaire, &c. *Lettres*, &c. pp. 120. 127. 131. 134. 135. 144. (dans le vol. in 4) Elle eſt morte aux Champs le 26. Septembre 1705.

† La Sœur Iſabelle des Anges de Saint-Paul, que étoit une des Anciennes de la Maiſon, ſigna le Formulaire en 1664. & s'étant jointe à la Sœur Flavie (Paſſart) ſe ſepara de ſes Meres & de ſes Sœurs.

tre, parce qu'elle y étoit ſujette, & qu'elle en avoit deux fois penſé mourir. XXXIX. RELAT.

Elle alloit elle-même voir celles qui avoient la petite verole, & la rougeole; & parce que cela mettoit la Communauté en peine, elle defendoit aux malades de le dire. Enfin il n'y avoit point d'aſſujettiſſement & de ſervice ſi bas, qu'elle ne rendît avec plaiſir à toutes ſortes de malades ſans diſtinction. Car on l'a vue rendre les mêmes ſervices à une Sœur Converſe; & elle vouloit auſſi que tout le monde le fît comme elle.

Quand elle pouvoit faire les choſes elle-même, elle ne diſoit rien à perſonne; mais quand elle ne pouvoit agir, il n'y avoit point de diligence qui la ſatisfît entierement, parce qu'en effet toutes les autres n'étoient rien au prix de la ſienne. Et non ſeulement elle avoit cette charité ſans bornes à l'égard des perſonnes bien malades, mais elle en agiſſoit de même envers celles qui l'étoient moins; & generalement pour toutes ſortes d'infirmités, elle étoit toujours prête de donner ſecours de ſes propres mains. Il n'y avoit point de maux, quelque ſales qu'ils fuſſent, qui lui fiſſent mal au cœur à panſer.

Une Sœur l'a vue à Port-Royal des Champs ſe donner des peines & des ſoins extraordinaires pour une jeune Sœur qui avoit beaucoup moins de mal qu'elle. Elle ſe levoit pour l'aller voir, & deſcendoit en bas pour montrer aux Sœurs Infirmieres à lui faire des bouillons, & leur dire quelles herbes elles y devoient mettre.

Une Sœur Ancienne dit qu'elle l'a vue

XXXIX. Relat. pluſieurs fois coucher auprès de celles qui étoient bien malades, quoiqu'elle fût elle même aſſez mal. Et dans la peur qu'elle avoit qu'on manquât à l'éveiller quand on auroit beſoin d'elle, elle ſe levoit ſouvent pour voir en quel état étoit la malade.

Une Sœur lui a oui dire qu'elle eût voulu rentrer en enfance avant de mourir, afin de n'être point pleurée. Mais il faudroit avoir vu cela pour en tirer toute l'édification que devoit donner ſon humilité. Car on voyoit qu'elle avoit un tel amour & un tel deſir de cette vertu, que les grandes aſſiſtances même qu'elle rendoit aux ames, ne lui paroiſſoient rien. Sur quoi elle diſoit quelquefois: „Dieu eſt ſi „ grand que tout inſtrument lui eſt propre „ pour faire ce qu'il lui plaît. "

Un jour une Sœur lui dit qu'il y avoit tant d'années qu'elle avoit été benie Abbeſſe ce jour-là, & lui faiſoit remarquer combien de choſes Dieu avoit fait par elle. Elle lui repondit que pluſieurs par qui Dieu avoit beaucoup ſauvé d'ames & fait de grandes choſes, ne ſeront point connus de lui au jour de ſon jugement, & n'auront point de part au ſalut: & que ce n'eſt rien de reformer les autres ſi on ne ſe reforme ſoi-même.

Quoiqu'elle eût tant de zele pour l'avancement des autres, le premier de ſes ſoins étoit ſur elle-même; & elle n'aſpiroit qu'à cet anéantiſſement parfait, ſans lequel elle diſoit qu'on ne pouvoit être digne de Dieu.

XL. *Re-*

XL.

Relation de la Sœur Elizabeth de Anne BOULARD DE NINVILLIERS. *Sur quelques diſcours de la Mere Angelique.*

COmme j'étois Sacriſtine à Port-Royal des Champs, à la Fête du S. Sacrement je demandai à la Mere Angelique ſi elle trouveroit bon que je miſſe quelques bouquets de fleurs ſur le Repoſoir. Elle me repondit bien fortement: *Non, non, ma Sœur, vous n'en mettrez point, il faut que vous ſoyez vous même un bouquet de fleurs.* Comme je ne l'avois pas demandé par inclination, n'aimant point cela naturellement, je n'eus pas de peine à en accepter le refus; & je dis auſſi-tôt à la Mere que je ne le ferois point. Elle me repliqua: *Vous ne le deviez pas demander. Je veux que vous ayez l'eſprit de la Maiſon.* Quelque tems après, comme j'allai lui demander ſi elle n'étoit point fâchée contre moi, elle m'embraſſa avec ſa cordialité ordinaire, & me dit: *Non, ma Fille; ne demandez plus de ſemblables choſes.*

Ma mere m'envoya une Ecritoire de

* Cette Sœur qui fit Profeſſion à Port-Royal à la fin de 1652. en a été la derniere Abbeſſe. On trouvera ſa Vie dans la III. Partie de ces Memoires, XXX. Relation.

XLI. Rel. bois plus belle que celles dont on ſe ſert dans la Maiſon : la Mere Prieure me la donna. Je lui demandai ſi elle n'étoit point trop belle, & elle me dit que je m'en pourrois ſervir. La Mere Angelique qui étoit alors au Monaſtere de Paris, étant de retour, la vit ſur notre table. Elle me dit enſuite qu'elle avoit été extrêmement ſurpriſe de trouver ſur notre table une Ecritoire autrement que les autres, & qu'elle s'étonnoit de ce que je l'avois reçue, que l'amour de la pauvreté doit donner de la peine d'avoir des choſes qui ne ſont pas aſſez pauvres, & que cela me devoit beaucoup humilier.

XLI.

Relation de la Sœur N.

1. Amour de la M. Angel. pour la pauvreté.

UN jour, comme je paſſois devant la chambre de la Mere Angelique, elle me demanda en quelle *Obéiſſance* j'étois, je lui dis que c'étoit à la Sacriſtie. Elle me demanda enſuite ſi la Sacriſtine ne m'avoit jamais dit de demander quelque choſe à mes parens. Comme elle vit que j'heſitois à lui repondre, elle me dit : *Ne craignez point, ma Fille ; c'eſt le diable que vous accuſerez.*" Je lui dis qu'elle ne me l'avoit pas dit directement. Mais elle ne ſe contenta pas de cela, & elle m'obligea de lui dire tout ce que la Sacriſtine m'avoit dit ſur ce ſujet. Après quoi elle me dit : „ Voyez

„vous

„ vous, ma Fille; il ne faut point du tout XLI. Rel.
„ vous regler ſur cette Sœur. C'eſt une
„ bonne Fille, qui eſt ici devant la Reforme,
„ & à qui il eſt reſté ce defaut. Et je
„ ne crois pas par la miſericorde de Dieu,
„ qu'il y en ait d'autres dans la Maiſon de
„ ce ſentiment. En verité c'eſt une vraie
„ tentation. On vous demande cela à pre-
„ ſent, & puis quand vous ſerez Profeſſe,
„ vous voudrez le demander aux autres, &
„ voilà comment on introduira le relâche-
„ ment. Avons-nous vendu l'argenterie de
„ la Sacriſtie pour en avoir d'autre? " Et elle ajouta avec un grand ſentiment que l'on n'aimoit point la pauvreté. Enſuite ſur ce que j'avois demandé une figure d'argent pour enchaſſer une Relique de Sainte Agnès, elle me dit: " „ Vous avez demandé une
„ Sainte Agnès à Madame votre mere.
„ Ce n'eſt pas que je vous en veuille tan-
„ çer. Je crois que vous l'avez fait par
„ reconnoiſſance de la grace qu'on vous a
„ faite. Mais croyez-moi, ma Fille; vous
„ auriez mieux fait de ne le pas faire. Car
„ ſouvent on eſt bien aiſe de prendre ce
„ pretexte là pour couvrir la vanité qu'on
„ a de vouloir que ſes parens donnent à la
„ Maiſon où on eſt. Ce n'eſt pas que les
„ peres & meres ne ſoient obligés de don-
„ ner quand ils le peuvent; mais les filles
„ qu'on reçoit, ni les Religieuſes, ne le
„ doivent point demander. Voyez-vous,
„ ma Fille; ſi vous n'aviez ni pere ni mere
„ (Dieu vous en garde!) & que vous
„ euſſiez la diſpoſition de votre bien, vous
„ devriez premierement en donner une bon-

„ ne

XLI. Rel. „ ne partie aux pauvres; & ſi vous aviez „ deſſein de donner quelque choſe à la Mai- „ ſon, vous le devriez faire donner par une „ tierce perſonne, ſans qu'on ſe pût apper- „ cevoir que cela fût venu de vous. Il „ faut aimer la petiteſſe. Vous êtes trop „ heureuſe de n'avoir point à vous mêler „ de tout cela."

II. Son attention pour les malades.

Un autre jour m'étant trouvée fort mal, on me mena à la Mere Angelique pour voir ce que ce pouvoit être. Elle jugea auſſitôt que c'étoit la rougeole. Cependant elle ne voulut pas qu'on me menât avec les autres qui avoient le même mal, qu'on ne fût plus aſſuré de ce que j'avois. Elle dit le lieu où il falloit me mettre, & m'ordonna quelques remedes. Là deſſus une Sœur lui demanda de quels uſtenciles on ſe ſerviroit dans cette occaſion, & ſi on prendroit ceux qui ſervoient à la Communauté. Elle repondit qu'il falloit bien s'en garder, & que ce ſeroit donner le mal à tout le monde. Elle ne voulut pas auſſi qu'on prît ceux qui ſervoient aux Sœurs qui avoient la rougeole, de peur que je ne la gagnaſſe, ſi je ne l'avois pas encore. Mais elle dit qu'il falloit prendre ceux de ſa chambre, & qu'on n'avoit qu'à les envoyer querir toutes les fois qu'on en auroit beſoin. Auſſitôt elle appella la Sœur qui étoit à ſa chambre, & lui dit de les donner promptement. Sur quoi je dis à la Mere que j'aimerois mieux mourir que de le ſouffrir. Elle m'en reprit, & me dit qu'il y avoit bien de quoi. Puis elle continua de preſſer la Sœur de donner ce qu'elle lui demandoit.

XLII. *Re-*

XLII.

Relation de la Sœur Anne Julie de Sainte Syncletique DE REMICOURT *. *Sur pluſieurs diſcours de la Mere Angelique.*

QUelques Sœurs ayant un jour temoigné à la Conference deſirer que toutes les Sœurs euſſent en leur particulier quelque Ecrit de devotion, la Mere Angelique dit avec beaucoup de force: „ Ne voilà-„ t-il pas toujours de la proprieté? Je vous „ dis qu'on n'en profite plus lorſque cha-„ cun le veut avoir. Quand on le veut „ avoir dans ſa poche, il n'eſt plus à nous, „ il eſt au diable. ”

Elle parla une fois à l'Aſſemblée ſur ce qu'on recherchoit quelquefois ſes commodités, & elle dit: „ En verité, c'eſt „ ſe mocquer de Dieu. Lorſqu'on vient „ en Religion, on penſe faire un grand ſa-„ crifice, & ſouvent on fait un grand ſa-„ crilege; parce qu'au lieu de chercher en „ Religion le renoncement de ſoi-même, „ la

* Cette Sœur qui fit Profeſſion le 21. Mars 1661. a vu la premiere perſecution de 1664. & la derniere qui commença en 1706. & aboutit à la diſperſion totale des Religieuſes en 1709. Elle étoit alors Souprieure, & on la mit au Couvent de Belleſond à Rouen où elle morte le 24. Janvier 1718. comme on le verra dans les *Memoires depuis la Paix.*

XLI. Rel. „ ne partie aux pauvres; & ſi vous aviez „ deſſein de donner quelque choſe à la Mai- „ ſon, vous le devriez faire donner par une „ tierce perſonne, ſans qu'on ſe pût apper- „ cevoir que cela fût venu de vous. Il „ faut aimer la petiteſſe. Vous êtes trop „ heureuſe de n'avoir point à vous mêler „ de tout cela."

II. Son attention pour les malades.

Un autre jour m'étant trouvée fort mal, on me mena à la Mere Angelique pour voir ce que ce pouvoit être. Elle jugea auſſitôt que c'étoit la rougeole. Cependant elle ne voulut pas qu'on me menât avec les autres qui avoient le même mal, qu'on ne fût plus aſſuré de ce que j'avois. Elle dit le lieu où il falloit me mettre, & m'ordonna quelques remedes. Là deſſus une Sœur lui demanda de quels uſtenciles on ſe ſerviroit dans cette occaſion, & ſi on prendroit ceux qui ſervoient à la Communauté. Elle repondit qu'il falloit bien s'en garder, & que ce ſeroit donner le mal à tout le monde. Elle ne voulut pas auſſi qu'on prît ceux qui ſervoient aux Sœurs qui avoient la rougeole, de peur que je ne la gagnaſſe, ſi je ne l'avois pas encore. Mais elle dit qu'il falloit prendre ceux de ſa chambre, & qu'on n'avoit qu'à les envoyer querir toutes les fois qu'on en auroit beſoin. Auſſitôt elle appella la Sœur qui étoit à ſa chambre, & lui dit de les donner promptement. Sur quoi je dis à la Mere que j'amerois mieux mourir que de le ſouffrir. Elle m'en reprit, & me dit qu'il y avoit bien de quoi. Puis elle continua de preſſer la Sœur de donner ce qu'elle lui demandoit.

XLII. *Re-*

XLII.

Relation de la Sœur Anne Julie de Sainte Syncletique DE REMICOURT *. *Sur pluſieurs diſcours de la Mere Angelique.*

QUelques Sœurs ayant un jour temoigné à la Conference deſirer que toutes les Sœurs euſſent en leur particulier quelque Ecrit de devotion, la Mere Angelique dit avec beaucoup de force: „ Ne voilà-„ t-il pas toujours de la proprieté? Je vous „ dis qu'on n'en profite plus lorſque cha-„ cun le veut avoir. Quand on le veut „ avoir dans ſa poche, il n'eſt plus à nous, „ il eſt au diable. ”

Elle parla une fois à l'Aſſemblée ſur ce qu'on recherchoit quelquefois ſes commodités, & elle dit: „ En verité, c'eſt „ ſe mocquer de Dieu. Lorſqu'on vient „ en Religion, on penſe faire un grand ſa-„ crifice, & ſouvent on fait un grand ſa-„ crilege; parce qu'au lieu de chercher en „ Religion le renoncement de ſoi-même, „ la

* Cette Sœur qui fit Profeſſion le 21. Mars 1661. a vu la premiere perſecution de 1664. & la derniere qui commença en 1706. & aboutit à la diſperſion totale des Religieuſes en 1709. Elle étoit alors Souprieure, & on la mit au Couvent de Belleſond à Rouen où elle morte le 24. Janvier 1718. comme on le verra dans les *Memoires depuis la Paix.*

XLII. Relat. „ la pauvreté & le dépouillement de toutes „ choſes, depuis qu'on y eſt il ne faut plus „ que rien nous manque, on veut toutes „ ſes commodités, & il ſemble que c'eſt „ nous faire tort que de ne nous pas donner „ tout ce dont nous penſons avoir beſoin. „ Et des perſonnes qui manqueroient de „ bien des choſes, ſi elles étoient dans le „ monde, veulent avoir tout ce qu'il leur „ faut en Religion. Je vous aſſure qu'on „ doit bien craindre de ſe rechercher ſoi- „ même en Religion au lieu de Dieu, & „ qu'on ne ſoit bien aiſe d'y être à cauſe „ que rien ne nous manque. "

Une fois elle avoit ordonné à une Poſtulante d'aller ſans voile. Cette Fille étant venue pour dire ſa coulpe, la Mere lui dit: „ Ma Sœur, vous êtes bien coëffée au- „ jourd'hui, parce que vous deviez être „ ſans voile. Eſt-ce là être humble? Vous „ devriez ſouhaiter d'aller nue tête. Au „ lieu de chercher dans la penitence le me- „ pris, la confuſion & l'humiliation pour „ ſatisfaire à Dieu, on veut avoir bonne „ grace. Je vous dis qu'on fait tout par „ grimace. "

Pendant ſa derniere maladie une Sœur lui vint dire que M. le Procureur du Roi étoit malade. (Je penſe que ce fut depuis qu'il viſita le dehors *.) Elle leva les yeux au ciel, & dit avec beaucoup de devotion: „ Je prie Dieu qu'il l'aſſiſte, comme „ je deſire moi-même qu'il m'aſſiſte. "

Dans

* Ce qui fut fait par le Lieutenant Civil & lui le 25. Juillet 1661.

Dans le même tems une Sœur lui de- XLII.
manda ſi c'étoit qu'elle ne ſe ſoucioit plus RELAT.
de nous, à cauſe qu'elle paroiſſoit ne prendre part à rien. Elle repondit: „ Ce „ n'eſt pas cela: mais c'eſt que l'indigence „ où on ſe trouve à la mort, m'occupe tel- „ lement que je ne ſaurois penſer qu'à cela, „ pour moi & pour les autres auſſi, & je „ ne ſais pas comment on penſe à autre „ choſe durant la vie."

Une autre fois durant ſa maladie, une Sœur de ſa chambre faiſoit difficulté de laiſſer aller M. Hamon à Port-Royal des Champs pour voir M. de Calaghan qui y étoit malade. Cette Sœur diſoit que comme il n'étoit pas bien malade, il n'y avoit pas d'apparence d'y aller. La Mere ſe tourna vers elle, & lui dit: *Oui ma Sœur, M. de Calaghan! un Prêtre! qui vaut mieux que dix mille Filles.*" Elle dit enſuite que M. Hamon s'en allât, qu'il arriveroit d'elle ce qu'il plairoit à Dieu, & que cela ne la feroit pas mourir plutôt. Je lui ai entendu dire en d'autres rencontres des paroles qui marquoient un grand reſpect pour les Prêtres.

Un jour qu'elle étoit fort mal, & qu'elle ſe croyoit près de mourir, elle dit à la Mere Agnès: *Je vous prie, qu'on m'enterre dans le preau, & qu'on ne faſſe point de grimaces.*" Elle dit un peu après: „ Qu'- „ on pratique la pauvreté mieux que je ne „ l'ai pratiquée." Quelque tems après elle dit auſſi: „ Qu'on prenne garde aux Poſtu- „ lantes qu'on recevra, qu'elles ſoient bien „ appellées; & pour les Enfans qui ren-

„ tre-

XLII. Relat. „ treront *, qu'on ne leur parle point tant „ de la vie Religieuſe † & qu'on laiſſe davan- „ tage faire Dieu. ”

Comme on parloit une fois du chant à la Conference, une Religieuſe de Poiſſi qui étoit ceans durant la guerre (en 1652.) dit qu'elles avoient retranché chez elles une grande partie des queues du pleinchant. La Mere lui dit: *Vous auriez bien mieux fait de retrancher les queues de vos robes.*”

Elle nous diſoit une autre fois à la Conference qu'on avoit quelquefois la hardieſſe de prendre Dieu à temoin pour s'excuſer de ſes fautes, & qu'on dit: Dieu ſait que je n'ai point eu mauvaiſe intention en cela. „ Oui, dit-elle, Dieu ſait que vous ne „ valez rien, & que vous avez bien de „ l'orgueil. ”

Un jour qu'elle faiſoit la Conference du Noviciat, on parla ſur le cinquieme degré d'humilité de la Regle de S. Benoît, qui conſiſte à decouvrir à l'Abbé les mauvaiſes penſées qui viennent à l'eſprit. Elle nous dit à ce ſujet „ Quelquefois on penſe être „ bien ſincere, mais il eſt bien aiſé de ſe „ tromper. Car l'amour propre ſe gliſſe „ par tout. Si on a quelque choſe d'hu- „ mi-

* Les Penſionnaires venoient d'être chaſſées comme on l'a vu dans la XIII. Relation de la I. Partie. On eut permiſſion d'en recevoir d'autres après la Paix en 1669. Mais cela ne dura que juſqu'en 1679. qu'il revint de nouveaux ordres.

† [Elle diſoit cela à cauſe de ma Sœur Flavie dont la conduite en cela & en pluſieurs choſes, lui avoit toujours fait peine]

„ miliant à dire aux perſonnes qui nous XLII.
„ conduiſent, on apprehende, on prend RELAT.
„ garde à la mine que les perſonnes ont. Si
„ elles diſent quelque parole bien douce,
„ on prend ce tems là pour le dire; mais ſi
„ on voit qu'elle reprennent ſeverement, on
„ differe, on dit autre choſe, en attendant
„ qu'on puiſſe trouver l'occaſion de parler
„ de ce qu'on avoit à dire, d'une façon
„ qui ne ſoit pas ſi humiliante. Au lieu que
„ ſi on étoit vraiment ſincere, on diroit les
„ choſes par un vrai deſir de s'humilier,
„ dans la vûe de Dieu, & dans les termes
„ les plus propres pour faire connoître no-
„ tre miſere, & ſans chercher un tems plu-
„ tôt qu'un autre. "

Elle nous dit auſſi qu'on étoit quelquefois bien aiſe de faire voir qu'on ſe connoiſſoit bien, & qu'on avoit de la lumiere pour parler de ſoi à ceux par leſquels on ſe conduiſoit.

Une Sœur Novice lui demanda une fois à la Conference quelle étoit la principale vertu d'une Novice. Elle repondit que c'étoit la ſincerité à ſe faire connoître telle qu'on étoit. Une Sœur Profeſſe lui demanda quelle étoit celle d'une Profeſſe, & elle dit, *de ſe regarder comme n'étant encore que Novice.*"

XLIII. *Re-*

XLIII.

Relation de M. ARNAULD *le Docteur. Sur le deſintereſſement de la Mere Angelique.*

COmme je parlois un jour à la Mere Marie Angelique de Madame la Princeſſe de Guimené, & que je lui diſois qu'elle avoit de la peine de venir ſi ſouvent à Port-Royal ſans y rien donner, elle me dit; „ Et „ pourquoi cela lui fait-il peine? Il y a tant „ de pauvres à qui elle peut faire l'aumô- „ ne. Cela eſt humain. C'eſt qu'on aime „ mieux nous faire charité qu'à des gueux, „ parce qu'on nous conſidere comme des „ honnêtes gens. Je ſerois bien fâchée que „ quelques-unes de nos Filles euſſent de „ ſemblables penſées, & qu'elles trouvaſ- „ ſent étrange que cette Princeſſe vienne „ ici depuis tant de tems ſans nous rien „ donner. N'eſt-ce pas une choſe honteu- „ ſe que les gens du monde ne deſirent point „ que ceux qui les aiment leur donnent de „ l'argent, & que des Religieuſes, qui ont „ fait vœu de mepriſer tous les biens du „ monde, & que la grace doit rendre plus „ genereuſes, ſoient ſi baſſes de n'eſtimer „ les amitiés que par l'argent. C'eſt ce que „ je ne pourrois jamais ſouffrir; & la pre- „ miere penſée que Dieu me donna quand „ je me reformai, fut d'aimer la pauvreté „ & la vileté, me perſuadant fermement

„ que

„ que c'étoit le plus eſſentiel de la Religion. XLIII.
„ On ne ſauroit trop le dire aux Filles, RELAT.
„ parce qu'elles ſe portent facilement à de-
„ ſirer le bien: les unes, parce qu'elles ſont
„ avares, & les autres parce que quoiqu'el-
„ les ſoient bonnes & ſoient bien aiſes qu'-
„ on faſſe charité, & qu'on reçoive des
„ Filles pour rien, elles n'affectionnent pas
„ aſſez la baſſeſſe & la vileté, & recher-
„ chent trop les accommodemens & les
„ ajuſtemens, ce qui les porte à deſirer du
„ bien pour les avoir.

Si Madame la Marquiſe * venoit ici, & * De Sablé.
„ que l'incommodité de ſes affaires ne per-
„ mît pas qu'elle y donnât rien, s'il arrivoit
„ que les imparfaites y trouvaſſent à redi-
„ re, & la ſerviſſent avec quelque peine,
„ cela ne ſeroit-il pas étrange? Pour moi
„ je dis de toutes choſes ce que le Fils de
„ Dieu dit du pardon des ennemis: *Si nous*
„ *ne ſervons que ceux qui nous donnent de*
„ *l'argent, qu'avons-nous de plus que des Pa-*
„ *yens & des gens du monde?* Qui eſt le miſe-
„ rable qui ne ſe trouve honoré de rece-
„ voir en ſon logis une perſonne de quali-
„ té, qui lui apporteroit bien de l'argent?
„ Ne le vouloir faire qu'à cette condition,
„ c'eſt être ſervantes d'hôtellerie.

„ J'ai depit que le preſent que nous a fait
„ M. Briquet pour feue Madame ſa fem-
„ me † ait été cauſe que nous l'avons miſe
„ ſur notre Regître mortuaire (ou Necro-
„ loge.)

† Marie Bignon fille de M. l'Avocat general, laquelle mourut âgée de dix-neuf ans le 1. Mai 1642. Voyez le Necrologe.

XLIV. RELAT. „ loge.) Qu'étoit il neceſſaire de preſent „ pour cela? N'étoit-ce pas aſſez qu'elle „ eût demeuré trois ans Penſionnaire ceans, „ & qu'elle y eût vecu exemplairement, „ pour conſerver ſa memoire dans notre „ Livre?

XLIV.

Relation de M. DU PLESSIS AKAKIA **. Sur le même ſujet.*

LA Mere Angelique m'envoya un jour porter le quartier d'une rente viagere à une Demoiſelle † à qui l'Abbaye la devoit, pour une ſomme d'argent qu'elle avoit donnée à fond perdu. En même tems elle me chargea fort de lui dire que quand elle auroit beſoin d'argent, elle n'attendît point que le quartier fût échu, mais qu'elle en envoya demander; & que ſi elle avoit beſoin de bouillons, de medecines & d'autres choſes qui fuſſent dans le Monaſtere, elle n'avoit auſſi qu'à les lui demander. Je lui dis que cette rente ſeroit donc à la fin au denier quatre. Elle me fit cette reponſe, qui devroit être gravée dans tout le Monaſtere:

* MM. Akakia étoient cinq freres tous fort attachés à Port-Royal. Celui-ci mourut en 1705. après avoir rendu ſervice à cette Maiſon pendant cinquante ans avec un zele infatigable & une charité très deſintereſſée.

† [Mademoiſelle Tardieu.]

tere: *Il ne faut point que ceux qui nous ont fait du bien, ſe repentent jamais de nous en avoir fait. Voyez-vous! Il ſemble que les Communautez ne ſoient faites que pour recevoir & pour ne jamais donner. Il ne faut pas être ainſi.* XLIV. RELAT.

Et ſur ce que je voyois qu'on ne faiſoit point de marché pour les dots des Religieuſes aux Profeſſions, qu'on n'exigeoit rien & qu'on recevoit ce qu'on donnoit volontairement après la Profeſſion; je lui dis: „ Mais „ toutes les autres Communautés ne ſont „ pas ainſi. " A quoi elle me fit cette reponſe admirable: *Si les autres Communautés étoient auſſi bien inſtruites que nous, elles feroient mieux que nous.*

Elle m'a fait l'honneur de me dire qu'elle empêcheroit bien que ſon Monaſtere ne fût riche, & qu'elle feroit ſortir par une porte ce qui viendroit par l'autre.

Le Juge de Rambouillet incommodant celui qui faiſoit valoir la Ferme du petit Port-Royal, j'étois preſſé par M. de Luzanci d'avoir une Lettre de Madame de Rambouillet pour ce Juge. J'écrivis à la Mere Angelique, & je lui demandai ſi je retournerois chez cette Dame pour avoir ſa Lettre. Voici la Reponſe qu'elle me fit. „ Je vous ſupplie „ d'écrire à M. de L. que je le prie de ſe „ contenter pour cette fois de la Lettre „ qu'il a pour le Juge. Car je ne trouve „ point à propos de preſſer ces Dames, „ qui n'ont pas encore envoyé la leur; & „ ſi ce n'étoit pour s'autoriſer un peu dans „ le pays, j'aimerois mieux payer quatre „ écus pour deux, que de les importuner

XLV. RELAT. „ & me ramentevoir ſeulement à elles, ne „ deſirant que que l'oubli du monde. ”

Lui ayant écrit ſur quelque bois de menuiſerie qui étoit à vendre, & dont je penſois qu'elle pourroit avoir beſoin pour le Monaſtere, elle me manda: „ Je ne vous „ ai point repondu pour cette menuiſerie „ dont vous avez pris la peine de nous écri- „ re. Je penſai l'envoyer à notre Menuiſier, „ croyant bien que ſi elle ſe donnoit à bon „ prix, elle nous eût pu être utile: mais le „ beſoin n'étant pas preſſant, j'ai penſé que „ ce n'étoit pas aux pauvres à acheter ce „ qui ne leur pas eſt abſolument neceſſaire „ pour le preſent. ”

XLV.

Relation d'une Religieuſe Benedictine. Sur les graces que Dieu accordoit à la Mere Angelique pour le ſervice du prochain.

JE proteſte en la preſence de Dieu, que par les prieres de ſa fidelle Epouſe la Mere Angelique & par ſes ſaints diſcours, il m'a retirée d'un état très dangereux à mon ſalut, il y a onze ans. Depuis ce tems ladite Mere Angelique m'a ſouvent aſſiſtée dans mes beſoins ſpirituels; & elle m'a predit les principales choſes qui me ſont arrivées. Notre Seigneur avoit donné à cette ſainte ame outre une grande charité, une con-

connoiſſance ſi particuliere de mon état, qu'elle m'écrivoit toujours auſſi clairement que ſi elle eût été preſente à toutes mes actions. XLVI. RELAT.

Depuis le decès de cette bonne Mere, qui arriva preſque dans le même tems que je fus élue Abbeſſe, j'en ai reçu en toute occaſion des aſſiſtances très particulieres; & ma confiance eſt telle que pluſieurs fois le jour j'implore ſon interceſſion, comme de celle que j'eſtime mon Avocate auprès de Dieu.

XLVI.

Relation de M. LE NAIN *. *Sur le deſintereſſement de la Mere Angelique & de ſon Monaſtere.*

MAdame la Ducheſſe de Liancour m'ayant fait l'honneur de m'écrire pour ſavoir s'il étoit vrai que les Religieuſes de Port-Royal des Champs manquoient des choſes les plus neceſſaires, lorſqu'elles étoient en captivité en 1665. & que ſi cela étoit elle vouloit les aſſiſter, j'en demandai des nouvelles à un vertueux Prêtre. Il me fit écrire à cette Dame la Reponſe ſuivante le 22. Janvier 1666.

„ Ce que l'on vous a rapporté, Madame,

„ n'eſt

* Ce venerable vieillard mourut en 1698. peu après M. de Tillemont ſon fils. Voyez les Memoires de M. Fontaine Tom. II. vers la fin.

XLVI. Relat. „ n'eſt fondé que ſur un faux bruit qui a couru ici avant que d'aller juſqu'à vous. „ Mais j'ai appris d'aſſez bonne part que „ les choſes abſolument neceſſaires n'ont „ point encore manqué. Il eſt bien vrai „ que l'on peut être un peu à l'étroit, & „ que l'on n'a pas toutes les commodités „ que l'on jugeroit devoir s'accorder en un „ autre état. Mais outre que la gêne où „ on tient ces perſonnes, empêche qu'elles „ ne ſoient aſſiſtées autant qu'il ſeroit à ſou- „ haiter, elles-mêmes ſont bien aiſes de ſup- „ porter quelque manquement en des choſes „ dont on peut abſolument ſe paſſer, pour „ ne pas perdre, par trop de ſoulagement, „ le fruit de leurs autres ſouffrances. Neanmoins, Madame, de peur de me rendre „ reſponſable de leurs peines, en vous les „ diſſimulant & ſuivant trop leur intention „ & leur deſintereſſement, je vous promets „ que dès que j'apprendrai qu'elles ſeront „ en quelque beſoin un peu conſiderable, „ ſans attendre la derniere extrémité, je „ prendrai la liberté qu'il vous plaît me „ donner, de vous en informer, & que „ j'aurai autant d'égard à votre deſir ſi chre- „ tien qu'à leurs diſpoſitions ſi conformes „ à des Religieuſes, me tenant également „ obligé de ſuivre & d'obéir à l'un & à „ l'autre. "

J'étois un jour chez Madame de Liancour, & ſur ce que je lui parlois du deſintereſſement des Religieuſes de Port-Royal, elle me dit: „ Je le connois mieux que „ perſonne. Car ayant voulu faire du bien „ à cette Maiſon, la Reverende Mere Ma-

„ ric

„ rie Angelique Arnauld ne le voulut point, XLVI.
„ & me dit de payer mes dettes & que RELAT.
„ quand je les aurois payées, ſi je leur vou-
„ lois faire du bien elles verroient ce qu'el-
„ les avoient à faire. ”

Ceci peut ſe verifier, ſi on en vouloit douter, par quelque choſe qui eſt dans le Teſtament de cette vertueuſe Dame: mais je puis l'atteſter devant Dieu & devant les hommes.

Voici l'Extrait du Teſtament de Madame de Liancour * que j'ai eu depuis que j'ai écrit ce qui eſt ci-deſſus. Elle laiſſe aux Religieuſes de Port-Royal la ſomme de dix mille livres, à la charge que du jour que cette ſomme leur ſera payée, elles ſeront tenues de donner cinq cens livres de rente à M. de Saci ſa vie durant; & elle a mis enſuite ces mots: „ Et nous declarons que
„ c'eſt le ſeul don que nous ayons jamais
„ fait à ces ſaintes Filles, & à ceux qui
„ les ont aſſiſtées, quoiqu'elles m'aient
„ donné l'entrée dans leur Maiſon depuis
„ près de quarante ans. ”

Obſervation ſur les Ouvrages de la Mere Marie Angelique ARNAULD.

COmme l'on n'a point eu ci-devant occaſion de parler de differens Ouvrages qui nous reſtent de la Mere Marie Angelique Arnauld, il eſt bon d'en dire ici quelque

* Jeanne de Schomberg femme de Roger du Pleſſis Duc de Liancour mourut le 14. Juin 1674. Voyez l'éloge de ſa vertu dans le Necrologe.

que choſe. On a en Manuſcrit la valeur de deux bons volumes *in* 12. d'*Inſtructions* de cette ſainte Abbeſſe faites en Chapître & autrement, d'*Avis*, d'*Entretiens*, de *Conferences* & autres petits *Ecrits de devotion*, tels que l'*Horloge de la Paſſion* ou ſujets de meditation ſur toutes les heures de la Paſſion. Celui-là ſeul a été imprimé à Paris en 1714. avec des *Adorations à Notre Seigneur Jeſus-Chriſt*, &c. compoſées par la Mere Angelique de S. Jean. Pluſieurs des autres Ouvrages dont on vient de parler ont été écrits à la verité par les Filles de la Mere Marie Angelique, mais ils lui appartiennent. On a auſſi un grand nombre de ſes *Lettres* dont le Recueil ne peut que faire plaiſir au Public. Rien n'eſt en effet plus capable de faire connoître quel étoit l'eſprit de Port-Royal; & on peut bien croire qu'il n'étoit pas different de celui de la Mere Angelique qui avoit formé toutes les Religieuſes de ce celebre Monaſtere qui gagnera toujours à être connu. C'eſt pourquoi on à fait paroître ces Lettres en même tems que ces Memoires.

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE
DE
PORT-ROYAL,

Et à la Vie de la Reverende Mere Marie Angelique de Sainte Magdeleine ARNAULD *Reformatrice de ce Monaſtere.*

TROISIEME PARTIE,

Qui contient les Vies des principales Filles de la Mere Angelique.

I.

Recueil de Relations ou Memoires pour ſervir à la Vie de la Mere Catherine Agnès *de S. Paul* ARNAULD, *Coadjutrice de la Mere Angelique ſa ſœur, puis Abbeſſe de Port-Royal.*

QUOIQU'ON ait vu en differens endroits des Memoires dreſſés pour ſervir à l'Hiſtoire de la Vie de la Reverende Mere Marie Angelique, quelques circonſtances de la Vie de la

I. RELAT. Mere *Agnès* ſa ſœur, qui l'a le plus aidée à affermir le bien qu'elle avoit tâché d'établir dans le Monaſtere de Port-Royal, cependant on a cru devoir en remettre ici l'*Abregé* ſous les yeux, afin qu'on voie mieux toute la ſuite: on dira auſſi ce qui eſt arrivé à cette ſainte Mere juſqu'à ſa mort. Après quoi on a mis quelques autres Relations qui ont été écrites en differens tems, pour ſervir à l'Hiſtoire de ſa Vie: on ne les donne que comme de ſimples Memoires.

---

§. 1.

Abregé de la Vie de la Mere Agnès. Par la Mere Angelique de S. Jean ARNAULD *ſa niece.*

1. La M. Agnès aide la M. Ang. ſa ſœur.

LA Mere Cathérine Agnès de S. Paul Arnauld étoit ſœur & Coadjutrice de la Reverende Mere Marie Angelique de Sainte Magdeleine Arnauld derniere Abbeſſe titulaire & Reformatrice de Port-Royal. Ce Monaſtere eſt après Dieu redevable de tout ce qu'il peut y avoir de pieté, de regularité & d'obſervance, à ces deux incomparables Superieures; puiſqu'elles ont travaillé pendant plus de ſoixante ans à l'y établir & l'y faire croître, encore plus par l'exemple de leurs vertus que par les lumieres que Dieu leur avoit données pour la conduite des ames, & leur capacité extraordinaire pour le gouvernement.

Dieu ayant choiſi la Mere Marie Angelique pour la rendre à l'âge de dix-ſept ans

la premiere Reformatrice de l'Ordre de Ci- I. RELAT.
teaux en France, il lui voulut donner dans une entrepriſe ſi importante une aide ſemblable à elle, en la perſonne de la Mere Catherine *Agnès* de S. Paul, qui étant encore plus jeune qu'elle, embraſſa avec la même zele & la même pieté ce deſſein de reforme. Elle y apporta tant de ferveur, que dès le commencement elle eut beſoin que l'on en moderât l'excès, comme il le fallut faire depuis, pendant tout le reſte de ſa vie; le premier feu que la grace avoit allumé dans ſon cœur, ne s'y étant jamais rallenti dans une ſi longue ſuite d'années.

II. Elle eſt Maîtreſſe des Novices.

Elle étoit encore au Noviciat, lorſque la Mere Marie Angelique fut obligée de lui donner la charge de Maîtreſſe des autres Novices; parce que parmi ces Religieuſes qui venoient de prendre la reforme, elle n'avoit aucune Fille qui fût capable de conduire les autres. La ſageſſe & la vertu de la jeune Sœur Agnès étoient deja ſi grandes, qu'elles inſpiroient du reſpect à tout le monde. Peu d'années après elle fut chargée du gouvernement de toute la Maiſon; ce qu'elle continua de faire pendant les cinq ans que la Mere Marie Angelique paſſa à Maubuiſſon pour y établir la reforme, ſelon l'ordre du Roi & du General de Cîteaux.

III. Elle eſt faite Coadjutrice.

Ce fut en cette occaſion que celle-ci fit ſon poſſible pour reſigner ſon Abbaye à la

* On a vu diverſes particularités de ſon enfance & de ſa converſion dans la I. & la II. Relation de la I. Partie, & dans la I. Relation de la II. Partie.

I. Relat. Mere Agnès, qu'elle jugeoit beaucoup plus digne qu'elle de remplir cette place; mais elle ne put obtenir autre choſe, ſinon que de la faire ſa Coadjutrice *. Elle en eut le Brevet; & après que l'on eut reçu de Rome les Bulles & les proviſions, la Mere Marie Angelique vint exprès de Maubuiſſon, pour faire prendre poſſeſſion de la Coadjutorerie à la Mere Agnès. La ceremonie fut remarquable par une circonſtance particuliere, où l'on vit un trait de la conduite de la providence. Lorſque la nouvelle Coadjutrice ouvrit les livres du chœur, ſelon la coutume obſervée dans cette ſorte de ceremonie, elle rencontra à l'ouverture de l'Antiphonaire cette Antienne: *Iſti ſunt duæ olivæ & duo candelabra lucentia ante Dominum*, paroles qui étoient comme un preſage du rang que devoient tenir devant Dieu ces deux admirables ſœurs, ces deux parfaites Meres, qui par leur fecondité ſpirituelle devoient être comme deux oliviers chargés d'excellens fruits dans la Maiſon du Seigneur; & par leurs lumieres & leur experience dans les voies de Dieu, comme deux flambeaux pour conduire les ames à lui dans la verité & la charité, les ſeules regles auxquelles elles ſe ſont attachées.

Elles ont été toute leur vie ſi parfaitement unies par le même eſprit & dans le même emploi, que pour abreger ce qu'il y auroit à dire de la Mere Agnès, on peut aſſurer que tout ce qu'a fait la Mere Marie Angelique, la Mere Agnès l'a fait avec elle; & que tout

* Voyez ci-devant le Tome I. pp. 155. 194. 313. & Tome II. pp. 267. &c.

tout ce que la charité de celle-là entrepre- I. RELAT.
noit, celle-ci l'executoit avec la même ardeur. Elle agrea avec une joie extraordinaire la propoſition que la Mere Marie Angelique lui fit, d'amener à Port-Royal trente Filles qu'elle avoit reçues à Maubuiſſon preſque toutes ſans dot, & qui ne pouvoient ſe reſoudre d'y demeurer ſans elle. La Mere Agnès reçut & forma à l'eſprit de la Religion quantité d'autres Religieuſes de divers Monaſteres, qui venoient chercher à Port-Royal la reforme, qui ne ſe trouvoit encore ailleurs. Elles n'avoient pour s'inſtruire qu'à conſiderer attentivement les actions de celle qui les conduiſoit; puiſque l'on peut dire que dans ſon exterieur comme dans ſon interieur, elle étoit elle même, l'image de cette *parfaite Religieuſe* dont elle a tracé le portrait admirable dans le Livre qu'elle a écrit ſous ce titre.

IV.
Elle ſe demet de la Condjutorerie; & eſt Abbeſſe du Tard.

Si ſa charité pour les ames égaloit en tout celle de la Mere Marie Angelique, ſon humilité à fuir les dignités ne fut pas moins grande que celle de cette humble Abbeſſe; comme elle le fit paroître en renonçant genereuſement à ſon titre de Coadjutrice, lorſque ſa ſœur jugea à propos d'établir dans notre Monaſtere l'ancien droit d'élection. Mais après cette demiſſion elle ne demeura point dans le ſaint repos dont elle pouvoit ſe flatter de jouir. Ceux qui avoient alors la direction ſpirituelle de cette Communauté, deja transferée à Paris, ayant voulu faire une liaiſon de charité & de conduite entre Port-Royal & l'Abbaye du Tard à Dijon qui depuis peu avoit pris la refor-

I. Relat. me, ils y firent envoyer * pour ce ſujet la Mere Agnès avec quelques autres de nos Religieuſes. Auſſitôt qu'elle fut connue dans ce nouveau Monaſtere, les Religieuſes conçurent tant d'eſtime pour ſa vertu qu'elles l'elurent pour leur Abbeſſe une & deux fois. Elle remplit cette dignité ſix ans entiers avec la ſatisfaction & l'amour de toutes ſes Filles, & la reputation d'une Superieure des plus éminentes en pieté & des plus éclairées dans les voies de Dieu. C'eſt ce que penſoient ſur ſon compte tous les gens de bien qui frequentoient en la Maiſon du Tard.

V. Elle eſt elue Abbeſſe de P. R. Son caractere & celui de la M. Angeliq.

De-là elle fut rappellée à Port-Royal † par l'ordre de M. l'Archevêque de Paris, qui en étoit le Superieur depuis que notre Monaſtere avoit été tiré de la juridiction de l'Ordre de Cîteaux. A peine y eut-elle été un an, qu'à la premiere élection qui ſe fit après ſon retour, elle en fut élue Abbeſſe ‡. Par là elle ſe vit fruſtrée du deſſein qu'elle avoit pris de ſe cacher, & qui ne ſervit qu'à faire éclater davantage ſon rare merite. Mais Dieu ne voulut pas que la grace qu'il avoit faite à cette Maiſon, en deſtinant dès le commencement ces deux grands flambeaux pour l'éclairer, demeurât inutile.

Pendant plus de vingt-ſept ans ces deux Meres ont exercé cette premiere charge l'une après

* An mois de Septembre 1629.

† Au mois de Novembre 1635.

‡ Le 19. Septembre 1636. & fut continuée, encore pour trois ans, en 1639. Elle fut de nouveau elue le 13. Decembre 1658. & fut Abbeſſe juſqu'au 12. Decembre 1661.

après l'autre, par des élections alternatives & réiterées; & l'on peut même dire qu'elles l'exerçoient toutes deux enſemble, puiſqu'elles étoient ſi unies dans l'exercice du gouvernement & dans la conformité de la conduite, qu'il eût ſemblé que l'une ſans l'autre n'en auroit pu ſoutenir le poids. Leur tendreſſe mutuelle & les ſentimens d'une humilité qui les rabbaiſſoit chacune dans ſon cœur en les relevant encore davantage devant Dieu, leur avoient inſpiré l'une pour l'autre une deference admirable. I. RELAT.

Il ſembloit que Dieu dans les dons qu'il leur avoit departis, les eût partagés differemment, afin que leur conduite pût être utile à toutes ſortes de perſonnes. Dans la Mere Angelique il paroiſſoit une charité ardente, vigoureuſe & tendre, qui ſavoit s'abbaiſſer & s'élever à propos, qui ſe faiſoit craindre & ſe faiſoit aimer, qui avoit le ſecret de tout renverſer par ſa force & de tout relever par ſa bonté. Dans la Mere Agnès au contraire on voyoit une égalité toujours uniforme, une ſageſſe toujours la même, une gravité accompagnée de douceur, qui inſpiroit la confiance & le reſpect, & qui inſtruiſoit autant par ſon ſilence que par ſes paroles. Il ne falloit que ſon exemple pour regler une Communauté, y inſpirer & y maintenir l'obſervance exacte, ſans qu'il fût beſoin de regle écrite. Par tout ſa preſence & ſon attention à veiller ſur toutes choſes rendoient tout le monde appliqué à ſes devoirs. Sur tout il ne ſe pouvoit rien ajouter à ſon exactitude pour tout ce qui regarde l'Office divin, où ſa pieté lui

I. Relat. lui faiſoit trouver ſes plus cheres delices. On ne l'en pouvoit arracher, même dans ſes plus grandes infirmités, qu'en lui faiſant une extrême violence; de ſorte que ſi l'on oſoit accuſer les Elus de Dieu, on auroit trouvé de l'excès dans cette attache qu'elle témoignoit pour tous les exercices du culte exterieur que l'on rend à Dieu.

Voy. ci-dev. Tom. II. p. 267.

VI. Vertus de la M. Agnès.

Cette attache cependant n'étoit en elle qu'un rejailliſſement de cette ardente charité par laquelle elle s'uniſſoit à Dieu, en lui offrant continuellement le ſacrifice d'un cœur humilié devant ſa ſouveraine Majeſté. De-là ce recueillement, cette modeſtie exterieure qui portoit à Dieu tous ceux qui la voyoient, & qui ne pouvoient aſſez admirer en elle qu'elle pût être toujours calme au milieu d'une infinité de ſoins & d'affaires, toujours appliquée à Dieu, malgré les entretiens qu'elle étoit obligée d'avoir avec diverſes perſonnes, toujours diſpoſée à paſſer de l'action à la priere, dès le premier moment qu'elle pouvoit laiſſer l'occupation exterieure qui avoit interrompu ce ſaint exercice de ſon cœur.

Sa charité, qui l'élevoit ſi ſouvent à Dieu, n'en avoit pas moins de condeſcendance pour s'abbaiſſer aux infirmités des ames qui s'addreſſoient à elle dans leurs beſoins. C'étoit dans ces occaſions qu'elle donnoit à ſa tendreſſe maternelle toute ſon étendue. Jamais elle ne ſe laſſoit de les écouter, de les conſoler, de leur rendre tous les ſervices dont elle étoit capable; & le plus ſouvent même elle les prevenoit avec une extrême bonté. Il ſembloit que l'on-

l'onction interieure dont ſon cœur étoit rempli, étoit comme une huile myſtique dont elle étoit toujours diſpoſée à faire part aux autres pour remplir leurs lampes. Son cœur étoit comme une ſource inepuiſable, d'où elle tiroit en toutes rencontres mille belles choſes propres à conſoler, & à animer les ames à s'avancer dans les voies de Dieu. I. Relat.

Les auſterités & la mortification qu'elle exerçoit envers elle-même, étoient auſſi grandes que la charité & la tendreſſe qu'elle avoit pour les autres. Elle ſe privoit generalement de toutes ſortes de ſatisfactions; ou pour mieux dire elle n'en trouvoit jamais dans les choſes qui en auroient donné à des perſonnes qui n'auroient pas aſſujetti la nature par une guerre continuelle, comme elle avoit fait. De ſorte que cette vertu lui étoit paſſée en habitude; & tous ſes ſens obéiſſoient ſans aucune contrainte, & comme naturellement, à la loi de l'eſprit.

VII. Elle eſt éprouvée par la perſecution.

Une ame ſi agreable à Dieu ne pouvoit manquer d'être éprouvée par les plus rudes tentations, qui diſtinguent ordinairement la plus pure & la plus ſolide vertu de celle qui a encore beaucoup de mêlange & de foibleſſe. Deja elle avoit reſſenti en pluſieurs occaſions les premiers effets de cette injuſte prevention que l'on avoit conçue depuis long-tems contre la conduite de notre Maiſon. Mais Dieu avoit determiné de le laiſſer fondre ſur cette Communauté: ce qui arriva au commencement de 1661. ſous le gouvernement de la Mere Agnès. Alors cette tendre Mere vit des évenemens ſi tragi-

I. RELAT giques, qu'elle y auroit ſuccombé, ſi Dieu ne l'eût ſoutenue de ſa main toute puiſſante *. Elle vit venir pluſieurs fois dans ſon Monaſtere M. le Lieutenant Civil, avec ordre de chaſſer & d'enlever toutes les Penſionnaires & les Poſtulantes, qui étoient dans les deux Maiſons de Paris & des Champs.

Toutes les fois que ce Magiſtrat y vint pour l'execution de ſes ordres, la Mere Agnès comparut toujours devant lui, & lui repondit avec une ſageſſe, une humilité & une conſtance qui le forçerent de dire dans la ſuite, qu'il avoit vu une *Sainte* en la perſonne de cette digne Abbeſſe. Il fut même ſi pleinement convaincu de l'innocence des perſonnes que l'on traitoit de cette maniere, que la Mere Agnès lui ayant demandé avec reſpect la raiſon que l'on avoit d'en uſer ainſi envers nous, il ne put s'empêcher de lui dire pour reponſe: *Tous les ſaints, ma Mere, ont été perſecutés: ne voulez-vous pas bien l'être comme eux?*

VIII. La M. Agnès écrit au Roi. Elle fit paroître que ſon courage n'avoit que Dieu pour objet, comme il n'avoit que lui pour principe, lorſque le même Magiſtrat étant venu faire un nouveau commandement d'ôter l'habit à ſept Novices, à qui elle l'avoit donné depuis peu, & de les faire ſortir; elle écrivit en cette occaſion une Lettre au Roi, & porta juſqu'aux pieds du thrône ſes très humbles remontrances ſur les Or-

* Voyez le detail de ſa conduite dans la I. Piece du Recueil in 4. imprimé en 1723. & 1724. & qui eſt une eſpece de Journal de ce qui ſe paſſa en 1661. à Port-Royal.

Ordres ſurpris à ſa Majeſte. Voici cette Lettre. I. RELAT.

„ SIRE. Dans l'accablement d'affliction
„ où nous ſommes, nous nous addreſſons a-
„ vec un très profond reſpect à Votre Ma-
„ jeſté, & avec d'autant plus de confian-
„ ce que la perſonne même qui nous a ap-
„ porté les Ordres de Votre Majeſté nous
„ a aſſurées qu'elle recevroit toujours favo-
„ rablement nos très humbles ſupplications.
„ C'eſt dans cette eſperance, SIRE, que
„ nous oſons nous jetter aux pieds de Vo-
„ tre Majeſté, croyant que puiſque Dieu
„ même ne dedaigne pas d'écouter la voix
„ & les ſoupirs de ſes ſervantes, elle au-
„ ra auſſi la bonté de ſouffrir que nous lui
„ repreſentions l'excès de notre douleur.
„ Nous euſſions taché de l'étouffer en nous-
„ mêmes, & de n'en parler qu'à Dieu ſeul,
„ ſi elle ne s'étoit encore redoublée, en
„ voyant que Votre Majeſté temoigne par
„ les derniers Ordres que nous avons reçus,
„ n'être pas entierement ſatisfaite de notre
„ conduite ; comme ſi nous avions reçu
„ nos dernieres Novices contre l'Ordre ex-
„ près qu'elle nous en auroit fait donner :
„ mais la maniere en laquelle on nous a
„ expliqué ſes intentions, ne nous a pas don-
„ né lieu de l'entendre de la ſorte. Car,
„ SIRE, voici les propres paroles du Pro-
„ cès-verbal : *que Sa Majeſté nous faiſoit*
„ *defenſe de recevoir à l'avenir des Filles dans*
„ *notre Maiſon, tant pour y demeurer en qua-*
„ *lité de Penſionnaires, que pour y être No-*
„ *vices.* Et comme il y a, SIRE, une
„ très grande difference entre la defenſe de
„ recevoir à l'avenir des Filles dans un Mo-

„ na-

I. RELAT. „ naſtere pour y être Novices, ou de don-
„ ner l'habit à celles qui y étoient deja re-
„ çues depuis long-tems, nous penſions que
„ cet Ordre nous interdiſant la liberté de
„ l'un, nous laiſſoit celle de l'autre ; & nous
„ declarons très ſincerement devant Votre
„ Majeſté que nous n'euſſions jamais reçu
„ ces Novices, ſi nous euſſions ſu le faire
„ contre ſon Ordre. Nous eſperons, SI-
„ RE, que Votre Majeſté étant informée
„ de la maniere ſi innocente dont cette ac-
„ ction s'eſt faite, elle ne deſirera pas de
„ nous que nous detruiſions ce qui a été
„ fait en la preſence de Dieu, en ôtant à
„ ces Filles le ſaint habit & la qualité de
„ Novices, après qu'elles l'ont reçu à la
„ face de l'Egliſe.

„ Nous ſupplions, SIRE, très humble-
„ ment Votre Majeſté de nous permettre
„ de lui dire que nous avons été ſi éloignées
„ de croire que nous euſſions manqué en
„ quelque choſe à executer ſes Ordres, que
„ la promptitude même avec laquelle nous
„ avons obéi, ſans dire une ſeule parole ſur
„ le premier Ordre qui nous a été donné de
„ renvoyer nos Penſionnaires, nous a laiſ-
„ ſées même dans le doute s'il nous étoit
„ permis de nous diſpenſer ainſi, ſans aucun
„ jugement de l'Egliſe, de l'obſervation de
„ notre regle ; puiſque c'eſt une partie de
„ celle de S. Benoît dont nous faiſons pro-
„ feſſion, d'élever des enfans dans le ſervi-
„ ce de Dieu. Et peut-être que nous a-
„ vons fait quelque faute dans cette preci-
„ pitation, puiſqu'il ſemble même que nous
„ ayons manqué à la confiance que nous

„ de-

„ devions avoir dans la bonté de Votre Ma- I. RELAT.
„ jeſté, qui n'auroit pas ſans doute trouvé
„ mauvais que nous euſſions eu recours à
„ elle, avant que de faire ſouffrir à ces en-
„ fans une ſeparation qui leur a paru ſi rude.

„ Mais quand nous avons recu ce nou-
„ vel Ordre de renvoyer auſſi nos Poſtulan-
„ tes & nos Novices, & de n'en plus re-
„ cevoir à l'avenir, (ce qui n'eſt autre cho-
„ ſe en effet que de vouloir éteindre une
„ Abbaye des plus anciennes de votre Royau-
„ me, & abolir entierement notre Inſti-
„ tut;) nous n'avons pu, SIRE, nous diſ-
„ ſimuler à nous-mêmes les ſujets que nous
„ aurions de craindre de manquer à ce que
„ nous devons à Dieu, ſi nous n'avions re-
„ cours à Votre Majeſté pour lui repre-
„ ſenter l'importance de cette affaire. A-
„ près quoi ſi elle continue dans la même
„ reſolution, elle trouvera toujours nos por-
„ tes ouvertes à ſes commandemens abſo-
„ lus; & toute la faveur que nous lui de-
„ manderons, ſera de vouloir que la cho-
„ ſe ſe faſſe ſans que nous y ayons de part,
„ & de daigner épargner la tendreſſe de no-
„ tre conſcience qui s'y croiroit bleſſée par
„ les raiſons que votre Majeſté aura la bon-
„ té de nous permettre de lui dire.

„ Nous avons, SIRE, ſujet de croire
„ qu'on a confondu l'état des Poſtulantes
„ avec celui des Penſionnaires, quoique ce
„ ſoit deux choſes extrêmement differentes;
„ car les Poſtulantes ne ſont pas comme
„ les Penſionnaires, de jeunes Filles qu'on
„ éleve ſeulement pour les inſtruire, mais
„ ce ſont des perſonnes qui ont volontaire-
„ ment renoncé au monde, qui ſont en-

„ trées

2. RELAT. „ trées dans le Noviciat, qui ont une en-
„ tiere volonté de ſe conſacrer pour jamais
„ à la Religion, & qui en pratiquent deja
„ tous les exercices : & comme c'eſt par
„ elles qu'un Monaſtere ſubſiſte & ſe con-
„ ſerve, on ne peut defendre d'en recevoir
„ ſans l'abolir. Or comme votre pieté,
„ SIRE, & votre reſpect pour l'Egliſe
„ vous fera juger aiſément, qu'une des cho-
„ ſes où l'autorité ſeculiere prend moins de
„ part, & que celle même de l'Egliſe ne
„ doit faire qu'après un jugement canoni-
„ que & ſolemnel, c'eſt la ſuppreſſion d'un
„ Monaſtere & d'un Inſtitut legitimement
„ établi pour donner des ſervantes à Jeſus-
„ Chriſt dans la ſuite de tous les ſiecles ;
„ ceux qui apprendront, SIRE, ce qui ſe
„ paſſe aujourd'hui ſur notre Maiſon, ne
„ pourront s'imaginer autre choſe ſinon qu'il
„ y a eu des denonciateurs publics contre la
„ mauvaiſe conduite de notre Maiſon, qu'on
„ y a fait des Viſites regulieres, qu'on y a
„ commis des deſordres horribles & irreme-
„ diables, que l'Egliſe enſuite en a canoni-
„ quement ordonné la ſuppreſſion, & que
„ Votre Majeſté lui a prêté ſon autorité pour
„ executer ſes ordres.

„ Cependant, SIRE, non ſeulement il ne
„ s'eſt rien fait de tout cela ; mais par la
„ grace de Dieu l'Egliſe n'a jamais don-
„ né de jugement touchant notre Monaſte-
Tom. II. p. „ re qu'en notre faveur, & pour defen-
103. „ dre notre innocence, & nous n'avons ja-
„ mais reçu que de l'approbation de nos
„ Superieurs Eccleſiaſtiques dans les Viſites
* M. du „ qu'ils y ont faites. Monſieur l'Evêque
Pouſſai. „ de Toul * qui a été pendant plus de

„ quin-

„ quinze ans notre Superieur ſous l'autori- I. RELAT.
„ té de M. l'Archevêque de Paris, & qui
„ a fait deux Viſites de notre Monaſtere,
„ peut rendre temoignage à votre Majeſté,
„ ainſi qu'il l'a rendu à tout le monde, Tom. I. N
„ qu'il a toujours été pleinement ſatisfait de 595.
„ notre conduite, & qu'il n'a trouvé dans
„ notre Maiſon que des ſujets d'édification.

„ Après cela, SIRE, avant qu'on ait
„ fait aucune information contre nous, on
„ commence par vouloir ſupprimer notre
„ Monaſtere. Si cet Ordre, SIRE, ne
„ nous venoit pas d'une Roi très Chretien,
„ nous n'aurions qu'à ſouffrir en patience
„ qu'on nous arrachât d'entre les bras cel-
„ les que nous ne pourrions renvoyer nous-
„ memes ſans nous rendre coupables devant
„ Dieu, & à remettre entre ſes mains le
„ jugement de notre cauſe; mais vivant
„ ſous le regne d'un Prince ſi religieux, &
„ dont nous ſommes très aſſurées que l'in-
„ tention n'eſt que de maintenir les loix &
„ la diſcipline de l'Egliſe, nons nous cro-
„ yons, SIRE, un peu excuſables, ſi nous
„ avons quelque peine à nous reſoudre d'ar-
„ racher de cette Maiſon tant de Filles que
„ Dieu y avoit unies à lui & à nous par
„ tous les liens de la charité. Il arrive en-
„ core, SIRE, par une rencontre digne de
„ l'attention de votre Majeſté qu'entre ces
„ Poſtulantes & ces Novices qu'on nous
„ ordonne de renvoyer, ſont ces deux mê-
„ mes Filles *, qui ont été gueries de ma-
„ ladies incurables, par deux miracles veri-
fiés

* Meſdemoiſelles Perier & Baudrand, dont la premiere étoit Poſtulante & la ſeconde Novice en 1661.

I. Relat. „ fiés & ſolennellement approuvés & publiés par les Grands-Vicaires de ce Dioceſe.

„ Nous eſperons, SIRE, que Votre „ Majeſté ſera touchée en cette rencontre „ de nos larmes & de nos prieres, comnous ſouhaitons que Dieu ſoit touché de „ celles que nous lui offrons ſans ceſſe pour „ attirer ſes benedictions ſur votre perſonne „ ſacrée, & ſur votre Etat, &c. "

IX. Fermeté de la M. Agnès. Mort de la M. Angeliq.

Le Roi fut touché de cette Lettre, & cependant quelques jours après M. le Lieutenant Civil revint avec un nouvel Ordre addreſſé à notre Mere d'ôter aux Novices leur habit & de les faire ſortir du Monaſtere. Le Magiſtrat eut beau ajouter menaces ſur menaces, ſi elle n'obéiſſoit, elle tint toujours ferme & lui repondit, qu'elle ne pouvoit en conſcience ôter à ces Filles l'habit que l'Egliſe leur avoit donné pour marque de leur renoncement au monde, & que la puiſſance ſeculiere ne s'étendoit pas ſur les choſes ſpirituelles. Le Magiſtrat continuant ſes menaces, dit qu'il feroit enfoncer les portes, ſi l'on ne rendoit ces Filles, qu'elle y penſât ſerieuſement, & qu'elle en repondroit en ſon propre & privé nom.

Bien des perſonnes craignant pour elle tout ce que l'on peut attendre d'une violence ouverte, furent d'avis qu'elle devoit ceder en cette occaſion. Mais la Mere demeura inébranlable dans ſa fermeté; regardant comme une eſpece de ſacrilege de retirer en quelque façon d'entre les mains de Jeſus-Chriſt des victimes qu'elle venoit de lui immoler; & quoique l'on s'attendît, & elle même comme les autres, que l'on viendroit

droit l'enlever peut-être dès le lendemain, elle n'en fut pas moins intrepide. Elle ne fit que ce qu'elle faiſoit toujours en toutes occaſions, c'eſt-a-dire elle n'eut en vûe que ſon devoir, abandonnant à Dieu tout ce qui en pourroit arriver. L'évenement fut plus heureux qu'on n'auroit oſé l'eſperer en cette occaſion; car ces jeunes éleves chaſſées du Monaſtere & diſperſées dans le monde, y porterent trois ans entiers leur habit de Novices, ſans que perſonne y trouvât à redire. Leur conſtance même donna beaucoup d'édification *; & la conduite de la Mere Agnès fut approuvée de tous les gens de bien qui en furent les motifs. I. RELAT.

Ce fut là un grand ſujet de conſolation pour cette tendre Mere; mais elle fut ſans comparaiſon plus ſenſible à la douleur qui ſuivit de près, lorſqu'elle vit la diſperſion de ſoixante-quinze Filles que ce premier coup de tempête arracha d'entre ſes

* On trouvera à la fin de cette III. Partie la Vie de l'une de ces Novices, ſavoir de Mademoiſelle Baudrand. Mademoiſelle de Monglat niece de Madame d'Aumont, qui en étoit auſſi, ſe retira à Gif où elle fit Profeſſion. Elle en a été depuis Abbeſſe, & c'eſt à elle que ce Monaſtere eſt redevable de l'établiſſement de la pratique exacte de la Regle de S. Benoît. Cette ſainte Fille qui n'avoit pas moins d'eſprit que de pieté, mourut le 30. Septembre 1701. après s'être demiſe & avoit fait mettre en ſa place Madame d'Orval, à qui a ſuccedé Madame de Segur, qui toutes deux ont conſervé le bien dans ce Monaſtere.

I. RELAT. bras. On ne peut exprimer tout ce qu'elle eut à ſouffrir dans une ſi triſte conjoncture. Elle craignoit tout ; mais elle craignoit bien plus le deſſein qu'avoit le demon, de ſeduire & de perdre ces ames, que celui que pouvoient avoir les hommes de fletrir par là la reputation de Port-Royal, & d'en ſupprimer même le nom dans la ſuite des tems.

Mais comme ſi la main des hommes n'eût pas été encore aſſez peſante pour éprouver ſa vertu, Dieu la frappa lui même d'un coup bien plus accablant, en retirant à lui dans des conjonctures ſi fâcheuſes la Mere Marie Angelique, dont les conſeils & la conduite étoient en tout tems comme le bouclier de cette Communauté ; & ſur tout en ces jours de tempête, que l'on avoit éloi-
*M. Singlin. gné de notre Maiſon le Superieur * & tous les Directeurs, qui la conduiſoient ſi ſaintement depuis pluſieurs années. En cette occaſion la Mere Agnès fit bien paroître, que rien n'eſt plus fort qu'une perſonne unie à Dieu & ſoutenue de ſa main, & qu'en cet état elle peut defier toutes choſes & les vaincre. Elle porta cette affliction avec ſa patience & ſa moderation ordinaires ; ne ſe plaignant qu'à Dieu, & ne cherchant de conſolation qu'en lui ſeul.

X. Elle eſt enlevée de PR. & miſe en captivité.

Il la fit ſurvivre de neuf ans à une ſœur dont elle paroiſſoit devoir être inſeparable, parce qu'il la reſervoit à des ſouffrances encore plus accablantes. Ce fut en 1664. que l'occaſion s'en preſenta au ſujet de la fameuſe ſignature du Formulaire, dont le refus attira ſur cette Communauté l'orage que tout

le monde a vu fondre ſur nous. Mais il n'y a que Dieu ſeul qui ait été temoin de tout ce qu'a eu à ſouffrir cette incomparable Mere, à qui l'on pouvoit juſtement donner le nom de Mere de douleur, lorſqu'elle ſe vit à l'âge de ſoixante & onze ans, accablée de la foibleſſe de ſon âge, des infirmités de ſes frequentes maladies, uſée par ſes auſterités & ſes afflictions precedentes, lorſque, dis-je, elle ſe vit en cet état arrachée du milieu de ſes cheres Filles, qui demeuroient comme un troupeau deſtiné à la boucherie, dont on enlevoit ce que l'on croyoit le plus fort * pour laiſſer le reſte ſans defenſe, expoſé à toutes les violences & les artifices des perſonnes qui avoient entrepris de leur ravir le threſor de leur bonne conſcience, qui eſt le ſeul cependant qui ne ſe peut enlever par force. Dans cette triſte occaſion elle ne fit qu'attacher ſon cœur à Dieu, demeurant dans cette immobilité de regard vers lui, qui retranchoit en elle toutes les reflexions inutiles, qui ne ſervent qu'à augmenter la douleur & à diminuer la patience. I. RELAT.

Elle fut tranſportée dans une maiſon Religieuſe qui devoit lui ſervir de priſon, (c'étoit la Viſitation de la rue St. Jacques) & où elle fut traitée avec toute la dureté qui

* Le 12. Août 1664. M. de Perefixe enleva de Port-Royal XII. des principales Religieuſes du nombre deſquelles étoit la Mere Agnès, & fit venir ſix Filles de Sainte Marie pour gouverner la Maiſon. Voyez les diverſes Pieces du vol. in 4.

I. Relat. ſe peut imaginer †. On ſait juſqu'à quel point peut aller l'excès dans des perſonnes qui ſe perſuadent rendre un grand ſervice à Dieu, en accablant quelque malheureux qui tombe en leur puiſſance. C'eſt ce que la Mere Agnès éprouva dans ſa captivité qui dura dix mois entiers. On la laiſſa ſans aucun ſecours ſpirituel, privée des Sacremens; quoiqu'à toute heure elle fût près de mourir, & que dans une maladie perilleuſe elle les eût demandés avec humilité. On la menaça même, pour augmenter ſon affliction, de jetter ſon corps ſans lui donner la ſepulture, ſi elle venoit à mourir. Pour elle, toute ſon occupation pendant cet exil fut un ſilence & une priere continuelle; conſervant parmi des perſonnes qui n'aimoient point la paix, un eſprit ſi pacifique & une douceur ſi uniforme, qu'elle força ſes geolieres, quelque prevenues qu'elles fuſſent contre ſes ſentimens, d'eſtimer une vertu ſi extraordinaire.

XI. Elle eſt réunie avec ſes Filles à PR. des Champs.

Ce fut peut-être à ſes ſouffrances & à ſes prieres, que Dieu accorda la réunion de toute notre Communauté, qui ſe fit en ce Monaſtere des Champs par un conſeil que l'on n'avoit garde d'attendre de ceux qui le prirent. Comme les grandes douleurs ſont ſouvent ſuivies des plus grandes joies, jamais il n'y en eut une comparable à celle de toute la Maiſon, en revoyant cette chere Mere, qu'elles avoient plus pleurée que ſi elle eût été morte, & qu'elles avoient cru

† Voyez (dans le vol. in 4.) la *Relation de ſa captivité* & celles de ſes deux nieces qui furent miſes avec elle.

cru ne revoir jamais. Elle fut la ſeule qui n'en donna aucune marque conſervant toujours ſon égalité d'ame, ſe poſſedant dans la joie comme dans la douleur; joignant ainſi aux richeſſes de ſa patience, celles de ſon humilité. Mais ſenſible neanmoins à cet heureux évenement, ſe voyant environnée de toutes ſes Filles que Dieu avoit ſoutenues au milieu d'une ſi violente tentation, elle diſoit dans ſon cœur ces paroles que l'on met à la bouche d'un ſaint Martyr: *non meis meritis ad vos me miſit Dominus veſtris coronis participem fieri*; reconnoiſſant n'avoir pas merité la grace que Dieu lui faiſoit de la réunir à tant de perſonnes, qui lui étoient demeurées fideles, pour la rendre participante de leurs couronnes. I. RELAT.

Depuis qu'elle fut avec ſes Filles, elles oublierent preſque tous leurs maux, quoiqu'il leur en reſtât encore de bien durs à ſouffrir. Car non ſeulement elles ſe virent reſſerrées dans une étroite captivité pendant quatre ans *, mais encore privées de toutes conſolations humaines & de toutes les graces exterieures de l'Egliſe. Pluſieurs même d'entre elles moururent ſans Sacremens & ſans ſepulture Eccleſiaſtique †. Dans cette extrême affliction la Mere Agnès étoit comme cette fontaine ouverte, dont parle le Prophete, dans laquelle toutes ces ames affligées alloient puiſer de la conſolation dans leurs peines, de l'inſtruction dans leurs dou-

* Voyez les Journaux depuis 1665. juſqu'en 1669. imprimés en 1724.

† C'eſt ce qu'on verra dans les Relations XII. XVIII. XXXII. & XXXIV.

I. Relat. tes, & ſe laver de leurs fautes; s'accuſant à cette chere Mere, comme elles auroient fait à Jeſus-Chriſt même, & eſperant de lui par cette humiliation la grace qu'il ne leur étoit plus permis de chercher dans le Sacrement de la Penitence. Leur eſperance ne fut point vaine. Elle éprouverent ſenſiblement que Dieu leur accordoit ſelon leur foi, & qu'elles avançoient davantage dans la voie de la perfection avec ce ſecours, qu'elles n'avoient ſouvent fait lorſqu'elles avoient tous les autres.

XII. Elle voit la paix & meure peu après.

Enfin la paix ſucceda (en 1669.) à cette longue épreuve; & Dieu voulut que la Mere Agnès vit avant que de mourir, le retabliſſement entier de ce Monaſtere, par la nouvelle élection d'une Abbeſſe *, la Profeſſion de pluſieurs Filles, la reception de grand nombre de Penſionnaires & le retour des perſonnes qui avoient eu avant cet orage la direction ſpirituelle de cette Maiſon. Après quoi, comme ſi elle n'eût plus eu qu'à dire ces paroles à Dieu: *Vous laiſſerez maintenant votre ſervante aller en paix*; elle tomba malade d'une fluxion ſur la poitrine, & mourut le 19 Fevrier 1671. qui étoit le neuvieme jour de ſa maladie. Elle fit cette derniere action comme elle avoit accoutumé de faire les plus ſaintes, c'eſt à dire, ſans ſortir un moment de cette immobilité de grace qui étoit le caractere de ſa vertu, & qui la rendoit toujours égale en toutes choſes; avec une pieté ſi admirable, une

* La Mere Marie de Sainte Magdeleine du Fargis d'Angennes, dont on trouvera ci-après la Vie, XXIII. Relation.

une charité ſi tendre pour ſes Filles, & dans une paix ſi profonde, que ſa mort fut le tableau racourci de toute ſa vie. I. RELAT.

---

§. 2.

Relation de diverſes circonſtances de la Vie de la Mere Agnès, avec quelques Remarques ſur ſes vertus. Par la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation ARNAULD *ſa ſœur, qui mourut dix huit ans avant elle.*

I. La M. Agnès va à Maubuiſſon.

LA Mere Marie des Anges (Suireau) ayant été nommée Abbeſſe de Maubuiſſon, elle partit le 7. Janvier 1627. La Mere Agnès l'accompagna avec ma Sœur Jeanne de ſainte Claire, ma Sœur Marie Elizabeth, ma Sœur Anne Thecle & ma Sœur Marie Antoinette, &c. que la Mere Angelique avoit reçues Profeſſes à Maubuiſſon, & qui étoient venues à Port-Royal.

La Mere Marie des Anges m'a dit que dans tout le tems que la Mere Agnès demeura en cette Abbaye (ce fut ſix mois) elle ne manqua point d'aller à Matines tous les jours & d'aſſiſter à tout l'Office. Ayant trouvé pluſieurs Novices qui avoient été reçues ſans beaucoup d'examen & d'épreuves, elle s'employa avec grand ſoin à les inſtruire, & à reconnoître celles qui devoient être renvoyées & celles qui pouvoient être reçues. Les grilles des Parloirs étant fort irregulieres, elle conſeilla à la Mere Marie des Anges d'en faire d'autres & d'en mettre de doubles, & auſſi de faire fermer les portes.

I. Relat. Ce que la Mere Marie des Anges fit, nonobſtant la peine que les Anciennes y avoient. Et quoiqu'elle puſſent penſer que c'étoit par le conſeil de la Mere Agnès, elle ſe conduiſit avec tant de prudence, de charité & de reſpect envers les Meres Anciennes, qu'elles la reſpectoient & ne ſe plaignoient point d'elle.

II. Elle va à Gomer-fontaine.

Je ne ſai en quelle année la Mere Agnès alle à Gomer-fontaine * & mena avec elle ma Sœur Suzanne de S. Paul (des Moulins) & ma Sœur Marie Antoinette (de Blond.) La Mere Agnès m'a dit que l'Abbeſſe étoit fort contraire à la reforme, & neanmoins temoignoit qu'elle vouloit aimer Dieu & n'aimoit que les Livres qui parloient de ſon amour. Au bout d'un mois que la Mere eût été en cette Abbaye, elle reconnut l'indiſpoſition de l'Abbeſſe, & qu'il n'y avoit rien à faire pour la reforme, elle reſolut de ſe retirer & d'emmener avec elle les Sœurs qu'il l'avoient accompagnée. Mais pour cela elle avoit beſoin d'une grande prudence, afin de le faire trouver bon à l'Abbeſſe. Elle en parla d'abord au Confeſſeur qui étoit fort peu capable, & enſuite à l'Abbeſſe, en la maniere que Dieu lui inſpira & qui réuſſit; car elle ſortit heureuſement. Elle gagna la Souprieure, & je crois que ce voyage fut comme une ſemence qui commence à produire ſon fruit, la reforme s'étant établie depuis dans cette Abbaye. Il y a preſentement † une bonne Superieure qui ayant vu les Lettres

* Ce fut en 1626. Voyez ci-devant Tom. I. p. 220. & 221.

† En 1652. que cette Relation fut écrite.

tres de M. de S. Cyran, en a été fort tou- I. RELAT.
chée, & ſes Religieuſes auſſi.

III
La Mere Agnès a demeuré à l'Abbaye de Sa conduite au Tard.
Tard à Dijon le tems que l'on verra ailleurs, dans les Relations que l'on en a fait. Pendant cela la Mere Jeanne étoit à Port-Royal. Mais cette Mere étant retournée dans ſon Abbaye par ordre de M. de Paris, la Mere Agnès y demeura encore deux ans avec elle; & elle ſe trouva fort en peine de la maniere dont elle auroit à ſe conduire envers cette Mere qui en avoit été auparavant Abbeſſe, prévoyant bien que tout ce qu'elle feroit de bien, ſeroit attribué à la Mere Jeanne qui l'auroit conſeillé, & que tout ce qui ne ſeroit pas bien retomberoit ſur elle. En ces difficultés elle eut recours à Dieu avec tant d'inſtance, qu'il lui fit la grace de les vaincre. Et la Mere Jeanne temoigna à ma Sœur Marie-Claire (Arnauld) qu'elle étoit fort contente de la Mere Agnès, & fort édifiée de ſa ſageſſe à bien faire réuſſir les affaires temporelles.

IV.
J'ai toujours regardé comme une grace & Qu'elle fut toujours ſa charité pour la S. Anne Eugenie.
une faveur de m'avoir donné la Mere Agnès pour Maîtreſſe des Novices. Elle a toujours eu ſoin de moi, quelque part où j'aie été quand je n'étois pas avec notre Mere *. Car alors elle ſe tenoit en grand repos de moi. Durant les trois ans & demi que nous fûmes au Lys, & durant les quatre ans & demi que je fus à Maubuiſſon à mon dernier voyage, elle m'écrivoit exactement. Il y avoit environ un an & demi que j'étois à Maubuiſſon quand notre Mere y paſſa en

* La Mere Angelique.

L. Relat. allant & revenant de S. Aubin, & qu'elle nous apprit que la Mere Agnès devoit aller à Dijon. Ce qui m'affligea beaucoup, croyant que je ne pourrois plus prendre conduite de la Mere. Mais elle continua de m'écrire tout le reſte du tems que je demeurai dans cette Abbaye, & encore depuis que je fus revenue ici (à Port-Royal de Paris) pendant les deux ans qu'elle demeura à Dijon.

V. La M. Agnès eſt Prieure puis Abbeſſe de P. R. Elle revint de Dijon au mois de Novembre 1635. & fut établie Prieure par la Mere Genevieve qui étoit alors Abbeſſe, & qui eut ordre de M. de Paris, les premiers jours du Carême ſuivant (1636.) d'aller au Monaſtere du S. Sacrement & d'être Superieure en la place de la Mere Angelique qui devoit en revenir ſecretement. La Communauté n'ayant rien ſu de ce changement, ſe trouva bien ſurpriſe le lendemain que cet ordre fut executé, quand la Mere Agnès vint au Chapître y amener la Mere Angelique; & declarer aux Sœurs que M. de Paris l'avoit fait revenir de la Maiſon du S. Sacrement, pour envoyer en ſa place la Mere Genevieve. Il y eut une Sœur qui dit quelque parole mal-à-propos, temoignant de la peine de ce changement: la Mere Agnès lui repondit avec une telle ſageſſe qu'elle n'eut rien à repliquer.

Cette même année 1636. en Septembre, la Mere Agnès fut élue Abbeſſe. Elle commença alors, tous les jours de Chapître, à nous expliquer la Regle avec beaucoup d'utilité, d'édification, & tant d'humilité qu'elle vouloit que je lui diſſe ſi elle n'avoit rien dit

dit qui ne fût bien. Elle a continué à l'expliquer tous les ſix ans qu'elle a été Abbeſſe, juſqu'en 1642. que la Mere Angelique fut élue & a choiſit pour Prieure. I. RELAT.

VI. Vertu de la M. Agnès.

Elle s'eſt comportée dans tout ce tems avec une bonté, une charité & une prudence extraordinaires envers les Sœurs qui avoient été à Dijon, & qui s'étoient retirées de ſa conduite.

M. de S. Cyran parlant de la Mere Agnès dans ſon Ecrit pour defendre le *Chapelet ſecret du S. Sacrement*, dit que c'eſt *une ame où Dieu habite, & que ce ſont les penſées d'une excellente Religieuſe.* Et parlant un jour à ma Sœur Catherine de S. Jean, de ce même Chapelet, il lui dit que voyant la Cenſure qui en avoit été faite par M. du Val, il l'avoit lu dans un eſprit de Cenſeur, & avoit été quatre heures à le conſiderer, dont il ne lui étoit demeuré que de l'admiration. Toutes les fois que la Mere Agnès entend parler de ce Chapelet, elle demeure dans le ſilence & le recueillement.

L'humilité de la Mere Agnès eſt très ſolide, ſe croyant très incapable quant à l'eſprit naturel & de fort mauvaiſe humeur. Elle en eſt ſi perſuadée que comme je lui diſois un jour que M. Singlin nous avoit prêché que lorſqu'on avoit dit ou fait quelque choſe mal-à-propos, au lieu d'en être fâché par orgueil, il falloit être bien aiſe que la bonne opinion que l'on pouvoit avoir de nous, fût detruite dans l'eſprit des autres; elle me repondit qu'elle ne croyoit point que l'on pût avoir bonne opinion d'elle, qu'elle commettoit tant de fautes par ſes promptitu-

I. Relat. titudes qu'elle étoit perſuadée qu'après ſa mort on s'étonneroit que l'on eût pu vivre avec une perſonne de ſi mauvaiſe humeur.

Elle a été toute ſa vie devote. Mais ſur tout elle a aimé a aſſiſter à l'Office, & avec une telle ferveur qu'elle a avoué en une rencontre que l'eſprit emporte le corps, n'y ſentant aucune peine, encore qu'elle ſoit d'un naturel fort foible; aimant la longueur des Offices & le plein-chant, à quoi elle a grande facilité ayant ſu ſon chant dès neuf ans. Depuis qu'elle n'a plus eu de voix, elle n'a pas laiſſé de chanter ſans peine: ce qu'on ne pouvoit croire, & on penſoit que c'étoit l'affection qu'elle avoit pour l'Office qui faiſoit qu'elle n'y fatiguoit point. Cela a été cauſe qu'on l'a ſouvent mortifiée à ce ſujet, ſans y penſer, la voulant toujours empêcher de chanter & perſuadant à notre Mere de l'en empêcher. Ce qui fit qu'enfin elle lui dit de ne le plus faire: mais la grande habitude qu'elle y avoit, l'emportoit quelquefois.

Elle a une grande facilité à faire l'Oraiſon, & M. Singlin m'a dit qu'elle la faiſoit plus en un demi quart d'heure que les autres en bien du tems. Elle ſe tient toujours à genoux. Comme elle a beaucoup d'occupation, elle ne voudroit pas y employer trop de tems, de peur de manquer à ſon devoir. Mais ſa fidelité à Dieu la rend exacte à la faire tous les jours, ſans qu'elle ſe fâche d'en être detournée, lorſque celles qui ont beſoin, la vont trouver.

§. 3.

§. 3.

Relation de quelques particularités de la conduite de la Mere Agnès. Par la Sœur Françoiſe de Sainte Agathe de SAINTE-MARTHE.

Gloire à Jeſus au S. Sacrement.

I. Occaſion de cette Relation.

JE me trouve ſi indigne d'écrire quelque choſe de notre très chere Mere Agnès *, que j'avois reſolu de ne le point faire : mais l'ayant dit à notre Mere †, elle m'a ordonné de mettre par écrit ce que mon peu de memoire & de capacité me permettront.

II. La M. Agnès revient du Tard.

La premiere fois que j'ai eu le bonheur de la voir, (ce que j'eſtime une des principales graces que Dieu m'ait faites en toute ma vie, parce que par elle il m'en a fait de très grandes,) ce fut à ſon retour de Dijon. Je me trouvai à la porte, à ſon entrée à Port-Royal, étant en ce tems-là au Tour. On ſait la peine qu'elle eut à ce retour ‡ : neanmoins elle n'en fit rien

* La Sœur de Sainte-Marthe fit cette Relation peu après la mort de la Mere Agnès : on en deja vu une autre d'elle au ſujet de ſa vocation & de la conduite de la Mere Angelique, Tome II. p. 533.

† [La Mere Marie de Sainte Magdeleine du Fargis Abbeſſe.]

‡ Voyez le Tome I. pp. 365. 366. & 502.

I. Relat paroître. Elle ſalua toutes celles qui ſe trouverent à ſon arrivée, très cordialement de même que ſi elle eût été fort aiſe. Elle m'embraſſa après les autres avec tant d'affection qu'elle me toucha le cœur & changea entierement la crainte que j'avois eue d'elle, en des ſentimens d'amour & d'eſtime. Dès le lendemain elle entra dans toutes les Obſervances, & bientôt après la Mere Genevieve de S. Auguſtin (le Tardif,) qui étoit Abbeſſe, la fit Prieure & Maîtreſſe des Novices. Elle nous ſupporta toutes avec une grande patience, quoique quelques-unes ne la goûtaſſent gueres, ayant grand regret à la Mere Jeanne qui étoit retournée au Tard.

III. Elle eſt élue Abbeſſe: effet de ſes inſtructions.

Un an après, la Mere Angelique étant revenue de la Maiſon du S. Sacrement, la Mere Agnès la pria de ſe charger du Noviciat, parce que n'y ayant point d'Abbeſſe, (la Mere Genevieve étoit allée au S. Sacrement à la place de la Mere Angelique,) elle ſe trouvoit comme Prieure chargée de toute la Communauté.

Au mois de Septembre de la même année la Mere Agnès fut élue Abbeſſe. M. de S. Cyran venoit deja à Port-Royal & quelque tems après il y fit venir auſſi M. Singlin & M. d'Allençon. Ce fut en ce tems que la Maiſon fut toute renouvellée par la benediction que Dieu donna à la conduite de la Mere Agnès & à celle de toutes ces ſaintes perſonnes. La Mere nous liſoit ſouvent au Chapître & à la Conference quelque peu de choſe pour en prendre ſujet de nous entretenir de choſes uti-

utiles; & comme ſes paroles étoient toutes remplies du feu de la charité, on ſortoit de ces entretiens tout rempli de ferveur. Elle toucha tellement la plûpart, que pluſieurs par un mouvement particulier s'accuſerent au Chapître de toutes les fautes qu'elles avoient pu faire depuis qu'elles étoient Religieuſes, avec tant de reſſentiment qu'elles faiſoient fondre en larmes celles qui les entendoient, & la Mere Agnès mêloit ſouvent ſes larmes avec les leurs. Elles demandoient des penitences qui paruſſent à toutes celles de la Maiſon. Une des plus Anciennes obtint un habit de Sœur Converſe quelques mois durant, & fut pendant tout ce tems à la cuiſine, y travaillant de toutes ſes forces à ce qu'il y avoit à faire de plus bas. Il y en eut encore d'autres très delicates & très foibles qui obtinrent la même choſe: quelques autres firent des retraites très ſolitaires & ſeparées, qu'elles accompagnerent de penitences fort humiliantes. I. RELAT.

La Mere Agnès recevoit celles qui ſe reconnoiſſoient après leurs fautes avec une très grande charité, qui n'empêchoit pas qu'elle ne leur parlât ſi fortement qu'elle touchoit autant celles qui l'entendoient que celles qu'elle reprenoit: ce qui m'eſt arrivé à moi-même. Car l'entendant un jour reprendre au Chapître une Sœur qui s'accuſoit de n'avoit pas voulu prêter quelque outil à une autre qui en avoit beſoin pour travailler, je me trouvai ſi touchée de la maniere dont elle le fit, que cela me fit reconnoître une attache qu'il y avoit long-tems que j'avois à quelque choſe de notre cellule

que

I. Relat. que j'emportois pour ce ſujet quand j'allois à une autre.

Je m'en accuſai ſur l'heure, & elle me parla ſur cette faute ſi efficacement que je pris la reſolution de faire un renouvellement de toute ma vie, & une confeſſion generale que je n'avois fait que très imparfaitement, n'y ayant point auparavant qu'elle revînt à Port-Royal de Confeſſeurs fort éclairés. Je puis dire avec verité que ce fut par ſon moyen que Dieu me fit cette grace, & me donna par là le commencement de l'eſperance que je puis avoir de mon ſalut. Car je me trouvai après ſi fort changée que je ne me reconnoiſſois plus moi-même, & j'étois ſi ſoulagée de quelque peine de conſcience, que je ne ſavois comment pouvoir reconnoître la grace que Dieu m'avoit faite par cette chere Mere. Eh! plût à Dieu que je fuſſe à preſent ce que j'étois en ce tems là!

Il me ſemble que l'on voyoit dans la Maiſon quelque choſe de ce qu'on rapporte de ce Monaſtere des Penitens dont parle S. Jean Climaque. Car c'étoit à qui s'humilieroit & s'accuſeroit le plus, à qui ſe previendroit dans toutes ſortes de ſervices, de reſpect les unes envers les autres; & cela avec un tel ſilence qu'on peut dire que hors la Conference on ne voyoit ni on entendoit point parler par le Monaſtere, la Mere Agnès ayant mis un ſi bon ordre pour établir le ſilence, qu'elle avoit fait imprimer les ſignes qui ſe pratiquoient autrefois dans l'Ordre, afin que toutes les appriſſent & s'en ſerviſſent pour tout ce qui ſe pouvoit faire en-

entendre par ce moyen ; & je les ai vu faire en toutes ſortes de rencontres pour exprimer des choſes tout enſemble très differentes. Mais parce qu'il eſt bien difficile que dans la multitude d'affaires les Officieres n'ayent quelquefois beſoin de ſe parler les unes aux autres, la Mere avoit ordonné un lieu proche le Chœur deſtiné à cela, où les Sœurs pouvoient ſe dire à la ſortie de l'Office ce qui étoit abſolument neceſſaire, ſans qu'on les vît parler en differens endroits du Monaſtere. Elle diſoit du ſilence que, quand on ne pourroit que ſupprimer une parole, il faudroit le faire ; & je l'ai vue laiſſer quelque choſe qu'elle diſoit ſans l'achever, lorſqu'elle s'appercevoit qu'elle n'étoit pas aſſez neceſſaire, ou que l'on ſonnoit quelque Obſervance. I. RELAT.

IV. Son exactitude en toutes choſes.

Toutes celles qui l'ont vue diront mieux que je ne le puis, l'extrême affection & exactitude qu'elle avoit pour cette vertu, & pour l'Office dont elle ne perdoit jamais aucune heure ſans une très grande neceſſité, comme pour parler aux Sœurs qui en avoient beſoin, auxquelles elle donnoit tout le tems qu'elles deſiroient, & preferoit cela à tout. Il y avoit ſur tout certaines heures auxquelles elle ne manquoit preſque jamais, comme Prime & Matines, tant qu'on lui a permis d'y aller : ce qu'elle ne pouvoit ſans ſe faire une grande violence, étant très foible & très delicate. Je l'ai vue aller à Matines deux jours après avoir été ſaignée ; & après ſes maladies elle y retournoit, dès qu'elle pouvoit obtenir qu'on l'y laiſſât aller. Un jour la Mere Angelique (qui étoit alors

I. Relat. alors à Port-Royal des Champs) lui ayant mandé de n'y plus aller à cauſe de ſes continuelles infirmités, elle eut la bonté de me le dire. J'en fus auſſi touchée qu'elle; car je prenois une grande ſatisfaction à la regarder pendant l'Office, ayant preſque toujours les yeux ſur elle autant que je le pouvois, juſqu'à ce que reconnoiſſant cette attache comme une faute, je le dis à M. Singlin qui m'ordonna de ne le plus faire. J'en fus très mortifiée, parce qu'il me ſembloit qu'il n'y avoit rien ſur la terre qui me pût donner tant de devotion & me porter à Dieu, que de la regarder.

On ne peut donner une plus grande preuve de ſon exactitude, que ce qu'elle fit (en 1641.) à la mort de ma Sœur Catherine de Sainte Felicité (Marion) ſa mere. La Communauté ayant été appellée la nuit pour aſſiſter à ſon agonie, comme elle fut fort longue, on crut que l'on pourroit aller dire Matines. Elle s'y en alla comme les autres, & pria que quand on la verroit prête à expirer, on frappât au plancher, le Chœur étant en ce tems-là au deſſous de ſa chambre. La malade tourna à la mort bientôt après: on appella la Mere qui eut le tems de lui venir voir rendre l'eſprit & de l'aſſiſter dans ce dernier beſoin. Après quoi elle revint au reſte de Matines dans une ſi grande conſtance, que cela fit croire aux Sœurs que ma Sœur Catherine n'etoit pas morte, juſqu'à ce qu'en diſant le *Pater* tout haut ſelon la coutume, quand elle fut à ces paroles, *fiat voluntas tua*, elle ne put retenir ſes larmes: ce qui fit connoître aux Sœurs ce qui étoit arrivé.

Elle

Elle alloit auſſi exactement à l'Office les jours de Ferie qu'aux plus grandes Fêtes, & il ne ſe peut dire avec quelle ardeur elle temoignoit ſon zele pour ce ſaint exercice auquel elle aſſiſtoit avec une ferveur angelique, ſans que ſa grande application à Dieu l'empêchât de prendre garde à ce qui s'y paſſoit, juſqu'aux moindres ceremonies dont elle s'acquitoit très ponctuellement; & elle vouloit que les autres fiſſent de même. I. RELAT.

En la voyant dans les exercices ſpirituels, il ſembloit qu'elle ne reſpirât que cela, & neanmoins elle ne laiſſoit pas d'avoir un très grand amour pour le travail. Je ne parlerai pas de ce que j'ai oui dire de celui de ſa jeuneſſe, qui étoit extraordinaire pour une perſonne auſſi foible. Je dirai ſeulement que depuis qu'elle fut bien infirme & qu'elle ne pouvoit plus s'appliquer à ces rudes travaux, elle a toujours ſervi au Refectoire tant qu'elle l'a pu, & elle lavoit la vaiſſelle même étant Abbeſſe. Une Sœur m'a dit que s'étant une fois marquée pour y aller, (car c'étoit elle-même qui marquoit toutes les Cartes pour les *Obéiſſances*) il arriva qu'elle ne put y aller, parce qu'elle fut empêchée par quelque affaire; & elle temoigna à la Sœur qui étoit marquée avec elle, le regret qu'elle avoit de n'avoir pu s'y trouver.

Elle avoit l'invention de travailler par tout & en parlant aux Sœurs, & pour cela elle portoit toujours quelques linge de la Communauté comme des bandeaux qui ne tiennent gueres de place, qu'elle raccommodoit tant que ſa vûe lui a pu permettre; & depuis

I. RELAT. puis dans les dernieres années de ſa vie, elle s'occupoit toujours à quelque choſe, même dans ſon lit; ce que d'autres diront mieux que moi.

V. Sa charité pour ſes Filles.

Elle avoit une grande compaſſion du moindre mal qu'elle voyoit ſouffrir, & elle conſoloit & encourageoit les malades avec une charité qui ne ſe peut exprimer, ſur tout lorſqu'elles étoient en danger. Elle leur parloit dans ces occaſions de la mort & du deſir que l'on doit avoir de l'autre vie, avec tant de grace que m'en parlant à moi-même dans une maladie dont on croyoit que je mourrois, & dont j'avois bonne envie de guerir, elle me la fit deſirer autant que j'en avois eu d'apprehenſion auparavant; & lorſqu'elle ne pouvoit me venir voir de ſon pied, à cauſe de ſa foibleſſe, elle ſe faiſoit apporter à l'Infirmerie qui étoit en ce tems-là aſſez eloignée de ſa chambre, & me temoignoit tant de bonté & de zele en me parlant, que j'étois toute brulante en mon cœur de ce qu'elle me diſoit.

Je l'ai vue pendant plus d'un an aller trois ou quatre fois la ſemaine voir des Sœurs qui furent en ce tems-là à l'Infirmerie, ne plaignant ni ſa peine ni ſon tems, pour conſoler & aſſiſter celles qui en avoient beſoin. J'étois cette même année couchée dans un petit lieu près l'Infirmerie: elle y entroit toutes les fois qu'elle paſſoit, pour me voir & me conſoler d'un mal qui m'étoit venu & qui m'affligeoit fort, parce que l'on croyoit que je ne marcherois jamais, & elle diſoit quelquefois: „ Je ne me ſau-„ rois empêcher d'entrer ici, quand j'y paſ-„ ſe."

En-

Encore qu'elle fût très dure pour elle-même, elle étoit neanmoins fort compatiſſante pour les malades & pour les foibles à qui elle temoignoit une tendreſſe de vraie mere. Elle ne vouloit point que l'on rentrât dans les auſterités de la Regle & les Obſervances après les maladies, que l'on ne fût bien fortifiée; & j'ai bien ſujet de m'humilier de la peine que je lui ai faite ſur ce ſujet. Car je voulois quelquefois qu'elle me permît des choſes que je deſirois inconſideréement. Elle ne vouloit point permettre aux autres les auſterités qu'on lui avoit laiſſé faire pendant ſa jeuneſſe, Dieu l'ayant permis parce qu'elle étoit plus digne. J'ai oui dire à une Sœur Ancienne qu'elle l'avoit vue avec une groſſe fievre coucher pluſieurs jours durant avec ſa robe & ſa chemiſe de ſerge. Il ſe peut dire que c'eſt comme un miracle ſemblable à celui S. Bernard, de ce qu'avec une ſi grande foibleſſe elle a pu faire toute l'auſterité de la Regle ſi long-tems; & je crois que toutes celles qui l'ont vue durant qu'elle a eu de la force, diront mieux que je ne le puis, comme elle ne s'eſt jamais épargnée en quoi que ce ſoit. I. RELAT.

VI. Sa conduite pendant le ſiege de Paris.

Son excellente conduite parut dans ce qui arriva à Port-Royal depuis l'année 1649. Elle étoit Prieure alors & chargée de toute la Maiſon, la Mere Angelique (qui étoit Abbeſſe) étant à Port-Royal des Champs. On ſait que la guerre qui commença dès le mois de Janvier de cette année, obligea la plûpart des Religieuſes des Fauxbourgs de ſe refugier dans la ville, n'étant pas en ſûreté dans leurs Couvens à cauſe des ſoldats qui étoient

I. Relat. étoient dans les champs & aux portes de Paris. Port-Royal qui eſt tout au bout du Fauxboug S. Jacques, ſe trouva dans la même peine. La Mere Agnès conſulta beaucoup auparavant M. Singlin & MM. de Bernieres & de Bagnols, qui furent tous d'avis de tranſporter la plus grande partie de la Communauté dans la ville; & M. de Bernieres prêta une maiſon où il devoit entrer à Pâque *. La Mere Agnès ſortit donc de Port-Royal avec Madame d'Aumont & plus de trente Religieuſes le 12. Janvier, & nous y demeurâmes juſqu'au 5. Mars ſuivant. La Mere fit venir dans cette maiſon deux Demoiſelles (Mademoiſelle Gadeau & Mademoiſelle Bourneau) qui étoient deja au dehors de Port-Royal. Elles ſe logerent dans des chambres ſeparées de nous, pour aſſiſter dans les beſoins & recevoir les perſonnes ſeculieres, qui avoient affaire à la Mere ou qui venoient voir les Sœurs. Il y avoit un portier pour garder la porte de la cour, & n'y laiſſer entrer que ceux qu'il avoit ordre de recevoir, & une femme nous apportoit tout ce qui étoit neceſſaire. La Mere fit mettre une grille dans un cabinet de la Maiſon qui avoit un eſcalier à part, qui ſeparoit les logemens des perſonnes ſeculieres dont nous venons de parler. C'étoit à ce Parloir que l'on voyoit les parens proches ou les perſonnes d'affaires, afin qu'il n'entrât point d'hommes dans notre petite clôture ſans une grande neceſſité. La Mere

* Voyez la XII. Relation de la I. Partie, Tom. II. pag. 47. *& ſuiv.*

Mere ne ſe contenta pas d'avoir mis ce bon ordre au dehors, elle en établit encore un plus grand au dedans où l'on vivoit dans une auſſi grande regularité, que ſi nous euſſions été à Port-Royal. I. RELAT.

Le lendemain de notre arrivée dans cette Maiſon, M. de Bernieres prit la peine de nous amener le Curé de la Paroiſſe, qui étoit Monſieur de S. André. La Mere lui demanda permiſſion d'y faire dire la Meſſe, ce qu'il accorda. Elle fit auſſitôt tapiſſer une des grandes chambres d'en-haut, & dreſſer un Autel où on dit tous les jours la Meſſe : les Fêtes & les Dimanches il y en avoit deux. Auprès de l'Autel on fit un petit retranchement avec des bans ; ce qui nous ſervoit de Chœur pour chanter l'Office, & être plus ſeparées des perſonnes ſeculieres qui ſe mettoient derriere pour aſſiſter à l'Office, & entendre la Meſſe que M. Singlin nous venoit dire ſouvent, quoiqu'il demeurât ordinairement à la Maiſon du Fauxbourg S. Jacques. Il nous prêchoit auſſi aſſez ſouvent les Fêtes & Dimanches ; & ces jours-là notre petite Chapelle étoit ſi pleine que nous y trouvions difficilement place. Pluſieurs bonnes Religieuſes qui étoient ſorties de leurs Couvens pour le même ſujet que nous, mais qui n'étoient pas réunies & demeuroient chez leurs parens, venoient avec bien de la joie l'entendre. Elle aſſiſtoient à la Meſſe & à Vêpres : la plupart demeuroient chez nous tout le jour. Elles ſe trouvoient à notre Refectoire & à la Conference, & il s'en trouvoit quelquefois tant que nous n'y pouvions

I. RELAT. vions avoir place : ce qui obligeoit les Sœurs qui arrivoient les dernieres au Refectoire de ſe mettre à terre pour dîner, ce qu'elles faiſoient de bon cœur.

Au commencement que nous fûmes dans cette Maiſon, nous manquions preſque de toutes choſes ; & comme nous étions preſque toujours enſemble, dans une grande chambre de Communauté où il y avoit nombre de lits ſans aucuns rideaux, il arrivoit aſſez ſouvent des choſes qui nous donnoient ſujet de rire. La Mere Agnès nous en reprit, & nous mit ſi bien en regularité qu'en peu de jours nous devînmes toutes autres, & je puis dire plus exactes à tous nos devoirs que nous n'étions à Port-Royal. J'en ſai même qui étoient dans une plus grande mortification & exactitude lorſqu'elles y retournerent, que quand elles en étoient ſorties. Nous étions preſque toutes des jeunes, les Anciennes étant demeurées à la Maiſon du Fauxbourg S. Jacques. C'eſt pourquoi il ſembloit que la Mere Agnès s'appliquât plus particulierement à nous perfectionner. Elle nous parloit aux Aſſemblées & aux Chapîtres avec tant de ferveur & d'affection qu'on étoit tout penetré du deſir de ſe rendre à ce qu'elle diſoit, & comme elle n'avoit pas tant d'affaires & tant de perſonnes à conduire qu'à Port-Royal, elle nous donnoit plus de tems, faiſant tous les jours le Chapître & l'Aſſemblée très exactement. Elle nous y parloit fort long-tems, & ſouvent du ſupport les unes des autres, en ayant plus de beſoin en ce lieu qu'à Port-Royal ; car nous étions preſ-

preſque toutes couchées dans deux grandes chambres où nous avions nos lits ſi proches les uns des autres, que nous n'avions que la place pour y paſſer; & ce petit eſpace nous ſervoit de cellule, où nous étions dans un ſilence auſſi exact que ſi nous euſſions été dans les cellules de notre Monaſtere. Et lorſqu'il venoit des parens de quelque Sœur la voir, la Mere vouloit que nous nous retiraſſions; & nous n'oſions pas leur dire un mot, ni à d'autres perſonnes qui venoient à la Maiſon, ſans ſa permiſſion. I. RELAT.

---

§. 4.

Relation touchant les Ouvrages compoſés par la Mere Agnès.

IL faut dire, quelque choſe des Ouvrages de pieté que la Mere Agnès a faits. Elle compoſa en 1628. un petit Ecrit auquel elle donna le nom de *Chapelet ſecret du S. Sacrement*. Comme on en a fait ailleurs * l'hiſtoire aſſez au long, nous n'en dirons rien: nous nous contenterons de tranſcrire deux petites Pieces qui y ont rapport. La premiere eſt une Lettre de la Mere Agnès à M. de S. Cyran pour le remercier de la Defenſe qu'il avoit priſe du *Chapelet*. Elle étoit écrite de Tard, & dattée du 7. Mai 1634. La voici.

„ Monſieur. Je ne me donnerois pas „ l'honneur de vous écrire ſi-tôt après ma

* Voyez les Relations VI. & VII. du Tome I. de ces Memoires.

J. Relat. „ derniere, craignant de vous être importu-
„ ne, ſi je n'en étois preſſée par le reſſen-
„ timent extrême des effets de votre chari-
„ té, qui ſont revenus juſqu'à moi ces jours
„ paſſés, pour nous mettre dans l'étonne-
„ ment & l'admiration de voir une perſe-
„ verance ſi courageuſe à proteger les inno-
„ cens, & des marques ſi évidentes que le
„ Fils de Dieu agrée cette œuvre de miſe-
„ ricorde par la benediction que Dieu don-
„ ne à un Ouvrage, où je crois que tout
„ le monde confeſſera qu'il ne manque rien
„ pour ſa perfection, & qu'il n'y a à deſirer
„ pour le rendre infiniment utile, que l'adou-
„ ciſſement des eſprits, afin qu'ils ſoient
„ capables d'ouvrir les yeux à des lumieres
„ ſi ſolides & ſi ſaintes. La meilleure raiſon
„ qu'alleguent les adverſaires eſt celle-ci,
„ que le petit écrit du *Chapelet* ne porte
„ pas un ſens ſi avantageux que celui que
„ ſon Defenſeur lui donne: ce qui les de-
„ vroit neanmoins appaiſer & les faire
„ entrer dans des ſentimens de bonté pareils
„ à ceux qu'il fait paroître en la Defenſe.

„ J'ai reçu un accroiſſement de foi par
„ la moyen de cette ſeconde Piece qui m'a
„ extremement rejouie; ou pour mieux di-
„ re, ma foi n'eſt point augmentée, mais
„ il eſt permis maintenant d'en faire profeſ-
„ ſion, & de ne plus meconnoître celui qui
„ eſt au milieu de nous & qui a voulu de-
„ meurer caché juſqu'à cette heure. Mais
„ pourquoi, mon Pere, nous avoir refuſé
„ cette conſolation de vous pouvoir rendre
„ nos très humbles actions de graces, puiſ-
„ qu'elles ſont ſi peu de choſe qu'elles ne

„ peu-

„ peuvent en façon du monde diminuer la louange que vous attendez de Dieu, d'avoir „ travaillé dans un parfait deſintereſſement? „ Je m'en prends à l'Evangile qui comman- „ de que la main gauche ne ſache point le „ bien que fait la droite; & je crois que „ celle-là n'en auroit jamais rien ſu, ſi la „ droite même ne ſe fût decouverte en un „ certain endroit, où l'on parle d'une Let- „ tre dont on ſe ſouvient bien ici. Mais „ que me ſert cette connoiſſance, puiſqu'el- „ le me laiſſe dans le même ſilence où je „ demeurois auparavant; ne trouvant rien à „ dire, ſinon que la charité divine doit être „ la recompenſe de celle-là qui n'a point „ de proportion avec la creature. Et com- „ me en recevant de Dieu, on ne fait point „ difficulté de lui demander de nouvelles „ graces, & que la reception de celles qu'il „ a deja données eſt une diſpoſition & un „ merite pour en attirer d'autres, j'attends „ de nouveaux effets de votre bonté devant „ Dieu, pour me rendre toute autre que je „ ne ſuis, ne trouvant rien en moi de quoi „ je ne ſois obligée de demander l'aneantiſ- „ ſement, &c." I. RELAT.

La ſeconde Piece que nous croyons devoir mettre ici eſt la *Declaration* que la Mere Agnès fit en 1652. au ſujet des calomnies du Pere Briſacier, & qui fut imprimée alors dans la *Defenſe de la Cenſure* de M. l'Archevêque contre l'Ouvrage de ce Jeſuite. Elle étoit conçue dans les termes ſuivans. Tom. I. p. 470. & II. pp. 100. & ſuiv.

„ Je ſouſſignée Sœur Catherine Agnès de „ S. Paul, Religieuſe & Prieure indigne du

I. Relat. „ Monaſtere de Port-Royal du S. Sacrement, reconnois & certifie qu'aucune „ que moi n'a compoſé l'Ecrit intitulé: *Le „ Chapelet ſecret du S. Sacrement:* que je „ l'ai fait plus de quatre ans avant que je „ connuſſe feu M. l'Abbé de S. Cyran, „ ſinon de reputation & pour l'avoir vu „ une ſeule fois à notre Monaſtere des „ Champs, auparavant que nous fuſſions „ établies en cette ville; & que je n'ai eu „ autre deſſein en écrivant ce *Chapelet* que „ de m'exprimer plus facilement que je ne „ pouvois faire de vive voix au Reverend „ Pere de Condren Superieur general de „ l'Oratoire, auquel je deſirai de communiquer ces penſées & qui m'ordonna de „ les écrire. C'eſt ce que je fis avec grande ſimplicité, & les envoyai auſſi-tôt à „ M. l'Evêque de Langres qui gouvernoit „ lors ma conſcience; & il me fit l'honneur de m'écrire, que je devois reverer „ ces penſées non comme miennes mais „ comme penſées de Jeſus-Chriſt en moi. „ C'eſt ce qui me donna la liberté; que je „ n'avois oſé prendre auparavant cette approbation, d'arrêter mon eſprit ſur ces „ penſées; ſans que j'aie neanmoins jamais „ deſiré d'établir ſur elles aucune nouvelle „ devotion, & encore moins qu'elles fuſſent en uſage & qu'on en fît aucune pratique, ſoit en ce Monaſtere ſoit ailleurs, „ comme auſſi n'en a-t-on faite aucune. Je „ puis au contraire aſſurer que j'ai plutôt „ apprehendé que ce petit Ecrit vît le jour, „ & que ç'a été le ſujet qui me fit lui donner le titre de *Chapelet ſecret*, croyant „ que

„ que ces penſées que Dieu, autant que I. RELAT.
„ j'en puis juger, m'avoit données en l'o-
„ raiſon, ne devoient point être propoſées
„ à d'autres ames pour s'en ſervir de peur
„ qu'elles ne les priſſent à contre ſens.

„ Je declare de plus que les impietés &
„ les blaſphemes que quelques-uns ont vou-
„ lu trouver dans quelques paroles de cet
„ Ecrit, en ſe perſuadant qu'il ne tendoit
„ qu'à ruiner les effets d'amour que Dieu a
„ temoigné pour nous, & nommément au
„ Sacrement de l'Euchariſtie & au Myſte-
„ re de l'Incarnation, ont toujours été &
„ ſont encore par la grace de Dieu très
„ éloignés de mes ſentimens, de mes in-
„ tentions & de mon eſprit.

„ C'eſt ce que je ſuis prête d'aſſurer mê-
„ me avec ſerment, s'il en eſt beſoin, de-
„ vant qui que ce ſoit & principalement
„ devant Monſeigneur l'Archevêque de Pa-
„ ris notre Superieur; m'étant ſentie obli-
„ gée à faire cette Declaration très verita-
„ ble & très ſincere, parce que jai appris
„ depuis peu avec douleur que quelques-uns
„ attribuant fauſſement ce *Chapelet* à M.
„ l'Abbé de S. Cyran, en ont fait un des
„ principaux fondemens des étranges ca-
„ lomnies dont ils s'efforcent de diffamer
„ ſa memoire. Fait au Monaſtere de Port-
„ Royal du S. Sacrement, ce 30. Janvier
„ 1652. *Signé*, SOEUR CATHERINE
„ AGNES DE S. PAUL.

La Mere Agnès eut un jour au ſujet de ſes Ouvrages un Entretien avec M. le Maître, qui jugea à propos d'en écrire la Relation que nous inſererons ici telle que nous

I. Relat. l'avons trouvée. On y voit comment elle faiſoit ſes Ecrits & ce qu'elle en penſoit.

[Le Mercredi 15. Octobre 1653. j'entretins un peu la Mere Agnès Prieure de Paris qui étoit ici (à Port-Royal des Champs) depuis quinze jours environ. Et me parlant de ce qu'elle avoit fait ſur le *Chapelet du S. Sacrement* & ſur ce que la Mere Abbeſſe lui avoit ordonné d'écrire quelque choſe au ſujet de ce que dit S. Paul aux Philippiens, Chapitre III. *Hoc ſentite in vobis*, &c. elle me dit ce qui ſuit.

„ Ma conſolation eſt qu'on me promet
„ de revoir ce que j'écris par l'ordre de
„ mon Abbeſſe, & d'en corriger les fau-
„ tes. Je rougis quand on m'ordonne de
„ mettre ſur le papier les penſées qui me
„ viennent dans l'eſprit & je ne les vois alors
„ qu'avec honte, les jugeant ridicules, par-
„ ce que ce qui eſt de Dieu eſt encore mê-
„ lé enſemble. Mais je me conſole quand
„ on les corrige, parce qu'alors je m'ima-
„ gine qu'on ne laiſſe que ce qui eſt bon
„ & qui ne vient point de moi. Car je
„ ſuis aſſurée qu'il ne vient point de moi,
„ ne ſongeant jamais à ce que j'écris avant
„ que de l'écrire, & ne donnant aucune
„ peine à mon eſprit en écrivant. Je me
„ mets devant Dieu, je le prie de me don-
„ ner ce qu'il veut que je donne; & après
„ cette priere courte ou longue, je prends
„ le plume me tenant attentive à ſon inſpi-
„ ration ſainte, & ſans faire aucun effort
„ d'eſprit, lequel auſſi me ſeroit inutile,
„ n'ayant point de fond de raiſonnement ni
„ de ſcience. C'eſt pourquoi auſſitôt que

„ j'ai

„ j'ai achevé d'écrire j'oublie ce que j'ai I. RELAT.
„ écrit, parce qu'il n'a fait que paſſer par
„ mon eſprit ſans s'y arrêter. Si je me
„ ſouviens de quelque choſe, je crois que
„ c'eſt un ſigne que cela n'eſt point de
„ Dieu mais de moi; & j'ai remarqué que
„ c'eſt d'ordinaire ce qui ne vaut rien, ou
„ au moins ce qui eſt moins bon & meri-
„ te d'être retranché. Je ſuis bien aiſe
„ quand je vois les corrections qu'on y
„ fait, eſperant qu'on a examiné le reſte,
„ & qu'il eſt ſans erreur & ſans faute; au
„ lieu que ſi on me rendoit un Ecrit ſans
„ correction, je croirois que ce ſeroit une
„ marque que l'on auroit tout condam-
„ né."

Voila ce que la Mere Agnès me dit, avec une ſincerité & une humilité admirable; & je l'écrivis le même jour & à la même heure, ſans rien changer ni ajouter. Elle m'avoit écrit le matin ce petit billet.

„ Mon très cher neveu. Je penſe que
„ vous croyez que je ſois retournée à Pa-
„ ris, ou bien que je ſois ici pour y vivre
„ en excommuniée, puiſque vous ne dai-
„ gnez pas me demander depuis ſi long-tems.
„ C'eſt pourquoi de l'autorité de tante &
„ d'une venerable vieille, je vous donne
„ heure aujourd'hui à midi au Parloir de
„ ſainte Magdeleine, où je vous ferai des
„ reproches de votre retirement, qui
„ n'empêche pas que je ne ſois toute à
„ vous, SOEUR AGNES Religieuſe
„ indigne.]"

Cette ſainte Mere a fait un grand nombre de petits Ecrits de devotion par obéiſ-

I. Relat. ſance, & on en a imprimé pluſieurs *, qui traitent ſur tout de l'amour de la croix & des ſouffrances qui étoit bien gravé dans ſon cœur. Elle a auſſi écrit nos Conſtitutions, pour nous inſtruire de ce que nous devions faire pour maintenir le bien que Dieu avoit daigné établir dans la Maiſon. On les peut autant regarder comme l'effuſion des ſentimens de ſon cœur, que comme le fruit des inſtructions de nos Directeurs. Elles étoient pratiquées depuis long-tems & l'experience qu'on en avoit faite en prouvoit deja la ſolidité, lorſque quelques-uns de nos amis crurent devoir les faire imprimer dans le tems de notre perſecution en 1665.

La même année on donna encore au public (avec Approbations & Privilege) un autre Ouvrage de la Mere Agnès, qui a pour titre l'*Image d'une Religieuſe parfaite & d'une imparfaite*, avec les *Occupations interieures pour toute la journée.* Ce Livre étoit fait depuis pluſieurs années, mais il ne parut que dans le tems de la captivité de la Mere Agnès. Quelques perſonnes exceſſivement prevenues contre nous, pretendi-

* Comme dans le premier volume des petits Traités de pieté de M. Hamon (en 1671) Ce qui a fait dire à ce pieux Medecin, que lorſqu'il vit ſes Ouvrages qu'il appelle *des morceaux de drap vieux* „ qu'on avoit couſu à l'écarlate toute neuve de „ la Mere Agnès, preſque contre le precepte de „ l'Evangile, il reſſentit une étrange confuſion, „ en voyant (dit-il) tout enſemble tant de lu„ mieres & tant de tenebres." *Circonſtances* de ſa vie écrites par lui-même.

dirent y trouver des choſes dangereuſes & capables de nous entretenir dans ce qu'on appelloit notre *deſobéiſſance:* mais pluſieurs de nos perſecuteurs même dirent qu'il étoit très bon, qu'il ne contenoit rien que de fort utile *, & qu'il falloit que la Mere Agnès fût toute abîmée en Dieu pour avoir compoſé un Ouvrage ſi élevé. I. RELAT.

Peu de tems avant que la perſecution commença, la Mere Agnès prevoyant tout ce que nous avions à craindre, fit un autre Ecrit ſur la conduite que nous devions tenir dans le changement du gouvernement de la Maiſon. Lorſque notre Mere Angelique de S. Jean ſa niece les fit lire au Chapître, ſeize ans après (en 1680.) & fit deſſus des Reflexions qui ont été écrites, elle nous dit que ces *Avis* (c'étoit le titre) ne purent ſervir dans le tems pour lequel ils avoient été écrits, parce qu'ayant été achevés trop tard, on n'eut pas le tems de les revoir †. Cependant nous avons un billet de M. Arnauld qui en parle dans les termes ſuivans. „ Je vous renvoye par M.

* Cela fut dit par M. de Perefixe Archevêque de Paris, & ce qui ſuit par une des Religieuſes de Sainte Marie qu'on avoit miſes à Port-Royal. *Rel. de la captivité de la Sœur Eugenie* p. 29. & *Rel. de la Sœur Genevieve de l'Incarnation* p. 12.

† Ces *Avis* ont été imprimés dans un petit Recueil in 12. en 1718. & dans le vol. in 4. (dont on a ci-devant parlé) en 1724. Ils l'ont été encore en 1737. avec les *Reflexions de la Mere Angelique de S. Jean.*

I. Relat. „ de Sainte-Marthe l'Ecrit de la Mere A-
„ gnès. Je l'ai lu très exactement, & je
„ vous avoue que je n'ai jamais rien vu de
„ plus édifiant & de plus ſolide, pourvû
„ qu'on en retranche ce que j'ai marqué a-
„ vec du crayon. J'ai prié M. de Sainte-
„ Marthe de voir auſſi cet Ecrit & d'en
„ dire ſon avis, & je penſe qu'il ſera de
„ mon ſentiment." Ce billet paroît avoir été écrit vers le mois de Juillet 1664. les *Avis* ayant été commencés au mois de Juin.

Comme l'on avoit recueilli tout ce que l'on avoit des Lettres de notre chere Mere Marie Angelique, on fit auſſi la même choſe pour avoir celles de la Mere Agnès ſon incomparable ſœur. Mais ce qu'on en a de celles-ci n'égale pas le nombre des autres. Rien n'eſt plus capable de faire connoître quel étoit leur eſprit. On voit dans celles de la Mere Angelique plus de force, & dans celles de la Mere Agnès plus de delicateſſe: mais les unes & les autres ſont pleines de l'eſprit de Dieu qui animoit ces ſaintes Meres.

---

§. 5.

Sentimens que la Mere Agnès avoit d'elle-même, qu'elle a temoignée en quelques rencontres, & que la Sœur Angelique de Sainte Agnès DE MARLE *a écrit.*

„ LE monde ne voudroit jamais penſer à
„ moi, diſoit-elle, s'il connoiſſoit
„ mon extrême miſere." Elle

Elle fit un jour la reponſe ſuivante à une Sœur, qui la ſupplioit de demander à Dieu l'humilité pour elle: „ Helas, ma Sœur, „ moi qui ſuis née en orgueil & nourrie „ dans l'orgueil! ” I. RELA

Elle dit une autre fois: „ J'ai aſſez ſujet „ de croire que mes maladies ſont pour mes „ pechés & non pour la gloire de Dieu, „ parce que je n'aime pas les privations „ qu'elles me font porter. ”

La Mere Agnès dit un jour à une Sœur: „ Après ma mort le voile ſera rompu; & „ on verra combien j'étois inutile & à char- „ ge à la Maiſon, & quel ſera le bonheur „ des Sœurs d'être delivrées de moi. ”

---

§. 6.

Relation de la gueriſon d'une incommodité de la Mere Agnès, écrite par M. LE MAISTRE.

LA Mere Agnès étant tourmentée en 1651. d'un horrible mal de dents, M. d'Andilly ſon frere aîné qui la voyoit dans la douleur au Parloir, touché de pitié lui dit tout d'un coup: „ Ma Sœur, vous avez „ aſſez ſouffert, nous ſommes Auguſtiniens, „ il faut invoquer S. Auguſtin qui a été au- „ trefois tourmenté & gueri ſur le champ „ d'un mal pareil, comme il le dit dans ſes „ Confeſſions. ” Sur quoi la Mere dit: *Je vous aſſure que j'ai beſoin comme lui que Dieu me gueriſſe, car je n'en puis plus.* Elle dit auſſi-tôt à deux ou trois Filles ſes aſſiſtan-

non ſeulement à cauſe de la douleur, mais parce que je n'y ſentois nulle force & qu'elle me manquoit entierement. Je fus donc contrainte de me mettre au lit à l'inſtant, voulant eſperer que ce mal paſſeroit quand je me ſerois repoſée. Mais auſſitôt que j'y fus, je ſentis un friſſonnement & un renverſement ſi grand, que mon pouls changea tout à fait, & je crus aller commencer une grande maladie. La fievre me prit enſuite bien fort, & je demeurai plus d'un mois ſi entrepriſe de tout le côté droit, que je ne pouvois faire nul mouvement du bras & de la jambe droite, qu'il ne m'y prît un tremblement tel qu'il m'étoit impoſſible de porter ſeulement ma main juſqu'à ma bouche, & que j'étois contrainte à ne m'aider que de la main gauche. I. RELAT.

On ne perdit point de tems à me traiter, & on eſſaya auſſitôt tous les remedes que les Medecins jugerent me pouvoir donner du ſoulagement. Mais ils n'eurent point d'autre effet ſinon que peu à peu le mal diminua dans les autres parties, & ſe fixa ſur la cuiſſe de la jambe droite dont je reſtai tout à fait dans l'impuiſſance de me ſervir; ne pouvant en aucune maniere me ſoutenir deſſus, & y ſouffrant preſque toujours beaucoup de douleur. La fievre qui avoit été moderée dans le commencement, au bout de ſix ſemaines commença à s'allumer davantage & ne me quittoit plus du tout, mais redoubloit beaucoup toutes les nuits, & mes douleurs auſſi à proportion. On me ſaigna pluſieurs fois, on me purgea beaucoup; mais on n'a jamais vu que cela ait di-

I. Relat. diminué le mal, tant s'en faut; il paroiſſoit s'en aigrir davantage, & toutes les fois qu'on a tenté de me faire des remedes, on a toujours été obligé de les interrompre, parce qu'ils m'empiroient & augmentoient la fievre.

Outre les ſaignées dont j'ai conté plus de trente dans ces quatorze mois, & les medecines dont je ne ſai pas le nombre, on m'a fait en divers tems beaucoup d'autres remedes, des bains, des fomentations, des onctions de diverſes ſortes; mais tout m'a été également inutile. Toutes les ſaiſons ſe ſont paſſées où l'on m'avoit fait eſperer d'abord que mon mal s'en iroit, ſans m'apporter nul ſoulagement; & j'ai vu clairement que les Medecins n'eſperoient plus rien de leurs remedes, puiſqu'ils n'en trouvoient point de meilleur que de les ceſſer tous, étant convaincus par pluſieurs experiences qu'ils ne faiſoient que m'empirer.

Ainſi il y a quatre ou cinq mois qu'on ne m'a quaſi rien fait, excepté que vers le mois d'Octobre dernier on voulut encore tenter certains remedes nouveaux, pour voir s'ils auroient plus d'effet que les autres. Mais après avoir uſé de quelques purgatifs qui devoient m'y preparer, la fievre me redoubla ſi fort & il me prit enſuite un mal de côté ſi preſſant, que je crus que je demeurerois reduite à ne pouvoir plus ſeulement me retourner dans le lit, parce que cette douleur ne m'en laiſſoit pas la liberté. Je croyois qu'elle ſe fixeroit là, comme à ma jambe; mais neanmoins après quelques ſaignées & du repos, ce mal de côté ſe paſſa, au moins

moins il n'étoit plus ſi violent & ſi conti- I. RELAT.
nuel.

Pendant tous ces quatorze mois là fievre ne m'a point quitté, excepté environ deux mois de cet été dernier que je n'en avois point pendant le jour; mais je n'ai point manqué de l'avoir toutes les nuits, & de telles inquietudes dans la jambe outre la douleur que j'y ſentois, qu'auſſitôt que la chaleur de la fievre & celle du lit l'avoient miſe en feu, je ne pouvois preſque durer. Je me ſuis ſouvent vue reduite à me jetter par terre la nuit, pour mettre la jambe nue ſur le carreau, afin de diminuer ce feu que j'y ſentois au dedans bien qu'il n'en parût rien au dehors. Je ne dormois quaſi point toutes les nuits, mais j'étois plus doucement le long du jour, quand la fievre n'étoit pas ſi forte. Dans tout ce tems je n'ai bougé du lit ou d'une chaiſe où l'on me mettoit en me levant, ſans qu'il me fût poſſible de m'en lever ni de faire un ſeul pas ſans aide. Quand il falloit aller à l'Egliſe pour communier, on m'y portoit comme un enfant dans les bras, & de même au Parloir quand mon pere me venoit voir.

Outre les remedes naturels qu'on avoit tenté tant de fois, on avoit fait auſſi dans la Maiſon beaucoup de prieres & pluſieurs neuvaines pour ma gueriſon, qu'il n'avoit pas plu à Dieu d'exaucer. C'eſt ce qui contribuoit à me donner un peu de triſteſſe, me perſuadant que je demeurerois toujours comme cela, puiſque Dieu ne donnoit benediction à rien de tout ce que l'on faiſoit pour mon ſoulagement.

Etant

I. Relat. Etant en cet état à la fin du mois de Decembre dernier, une Sœur qui avoit ſoin de moi, eut penſée de prier la Mere Agnès de faire une neuvaine pour moi. Elle eut aſſez de peine à l'obtenir, parce que la Mere Agnès étoit elle-même perſuadée que Dieu me vouloit malade, puiſqu'il ôtoit à tous les remedes & moyens humains la vertu de me guerir. Elle conſentit neanmoins à commencer cette neuvaine dans l'intention que ce ſeroit pour demander à Dieu qu'il me fît la grace de bien ſouffrir mon mal & de ne m'en point ennuyer. Elle vint tous les jours à la chambre où j'étois, pour faire ſa priere avec moi.

La neuvaine commença le 29. Decembre. 1661. & tant qu'elle dura, je ne ſentis aucun ſoulagement. Je me ſouviens que le Noviciat s'étant aſſemblé pour faire la Conference le premier jour de l'an (1662.) dans la chambre où je demeurois, toutes les Sœurs ſe ſaluant les unes les autres, & moi étant au milieu de toutes auſſi immobile qu'à mon ordinaire, une Sœur dit tout haut en me plaignant: „ Les années changent, & ma „ Sœur Catherine ne change point; il ſem- „ ble qu'elle ait fait vœu de ſtabilité dans „ le bien & dans le mal," parlant de ma maladie; mais ni elle ni moi ne ſavions pas alors que l'heure de mon changement étoit bien proche, & qu'il ne me reſtoit que peu de jours à l'attendre.

Le jour des Rois que la neuvaine devoit finir, on m'avoit porté le matin à l'Egliſe pour communier, & l'après-midi j'entendis Vêpres dans une tribune qui eſt proche de

la

la chambre où je demeure. La Mere Agnès au ſortir de Vêpres me trouva là, & s'approcha de moi pour faire ſa priere; mais en la commençant, il lui vint un mouvement d'eſperance de ma gueriſon, qu'elle n'avoit point eu pendant toute la neuvaine, n'ayant pas même eu intention expreſſe de la demander. I. RELAT.

La priere étant achevée, je voulus eſſayer ſi je n'aurois pas plus de liberté pour marcher; mais je me trouvai dans toute la même impuiſſance, & je commençai quaſi à perdre l'eſperance que j'avois eue que Dieu exauceroit peut-être cette fois-là les prieres qu'on lui faiſoit pour moi; ce qui me fit dire ſur l'heure que ſi je n'étois pas guerie le lendemain, je ne guerirois jamais. Le ſoir en allant me coucher, je voulus m'eſſayer encore, & il me ſembla que je ſentois un peu plus de liberté dans la jambe; mais j'avois une douleur ſous le pied qui m'empêchoit de m'y appuyer en aucune maniere. Etant au lit, j'eus plus de douleur & d'inquietude que de coutume & la fievre fut auſſi plus forte: je ne repoſai preſque point. On me leva des le matin (du 7. Janvier 1662.) dans une chaiſe à mon ordinaire, environ ſur les huit heures.

Sur les neuf heures, une Sœur qui me faiſoit la charité de dire l'Office avec moi, étant venue pour dire Tierces, me demanda ſi je n'étois point guerie. Je lui repondis triſtement que non, & que j'avois même été plus mal cette derniere nuit que les autres. Elle me quitta pour aller à la grande Meſſe, & je demeurai ſeule. Comme

on

I. RELAT. on étoit à la Preface de la Meſſe que j'entendois chanter du lieu où j'étois, il me vint tout d'un coup en penſée de me lever & d'eſſayer encore à marcher, Je me levai à l'heure même ſans aide, au lieu que c'étoit auparavant tout ce que pouvoit faire une perſonne de m'aider à me ſoulever; & je commençai à marcher en m'appuyant d'abord aux meubles & aux murailles; mais auſſitôt je ſentis que je marchois avec liberté, & je fus juſqu'au bout de la chambre ſans oſer neanmoins ſortir, parce que l'étonnement où j'étois me cauſa un ſi grand battement de cœur & un ſi grand froid par tout le corps, que je ne ſavois ce que j'allois devenir. Je me mis à genoux ſans peine, pour remercier Dieu & adorer le S. Sacrement, parce qu'on ſonna en même tems l'Elevation de la grande Meſſe, & je me relevai de même ſans difficulté.

Sur cela une Sœur étant entrée dans la chambre pour chercher quelqu'un, je la priai de dire à la Sœur qui avoit ſoin de moi, qu'elle prît la peine de venir, ſans lui en dire le ſujet. Auſſitôt qu'elle fut venue, je me levai & lui dis l'état où je me trouvois; & à l'heure même après avoir adoré le S. Sacrement dans la tribune, j'allai de mon pied trouver dans ſa chambre la Mere Agnès qui ne ſavoit rien de cette merveille. Je fus enſuite entendre la Meſſe avec elle où je demeurai preſque toujours à genoux, & de là je deſcendis un degré de quarante marches pour aller à l'avant-Chœur devant le S. Sacrement & devant la Crêche rendre graces à Jeſus-Chriſt. Toute la Commu-

munauté m'y vit avec étonnement, & chan- I. RELAT.
ta une Antienne d'action de graces d'une faveur ſi extraordinaire, & qui nous eſt en ce tems-ci une preuve ſi ſenſible de la miſericorde de Dieu ſur cette Maiſon, qu'il daigne conſoler lui-même dans toutes ſes afflictions. Je remontai au retour ces quarante degrés avec tant de facilité que je donnai la main à la Mere Agnès qui a peine à monter ſeule; & celle qui un peu auparavant m'avoit obtenu un ſi grand ſecours de Dieu, reçut ce petit aide de moi. Dans la premiere occaſion j'eſſayois ainſi les forces nouvelles que Dieu venoit de me rendre. Depuis cette heure là, je continue à marcher avec une entiere liberté, & ma ſanté ſe confirme de plus en plus. Je ſouhaite que ce ſoit pour ſervir Dieu avec plus d'amour & de fidelité, en reconnoiſſance de ſes grandes miſericordes.

Signé, SOEUR CATHERINE DE SAINTE SUZANNE (Champagne *.)

* M. Philippe Champagne ſon pere (ce celebre peintre ſi connu) pour temoigner ſa reconnoiſſance & conſerver la memoire de ce Miracle, fit un grand tableau qu'il donna à la Maiſon, & où il avoit peint lui même la Mere Agnès & ſa fille faiſant la neuvaine. Il fut toujours ami de Port-Royal, & lui rendit des ſervices importans.

§. 8.

§. 8.

Relation abregée de la mort de la Mere Agnès, & de ce que M. Arnauld dit à ſon ſujet le lendemain de ſon enterrement.

NOtre très chere Mere Agnès qui avoit depuis long-tems une très foible ſanté, fut attaquée le 10. Fevrier 1671. d'un rhume. Comme elle y étoit aſſez ſujette, on ne fut pas d'abord épouvanté: mais ſa maladie ayant augmentée avec oppreſſion le Samedi 14. on crut devoir lui donner les derniers Sacremens de peur de ſurprife. Ce fut M. de Boisbuiſſon qui l'adminiſtra; & l'on fit avertir M. de Saci qui étoit alors à Paris, & qui vint le lendemain.

Le Jeudi 19. un quart d'heure avant trois heures du ſoir, il plut à Dieu de retirer à lui notre chere Mere qui mourut ſans agonie, dans la même paix & une auſſi parfaite tranquillité qu'elle avoit vecu, au milieu des larmes & des regrets de la Communauté qui perdoit en elle toute ſa conſolation & preſque toute ſa force. M. de Saci l'aſſiſta dans ce paſſage qui ne parut point terrible pour elle, parce que Dieu l'animoit de ſon amour, & que cette chaſte Epouſe ſembloit voir ſon divin Epoux qui l'invitoit à entrer dans les tabernacles éternels.

Le lendemain matin M. Arnauld qui croyoit que ſa maladie ſeroit longue, arriva ceans; & le 21. après qu'on eut dit Tierces, Laudes & la Meſſe, il fit les ceremonies

nies de l'enterrement. Il y avoit avec lui une douzaine d'Eccleſiaſtiques qui ſoutinrant le Chœur, ſans quoi on en ſeroit demeuré au Pſeaume *In exitu*, où toutes les Sœurs ne purent plus retenir leurs larmes, & pendant lequel elles vinrent toutes baiſer la main de la Mere avant qu'on la portât à la ſepulture qui étoit dans le Chœur au pied de la chaiſe de la Prieure *. Le même jour après midi M. de Saci parla à la Communauté ſur les vertus de la Mere Agnès; & le lendemain 22. qui étoit un Dimanche, M. Arnauld fit auſſi un grand Diſcours ſur le même ſujet. Nous mettrons ici l'abregé de ce que celui-ci nous dit. † I. RELAT.

Il commenca par paraphraſer l'Evangile de la Transfiguration & en fit une application à la Mere Agnès, en diſant que ce qui étoit dit du chef pouvoit ſe rapporter aux membres, tout ce qu'il avoit à dire tournant à la gloire de Jeſus-Chriſt qui l'avoit operé dans cette ſainte ame. Après quoi il dit que la Mere Agnès s'étoit retirée du monde à ſept ou huit ans, & étoit entrée dans la ſolitude & le deſert pour prier: que la pieté & le recueillement interieur avoient toujours été ſa grace particuliere, étant diſpoſée en toute rencontre à élever ſon cœur vers Dieu: qu'un grand nombre d'ames qu'elle avoit conduites dans la ſolitude & qu'elle avoit beaucoup aimées, étoient temoins de ce que Dieu avoit fait en elle. Elle a éprouvé,

* Voyez le Tome II. de ces Memoires pp. 122. & 123.

† On peut voir ce Diſcours en entier à la fin du Tome II. des Lettres de ce Docteur.

I. Relat. vé, dit-il, des communications interieures, & quelque reſerve qu'elle eût pour qu'on ne s'en apperçût pas, il lui eſt echappé des choſes qui ont fait aſſez connoître que ſes ſentimens étoient ceux d'une ame qui étant ſortie d'elle-même nageoit dans l'abîme de la divinité. Jamais elle ne vous a entretenu, ajouta-t-il, de ces viſites de Dieu, ſachant que les hommes n'y doivent point prendre part, & qu'on ne doit point s'arrêter ſoi-même à ces douceurs, mais bien tâcher d'acquerir les diſpoſitions qui peuvent attirer ces communications avec Dieu.

Sa meditation & ſes entretiens étoient de l'Ecriture Sainte, qu'elle penetroit d'une maniere particuliere. Elle meditoit continuellement les ſouffrances de Jeſus-Chriſt & la croix. Elle en avoit fait l'objet de ſa devotion : elle les avoit toujours dans l'eſprit & dans le cœur ; & elle tâchoit en même tems de les tracer dans ſes actions & dans ſa vie, par une mortification que l'on peut dire avoir été en elle comme une ſeconde nature. C'a été ce ſentiment d'amour pour la croix & la mort de Jeſus-Chriſt, qui l'a portée à ſe conſacrer à la veneration du divin myſtere de l'Euchariſtie, qui eſt la figure & l'image vivante & perpetuelle du ſacrifice qui a été offert ſur la croix ; & elle a voulu porter toujours la croix ſur elle, afin que la voyant continuellement, elle pût ſe ſouvenir toujours de ce que Jeſus-Chriſt avoit enduré pour elle.

Sa conduite exterieure, dit encore M. Arnauld, a été pour vous un exemple continuel des vertus Chretiennes & Religieu-

ſes

ſes. Vous en avez plus de connoiſſance que moi, & ce ſeroit de vous qu'il faudroit apprendre quelle a été ſa charité, ſa patience, ſa douceur, ſon amour pour la pauvreté, ſon recueillement & ſon ſilence. On a vu en elle une innocence & une pureté de vie merveilleuſe, jointe à une tranquillité d'eſprit que produiſoit la joie interieure du S. Eſprit, qui ne l'a point quittée juſqu'au dernier ſoupir; la douleur de ſa maladie, la vûe de ſa derniere heure, n'ayant pu alterer la paix de ſon ame. Tel fut à peu pres le Diſcours de M. Arnauld *. I. RELAT.

§. 9.

* On ne peut nous ſavoir mauvais gré de mettre ici ſous les yeux de notre Lecteur & ſous un même point de vûe, ce que M. Arnauld dit au ſujet de la Mere Agnès dans ſa Lettre CXLV. Voici ſes paroles. „ Cette ſainte eſt morte comme elle avoit vecu, dans une paix, une tranquillité, une attention à Dieu continuelle juſqu'au dernier ſoupir, qui n'eſt preſque pas concevable. En verité comme S. Athanaſe a dit de S. Antoine qu'il étoit une preuve de la foi Catholique contre l'Arianiſme, je crois qu'on peut dire que des Religieuſes qui ont vieillies dans le ſervice de Dieu avec autant de ſainteté qu'a fait celle-là, ſont une preuve de la Religion Catholique contre la pretendue Reformation (des Lutheriens & Calviniſtes,) où on ne voit point d'exemples de la perfection Chretienne, qui puiſſent être comparés à ceux-là, quoiqu'on y en eût du trouver de toute autre ſi cette Reformation avoit été l'ouvrage du S. Eſprit. Car que n'auroit-on point du attendre d'un renouvellement de l'Egliſe, qui l'auroit miſe au même état où elle étoit du

„ tems

§. 9.

Image de la vertu de la Mere Catherine Agnès de S. Paul. Par la Mere Angelique de S. Jean.

TOute la terre étoit pour elle remplie de la majeſté de Dieu : elle le voyoit, & l'adoroit par tout.

2. Sa pieté n'avoit qu'un même objet dans les grandes & les petites choſes; c'eſt pourquoi elle les faiſoit avec la même exactitude.

3. C'étoit un temple conſacré au culte de Dieu, dont tout le dehors portoit l'image de la ſainteté du dedans.

4. Sa lampe bien loin de s'éteindre, éclairoit toujours les autres, parce que toutes ſes actions étoient exemplaires & portoient à la

„ tems des Apôtres: ce qui eſt l'hypotheſe com-
„ mune à tous les Proteſtans, à ce que dit M.
„ Daillé dans ſon Livre *du vrai uſage des Peres*
„ p. 440. Car il prétend que *la Religion decheant*
„ *de ſa pureté & ſimplicité originelle, & accu-*
„ *eillant toujours quelque nouvelle ordure* eſt *par-*
„ *venue finalement au dernier degré de corruption:*
„ *qu'ils l'avoient trouvé en cet état, & par l'a-*
„ *dreſſe des Ecritures l'avoient remiſe au même*
„ *point où elle étoit auparavant, & l'avoient, s'il*
„ *faut ainſi dire, remontée ſur ſon vrai point,*
„ *d'où par l'ignorance & la fraude des hommes,*
„ *durant le laps de tant de ſiecles elle étoit peu à*
„ *peu dechue.*"

la vertu, n'y ayant point d'interruption dans I. RELAT.
la ſienne.

5. Les vertus étoient en elle des habitudes qui lui étoient devenues comme naturelles par le long exercice qui les avoit enracinées dans ſon cœur, & par la frequente priere qui les arroſoit ſans ceſſe & les faiſoit croître.

6. Elle aimoit le ſilence, ſi on le peut dire, d'une amour de tendreſſe, qui la rendoit ſenſible à tout ce qui intereſſoit la pratique ou l'eſtime de cette vertu.

7. L'inclination que l'on a naturellement à ſe ſatisfaire en tout, étoit changée en elle en une habitude de ſe mortifier en tout.

8. Elle trouvoit le même plaiſir dans les choſes que l'on diſoit d'elle qui alloient à l'humilier, que les autres trouvent dans les louanges.

9. Elle avoit tant d'inclination à obéir qu'elle ne diſcernoit point à qui elle ſe ſoumettoit, & qu'elle auroit dependu de la moindre perſonne.

10. Jamais elle ne penſoit qu'elle dût ſe plaindre de quelque maniere qu'on la ſervît, & ſa joie étoit qu'il lui manquât quelque choſe.

11. Elle avoit horreur de toutes les ſatisfactions des ſens, & elle obſervoit juſques dans les moindres choſes de ne prendre que le ſeul neceſſaire.

12. Sa vertu toute ſpirituelle ne s'attachoit à rien de ſenſible, & dans les choſes même de pieté elle faiſoit plus d'état de la privation qui humilie l'eſprit, que de la jouiſſance qui le ſatisfait & le conſole.

13. Elle ne ſe ſeparoit pas avec moins de

I. Relat. fidelité des perſonnes, des communications & des connoiſſances, pour leſquelles ſa pieté lui auroit donné de l'inclination, que de toutes les autres ſatisfactions humaines.

14. Elle ſavoit que l'on trouve toujours plus aſſurément Jeſus-Chriſt à la Croix qu'en tout autre lieu, c'eſt pourquoi elle preferoit la mortification d'elle-même à toute autre choſe.

15. Ses paroles inſpiroient le ſilence: tant elles étoient accompagnées de retenue & de modeſtie.

16. Son ſilence ſervoit autant à *inſtruire* que ſes paroles, parce qu'il repreſentoit *l'idée* d'une perſonne ſpirituelle dont l'entretien n'eſt plus qu'avec Dieu.

17. Comme il n'y avoit point de vuide dans ſon cœur où tout étoit plein de Dieu, elle ne vouloit point qu'il y eût de vuide dans ſon tems, & tous les momens étoient remplis ou du travail ou de la priere.

18. Elle prioit comme ſi elle n'eût jamais du travailler, tant ſon eſprit ſe ſeparoit aiſément des choſes exterieures.

19. Elle ſe croyoit ſi fort obligée au travail qu'elle ne s'en excuſoit jamais, quelques raiſons que ſa repugnance ou ſon infirmité euſſent pu fournir pour l'en decharger.

20. Elle prenoit de bon cœur ſur elle ce que les autres avoient peine à faire, par une humilité égale à ſa charité; diſant que les choſes plus difficiles ne lui faiſoient pas plus de peine à entreprendre que les plus aiſées, parce qu'elle ſe ſentoit également incapable de réuſſir en tout, ſi Dieu ne l'aidoit.

21. Elle faiſoit & diſoit ſans reflexion

vers

vers elle-même, tout ce qu'elle croyoit que Dieu demandoit d'elle, ſans avoir égard ſi ſa conduite ſeroit agreée ou improuvée, pourvû qu'elle ſatisfît la charité & la verité qu'elle regardoit uniquement. I. RELAT.

22. Elle trouvoit de l'ennui dans ce qui divertit les autres; & jamais ſa charité ne lui faiſoit tant de contrainte, que quand elle étoit obligée par condeſcendance de quitter ſon attention ſerieuſe pour écouter des choſes qui ne l'étoient pas.

23. Elle étoit morte à toutes les choſes du monde, & auroit voulu que le monde eût été mort & enterré pour nous, en ſorte que nous n'euſſions jamais entendu parler de ce qui s'y paſſe.

24. Toute ſa conduite repreſentoit celle de Dieu, qui fait toutes choſes avec poids & avec meſure; car depuis ſes plus grandes juſqu'à ſes plus petites actions & paroles, tout y étoit dans une regle & une ſageſſe qui ne ſe dementoit jamais.

25. Elle étoit de ces veritables enfans de Dieu, dont toute la vie n'eſt qu'amour & obéiſſance: ce qui lui donnoit une exactitude incomparable pour tous les exercices de la Religion, où ſon cœur étoit encore plutôt que ſon corps.

26. Dieu avoit établi dans ſon cœur le Royaume immobile de ſa grace, qui lui donnoit une immobilité dans toutes ſortes d'évenemens que tout le monde admiroit en elle, paroiſſant toujours la même quelque changement qui arrivât.

27. On ne voyoit point en elle le trouble des paſſions: tout étoit calme dans ſon

I. Relat. eſprit; & ni la joie, ni la crainte, n'étoient point capables de faire prendre aucun effort ni à ſes penſées ni à ſes paroles.

28. Elle ne diſcernoit aucun de ces dons admirables que Dieu avoit mis en elle; & elle étoit plus perſuadée de ſa pauvreté & que tout le monde toleroit ſes defauts, que ne le ſont ceux qui ſont inſupportables à eux & à tout le monde.

29. Elle étoit incapable de s'excuſer & ne le faiſoit jamais, parce qu'elle croyoit, quelque opinion qu'on eût de ſa conduite, qu'il y avoit ſans comparaiſon plus de defauts qu'on n'y en appercevoit; & elle croyoit ſe rejouir de la verité, quand elle ſe rejouiſſoit d'être connue dans ſes imperfections.

30. Toute ſa diſpoſition étoit d'aneantiſſement, de ſoumiſſion & d'adoration devant la majeſté de Dieu, ne recherchant ni lumiere ni ſentiment que de ſavoir que Dieu eſt tout & que la creature n'eſt rien.

31. Elle portoit deja gravée dans ſon ame une image de l'éternité; car elle ne regardoit jamais que le moment preſent, ayant auſſi peu d'inquietude ſur l'avenir qu'elle faiſoit peu de reflexion ſur le paſſé.

32. Sa charité étoit toujours appliquée & agiſſante; & elle avoit ſi preſens les beſoins des perſonnes dont elle avoit la conduite, qu'elle ne manquoit jamais à pas une.

33. Elle rachetoit le tems qu'elle donnoit à ſes exercices ſpirituels, par le grand menagement qu'elle faiſoit de tous les momens, pour les employer au ſervice du prochain; de ſorte qu'encore qu'elle priât plus qu'une au-

autre, elle travailloit auſſi plus que les I. RELAT. autres.

34. Sa vigilance & ſon ſoin pour les perſonnes dont elle avoit la conduite, prevenoit tous leurs beſoins; & ſa patience à les ſupporter, ne ſe laſſoit jamais.

35. Une ſeule parole de Dieu ſuffiſoit pour nourrir ſon ame, & elle buvoit cette eau ſainte comme à la derobée & en paſſant, de même que les ſoldats de Gedeon, dans les petits momens qu'elle pouvoit ouvrir un Livre.

36. Son amour pour la priere étoit ſi grand, qu'elle s'y delaſſoit le corps & l'eſprit; & quand ſes infirmités lui ôtoient le repos & le ſommeil, les Pſeaumes qu'elle recitoit lui charmoient l'ennui des plus longues nuits.

37. Quoiqu'elle fût en tout lieu comme dans le lieu ſaint, & qu'elle ſût ſe paſſer de toutes les choſes exterieures quand Dieu l'en privoit, ſon ardeur pour les ſaints exercices n'en diminuoit point, & elle avoit une ſoif de Dieu qui ne ſe ſatisfaiſoit jamais.

38. L'impreſſion de l'éternelle verité ſembloit effacer de ſon eſprit tout ce qui paſſe avec le tems. Jamais on ne l'entendoit parler des choſes qui lui étoient arrivées, ou de ce qu'elle avoit fait. Elle oublioit tout ce qui étoit derriere elle, & ne regardoit que ce qui manquoit à ſa vertu.

39. Son œil parfaitement ſimple s'édifioit de tout le bien qu'elle pouvoit remarquer dans les autres; & une bonne parole qui n'auroit été dite que par hazard, lui demeuroit dans l'eſprit pluſieurs années.

I. Relat. 40. Elle n'attribuoit qu'à elle ſeule le peu d'avancement des perſonnes qu'elle conduiſoit, & la priere qu'elle faiſoit étoit celle-ci : *Vous connoiſſez, Seigneur, mon ignorance & ma folie, ne permettez pas que ceux qui vous cherchent aient ſujet de rougir à cauſe de moi.*

41. Le feu qui brûloit dans ſon cœur, n'aimoit pas le rafraîchiſſement ſelon l'expreſſion d'un ſaint Martyr, & elle eût apprehendé de l'éteindre ſi elle eût pris quelque ſatisfaction à s'entretenir des graces interieures que Dieu lui communiquoit, & qu'elle cachoit au contraire ſous un ſilence inviolable pour les conſerver.

42. Elle avoit pour Dieu une ſainte jalouſie, & pour elle-même un ſi grand mepris qu'elle ne pouvoit ſouffrir la moindre louange, croyant que l'on deroboit à Dieu tout ce qu'on lui attribuoit à elle.

43. Quoiqu'elle ne put ſouffrir qu'on la louât, elle étoit neanmoins inſenſible à la complaiſance que les autres craignent dans les louanges ; & elle entendoit avec la même indifference ce que l'on diſoit pour la louer ou pour la blamer, rendant en l'un & en l'autre à la ſeule verité ce qu'elle ſavoit lui appartenir.

44. Sa mort a été un tableau racourci de toute ſa vie ; & ſa derniere maladie qui n'a duré que peu de jours, a été comme le tems de la moiſſon, où l'on a vu raſſemblés tous les fruits de l'éternité, & toutes les vertus extraordinaires qu'une ſi longue & une ſi ſainte vie avoit fait paſſer en habitude.

45. Quand elle a été plus proche d'entrer

trer dans la lumiere, elle a connu avec encore plus de clarté ſon propre neant & ſa pauvreté, diſant avec un profond abbaiſſement : que tout ce que Dieu avoit fait par elle n'étoit point à elle, & qu'elle avoit beſoin de la charité de toutes les perſonnes qui l'aimoient, pour lui obtenir la miſericorde de Dieu qu'elle n'avoit jamais meritée. I. RELAT.

46. La tranquillité de ſon ame, & cette immobilité de grace qui a été toute ſa vie le caractere particulier de ſa vertu, a paru d'une maniere ſi extraordinaire à ſa mort, que tout ce que l'on en peut dire ne ſauroit former dans l'eſprit de ceux qui ne l'ont point vue, l'idée qui en eſt demeurée à toutes les perſonnes qui en ont éte temoins.

47. Sa charité a été toujours agiſſante, juſqu'au moment que l'Eſprit ſaint lui a dit de ſe repoſer de ſes travaux. Il ſemble que ſans ce commandement la mort n'avoit pas aſſez de force pour l'empêcher d'agir ; puiſqu'ayant deja perdu l'uſage de tous ſes ſens par l'aſſoupiſſement de la mort, elle repondoit encore avec le peu de voix qui lui reſtoit & par la douceur de ſon viſage, aux larmes & aux prieres de ſes Filles, qui lui demandoient ſa benediction & qui lui recommandoient leurs beſoins.

48. Une perſonne qui n'avoit jamais voulu goûter aucune des douceurs de la vie, meritoit bien que Dieu lui adoucît, comme il a fait, l'amertume de la mort. Car après avoit couronné ſa patience par les ſouffrances de ſa maladie qui furent très grandes, il lui en ôta de telle ſorte le ſentiment vingt-

I. RELAT. quatre heures avant qu'elle mourut, que ſon corps ſembloit recevoir quelque impreſſion anticipée de cet heureux repos où ſon ame étoit ſur le point d'entrer.

49. La pieté qui ſembloit être ſa ſeconde ame, & qui étoit le principe de tous les mouvemens de ſon cœur, a paru la derniere ſurvivre à tous les mouvemens naturels; car ils étoient deja tous éteints par la preſence de la mort, lorſqu'elle prioit encore & conſervoit ſon attention aux prieres que l'on faiſoit auprès d'elle.

50. Et pour renfermer le tableau de tant de vertus dans une ſeule figure que le S. Eſprit a tracée, on peut dire qu'elle eſt montée du deſert comme une fumée de myrrhe & d'encens. Sa ſeparation entiere de l'amour des choſes créées, le plaiſir qu'elle a pris dans les exercices de la penitence & de la mortification, l'ardeur d'une priere continuelle qui élevoit ſans ceſſe ſon cœur vers Dieu, & la bonne odeur de ſa charité & de ſon exemple qui attiroit les ames à Jeſus-Chriſt, ſont un abregé de toute ſa vie. Que ſi ſa mort ſemble avoir conſumé tant de parfums, ce n'eſt neanmoins que ce qu'il y avoit de terreſtre qu'elle a detruit, la fumée de ce ſacrifice qui s'éleve vers Dieu nous le rendra plus favorable, & nous retrouverons en lui qui eſt notre pere, cette veritable mere qui y eſt vivante & dont la charité n'a pu mourir.

§. 10.

§. 10.

Relation de la Mere Angelique de S. Jean. Sur le ſoin qu'avoient les Meres Angelique & Agnès d'empêcher leurs Filles d'avoir aucune curioſité.

Le 26. Janvier 1672.

ON peut remarquer pour un exemple de la conduite de la Mere Angelique & de la Mere Agnès, ce qui eſt arrivé à ma Sœur Marguerite Angelique du S. Eſprit (Girouſt *.) Elle a appris cette année la mort d'une ſœur unique qu'elle avoit dans le monde & qui étoit mariée à Grenoble; & il y avoit huit ans qu'elle étoit morte ſans qu'elle l'eût ſu. Il eſt vrai que l'état où nous avions été, & notre captivité, avoit peut-être empêché qu'on ne lui eût mandé cette nouvelle; mais il eſt vrai auſſi que par une autre captivité plus heureuſe & plus volontaire, il y avoit trente ans que cette Religieuſe n'avoit écrit à Mademoiſelle ſa ſœur, & n'en avoit point de nouvelles. En quoi ſa ſoumiſſion avoit été auſſi louable, que la conduite de nos Meres étoit ſolide & établie ſur le veritable renoncement où les Religieuſes ſe ſont obligées d'entrer en quittant le monde & leurs proches.

Ma Sœur Marguerite Angelique qui avoit

* Voyez ce qui eſt dit de cette Religieuſe pp. 458. 509. *& ſuiv.* du Tome II. de ces Memoires.

I. Relat. voit aimé tendrement cette ſœur laquelle étoit auſſi une perſonne fort aimable, avoit quelquefois de la peine de n'entendre point du tout parler d'elle; & de tems en tems elle en avoit parlé à la Mere Angelique, & encore depuis ces dernieres années à la Mere Agnès. Mais l'une & l'autre lui ayant toujours repondu que la regle étoit que les Religieuſes ne devoient point prevenir les perſonnes du monde, & que Mademoiſelle ſa ſœur ne lui écrivant pas, ce n'étoit point à elle à commencer; elle avoit eu la docilité de ſe rendre à cela. Mais enfin elle a eu la conſolation que ſi elle ne l'a pu aſſiſter à ſa mort par les prieres qu'elle eût faites & qu'elle lui eût procuré, ſi elle l'eût ſu huit ans plutôt, elle a pu offrir à Dieu pour elle la privation qu'elle avoit ſoufferte trente ans durant, & que Dieu aura indubitablement reçu pour ſa ſœur, comme un ſacrifice qui a coûté davantage à la nature, & qui merite de plus grandes graces, parce qu'il eſt l'effet d'un plus grand amour pour lui.

II. Re-

II.

Relation de la Vie & des vertus de Madame ARNAULD, *Religieuſe de Port-Royal ſous le nom de Sœur Catherine de Sainte Felicité. Par Madame le* MAISTRE *ſa fille aînée.*

I.

Naiſſance de Mad. Arnauld : ſon éducation, & ſon mariage.

MAdame Arnauld, dite en Religion Sœur Catherine de Sainte Felicité, étoit fille de Meſſire Simon Marion, Baron de Druy, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils d'Etat & privé, & Avocat general en ſa Cour de Parlement, & de Demoiſelle Catherine Pinon ſa femme. Elle naquit à Paris le 13. Janvier, 1573. jour auquel on fête au Palais S. Hilaire Evêque de Poitiers. Son extrême delicateſſe cauſée parce qu'elle étoit venue avant terme, donna à ſes pere & mere de grandes apprehenſions de la perdre, à cauſe qu'elle étoit unique.

Elle fut élevée avec grand ſoin, & inſtruite en la vertu & en la crainte de Dieu par Madame ſa mere, qui étoit continuellement malade, & qui ne la perdoit point de vûe, ſans que cette petite s'ennuyât de ne bouger d'une chambre. Dans ce petit âge, elle pratiqua l'obéiſſance & la ſoumiſſion, non ſeulement à Madame ſa mere, mais auſſi aux ſervantes qui avoient ſoin d'elle; ne leur donnant nulle peine, & ne

II. Relat. ſe plaignant jamais à Madame ſa mere de rien qu'on lui fît.

Les continuelles douleurs que ſouffroit ſans ceſſe Madame ſa mere la rendant melancolique, les moindres manquemens de cette petite la mettoient de mauvaiſe humeur; & comme elle la voyoit fâchée, elle ſe retiroit doucement & s'en alloit trouver Monſieur ſon pere, qui l'aimoit extrêmement, & le prioit de faire ſa paix avec Madame ſa mere: ce qu'il faiſoit, la ſoutenant & l'excuſant toujours. Elle lui fut toujours fort chere, n'ayant jamais eu que quatre enfans dont deux moururent après être baptiſés, & deux ſeuls reſterent, elle qui étoit l'aînée, & un fils. A douze ans elle fut mariée à M. Arnauld Avocat en Parlement, avec lequel elle a vecu trente-quatre ans en grande paix & amitié.

II. Particularités ſur M. Arnauld ſon Mari.

M. Arnauld étoit fils aîné de M. Arnauld de la Mothe, & de Madame Forget ſa femme. Il étoit âgé lors de ſon mariage de vingt-quatre ans. Je crois en devoir dire quelque choſe *, & comme ſe fit ce mariage, qui a reçu tant de benedictions du ciel.

M. Arnauld étoit l'aîné de huit freres. Il étoit ſi fort avancé dans ſes études, qu'à dix-ſept ans il ſe trouva capable d'étudier en Droit; & pour cela il fut envoyé à Bourges, où il fit ſon Cours ſous le docte M. Cujas, qui le prit en telle amitié pour ſon bon eſprit, ſa ſageſſe & ſon aſſiduité à

* Voyez ce qu'en dit M. d'Andilly dans ſes Memoires imprimés en 1734. auſſi bien que de ſes autres parens.

à l'étude, qu'il fut toujours depuis ſon intime ami. Il étudioit quinze ou ſeize heures par jour; & de peur de ne ſe pas éveiller aſſez matin, il donnoit tous les mois de l'argent à un homme pour l'éveiller à trois heures. Il revint à dix-neuf ans, ayant appris tout ce qui ſe pouvoit ſavoir des Loix. II. RELAT.

Au retour de Bourges, Monſieur ſon pere trouva à propos de l'envoyer en Italie avec quelques-uns de ſes amis qui avoient le même deſſein. Il lui donna deux cens écus pour faire ce voyage, qui dura ſix mois. Durant ce voyage il ne perdit pas une heure de tems, écrivant tout ce qu'il voyoit de remarquable dans toutes les villes par où il paſſoit; de telle ſorte qu'il ſavoit mieux l'Italie que beaucoup d'Italiens. Il menagea ſi bien ſon argent, quoiqu'il fût très libéral, qu'encore qu'il achetât quantité de choſes jolies, il lui en reſta; ce qui eſt extraordinaire à un homme de ſon âge.

A ſon retour il ſe fit recevoir Avocat, & commença à vingt & un an à plaider; de ſorte que l'on jugea que s'il demeuroit dans le Barreau, il paſſeroit devant tous ſes compagnons. Il y eut un Conſeiller, nommé M. Bouguier, qui n'ayant pas d'enfans, le prit en telle amitié qu'il lui vouloit donner ſa charge de Conſeiller au Parlement; mais il l'en remercia, deſirant demeurer dans le Barreau. Ce bon homme voyant qu'il ne le pouvoit reſoudre à la prendre, lui donna trois cens livres de rente, ce qui étoit beaucoup en ce tems-là.

Continuant à plaider, Monſieur ſon pere le preſſoit de ſe marier; & il ſe preſentoit des

II. Relat. filles fort riches, mais il n'en avoit nulle envie. Enfin ſe voyant preſſé, il dit qu'il ne ſe marieroit point, s'il n'épouſoit la fille de M. Marion, qui étoit alors le plus celebre Avocat du Barreau, qui n'avoit que cette fille & un fils. Son pere auſſitôt fit ce qu'il put pour faire ce mariage; mais la perſonne qui s'y employa s'étant adreſſée à Madame Marion, reçut un refus ſur l'extrême jeuneſſe de ſa fille, qui n'avoit alors qu'onze ans. M. Arnauld voyant qu'il avoit été refuſé, ne penſa plus à ſe marier, & crut qu'on ne l'en preſſeroit plus auſſi. Mais Dieu qui vouloit ce mariage, diſpoſa une rencontre qui le fit réuſſir.

M. Pinon beaufrere de M. Marion plaidant ſa premiere cauſe, celle de ſa partie tomba dans les mains de M. Arnauld, qui ſe prepara le mieux qu'il put pour cette action, croyant bien que M. Marion n'y manqueroit pas à cauſe de ſon beaufrere : ce qui arriva. Cette cauſe ayant été très bien plaidée des deux côtés, & gagnée par M. Arnauld avec applaudiſſement de tout le monde, M. Marion qui avoit eſtimé cette action, en parla tout le long du dîner à M. Marion Threſorier de France en Languedoc, ſon frere, très habile homme & qui s'étoit auſſi trouvé au Palais. Comme ils louoient tous M. Arnauld, il dit à M. Marion qu'il lui ſembloit que ce jeune Avocat ſeroit bien propre pour épouſer ſa fille, & qu'il lui ſeroit très avantageux d'avoit un gendre ſi habile pour ſe decharger de toutes ſes affaires. M. Marion lui repondit qu'il ne croyoit pas qu'il y penſât. Madame Marion qui en-

entendoit ce diſcours, ne dit mot ; mais l'après-dînée elle tira ſon beaufrere à part, & lui dit que M. Arnauld avoit fait demander ſa fille, mais qu'à cauſe qu'elle étoit ſi jeune elle avoit fait la reponſe, ſans en parler à ſon mari. Lui prudemment dit à M. Marion qu'il croyoit que cette affaire ſeroit aiſée à faire ; & ainſi en ayant fait parler, & tout le monde en étant content, ils furent fiancés avec une extrême joie de toutes les deux familles. II. RELAT.

Mais la joie fut bientôt changée en deuil par la mort de M. de la Mothe pere de M. Arnauld, qui laiſſoit douze enfans, huit fils & quatre filles, dans une affliction extrême de perdre un pere, qui quoiqu'âgé de ſoixante & deux ans, étoit auſſi fort qu'un homme de vingt-cinq. Il étoit Auditeur des Comptes, Contrôleur general des rentes, & Procureur general de la Reine mere des Rois François II. Charles IX. & Henry III. de laquelle il avoit l'honneur d'être fort aimé. Il laiſſa un grand procès contre les creanciers de ladite Reine, qui importoit de plus de cent mille livres : c'étoit en ce tems là une très grande ſomme. Cette mort arriva en 1585. M. Arnauld ſe trouva par là chargé comme le fils aîné, de toute cette famille deſolée, laquelle il ſoutint avec un courage merveilleux ; travaillant jour & nuit pour ſortir de ce procès dont il vint à bout, & pour conſoler ſa mere & la ſoulager en tout ce qu'il pouvoit.

Pluſieurs perſonnes voyant le malheur arrivé à cette maiſon par la perte de ſon chef,

II. Relat. chef, (qui étoit un homme d'excellent eſprit & de conduite, qui avoit quantité d'amis,) & tout le faix tombé ſur les épaules de M. Arnauld, conſeilloient à M. Marion de rompre ce mariage. Mais étant incapable d'une ſi grande lâcheté, il leur repondit : „ Quand il iroit de tout mon „ bien, je ne voudrois pas y avoir ſongé, „ & je ne ſuis pas ſi lâche que de vou„ loir rompre ce mariage ſi avancé, que „ j'acheverai, s'il plaît à Dieu, de meilleur „ cœur que ſi M. de la Mothe ne fût point „ mort, pour temoigner à ſon fils que j'ai „ principalement conſideré ſa perſonne, qui „ ne vaut pas moins qu'elle valoit. " L'évenement a montré qu'il avoit raiſon. Car jamais pere ne reçut plus de contentement d'un fils qu'il en reçut de M. Arnauld ; & jamais fille ne fut plus heureuſement mariée.

III. Leurs enfans.

Après ce mariage, il demeura chez M. Marion, ne traitant nullement ſa femme en enfant ; laquelle auſſi ne ſe conduiſit pas avec moins de ſageſſe avec ſon mari, ſa belle-mere, ſes beaux-freres & ſes belles-ſœurs, que ſi elle eût eu vingt-cinq ans. Pendant ſa premiere groſſeſſe, M. Arnauld penſa mourir d'une fievre pourpreuſe ; & & l'apprehenſion qu'elle eut, fut peut-être cauſe que le fils dont elle accoucha à quinze ans, ne vecut que cinq jours, & laiſſa autant de triſteſſe dans la famille par ſa mort, que ſa naiſſance y avoit cauſé de joie : & pour elle, elle en penſa mourir d'affliction.

Seize mois après elle accoucha de ſon ſecond fils qui eſt M. d'Andilly, qui fut reçu

avec

avec une joie pareille au premier; & ſon ſoin pour l'élever étoit auſſi extraordinaire que ſon affection. C'étoit un enfant très beau, & ſi extraordinairement vif, qu'il connoiſſoit tout le monde dès trois & quatre mois. Elle eut de ce mariage ſi beni de Dieu, vingt enfans, onze fils & neuf filles, dont il en a pris dix au deſſous de trois ans; & ils en ont élevé dix, quatre fils & ſix filles. Ce mariage a été des plus heureux; & la paix, l'amitié & la fidelité s'y ſont rencontrées parfaitement. II. RELAT.

IV. Vertus de Mad. Arnauld & de ſon mari.

Madame Arnauld s'eſt rendue remarquable par une très grande chaſteté qui paroiſſoit en ſes paroles & en ſes actions, qui ne furent jamais, même dans ſa plus grande jeuneſſe, ni legeres ni affectées. Sa modeſtie a été telle, qu'à dix-huit ans elle retrancha de ſon habit toutes les ſuperfluités, quoiqu'il fût propre, decent & ſelon ſa condition. Elle avoit un tel ſoin de ſa famille, principalement des filles & des femmes, qu'en quarante ans qu'elle a été en menage, il n'y eſt jamais arrivé aucun deſordre; & elle commença de prendre ce ſoin dès l'âge de treize ans, ayant donné un ſoufflet à ſa premiere femme de chambre, qui étoit une fille de vingt ans, fort ſage, à cauſe qu'elle n'avoit pas reſiſté à une careſſe qu'une perſonne lui faiſoit.

Elle a rendu à Monſieur ſon pere & à Madame ſa mere toute ſorte de reſpect, d'obéiſſance & de ſervices. Nous avons dit que Madame ſa mere étoit toujours malade, & qu'elle ne partoit point d'auprès d'elle devant que d'être mariée; elle continua de-

M. Relat. depuis, preferant ſa compagnie, quoique melancolique, à tous les divertiſſemens qu'elle pouvoit licitement prendre en cet âge, & ne l'abandonna que pour ſuivre ſon mari qui alla à Tours, quand le Parlement y fut transferé. En étant revenue, elle continua de l'aſſiſter juſqu'à ſa mort; & depuis elle prit ſoin du menage de Monſieur ſon pere & de ſa perſonne; & ſa derniere maladie ayant duré dix mois elle ne le quitta jamais. Elle a eu ce même ſoin de Madame ſa belle-mere avec laquelle elle demeuroit à Tours, étant continuellement auprès d'elle, lui temoignant qu'elle avoit plus de ſatisfaction d'être en ſa compagnie que d'aller avec ſes belles-ſœurs en viſite & à la promenade: ce qui faiſoit dire à cette bonne femme: *Si ma belle-fille faiſoit comme mes filles, je ſerois toujours ſeule.*

Elle a pratiqué ſingulierement la ſoumiſſion à Dieu & la confiance en ſa divine Providence, acceptant de bon cœur les vingt enfans qu'il lui a donnés en vingt-quatre ans; étant accouchée de ſon premier à quinze ans, & de ſon vingtieme à trente-neuf; ne ſe laſſant point des incommodités qu'elle a reçues à ſes ſix groſſeſſes dernieres, par des coliques furieuſes & d'autres maux qui ne lui laiſſoient pas un moment de relâche; & ſes accouchemens étant ſi fâcheux, qu'elle a toujours été en peril de ſa vie.

Quand elle avoit mis ſes enfans au monde, elle n'épargnoit ni l'argent ni la peine pour les élever. Elle n'en a point apprehendé la quantité, & ne s'eſt point miſe en peine

peine comment elle les pourvoiroit; s'aſſu- II. RELAT.
rant que Dieu qui les lui avoit donnés en auroit ſoin; quoiqu'à vingt-cinq ans elle en eût huit de vivans, quatre fils & quatre filles. Ce qui fit que Monſieur ſon pere qui n'avoit jamais eu que deux enfans deſira qu'elle mît jeunes deux de ſes filles en Religion; & demanda deux Abbayes au Roi pour elles, Port-Royal & S. Cyr, qu'il obtint de Sa Majeſté. A quoi elle eut très grande repugnance; mais ne lui oſant reſiſter, elle redoubla ſes ſoins envers ſes deux filles, afin qu'elles fuſſent élevées dans la crainte de Dieu, & elle ne leur épargnoit rien de ce qui leur étoit neceſſaire.

Tom I. pp. 7. & 8. To. II. pp. 248. &c.

Quand l'aînée des deux fut Abbeſſe de Port-Royal, cette Maiſon étant en très grand deſordre pour ce qui étoit du temporel, elle prit des peines incroyables, auſſi bien que M. Arnauld ſon mari, pour la remettre; avançant l'argent qui étoit neceſſaire, & donnant tout ce qu'ils pouvoient aviſer pour empêcher que leur fille ni les Religieuſes ne manquaſſent de rien, ni en ſanté ni en maladie; & cela de ſi bon cœur qu'il étoit aiſé de juger que leur intention n'avoit pas été de mettre leur fille en Religion pour s'en decharger, mais ſeulement pour obéir à M. Marion, alors Avocat General, qui l'avoit deſiré.

Sa pieté n'étoit pas moindre, ayant plus de paſſion pour le ſalut de ſes enfans, que les gens du monde n'en ont de leur laiſſer des biens. Elle prioit ſans ceſſe Dieu pour eux; & prioit tous les gens de bien qu'elle connoiſſoit, de les lui recommander.

Sa

II. Relat. Sa charité étoit generale, commençant à ſon mari qu'elle aimoit & honoroit extrêmement, & ſes enfans enſuite, ne ſe laſſant jamais de leur faire du bien. Ses domeſtiques ne manquoient jamais de rien, & elle ne faiſoit point de difference d'eux à ſes enfans dans leurs maladies, les faiſant ſervir & traiter de la même façon. Elle les payoit & recompenſoit très bien, de ſorte qu'il y avoit preſſe à la ſervir; & après qu'elle les avoit mariés, elle continuoit cette même affection, les aſſiſtant eux & leurs enfans dans leurs beſoins.

Elle gardoit un grand ordre dans ſon menage; & comme les ſervantes ſont d'ordinaire aſſez negligentes, elle étoit quelquefois contrainte de ſe fâcher contre elles, pour les rendre plus ſoigneuſes. Une de ſes femmes de charge lui rendant un fort mauvais compte de ſon linge, elle la tança ſi fort, que cette femme ſe laiſſant emporter à la colere lui parla fort mal à propos; ce qui fit un effet contraire en la Maîtreſſe, laquelle touchée de Dieu ſe jetta à genoux devant elle & lui demanda pardon. Son humilité étoit ſi grande que long-tems après, lorſqu'elle étoit Religieuſe, s'étant ſouvenue qu'elle avoit donné de la peine à une de ſes ſervantes, par un trop grand amour de la propreté, elle demanda licence de l'envoyer querir; & étant venue, elle ſe mit auſſi à genoux devant elle à la grille, & la pria de lui pardonner.

Elle ne bornoit pas ſa charité à ceux de ſa maiſon; mais elle la pratiquoit envers tous les pauvres, les allant chercher dans leurs maiſons & dans les Hôpitaux, pour

leur

leur porter ce qu'elle pouvoit pour les ſoula- II. RELAT.
ger. En cela même elle gardoit toujours l'ordre; allant premierement à ſon village d'Andilly où depuis 1605. qu'il fut à elle, il n'y eut perſonne qui demandât ſa vie, car elle la faiſoit gagner à tous ceux qui pouvoient travailler, & nourriſſoit ceux que la vieilleſſe ou la maladie en rendoient incapables; enſuite ceux de ſa paroiſſe de S. Merri; & après, les autres, principalement les honteux, quoiqu'elle ne laiſſat pas de la faire auſſi à ceux qu'elle ne connoiſſoit point.

Elle fut en cela très favoriſée de Dieu, qui lui avoit donné un mari qui trouvoit bon tout ce qu'elle faiſoit; & qui de ſon côté aſſiſtoit les pauvres gens d'Andilly en tout ce qu'ils avoient beſoin, leur avançant de l'argent ſur les ouvrages qu'ils lui faiſoient & leur en prêtant, & donnant ſelon leurs neceſſités; ſans s'en ſentir jamais importuné, à quelque heure qu'ils vinſſent, & quelque empêchement qu'il eût: ne preſſant point de payer ceux qui tenoient ſes terres, & attendant leur commodité afin qu'ils le fiſſent plus facilement. Et comme une perſonne lui demandoit un jour s'il ſavoit bien toutes les aumônes que ſa femme faiſoit, il lui repondit: *Ma femme n'eſt point brave, & j'aime bien mieux qu'elle donne aux pauvres que de depenſer en affiquets.*

La modeſtie de Madame Arnauld étoit en ſa maiſon comme en ſa perſonne, ne plaignant rien pour les choſes neceſſaires, & n'ayant rien de vain ni de ſuperflu.

Sa devotion étoit remarquable & ſi bien reglée qu'elle ne bougoit de ſa paroiſſe, ayant

M. Relat. ayant M. le Curé pour Confeſſeur. Elle y entendoit tout l'Office ſans aller ailleurs, qu'après qu'elle y avoit rendu tous ſes devoirs, avec une devotion & un recueillement qui édifioit tout le monde.

V. Qu'elle étoit la foi de Mad. Arnauld & ſon amour pour ſes enfans.

La foi qu'elle avoit en Dieu, & ſa fidelité à ne le point offenſer, étoit telle que ſe trouvant en travail de ſon dix-neuvieme enfant, dans des douleurs extrêmes qui lui avoient duré plus de vingt heures, ſans eſperance de pouvoir accoucher que par violence; une de ſes tantes qui l'aſſiſtoit & qui l'aimoit extrêmement, la voyant en cette extremité, lui demanda ſi elle vouloit qu'on lui dît une oraiſon qui la feroit accoucher à l'inſtant & ſans douleur. Elle ſavoit que cette oraiſon avoit fait cet effet en une perſonne de ſa connoiſſance, mais elle ſavoit auſſi qu'il y avoit du ſort. Preferant donc de mourir plutôt que d'offenſer Dieu, elle lui repondit ſans heſiter: *J'aime mieux mourir, ſi Dieu le veut, que de l'offenſer.* Ainſi étant à l'extremité, elle fut accouchée dans des violences qui la mirent à la mort, dont Dieu la retira, & l'aſſiſta de ſorte que l'enfant quoique tué en effet, fut ondoyé & vecut plus d'un quart-d'heure pour donner aſſurance de ſon ſalut.

Elle n'eut enſuite aucune incommodité que celle d'un accouchement ordinaire; & Dieu favoriſant ſa foi, lui fit encore la grace d'accoucher heureuſement de ſon vingtieme & dernier enfant *, contre l'opinion des Medecins & des Chirurgiens, qui aſſuroient

* M. Arnauld le Docteur.

roient que ſi elle avoit encore un enfant, elle y mourroit. Dieu lui a donné la conſolation d'élever cet enfant & de le voir dans l'Etat Eccleſiaſtique, où il l'a appellé ſans qu'il y pretende autre choſe que de ſervir l'Egliſe; & elle l'a vu faire ſes Actes en Theologie, & prêt à paſſer Docteur, avec l'approbation de toute la Faculté, comme étant très digne de cet honneur. II. RELAT.

Son zele pour le ſalut de ſes enfans a été beni de Dieu, enſorte qu'elle a vu ſes deux filles qui avoient été miſes en Religion contre ſa volonté, ainſi que nous avons dit, ſe porter à la Reforme, de ſorte que l'aînée * la retablit dans ſon Abbaye de Port-Royal à dix-ſept ans, dans toute ſa pureté; & que la plus jeune † quitta à quatorze l'Abbaye de S. Cyr qui lui avoit été deſtinée, pour aller avec ſa ſœur l'Abbeſſe de Port-Royal, être ſimple Religieuſe. Elle en a vu enſuite deux autres ‡ y aller auſſi, dont il y en avoit une prête à marier qui refuſa un très bon parti & ſe fit Religieuſe, quelque oppoſition qu'on lui fit. Il n'en reſtoit plus qu'une petite qui étoit fort belle **, aimée & carreſſée de toute la maiſon, qui à l'âge de dix ans ſe ſentit en un moment appellée à la Religion par une eſpece de miracle, de telle ſorte qu'elle n'a jamais branlé dans ce deſſein qu'elle a executé auſſi-tôt qu'elle a eu l'âge. L'aînée de

* La Mere Angelique.

† La Mere Agnès.

‡ La Sœur Marie de Sainte Claire, & la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation.

** La Sœur Magdeleine de Sainte Chriſtine.

II. Relat. de toutes * fut mariée très avantageuſement ſelon le monde, à cauſe des grands biens de ſon mari, lequel ſe portant à une vie licencieuſe, la contraignit de ſe ſeparer de lui; & par ce moyen extraordinaire & fâcheux ſelon le monde, Dieu l'a attirée à la Religion, comme nous dirons. De ſorte que Madame Arnauld a vu ſes ſix filles Religieuſes; & des cinq enfans que ſa ſeule fille mariée a eu de ce triſte mariage, elle en a vu trois † ſortir du monde pour ſe donner entierement à Dieu, dont l'aîné quitta tous les avantages qu'un homme de ſa condition pouvoit ſouhaiter.

Le fils aîné ‡ de Madame Arnauld qui étoit à la Cour avec ſes oncles, & par conſequent en grand peril de ſon ſalut, lui donnoit de grandes craintes: mais Dieu exauçant ſes prieres l'a preſervé des deſordres ordinaires de la jeuneſſe, & l'a maintenu dans une probité exemplaire & des mœurs telles qu'elle les pouvoit deſirer: elle l'a vu ſe marier, & vivre dans ſon mariage comme elle pouvoit ſouhaiter.

Son affection, ſa confiance en la divine Providence & ſon deſintereſſement, s'eſt fait voir par rapport à ſa fille aînée (qui a été ſeule mariée de ſes ſix filles, ainſi que nous l'avons dit,) lorſqu'elle ſortit d'avec ſon mari, l'ayant reçue elle & ſes cinq enfans avec très

* La Sœur Catherine de S. Jean, qui avoit epouſé M. le Maître, & qui a fait cette Relation.

† M. le Maître, M. de Sericourt, & M. de Saci.

‡ M. d'Andilly.

très peu de bien (à cauſe du mauvais me- II. RELAT.
nage de leur pere) d'auſſi bon cœur que s'ils euſſent eu tout le bien qu'ils auroient du avoir. Elle n'a jamais temoigné le moindre chagrin de toutes les peines qu'il a fallu prendre pour la tirer, auſſi bien que ſes petits enfans, d'avec ſon mari; & enſuite elle les a traités comme les ſiens, ſans jamais temoigner qu'elle y fît difference.

Cette confiance en la divine Providence au regard des biens de la terre, lui augmenta beaucoup depuis qu'elle fut Religieuſe, ne ſe mettant en aucune peine de voir la Maiſon endettée, & ne diminuant point pour cela le deſir qu'elle avoit que le Monaſtere fût rempli de Religieuſes, priant à genoux la Mere Abbeſſe ſa fille de ne point refuſer les pauvres Filles qui ſe preſenteroient & qui ne pourroient être reçues ailleurs.

VI. Elle perd ſon mari.

Sa reſignation à la volonté de Dieu dans la perte qu'elle fit de ſon mari le 29. Decembre 1619. qui eut abbatu toute autre qu'elle, (puiſque jamais femme n'eut un meilleur mari, & qu'elle perdit en ſa perdit tout ce qui ſe peut perdre d'amitié, d'honneur, de bien & de ſupport,) fit qu'elle ſe ſoumit à la volonté de Dieu. Elle ne murmura point contre lui; au contraire elle attendit tout de ſa bonté, & ne s'abattit point de ſe voir encore une fille de douze ans à marier * & trois fils †,

* C'étoit celle qui fut depuis Religieuſe ſous le nom de Sœur Magdeleine de Sainte Chriſtine.

† M. Henri Arnauld, M. Simon Arnauld, & M. Antoine Arnauld depuis Docteur.

M. Relat. ſa fille aînée & ſes cinq enfans. Elle eſpera contre toute eſperance; & ſi elle avoit été vertueuſe dans ſon mariage, elle le fut encore davantage dans ſa viduité: étant de celles que S. Paul veut qu'on honore, qui ſont vraiment veuves.

Elle continua ſa vie devote & charitable qui la faiſoit aimer de tous ceux qui la connoiſſoient, entre leſquels elle eut l'honneur d'être fort aimée de Madame la Ducheſſe de Guiſe qui prenoit ſes avis pour l'éducation de Meſſeigneurs ſes enfans. Cette Princeſſe la voyant veuve, eut un extrême deſir qu'elle voulût prendre la conduite de Mademoiſelle de Guiſe ſa fille aînée; & croyant la choſe difficile, elle fit ſonder par le Reverend Pere Archange, ſi elle pourroit obtenir cela d'elle. Mais Madame Arnauld ne put ſe reſoudre de quitter ſa famille & ſon repos, pour ſe mettre à la Cour; ce qui fit que Madame de Guiſe ne la voulant point mettre en d'autres mains, la mit à S. Pierre de Reims avec Madame de S. Pierre ſa belle-ſœur.

VII. Particularités ſur ſon ſecond fils

Son ſecond fils * ayant quitté le Palais où il réuſſiſſoit fort bien, ſe fit Eccleſiaſtique; & étant allé à Rome avec le Cardinal Bentivoglio, il gagna tellement ſon amitié, qu'il lui donna un logement dans ſon palais, & une telle part dans ſes bonnes graces qu'il n'avoit point de ſecret pour lui: ce qui a toujours continué. Il paſſa cinq ans & demi à Rome dans une vie ſi reglée & ſi chretienne qu'il étoit admiré de tout le

* M. de Trie depuis connu ſous le nom d'Henri Arnauld Evêque d'Angers.

le monde. Depuis ſon retour il a toujours vecu de la même façon, ſe faiſant aimer de tous ceux qui le connoiſſent; de ſorte qu'ayant été nommé Chanoine de Toul & fait auſſitôt par Monſeigneur le Cardinal de Lorraine Archidiacre, le Doyenné venant à vacquer, il fut élu Doyen par le Chapître; & enſuite l'Evêque étant mort, le Chapître l'élut tout d'une voix Evêque. II. RELAT.

Ayant été nommé par le Roi au même Evêché, le Pape qui étoit Urbain VIII. dit de lui que c'étoit *un Saint*; mais cette nomination du Roi étant diſputée par le Pape, qui pretendoit y nommer un Italien, il temoigna s'en ſoucier ſi peu qu'il quitta ſon droit pour n'être pas cauſe de brouillerie. Pendant ce debat il employa le revenu de l'Evêché dont il jouiſſoit par oeconomat à nourrir les pauvres Lorrains du Dioceſe, qui avoient tous recours à lui, car il n'en a jamais éconduit un ſeul; n'y employant pas ſeulement le revenu de l'Evêché, mais leur donnant du ſien: de ſorte que tous ces pauvres gens le regrettoient comme leur pere, & generalement tous ceux de Toul. Il n'eſt pas moins aimé à Angers, où eſt l'Abbaye de S. Nicolas que le Roi lui donna pendant qu'il étoit à Rome, & en toute la Province d'Anjou, où il eſt aimé des grands & des petits.

VIII. Mad. Arnald ſe retire à P.R. & s'y fait Religieuſe.

Madame Arnauld étant dans la quatrieme année de ſon veuvage, ſe retira à Port-Royal (des Champs) avec ſes filles à cauſe de la peſte qui étoit à Paris en 1623. ayant permiſſion du Superieur d'y entrer. Comme ce lieu étoit ſi mal-ſain qu'on y étoit con-

II. Relat. tinuellement malade, on jugea à propos de faire la tranſlation de ce Monaſtere à Paris. Madame Arnauld avoit deja travaillé pour obtenir cette grace de Monſeigneur de Paris qui s'y rendoit fort difficile; & elle ne penſoit nullement à être Religieuſe, & n'y avoit jamais penſé. Mais elle deſiroit fort cette tranſlation, qui ôteroit ſes cinq filles de ce lieu ſi mal-ſain, & les approcheroit d'elle; & pour cela elle étoit reſolue d'employer tous ſes amis pour en venir à bout.

* Mad. le Maître. Or comme ſa fille aînée *, dont nous avons parlé, avoit un grand deſir depuis ſa ſeparation d'être Religieuſe, & ne pouvoit eſperer ce bonheur pendant la vie de ſon mari, elle ne voyoit point d'eſperance de ſe pouvoit retirer, ſi ſa mere ne ſe faiſoit Religieuſe, & que par ce moyen elle pût être avec elle dans le Monaſtere de Paris pour avoir ſoin de ſes enfans. Comme en riant elle lui dit un jour qu'elle avoit cette penſée, Madame Arnauld lui repondit: „ Je „ n'ai jamais penſé à cela. Comment ayant „ commencé de commander dès l'âge de „ douze ans, pourrois-je apprendre à obéir „ après cinquante ans? ”

Cela paſſa ainſi, & fort peu de tems après, le jour de Sainte Genevieve 1624. il lui vint durant la Meſſe un grand deſir de faire une retraite; ce qu'elle dit à ſa fille l'Abbeſſe de Port-Royal qui approuva fort ce deſſein: & le jour même Dieu lui donna l'envie d'être Religieuſe, de telle ſorte que jamais depuis elle ne la perdit.

Elle ſe reſolut de venir à Paris pour faire agréer à M. l'Archevêque la tranſlation, & en-

enſuite acheter une maiſon, & ſe rendre Fondatrice de ce nouveau Monaſtere. Avant que de partir, comme ſa plus jeune fille âgée de plus de ſeize ans, continuoit en ſon deſſein d'être Religieuſe, elle lui vit prendre l'habit; & auſſitôt après elle revint à Paris pour terminer l'affaire, pour laquelle elle eut des peines incroyables; mais enfin elle ſurmonta par ſa patience & par ſa perſeverance la difficulté que faiſoit M. de Paris. Ce Prelat y ayant enfin conſenti, elle acheta en même tems la Maiſon où eſt à preſent le Monaſtere, vingt-quatre mille livres qu'elle paya ſur le champ. Enſuite elle fit accommoder le bâtiment pour ſervir de Monaſtere, & y porta toute ſorte de meubles, même pour la Sacriſtie, y donnant des aubes, des ſurpelis, des corporaux, purificatoires, nappes & toutes les autres choſes. II. RELAT.

Auſſitôt que le logis fut prêt, les Religieuſes y entrerent & elle auſſi: ce qui fut le Mercredi veille du S. Sacrement 30. Mai 1625. Le jour de S. Mathias elle prit l'habit; ayant toujours perſeveré dans ſon deſſein, encore que beaucoup de perſonnes, & même des Eccleſiaſtiques, la vouluſſent diſſuader, lui diſant qu'elle étoit trop âgée pour entreprendre une regle ſi auſtere, & qu'elle feroit plus de bien de demeurer ſeculiere, pour pouvoir aſſiſter beaucoup de perſonnes, auxquelles elle pourroit rendre de grands offices de charité, & qui craignoient extrêmement qu'elle ſe fît Religieuſe. Mais elle ne s'arrêta point à tous ces conſeils, & ſuivit la vocation où Dieu l'appelloit. Elle prit donc âgée de cinquante-trois ans, l'ha-

II. Relat. bit de la main de ſa fille, lors Abbeſſe dudit Monaſtere, à laquelle elle n'avoit point de peine d'obéir, non plus qu'à la Maîtreſſe des Novices qui étoit encore jeune.

Dans ſon Noviciat qui dura trois ans, à cauſe que ſes affaires ne lui permirent pas d'être plutôt Profeſſe, elle fut dans une vie exemplaire & dans une étroite obſervance de toute la regularité; travaillant ſans ceſſe à des choſes fort penibles, quoiqu'elle fût foible à cauſe de ſon âge & de la quantité d'enfans qu'elle avoit eus. Pendant ſes trois ans de Noviciat elle eut une fort mauvaiſe fievre tierce qui diminua extrêmement ſes forces, ſans que pour cela elle apprehendât de faire Profeſſion.

Elle la fit le 4. Fevrier 1629. entre les mains de ſa fille. Elle prononça ſes vœux avec une voix auſſi forte & auſſi intelligible que ſi elle n'eût eu que quinze ans, quoiqu'elle en eut cinquante-ſix. Enſuite on lui dit qu'il falloit dire ſon Office, à quoi elle ne s'étoit pas attendue, parce qu'elle avoit la vûe fort foible, & n'avoit accoutumé de lire en latin que le petit Office de la Vierge qu'elle ſavoit même par cœur. Elle ſe ſoumit à l'heure même ſans repliquer, quoiqu'elle crût qu'elle en perdroit la vûe: ce qui arriva. Après être Profeſſe elle demeura encore trois ans au Noviciat, étant la premiere & la derniere à faire les plus vils offices avec un courage & une ferveur extraordinaire, ne demeurant jamais un moment ſans prier Dieu ou ſans travailler, & ne ſe mêlant de rien non plus que ſi elle eût été une jeune Fille.

Dieu

Dieu fit voir qu'elle ne s'étoit pas miſe II RELAT. dans ce Monaſtere à cauſe qu'elle y avoit ſa fille Abbeſſe, une autre Coadjutrice & trois autres Religieuſes. Car ſa fille l'Abbeſſe deſirant de ſe depoſer, & d'obtenir du Roi de faire mettre ſon Monaſtere en élection pour y maintenir la reforme qu'elle y avoit établie, quoiqu'il ſemblât qu'elle n'eût rien à craindre, ayant une de ſes ſœurs Coadjutrice; auſſitôt qu'elle ſut ce deſir de ſa fille, elle en reçut une grande joie, & employa ſes prieres continuelles pour faire réuſſir ce bon deſſein. Elle eut la conſolation de voir que M. d'Andilly ſon fils aîné, qui étoit marié, comme nous avons dit, & qui avoit pluſieurs filles, (dont l'aînée * qui étoit dans le Monaſtere, avoit fort envie d'être Religieuſe & étoit en état de l'être,) prefera le bien du Monaſtere aux pretentions qu'il y pouvoit avoir. Il ſollicita lui-même l'affaire, & y employa ſon credit & ſes amis, enſorte qu'il en vint à bout. Enſuite l'élection étant faite, on élut une fille de vingt-neuf ans qui avoit été ſa Maîtreſſe des Novices †, à laquelle elle rendit autant d'honneur & d'affection qu'elle avoit fait à ſa fille.

Après cette élection Dieu permit que de ſes cinq filles les trois plus anciennes furent envoyées en divers Monaſteres ‡ pour dif-

* La Sœur Catherine de Sainte Agnès, dont on trouvera ci-après la Vie, Relation VII.

† La Mere Genevieve de S. Auguſtin le Tardif.

‡ La Mere Angelique au S. Sacrement, & la Mere Agnès & la Sœur Marie-Claire au Tard.

II. Relat. ferentes occasions, & des Religieuses d'un autre Monastere * vinrent en celui-ci; ce qu'elle approuva de tout son cœur, aimant & honorant ces Religieuses nouvelles venues, comme elle faisoit ses filles, & souffrant quelque changement qu'elles firent dans la maison, sans y trouver à redire.

* Du Tard de Dijon.

IX. Ses infirmités & sa patience, &c.

Ce fut en ce même tems, que la peine qu'elle eut à dire son Office lui fit perdre un œil, & affoiblit tellement l'autre, que les Medecins & Chirurgiens lui defendirent de ne plus jamais lire ni travailler : ce qui lui étoit fort sensible, car elle n'avoit point de peine à lire en françois, ni de travailler à de gros ouvrages. Neanmoins elle se soumit; & ensuite il lui fallut faire plusieurs remedes pour conserver le peu de vûe qui lui restoit. Elle avoit besoin en cet état qu'on lui rendît quelques petits services; & quoique les Sœurs qui étoient destinées à lui rendre cette charité, en eussent beaucoup pour elle, il arrivoit souvent que leurs autres occupations leur faisoient oublier d'aller à elle; ce qui lui apportoit de grandes incommodités, qu'elle souffroit fort patiemment. Elle ne faisoit non plus nulle plainte pour sa nourriture, quoiqu'il arrivât assez souvent qu'elle avoit sujet, d'y pratiquer la mortification, même depuis qu'elle fût devenue tout à fait infirme.

Cette perte de la meilleure partie de sa vûe étoit accompagnée de grandes douleurs de tête, & de la fievre; de sorte qu'elle n'étoit pas un moment sans sentir du mal. Elle ne laissoit pas neanmoins de s'occuper à plier le linge de la Communauté : ce qu'elle faisoit

ſoit fort proprement & fort diligemment ; II. RELAT. retranchant ces jours-là, une partie de ſes prieres, pour ſe rendre à point nommé auprès de la Sœur qui en avoit la charge.

Il plut à Dieu après qu'elle eût été privée trois ans de ſes filles, de lui donner la conſolation de les voir revenues dans le Monaſtere où l'une d'elles * qui n'étoit pas celle qui avoit été Abbeſſe, fut élue. Elle lui porta le même honneur qu'elle avoit fait à la premiere, ne l'appellant jamais que ſa Mere, & lui demandant à genoux, comme les autres, la permiſſion pour les choſes importantes, comme pour la Communion. Elle appelloit auſſi celle qui avoit été Abbeſſe, ſa Mere ; & ſes autres filles qui étoient Religieuſes, ſes Sœurs, & les faiſoit toujours paſſer devant elle, à cauſe qu'elles étoient ſes anciennes. Elle vit auſſi toutes les ſix filles de M. d'Andilly ſon fils aîné, dans le Monaſtere †.

* La M. Angrès.

Deux ans & demi avant ſa mort, elle eut un tel mouvement de penitence, qu'elle deſira de faire une revue de ſa vie, & vouloit ſi ſon Confeſſeur ne l'eût retenue, faire enſuite des auſterites qui n'étoient plus de ſon âge ni de ſa ſanté. Voyant qu'on les lui refuſoit, elle ſe reſolut de ſe priver de la ſeule conſolation qui lui reſtoit après la perte de vûe (car elle ne voyoit plus qu'un peu à ſe conduire dans ſa chambre,

† Il n'y en eût que cinq Religieuſes. La ſixieme eſt morte enfant & Penſionnaire. Voyez l'Apologie de Port-Royal Part. I. p. 18. & ci-après la Relation IX.

II. Relat. & encore en tâtonnant,) qui étoit de n'aller plus aux Conferences, & de ne voir plus ſes enfans & ſes petits enfans: ce qu'elle obſerva juſqu'à ſa mort, ſans y manquer, quoiqu'elle les aimât autant que mere ait jamais aimé ſes enfans.

Ses infirmités étoient telles, qu'elle faiſoit plus d'auſterités que pas une des Religieuſes. Son manger qui n'étoit que des panades qu'il falloit recommencer de quatre en quatre heures, avec un tel degoût qu'elle trouvoit tout amer, lui étoit plus fâcheux que les jeûnes les plus étroits.

Sa maigreur étoit ſi grande qu'elle ne pouvoit durer ni couchée ni aſſiſe, ſans reſſentir de grandes incommoditées. Ses inquietudes lui ôtoient tellement le ſommeil, qu'elle ne dormoit pas la moitié de la nuit. Dans cet état pleurant preſque toujours ſes pechez, & priant Dieu jour & nuit qu'il les lui pardonnât, il plut à ſa divine bonté de lui donner une des plus ſenſibles afflictions qu'elle ait jamais reſſenties.

X. Elle perd l'un de ſes fils.

Nous avons parlé de neuf de ſes enfans. Le dixieme * qui étoit ſon troiſieme fils de ceux qui étoient vivans, ayant vingt-deux ans lorſqu'elle entra en Religion, avoit pris l'épée, & avoit été dans toutes les occaſions dedans & dehors le Royaume, où il avoit conſommé la plus grande partie de ſon bien. Elle étoit toujours en peine de lui à cauſe de ces miſerables duels. Car encore qu'il ne fût point querelleur, & que jamais il n'avoit eu rien à demêler avec per-

* Il ſe nommoit Simon Arnauld.

perſonne; elle ſavoit que la miſerable cou- II. RELAT.
tume des ſeconds peut engager tout le monde, de ſorte que ſans ceſſe elle le recommandoit à Dieu avec abondance de larmes, principalement un an & demi devant qu'elle reçût ce coup.

Le 2. Juillet 1639. comme il étoit à Verdun où il avoit une Compagnie, la garniſon ayant fait une ſortie ſur les Lorrains qui emmenoient le betail de la ville, il y fut tué d'une coup de carabine dans le corps, qui lui ayant coupé la veine cave, ne lui donna pas le tems de parler*.

On craignoit extrêmement de lui dire cette nouvelle, ſachant ſon bon naturel, & que n'ayant jamais perdu d'enfans plus âgés que de trois ans, elle en auroit des reſſentimens extraordinaires; & comme elle aimoit celui-ci extrêmement, (ce qui n'étoit point étrange, puiſque ſon bon naturel, ſa douceur, ſon courage, joints à un eſprit excellent dans un corps fort bien fait, le faiſoient aimer de tous ceux qui le connoiſſoient,) il étoit à craindre que cette nouvel-

* M. d'Andilly écrivant ſur la mort de ce frere qu'il aimoit tendrement, à Madame ſa mere (Lettre CXLVI.) lui parle en ces termes. „ J'eſpere que vos larmes n'auront pas été vaines pour celui qui nous pleurons, parce qu'outre qu'il a plu à Dieu le garantir de ces combats abominables qui font perir l'ame avec le „ corps, & que ſon devoir l'engageoit où il a „ perdu la vie, vous verrez par la Lettre que „ j'ai recue d'une perſonne très veritable & de „ grande vertu, comme il étoit dans de fort „ bonnes diſpoſitions."

II. Relat le ne la fît mourir. Mais elle la reçut avec une telle reſignation à la volonté de Dieu, & une ſi grande reconnoiſſance de ce que ſa bonté l'avoit preſervé de mourir en duel, qu'après les premiers mouvemens qui furent très raiſonnables, elle ſe conſola avec Dieu, le priant inceſſamment pour ſon ame, ſans pourtant retrancher les prieres qu'elle avoit accoutumé de faire pour les morts.

Au contraire le même jour qu'elle apprit la mort de ſon fils, avant que de prier Dieu pour lui, elle fit premierement les prieres qu'elle avoit coutume de faire pour les morts & puis elle pria Dieu pour ſon fils. C'étoit auſſi ſon uſage, quand elle vouloit prier Dieu pour ſes enfans vivans, de le prier d'abord qu'il convertît les enfans de toutes les meres chretiennes, & puis elle prioit pour les ſiens.

XI. Sa fille aînée prend l'hab. de Religieuſe.

Enſuite de cette affliction, elle eut une grande maladie dont elle guerit, pour avoir la conſolation de voir prendre l'habit à l'aînée de ſes filles * qui avoit été ſeule mariée, laquelle auſſitôt qu'elle fut veuve, executa le deſir que Dieu lui en avoit donné il y avoit vingt deux ans.

* Mad. le Maître.

XII. Maladie & mort de Madame Arnauld.

Trois ſemaines après, Madame Arnauld demeura malade d'une maladie inconnue qui lui donnoit de ſi extrêmes douleurs en ſon corps, & de ſi grandes peines en ſon eſprit, que c'étoit une choſe pitoyable de la voir: neanmoins elle ſouffroit l'un & l'autre avec une grande patience, faiſant toujours prier Dieu auprès d'elle.

Ces extrêmes douleurs lui ayant duré depuis la Touſſaints juſqu'aux Rois, elle devint

vint hydropique; & comme c'étoit la même humeur, ſon hidropiſie étoit ſi douloureuſe, qu'on ne la pouvoit changer de poſture ſans lui faire beaucoup de mal: ce qu'elle enduroit patiemment, ne deſirant que de mourir pour ne plus offenſer Dieu. Car il lui ſembloit qu'elle n'avoit point de patience, à cauſe qu'elle étoit contrainte de crier dans l'excès de ſes douleurs. II. Relat

S'affoibliſſant toujours, le 4. Fevrier, jour auquel elle avoit fait Profeſſion, elle reçut l'Extrême-Onction & le Saint Viatique, en preſence de la Communauté à qui elle fit demander pardon pour elle, & la remercier de la charité qu'on lui avoit faite de la recevoir & la ſouffrir dans ſes infirmités, & de tant de peine qu'elle avoit donnée aux Sœurs dans ſes maladies. Puis elle reçut les ſaints Sacremens avec une devotion & une humilité toute extraordinaires.

Après les avoir reçus, elle ſupplia ſon Confeſſeur * de dire à ſon fils le Docteur en Theologie, que „ Dieu l'ayant engagé „ dans la defenſe de la verité, elle l'exhor- „ toit & le conjuroit de ne s'en relâcher „ jamais, & de la ſoutenir ſans aucune „ crainte, quand il iroit de la perte de mille vies: & qu'elle prioit Dieu qu'il le „ maintînt dans l'humilité, afin qu'il ne s'é- „ levât point pour la connoiſſance de la „ verité, qui ne lui appartenoit pas, mais „ à Dieu ſeul. " † * M. Singlin.

† M. de S. Cyran rappellant dans la ſuite à M. Arnauld ces dernieres paroles de Madame ſa mere,

II. Relat. Quinze jours après, ſon Confeſſeur lui demandant ſi elle n'avoit rien à dire à ſon fils le Docteur, elle lui repondit avec une preſence d'eſprit merveilleuſe: qu'elle n'avoit rien autre choſe à lui recommander que ce qu'elle l'avoit ſupplié de lui dire, *qu'il ne ſe relâchât jamais dans la defenſe de la verité.*

Deux jours après elle donna ſa benediction à ſes ſix filles & à ſes ſix petites-filles, auxquelles elle dit des choſes qui ſeroient de grande édification, ſi on les avoit pu toutes retenir; mais elle étoit ſi foible qu'on ne pouvoit l'entendre qu'à demi. Voici le peu qu'on a pu retenir.

„ Mes

mere, lui diſoit (Lettre CXIV.) „ Vous avez „ grande raiſon de croire que Dieu vous a ap„ pellé & parlé par elle .... vous devez à cette „ ame heureuſe non ſeulement tout ce qui eſt „ de votre corps, mais même tout ce qui eſt „ de votre ame, parce qu'elle vous a engagé „ à la Theologie & au ſervice de Dieu." Et (dans la Lettre CXVII.) „ Celle qui eſt avec „ Dieu vous a engendré deux fois, & vous lui „ devez principalement la bonne diſpoſition en „ laquelle Dieu vous a mis... On peut ſans „ craindre de faillir établir cette regle que celui „ qui gemit long-tems devant Dieu pour la „ converſion d'une ame, en eſt une des cauſes, „ lorſqu'on la voit arriver, ſur tout ſi c'eſt une „ mere qui gemit & qui prie pour ſon fils." Jamais perſonne n'a mieux accompli les conditions de ce qu'on peut appeller le Teſtament de ſa mere à ſon égard, que M. Arnauld, puiſqu'il n'a ceſſé de defendre toute verité juſqu'à ſa mort arrivée plus de cinquante ans après.

„ Mes enfans, je n'ai point de benedic- II. Relat.
„ tion à vous donner; mais je prie Dieu
„ qu'il vous la donne à toutes pour moi,
„ qu'il repande abondamment ſes graces ſur
„ vous & qu'il vous faſſe la grace de vi-
„ vre & de mourir dans ſa crainte & ſon
„ amour, dans le ſaint état où il vous a
„ appellées, & que vous mouriez plûtôt
„ que de l'offenſer. Puis elle s'addreſſa à Dieu lui demandant toutes ſortes de graces pour ſes enfans, principalement qu'ils fuſſent unis en charité, & qu'ils perſeveraſſent juſqu'à la mort dans ſon ſaint ſervice. Et pour ſes petites-filles qui n'étoient pas encore Religieuſes, elle le pria de leur inſpirer ce qu'elles devoient faire & qu'il leur fît la grace de ſe rendre à leur vocation. Enſuite elle le pria de les benir toutes des benedictions qu'Abraham, Iſaac & Jacob avoient données à leurs enfans, & lui dit pluſieurs fois : *Mon Dieu, qu'elles ſoient toutes à vous?* Et pour celles qui n'étoient pas Religieuſes : *Mon Dieu, je vous les offre, je vous en fais un ſacrifice.* Sa fille aînée qui étoit alors Novice, lui ayant demandé ſa benediction pour ſes enfans, pour ſes freres & pour ſes neveux, elle pria Dieu que ceux qui avoient commencé à le ſervir hors du monde perſeveraſſent juſqu'à la fin, & qu'il preſervât les autres de la corruption du ſiecle.

Comme la Mere Abbeſſe * qui étoit ſa * La M. Agnès.
fille, lui demanda pardon pour elle & pour toutes ſes ſœurs & ſes nieces, elle repondit que c'étoit plûtôt à elle à le lui demander, & qu'elle n'avoit pas été dans la ſoumiſſion

&

II. Relat. & le reſpect qu'elle lui devoit. Et comme la Mere l'alla baiſer & lui dit: „ Ma mere, „ parlez moi comme à votre fille, & me „ dites ce que Dieu demande de moi." Elle lui dit: *Ma Mere, rendez-vous à tout ce qui eſt neceſſaire pour votre corps.* La Mere Abbeſſe lui dit: „ Je le fais." Elle lui repliqua: *Vous ne le faites point; il le faut faire ſincerement & ſimplement: les ames ſont ſi cheres à Dieu!* La Mere repondit: „ Je ne leur ſers de rien." Elle lui dit: *Ce n'eſt pas à vous à juger de cela.*

La Mere Angelique, qui étoit celle qui étoit Abbeſſe quand elle ſe fit Religieuſe, s'étant approchée, elle lui dit: *Ma Mere, ſoyez la mere de tous vos freres & de toutes vos ſœurs, & leur dites toujours la verité.*

Ma Sœur Marie de Sainte Claire lui dit enſuite: „ Ma mere, dites-moi une paro- „ le que je garderai toute ma vie, & que „ je puiſſe faire. *Ma fille*, lui dit-elle, *vous ferez tout ce que Dieu voudra & tout ce qu'il aura agreable. Soyez toute à lui, toute à lui*; & elle lui diſant: „ Je l'eſpere „ de vos prieres, ma mere," elle repondit: *de Dieu ſeul, mon enfant.*

Elle dit à ma Sœur Anne de l'Incarnation: *Ma fille, ſoyez toujours unies en charité, & ne ſoyez qu'un cœur & une ame à tous les momens pour ſervir Dieu.* Et à ma Sœur Catherine de S. Jean ſa fille aînée: *Ma fille, vous avez reçu de grandes graces de Dieu, ſoyez-en bien reconnoiſſante.*

Elle parla auſſi à ſes petites-filles ſelon leur capacité, leur recommandant d'être bien

bien reconnoiſſantes de la grace que Dieu leur avoit faite d'être ſorties du monde dans leur innocence. II. RELAT.

Depuis elle demeura en grande paix, ſouffrant avec une grande patience les peines & les douleurs qu'on lui faiſoit en la remuant. On l'entendoit ſouvent parler à Dieu. Elle diſoit avec ardeur : *Mon Dieu, tirez-moi à vous.* D'autres fois : *Que vos tabernacles ſont aimables !* ou les paroles de S. André : *Il eſt tems que mon corps ſoit rendu à la terre, & que mon eſprit, qui deſire avec ardeur de vous voir, s'en aille à vous.*

Pendant cinq jours elle ſe priva de ſon Confeſſeur auquel elle avoit grande confiance, pour donner à Dieu la ſatisfaction qu'elle en recevoit, & craignant de lui prendre le tems qu'il pouvoit donner à d'autres.

Enfin le Mercredi 27. Fevrier 1641. à huit heures du ſoir elle entra à l'agonie, entendant encore & diſant quelques paroles, (mais ſi bas qu'on ne les pouvoit bien entendre) par leſquelles elle temoignoit la joie qu'elle avoit d'aller à Dieu. La Communauté fut appellée & le Confeſſeur, auquel elle fit ſigne qu'elle entendoit. Elle fut en cet état juſqu'à deux heures du matin, ſans faire aucun mouvement du corps ni de la bouche, & rendit l'eſprit ſi doucement qu'on ne le put remarquer qu'au long-tems qu'elle fut ſans reſpirer, le Jeudi 28. Fevrier 1641. dans la ſeconde ſemaine de Carême, âgée de ſoixante-huit ans un mois & quinze jours deſquels elle a été douze ans fille, trente-quatre ans mariée, ſix ans veuve & ſeize ans Religieuſe.

Ad-

Addition. Par la Mere Angelique de S. Jean Arnauld petite fille de Madame Arnauld.

XIII. Son Teſtament.

La Relation que l'on vient de voir a été écrite peu de tems après la mort de celle dont on a rapporté la vie, par ſa fille aînée, ſçavoir Madame Le Maître, qui fut nommée en Religion Sœur Catherine de S. Jean. Il auroit été bon d'y inſerer l'extrait du Teſtament qu'elle fit avant ſa Profeſſion, pour y voir les ſentimens de ſa pieté. Nous le mettrons ici. Il eſt conçu dans les termes ſuivans.

„ Au Nom du Pere, & du Fils & du „ Saint Eſprit. Après avoir adoré mon „ Sauveur conçu dans la Vierge comme un „ homme, naiſſant dans l'étable comme „ un enfant, & vivant comme un Dieu „ mort dans le S. Sacrement: & après a„ voir invoqué la Vierge comme la Mere „ de mon ame regenerée, mon Ange gar„ dien, & Sainte Catherine ma protectri„ ce, & toute la Compagnie des Anges & „ des Bienheureux, comme y ayant une „ particuliere confiance après Dieu; je „ choiſis ce jour pour faire mon Teſtament, „ & declarer à mes enfans, en faiſant la diſ„ poſition des biens de mon corps, l'état „ preſent de mon ame.

„ Je reconnois premierement l'infinie mi„ ſericorde dont Dieu a uſé en mon en„ droit, de m'avoir fait naître après l'In„ carnation de ſon Fils: de m'avoir, dans un

„ tems

„ tems d'hereſie, fait élever dans l'unité de II. RELAT.
„ ſon Egliſe : de m'avoir tiré des ignoran-
„ ces de ma jeuneſſe ; & de m'avoir fait
„ connoître par l'experience des choſes qui
„ ſe ſont paſſées en ma famille, que tous
„ les avantages des hommes & les belles ap-
„ parences de la fortune de la terre, ne ſont
„ rien que vanité.

„ Je le loue & benis avec une reſſenti-
„ ment indicible, d'avoir deja fait réuſſir en
„ partie le deſir que j'ai eu toute ma vie de
„ procurer le ſalut de l'ame de mes enfans,
„ ayant attiré par la puiſſance de ſa grace,
„ ſans que j'y aie apporté aucune ſug-
„ geſtion, ſix de mes filles à ſon ſervice
„ dans la ſainte Religion ; & d'avoir daigné
„ à la fin étendre cette même grace ſur
„ mon ame, pour me rendre participante,
„ de ces admirables qualités de la Sainte
„ Vierge qui étoit Fille & Mere de ſon
„ Fils, en me rendant fille & mere d'une
„ perſonne que j'ai portée en mes flancs,
„ que je deſire, pour rendre un hommage
„ particulier au Myſtere de l'Incarnation,
„ élire pour ma Superieure & ma Mere au
„ jour de ma Profeſſion.

„ Je vous ſupplie, mon Dieu, qu'en ce
„ jour où j'ordonne de mes biens temporels
„ par un Teſtament, & me prepare à mou-
„ rir civilement au monde, il vous plaiſe
„ me faire la grace de departir au reſte de
„ mes enfans mâles, cet eſprit qu'il vous a
„ plu me donner en m'appellant à vous ;
„ comme au jour de votre teſtament & à
„ la veille que vous vous prepariez à mou-
„ rir corporellement au monde, il vous plut,
„ ordonnant de vos biens ſpirituels, diſtri-

„ buer

II. Relat. XIV. Remarques ſur Madame Arnauld.

» buer votre ſaint Corps à vos Diſciples.”

Nous ajouterons ici diverſes remarques qu'on n'a pas faites dans la Relation de la Vie de Madame Arnauld. Depuis que M. d'Andilly ſon fils aîné eût eu le bonheur de connoître M. l'Abbé de S. Cyran, & elle enſuite, elle l'eſtima toujours beaucoup, & continua de le voir quand il venoit à Paris, prenant ſes avis ſur beaucoup de choſes. Depuis qu'elle fût retirée à Port-Royal il venoit la voir comme de coutume, & ce n'étoit encore que comme ami. Mais il arriva vers le tems qu'elle devoit faire Profeſſion, qu'elle eût envie de faire une confeſſion generale. Elle demanda à la Mere Genevieve qui étoit ſa Maîtreſſe des Novices, qu'elle lui choiſît un Confeſſeur. Elle lui nomma M. l'Abbé de S. Cyran, ſans doute par un mouvement de Dieu; car il ne confeſſoit point dans la Maiſon. Madame Arnauld en fût fort ſurpriſe, la penſée ne lui étant jamais venue de s'addreſſer à lui, quoiqu'elle le connût ſi particulierement. Elle y ſentit même quelque peine; neanmoins l'amour de l'obéiſſance lui fit croire qu'elle devoit ſuivre ce choix, comme venant de Dieu. Elle fit ſa confeſſion, & M. de S. Cyran a dit qu'il avoit admiré la grace que Dieu avoit cachée dans cette ame, & qu'il en ſavoit une particularité qu'il ne pouvoit dire, qui étonneroit tout le monde.

Il ne faut pas non plus omettre une marque de ſa ſoumiſſion. Ce ne fût pas ſeulement la peine qu'elle avoit à dire l'Office qui lui fit perdre la vûe: la principale cauſe qui lui fit venir des cataractes ſur les yeux, fut

fut que, lorſque le gouvernement de la Mai- II. RELAT.
ſon fût changé après la demiſſion de la Mere Angelique, l'on faiſoit des recreations deux fois le jour; & celle du ſoir en été ſe faiſoit au jardin pour l'ordinaire, & ſouvent on y étoit au clair de la lune, parce qu'on en ſortoit tard. Les Matines ſe diſoient pour lors au ſoir. Elle s'y trouvoit avec les autres, & ſentoit fort bien que le ſerein & la lune lui faiſoient grand tort; mais pour ne ſe diſpenſer pas de ſuivre la Communauté, elle le ſouffroit, & continua toujours de s'y trouver comme les autres. Depuis que ſa vûe ne lui permit plus de travailler à l'éguille, elle ſe mettoit, pour employer le tems, à aider les Sœurs Converſes, demeurant dans la cuiſine, à éplucher les herbes avec elles & à laver la vaiſſelle.

Elle étoit inſatiable de prier Dieu; & quand elle eût perdu la vûe c'étoit ſon occupation continuelle. Elle recitoit beaucoup plus de prieres, & y mettoit plus de tems que celles qui aſſiſtoient au chœur, & on lui envoyoit tous les jours à diverſes heures, de ſes petites filles ou d'autres Penſionnaires pour lui lire toutes les oraiſons & les Litanies, qu'elle diſoit chaque jour avec une devotion qui ne ſe laſſoit jamais.

Dieu la purifia d'une maniere extraordinaire avant ſa mort, par les peines du corps & d'eſprit qu'elle endura durant ſa derniere maladie; & on n'a pas marqué une circonſtance qui étonna les Medecins mêmes: qui eſt qu'elle fut huit jours avant que de mourir, dans une telle foibleſſe qu'on ne lui ſentoit plus de pouls: l'on croyoit qu'elle devoit mou-

II. Relat. mourir à toute heure, & neanmoins Dieu la faiſoit vivre pour continuer de ſouffrir, afin qu'elle pût paſſer en mourant, dans un lieu de repos, comme le pauvre Lazare dans le ſein d'Abraham; car on liſoit cet Evangile le jour que Dieu l'appella à lui.

Il ne ſera pas inutile d'ajouter encore ici quelque choſe de ce que M. de S. Cyran écrivit ſur ſa vertu après ſa mort. „ Nous „ ſommes preſque aſſurés, dit-il à M. d'An- „ dilly, que cette ame eſt dans la felicité & „ le repos... Il eſt vrai que je l'ai pleu- „ rée... mais il me ſemble que c'a été com- „ me on pleure les juſtes..... *Ayant ſu* „ par elle le fond de ſa conſcience & tou- „ tes les avantures de ſa vie, j'ai trop ſujet de „ croire, lorſque je conſidere l'humble patien- „ ce avec laquelle elle a ſouffert tous ſes „ maux, que ſa mort ſi chretienne & ſi „ ſainte eſt une recompenſe de ſa vie..... „ J'ai toujours vu en elle de la ſolidité dans „ l'eſprit, je dis de la veritable & qui ne „ tenoit rien de la vanité des hommes; de „ la bonté dans le cœur, je dis de celle que „ la charité inſpire & qui, comme dit tant „ de fois S. Auguſtin, forme la bonne vo- „ lonté; de l'affection pour ſes enfans, je „ dis de celle que le S. Eſprit produit, & „ qui n'a pour fin que leur ſalut; de la com- „ paſſion pour les miſerables, je dis de cel- „ le que la miſericorde donne, & non de „ celle qui vient de la molleſſe du naturel. „ Je ne vous veux rien dire de plus, ſinon „ qu'elle vous a laiſſé un grand exemple de „ vivre chretiennement, de mepriſer le „ monde, & tout ce qu'il a de biens & de

„ maux,

„ maux, de careſſes & de menaces. Car II. RELAT.
„ il eſt certain qu'elle s'étoit faite Religieu-
„ ſe à cauſe de l'averſion qu'elle avoit du
„ monde, où le bien même qu'on y fait
„ tient ſouvent beaucoup du monde. Elle
„ a toujours cru qu'il n'y a point de plus
„ grande tromperie que de s'imaginer qu'on
„ s'y puiſſe ſauver aiſément à cauſe qu'on
„ y fait quelque bonne œuvre, ſi aupara-
„ vant on n'a mis ordre au reglement in-
„ terieur de ſon ame, qui eſt le fondement
„ ſur lequel, comme dit l'Apotre, on bâtit
„ & on enchaſſe de l'argent, de l'or & des
„ pierres precieuſes. Ce ſeul fondement
„ peut ſauver tout ſeul, mais ces riches
„ ſtructures qui paroiſſent aux yeux des
„ hommes, ne le peuvent ſans ce fonde-
„ ment," &c.

M. de S. Cyran dit encore à la Mere Angelique qui lui avoit écrit ſur la mort de ſa mere: „ J'avois la penſée de vous écrire
„ une plus longue Lettre ſur l'heureuſe mort
„ de celle qui n'a pas beſoin que nous la
„ pleurions, étant plus vivante qu'elle ne
„ l'étoit parmi nous. Cela ſe dit plutôt
„ civilement que religieuſement de la plus
„ grande part de ceux qui meurent, mais
„ c'eſt une partie de notre pieté de le croi-
„ re de celle-ci. C'eſt pourquoi je n'ai pas
„ trouvé bon que vous ayez uſé de ces ter-
„ mes: *Nous avons perdues notre bonne me-*
„ *re, qui s'en eſt allée à Dieu.* Cela n'eſt
„ pas aſſez religieux pour vous & pour el-
„ le. Car ſi elle eſt allée à Dieu, elle eſt
„ encore avec nous, puiſque Dieu y eſt,
„ en qui les ames ne ſe perdent non plus

„ que

IL RELAT. „ que les lumieres qui rentrent dans le ſo-
„ leil. J'avoue que je l'ai pleurée, mais ce
„ ne ſont, comme je l'eſpere, que des lar-
„ mes d'amour qui a ſes douleurs pour les
„ ames qu'on aime; & que l'amour fait n'ê-
„ tre pas ſujettes à ſe perdre, puiſqu'elles
„ ſont auſſi imperiſſables qu'immortelles.
„ Celle-ci poſſedoit la grace, & par elle
„ une double vie, qui la rendra pour ja-
„ mais incapable d'une double mort...

„ Je n'aurois ſu me conſoler en vous
„ conſolant dans cette douleur ſenſible que
„ la charité m'a donnée, & qui tient un
„ peu de l'ame encore charnelle & mortel-
„ le, ſi je n'avois comme une aſſurance de
„ ſon ſalut. Je ſai qu'on ſe flatte le plus
„ ſouvent en parlant des morts, & que la
„ plûpart de ceux qui meurent bien au juge-
„ ment des hommes, meurent mal au ju-
„ ment de Dieu. Mais il me ſemble qu'il
„ ne faut point douter de celle-ci. Je l'ai
„ connue durant ſa vie dans le fond du
„ cœur, & j'ai toujours beaucoup eſtimé
„ la ſolidité de ſon eſprit, tant de celui que
„ Jeſus-Chriſt donne en creant les hommes,
„ que de celui qu'il donne en recreant &
„ regenerant... Je l'eſtimois d'autant plus
„ qu'il ne paroiſſoit rien en elle de ces bril-
„ lements qui flattent les ſens des hommes...
„ Je vous parle ſelon mon ſentiment, lorſ-
„ que je vous exprime la vertu de celle que
„ vous pleurez... Cette ame étoit ſolide
„ & bâtie ſur la pierre; & quand elle n'au-
„ roit aimé que le ſalut de ſes enfans, on
„ peut dire qu'elle a été ſauvée pour les a-
„ voir engendrés & nourris ſelon Jeſus-

„ Chriſt,

„ Chriſt, qui eſt le moyen principal du ſa- III. Rel.
„ lut d'une mere, ſans lequel les autres ſont
„ inutiles. Vous lui avez tant d'obligation
„ que vos Converſions du monde à la Re-
„ ligion ne peuvent être mieux imputées
„ qu'à la charité & au deſir continuel qu'el-
„ le a eu de vous ſauver. Vous lui devez
„ cette reconnoiſſance; car il y a toujours
„ en la terre une cauſe ſecrete des effets de
„ la grace que Dieu y produit. "

III.

Relation de la Vie & des vertus de la Sœur Catherine de S. Jean ARNAULD, *dite dans le monde Madame* LE MAISTRE. *Par la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD *ſa niece, & la Mere Magdeleine de Sainte Agnès* DE LIGNI.

I. Naiſſance de Mad. le Maître, & ſes prem. diſpoſitions.

MAdame le Maître étoit l'aînée de toutes les filles de M. Arnauld. Elle naquit le 9. Juin 1590. & fut nommée Catherine. Comme on ne connoiſſoit point en ce ſiecle la neceſſité de la vocation de Dieu pour entrer dans toutes ſortes de conditions, ſes parens la deſtinerent d'abord pour le monde, en même tems qu'ils deſtinoient deux autres de ſes ſœurs à des Abbayes. C'étoit une conduite ſi ordinaire, que les enfans ne penſoient pas avoir droit de dire leur ſentiment. Celle dont nous parlons, avoit tant de bon-

III. Rel. nes inclinations dès ſon enfance, qu'elle eût fait aſſurément un meilleur choix, ſi elle eût cru en avoir la liberté. Elle n'aimoit rien tant dans tous les divertiſſemens qu'elle pouvoit avoir, que de venir à Port-Royal des Champs, depuis que la Mere Angelique en fût Abbeſſe, pour aſſiſter au Chœur, & chanter à l'Office avec les Religieuſes. Elle y avoit autant de plaiſir, que cette petite Abbeſſe y avoit d'ennui pour lors. Et ſi Dieu par la providence de ſa grace n'eût reparé cette deſtination temeraire des parens, ces deux filles auroient été également malheureuſes chacune dans ſa condition. Mais ſa bonté preparoit des remedes differens à l'une & à l'autre pour les faire arriver à une même fin, & les réunir dans la même voie, & dans la même condition de ſaintes & veritables Religieuſes.

Dès l'âge de dix ans la petite Catherine avoit l'eſprit ſi avancé, qu'elle conduiſoit toute la maiſon de Madame Arnauld qui la faiſoit agir exprès pour la former dans les exercices d'une mere de famille, puiſque ce devoit être ſon état. Elle avoit des lors beaucoup de ſageſſe & une grande retenue, nonobſtant ſon naturel fort vif & fort gai. Car elle tenoit de M. Arnauld ſon pere, dont les enfans étoient partagés; les uns lui reſſemblant beaucoup dans ſon temperament ardent, & les autres tenant de la froideur de M. Marion du côté de la mere. M. d'Andilly, Madame le Maître & la Mere Angelique ſe reſſembloient d'un côté; & M. d'Angers, la Mere Agnès & la Sœur Anne Eugenie de l'autre. Mais la grace s'eſt

s'eſt ſervie également bien de ces divers inſtrumens, quand il a plu à Dieu de les employer, comme on l'a vu dans la ſuite de leur vie. III. REL.

II. Son mariage.

On parla de marier la petite Demoiſelle Arnauld, qu'elle ne pouvoit pas avoir gueres plus de treize ans. M. le Maître la demanda dès lors, & même M. Arnauld le propoſa à ſa fille. Elle y eut une ſi extrême repugnance, ſans en pouvoir dire la raiſon, que M. Arnauld, quoiqu'il crût ce parti avantageux, l'aſſura auſſi-tôt qu'il eut remarqué ſa peine, qu'il ne la contraindroit jamais contre ſon inclination dans une choſe qui a de ſi grandes ſuites. Ainſi il declara à M. le Maître qu'il n'y avoit rien à faire. Et en effet à quelque tems de là, M. le Maître épouſa la fille de M. Melian. Cet engagement fit qu'on en perdit la trace; & que M. Arnauld n'eut plus d'interêt à s'informer de l'eſprit & de la conduite de celui qu'il ne s'imaginoit plus devoir être ſon gendre. Ainſi il ignoroit ce que preſque tout Paris ſut, qui eſt qu'il avoit ſi maltraité cette premiere femme, que l'on attribua ſa mort au deſſein qu'il avoit eu de s'en defaire, la faiſant courir ſans ceſſe en caroſſe ſur le pavé de Paris, pendant qu'elle étoit groſſe de ſon premier enfant dont elle mourut en couche.

Il n'eut pas été vœuf quelques mois, qu'il recommença de temoigner à M. Arnauld la paſſion qu'il avoit toujours conſervée d'entrer dans ſon alliance. M. Arnauld eut deſſein de s'informer de lui aux perſonnes qu'il croyoit le devoir connoître.

III. Rel. Mais il eut le malheur de n'en rencontrer aucune qui lui en dît la verité ; & d'ailleurs il ne paroiſſoit rien dans ſa perſonne qui ne donnât lieu de croire que ce mariage ſeroit heureux. C'étoit un homme d'eſprit, bien fait, fort adroit, & qui avoit cent mille écus de bien & une charge de Maître des Comptes. M. Arnauld ſe ſouvenoit bien de la repugnance que ſa fille y avoit eue la premiere fois, & de ce qu'il lui avoit promis ; mais auſſi il ne lui en parla qu'en lui aſſurant de nouveau qu'il ne la contraindroit point, ſi elle continuoit à y avoir de la peine. Elle ſe trouva alors dans une plus grande indifference, & laiſſa à la diſpoſition de M. Arnauld puiſqu'il la vouloit marier, d'en diſpoſer comme il jugeroit le mieux. Ainſi ce mariage fut conclu. Elle n'avoit qu'environ quinze ans pour lors. Ils demeurerent trois ans chez M. Arnauld ; & M. le Maître ſe contraignit durant ce tems, pour ne rien faire paroître de ſes deſordres.

Rien ne paroiſſoit plus heureux dans ces commencemens. M. le Maître avoit des reſpects & des complaiſances nonpareilles pour ſon beau-pere & ſa belle-mere, & pour toute leur famille. Il traitoit ſa femme avec bien de l'amitié & de la civilité, & elle de ſa part lui rendoit tous les devoirs à quoi elle étoit obligée. Elle conſervoit auſſi ſes bonnes inclinations pour la pieté ; & quoiqu'elle fût très peu inſtruite, on remarquoit en elle des ſentimens qui ne pouvoient venir que du S. Eſprit qui eſt le maître des humbles, & qui leur apprend lui-même l'humilité. Car depuis qu'elle fut mariée, elle ſe conſidera

dera dans un état ſi rabaiſſé au deſſous de celui de ſes ſœurs, qui avoient le bonheur d'être Religieuſes & épouſes de Jeſus-Chriſt, que quand elle venoit les voir à Port-Royal des Champs, elle n'oſoit plus ſe joindre à elles dans le Chœur & chanter à l'Office, croyant qu'il n'appartenoit pas à une perſonne de ſa condition d'oſer prendre rang & mêler ſa voix parmi celles des perſonnes qui tenoient ſur la terre la place des Anges. III. REL.

III. Dereglement de ſon mari: elle en eſt ſeparée.

La premiere année de ſon mariage ſe paſſa fort doucement, mais c'étoit beaucoup à ſon mari d'avoir pu ſe contraindre ce tems-là. Il commença à lui faire paroître ſa mauvaiſe humeur bientôt après qu'elle fut accouchée de ſon premier enfant *, quoique perſonne n'en pût encore rien appercevoir. Elle en tomba dans une extrême melancholie, ſans en vouloir decouvrir le ſujet à perſonne, croyant être obligée de le diſſimuler & qu'elle n'avoit qu'à ſouffrir. L'on ne dit point ici les ſujets qu'elle en avoit. Ils étoient de toutes ſortes, & la ſuite le ſera bien juger. Elle ſut ſi bien ſe commander qu'elle conſerva toujours envers ſon mari le reſpect & la douceur, dans ſes plus mauvais traitemens; & tant qu'elle demeura chez M. Arnauld, elle ne lui donna jamais lieu de ſoupçonner ni à Madame ſa mere, rien de ce qui ſe paſſoit, de peur de leur donner inutilement un trop grand deplaiſir.

Lorſqu'ils furent ſortis de chez M. Arnauld, les choſes empirerent tout à fait; & elle eut à ſouffrir de M. le Maître tous les mau-

* En 1608. voyez ci-devant le Tome II. p. 304.

III. Rel. mauvais traitemens dont un eſprit dereglé par le vice & ſans religion, peut être capable. Il ſe conduiſoit de ſorte neanmoins que perſonne ne s'en pouvoit defier, affectant devant le monde de traiter ſa femme avec de grandes civilités. Ainſi on ne croyoit rien moins de lui, que ce qui en étoit. Elle ſouffrit avec une vertu & une ſageſſe merveilleuſe, environ ſept ans. Mais enfin comme la triſteſſe & la violence qu'elle ſe faiſoit l'eurent fait tomber dans une grande maladie, pendant lequelle Madame Arnauld la voulut avoir chez elle & la gouverner, elle tira d'elle par confiance ce ſecret qu'elle lui cachoit depuis ſi longtems. Auſſitôt que M. Arnauld l'eut appris, il ſe reſolut de mettre tout pour retirer ſa fille d'avec un tel mari. Avant que d'entreprendre un procès, il falloit des preuves, & il n'y en avoit point à cauſe de l'adreſſe que M. le Maître avoit de ſe conduire devant tout le monde comme un bon mari & un homme reglé.

Pour pouvoir donc decouvrir toutes ſes habitudes, M. Arnauld donnoit un écu par jour à un homme, qui depuis le matin juſqu'au ſoir le ſuivoit adroitement par tout où il alloit, & quand il entroit dans une maiſon il s'informoit quel lieu c'étoit, & qui y demeuroit. Par cette invention on decouvrit en peu de tems toutes ſes habitudes, & on eût des preuves plus qu'on n'en avoit beſoin, du dereglement de ſes mœurs. Mais comme on en vouloit auſſi avoir de ſa foi, la premiere demarche que l'on fit après que l'on eût intenté le procès; fut que la Cour lui

lui ordonnât qu'il auroit à dire de quelle Religion il étoit. Il demanda du tems pour repondre : ce qui fut deja une aſſez forte preuve qu'il n'en avoit point. Mais comme il vouloit ſur tout avoir ſes enfans, & que M. Arnauld au contraire les vouloit retirer avec leur mere, au bout de huit jours il declara qu'il étoit de la Religion Pretendue-Reformée, & qu'y ayant liberté en France, on ne lui pouvoit ôter ſes enfans. Le Parti étoit encore puiſſant pour lors : M. le Prince l'appuyoit, le Chancelier de Vair le favoriſoit ; & en effet il ſcella une requête qui lui fut preſentée par le Syndic des Huguenots pour appuyer la pretention de M. le Maître. Mais quand on le dit à M. Arnauld, il repondit qu'il ne craignoit pas M. le Chancelier, & qu'il feroit bien *fondre ſa cire*. En effet il ſollicita avec tant de vigueur, qu'en dix jours il obtint ſept Arrêts ; & enfin il eut tout ce qu'il demandoit, ſa fille & ſes enfans, qui demeurerent toujours depuis avec lui juſqu'à ſa mort. III. Ret.

IV. Quelle fut la vie de Mad. le Maitre depuis ſa ſeparation.

Depuis le jour que Madame le Maître ſe ſepara d'avec ſon mari * juſqu'à ce qu'elle eut fait entrée en Religion, elle s'eſt toujours conduite comme ſi elle eût été veritablement veuve, par la modeſtie de ſes habits, la retraite de ſa maiſon, & l'application continuelle à toutes ſortes de bonnes œuvres, jointes au ſoin de ſa famille & de l'éducation chretienne de ſes enfans. Ils n'avoient eu quoique ce ſoit du bien de leur pere, qui n'eſt mort qu'après avoir achevé de le diſſiper entierement. Cependant elle ſe trou-

* Ce fut en 1615. ou 1616.

III. Rel. va chargée de cinq garçons * qu'elle fit tous fort bien étudier, laiſſant après à Dieu de leur choiſir la condition qu'il lui plairoit. Pour elle, tout ſon deſir étoit qu'ils ſe donnaſſent tous cinq à ſon ſervice hors du monde; & elle avoit fait un vœu par écrit de certaines aumônes & autres bonnes œuvres, qu'elle lui promettoit de faire pour chacun d'eux, au cas qu'ils fuſſent aſſez heureux pour renoncer à toutes choſes & ſe donner à lui, ſans en excepter ſon aîné qui commençoit deja à parler en public avec cette reputation d'éloquence qui a depuis paru avec tant d'éclat. Mais ſa mere ne s'éblouiſſoit pas de cette vanité; & comme une autre Monique, elle n'étoit touchée que du peril de ſon fils au milieu de cet applaudiſſement, & ne demandoit que ſon ſalut. Comme elle le croyoit plus expoſé que les autres, elle promettoit auſſi à Dieu de faire davantage pour celui-là, s'il lui plaiſoit de le detacher de l'amour du ſiecle.

Pendant qu'elle demeura chez Madame Arnauld ſa mere, elle venoit ſouvent voir la Mere Angelique à Port-Royal des Champs, avant l'établiſſement du Monaſtere de Paris, & elle y paſſoit quelquefois bien du tems, ſon inclination ayant toujours été de ſe retirer tout à fait, ſi le bas âge de ſes enfans ne l'eût obligée à ne les pas quitter.

Elle eut part à l'heureuſe connoiſſance que la Mere Angelique fit du Bienheureux François de Sales Evêque de Genêve; & elle imita ſa ſœur,

* MM. le Maître, de Sericourt, de S. Elme, de Saci, & de Vallemont.

ſœur, en mettant auſſi ſon ame entre ſes mains, lui ayant fait une confeſſion generale, & pris ſes avis pour la conduite de ſa vie *. III. REL.

V. Elle vient demeurer à Port-Royal.

Depuis la tranſlation de Port-Royal à Paris, (dont elle eut une grande joie, parceque cela favoriſoit ſa retraite, en donnant lieu à Madame Arnauld qui avoit pris le deſſein de ſe faire Religieuſe, de s'y retirer,) elle y vint demeurer avec elle, après avoir mis ſes enfans au College; ne laiſſant pas d'agir pour eux, & de prendre ſoin de tout ce qui les regardoit. Mais ſa charité ne ſe bornoit pas à ce devoir naturel: elle aſſiſtoit beaucoup d'autres perſonnes, & étoit toujours prête de ſecourir ceux qui avoient beſoin de ſon experience & de ſon adreſſe extraordinaire auprès des malades. Elle ne ſortoit gueres du Monaſtere que pour ces ſortes de rencontres. Quand il y avoit quelque perſonne de ſa famille ou de ſes amis fort malade, elle alloit non ſeulement la conſoler, mais la ſervir jour & nuit, avec plus d'aſſiduité & de fatigue que n'auroit fait une garde. Car ſon bon cœur croyoit ne rien donner quand elle ne prenoit rien ſur elle qui lui coûtât de la peine & du travail, pour obliger les autres.

Etant ſi liberale que de ſe donner elle-même pour le prochain, elle n'avoit garde

* Elle fit vœu de chaſteté entre ſes mains comme on l'a vu ci-devant Tom. I. p. 152. & Tom. II. pp. 302. & 303. C'eſt d'elle dont S. François de Sales parle dans ſes Lettres à la Mere Angelique, ſous le nom de la Sœur Catherine de Genes.

III. Rel. d'être avare de ſon bien. Jamais perſonne n'eût été plus digne d'en avoir beaucoup; puiſqu'elle n'en ſavoit faire d'autre uſage, que de le partager avec ſageſſe & diſcernement dans toutes les rencontres où elle pouvoit faire charité ou plaiſir à quelqu'un.

La tendreſſe & la miſericorde étoient tellement nées avec elle, qu'il faudroit pouvoir rapporter toutes les actions de ſa vie, pour donner une idée de la maniere bonne, obligeante, compatiſſante & bien-faiſante dont elle agiſſoit envers toutes les perſonnes qui avoient affaire à elle, ou qu'elle voyoit dans quelque neceſſité. Auſſi étoit-elle ſi fort aimée, ſur tout des pauvres & des artiſans, qu'elle en pouvoit toujours diſpoſer comme elle vouloit. Ils n'avoient point beſoin de faire de marché avec elle, quand elle leur commandoit de l'ouvrage. Car au contraire quand ils lui diſoient ce qu'ils vouloient, & qu'elle trouvoit que l'avarice de la plûpart du monde les obligeoit à ſe contenter de moins qu'ils n'auroient eu beſoin pour y gagner leur vie, elle leur donnoit davantage qu'ils ne lui avoient demandé.

Elle avoit un jour commandé une chaiſe pour une malade à un pauvre tourneur, qu'elle faiſoit travailler ordinairement. Quand il lui rapporta ſon ouvrage, elle lui demanda le prix: il dit qu'il lui falloit bien quarante ſols. Elle lui repliqua qu'il ſe mocquoit d'elle de lui demander cela. Le bon homme aſſura qu'il ne demandoit pas trop pour le tems qu'il y avoit mis, parce qu'il y avoit plus d'invention qu'à ce qu'il faiſoit d'or-

d'ordinaire. Elle lui dit encore qu'il n'y III. REL.
entendoit rien, & qu'il ne ſavoit pas ſon metier; qu'il étoit impoſſible qu'il gagnât ſa vie à ce prix là; & elle lui donna un écu. C'eſt un exemple entre mille de la maniere dont elle agiſſoit avec les pauvres, cherchant à les faire travailler, de peur qu'ils ne devinſſent faineans en recevant ce qu'on leur auroit donné gratuitement; mais voulant auſſi ſi bien recompenſer leur travail, que ce qu'elle leur donnoit fût une aumône.

Elle avoit un eſprit univerſel qui ſe connoiſſoit à tout. Elle entendoit parfaitement les affaires. Elle avoit beaucoup d'œconomie & de conduite dans le menage. Elle avoit de l'entrée dans tous les arts, & travailloit adroitement elle-même à toutes ſortes d'ouvrages utiles avec une activité & une diligence incroyable. Car elle ne ſavoit ce que c'étoit que negligence en quoi que ce pût être, ni de perdre un moment de tems.

Cette capacité generale la rendoit d'un grand ſecours à la Mere Anglique dans toutes les choſes exterieures, qui l'auroient accablée, ſi elle s'en étoit trouvé chargée toute ſeule avec tous les autres ſoins de la conduite ſpirituelle d'une grande Communauté. Elle trouvoit donc dans cette ſœur, qu'elle aimoit extrêmement, ce que S. Bernard avoit rencontré dans Gerard ſon frere, dont il regreta tant la mort, parce qu'il lui adouciſſoit ſa vie en le dechargeant des affaires exterieures qui ſont ſi onereuſes aux perſonnes ſpirituelles. La Mere Angelique

III. Rel. ne s'en pouvoit pas decharger entierement : mais elle ſe faiſoit au moins ſoulager beaucoup par Madame le Maître. Elle eut ſoin de tout ce qui concerna tous les bâtimens de Port-Royal de Paris, tant du Dortoir que de l'Egliſe, de tout l'établiſſement de la nouvelle Maiſon du S. Sacrement ; & enfin dans toutes les rencontres elle étoit comme le bras droit de la Mere Angelique, de qui elle executoit tous les ordres avec une affection & une joie plus grande que ſi elle eût fait ſes propres affaires.

Mais ce n'étoit pas ſeulement dans ces occaſions qu'elle ſuivoit la Mere Angelique, elle l'accompagnoit & l'imitoit dans tous les pas qu'elle faiſoit pour s'avancer dans la voie de Dieu & dans une ſolide pieté. Elle prit toujours conduite des mêmes perſonnes que la Mere Angelique : & elle fit le même diſcernement qu'elle, de l'avantage de celle de M. de S. Cyran ſur toutes les autres, quand elle eut commencé de la connoître.

Ainſi elle s'y donna entierement & avec d'autant plus de facilité, qu'elle s'étoit fait beaucoup de violence pour ſouffrir la conduite qui avoit regné dans Port-Royal avant qu'elle y vînt ; parce qu'elle avoit trop de ſageſſe & de lumiere pour approuver quantité de choſes qu'elle voyoit de plus près que perſonne. Elle imitoit neanmoins en cela même l'humilité de la Mere Angelique, qui croyoit n'avoir plus qu'à ſouffrir & à ſe ſoumetre, depuis qu'elle avoit renoncé à la charge, en ſe demettant de ſa qualité d'Abbeſſe pour établir le droit d'élection dans ſa Maiſon.

Elle

Elle prit part auſſi à la devotion qui re- III. REL.
gnoit le plus alors dans Port-Royal, qui étoit le deſſein de l'Etabliſſement du nouvel Inſtitut du S. Sacrement. On a vu ailleurs dans l'hiſtoire de la Mere Angelique * comment Dieu lui fit connoître d'une maniere extraordinaire ce qui en arriveroit, par une eſpece de viſion qu'elle eut plus de quatorze ans auparavant, & que l'évenement a entierement verifié. Mais elle ne pouvoit alors goûter la maniere trop humaine dont on conduiſoit cette affaire.

Elle étoit très-ſouvent avec une Dame Bienfaitrice † qui demeuroit à Port-Royal & qui étoit conduite par le Prelat ‡ qui gouvernoit alors la Maiſon: mais qui donnoit encore bien plus de tems à cette Dame, en quoi il y avoit beaucoup d'inutilité & d'amuſement **. Madame le Maître a toujours vu cela avec peine, parce qu'elle vouloit que les perſonnes qui conduiſent les autres, les menaſſent droit à Dieu; & c'étoit tout ce qu'elle cherchoit pour elle-même. Elle le rencontroit dans la conduite de M. de S. Cyran, où il n'y avoit rien que de grave & de ſerieux. Auſſi y entra-t-elle de tout ſon cœur.

‡ M. de Langres.

VI. Elle prend l'habit de Poſtulante: Converſion de ſes enfans.

Elle ſe mit dans la penitence, fit un renouvellement entre les mains de ce ſaint Abbé, & pour ne plus rien perdre de l'avantage dont elle pouvoit jouir, quoiqu'elle ne pût alors être Religieuſe parce que ſon

* Voyez le Tom. II. pp. 343. *& ſuiv.*

† Madame de Pontcarré.

** Voyez la IX. Relation de la I. Partie, Tom. I. pag. 499. *& ſuiv.*

III. Rel. mari vivoit encore, elle ſe mit à pratiquer exactement toute la vie d'une Religieuſe. Elle prit le petit habit de Poſtulante, afin d'être plus en état d'aſſiſter de jour & de nuit au Chœur & à toutes les Obſervances, où elle ſe rendoit auſſi exacte que la derniere Novice.

Elle étoit la premiere à toute ſorte de travail, & ne ſe diſpenſoit d'aucune auſterité ni pour le vivre ni pour le vêtir, excepté que ne pouvant porter de chemiſe de ſerge, elle s'en fit à peu près comme celles de la Mere Angelique, qui étoient ſi groſſes & ſi dures qu'elles n'auroient gueres cedé à un cilice.

Aimant ſi fort la penitence pour elle-même, il ſeroit mal-aiſé d'exprimer la conſolation & la joie qu'elle eût de voir ſon fils aîné *, & le troiſieme † qui portoit l'épée & pour qui elle avoit toujours eu une inclination particuliere, former en même tems la reſolution d'abandonner le monde, & de rouvrir le chemin de la pénitence qui étoit tout à fait ignoré en ce tems-là, perſonne ne ſachant plus la pratiquer ſelon les regles de l'Egliſe : tant l'uſage contraire avoit prevalu dans ces derniers ſiecles, où l'on voyoit ordinairement des perſonnes qui vouloient ſe convertir, quitter le monde où ils avoient reçu mille bleſſures mortelles, & ſans aucune intervalle avant que d'être gueris, s'établir medecins des autres en entrant dans les plus ſaintes fonctions du ſacer-

* M. Antoine le Maître celebre Avocat au Parlement de Paris.

† M. Simon le Maître de Sericourt.

cerdoce, ſans autre vocation que celle d'u- III. REL.
ne devotion aveugle qui les rendoit conducteurs d'autres aveugles, & les jettoit tous dans le peril de tomber dans un même precipice.

Elle fut ravie de voir ſes enfans prendre une route plus aſſurée, ſous la conduite de M. de S. Cyran. Elle en rendit à Dieu des actions de graces infinies; & pour favoriſer l'execution de leur retraite, elle fit bâtir dans la cour du dehors de Port-Royal de Paris un petit logement tout joignant l'Egliſe, où ils pouvoient entrer de chez eux ſans être vus, afin que ce leur fût comme une petite Chartreuſe; puiſque leur deſſein étoit d'entrer dans une auſſi grande ſeparation du monde & une auſſi auſtere ſolitude que les Chartreux. Elle fit tant de diligence pour cela, que ce bâtiment n'ayant pu être entrepris qu'en Octobre 1637. ils y logerent à Noel de la même année. Jamais mere n'eût tant de joie de voir ſon fils élevé à la plus haute fortune, qu'elle en eut de voir le ſien renoncer à toute celle dont l'eſperance le pouvoit flatter dans le monde au tems qu'il l'abandonna. Toutes les traverſes que l'ennemi de la verité & de la penitence ſuſcita bien-tôt à ces nouveaux penitens, ne lui donnerent point d'inquietude; voyant qu'elle ne les ébranloient point. Et elle ſe ſoucioit peu qu'ils fuſſent éloignés d'elle, comme on les y contraignit bientôt, pourvû qu'ils demeuraſſent partout fortement attachés à Dieu : ce qu'ils ont fait juſqu'à la mort.

Je puis me diſpenſer d'en dire davantage. VII. Elle ſe fait

On

III. Rel. Religieuſe à Port-Royal.

On trouvera ci-après dans une Relation que la Mere Magdeleine de Sainte Agnès a bien voulu écrire de ce qu'elle a remarqué de la vertu de Madame le Maître en pluſieurs rencontres, pluſieurs choſes que je n'ai pas beſoin de repeter. Il reſte ſeulement à marquer qu'auſſitôt que M. le Maître ſon mari fut mort auſſi malheureuſement qu'il avoit vecu, elle ne differa point de ſe faire Religieuſe; & comme elle vivoit deja de même que ſi elle l'eût été, ce changement ne produiſit en elle qu'un renouvellement de ferveur. Elle prit l'habit le 11. Octobre 1640. & n'ayant pu terminer toutes ſes affaires dans l'année de ſon Noviciat, elle ne fit profeſſion que le 25. Janvier 1644. & prit le nom de Sœur Catherine de S. Jean.

Il ſemble qu'il faudroit parler ici de la benediction que Dieu a repandue ſur trois de ſes enfans*; mais leur merite & leur vertu feront aſſez parler d'eux en d'autres endroits de l'Hiſtoire. Le cinquieme & dernier de tous† mourut aſſez jeune & avoit toujours mené une vie fort innocente. Il n'en eſt reſté qu'un dans le monde qui eſt marié‡ & qui ne laiſſera pas apparemment d'au-

* Les deux dont on a parlé & M. Iſaac le Maître de Saci.

† M. Charles le Maître de Vallemont, mort le 21. Juin 1652. Voyez la Lettre CCCCXLIX. de la Mere Angelique.

‡ M. Jean le Maître de S. Elme, pere de Mademoiſelle Marie Catherine Angelique le Maître, qui mourut le 18. Novembre 1664. de Madame

d'autres enfans que deux filles qu'on éleve preſentement dans cette Maiſon, en leur ſouhaitant qu'elles aient part à la grace & à la vertu de cette ſainte mere à qui elles appartiennent, mais qu'elles n'ont jamais vues, leur pere ne s'étant marié que depuis ſa mort. III. REL.

[Voici ce qu'a écrit la Mere Magdeleine de Sainte Agnès de Ligni.]

VIII. Divers exemples de la vertu de Madame le Maître.

Je ne doute point qu'il ne ſe trouve quelqu'un qui fera l'hiſtoire de ma Sœur Catherine de S. Jean. Je n'entreprends pas de la faire; mais ſeulement quelques petites remarques de ce que j'ai vu ou entendu d'elle, autant qu'il m'en peut ſouvenir.

Je puis dire en general que je n'ai connu perſonne qui eût un cœur plus genereux & plus charitable que le ſien: & cela nous a paru en tout tems & en toute occaſion; quoique je n'en puiſſe rapporter preſentement que bien peu en particulier, faute de memoire. Elle avoit un plaiſir incroyable à obliger tout le monde; & ſur tout à donner aux perſonnes neceſſiteuſes. Devant qu'elle fût Religieuſe, on la trouvoit toujours diſpoſée à les aſſiſter autant qu'il lui étoit poſſible, avec autant de joie qu'ils en pouvoient avoir de recevoir ſes bienfaits.

Madame la Ducheſſe de Longueville, Louiſe de Bourbon-Soiſſons,* , ayant deſiré, & demandame du Foſſé, encore vivante (en 1741.) & de Mademoiſelle Olympiade Dorothée le Maître qui mourut le 6. Janvier 1707. Voyez le Necrologe, où les parens de la derniere ſont mal nommés.

* Premiere femme de Henri II. Duc de Longueville.

III. Rel. mandé avec inſtance qu'elle voulût bien pendant quelque tems s'appliquer à l'éducation de Mademoiſelle de Longueville ſa fille unique * qui lors étoit encore fort jeune, elle ſe rendit contre ſon inclination à la Mere Angelique qui la pria d'accorder cela à cette Princeſſe laquelle temoignoit alors une affection extraordinaire pour la Maiſon. Elle fut demeurer à l'Hôtel de Longueville pour élever cette petite Princeſſe, qui n'étoit encore gueres en âge de profiter de ſes ſoins; & elle y fut près de trois ans. Des perſonnes qui l'y ont connue, rapportent encore aujourd'hui qu'il eſt incroyable combien elle y rendit d'aſſiſtance & de charité, ſoit aux domeſtiques, ſoit aux pauvres dont on lui donnoit connoiſſance.

Elle avoit ſouhaité avec une extrême ardeur qu'on lui permît de ſe retirer de ce lieu, pour retourner dans ſa retraite, & elle y étoit rentrée avec une joie incroyable. Elle la quitta neanmoins pour obéir encore une fois à la Mere Angelique, qui deſira qu'elle y retournât une ſeconde fois pour aſſiſter Madame la Ducheſſe de Longueville, qui étant groſſe étoit tombée très dangereuſement malade d'une petite verole pourprée.

Il ne ſeroit pas poſſible de dire avec quel ſoin & quelle affection elle lui rendoit toutes ſortes de ſervices; étant continuellement auprès d'elle jour & nuit, & n'en ſortant preſque que pour aller à l'Egliſe. Elle venoit au Monaſtere du S. Sacrement qui étoit fort proche de l'Hôtel de Longueville, &

* C'eſt celle qui eſt morte Ducheſſe de Nemours en 1707.

& nous diſoit des nouvelles de Madame; III. Rel.
nous conjurant avec une ardeur & un zele incroyable de prier ſans ceſſe pour elle & pour ſon enfant, afin qu'il reçût le ſaint bâptême.

Je crois que je dois rapporter ce qui arriva dans cette rencontre, & qui parut miraculeux; la Mere Angelique, & ma Sœur Catherine de Saint Jean y ayant ſans doute eu beaucoup de part, & Madame Longueville l'ayant elle-même attribué à leurs prieres. Cette Dame n'étoit groſſe que de trois mois: étant malade quaſi à l'extremité, il étoit ſans apparence que ſon enfant pût venir heureuſement au monde. Cette Princeſſe qui avoit une grande pieté ayant beaucoup plus de peine de la perte de cette ame, que du peril de la mort où elle ſe trouvoit elle-même, ſe reſolut enfin de donner ſa vie pour procurer le ſalut de ſon enfant, en ſe faiſant ouvrir le côté. Ma Sœur Catherine de S. Jean ne manqua pas de venir la nuit, comme nous diſions Matines, dire ce deſſein à la Mere Angelique, qui n'ayant pas moins de zele que ſa ſœur, étoit continuellement dans la priere & dans les exercices de la penitence avec toute ſa petite Communauté *, pour obtenir de la bonté de Dieu la ſanté de la mere & le ſalut de l'enfant.

La Mere Angelique étant extrêmement touchée de cette extremité & priant avec beaucoup d'inſtances & de ferveur, ſentit

* La Mere de Ligni elle-même étoit en cette Maiſon, comme on l'a vu dans la I. Partie de ces Memoires.

III. Rel. tit que Dieu la fortifioit dans la confiance, & elle dit avec grande aſſurance à ma Sœur Catherine de S. Jean, qu'elle priât de ſa part Madame la Ducheſſe d'avoir bon courage, de mettre toute ſa confiance en Dieu, & de ne point hâter une operation ſi perilleuſe, parce qu'elle avoit une ferme confiance que ſon enfant viendroit heureuſement ſans cela, & qu'elle ſentoit que Dieu lui mettoit cet inſtinct dans le cœur. En effet peu de tems après Madame accoucha du petit M. le Comte de Dunois, n'étant qu'à trois mois de ſon terme. Il étoit tout couvert de petite verole, & neanmoins il vecut aſſez pour être baptiſé avec toutes les ceremonies de l'Egliſe: & ſi je m'en ſouviens bien, il fut confirmé. Feu M. l'Evêque de Langres en uſoit d'ordinaire de la ſorte. Cet enfant mourut après avoir vecu ſeulement quelques heures; & parce qu'il avoit été voué au S. Sacrement en notre Monaſtere, on lui en fit porter le premier l'habit en quelque façon, car on mit ſur lui un petit poeſle de ſatin blanc avec une croix rouge. Madame ſa mere commença à ſe mieux porter, & étant relevée de ſa maladie, elle vint au S. Sacrement rendre graces à Dieu, & remercier la Mere Angelique, diſant que Dieu lui avoit rendu la ſanté par ſes prieres.

Mais pour revenir à ma Sœur Catherine de S. Jean, ce n'étoit pas ſeulement à l'égard de Madame de Longueville qu'elle temoignoit tant de bonne volonté; puiſqu'elle aſſiſtoit avec autant d'affection & de ſoin les moindres perſonnes. La Sœur Marguc-

guerite Agnès Religieuſe de Sainte-Marie, qui avoit été femme de chambre de feue Madame de Longueville, ne ſe pouvoit laſſer lorſque la Mere Agnès étoit à Sainte Marie *, de raconter tous les plaiſirs & toutes les aſſiſtances que ma Sœur Catherine rendoit à tout le monde pendant qu'elle étoit à l'Hôtel de Longueville; & cette bonne Fille aſſure qu'elle étoit le recours & la conſolation de tous ceux qui avoient quelque affliction, ou quelque neceſſité. Mademoiſelle Marguerite qui eſt encore à preſent auprès de Madame la Ducheſſe de Longueville d'aujourd'hui (Anne Genevieve de Bourbon-Condé †,) nous a rendu le même temoignage, & nous a dit que Madame Baſtie ſa mere ayant eu en ce tems-là un flux de ſang diſſenterique très mauvais, ma Sœur Catherine de S. Jean l'aſſiſta avec autant de bonté & de ſoin qu'elle auroit pu faire Madame de Longueville elle-même: & qu'il n'y avoit qu'elle à lui rendre tous les ſervices les plus vils & les plus dangereux à gagner ce mal. III. REL.

Lorſqu'elle fut revenue à Port-Royal on peut bien juger qu'elle ne temoigna pas moins de charité à toutes les Religieuſes qu'elle regardoit comme ſes ſœurs, qu'elle en avoit eu pour des perſonnes qui lui étoient étrangeres. Elle avoit une affection ſi tendre pour

* Dans le tems de la captivité de 1664.

† C'a été la ſeconde femme de Henri II. Duc de Longueville, qui eſt morte en 1679. après avoir tant édifié l'Egliſe par ſa grande pieté. On ſait aſſez qu'elle procura la Paix en 1663. & fut la protectrice de Port-Royal.

III. Rel. pour nous toutes, qu'il ne me ſeroit pas poſſible de la repreſenter, ni de rapporter toutes les marques qu'elle nous en donnoit en toutes rencontres. Elle viſitoit, veilloit & ſervoit les malades avec tant de bonté & d'une maniere ſi agreable, qu'elle les rejouiſſoit & encourageoit à porter gaiement leur mal. Elle conſoloit celles qui étoient triſtes & affligées; elle fortifioit celles qui étoient abatues; & enfin on peut dire qu'elle faiſoit parfaitement ce que S. Paul enſeigne aux Chretiens, de pleurer avec ceux qui pleurent & de ſe rejouir avec ceux qui ſont dans la joie; & qu'elle étoit toute à toutes.

Avant qu'elle fût Religieuſe, comme elle avoit la diſpoſition de ſon bien, elle prenoit garde à tous les beſoins de la Maiſon, & y pourvoyoit autant que il lui étoit poſſible, ſans qu'on ſût que cela venoit d'elle. Un Carême que le poiſſon étoit fort cher, & qu'on étoit bien en peine de ce qu'on pourroit donner aux infirmes & à d'autres perſonnes qui n'étoient pas Religieuſes, (la Maiſon étant en ce tems-là fort incommodée,) elle donna ordre à quelques perſonnes de ſa connoiſſance de faire apporter au Tour tous les jours, ou pluſieurs fois la ſemaine, un grand panier de marée, ſans dire qui l'envoyoit: & on a ſu depuis que c'étoit elle qui nous faiſoit cette charité.

Elle rendoit auſſi toutes les aſſiſtances qu'elle pouvoit aux pauvres dont elle avoit connoiſſance; travaillant pour eux, & leur donnant de l'argent, du linge ou des habits ſelon leur beſoin; n'ayant point de plus grand plaiſir.

Je

Je me ſouviens toujours d'une parole qu'elle me dit dans le tems de ſa Profeſſion ou de la mienne, qui me toucha fort, & me ſervit à me faire concevoir le bonheur des veritables pauvres. Ce fut, ce me ſemble, au ſujet de quelque occaſion de charité qui s'étoit preſentée. Elle me dit donc qu'elle ne croyoit pas qu'il y eût au monde une plus grande ſatisfaction que de donner à ceux qui en avoient beſoin ; mais qu'avec tout cela il y avoit encore beaucoup plus de bonheur à s'être mis ſoi-même en état de ne pouvoir plus rien donner. Cette parole venant d'une perſonne que je ſavois qui avoit un amour extraordinaire pour les pauvres, me fit toute une plus grande impreſſion ſur l'eſprit, que ſi je l'avois oui dire à une autre. III. REL.

Une pauvre Dame de condition que la Mere Angelique & elle aſſiſtoient, étant accouchée d'une fille, elle la prit comme ſon enfant, la mit en nourrice, & en prit tous les ſoins qu'une mere en auroit pu prendre. Après qu'elle fut ſevrée, elle ne la voulut pas rendre d'abord à ſa mere, parce qu'elle diſoit que cela lui donneroit trop d'embarras & de peine. Elle la mit en penſion chez ne femme qui l'avoit ſervie autrefois, juſqu'à ce qu'elle fût en état de ne plus tant donner de peine à ſa mere. Elle lui fit faire une robe de couleur, & tout ſon équipage avec tous les ajuſtemens, comme pour un enfant de condition. La Mere Angelique lui dit que Dieu avoit humilié cette famille en permettant qu'elle tombât dans la pauvreté où elle étoit, & qu'il ſembloit qu'on le devoit ſuivre & leur donner les choſes

III. Rel. ſes neceſſaires, mais avec plus de ſimplicité & ſans ces petits ajuſtemens qui lui paroiſſoient ne lui ſervir qu'à la vanité. Mais ma Sœur Catherine lui repondit que M. de S. Cyran lui avoit appris qu'il falloit faire la charité ſelon la condition des perſonnes qu'on aſſiſtoit, afin de les rejouir & de leur ôter la triſteſſe qu'elles pourroient avoir en croyant qu'on oublioit ce qu'elles avoient été *. Quelque tems après cette petite fille mourut, & ma Sœur Catherine lui continua ſa charité juſqu'à la fin, lui faiſant faire un bel enterrement ſelon ſa qualité, pour conſoler en quelque ſorte ſa mere.

Avant qu'elle fit Profeſſion, voyant qu'elle ne pourroit plus diſpoſer de rien, elle demanda permiſſion d'aller voir dans toutes les Obéiſſances ce qui y pouvoit manquer; & elle diſoit aux Sœurs avec ſa gaieté ordinaire: *Mes Enfans, dites moi-bien tous vos petits beſoins, car bientôt je n'aurai plus rien à donner*; & elle leur fourniſſoit tout avec bien plus de plaiſir qu'elle ne leur en faiſoit; & même elle faiſoit faire ou acheter tout ce qu'elle pouvoit s'aviſer pour le ſoulagement & la commodité des Sœurs.

Il n'eſt pas beſoin que je diſe avec quelle joie elle fit Profeſſion: tout le monde en eſt temoin; & l'on ſait aſſez combien elle l'avoit deſiré. Je n'ai jamais vu perſone recevoir cette grace avec plus de reconnoiſſance & d'humilité. Elle a conſervé cette diſpoſition tout le reſte de ſa vie.

La

* M. de S. Cyran mettoit lui-même cette maxime en pratique: voyez les Memoires de M. Lancelot Tom. I. pp. 188. & 189.

La Mere Angelique ayant deſſein de reta- III. REL.
blir cette Maiſon de Port-Royal des Champs, en parla à ma Sœur Catherine de S. Jean, qui y ſentit une extrême repugnance. Car ayant le cœur bon comme elle l'avoit, & une affection très tendre & très ſincere, non ſeulement pour les Meres qui étoient ſes ſœurs, mais auſſi pour toute la Communauté, elle ne pouvoit conſentir à la ſeparation ſans ſe faire une extrême violence; &. elle nous diſoit qu'elle avoit le cœur dechiré de cette penſée. Neanmoins elle eut depuis bien du ſcrupule d'avoir tant pleuré & tant temoigné de repugnance, pour une choſe que l'on reconnoiſſoit de plus en plus être une œuvre de Dieu, & dont on eſperoit qu'il ſeroit glorifié. Elle demanda avec beaucoup d'humilité que pour ſatisfaire à cette faute, on la prit une des premieres qui viendroient retablir cette Maiſon: ce que la Mere Angelique lui accorda de bon cœur. Elle fit ce ſacrifice avec beaucoup de courage, & ſans temoigner la moindre foibleſſe; de ſorte qu'on n'auroit pas jugé qu'elle y eût jamais eu de peine.

Lorſqu'elle fut ici, je puis dire qu'après la Mere Angelique, elle étoit la joie & la conſolation auſſi bien que l'exemple de toute la Communauté. Elle étoit extrêmement exacte à toutes les Obſervances. Elle avoit une affection ſinguliere pour l'Office divin, ne s'en diſpenſant pas même dans ſes maladies, tant qu'elle ſe pouvoit trainer; & nous l'avons vue chanter à Vêpres avec le friſſon de la fievre quarte, quoiqu'elle en fût aſſez mal: & dans la maladie

III. Rel. même dont elle mourut, elle y alloit autant qu'elle pouvoit, juſqu'à ce qu'elle fût obligée de s'alliter tout à fait. Elle alloit même à Matines toute malade, & prenant des remedes.

Je me ſouviens qu'en quelques rencontres que la Mere Angelique n'étoit point ici, & que je la priai * de ſe repoſer, elle me conjuroit avec tant d'affection & d'inſtance de ne lui point ôter cette conſolation, qu'on ne lui pouvoit refuſer; & elle nous le perſuadoit en diſant que ce lui étoit un ſoulagement, & qu'il lui ſeroit plus difficile de les dire toute ſeule: ce qu'elle diſoit d'une maniere ſi douce & ſi humble qu'il n'y paroiſſoit point d'arrêt d'eſprit, mais ſeulement beaucoup de ferveur. Et je puis dire que je n'ai point vu de Novice qui eut plus de ſoumiſſion & plus de dependance qu'elle en avoit; & qu'elle obéiſſoit ſans diſcernement des perſonnes, temoignant beaucoup d'affection & de reſpect à toutes celles qu'on mettoit en charge.

Son humilité étoit ſi remarquable, que je vois pluſieurs de nos Sœurs qui s'en ſouviennent auſſi bien que moi, & particuliement de celle qu'elle temoignoit quand on l'avertiſſoit ou qu'elle même s'accuſoit de ſes fautes, quoique fort legeres. Elle paroiſſoit dans un profond annéantiſſement quand elle diſoit ſa coulpe au Chapître; & elle la diſoit avec tant de ſentiment & de larmes, que nous avions peine à retenir les nô-

* [La Mere Magdeleine de Sainte Agnès de Ligni étoit Prieure à Port-Royal des Champs en ce tems-là]

nôtres, en la voyant ſi touchée & ſi humi- III. Rel.
liée pour les moindres fautes, dont elle demandoit inſtamment penitence.

Elle faiſoit paroître encore ſon humilité dans le reſpect & l'eſtime qu'elle avoit pour toutes ſes Sœurs, qu'elle conſideroit comme étant dans un état bien plus parfait que le ſien. Elle prenoit occaſion de toutes choſes de s'humilier, & elle croyoit que ſon état de veuve la mettoit bien au deſſous de celles qui n'avoient point eu d'engagement dans le monde, & qui avoient embraſſé la Religion dès leur jeuneſſe.

J'ai deja parlé de ſa charité; mais je ne ſaurois me diſpenſer de rapporter celle qu'elle a fait paroître en ce Monaſtere des Champs, où elle a eu beaucoup d'occaſions de la pratiquer. Quoique la Mere Angelique eût un très grand ſoin des malades, qu'elle les viſitât ſouvent, & qu'elle s'appliquât à tous leurs beſoins; elle étoit bien aiſe que ma Sœur Catherine de S. Jean qui s'y connoiſſoit fort bien auſſi, fit la même choſe. Elle la chargeoit particulierement de ce ſoin, lorſqu'elle ne le pouvoit prendre elle-même, ſurtout pendant les voyages qu'elle faiſoit à Paris; & elle nous diſoit en nous quittant, qu'elle laiſſoit ma Sœur Catherine pour la mere de nos corps.

Elle s'aquitoit parfaitement de cette commiſſion, ayant un vrai cœur de mere pour toutes les Sœurs qu'elle aimoit tendrement; & dans les ſoins qu'elle prenoit pour elles, elle ne faiſoit aucune acception, prenant bien garde que rien ne manquât à pas une, & ne pouvant ſouffrir que l'on fît de ſi gran-

III. Rel. des differences, à quoi les Officieres ſe portent quelquefois. Elle nous diſoit que dans ces rencontres il falloit ſe ſouvenir de ce que Notre Seigneur dit dans l'Evangile: *Ce que vous avez fait à l'un de ces petits, vous l'avez fait à moi-même.* Etant un jour arrivé un accident à M. Girouſt, & ma Sœur Marguerite Angelique du S. Eſprit (Girouſt) ayant donné ce qu'elle avoit de meilleur en ſon *Obéiſſance* pour le ſoulager ſans ſavoir que ce fut pour lui; ma Sœur Catherine lui demanda après gaiement, ſi elle l'avoit donné de bon cœur. Ma Sœur Marguerite lui ayant dit qu'oui, elle lui repliqua: „ Voyez, ma Sœur; quand on „ n'a que Dieu dans le cœur, ſouvent quand „ on penſe ſervir un étranger, on ſert ſon „ frere."

Elle n'avoit pas moins de charité pour celles qui étant ſaines de corps, avoient quelque foibleſſe dans la vertu. Elle avoit une grande attention à ne les point choquer; & elle les toleroit, & ſupportoit leurs foibleſſes avec tant de douceur qu'elle ne leur faiſoit pas paroître qu'elles lui donnaſſent quelque peine. J'ai quelquefois remarqué avec plaiſir la douceur & la condeſcendance qu'elle avoit pour une Religieuſe étrangere que nous avons eue quelque tems ici, qui étoit fort groſſiere & qui ne ſavoit pas plus ce que c'étoit que la Religion que la civilité.

Elle rendoit tous les ſervices qu'elle pouvoit à la Communauté avec la plus grande affection du monde, faiſant les habits des Sœurs & prenant ſoin de leur nourriture, pen-

pendant un aſſez long-tems qu'elle fût à la III. REL. Depenſe ; ce qu'elle faiſoit ſans épargner aucune peine. Elle s'appliquoit à tous les beſoins des Sœurs avec tant de ſoin, de charité & de douceur, qu'elles en étoient toutes parfaitement ſatisfaites, & qu'elles avoient un reſpect & une tendreſſe pour elle comme pour une ſeconde mere.

Il ne me ſeroit pas poſſible de dire tout ce qu'elle faiſoit pour les pauvres, ni de repreſenter la tendreſſe qu'elle avoit pour eux. Elle ſecondoit parfaitement en cela le zele de la Mere Angelique, qui les aſſiſtoit dans toutes leurs neceſſités avec tant de ſoin & d'affection. Elle étoit toujours des premieres à travailler pour eux : & je puis dire qu'elle l'a fait juſqu'à la mort, (comme on le verra dans la ſuite.)

Je crois devoir rapporter ici une occaſion où elle temoigna une charité extraordinaire. M. Pallu notre Medecin dit un jour à la Mere Angelique qu'il avoit trouvé la plus grande pitié du monde en viſitant ſes pauvres malades : que c'étoit une pauvre femme qui étoit accouchée d'une petite fille, il n'y avoit pas long-tems, & qui avoit deux ou trois autres enfans autour d'elle : qu'elle étoit dans une extrême pauvreté & qu'elle étoit demeurée extrêmement malade depuis ſa couche, de ſorte que n'ayant plus de lait, elle étoit obligée de prier quelques-unes de ſes voiſines qui étoient nourrices, d'en donner un peu les unes après les autres à ſa petite fille, qui n'en avoit pas à demi ſa vie. La Mere Angelique eut grande compaſſion de cette pauvre

III. Rel femme, & donna ordre qu'on l'aſſiſtât. Mais comme elle étoit en peine de ce qu'elle pourroit faire de ſon enfant, ma Sœur Catherine de S. Jean la pria inſtamment de la faire apporter, lui promettant elle-même d'en prendre ſoin & de lui ſervir de nourrice. La Mere le trouva bon, & ayant fait apporter cette petite fille qui n'avoit qu'environ ſix ſemaines ou deux mois, on la trouva dans un état pitoyable: elle avoit pour lange un mechant morceau de tapiſſerie tout pourri, auſſi bien que tout le reſte de ce qui étoit autour d'elle. Ma Sœur Catherine ne ſe degoûtant point pour la ſaleté ni pour la mauvaiſe odeur, la demaillota elle-même, & elle trouva que cette pauvre enfant étoit ſi maigre, & tout ſon corps écorché & plein de cloux, ſi couvert de craſſe & d'ordures qu'on ne la pouvoit regarder ſans quelque horreur. Elle la lava elle-même, la mit bien proprement, ayant preparé du linge & des langes. Elle lui faiſoit ſouvent avaller du lait avec une cuillier, & le ſucroit un peu pour le rendre plus ſemblable à celui des femmes. Elle prenoit le ſoin elle-même de la remuer, & elle la mettoit coucher dans une petite manne auprès d'elle, ſe levant la nuit quand elle crioit, pour la demailloter devant le feu & lui faire prendre du lait; & enfin il n'y a point de ſervices qu'une nourrice, ou plûtôt qu'une mere la plus tendre du monde & la plus entendue, pourroit rendre à ſon enfant, qu'elle ne rendît à cette pauvre petite fille.

IX. Ses diſpoſitions pendie, d'autres en ayant remarqué plus que moi,

moi, qui n'étois pas toujours auprès d'elle. Je rendrai ſeulement témoignage de la grande patience & ſoumiſſion à Dieu avec laquelle elle ſouffroit, étant toujours égale & de bonne humeur, & temoignant de la gaieté autant que ſon mal le lui pouvoit permettre, ſans jamais ſe plaindre quoiqu'elle fût ſouvent bien incommodée, parce qu'elle étoit couchée dans la chambre de la Mere Angelique, où il y avoit toujours bien du tracas & où on faiſoit toutes ſortes d'affaires & même la Conference, juſqu'au dernier jour avant ſa mort. III. REL. dant ſes maladies.

[La Mere Angelique de S. Jean Arnauld a continué cette Relation.]

La Mere Magdeleine finit ici ſa Relation qu'elle n'a écrite que par forme de Memoire. Il faut continuer & achever de dire quelques autres choſes dont on peut encore ſe ſouvenir.

Pour reprendre où elle finit, je crois devoir marquer que la patience & la tranquilité de la Sœur Catherine de S. Jean dans ſes maladies & dans des douleurs très ſenſibles, n'étoient pas ſeulement un effet naturel de la fermeté de ſon eſprit, mais une vertu qu'elle avoit acquiſe par un long exercice pendant le tems de ſes grandes afflictions. J'entens de ſon mariage, où ayant été obligée par le ſilence qu'elle gardoit ſur la cauſe de ſes peines, de n'en chercher la conſolation qu'en Dieu, elle s'étoit accoutumée pour le reſte de ſa vie à ne voir que lui dans les maux qu'il lui envoyoit; & ainſi elle demeuroit toujours dans la paix, ſur tout quand ce n'étoient que des maux perſonnels.

III. Rel. Car elle étoit plus ſenſible quand il s'agiſſoit de l'affliction ou de la perte des perſonnes qu'elle aimoit; & en ce point elle n'avoit pu ſurmonter la tendreſſe extraordinaire de ſon bon naturel. Nous en dirons un mot.

Mais je crois devoir ajouter encore que dans ſes maladies, elle faiſoit paroître que l'amour qu'elle avoit pour les pauvres, étoit paſſé juſqu'à l'émulation de leur pauvreté. Elle le temoignoit en mille rencontres, ne voulant pas ſe plaindre des petites incommodités qui pouvoient arriver, comme les ſuivantes: que l'on fît du bruit dans le lieu où elle étoit, que l'on y allât & vînt pour diverſes affaires; que les perſonnes qui la devoient ſervir fuſſent employées à quelques autres choſes, qui les empêchât d'être ſi ponctuellement à ſes heures pour lui rendre ſervice: que la nourriture & les remedes ne fuſſent pas pris ſi preciſément quand il les lui falloit. Dans toutes ces rencontres elle prenoit cela gaiement, & diſoit que les pauvres ſe trouveroient bien heureux s'ils n'avoient qu'à ſouffrir ces petits manquemens, eux qui manquent de tout, au lieu qu'elle avoit en abondance tout ce qui lui étoit neceſſaire.

Elle nous diſoit très ſouvent que ſi les Religieuſes n'y prenoient pas garde, elles s'accoutumeroient à être plus delicates que les perſonnes du monde, étant ſervies avec plus de charité, & ayant ſans inquietude de la depenſe qu'elles font, tout ce qui leur eſt neceſſaire. Elle ajoutoit que pour elle-même, elle ſe tiendroit bien malheureuſe ſi elle

elle cherchoit en Religion ce qu'elle n'au- III. REL.
roit pas eu dans le monde, où aſſurément on ſouffre bien plus de contraintes, de negligences & de petites incommodités, que dans les Couvens: que ſouvent une Religieuſe aura peine de paſſer dans quelque endroit où les fenêtres ſont ouvertes par un mauvais tems; au lieu qu'il n'y a perſonne qui ne ſoit obligé dans le monde de ſortir dehors, quelque tems qu'il faſſe, pour aller à l'Egliſe & par tout où l'on a affaire. Elle prenoit plaiſir de nous dire ces ſortes de choſes, à nous autres qui avions été nourries en Religion, de peur que l'accoutumance à une vie qui a tant de ſortes d'avantages, nous rendît moins reconnoiſſantes envers Dieu, & moins affectionnées à une penitence & une mortification volontaire; ſans quoi nous ſerions au hazard de faire notre paradis en ce monde avec les riches, & de n'avoir point la recompenſe des pauvres, ſi nous avions rejetté les incommodités de la pauvreté.

Pour s'entretenir elle-même dans cette diſpoſition de ne ſe plaindre de rien, dans ſes maux elle faiſoit le contraire de la plûpart des autres qui ſont bien aiſes d'exagerer un peu ce qu'ils ſouffrent, afin qu'on les plaigne. Elle ne s'occupoit au lieu de cela, qu'à remarquer toutes les circonſtances qui auroient pu rendre ſon mal ou plus douloureux ou plus incommode qu'il n'étoit, pour en conclurre qu'elle avoit bien de l'obligation à Dieu qui ne lui envoyoit qu'une petite partie de ce que tant d'autres ſouffrent; & qu'ainſi elle n'avoit pas ſujet de ſe plain-

III. Rel. dre. Je l'ai vue dans un mal très douloureux qui lui étoit venu au col ſur la jugulaire, où il fallut lui faire une inciſion fort perilleuſe. Elle porta l'operation, & toutes les ſuites qui ſont preſque encore plus ſenſibles, avec une patience & une gaieté qui nous étonnoient. Et quand nous la plaignions, parce que nous étions nous-mêmes tranſies de ſon mal, elle nous diſoit qu'elle ſe ſentoit bienheureuſe de ce qu'il étoit ſi bien placé; & que s'il lui étoit venu en tout autre endroit, elle auroit été bien plus incommodée: aulieu qu'elle pouvoit être bien couchée, & avoir la liberté de tous ſes membres, ce qui eſt un grand ſoulagement pour les malades; & elle faiſoit ainſi en toutes choſes.

J'ai dit qu'elle n'avoit pu gagner ſur elle de ſouffrir avec tant de conſtance les ſeparations ou la mort des perſonnes qu'elle aimoit. Jamais perſonne ne les reſſentit davantage: mais ſans manquer à la ſoumiſſion qu'elle devoit à Dieu. Elle en a eu beaucoup d'occaſions; mais auſſi y a-t-elle bien verſé des larmes. Il y en eut une entre autres où Dieu ne voulut que l'épreuve de ſa foi & de ſa ſoumiſſion comme Abraham: mais tout le merite lui en demeura, puiſqu'elle en eut toute la douleur très long-tems.

X. Sa tendreſſe pour M. de Sericourt ſon fils.

Ce fut à la priſe de Philisbourg en 1635. M. de Sericourt ſon troiſieme fils étoit dans cette Place dont M. Arnauld (ſon couſin) Maréchal de Camp étoit Gouverneur. Quand on eut la nouvelle qu'elle étoit priſe par un aſſaut donné en pleine nuit, on compta au nombre des morts tués ſur le

le champ M. de Sericourt. C'étoit celui de tous ſes enfans qu'elle avoit toujours aimé avec une tendreſſe particuliere, & qui veritablement étoit auſſi fort aimable. Mais comme elle aimoit encore plus leur ſalut que leur vie, cette affliction ne pouvoit être plus grande que de le croire mort d'une maniere ſi imprevue. Il n'y eut rien auſſi de pareil à ſa douleur, & Dieu lui en laiſſa porter tout le poids. III. REL

Elle fit offrir à Dieu continuellement des prieres & des ſacrifices pour ſon ame durant ce tems là, qui lui ont peut être attiré de ſa grande miſericorde la grace qu'il lui fit depuis, en lui inſpirant le deſir d'embraſſer la penitence, comme nous avons vu; & de lui ſauver auſſi la vie qu'il penſa perdre d'une autre maniere, après avoir échappé le premier peril, parce qu'il fut extrêmement malade, durant qu'on le pleuroit comme mort & qu'il n'étoit que priſonnier *.

Lorſqu'on en apprit des nouvelles, il fut beſoin de preparer davantage l'eſprit de la mere à apprendre cette reſurrection, qu'il n'avoit fallu faire pour lui dire la mort. Car elle n'eût pu porter, ſans être malade, le choc que ces deux paſſions ſi violentes & ſi contraires, d'une extrême triſteſſe & d'une ſoudaine joie, auroient fait en un moment dans ſon cœur ſi tendre. Elle éprouva depuis que Dieu lui avoit rendu le double, pour tout ce qu'elle avoit ſouffert dans cette triſte occaſion; ayant eu la conſolation de

* Voyez le detail de ſon hiſtoire dans les Memoires de M. Lancelot Tom. I. pp. 300. & ſuiv.

III. Rel. voir ce même fils reſſuſcité, vivre & mourir dans le ſervice de Dieu. Car elle lui offrit ce dernier ſacrifice * trois mois avant qu'elle mourût elle-même ; & quoiqu'elle l'accompagnât encore de ſes larmes, elles furent bien differentes de celles qu'elle avoit repandues la premiere fois, puiſqu'elles étoient animées d'eſperance & de joie de la miſericorde éternelle que Dieu avoit reſervée à ce cher fils. Elle le temoigna ici à toute la Communauté, ayant voulu demander pour lui la *miſericorde* de l'Ordre, avec tant de reſſentiment d'humilité, de pieté, de reconnoiſſance envers Dieu & de la charité de la Maiſon, qu'elle tira les larmes de toutes celles qui étoient preſentes.

XI. Derniere maladie de Madame le Maître.

Elle étoit deja dès lors fort mal d'une fievre quarte, qu'elle portoit il y avoit près d'un an & qui l'avoit ſi fort extenuée que l'on voyoit bien qu'elle avoit peine d'y reſiſter long-tems. Elle ne laiſſoit cependant pas d'agir toujours tant qu'elle pouvoit, & même d'aller au Chœur ſes bons jours, quand elle en avoit la force, ayant toujours eu une extrême affection pour ce ſaint exercice, & ne trouvant rien de ſi doux que d'être occupée à chanter les louanges de Dieu.

Elle dormoit fort peu dans cette maladie, & pour ne pas perdre le tems qu'elle ne pouvoit repoſer, elle avoit entrepris un ouvrage aſſez penible, ſavoir d'un fort grand filet pour pêcher, qui étoit toujours attaché aux pieds de ſon lit afin qu'elle le pût prendre ſans reveiller perſonne. Souvent

* M. de Sericourt mourut le 4. Octobre 1650.

vent à minuit & une heure, on la voyoit III. Rec.
deja travailler dans ſon lit à cet ouvrage, qui ſe fait avec peu de lumiere & ſans bruit; ſe bonne habitude au travail lui faiſant trouver du divertiſſement dans ce qui auroit été une peine pour une autre, car cet ouvrage eſt un peu fort.

La veille de Noel elle fut ſurpriſe d'un mal de côté & d'un grand friſſon qui fut le commencement d'une pleureſie, dont elle ne mourut neanmoins qu'un mois après, parce qu'elle eut du ſoulagement par les remedes qu'on lui fit. A l'heure qu'elle commença d'avoir le friſſon, la Mere Angelique qui ne ſavoit pas encore ce que ce ſeroit, lui dit qu'elle avoit entrepris de faire un habit ce jour-là à une pauvre femme, & qu'il falloit qu'elle lui aidât. Elle ne ſe ſentoit gueres en état, mais elle ne pouvoit rien refuſer à la charité & à l'obéiſſance, de ſorte qu'elle ne laiſſa pas de ſe mettre à travailler quelque peine qu'elle y eût.

Elle voulut auſſi aller au Chœur aux premieres Vêpres de la Fête, & eut la force de s'y contraindre, & même elle aſſiſta encore à une partie de Matines où elle dit un Repons, parce que la Chantre qui ne ſavoit point l'état ou elle étoit, lui fit ſigne que c'étoit à elle à le dire. Il fallut qu'on la ſoutint en le diſant, car ſes jambes n'avoient plus de force, mais ſon cœur n'en manquoit jamais pour Dieu.

Elle porta cette derniere maladie avec la même douceur & liberté d'eſprit qu'elle avoit accoutumé. Comme on vit bien à quoi elle ſe pourroit terminer, on lui fit re-

III. Rel. cevoir les SS. Sacremens de bonne heure; ce qu'elle fit avec une fort grande pieté. Elle ſouhaita que M. de Saci ſon fils, qui ne confeſſoit pas encore, commençât par elle à prendre par cette fonction la qualité de pere des ames. Elle s'y confeſſa avec beaucoup de conſolation, comme elle faiſoit depuis long-tems à M. Arnauld ſon jeune frere qui n'étoit que de l'âge de ſes enfans, & qu'elle avoit toujours pris ſoin de faire élever avec eux comme l'un d'eux, depuis que Madame Arnauld ſa mere avoit quitté le monde. L'un & l'autre l'aſſiſterent juſqu'à la fin *.

Je n'ai trouvé rien par écrit de ſa maladie & de ſa mort où je n'étois pas, ſinon une Lettre de M. Arnauld à la M. Agnès, qui étoit auſſi à Paris quand elle mourut en ce Monaſtere des Champs. Nous la mettrons ici, & encore celle que ma Sœur Catherine écrivit dans cette extremité à Mademoiſelle de Longueville, à preſent Madame de Nemours; ayant cru devoir faire encore ce dernier uſage de la confiance & de l'amitié dont cette Princeſſe l'avoit toujours honorée, depuis qu'elle avoit été auprès d'elle dans ſon enfance. C'étoit au tems de la priſon des Princes en 1650.

XII. Elle écrit à Mademoiſelle de Longueville.

Elle crut que cet état d'affliction où étoit alors Mademoiſelle de Longueville par la diſgrace de Monſieur ſon pere, ſeroit peut-être en elle une diſpoſition pour recevoir mieux les avis que lui donnoit en mourant une

* M. Singlin la vint voir deux fois pendant ſa maladie, mais il ne put être à ſa mort, étant à Paris.

une perſonne qui n'avoit jamais eu d'autre interêt, dans la paſſion qu'elle avoit pour ſon ſervice, que celui de ſon ſalut. La perſonne dont elle lui parle à la fin eſt une fille qu'elle lui avoit donnée pour femme de chambre, dans le tems que Madame de Longueville la pria de prendre ſoin de Mademoiſelle ſa fille. Elle étoit depuis revenue à Port-Royal où pour lors elle étoit Religieuſe de Chœur, & ſe nommoit Sœur Marie de S. Gabriel *. Voici la Lettre de ma Sœur Catherine de S. Jean.

III. Rel.

[Mademoiſelle. Me trouvant dans le lit de la mort après avoir reçu les derniers Sacremens, & donné la benediction à mes enfans, je n'ai pu oublier une perſonne dont la naiſſance m'ôte la hardieſſe de la mettre de ce nombre; mais à qui mon affection fait tenir la même place dans mon cœur, pour lui dire les choſes que je n'eſpere plus lui pouvoir jamais dire, puiſque vous avez trouvé bon que j'en priſſe la liberté. Je ſai, Mademoiſelle, que vous trouverez pluſieurs perſonnes, qui vous diront force belles choſes; mais qui ne ſe ſoucieront gueres de votre ſalut. Il vous doit être precieux ſur toutes choſes; puiſque vous vous devez regarder comme une perſonne que Dieu a donnée par miracle à une bonne & ſainte mere, qui vous a nourrie avec des ſoins nonpareils, pour vous conſerver dans la grace de votre baptême. Il paroît que Dieu veut continuer ce miracle ſur vous, puiſqu'il vous donne la marque de ſes enfans, en vous envoyant de ſi grandes afflictions depuis.

* Voyez ſa Vie ci-après, XXIV. Relation.

III. Rel. puis votre plus tendre jeuneſſe, & qu'à l'âge où vous êtes à cette heure, qui eſt le plus dangereux de la vie, il vous a donné la plus grande, la plus ſenſible & la plus fâcheuſe affliction qui vous pouvoit arriver, & avec des circonſtances ſi particulieres qu'il eſt étonnant comment vous l'avez pu ſupporter.

C'eſt une occaſion unique, Mademoiſelle: ſi vous la laiſſez paſſer ſans vous convertir à Dieu, elle vous deviendroit tout à fait inutile. Songez s'il vous plaît que quand la paix ſeroit en France, que toutes choſes y ſeroient dans la tranquillité & dans les rejouiſſances ordinaires de ce tems-ci, & que vous fuſſiez dans la même affliction, ſi vous aviez ſeulement une penſée de vous trouver dans les lieux de divertiſſement, à cauſe que le monde fort injuſte en toutes choſes y trouveroit à redire, vous aimeriez mieux mourir que de le faire. Eh! Ce que vous feriez avec tant d'exactitude pour ne pas chocquer le monde, ne le ferez-vous pas pour le ſalut de votre ame: pour témoigner que vous êtes Chretienne, & que vous ne portez pas ce nom en vain, & que vous confeſſez Jeſus-Chriſt devant les hommes, afin qu'il vous confeſſe devant ſon Pere?

La profeſſion de Chretienne, Mademoiſelle, vous oblige, puiſque Dieu vous a donné du bien, de prendre les ſoins neceſſaires afin qu'il ſoit bien adminiſtré. Je ſai que vous avez des gens de bien dans votre Conſeil: mais je ſai bien auſſi que ce n'eſt pas à eux mais à vous qu'il a donné ce bien, & que ce ſera à vous qu'il en demandera compte,

te. Vous devez donc, Mademoiſelle, auſſi- III. Rel.
tôt que vos partages ſeront faits, vous faire donner un plan de tous vos Villages, pour en ſavoir toutes les maiſons & tout ce qui en depend, afin de connoître l'état de l'Egliſe, du Presbitere & du Curé: & ſi vous êtes Patrone, de prendre conſeil de gens de pieté & de ſuffiſance pour y mettre de bons Paſteurs: prendre garde ſi le revenu de la Cure eſt ſuffiſant; & s'il ne l'eſt pas, y contribuer, afin que le Curé ait de quoi ſoutenir le fardeau de la Cure qui eſt aſſez grand. Vous aurez, s'il vous plaît, ſoin des ornemens de l'Egliſe; & de voir en quel état ils ſont, pour faire les choſes dans la decence où elles doivent être.

Vous ferez, s'il vous plaît, faire un état de tous les habitans, de leurs qualités, de leurs moyens & leur prud'hommie, comme auſſi un état des pauvres perſonnes qui par l'âge ou les maladies, ſont dans l'impuiſſance de gagner leur vie, afin de les nourrir juſqu'à leur mort; des pauvres enfans laiſſés orphelins de pere & de mere, pour en avoir le même ſoin juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge de gagner leur vie; & quant à ce qu'il y a de pauvres outre cela, qui ne peuvent pas gagner leur vie tout le long de l'année, ou que les maladies reduiſent à l'aumône, qu'il y ait un fonds pour ſubvenir à leurs neceſſités. Il faut qu'au premier bail qui ſera fait, tout cela ſoit reglé, afin que par l'avis de deux perſonnes ſages le Receveur donne les choſes neceſſaires pour cela, afin qu'ils ne ſoient point obligés d'aller à Paris. Vous tâcherez d'avoir dans la Pro-

vince

III. Rel. vince la connoiſſance de quelque Gentilhomme de pieté & d'eſprit qui vous informe de tout ce qui ſe paſſe, principalement de la maniere dont vos Receveurs traiteront vos ſujets; afin que s'ils les traitent bien, dans les premiers baux ils ſoient preferés à tout le monde.

Il y a à cette heure, Mademoiſelle, une choſe qui regarde le bon menage que je vous pourrois bien conſeiller, qui eſt de retrancher pendant votre affliction toutes ſortes de ſuperfluités ſur votre perſonne, pour en pouvoir faire des charités; dont le beſoin eſt ſi grand de tous côtés, que cela fait ſaigner le cœur.

Il reſte une choſe à vous dire, Mademoiſelle, à quoi je n'aurois jamais penſé, ſans l'état où je me trouve; mais j'ai eu peur que vous n'euſſiez eu à rendre compte à Dieu d'une injuſtice qui a été faite, dont vous n'êtes nullement la cauſe, mais que vous pouvez reparer, & en même tems executer les dernieres volontés de feue Madame votre mere. C'eſt ſur le ſujet de la perſonne qui a eu l'honneur d'être auprès de vous en même tems que moi; & qui s'y eſt encore rencontrée il y a peu de mois. Je crois m'être deja donné l'honneur de vous dire que l'intention de Madame votre mere ayant été de lui donner deux mille livres, quand elle a été morte on n'y a jamais voulu penſer, quoique j'en aie parlé à M. le Vicomte qui étoit très bien informé de l'intention de Madame. Je n'ai pas de peine à vous dire, Mademoiſelle, combien cette affaire eſt injuſte, puiſque ce ſont ſix années de ſervice

vice retenues à une pauvre fille qui avoit III. Rel.
quitté la Religion pour ſe mettre dans le monde, à condition qu'après dix-huit mois de ſervice, on lui donneroit trois fois cette ſomme. Mais après ſix ans de ſervice, ne lui en ayant voulu donner que le tiers, on ne lui a enfin rien donné du tout; & cette pauvre fille s'eſt vue reduite à être reçue dans une Maiſon pour rien du tout, au lieu qu'elle croyoit que ſes longs ſervices auroient bien merité quelque choſe. Je crois que vous voyez aſſez, Mademoiſelle, que Madame votre mere ayant eu cette intention qu'elle a temoignée dans ſon Teſtament, vous êtes obligée d'acquiter ſa conſcience. C'eſt une choſe que jamais le Monaſtere ne vous demandera, à quoi on ne s'eſt jamais attendu; & j'écris ceci à l'inſu de notre Mere, & par la permiſſion de la perſonne qui m'a confeſſée pour me diſpoſer à la mort.

Voila, Mademoiſelle, ce que mon affection ſincere pour votre ſalut, qui durera en moi autant que la vie, & au delà de cette vie, m'a obligé de vous dire. Je vous ſupplie de conſiderer toutes ces choſes devant Dieu, qui doit être ſervi des Grands auſſi bien que des petits, & devant lequel vous comparoîtrez un jour, comme je ſuis prête de le faire dans peu de tems. Donnez vous à lui, Mademoiſelle, c'eſt le ſeul maître digne de poſſeder tout le cœur des Princeſſes comme vous, qui ne ſont grandes à ſes yeux que lorſqu'elles ſont humbles, juſtes, charitables & chretiennes. Demandez-lui cette grace, & n'omettez aucune des choſes

qui

ni qu'il lui ſoit venu aucun aſſoupiſſement, III. Rel.
toutes ſes douleurs ſe ſoient paſſées.

Comme nous prions Dieu auprès d'elle, elle étoit ſans ceſſe appliquée à ce que l'on diſoit, & le temoignoit de tems en tems par quelques paroles. Se retournant vers mon neveu de Saci elle lui dit: „ Mon fils, ai-„ dez votre mere à bien mourir, & à la „ mettre dans le ciel; elle qui ne vous a „ mis que dans cette vie miſerable; „ & comme il n'étoit pas encore proche d'elle, elle m'avoit dit, en ſe tournant vers moi: *Qu'ai-je fait à Dieu, pour avoir un tel fils?* Elle nous a recommandé à tous deux d'avoir memoire d'elle à la ſainte Meſſe, tout le tems de notre vie; & comme je lui repondis que nous y étions bien obligés, elle me repliqua que ce n'étoit pas par obligation, mais par affection. Lui ayant demandé ſi elle n'avoit pas un grand ſentiment de reconnoiſſance envers Dieu de l'avoir faite Religieuſe d'une Compagnie deſtinée à honorer ſans ceſſe le S. Sacrement, elle me dit avec un ſoupir, & en élevant ſa voix: *Helas! oui.* Elle avoit une telle liberté d'eſprit, que lui ayant dit une des Oraiſons de Daniel qui ſont dans les Heures, & ne penſant point à l'autre, elle me le dit & me pria de la dire encore.

Elle a toujours voulu avoir le cierge beni & la Croix entre les mains; & les forces lui manquant, on les lui a tenus juſqu'à la fin. Quoiqu'elle eût un horrible degoût de la nourriture, elle a toujours pris ce qu'on lui a voulu donner, ſans aucune reſiſtance, juſqu'à ce qu'on s'apperçût qu'elle ne pouvoit

III. Rel. voit plus avaller. Elle prononça une fois ou deux ce vers de l'Hymne de la Transfiguration, avec grande devotion :

Heureux qui n'eſt qu'à toi, qui de toi ſe contente !

& elle fut bien aiſe que nous lui luſſions tout l'Hymne. J'oubliai hier à mander que parlant de diverſes perſonnes, elle dit : „ Je ne parle point de M. d'Angers, par„ ce que cela m'attendriroit : quand je ſerai „ dans le ciel je prierai bien Dieu pour lui. " Elle avoit recommandé qu'auſſitôt qu'elle ſeroit morte, on dit pour elle : *Clementiſſime Domine*, &c.

Enfin, ma très-chere Sœur, les ſens & la nature ont à ſouffrir dans cette ſeparation, mais l'eſprit & la foi ont autant à ſe rejouir que nous le pouvions ſouhaiter, puiſque quand Dieu nous auroit donné à choiſir le genre de mort que nous aurions voulu pour elle, nous n'aurions pu en choiſir un plus doux & plus heureux. Dieu a couronné par un fin ſi pieuſe les graces qu'il lui avoit faites durant ſa vie, & je penſe ſur tout qu'il a eu égard à cette grande charité qu'elle a toujours eu pour les pauvres, & qu'auſſi ayant été ſi degagée de tous interêts temporels pour ſes enfans & n'ayant jamais deſiré que leur ſalut, elle a merité de mourir entre les bras de ſes enfans qui étoient ſes Peres dans l'Egliſe, & qu'elle regardoit comme tels avec la ſoumiſſion d'une vraie fille. Car le ſoin qu'elle a eu pour moi dès mon entrée dans le monde, & qu'elle a toujours continué depuis avec une affection plus que de mere, m'oblige de me met-

mettre au nombre de ſes enfans, & de me III. REL.
ſouvenir toujours d'elle comme d'une ſeconde mere. Adieu, ma très chere ſœur; que Dieu nous faſſe la grace de profiter de l'exemple de ſa vie, & d'avoir part à une ſi ſainte mort!

Dieu a bien ſoutenu notre Mere * dans une affliction ſi ſenſible, l'ayant aſſiſtée à ce dernier paſſage avec une force & une reſolution merveilleuſe. A la mort elle s'eſt un peu attendrie, mais neanmoins dans une moderation vraiment chretienne.

Cette Lettre ſera, s'il vous plaît, pour mon frere, pour ma ſœur Anne & mes nieces. Prions Dieu que nous puiſſions tous dire avec S. Paul: *Sive vivimus, ſive morimur, Domini ſumus*; [„ ſoit que nous vi„ vions ſoit que nous mourions, nous ſom„ mes au Seigneur.“]

Ma Sœur Catherine de S. Jean mourut le 22. Janvier 1651. M. Arnauld & M. de Saci lui fermerent les yeux, auſſi bien que la Mere Angelique qui perdoit en elle un ſecours & une conſolation très grande, commençant deja de mourir dans une perſonne qui faiſoit partie d'elle-même, & dont les ſoins & l'affection lui avoient conſervé la vie en bien des rencontres. Elle nous a avoué que cette mort lui avoit été plus ſenſible qu'aucune autre, mais dans la nature; car la foi lui donnoit toutes ſortes de ſujets de remercier Dieu plutôt que de ſe plaindre, conſiderant les graces qu'il avoit faites à celle dont il venoit de la ſeparer.

IV. *Re-*

* La Mere Angelique.

IV.

Recueil de Relations ou Memoires ſur la Vie & les vertus de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation Arnauld, *ſœur de la Mere Angelique.*

COmme on ne pretend pas compoſer une Hiſtoire, mais ſeulement laiſſer des Memoires de tout ce que l'on peut ſavoir, des choſes & des perſonnes dont on veut conſerver le ſouvenir; ma Sœur Anne Eugenie par ſa vertu extraordinaire ayant merité d'être de ce nombre, on a recueilli en pluſieurs endroits des Relations qui compoſent la I. Partie de ces Memoires, tout ce qui regarde ſa premiere vocation, ſa vertu & la maniere dont elle s'eſt conduite en divers emplois. C'eſt ce qu'on peut voir dans la I. Relation * qui comprend l'hiſtoire de la Reforme, dans la II. que la Mere Angelique a écrite †, & dans la IV. ‡ où l'on voit ce qui ſe paſſa à l'Abbaye du Lys, & que ma Sœur Anne Eugenie a écrite elle-même. Ici nous allons ajouter le reſte de ce qui la concerne, tant ſur ſes propres Memoi-

‡ Tom. I. p. 381.

* Voyez l'hiſtoire de ſa Converſion & de ſon entrée en Religion Tom. I. p. 88. & ſuiv. & Tom. II. p. 338.

† Elle y fait en abregé toute l'hiſtoire de ſa ſœur Anne Eugenie, Tom. I. p. 291. & ſuiv.

moires, que ſur ceux qu'en ont dreſſé quel- IV. Rel.
ques perſonnes; leſquels ne contiennent rien que toutes les autres perſonnes qui l'ont connue, ne ſachent être entierement veritable. Voici ce qui lui donna occaſion à elle-même de dreſſer la I. Piece qui ſuit.

Quand on eut deſſein de faire des Memoires pour travailler quelque jour à l'Hiſtoire de Port-Royal & de nos Meres, nous engageames ma Sœur Anne Eugenie à écrire ce qu'elle avoit pu remarquer du premier eſprit de la reforme, & de ce qui s'étoit paſſé depuis dans la Maiſon. Elle écrivit avec beaucoup de ſimplicité & ſans grande ſuite, tout ce qui lui revint alors dans l'eſprit; ne croyant pas que cela dût ſervir autrement que pour aider la memoire d'une perſonne * qui raſſembloit alors ce qu'elle pouvoit apprendre ſur le recit des Anciennes qui avoient vu ces premiers tems. Mais il y a tant de pieté dans cette ſimplicité que nous avons cru qu'il ſeroit édifiant de tranſcrire ici ſa Relation telle qu'elle l'a écrite.

---

§. I.

Memoire de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation ARNAULD, *ſur le premier eſprit de Port-Royal, ſur ſa propre conduite, & ſur le bien que M. de S. Cyran établit dans le Monaſtere.*

LOrſque Dieu me fit la faveur de me donner entrée au Monaſtere de Port-Royal I. La S. Eug. entre à Port-Roya! : quel en étoit alors l'eſprit.

* La Mere Angelique de S. Jean, comme on l'a vu au commencement du premier volume.

IV. Rel. Royal des Champs, qui fut en 1616. le 9. Octobre, j'y trouvai l'eſprit que je vais dire.

Une ſolitude non ſeulement exterieure, étant fort ſeparée du monde, à quoi aidoit beaucoup la ſituation du lieu qui étoit un deſert fort aimable, & qui me paroiſſoit reſſembler à ceux de la Thebaïde : mais encore une ſolitude interieure & qui paſſoit juſqu'à l'eſprit, en ſorte que Dieu faiſoit aimer cette ſeparation du monde, ſelon ces paroles: Oſée II. *Je la menerai dans la ſolitude, & là je lui parlerai au cœur.*

On y avoit une ſimplicité d'enfant, qui faiſoit aimer tous les Livres que l'obéiſſance donnoit à lire, tels qu'ils fuſſent, parce que l'on y trouvoit Dieu. Le premier que l'on me donna, fut le *Miroir de la vie Religieuſe*, & puis le *Mantelet de l'Epoux*, qui enſeignoient, ce me ſembloit, tout ce qui m'étoit alors neceſſaire.

Pour l'Oraiſon, la Mere Agnès nous en inſtruiſoit, & parce que j'étois portée à avoir Dieu preſent durant que je la faiſois, Pſeaume CXVIII. elle me dit ce verſet : *Et meditatio cordis mei in conſpectu tuo ſemper.* [La meditation de mon cœur eſt toujours en votre preſence.] Elle ne s'attachoit à aucune methode, mais ſuivoit ſeulement ce qu'elle voyoit que Dieu donnoit aux ames. Je fus auſſi la premiere année fort touchée du regret de mes fautes.

Au commencement que j'entrai, je ſentis un vuide dans mon ame qui m'étoit bien penible, & l'ayant dit à la Mere Agnès, elle me repondit que je ne m'en étonnaſſe point, parce qu'ayant quitté toutes les choſes

ſes du monde & n'étant point encore conſolée de Dieu, j'étois comme entre le ciel & la terre. Environ un an après, je ſentis que ce vuide étoit rempli. IV. Rel.

Etant auſſi tombée la premiere année dans des peines d'eſprit, par la crainte exceſſive des jugemens de Dieu & par des penſées contre la foi, un bon Docteur fort ſpirituel (M. Gallot) fut d'avis que l'on me donnât à lire la Vie de Sainte Thereſe écrite par elle-même, qui m'édifia & me ſervit beaucoup, & je reconnus que Dieu m'avoit fait donner ce Livre.

Le 22. d'Octobre un Dimanche, ayant communié à la premiere Meſſe, & ayant une demie heure de tems à moi, je demeurai à l'Egliſe pour faire l'oraiſon pendant laquelle je me trouvai fort recueillie; & cette grace de Dieu me changea beaucoup, m'ôta toutes mes peines & mauvaiſes humeurs, & me donna une ſi grande joie qu'elle paſſa juſqu'au corps; de ſorte que n'ayant accoutumé d'aller à Matines que trois jours de ſuite parce que l'on ne ſe recouchoit point après, j'y fus dix-ſept jours ſans peine, & n'en avois plus à rien, ni même à être repriſe de mes fautes.

Quelque tems après une de mes bonnes amies du monde m'étant venue voir, j'entrai dans quelque vaine joie qui me porta à lui dire la grace que Dieu m'avoit faite à l'oraiſon, & je crois que ce fut pour punition de cette faute que Dieu m'ôta cette grace; mais il me laiſſa la joie interieure, & permit que ce vuide demeurât rempli & qu'il l'eſt encore par ſa bonté, & quoique pluſieurs defauts & maladies m'aient cauſé beaucoup de mauvaiſe humeur & de triſteſ-

IV. Rel. ſe dans les ſens, & quelquefois, ce me ſembloit, dans l'interieur, neanmoins le fond de l'eſprit eſt toujours demeuré calme: ce qui me fait croire que Dieu y eſt nonobſtant mes defauts.

Je trouvai beaucoup d'aſſiſtance & de ſatisfaction dans trois Serviteurs de Dieu qui venoient de tems en tems à Port-Royal, qui étoient M. Gallot Docteur, le R. P. Dom Euſtache de S. Paul Feuillant auſſi Docteur, & le R. P. Suffren Jeſuite. Ce dernier ayant une fois prêché ſur l'Evangile des ouvriers de la vigne, & fait voir qu'il *falloit* avoir pour toutes les actions la grace habituelle & la grace actuelle, ſelon ces paroles de S. Paul: *la grace n'a point été vaine en moi, la grace eſt toujours avec moi*; ce ſermon me toucha & renouvella tout le Monaſtere, & toutes les fois qu'il prêchoit, c'étoit toujours avec fruit. Les exhortations au Parloir de M. Gallot étoient auſſi fort utiles.

I Corinth. XV.

Je remarquois dans les Sœurs du Noviciat un grand ſoin de leur avancement & un grand amour pour les Obſervances. L'Office étoit long, y ayant tous les jours celui de Notre Dame & fort ſouvent celui des Morts. L'on ſe levoit à deux heures, & l'on ne ſe recouchoit point après Matines. L'Egliſe étoit fort froide, & perſonne ne ſe plaignoit de tout cela; l'on y étoit preſque autant vêtue l'été que l'hiver. L'on alloit par ſemaine faire la cuiſine avec une Sœur Converſe, à qui l'on obéiſſoit comme à ſa maîtreſſe: ce que l'on aimoit beaucoup, & toute autre ſorte de travail. J'aimois ſur tout

à ba-

à balayer, me ſouvenant que Sainte Thereſe IV. Reli
y avoit pris grand plaiſir. L'été nous allions le matin ſarcler au jardin, en grand ſilence & ferveur.

Tant s'en faut que cette demeure me ſemblât triſte & affreuſe, étant comme elle eſt dans une profonde vallée, que regardant quelquefois le ciel au deſſus du Dortoir, je m'imaginois qu'il y étoit plus ſerein qu'ailleurs. Toutes choſes me conſoloient, & il me ſouvient qu'ayant une fois l'eſprit tout abbatu, je fus toute ravie en voyant ſeulement les étoiles, & une autre fois en entendant ſonner nos trois cloches qui faiſoient une douce harmonie.

La premiere fois que je fus au Refectoire où les Sœurs alloient en ce tems là avec leurs habits d'Egliſe, je trouvai cela ſi édifiant que les voyant chanter *Benedicite* & graces qu'elles alloient achever en Proceſſion dans le Chœur, cela me faiſoit ſouvenir du Paradis. J'étois édifiée ſur tout de la lecture que l'on fait pendant le repas; & il me ſemble que c'eſt une des Obſervances qui ſe doit plus faire, quand on ſe ſouvient de la maniere dont on le prend dans le monde.

Durant mon Noviciat il mourut une Sœur Converſe *: M. de la Charmoye qui étoit un bon Abbé de notre Ordre, ſe trouva à ſa mort & à ſon enterrement. Conſiderant toutes les ceremonies qui ſe faiſoient,

* C'étoit la Sœur Charlotte de Herelle qui étoit ſeule Converſe à Port-Royal lorſque la Mere Angelique y vint en 1602. & qui n'embraſſa point la reforme. Elle mourut le 6. Mars 1617.

IV. Rel. ent, & en même tems me reſſouvenant de celles que j'avois vu faire à celui du Roi (Henri IV.) je trouvai celui de cette Sœur beaucoup plus beau & plus devot.

Lorſque j'entrai à Port-Royal, il y avoit une jeune Religieuſe, nommée Claire Martine * qui étoit une ſi excellente fille qu'il me ſembloit en entendant lire les Vies des Saints, que cette Sœur avoit toutes leurs vertus ; & quand j'étois à l'Infirmerie avec elle, je conſiderois toutes ſes actions qui étoient ſi bien reglées qu'il ſembloit qu'Adam n'y avoit pas peché. Elle a été *long*-tems au Tour, où elle avoit un *ſoin tout* particulier des pauvres.

Cet amour des pauvres étoit dans toutes les Sœurs: l'on prenoit plaiſir à leur donner l'aumône, & notre Mere les inſtruiſoit dans les rencontres pour leur ſalut, avec une grande ferveur.

II. Diſpoſitions de la S. Eug. depuis ſa Profeſſion.

Depuis ma Profeſſion †, je demeurai dans une ſi grande joie d'être Religieuſe, qu'une fois j'en danſois étant ſeule ; & quand je voyois une Religieuſe triſte, je penſois qu'elle n'avoit qu'à regarder ſon voile noir pour ne l'être plus. Je m'étonnois moi-même de la paix & de la joie que je ſentois, quoique j'euſſe une maladie de langueur, qui ſe tourna quelques mois après en une fievre double-tierce continue & en d'autres maux, & enſuite de cette fievre la langueur continua ; & tout cela ayant duré plus d'un an, l'on.

* On trouvera ſa Vie ci-après: XIII. Relation.

† La Sœur Anne Eugenie fit Profeſſion le 18. Fevrier 1618. Voyez le Tom. I. p. 110.

l'on crut que je ne guerirois pas dans l'air de Port-Royal qui étoit plus mauvais qu'à preſent à cauſe des marais & des brouſſailles. Ce qui porta les Religieuſes de Maubuiſſon qui apprirent que j'étois toujours malade, à prier notre Mere * qui y étoit en ce tems-là, de me faire venir chez elles où l'air eſt très bon. Notre Mere acceptant leur charité, en fit demander permiſſion à M. de Clairvaux qui la donna volontiers. Ma mere m'y mena dans l'Octave du S. Sacrement, en 1619. L'on me fit boire des eaux & je fus guerie au mois de Septembre. IV. REL. * LA M. Angelique.

Depuis que je fus gueris, je fus toujours bien gaie & ſimple, aimant à m'employer aux choſes baſſes. Ce qui m'aida beaucoup, furent trois voyages que fit M. de Genêve à Maubuiſſon, où il nous prêcha quatre ou cinq fois. Je lui fis une revûe depuis ma Profeſſion, & lui parlai autant que j'en eus beſoin.

Au mois de Mars 1620. la Mere Angelique ayant appris que la Mere Agnès ſe mouroit, obtint permiſſion d'aller à Port-Royal la voir, & partit le jour de S. Benoît 21. Mars, m'emmenant avec elle. Notre Mere ayant trouvé la Mere Agnès bien mieux, elle s'en retourna à Maubuiſſon deux jours après, & me laiſſa à Port-Royal: ce que je reſſentis, n'étant pas pour lors dans la grande joie de ma Profeſſion.

Après Pâques 1620. durant que l'on attendoit les Bulles de Coadjutorerie pour la Mere Agnès, notre Mere trouva à propos de la faire venir à Maubuiſſon, & comme elle étoit Maîtreſſe des Novices, & qu'elle ne

IV. Rei. ſavoit qui mettre au Noviciat, voyant que j'avois vingt-huit ans, elle m'y laiſſa. J'étois naturellement fort orgueilleuſe & ſuffiſante: ce qui s'étoit caché dans l'interieur depuis cette grande joie que Dieu me donna un an après que je fus en Religion. Mais cela ſe reveilla en prenant part à cette *Obéiſſance*, de ſorte que Dieu ne me poſſedant point pour me faire agir envers ces ames par ſon eſprit, je leur donnois grande peine & j'en avois auſſi. Quatre mois après la Mere Agnès revint, & par aveuglement je ne lui fis pas connoître mon indiſpoſition: ce qui me fit tort & fut cauſe qu'elle me laiſſa au Noviciat. Mais elle en ôta de jeunes Profeſſes, & en prit ſoin. Tout ce qui s'étoit paſſé depuis qu'elle étoit partie, me donnant bien de la triſteſſe, la fievre quarte me prit, dont je ne fus pas beaucoup travaillée, la joie que j'avois d'être Religieuſe ſurpaſſant toute la triſteſſe que me pouvoit cauſer cette fievre. Je ne me couchai durant les accès que quatre mois, ſuivant les autres jours toutes les Obſervances. Mais j'en eus ſeize mois des reſſentimens qui ne m'arrêtoient plus au lit, au bout deſquels notre Mere m'ayant dit de ne plus remarquer le jour, je n'y penſai plus depuis.

Je prie Dieu de me faire la grace de me conduire dans ce que je vais dire, que je crois bien au deſſus de ma portée.

Quand la Mere Agnès fut revenue de Maubuiſſon, M. l'Evêque du Bellai * dont M. de Genêve avoit donné connoiſſance à notre Mere, vint à Port-Royal pour quel-

* M. Camus.

ques

ques jours. Il y prêchoit & y écrivoit. IV. REL. Tous les ſoirs la Mere Agnès & moi l'allions voir, & comme il ſut que j'avois la fievre quarte, il me parloit en preſence de la Mere Agnès, je crois, plus gaiement qu'il n'eût fait, paroiſſant aſſez ſerieux ce premier voyage. Mais y étant revenu d'autres fois, pendant qu'il écrivoit des livres d'hiſtoires entremêlées de diſcours de piété, qui finiſſoient toujours par des Martyres ou des Entrées en Religion, & neanmoins exprimant les paſſions humaines comme les Romans, ces lectures m'étoient fort prejudiciables, auſſi bien que ſa converſation qui étoit ſouvent ſur cela. Si Dieu ne m'eût tenue de ſa main, je fuſſe par là rentrée bien avant dans l'eſprit du monde. C'eſt ce qui m'a fait connoître l'importance de n'aller au Parloir que le moins que l'on peut, en ſe preparant bien auparavant, encore que ce ſoit pour des perſonnes Eccleſiaſtiques: & combien il eſt important auſſi que les Sœurs ne prennent conduite, s'il ſe peut, que des perſonnes à qui elles ne parlent que de leur conſcience, & qui ſoient ſi remplies de l'amour de Dieu qu'elles ne leur communiquent autre choſe.

III. M. de S. Cyran vient à Port Royal: effet de ſes conſeils.

Je me trouve obligée en cet endroit de dire la grande faveur que Dieu a faite à ce Monaſtere, de lui donner la conduite de M. de S. Cyran, qui vint à Port-Royal des Champs la premiere fois la veille de l'Aſcenſion 1623. & le Monaſtere ayant été transferé à Paris, il faiſoit la charité à notre Mere de la venir viſiter. Il y prêcha & parla à quelques Sœurs juſqu'à l'année

IV. Rel. 1633. au mois de Septembre, que la Mere Genevieve de S. Auguſtin (le Tardif) qui étoit Abbeſſe de ce Monaſtere, ayant ſupplié M. de S. Cyran d'en prendre la conduite, il lui donna une Regle de Saint Benoît, & lui dit qu'il la falloit obſerver ſans y mêler rien de celle des Carmelites, comme avoient fait les Religieuſes de Tard qui nous l'avoient communiquée venant ici. La Mere Genevieve reçut fort bien cette penſée, & la fit beaucoup recommander à Dieu ſans rien nommer. Quelque tems après elle en parla en particulier à pluſieurs Sœurs, prenant en toutes choſes la conduite de M. de S. Cyran; & l'an 1635. au mois de Juillet, elle le fit à toutes les Sœurs du Chapître, à qui elle dit que tout ce qu'elle leur propoſoit qu'il falloit reprendre pour bien garder notre ſainte Regle, étoit par l'avis de la Mere Marie Angelique.

La Mere Genevieve ſe conduiſit avec tant de ſageſſe en tout ceci, que M. de S. Cyran dit qu'elle n'y avoit pas fait une faute. On recommença à dire Matines à deux heures cette année 1635. le 11. de Juillet, jour de la Tranſlation de S. Benoît. C'étoit une des principales Obſervances qu'on avoit ôtée pour la mettre au ſoir. Cela incommodoit fort les Sœurs qui étant laſſes du travail de la journée, y étoient fort endormies; & quelques-unes y laiſſoient tomber leurs livres: ce qui ſurprenoit & faiſoit rire la plûpart, & empêchoit la reverence qu'on doit porter à l'Office divin. C'eſt ce qui nous fait voir qu'il ne faut attendre la benediction de Dieu que dans l'obſer-

ſervance de ſa Regle, ſans donner lieu à la prudence humaine qui enſeigne que les Filles qui viennent du monde, s'accommodent mieux de ſe coucher tard & de ſe lever à cinq ou ſix heures. IV. REL.

Au lieu des Conferences où auparavant l'on s'entretenoit de bons diſcours, on avoit établi la recreation deux fois le jour, où il étoit permis de rire des actions des Sœurs & des penitences du Refectoire, qui étoient la plûpart fort ridicules & faiſoient rire dans le Refectoire même. Ces recreations ſervoient à ſuivre ſes paſſions & inclinations, ſous pretexte de ſe divertir; & auſſi pour nourrir les Sœurs à être, diſoit-on, *de belle humeur*, s'accoutumant à entendre les petites mocqueries & railleries qu'on leur diſoit, ſans ſe fâcher: ce que l'on faiſoit par courage ou par diſſimulation, n'oſant faire paroître la peine que l'on en reſſentoit. Ces recreations diſſipoient ſi fort l'eſprit, qu'il paroiſſoit beaucoup de legereté en allant dire l'Office au Chœur. M. de S. Cyran fut cauſe que l'on retrancha toutes ces recreations ſi contraires à la Regle de S. Benoît qui les condamne en quelque lieu que ce ſoit, & que l'on établit une Conference une fois le jour.

Je voudrois pouvoir dire ce que j'ai reconnu de ces recreations ſi prejudiciables à nous autres, qui avons deſiré d'embraſſer la Regle de S. Benoît ſelon que des filles foibles le peuvent: car je reconnois que pour les auſterités, encore que nous n'en ayons pas trop, il y en a de ſi delicates & de ſi maladives qu'elles ne peuvent pas les obſer-

IV. Rel. ver, & auſſi en ce cas la Regle les en diſpenſe. Mais pour la retraite, le ſilence & la mortification, nul ne nous en peut diſpenſer. Les malades même y ſont obligées, autant que leur maladie le leur permet, & d'ordinaire il eſt fort contraire aux malades de beaucoup parler. Cependant il arrive qu'étant privées durant la maladie des exercices de la Religion qui font que les journées paſſent ſi vîte, les malades s'ennuyent bien ſouvent; mais acceptant cet ennui par eſprit de penitence ſans rechercher aucun divertiſſement que ſelon l'obéiſſance, l'on peut avancer plus dans la maladie que dans la ſanté, pourvû que l'on regle ſa journée ſelon la volonté de Dieu, acceptant de bon cœur toutes les ſouffrances que Dieu nous envoie, qui nous tiennent lieu de toutes les penitences & de tous les ſaints exercices de la Religion, puiſque la ſouffrance eſt une parfaite oraiſon.

IV. Quelle étoit la direction de M. de S. Cyran.

Ce que j'ai reconnu de fort particulier dans la conduite de M. de S, Cyran, étoit de porter les ames à la retraite & ſeparation du monde, à n'aller au Parloir que par obéiſſance & après avoir fait voir aux Superieures le tort qu'il faiſoit, s'y bien préparer auparavant; & y étant, tâcher de bien veiller ſur ſes paroles & ſes actions pour ne prendre point de part à tout ce qui s'y dit d'inutile; ſe ſouvenir de ce que dit S. Bernard, qu'une femme mondaine eſt un filet du Diable, & que la vûe des perſonnes du monde eſt contagieuſe; ſe ſeparer des perſonnes avec qui l'on vit, en ce qui eſt de defectueux, les ſupportant neanmoins

moins avec grande patience; lorſqu'on eſt IV. REL.
obligé de veiller ſur les actions des autres, & que naturellement on y eſt porté, excuſer tout ce qui ſe peut excuſer; & quand cela ne ſe peut pas, attendre que l'on ait fait trois fois la même faute auparavant que de la dire, & alors le faire en un mot. Ce que j'ai reconnu venir de l'eſprit de Dieu, ayant vu que les mêmes fautes ne ſe faiſoient pas trois fois, & qu'ainſi il n'étoit pas beſoin d'en parler. Cette conduite a beaucoup ſervi à celles à qui il la donna.

Il ſeparoit entierement de la curioſité; & m'étant arrivé de lui demander ſi on diſoit la Meſſe du tems de S. Auguſtin, comme on fait à preſent, il me dit: „ De quoi „ vous mêlez vous, ma Sœur? c'eſt aux „ Prelats de l'Egliſe à demander cela; c'eſt „ comme ſi un petit enfant ſe vouloit mê„ ler du menage de ſa mere, elle le renvoye„ roit bien. "

Il portoit une grande reverence à l'Office divin, & enſeignoit à le faire. Lui diſant que j'y étois fort diſtraite, il me repondit que j'y devois être morte à toutes choſes. Une autre fois m'étant accuſée de n'avoir pas fait ce que j'avois pu pour cela, il me dit d'y être comme un rocher, & que la penitence de ces diſtractions au ſaint Office devoit être, de prendre un peu de tems de recollection pour y ſatisfaire par les gemiſſemens interieurs, & dire un *Pater* qui eſt le ſacrifice journalier pour les fautes journalieres, & le remede quotidien des fautes que l'on commet tous les jours. J'avois un zele trop ardent qu'il fût bien dit, de ſorte

IV. Rel. que quand on y faiſoit quelque faute, comme de diſcorder, &c. j'étois fort portée à en avertir les Superieures par la grande peine que j'en avois, & je le faiſois avec exageration & triſteſſe. M. de S. Cyran me dit de n'en parler de trois mois, je lui obéis. Mais au bout de ce tems je lui demandai ſi je n'en parlerois pas, puiſque les trois mois étoient paſſés. Il m'ordonna de n'en parler de ma vie, quoiqu'on fît. Depuis ma Superieure m'ayant dit que j'étois changée en cela, & que j'en pouvois parler en quelques rencontres, je le fis: mais après je reconnus que j'euſſe mieux fait de n'en rien dire, & elle l'approuva. Je me contentois d'en porter la peine que j'en ſentois en la preſence de Dieu, à qui il a plu d'y remedier, ayant grand ſujet à preſent d'en être ſatisfaite.

Pour ce qui eſt de l'oraiſon, M. de S. Cyran diſoit que pour rendre la priere bonne & efficace, il faut être ſeparé de corps & d'eſprit, autant qu'il eſt poſſible, des choſes de la terre: que la plus grande partie de la vie ſe doit paſſer en la priere, hors laquelle toute converſation eſt perilleuſe pour les Chretiens qui doivent rendre compte de la moindre parole oiſive, & qui ſe peuvent damner par une ſeule parole: que les conditions de la parfaite oraiſon faite par l'eſprit de Dieu, étoient 1. la confiance en Dieu, 2. la paix d'eſprit, 3. un commencement d'oubli de ſes pechés, 4. une joie qui eſt inſeparable de cette paix; bien que tout cela ſoit ſouvent inſenſible & dans la partie ſuperieure de l'ame & le fond du cœur, où

les

les paſſions humaines & ſenſibles n'entrent IV. Rel.
jamais.

J'avois l'eſprit fort actif à l'oraiſon, & ayant une fois penſé que j'y diſois trop de choſes à Dieu, je fus à confeſſe ce même jour à M. de S. Cyran, (c'étoit en Carême) & il me dit: „ Jeſus-Chriſt dit aujourd'hui dans l'Evangile qu'il eſt la lumiere du monde; adorez-le comme lumiere, & lui demandez conduite par regard plutôt que par paroles. "

M. de S. Cyran enſeignoit auſſi à s'éloigner de l'avarice; & étant arrivé qu'un jour une Dame qui avoit ici une Sœur Religieuſe, lui dit qu'elle lui envoieroit cinquante écus pour avoir quelque choſe pour l'Egliſe, elle s'aviſa après de lui envoyer deux cens livres, ce qu'elle lui manda par celui qui les apportoit. Cette Religieuſe étant venue ici fort jeune, & ne penſant pas que deux cens livres fuſſent plus de cinquante écus, elle ne vouloit que cela. Je l'aſſiſtois au Parloir, & je lui dis tout bas: *Prenez tout.* Je reconnus après que j'avois dit cette parole par un mouvement d'avarice; & m'étant enſuite confeſſée à M. de S. Cyran d'avoir dit quelque choſe par un mouvement d'avarice, il me dit: „ Je ſai „ ce que c'eſt, ma Sœur, vous ne deviez „ pas le dire: en perdant on gagne. Autant „ que la charité croît en nous, autant diminue la cupidité: il n'y faut point adhe„ rer, encore qu'on ſe voye pauvre, étant „ aſſuré que Dieu ne laiſſe pas perir ceux „ qui le ſervent, & s'il les laiſſe dans la pau„ vreté, c'eſt pour leur ſanctification. "

La

IV. Rel. La Mere Agnès qui étoit alors notre Abbeſſe, m'ayant demandé ſi quelque Sœur de la chambre des Enfans pourroit balayer une petite montée qui en étoit proche, je n'acceptai pas cette propoſition, penſant qu'elles avoient aſſez affaire; & ayant dit cela à la Mere, elle s'en contenta. Neanmoins étant retournée à la chambre des Enfans, il y eut une Sœur qui s'offrit à le faire, & je le dis à la Mere. Le lendemain qui étoit un Samedi, ayant permiſſion de communier, je le fis ſans avoir aucune peine de cette faute. Il arriva que M. de S. Cyran m'envoya querir ce jour-là pour me parler d'une choſe qui ne me regardoit point, & qu'enſuite il me demanda ſi je n'avois point quelque conduite à prendre de lui. Il me vint dans l'eſprit de lui dire ce qui s'étoit paſſé. Il voulut ſavoir pourquoi je n'avois pas accepté de balayer cette montée. Je lui dis que c'étoit de peur qu'il ne m'entrât de la poudre dans la gorge qui m'empêchât de chanter. Il me repondit: „ On a bien af„ faire de votre chant. Si Dieu avoit in„ ſpiré à une perſonne de ſe faire Religieux, „ & qu'après il lui fît connoître qu'il veut „ qu'il faſſe un grand pelerinage qui l'en „ pût empêcher, il doit obéir au dernier.” Je lui dis que notre Mere ne m'avoit pas dit nommément de le faire. „ Eh bien! me re„ pondit-il, le Pere éternel avoit-il dit pre„ ciſément à ſon Fils de ſouffrir tout ce „ qu'il a ſouffert pendant la Paſſion? il „ connut ſeulement qu'il l'auroit agréable.” Je lui dis que je n'avois pas laiſſé de communier ce jour-là. „ Vous ne le deviez pas

„ fai-

„ faire, me dit-il. Vous ne communierez IV. Rel.
„ pas demain, & toute la ſemaine. Ren-
„ dez votre volonté pliable à l'obéiſſance."
Je fus touchée de ces paroles, & me mis à balayer la montée avec joie de pouvoir reparer ma faute; & cette occaſion m'apprit plus à obéir que je n'avois fait depuis que j'étois Religieuſe, ne penſant pas qu'il faut aimer l'obéiſſance comme la volonté de Dieu; ce que je n'ai pas encore pratiqué, mais je deſire commencer ce jour-ci qui eſt le 20. Avril 1632.

Au commencement du Carême de 1636. je fis une confeſſion generale à M. de S. Cyran, & après qu'il m'eût donné l'abſolution, il me dit: „ Vous voudriez bien
„ que je vous ordonnaſſe des penitences?
„ cela eſt fait, puiſque vous êtes Religieu-
„ ſe. Car ſi je vous donnois pour peni-
„ tence de faire l'abſtinence toute votre vie,
„ de jeûner, de vous lever à deux heures,
„ de ne point ſortir de la maiſon, de ne
„ parler que par une grille, l'on m'eſti-
„ meroit ſevere; vous faites tout cela.
„ Gardez votre Regle ſans y rien ajou-
„ ter."

Enſuite il me demanda à quelle *Obéiſſance* j'étois; je lui dis que j'étois aux Enfans. Il me repondit: „ C'eſt une obéiſſance fort
„ favorable; car ſi vous leur pardonnez,
„ Dieu vous pardonnera: ſi vous leur fai-
„ tes miſericorde, Dieu vous la fera; ſi
„ vous avez pitié d'elles, Dieu l'aura de
„ vous."

Je fus ſurpriſe de ces paroles, que cette *Obéiſſance* m'étoit favorable, vû que depuis huit

IV. Rel. huit mois que j'y étois, je n'avois trouvé que de la peine à cauſe de la grande repugnance naturelle que j'avois d'être avec des enfans, n'ayant pas l'humeur propre pour les gagner ce qui faiſoit qu'elles ne m'aimoient pas. Je ne dis rien à M. de S. Cyran; mais j'allai enſuite temoigner à ma Superieure l'étonnement où j'étois de ce que n'étant à cette *Obéiſſance* qu'à la pointe de l'épée, M. de S. Cyran me diſoit qu'elle m'étoit favorable. Neanmoins depuis je me reſolus de la prendre pour penitence de mes fautes, & quand j'y trouvois de grandes difficultés, je me reſſouvenois de ce qu'il m'avoit dit, & je me rendois à y être.

---

§. 2.

Relation de la Mere Magdeleine de Sainte Agnès DE LIGNI. *Sur la conduite de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation* ARNAULD *au Lys & à Maubuiſſon, & ſur ſes principales vertus.*

I. La S. Eug. vu au Lys. JE ne ſai ſi quelque autre a écrit ce que ma Sœur Anne Eugenie a fait au Lys Abbaye près de Melun, lorſqu'elle y fut envoyée * par notre Mere Marie Angelique, à la priere de Madame de la Tremoille qui en étoit Abbeſſe & qui la fit Prieure, & la Mere Marie des Anges qui l'y avoit accompagnée, Maîtreſſe des Novices. Tout ce que j'en ai oui dire †, c'eſt qu'elle y demeura

* En 1623.

† La Sœur Anne Eugenie a fait elle-même une

meura environ trois ans, & qu'elle édifia IV. Rel.
extrêmement cette bonne Abbeſſe & ſa Communauté par toute ſa conduite, & particulierement par ſa grande pieté, l'uniformité de ſa vie, & ſon amour pour la pauvreté & la mortification.

Pendant le tems qu'elle demeura en ce lieu, elle y eut beaucoup d'incommodités & ſa compagne auſſi, parce que Madame de la Tremoille n'y étoit pas encore abſolue, y ayant une autre perſonne qui lui diſputoit l'Abbaye, de ſorte qu'elle fut contrainte de ſouffrir qu'elles fuſſent fort mal logées; & pour leur nourriture, comme elles deſiroient de garder l'abſtinence ordonnée par la Regle de S. Benoit, elles ſe contenterent pendant ces trois ans d'un même mets qui étoit de l'aumelette, & elles en mangeoient deux fois le jour dans le tems qu'on ne jeûne pas, ſans jamais en temoigner du degoût, ni faire la moindre plainte des autres incommodités qu'elles avoient, les ſouffrant au contraire de bon cœur & ayant joie de pratiquer en cela la pauvreté. Mais comme je ne pretens parler ici que de ma Sœur Anne Eugenie, je remarquerai ſeulement ce que j'ai appris qui la regarde en particulier; qui eſt que dans toutes les difficultés & les traverſes qui lui arrivoient, elle ne regardoit uniquement que Dieu, ne s'appuyant & ne mettant toute ſon eſperance qu'en lui ſeul, & que cela la faiſoit bien réuſſir dans tout ce

une petite Relation des principales choſes qui ſe paſſerent au Lys pendant trois ans & demi qu'elle fut en cette Maiſon. Voyez le Tome I. de ces Memoires pp. 381. & ſuiv.

IV. Rel. ce qu'elle entreprenoit. Elle a laiſſé dans cette Maiſon une grande odeur de ſainteté, auſſi bien qu'à Maubuiſſon où elle fut envoyée quelque tems après, la Mere Marie des Anges Suireau en étant Abbeſſe depuis peu de tems.

II. Sa conduite à Maubuiſſon. La Mere Agnès avoit accompagné (en 1627.) cette nouvelle Abbeſſe quand elle fut prendre poſſeſſion; & étoit demeurée ſix mois avec elle pour l'aider dans le commencement de ſon gouvernement; mais étant obligée de retourner à Port-Royal, on envoya ma Sœur Anne Eugenie en ſa place. La Mere Marie des Anges ne la fit pas neanmoins Maîtreſſe des Novices, pour ne pas chocquer les Religieuſes de la Maiſon qui auroient eu peine de voir une étrangere en cette place. Elle donna cette charge à une des Profeſſes que la Mere Angelique avoit reçues, & qui avoient été depuis avec elle à Port-Royal, d'où la Mere Marie des Anges les avoit ramenées à Maubuiſſon en allant prendre poſſeſſion de cette Abbaye.

Cette bonne Abbeſſe pria ma Sœur Anne Eugenie de ſe tenir au Noviciat pour veiller les Novices, les inſtruire & leur parler en particulier, quand elles le ſouhaiteroient. Elle les accompagnoit auſſi à tous les exercices & au travail du Monaſtere, à quoi on les employoit, comme à faire la leſſive, à porter du bois aux lieux où l'on en avoit beſoin, & autres ſervices penibles; & elle s'y employoit elle-même avec beaucoup de ferveur, les encourageant autant par ſon exemple que par ſes paroles. Elle ne leur apprenoit pas ſeulement à aimer le travail, mais

mais auſſi à le faire avec une entiere ſou- IV. REL.
miſſion d'eſprit. La ſienne étoit ſi grande qu'elle leur obéiſſoit à elles-mêmes dans les occaſions. Une de nos Sœurs qui étoit alors Novice à Maubuiſſon, m'a dit que portant un jour du bois aux Offices, elle rencontra ma Sœur Anne Eugenie qui portoit à la cuiſine d'une ſorte de bois dont les Sœurs de cette *Obéiſſance* venoient de dire à cette Novice, qu'on ne leur portât plus. Cette fille lui dit bien ſimplement: „ Ma Mere, les „ Sœurs ne veulent plus de cette ſorte de „ bois. " Quoique ma Sœur Anne Eugenie eût deja bien avancé ſon chemin, elle retourna auſſitôt ſe décharger au bucher, & prendre de l'autre bois qu'on lui avoit marqué. Ce qui donna de l'admiration à cette Novice qui a toujours conſervé dans ſon cœur cet exemple de ſoumiſſion & de ſimplicité, dans une perſonne qui étoit capable des plus grandes charges, & qui en effet y avoit été employée.

Elle avoit une bonté & une douceur extraordinaire qui la faiſoit aimer de toutes les Novices. Elle les recevoit avec tant d'ouverture & de charité, quand elles lui venoient parler, qu'elle gagnoit entierement leur cœur & les obligeoit de lui decouvrir ce qu'elles y avoient de plus caché avec une parfaite confiance; & ſes paroles étoient accompagnées de tant de ferveur & d'onction, qu'elle les faiſoit rendre à tout ce qu'elle leur faiſoit connoître que Dieu demandoit d'elles. Ces bonnes Filles étoient ſi ſatisfaites de ſes entretiens & de ſa conduite, qu'elles ne pouvoient diſſimuler l'eſtime & la confiance

IV. Rel. fiance qu'elles avoient pour elle. Ce qui fit naître de la jalouſie dans l'eſprit de leur Maîtreſſe qui étoit d'ailleurs une bonne Religieuſe fort reguliere, & qui avoit bien des talens naturels; mais elle ne les ſavoit pas fort bien appliquer, comme on le peut voir dans l'Hiſtoire de la Mere Marie des Anges *. Elle étoit trop perſuadée de ſa capacité, & elle n'avoit pas aſſez de connoiſſance de la foibleſſe humaine pour ſe defier de la ſienne propre & avoir compaſſion de celle des autres. Et comme elle étoit de ces perſonnes qui paroiſſoient aſſez irreprehenſibles au dehors, elle ne pardonnoit auſſi aucune faute exterieure à ſes Novices; ce qui rendoit ſa conduite fort ſeche & ſans onction, étant deſtituée de la douceur de la charité; au lieu que celle de ma Sœur Anne Eugenie étoit pleine de grace, parce qu'elle mettoit ſon principal ſoin à fonder le cœur dans la charité & les autres vertus interieures.

Cette Maîtreſſe des Novices & la Mere Prieure & deux autres Religieuſes †, de celles

* Cette Hiſtoire qui a été écrite par la Sœur Euſtoquie de Bregy, eſt diviſée en deux parties. La ſeconde qui n'a point été imprimée, parle de tout ce que la Mere Marie des Anges Suireau eut à ſouffrir pendant vingt-deux ans de la part des Moines qui gouvernoient l'Abbaye de Maubuiſſon. Voyez ci-après la XIV. Relation.

† [Ces quatre Religieuſes étoient des huit Profeſſes que la Mere Angelique avoit menées lors de ſon retour en 1623. à Port-Royal des Champs, quand Madame de Soiſſons fut Abbeſſe de

celles que la Mere Angelique avoit reçues IV. Rel.
en établiſſant la Réforme dans cette Maiſon, & qui y étoient par conſequent des premieres & des plus conſiderées, ſe liguerent avec Dom Louis leur Confeſſeur pour faire ſortir de Maubuiſſon ma Sœur Anne Eugenie.

Il eſt, ce me ſemble, neceſſaire de marquer ici quelque choſe de la conduite de ce Religieux, & de quelle maniere il gagna l'eſprit de ces Filles, pour faire voir les pretextes que l'on prit pour renvoyer la Sœur Anne Eugenie à Port-Royal. C'étoit un jeune Bachelier qui n'avoit nulle experience de conduite, & qui neanmoins vouloit qu'on la prît toute entiere de lui, s'étant perſuadé & voulant auſſi perſuader aux autres que les Abbeſſes étant des Filles n'avoient & ne pouvoient avoir nulle autorité de connoître de l'interieur de leurs Filles, quoiques les Filles deſiraſſent elles-mêmes de le leur communiquer, & qu'elles n'avoient aucune grace ni lumiere pour la conduite. Il travailla à établir cette maxime dans la Maiſon, à quoi il trouva des eſprits aſſez diſpoſés par la creance qu'elles avoient deja en lui, & qu'il s'étoit acquiſe avec bien de l'adreſſe *. Il gagna particulierement ces quatre Anciennes qui ſe laiſſerent tromper par les apparences d'une grande ſpiritualité qu'il leur enſeignoit & dans laquelle il n'y avoit rien de ſolide, ne conſiſtant que dans des pen-

de Maubuiſſon; & la Mere Marie des Anges les y avoit ramenées avec elle.]

* [Tout ceci eſt bien au long dans la ſeconde Partie de l'Hiſtoire de la Mere Marie des Anges.]

IV. Rel. penſées d'une devotion aſſez agreable & des objets qui plaiſoient à l'eſprit. Car on n'y parloit point de la crainte des jugemens de Dieu, de la penitence de ſes pechés, de la correction des mœurs, de la neceſſité de ſouffrir & de porter la croix, ni de la connoiſſance de ſoi-même; mais ſeulement des verités ſpeculatives & de theorie ſur l'eſſence de Dieu, & de ſujets ſemblables. Et comme il ſe trouve toujours aſſez de perſonnes qui aiment la devotion aiſée, il en gagna quelques-unes qui quitterent la conduite de la Mere Abbeſſe, comme il le ſouhaitoit, & s'attacherent à la ſienne. Il jetta du trouble dans l'eſprit de quelques autres, qui goûtant fort la ſolidité des inſtructions & de la conduite de la Mere, n'avoient pas aſſez de lumiere pour demêler tout cela, & n'en oſoient parler à perſonne parce qu'il leur commandoit ſur toutes choſes le ſecret.

Peu de tems après Dom Louis ſe fit paſſer Docteur, & enſuite il agiſſoit avec encore bien plus d'autorité qu'auparavant, & les Filles augmenterent auſſi la creance qu'elles avoient en lui. Il commença à parler ouvertement & hautement de ſon opinion, que les Abbeſſes ne ſe doivent point mêler de la conduite ſpirituelle de leurs Filles, & qu'elles n'avoient aucune grace pour cela: ce qu'il n'avoit oſé faire juſqu'alors, n'en ayant parlé que comme en cachette aux perſonnes à qui il ſe fioit. Mais cette nouvelle qualité lui donnant plus de hardieſſe, il en eut aſſez pour demander au Parloir ma Sœur Anne Eugenie, afin de tâcher de lui per-

perſuader cette maxime qu'il croyoit indubitable. Elle lui repondit fort ſagement qu'elle n'avoit pas appris cela, & qu'elle croyoit au contraire que Dieu pouvoit donner ſa grace & ſa lumiere aux filles comme aux hommes, quand il lui plaiſoit : ce qu'elle lui prouva par l'exemple de la Bienheureuſe Mere Marie de l'Incarnation (Carmelite) qui avoit reconnu la tromperie d'une fille que des Docteurs n'avoient pu reconnoître, quoiqu'ils l'euſſent examinée. Ils eurent une aſſez longue conference ſur ce ſujet, ſans changer ni l'un ni l'autre de ſentiment, & Dom Louis fut fort mecontent de ce que ma Sœur Anne Eugenie n'entroit pas dans les ſiens; & craignant qu'elle ne s'oppoſât à ſes deſſeins, elle lui devint fort ſuſpecte, & il ne pouvoit plus la ſouffrir. IV. Rel.

III. On la fait revenir à Port-Royal.

Il en parloit à toutes ſes confidentes comme d'une perſonne dont il falloit ſe defier, & craindre qu'elle ne fît tort à la Maiſon en donnant des conſeils prejudiciables, comme ſeroit celui de ſe mettre ſous l'Ordinaire. Ses diſcours exciterent peu à peu une grande averſion pour ma Sœur Anne Eugenie, dans l'eſprit de ces quatre Anciennes à qui il avoit inſpiré un grand zele pour les interêts de l'Ordre, & elle leur devint inſupportable auſſi bien qu'à lui. Elles épioient toutes ſes actions & ſes paroles, interpretant en mal les plus innocentes, & en faiſant ſouvent des rapports au Confeſſeur, qui les écoutoit avec rigueur. Enfin elles conclurent avec lui que ma Sœur Anne Eugenie n'étant pas Religieuſe de Maubuiſ-

IV. Rel. ſon, & y pouvant nuire par les conſeils qu'elle pouvoit donner à la Mere Abbeſſe qui avoit grande confiance en elle, il falloit travailler à s'en defaire & la renvoyer à Port-Royal.

Ma Sœur Anne Eugenie avoit diſſimulé juſqu'alors avec beaucoup de prudence & de charité ce qu'elle avoit connu de la jalouſie de la Maîtreſſe des Novices, prenant garde ſeulement à ne lui donner aucun ſujet de peine. Mais voyant qu'elle lui devenoit de plus en plus inſupportable, & à ſes trois compagnes dont elle ne pouvoit pas ignorer le changement à ſon égard, & qu'elles interpretoient en mal tout ce qu'elle faiſoit de plus indifferent, elle crut devoir ceder à leur envie, ſe retirant le plus qu'elle pouvoit. Elle ſe retira effectivement à ſa cellule, n'allant plus au Noviciat ni parmi la Communauté, excepté à l'Office & au Refectoire. Elle ſe ſeparoit même de la Mere Abbeſſe autant qu'elle pouvoit par des raiſons de prudence, parce que la prevention qu'on avoit contre elle, retomboit ſur la Mere & en pouvoit éloigner quelques-unes des Religieuſes. Elle fut ainſi ſolitaire plus de trois mois, faiſant pluſieurs auſterités & penitences publiques & particulieres, comme ſi elle eût été coupable de la mauvaiſe volonté que l'on avoit conçue contre elle ſans aucun ſujet; & elle joignoit à ſa ferveur & à ſa penitence la patience & la charité envers ceux qui ne la pouvoient plus ſouffrir.

Les Novices perdirent beaucoup à cette ſeparation qu'elles reſſentirent vivement, ayant

ayant éprouvé l'utilité de ſes entretiens qui IV. Rel.
étoient très ſolides & leur ſervoient fort à s'avancer dans la perfection Religieuſe. Pour ce qui étoit de leur Maîtreſſe, elle s'en rejouiſſoit & cherchoit toujours de nouveaux ſujets de plainte qu'elle communiquoit au Confeſſeur, & ils ſouhaitoient tous deux avec paſſion de la faire ſortir tout à fait du Monaſtere : à quoi ils trouvoient beaucoup de difficulté, parce que les plaintes qu'ils pouvoient alleguer contre ma Sœur Anne Eugenie, n'étoient nullement ſuffiſantes, & étoient fort mal fondées. Neanmoins ils en communiquerent avec leurs autres confidentes qui étoient dans le fonds de bonnes Filles, mais foibles & qui ſe laiſſoient emporter par la Maîtreſſe des Novices qui avoit de l'eſprit & parloit bien, & qui joignoit à ces qualités un zele & une regularité qui lui donnoit grand poids dans leurs eſprits.

Enfin après après avoir bien cherché les moyens de faire réuſſir leurs deſſeins, le Confeſſeur s'aviſa de cet expedient, ſavoir de leur faire faire au Superieur des plaintes generales, & lui dire ſans rien particulariſer, que les Sœurs ſouffroient avec grande peine cette Religieuſe qui n'étant point de la Maiſon & étant ſouvent avec la Mere, la pouvoit entretenir dans des deſſeins prejudiciables au bien de l'Ordre ; de plus que la Mere ayant beaucoup de confiance en elle, elle n'en prendroit point aux Filles de la Maiſon, pendant qu'elle y ſeroit : que cela leur cauſoit bien du trouble ; & qu'il falloit enſuite conclurre en priant le Superieur de

IV. Rel. la renvoyer à Port-Royal. Cet expedient fut trouvé bon, & auſſitôt le Confeſſeur ne perdit point de tems pour faire venir M. l'Abbé de Foucarmont alors Superieur pour recevoir ces plaintes & cette Requête, ſans que la Mere Abbeſſe en eût aucune connoiſſance.

Le Superieur étant arrivé & ayant été informé de leur deſſein par le Confeſſeur, parla à la Prieure, à la Maîtreſſe des Novices & aux autres Sœurs de leur intelligence ; & elles lui firent leurs plaintes generales, le ſuppliant de renvoyer ma Sœur Anne Eugenie à Port-Royal, afin de mettre la paix dans la Maiſon, qui n'y pouvoit être pendant qu'elle y demeuroit, parce qu'elle poſſedoit l'eſprit de la Mere: ce qui empêchoit qu'elle ne prît confiance en elles, & qu'il étoit même fort à craindre qu'elle ne portât la Mere à quitter l'Ordre, comme avoit fait la Mere Angelique ſa ſœur. Le Superieur leur promit de travailler pour leur ſatisfaction; & pour le mieux faire, il voulut parler à toutes les Sœurs afin de cacher davantage celles qui avoient fait les plaintes, & tâcher d'en augmenter le nombre qui n'étoit que de quatre ou cinq, en diſant en general que les Sœurs l'avoient prié de renvoyer la Sœur Anne Eugenie. Il demanda enſuite la Mere, à qui il dit qu'il avoit trouvé toutes ſes Filles fort affectionnées à leur devoir, mais que la Sœur Anne Eugenie leur faiſoit bien de la peine: qu'il n'avoit pu leur remettre l'eſprit en paix ſur ſon ſujet, & que tout bien conſideré il étoit neceſſaire de renvoyer cette Religieuſe en

ſon

ſon Monaſtere, & d'ôter par là aux Filles IV. REL. ce ſujet de peine.

La Mere qui ne ſavoit rien de leurs menées, fut extrêmement ſurpriſe & temoigna ſon mecontentement au Superieur. Elle lui dit entre autres choſes que les Sœurs n'avoient nul ſujet de ſe plaindre de ma Sœur Anne Eugenie, mais qu'elle-même en avoit bien de ſe plaindre de leur procedé; qu'elle ne ſavoit pas ce qu'on leur mettoit dans l'eſprit, & que c'étoit ſans doute des fruits de la conduite de Dom Louis: qu'au reſte ma Sœur Anne Eugenie étoit une très bonne & très vertueuſe Religieuſe; & que ſi on penſoit à la lui ôter, elle verroit ce qu'elle auroit à faire. La Mere dit ceci avec une ſageſſe & une autorité qui fit juger au Superieur qu'il ne devoit pas inſiſter ſur cette affaire; ainſi il prit congé d'elle & ſe retira, laiſſant au Confeſſeur à chercher les moyens de faire ſortir ma Sœur Anne Eugenie.

Dom Louis ne fit pas ſemblant de ſavoir ce qui s'étoit paſſé entre le Superieur & la Mere Abbeſſe: mais il faiſoit toujours agir ſes Filles à l'ordinaire, & elles faiſoient valoir plus que jamais leurs peines & leur mecontentement de ma Sœur Anne Eugenie, quoique toutes les autres Religieuſes ne viſſent point en elle les defauts imaginaires qu'on lui attribuoit, non plus que ces fâcheuſes conſequences de la confiance que la Mere prenoit en elle, qui ne donnoit d'ombrage qu'à ces quatre ou cinq qui étoient emportées par un faux zele pour les interêts de l'Ordre. D'autre part ma Sœur Anne

IV. Rel. Eugenie agiſſoit avec une douceur, une patience & une humilité qui auroient été capables de les detromper, ſi elles n'avoient point eu l'eſprit ſi prevenu contre elle.

La Mere Abbeſſe voulant remedier aux deſordres de la mauvaiſe conduite de ce Confeſſeur, qu'elle avoit reconnue par diverſes autres occaſions importantes, travailla par le conſeil de la Mere Marie Angelique pour changer de Superieur & ſe mettre ſous le Vicariat de M. Maugier Abbé de la Charmoye, qui venoit d'être établi Superieur de la Reforme; & ayant obtenu d'être ſous ce bon Superieur, la premiere choſe qu'il fit, fut d'ôter le Confeſſeur.

La paſſion de renvoyer ma Sœur Anne Eugenie n'étoit pas ſortie du cœur des quatre Filles dont j'ai parlé, quoique Dom Louis fût ſorti de Maubuiſſon. Elles ſe fortifioient de plus en plus, & elles continuoient à dire que la Mere Abbeſſe ne pouvoit rien faire d'utile pour la Maiſon, tant que cette Religieuſe y ſeroit, parce qu'elle prendroit toujours ſes conſeils & jamais les leurs. Elles communiquerent leurs plaintes au nouveau Confeſſeur qui s'étant mecontenté mal à propos contre la Mere pour quelque autre ſujet, ſe trouva diſpoſé à recevoir leurs murmures & à ſe lier avec elles pour chercher les moyens de faire réuſſir leur deſſein. M. de la Charmoye étant allé à Maubuiſſon, le Confeſſeur & les quatre Filles uſerent de tromperies aſſez artificieuſes pour le prevenir contre ma Sœur Anne Eugenie. Mais M. de la Charmoye qui étoit fort homme de bien & éclairé, diſcerna

na fort bien leur artifice ; neanmoins pre- IV. REL.
voyant qu'elles ne donneroient point de repos à la Mere, juſqu'à ce qu'elles euſſent executé leur deſſein, il lui conſeilla par une pure charité & prudence, de ceder en ce point à leur paſſion. La Mere Angelique que l'on conſulta, fut de même avis. C'eſt pourquoi l'Abbeſſe s'y reſolut, quoique ma Sœur Anne Eugenie lui fût fort neceſſaire, & que ce fût ſa ſeule conſolation.

La Mere Angelique l'envoya donc querir, & ainſi elle retourna à Port-Royal en 1631. après avoit été quatre ans & demi à Maubuiſſon. Mais ſi cette ſortie fut très ſenſible à la Mere Marie des Anges qui en étoit Abbeſſe, & aux Sœurs qui n'étoient point de l'intelligence, principalement à celles qui connoiſſoient plus particulierement ma Sœur Anne Eugenie & qui avoient une eſtime & une affection ſinguliere pour elle, on peut bien juger que ſon retour à Port-Royal y apporta au contraire une très grande joie. Non ſeulement nos deux cheres Meres, la Mere Angelique & la Mere Agnès ſes ſœurs, en reçurent beaucoup de conſolation ; mais elle fut generale pour toute la Communauté, à qui ſa vertu & la tendreſſe qu'elle avoit pour toutes les Sœurs, la faiſoit conſiderer comme une troiſieme Mere. Il faudroit être rempli de l'Eſprit ſaint qui étoit en elle & qui la faiſoit agir, pour pouvoir rapporter toutes ſes vertus ; c'eſt pourquoi il ne m'eſt pas poſſible de l'entreprendre. Je dirai ſeulement ce que nous avons le plus remarqué en elle, & dont toutes celles qui l'ont connue, peuvent rendre témoignage.

IV. REL. Nous avons toujours admiré en elle l'égalité & l'uniformité de ſa vie qui étoit telle qu'on peut dire, que qui la voyoit un jour, la voyoit tous les jours; non par un certain reglement exterieur, ou par une habitude de faire tous les jours les mêmes choſes, mais plutôt par le reglement de ſon cœur, par l'amortiſſement de ſes paſſions & de ſes inclinations naturelles, & par un regard continuel de Dieu qui la rendoit attentive & dependante de lui en toutes choſes. On peut dire que ſon cœur étoit toujours tourné vers lui, & qu'elle le conſideroit dans tous les évenemens & le conſultoit dans toutes les difficultés qui lui arrivoient. Elle ne faiſoit aucune choſe petite ou grande, ſans ſe mettre auparavant devant Dieu pour invoquer ſon ſaint Eſprit, & recevoir de lui la lumiere ſur ce qu'elle devoit faire.

IV. Quelles étoient ſes principales vertus.

Il en étoit de même pour ce qui regardoit ſa conſcience & ſes beſoins ſpirituels. Elle avoit toujours recours à Dieu avant que de s'addreſſer à ceux dont elle prenoit conduite, afin de n'agir en cela que par le mouvement de ſon Eſprit, & de lui rapporter, & non pas aux creatures, toute la conſolation qu'elle recevoit. Ainſi elle ne diſoit jamais & n'approuvoit pas non plus que l'on dît : *Une telle perſonne m'a bien conſolée ;* mais plutôt : *Dieu m'a bien conſolée par cette perſonne.* Quelquefois auſſi qu'elle avoit bien envie de dire à nos Meres quelque choſe qui la regardoit en ſon particulier, elle differoit huit ou quinze jours à leur en parler, afin que reprimant par là ſon activité naturelle, elle temoignât en même

même tems à Dieu qu'elle ne mettoit pas ſa IV. Rel.
confiance dans les creatures, mais que c'étoit de lui ſeul qu'elle attendoit tout, & même ce qu'elle devoit recevoir par leur entremiſe.

Comme ſa pieté étoit ſinguliere, elle lui donnoit auſſi un reſpect & un amour pour toutes les choſes ſaintes, qu'il ſeroit difficile de repreſenter. Elle étoit penetrée de ſentimens de devotion & de reconnoiſſance envers Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt, en conſiderant ſes ſouffrances & les myſteres de ſa Paſſion, de ſorte même qu'elle ne pouvoit lire ni entendre la Paſſion, ſans temoigner par ſes larmes les ſentimens de ſon cœur; & pour cette raiſon on la choiſiſſoit d'ordinaire pour lire au Refectoire la Semaine Sainte, parce que ſa maniere de lire ſi devote & ſi touchante édifioit autant que la lecture qu'elle faiſoit.

Elle ne ſe laſſoit jamais de prier Dieu, mais plutôt ce ſaint exercice faiſoit toute ſa joie. Je crois qu'il ne ſera pas inutile de rapporter un petit exemple qui fait aſſez voir la diſpoſition de ſon cœur. La Mere Agnès l'ayant envoyée un jour après dîner attendre dans l'avant-Chœur pour parler à M. Singlin qui étoit à un Confeſſionnal tout proche, il arriva qu'après qu'il eut achevé avec la Sœur qui étoit avec lui, il lui dit qu'il avoit affaire & qu'il ne pouvoit revenir du jour. Cette Sœur ne penſa point à en aller avertir ma Sœur Anne Eugenie qui demeura paiſiblement & ſans s'inquieter dans l'avant-Chœur juſques ſur les cinq heures du ſoir, qu'une Sœur dit à la Mere

IV. Rel. Agnès qui la demandoit, qu'elle n'avoit bougé de ce lieu toute l'après-dinée.

La Mere en fut ſurpriſe & fâchée, craignant qu'elle n'eût ſouffert beaucoup d'incommodité, parce que c'étoit en hyver & qu'il faiſoit fort froid. Elle l'envoya querir, & lui temoigna la peine qu'elle avoit de cette meprise; à quoi ma Sœur Anne Eugenie repondit, avec une action qui temoignoit la ferveur de ſa devotion & d'une ſainte joie: *Eh! ma Mere, j'étois devant Dieu; où pouvois-je être mieux?* Et une de nos Sœurs qui paſſa pluſieurs fois pendant ce tems-là dans l'avant-Chœur, nous a dit qu'elle l'avoit toujours trouvée à genoux & les mains jointes.

Elle avoit un grand zele pour l'Office divin. Elle s'y trouvoit exactement autant qu'il lui étoit poſſible, & temoignoit pour ce ſaint exercice une affection & une joie qui faiſoit voir l'ardeur de ſa pieté. Elle avoit un grand ſoin d'obſerver toutes les ceremonies, lors même qu'elle étoit obligée de le dire en particulier, & elle le faiſoit avec un reſpect & un recueillement qui donnoit de la devotion.

Je ne ſai ſi quelqu'un a pratiqué plus parfaitement qu'elle, le vingtieme inſtrument des bonnes œuvres (ſelon la Regle de S. Benoît:) *S'éloigner des mœurs & de la maniere des gens du monde.* Tout paroiſſoit en elle ſimple, modeſte, pieux & religieux; mais ce qui a paru en ce point de conſiderable, parce qu'il eſt plus difficile, c'eſt qu'elle avoit conſervé la civilité, la maniere obligeante de traiter avec les perſonnes, & même

même les petits mots agreables que l'on peut acquerir dans la converſation & par le commerce du monde, ſans que tout cela eût en elle le moindre air du monde. Mais la ſainteté de ſon ame avoit rendu ſon exterieur ſaint & ſeparé de tout ce qui eſt du ſiecle : ce qui d'une part la rendoit de grande édification, & de l'autre très aimable aux perſonnes du monde avec qui elle converſoit. IV. Rel.

Elle avoit un grand éloignement de converſer avec les ſeculiers, quand il n'y avoit qu'une pure civilité qui l'y obligeât ; c'eſt pourquoi le tems le plus court lui paroiſſoit long. Mais ſa charité lui donnoit tant de tendreſſe & de compaſſion des beſoins du prochain, que quand elle pouvoit ou les conſoler dans leurs afflictions, ou les aider pour leur ſalut, elle n'épargnoit ni ſes ſoins, ni ſes paroles, ni ſes Lettres, ni ſon tems. On en pourroit rapporter pluſieurs exemples. Elle avoit tant de pieté interieure, qu'à lui parler & même à la voir, elle l'inſpiroit aux autres.

Elle étoit liée de ſociété & d'union de charité avec toutes les perſonnes qui aimoient la Verité, ſans même les connoître particulierement ; & le ſeul interêt que l'Égliſe ou les ames avoient à leur converſion, lui en faiſoit prendre ſans autre engagement.

Elle étoit penetrée des offenſes qui ſe commettoient contre Dieu, & avoit un zele particulier pour demander le ſalut des pecheurs. Elle s'édifioit de tout & conſervoit le ſouvenir des moindres bonnes actions & des moindres bonnes paroles du prochain,

IV. Rel. & les donnoit pour exemple des dix années après : ce qui prouvoit bien qu'elle tiroit de l'huile de tout, pour nourrir la lumiere de ſa lampe. C'étoit la même choſe des Inſtructions & des Sermons, & l'on étoit épouvanté de l'entendre rapporter des Sermons preſque entiers, qu'il y avoit vingt-cinq ou trente ans qu'elle avoit entendus, parce qn'elle les avoit conſervés dans ſon cœur beaucoup plus que dans ſa memoire.

---

§. 3.

Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire ARNAULD D'ANDILLY *. *Sur la vertu de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation* ARNAULD *ſa tante, & ſur ſa conduite à l'égard des Enfans.*

J'Ai entendu dire pluſieurs fois à nos deux cheres Meres, la Mere Angelique & la Mere Agnès, que Dieu avoit fait dans ma Sœur Anne Eugenie une choſe qui ſe remarque très rarement dans les perſonnes même les plus touchées, & qui ſont veritablement retournées à Dieu par une converſion ſincere, qui eſt le changement de leur naturel. On dit que ma Sœur Anne Eugenie avoit l'eſprit naturellement fort ſuperbe, ſuffiſant & qui aimoit le monde & tout ce que le monde aime. Neânmoins il n'y a perſonne

* [Elle avoit été élevée par la Sœur Anne Eugenie, auprès de laquelle on l'avoit miſe dans la ſuite, lorſqu'elle fut devenue Religieuſe, pour l'aider à prendre ſoin des Enfans.]

ne de celles qui l'ont vue en Religion, qui ne puiſſe rendre temoignage que cet eſprit étoit tellement mort & detruit en elle, qu'on n'y en remarquoit pas la moindre apparence; & il ſemble même que Dieu lui avoit donné avec plus de plenitude les vertus oppoſées. Tout le monde a vu l'humilité & la ſimplicité qui paroiſſoit dans toutes ſes actions, dans ſes paroles & dans ſon exterieur, qui étoit auſſi humble qu'elle l'avoit eu autrefois élevé & hautain. IV. REL.

L'on peut dire que tout ce qui étoit du monde & qui reſſentoit l'eſprit du monde, étoit inſupportable pour elle. Elle n'alloit jamais au Parloir qu'en ſe faiſant violence, & lorſqu'elle y étoit obligée par l'obéiſſance; cela s'entend, quand c'étoit à des perſonnes du monde. Je lui ai entendu dire pluſieurs fois qu'elle n'y alloit point qu'elle n'en fût malade pour la contrainte qu'elle ſe faiſoit de voir & entendre les diſcours de ces ſortes de perſonnes, & par la crainte qu'elle avoit que ces viſites & ces entretiens ne nuiſiſſent aux Enfans dont elle avoit ſoin, & qu'elle étoit obligée d'accompagner lorſque leurs parens les venoient voir. Le zele qu'elle avoit pour cela, fut cauſe qu'un jour elle ferma la grille à des perſonnes qui tenoient à des Enfans quelques diſcours qui reſſentoient l'eſprit du monde, n'ayant point d'égard s'ils s'en offenſeroient.

Pour ce qui eſt des Enfans, elle leur parloit avec tant de zele & de force de l'obligation qu'elles avoient contractée dans leur baptême, en y renonçant au monde & à toutes ſes pompes, que je n'ai jamais oublié

IV. Rel. ce qu'elle nous en a dit. Elle tâchoit de nous inſpirer cette maxime qu'elle avoit appriſe de M. de S. Cyran: que la communication du monde porte un air contagieux, qui ne fait pas moins de tort aux ames que la peſte fait aux corps. Mais lorſqu'elle voyoit ces mêmes perſonnes dans le deſſein de ſe donner à Dieu, c'étoit alors qu'elle leur faiſoit paroître ſa charité, en les aidant par toutes les paroles de conſolation & tous les bons conſeils qu'elle leur pouvoit donner, & on en fait des exemples.

Elle avoit une grace particuliere pour faire concevoir aux Enfans la grandeur de Dieu, des myſteres & des verités de l'Evangile dont elle ne leur parloit jamais qu'après leur avoir fait connoître le danger qu'il y a de ſavoir la verité & de ne la pas pratiquer. Quand elle nous vouloit dire quelques paroles de l'Evangile, elle nous y preparoit, & elle nous les diſoit ſouvent & peu à la fois, afin de nous les faire recevoir avec plus de reſpect. Il y en avoit quelques-unes qu'elle ne diſoit qu'à celles qui avoient communié. Je me ſouviens qu'après avoir fait ma premiere Communion, elle me prit un jour en particulier, & me dit qu'elle avoit une choſe fort importante à me dire & que je m'y préparaſſe; que c'étoit une parole terrible de l'Evangile, qu'elle apprenoit à toutes celles qui avoient communié, afin qu'elles ſe tinſſent ſur leur garde pour fermer toutes les entrées de leur cœur au demon, qui ne manqueroit pas de venir pour tâcher de leur ravir la grace qu'elles avoient reçue.

Puis

Puis elle me dit : „ Il y a dans l'Evan- IV. Rel.
„ gile que lorſque le demon eſt ſorti d'une
„ ame, il revient avec ſept autres demons
„ pires que lui, & ne trouvant point de
„ reſiſtance dans cette ame, ils entrent en
„ elle, & ſa fin eſt pire que le commen-
„ cement. " Elle me diſoit cela d'une maniere ſi touchée & ſi penetrée de cette verité, que j'en tremblois de crainte que ce malheur ne m'arrivât ; & il eſt vrai qu'elle avoit la diſpoſition avec laquelle M. de S. Cyran ſouhaitoit qu'on lût les paroles de l'Evangile : *de les peſer toutes, comme qui peſeroit une piece d'or.* Elle demandoit quelque choſe de cela dans les Enfans ſelon leur capacité. Elle ne leur diſoit les verités que l'une après l'autre, craignant que l'habitude de les entendre ne les y accoutumât, & qu'elles n'en fuſſent plus touchées les ayant ſues avant qu'elles euſſent aſſez de grace & de lumiere pour les bien concevoir.

Elle avoit une application continuelle pour tout ce qui concernoit le bien ſpirituel de ſes Enfans, & pour cela elle mettoit en pratique tous les avis qu'elle avoit reçus des perſonnes de qui elle prenoit conſeil pour ſa conduite, & principalement de M. de S. Cyran ; & dans cette penſée elle ſe conſideroit comme chargée de rendre à Dieu tout le culte & les devoirs que ſes Enfans n'étoient pas encore capables de lui rendre. C'eſt pourquoi elle ſe trouvoit preſque toujours lorſqu'elles faiſoient leurs prieres du matin & du ſoir, ou ſi elle n'y pouvoit être, elle vouloit qu'une des autres Maîtreſſes

IV. Rel. ſes qui étoient ſous elle, y demeurât; diſant que M. de S. Cyran lui avoit dit, qu'il falloit qu'elle ſoutînt leurs prieres par les ſiennes, & que comme on ne pouvoit pas eſperer de ces Enfans toute l'attention neceſſaire, il falloit que la ſienne y ſuppleât; & c'eſt la raiſon pourquoi elle recommandoit aux Sœurs qui y étoient en ſon abſence, de ne point prendre ce tems pour dire leur Office ou d'autres prieres de devotion ou d'obligation, mais d'appliquer toute leur attention à celles des Enfans & de les faire avec elles.

Elle diſoit que le principal ſoin d'une Maîtreſſe des Enfans étoit de faire à leur égard le même office que font les bons Anges, & de s'oppoſer continuellement à tous les pieges que le demon leur tend pour nuire à leur innocence. Elle avoit encore appris cette maxime de M. de S. Cyran qui lui avoit dit, qu'elle devoit oppoſer une veille continuelle à celle du demon qui cherche toujours une entrée dans ces petites ames. On ſait avec quel ſoin elle a pratiqué ces avis. Les fautes des Enfans la touchoient autant que les ſiennes propres. Elle en faiſoit penitence pour elles, & elle les portoit à la faire elles-mêmes, autant qu'elles en étoient capables; & lorſqu'elle en voyoit quelqu'une qui n'étoit pas diſpoſée à reconnoître ſa faute, elle ne lui diſoit plus rien; mais elle ordonnoit aux autres de ne lui point parler non plus, & cependant elle prioit & pleuroit devant Dieu, afin qu'il la touchât, & Dieu lui donnoit ſelon ſa foi & ſa charité. Toutes celles qui l'ont

l'ont vue agir dans cette *Obéiſſance*, ont été IV. Rel. temoins de la bonté & de la tolerance qu'elle avoit pour les defauts & les foibleſſes de ſes foibles Enfans, étant fort fidele à pratiquer ce que M. de S. Cyran lui avoit dit, & qu'elle m'a repeté bien des fois depuis que j'ai été Religieuſe, & qu'on m'eût miſe ſous elle dans la même *Obéiſſance :* qu'il falloit peu parler, beaucoup tolerer, & prier encore davantage.

Elle avoit des inventions de charité admirables pour inſpirer la charité aux Enfans & pour les divertir ſaintement. Il y eut un tems qu'elle prenoit la peine de compoſer de petits billets de devotion ſur des vertus qu'elle leur faiſoit tirer au ſort ; & comme elle proportionnoit ces petites inſtructions à leur âge d'une maniere fort agreable, rien ne les divertiſſoit davantage, & elles y avoient bien plus de plaiſir qu'à tout autre divertiſſement. D'autres fois elle leur faiſoit des énigmes ou des paraboles, c'eſt-à-dire, qu'elle leur repreſentoit quelque vertu ou quelque vice ſous quelque image dont elle leur faiſoit le portrait, & puis elle leur faiſoit deviner ce que c'étoit. Ainſi elle les inſtruiſoit & les divertiſſoit tout enſemble.

Elle ne manquoit point de ſe trouver tous les jours au commencement de leur recreation, & elle y demeuroit environ trois quarts d'heure à les entretenir de toutes ſortes de bonnes choſes, voulant qu'elles lui fiſſent des queſtions, & puis elle leur donnoit permiſſion de ſe recréer à leurs petits jeux les les unes les autres. Il eſt vrai qu'il y avoit

ſujet

IV. Rel. ſujet d'admirer qu'une perſonne auſſi ſpirituelle & d'une auſſi grande vertu qu'étoit ma Sœur Anne Eugenie, fît ſon principal exercice de ſe faire enfant, pour le dire ainſi, avec les enfans, & de la voir ainſi au milieu de cette petite troupe s'appliquer à les divertir, & tout cela dans la vûe de Dieu & pour les porter à Dieu.

Dans les choſes mêmes qu'elle donnoit à la foibleſſe de leur âge, elle trouvoit moyen d'en rapporter quelque choſe à Dieu. Si elle leur donnoit quelque petite douceur, comme des confitures ou des dragées, elle leur diſoit de ſe ſouvenir de la douceur de Dieu. Mais jamais elle ne leur faiſoit ces petits regales, qu'elle ne priât Dieu auparavant afin qu'il leur fît la grace de ne ſe pas trop attacher à ces friandiſes. Il arriva un jour qui étoit la Fête de S. Louis, que les Enfans avoient fait quelques fautes pour leſquelles elle leur fit paroître de la ſeverité, & leur dit qu'elle ne reviendroit point à leur chambre, puiſqu'elle n'y avoit que de la triſteſſe de voir le peu d'amour qu'elles avoient pour Dieu & pour leurs devoirs. Ces Enfans qui l'aimoient tendrement, furent toute la matinée dans les larmes, & prioient leurs autres Maîtreſſes d'aller prier ma Sœur Anne Eugenie de revenir. On lui alla dire que toute la chambre étoit en pleurs ; & comme elle avoit un cœur plein de tendreſſe pour ſes enfans, elle ne voulut pas differer davantage à eſſuyer leurs larmes. Elle vint donc en leur diſant qu'elle étoit bien conſolée du regret qu'elles avoient eu de leurs fautes, & qu'il étoit bien juſte qu'elle leur

leur pardonnât, puiſque Dieu leur avoit par- IV. REL.
donné; & en même tems elle leur tira de deſſous ſon ſcapulaire un petit ſac plein de dragées qu'elle leur diſtribua à toutes, en leur diſant qu'il étoit remarqué dans la Vie de S. Louis, que les larmes qu'il repandoit en ſe ſouvenant de la Paſſion de Notre Seigneur, tombant ſur ſes levres lui étoient douces comme du miel, & qu'elle leur donnoit auſſi ces dragées pour les faire ſouvenir que les larmes étoient douces, lorſqu'on les employe pour pleurer ſes fautes.

Elle tenoit encore cette maxime de M. de Saint Cyran, qui lui ayant un jour envoyé un pot de coings confits pour donner à ſa petite niece, lui mandoit en même tems qu'il avoit été en doute s'il lui devoit envoyer ces confitures; mais qu'il le faiſoit alors, ayant ſu que la petite étoit malade, & il ajoutoit parlant au ſujet de cet enfant; *Ne l'accoutumez point aux douceurs de la terre, qui font perdre le goût de celles de Dieu.*

Elle a été pluſieurs années qu'elle couchoit dans la chambre des Enfans dans un petit coin obſcur & ſans air; il étoit environné d'une vieille tapiſſerie qui en faiſoit la cloiſon, & il ne ſe pouvoit pas autrement qu'elle ne ſouffrît beaucoup d'incommodité, tant pour la chaleur, cet endroit étant fort étouffé, que parce qu'étant naturellement fort propre, elle ne pouvoit manquer d'y avoir des ſujets de mortification, à moins que ſon amour pour la pauvreté & même pour la vileté, n'eût ſurmonté ſa propreté naturelle.

Tou-

IV. Rel. Toutes celles qui l'ont connue, ſavent que jamais elle ne trouvoit rien de trop vil pour elle, & que tout ce qui étoit pauvre, lui étoit precieux comme des richeſſes; elle s'en rejouïſſoit & même s'en glorifioit, & cela d'une maniere ſi agreable & ſi ſincere qu'on voyoit qu'elle ne parloit que de l'abondance de ſon cœur. Elle ſe ſervoit d'un petit panier pour mettre ſon ouvrage qui étoit fort ancien, & apparemment elle l'avoit ramaſſé dans quelque coin; car il n'étoit plus propre qu'à quelqu'une qui étant auſſi jalouſe de la pauvreté que ma Sœur Anne Eugenie, eût trouvé moyen de ſe le rendre utile. Les Enfans avoient conſpiré contre le petit panier qui étoit, outre ſa vieilleſſe, d'une forme toute extraordinaire, & tous les jours elles plaignoient ma Sœur Anne Eugenie d'être ſi mal meublée. Mais elle, à meſure qu'on decrioit ſon petit panier, le priſoit par tout ce qu'elle pouvoit, tantôt ſur ſa figure toute particuliere, tantôt ſur ſon antiquité qui eſt tout ce qu'il avoit de rare; & elle diſoit cela d'une façon ſi gaie & ſi agreable, qu'encore qu'elle ne parlât qu'à des enfans & qu'elle n'eût point d'autre penſée dans cette occaſion que de les divertir, on voyoit bien neanmoins que c'étoit une effuſion de ce qu'elle avoit dans le cœur.

§. 4.

§. 4.

Relation de diverſes circonſtances de la Vie de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation, & de ſa mort. Par la Mere Angelique de S. Jean ſa niece.

I. Combien ſa vertu étoit eſtimée.

UNe des choſes qui peut former davantage le jugement qu'on peut faire du merite & de la vertu de cette ſainte Religieuſe, eſt l'eſtime toute extraordinaire qu'en faiſoient nos deux Meres, la Mere Marie Angelique & la Mere Agnès. Car perſonne ne connoiſſant mieux qu'elles en quoi conſiſte la vertu d'une parfaite Religieuſe, elles trouvoient de quoi remplir toute l'idée que Dieu leur en avoit donnée dans la vertu humble & uniforme de leur ſainte ſœur; de ſorte que quelque éloignement qu'elles euſſent l'une & l'autre de relever dans les perſonnes qui leur appartenoient, les bonnes qualités que Dieu y avoit miſes, ſur tout quand elles étoient de ce qui peut plaire au monde & aux ſens, elles ne pouvoient au contraire s'empêcher de reverer dans celle-ci la grace de Dieu qui y paroiſſoit toute pure de ce melange *, parce qu'on ne voyoit dans ma Sœur Anne Eugenie qu'une pieté humble, ſimple & oppoſée à tout ce qui s'appelle l'eſprit du monde, & qui ne ne reſpiroit que l'opprobre de la Croix de Je-

* Voyez ce que la Mere Angelique en dit en diverſes occaſions, Tome I. p. 294. & ſuiv. & Tome II. pp. 349. & ſuiv.

IV. Rel. Jeſus-Chriſt dont elle faiſoit ſa gloire.

C'eſt ce qui la faiſoit regarder avec reſpect par la Mere Angelique & la Mere Agnès, qui voyoient l'une & l'autre cette humble ſimplicité, en comparaiſon de laquelle elles ſe condamnoient elles-mêmes de n'avoir qu'une apparence de vertu, & rien de la ſolidité de la ſienne; & c'eſt ce qui leur donnoit beaucoup de confiance dans ſes prieres & dans ſes avis, la conſultant ſur tout dans les choſes qui regardoient leur conſcience, perſuadées que Dieu repandroit dans un cœur ſi pur & ſi humble les lumieres qu'elles ne meritoient pas de recevoir de lui.

La Mere Agnès eut une maladie en 1642. pendant laquelle Dieu joignit à ſes maux corporels qui furent très ſenſibles & très longs, des ſouffrances interieures qui les ſurpaſſoient de beaucoup. Elle n'avoit nulle conſolation dans cet état, que de pouvoir dire à ma Sœur Anne Eugenie de tems en tems la continuation de ſes peines, & de prier Dieu avec elle; & elle nous a dit depuis qu'étant alors preſque continuellement dans une oppreſſion de poitrine & une oppreſſion d'eſprit où il lui ſembloit à toute heure qu'elle alloit ſuccomber, & qu'il étoit impoſſible qu'elle y vecût une heure, il lui paroiſſoit que quand elle voyoit approcher ma Sœur Anne Eugenie, elle reſpiroit quelques momens, & que Dieu donnoit un peu de relâche par ſa preſence à cette angoiſſe de cœur qui lui faiſoit dire d'heure en heure ces paroles de Jeſus-Chriſt: *Pater, ſalvifica me ex hâc horâ*; [mon Pere, delivrez-moi

Joan. XII.

moi de cette heure;] parce qu'elle ne pouvoit comprendre, quand elle entendoit ſonner l'horloge, comment elle pourroit paſſer l'heure où elle entroit. IV. Rel.

Toute la Communauté avoit auſſi beaucoup d'eſtime pour ma Sœur Anne Eugenie. Pluſieurs même demandoient permiſſion de lui parler de leurs diſpoſitions interieures, & trouvoient que ſes avis les portoient fort à Dieu & à s'avancer dans la pieté.

II. Elle eſt faite Souprieure.

La Souprieure qui étoit alors, tomba fort malade en 1640. Les Meres étant obligées de remplir cette place, y mirent ma Sœur Anne Eugenie qui la reçut avec la repugnance que ſon humilité lui donnoit toujours à toutes les charges qui l'obligeoient de veiller ſur les autres. Elle s'en acquita neanmoins avec autant d'affection & de ſoin que ſi elle l'eût ardemment deſirée, ſelon la maxime qu'elle avoit appriſe de M. de S. Cyran, & dont il fait une des dix Regles de la vie Religieuſe. *

Je crois ne devoir pas omettre de dire en ce lieu une choſe que la Mere Angelique m'a dit plus d'une fois, puiſqu'elle peut ſervir d'inſtruction, & qu'il eſt ſouvent auſſi utile de voir dans les defauts des autres ce que nous devons craindre pour nous-mêmes, que de voir dans leurs vertus ce que nous devons imiter.

La Mere Angelique nous diſoit qu'elle avoit

* C'eſt la quatrieme. On peut voir ces Regles à la fin du petit Livre de la *Theologie familiere* de M. de S. Cyran, dont on a fait tant d'Editions.

IV. Rel. avoit vu arriver dans cette occaſion une choſe qui n'eſt que trop commune dans les Communautés. Car auſſitôt que ma Sœur Anne Eugenie eut été faite Souprieure, pluſieurs des perſonnes qui l'admiroient auparavant, commencerent de s'appliquer à trouver à redire à ſa conduite, quoiqu'elle ne fût en rien changée; mais ſeulement parce qu'elle avoit changé de place, & qu'une ſecrete jalouſie que les perſonnes ſpirituelles mêmes ne diſcernent pas, donne cette inclination de rabbaiſſer celles qu'elles croyent qu'on éleve. Elle ne fut pas long-tems dans cette charge; car celle qui l'avoit precedée, étant revenue en ſanté après une maladie d'un an & demi, elle ſupplia qu'on la dechargeât, & on le lui accorda.

Jamais elle ne ſe trouvoit ſi bien que dans l'abbaiſſement. Toute apparence d'elevation lui paroiſſoit pour elle une choſe monſtrueuſe. Elle ſe croyoit incapable de tout, & la ſeule choſe où elle aſpiroit étoit de pouvoir toujours avoir accès à Dieu, parce que cette faveur eſt reſervée aux pauvres. Elle avoit un éloignement du monde, qui n'étoit pas ſeulement fondé ſur le mepris qu'elle faiſoit de ſa fauſſe grandeur, mais encore ſur l'idée qu'elle avoit de ſa propre baſſeſſe. Elle fuyoit les viſites des perſonnes de qualité par ce double ſentiment.

III. Son humilité.

Je me ſouviens que lorſque Madame la Princeſſe de Guimené fut touchée en 1638. & qu'elle commença de venir à Port-Royal bien ſouvent quoiqu'elle n'y entrât pas encore, elle eut envie de voir ma Sœur Anne Eugenie comme ſœur de la Mere Angelique

lique & de M. d'Andilly. On la fit venir, & elle entra juſqu'au milieu du Parloir où elle fit une inclination profonde; & auſſitôt elle ſe retira tout au bout du Parloir contre le mur, où elle ſe tint dans une grande modeſtie & un profond ſilence. Madame de Guimené lui demanda ſi elle la fuyoit, & ſi elle ne vouloit point qu'elle la pût entretenir. Elle lui repondit qu'elle ſe tenoit à ſa place, parce qu'il n'appartenoit pas à une pauvre petite Religieuſe comme elle d'approcher une perſonne de ſa qualité: ce qui n'empêcha pas que dans la ſuite elle ne ſe trouvât engagée à être plus qu'aucune autre employée à entretenir cette Dame qui entroit ſouvent dans le Monaſtere, & qui avoit conçu une ſi grande eſtime de la pieté de cette ſainte Religieuſe, qu'elle lui parloit avec confiance de ſes diſpoſitions, goûtoit ſes avis & s'appuyoit ſi fort ſur ſes prieres, qu'elle vouloit qu'elle vînt prier avec elle pour ſoutenir les ſiennes: en quoi ma Sœur Anne Eugenie ſe conduiſoit avec autant de ſimplicité & de charité, qu'elle avoit fait paroître d'abord d'humilité. Sa droiture la conduiſoit toujours vers Dieu de cette ſorte. IV. Rel.

IV. Elle eſt chargée du ſoin des Enfans, &c.

Elle fuyoit par ſon inclination tous les emplois: mais quand la volonté de Dieu lui étoit manifeſtée par l'obéiſſance, elle n'en refuſoit aucun. Un de ceux où elle avoit eu toute ſa vie plus de repugnance, qui étoit l'inſtruction des Enfans, fut celui qu'elle exerça plus long-tems, ayant eu cette charge quinze ou ſeize ans. La Relation precedente fait voir avec combien de pieté

IV. Rel. & de charité elle s'en acquitoit. Je n'y ajouterai rien ; mais la maniere dont elle ſortit de cet emploi, eſt quelque choſe de très remarquable & qui a trop ſervi à ſa ſanctification, pour n'en rien dire.

Ma Sœur (Catherine de Sainte) Flavie (Paſſart) dont le nom ſera* trop celebre à ſon malheur dans l'Hiſtoire de cette Maiſon *, (ce qui me diſpenſe de m'étendre ici pour la faire connoître,) ne fut pas plutôt entrée à Port-Royal au ſortir de Gif ſa Maiſon de Profeſſion, que ſon ambition ſecrete jointe à un terrible jugement de Dieu ſur elle, fit qu'elle s'acquit tant d'eſtime & de creance dans l'eſprit des perſonnes qui conduiſoient cette Maiſon (de Port-Royal,) tant du dedans que du dehors, qu'on la crut d'une capacité extraordinaire pour l'éducation des Enfans où elle avoit été employée dans ſa Maiſon de Gif. On la mit auſſi-tôt pendant ſon Noviciat même, Soumaîtreſſe des Penſionnaires avec ma Sœur Anne Eugenie. La premiere choſe qu'elle fit, fut de tâcher de les attirer toutes à elle par cent flatteries & cent adreſſes qui lui étoient fort naturelles ; ce qui ne lui réuſſit pas neanmoins à l'égard de toutes. Celles qui avoient diſcer-

* On ſait aſſez qu'elle fut la plus grande perſecutrice de ſes Meres & de ſes Sœurs lors de la perſecution de 1664. On peut voir ce qui eſt dit ſur ſon caractere dans la XIV. Piece du Recueil imprimé à Utrecht en 1740. & dans l'*Addition* qu'on y a faite, auſſi bien que dans la IV. Lettre des *Viſionnaires*, où l'on n'en a parlé que d'après les Memoires dreſſés par la Mere Angelique de S. Jean.

diſcerné davantage la veritable charité de ma Sœur Anne Eugenie, & qui en conſervoient de la reconnoiſſance, ſe chocquoient de voir une perſonne étrangere dans la Maiſon, qui vouloit deja prendre ſa place dans leur cœur. Mais elle qui agiſſoit par une prudence toute humaine, conduiſit ſon deſſein par une voie plus adroite. Elle jugea qu'il lui ſeroit plus aiſé d'y réuſſir en tendant un piege à l'humilité de ma Sœur Anne Eugenie, & en lui inſinuant artificieuſement, lorſqu'elle lui rendroit compte de la conduite des Enfans, que ſa douceur les avoit rendues indociles, qu'elles avoient beſoin d'une conduite plus forte, & qu'elle avoit de grandes experiences que ſi on ne le prenoit fort au deſſus des enfans, on ne les pouvoit reduire à la ſoumiſſion qu'on demandoit d'elles : que pourvû qu'on eût l'adreſſe de menager leurs eſprits, on ne laiſſoit pas de s'en faire aimer, & qu'elle en voyoit deja pluſieurs de qui elle faiſoit tout ce qu'elle vouloit. IV. Rel.

Elle trouva l'entrée fort facile dans l'eſprit & dans le cœur de ma Sœur Anne Eugenie, pour y jetter une forte perſuaſion de ſon incapacité pour cet emploi, & des fautes qu'elle y avoit commiſes. Elle en fut bientôt ſi penetrée & ſi humiliée, s'attribuant tout le peu de profit qu'avoient fait les Enfans, qu'elle en repandoit devant Dieu une abondance de larmes, & conjuroit les Meres avec beaucoup d'inſtance qu'on la dechargeât de ce ſoin, pour mettre en ſa place une perſonne que Dieu ſembloit avoir envoyée pour l'occuper plus utilement qu'elle. Elle alleguoit auſſi ſes infirmités qui de-

IV. Rel. venoient fort frequentes, & ne lui permettoient plus une auſſi grande aſſiduité auprès des Enfans qu'elle avoit eue autrefois. On ne lui accorda pas neanmoins la decharge entiere qu'elle demandoit, & on lui laiſſa encore le titre & le rang de premiere Maîtreſſe. Mais ma Sœur Flavie trouva bien le moyen de s'en attribuer toute l'autorité, de ſorte que ma Sœur Anne Eugenie ne cherchant qu'à s'humilier & à ſe retirer, la laiſſoit agir en tout, avec beaucoup de confiance qu'elle y réuſſiroit bien plus utilement qu'elle n'eût pu faire elle-même; & les Meres qui avoient la même bonne opinion, y donnoient auſſi les mains.

Si c'étoit ici le lieu de parler de la maniere dont la Sœur Flavie changea la conduite ſi chretienne & ſi charitable que l'on avoit tenue juſqu'alors à Port-Royal dans l'éducation des Enfans, en un gouvernement qu'on peut appeller tyrannique, quoique couvert avec beaucoup d'apparence d'un grand zele & d'une grande application, on auroit beaucoup de choſes à dire & de grandes reflexions à faire; mais il ſe trouvera peut-être quelque autre occaſion d'en parler plus à propos. Ce que l'on en a dit ici, n'a été que pour faire remarquer la providence de Dieu envers ſes élus, qui fait que toutes choſes contribuent à les ſanctifier davantage, & que pendant que celui qui eſt ſouillé ſe ſouille davantage, celui qui eſt juſte ſe juſtifie davantage, & celui qui eſt ſaint ſe ſanctifie de plus en plus; car l'on vit croître ſenſiblement par cette rencontre l'humilité de ma Sœur Anne Eugenie,

nie, & on peut dire qu'elle ſe baptiſa dans ſes larmes de toutes les fautes qu'elle avoit pu faire dans un emploi où elles ſont inévitables, par la profonde humiliation & la douleur qu'elle conçut de celles que cette Fille lui attribuoit, mais dont ſa conſcience n'étoit aucunement coupable devant Dieu. IV. Rel.

V. Ses infirmités : ſes diſpoſitions ſaintes.

Nous venons de dire en paſſant qu'elle étoit devenue fort infirme dans ſes dernieres années ; elle eut même une fort grande maladie d'une diſſenterie qui menaçoit de flux hepatique, depuis laquelle elle ne fit plus que languir juſqu'à ſa mort. Cette derniere épreuve étoit neceſſaire à la conſommation de ſa vertu, & pour laiſſer dans la Communauté un exemple à imiter d'une ferveur qui ne ſe rallentit jamais, non pas même dans l'état où la nature pourroit avoir plus de pretexte de demander quelque relâchement. Ce n'eſt pas qu'elle refusât les ſoulagemens neceſſaires à ſon corps & que l'obeiſſance lui preſcrivoit ; mais pour l'eſprit, elle le ſoutenoit dans une vigueur de foi & de pieté, par une continuelle attention à Dieu & un ſilence auſſi grand au milieu d'une Infirmerie commune, que ſi elle eût été ſeule dans la retraite de ſa cellule. A quelque heure qu'on entrât dans l'Infirmerie, on la trouvoit aſſiſe le viſage tourné vers la muraille, qui liſoit ou qui prioit les mains jointes, comme ſi elle eût été devant le S. Sacrement, & quoiqu'on allât & vînt, que l'on parlât, ou quelque choſe que l'on fît dans la chambre, elle ne retournoit pas la vûe pour y prendre part, & rien n'interrompoit ſa tranquillité, quoiqu'elle fût là

IV. Rel. expoſée ſans avoir ſeulement une ruelle pour ſe retirer.

Mais ſi quelque Sœur venoit lui parler, elle la recevoit avec tant d'ouverture & de bonté, qu'elle faiſoit aſſez voir que la veritable charité ſe produit & ſe nourrit dans le ſilence, qui nous unit à Dieu & reçoit de lui par le canal de la priere cette onction interieure qui ſe repand dans le cœur, & qui coule du cœur ſur le prochain, quand il en eſt abondamment rempli. Les Sœurs qui la frequentoient éprouvoient cette verité, & qu'elle avoit toujours aſſez d'huile pour en donner aux autres: tant elles recevoient de conſolation de ſes entretiens toujours ſaints & remplis de pieté; car elle n'avoit de plaiſir que dans ceux là, & qui l'eût voulu obliger à écouter des choſes vaines & frivoles, ce lui eût été un ſupplice. Lorſqu'elle s'entretenoit avec quelqu'un, elle n'interrompoit point l'entretien continuel qu'elle avoit avec Dieu, & on la voyoit à tout moment dans la dependance de ſa grace, comme pour recevoir de lui ce qu'elle avoit à dire ou à repondre à celles qui lui parloient. Si on lui demandoit quelque avis, elle écoutoit avec application; mais elle ſuſpendoit ſa reponſe, & on la voyoit ſe recueillir en elle-même, baiſſant les yeux & ſouvent joignant les mains, pour écouter Dieu & ne rien dire que ce qu'elle auroit appris de lui.

VI. Sa derniere maladie, & ſa mort.

Cette longue langueur la conduiſit inſenſiblement à la mort, ſes entrailles s'étant toutes deſſéchées par une fievre lente qui la conſumoit. Elle changea fort ſur la fin de l'A-

l'Avent de l'année 1652. & comme on crai- IV. RED.
gnoit d'être ſurpris, on lui fit recevoir les ſaints Sacremens le jour de S. Thomas 21. Decembre. Elle alla depuis cela toujours en affoibliſſant, ſans pourtant garder le lit tout à fait, quoiqu'on vît bien les derniers jours de l'année qu'elle approchoit de ſa fin. Elle n'avoit beſoin pour s'y preparer, que de continuer à vivre comme elle faiſoit tous les jours. Neanmoins Dieu qui la vouloit purifier encore davantage avant que de l'unir à lui, la traita comme il eſt écrit des Saints : *Et territi purgabuntur*; Job XLI.
qu'il achevera de les purifier en les effrayant par ſa crainte. Elle reçut une impreſſion ſi vive de la grande ſainteté de Dieu, quand elle approcha de la mort, qu'elle voyoit toute ſa vie paſſée avec effroi, lui ſemblant qu'il n'y avoit rien de ſolide, & qu'elle n'avoit jamais ſervi Dieu avec l'amour & le zele qu'il merite de l'être. Elle nous dit même la veille de ſa mort que l'on ne pouvoit trop exhorter les autres & s'exhorter ſoi-même à entendre ſerieuſement la verité, & non en paſſant comme on fait d'ordinaire, ſans penſer qu'il faudra un jour comparoître devant elle & voir à la mort dans cette grande lumiere tout ce que notre negligence & nos diſtractions nous cachent pendant la vie. Ces reflexions qui lui cauſoient de la crainte, l'humilioient beaucoup devant Dieu, mais ne la troubloient pas; & elle n'en parloit que pour ſe confondre elle-même & animer les autres, mais ſans perdre la confiance qu'elle n'avoit jamais établie

IV. Rel. que ſur la grande miſericorde de Dieu & les merites infinis de Jeſus-Chriſt.

Elle s'étoit encore levée quelques heures ce jour-là qui étoit le dernier de l'année 1652. mais ſur les quatre heures du ſoir il lui prit un fort grand friſſon qu'elle vit bien & nous auſſi, qui alloit terminer ſes peines & l'introduire dans le veritable repos des Saints. Voyant en cet état une jeune Novice qu'elle avoit élevée & pour qui elle avoit une charité particuliere, qui pleuroit extrêmement, elle la conſola avec beaucoup de douceur, lui alleguant ces paroles de l'Ecriture qui promettent qu'il viendra un jour dans lequel Dieu eſſuiera lui-même nos larmes.

Elle ne s'occupa plus pendant toute la nuit qu'à attendre ce jour dont elle étoit deja à la veille. Mais comme la fievre & la defaillance des forces commençoient à l'aſſoupir, elle ſe faiſoit des reproches à elle-même de ne pouvoir veiller avec Jeſus-Chriſt durant ſon agonie, & elle diſoit à la Mere Angelique ſa ſœur & ſon Abbeſſe, qu'elle avoit une grande confuſion de ce qu'ayant à faire la plus grande & la plus ſerieuſe action de ſa vie, elle s'endormoit au lieu d'en être toute occupée. Mais la Mere Angelique la conſoloit, l'aſſurant que Jeſus-Chriſt qui étoit mort pour elle, feroit tout en elle, & qu'en ſe tenant unie à lui par ſon amour & ſa confiance, elle n'avoit qu'à lui abandonner le ſoin de ſon ame, lors même qu'elle n'y pouvoit avoir aucune application.

La nuit ſe paſſa dans une grande ardeur de

de fievre, & ſur les cinq heures du matin voyant qu'elle tournoit tout à fait à la mort, on fit appeller la Communauté pour faire auprès d'elle les prieres, auxquelles elle s'unit avec ſa pieté ordinaire, ayant l'eſprit tout libre. Mais comme l'heure de Prime fut venue & qu'on ne vit pas d'apparence qu'elle dût mourir ſitôt, la Communauté fut au Chœur les dire. La Mere Angelique cependant n'abandonnoit point la malade qui ſembloit dans cette derniere neceſſité avoir beſoin de cette conſolation; car à meſure qu'il lui venoit quelque peine & quelque crainte dans l'eſprit, elle la lui diſoit. Mais Dieu qui ſe plaît à faire éprouver juſqu'à la mort aux perſonnes qui ſont à lui, qu'elles n'ont beſoin que de lui ſeul, permit par une rencontre fort extraordinaire que l'Infirmiere vint dans un grand effroi appeller la Mere Angelique, pour aller à une autre malade (c'étoit une Converſe*,) qui rendoit l'eſprit, & qui n'avoit point encore reçu les Sacremens. Car elle n'étoit malade que de la veille, & ce qu'on avoit pris le ſoir precedent pour un grand rhume, s'étoit changé en catharre ſuffoquant, & l'on n'eut le tems que de lui donner l'Extrême-Onction; car elle ne parloit deja plus. IV. Rel.

Lorſque l'on appella ainſi la Mere Angelique, ma Sœur Anne Eugenie lui parloit encore actuellement pour ſe fortifier dans l'angoiſſe de la mort. La Mere Angelique en étoit doublement penetrée, tant pour ſa

* La Sœur Françoiſe de Sainte Catherine Fatiere.

IV. Rel. tendreſſe & ſon affection très particuliere pour la mourante, que par l'experience qu'elle faiſoit elle-même continuellement de la crainte des jugemens de Dieu, qui lui faiſoit concevoir bien plus fortement qu'une autre l'état où l'on ſe trouve en cette heure, & le beſoin que l'on y peut avoir de quelque conſolation. Mais la vûe de l'ordre de Dieu & de ſon obligation, ne lui fit pas ſuſpendre un moment d'aller où Dieu l'appelloit. Elle s'arracha d'auprès de cette chere ſœur avec la plus grande violence, comme elle nous l'a dit depuis, qu'elle ſe ſoit jamais faite, étant très perſuadée qu'elle ne la reverroit plus.

En effet quoique cette autre malade mourût ſi promptement qu'elle prevint encore d'un quart d'heure ma Sœur Anne Eugenie, lorſque la Mere Angelique après l'avoir aſſiſtée juſqu'à la fin, revint trouver ſa chere mourante, elle ne parloit & n'entendoit deja plus; & elle n'eut que la conſolation d'être preſente à la conſommation de ce dernier ſacrifice, & de l'accompagner de ſes prieres plutôt que de ſes larmes. Car ſa foi avoit tant de pouvoir ſur ſes ſens dans ces rencontres, qu'il ſembloit qu'elle vît l'Inviſible, & qu'elle eût peur d'offenſer les yeux divins de celui qu'elle ſavoit être l'arbitre de la vie & de la mort des hommes, ſi elle eût fait paroître qu'elle s'attriſtoit trop de celle des perſonnes qu'il lui ôtoit.

Ma Sœur Anne Eugenie mourut donc ſur les ſept heures du matin, le premier jour de l'an 1653. Elle fut enterrée le lendemain avec cette autre Sœur Converſe qui

qui étoit morte en même tems qu'elle, & on ne fit qu'un enterrement pour toutes les deux. On peut voir ailleurs ce que pluſieurs Sœurs firent en conſequence de l'idée qu'elles avoient de la ſainteté de ma Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation *. V. Rel.

V.

Relation de la Vie & des vertus de la Sœur Marie de Sainte Claire ARNAULD. *Par la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD *ſa niece.*

MA Sœur Marie de Sainte Claire Arnauld ſœur de la Mere Marie Angelique Abbeſſe de Port-Royal, fut la douzieme des enfans de M. Arnauld, dont il n'en reſtoit neanmoins que cinq avant elle qui vecuſſent. Elle naquit à Paris le 23. Avril 1600. & fut baptiſée en la Paroiſſe de S. Merri. C'étoit un petit prodige d'eſprit & de beauté que cet enfant, & elle n'étoit pas encore ſevrée qu'elle parloit diſtinctement, & entretenoit dans les compagnies tout le monde qui s'amuſoit à elle comme à la plus jolie choſe qui ſe pût voir. Naiſſance & enfance de la S. Marie-Claire.

Ces avantages naturels n'étant pas ce que Dieu deſtine ordinairement à ceux qu'il aime le plus, il lui voulut ôter de bonne heu-

* Voyez ci-devant le Tome II. pp. 350. & 507.

V. Rel. re celui de la beauté qui eſt d'ordinaire ſi inutile & ſouvent ſi dangereux à notre ſexe. Ce fut par un accident, qui étant extraordinaire parut davantage venir de la providence de Dieu. Elle eut la petite verole à l'âge de trois ou quatre ans. Comme on craignoit beaucoup pour ſon viſage, on voulut eſſayer une recette que l'on diſoit qui l'empêcheroit aſſurément d'être marquée. C'étoit une eſpece d'emplâtre qu'on lui mit ſur tout le viſage; mais au bout de quelques heures la fievre devint ſi forte, accompagnée de rêveries, que Madame Arnauld craignant de perdre ſa fille en voulant conſerver ſon teint, voulut quoi qu'il en pût arriver, qu'on lui ôtât cette emplâtre. On le fit, & en l'enlevant on arracha toute la petite verole; ce qui la marqua extrêmement & la changea tout à fait, ſans aucune difformité neanmoins. Mais elle avoit deja tant de diſcernement dans ce petit âge, qu'elle ne pouvoit plus ſouffrir qu'on lui montrât de miroir; quand elle en voyoit un, elle mettoit ſa petite main au devant, en diſant, *Ce n'eſt plus moi*; ce qui montre qu'elle ſe fût trop tôt connue, ſi Dieu ne lui eût ôté l'occaſion de ſe pouvoir plaire à elle-même.

Il parut bien tôt qu'il vouloit la mettre à part pour lui, & qu'elle étoit precieuſe devant ſes yeux. Dès ce petit âge on remarquoit en elle des étincelles de la pieté qui a toujours été croiſſant dans ſon ame, tant qu'elle a vecu. Elle avoit en particulier une devotion ſi grande pour la Sainte Vierge qu'elle regardoit comme ſa protectrice,

trice, parce qu'elle portoit ſon nom, qu'à trois & quatre ans quand elle alloit en caroſſe par la ville, ſi elle rencontroit une image de la Sainte Vierge, elle ſe faiſoit demaſquer & ſe mettre à la portiere pour la ſaluer, & toute ſa vie elle a conſervé cette devotion avec un ſentiment ſi vif & ſi appliqué, qu'il n'y avoit point d'occaſion où elle ne ſe ſouvint de l'honorer, & de porter les autres à lui donner des marques de leur pieté. V. Rel.

II. Elle eſt élevée à Port-Royal : ſes diſpoſitions.

Quand elle eut ſept ans, on la mit à Port-Royal des Champs auprès de ſa ſœur l'Abbeſſe qui n'avoit encore que ſeize ans & ne penſoit qu'à ſe divertir. Mais lorſque Dieu l'eût touchée, & qu'elle eût pris le deſſein de reformer ſon Monaſtere environ un an & demi après, ſa petite ſœur entra dans tous ſes ſentimens & ne s'en ſepara jamais, quelque oppoſition qu'elle vît dans ſes proches aux deſſeins de la Mere Angelique.

Non ſeulement ſon extrême amitié pour elle lui fit vouloir tout ce qu'elle vouloit pour la Reforme; mais elle la portoit même à l'imiter dans ſa pieté & dans ſa penitence. Elle lui apprit à mortifier ſa delicateſſe naturelle qui la rendoit particulierement difficile pour ſon manger, ne s'accommodant pas de la plûpart des choſes dont ſe nourriſſent les perſonnes qui gardent l'abſtinence de la viande, que la Mere Angelique venoit d'introduire dans ſa Maiſon. Pour la porter à s'y contraindre, la Mere qui ne meditoit pour lors qu'une retraite, ayant deſſein de quitter l'Abbaye, diſoit ſouvent Tome I. p. 33. &c.

V. Rel. à ſa petite ſœur qu'auſſi-tôt que Dieu lui donneroit une occaſion, elle iroit vivre dans quelque ſolitude où elle ne ſe nourriroit que d'herbes & de racines; mais qu'elle ne pouvoit pas la mener avec elle, parce qu'elle étoit trop delicate pour s'accoutumer à cette vie. Elle prit cela ſi à cœur, qu'afin de ſe rendre capable de cette penitence, quand il ſeroit tems, elle ſe reſolut dès lors de ſurmonter entierement ſa repugnance naturelle; & elle gagna ſur elle en peu de tems ce que pluſieurs perſonnes ne font pas en toute leur vie, étant arrivée à un tel degré de mortification en ce point que toute ſa vie elle en a été un exemple dans la Maiſon, fuyant tout ce qui pouvoit ſatisfaire les ſens, & cherchant tout ce qui les pouvoit mortifier.

Elle n'eut pas moins de zele dès ce petit âge pour s'appliquer à la priere & à la meditation, dont elle entendoit qu'on commençoit d'inſtruire les Religieuſes; & elle-même nous a conté qu'afin de pouvoir mieux recueillir ſon eſprit & ſes ſens, elle ſe cachoit dans l'Egliſe en un lieu obſcur ſous un jubé, où elle ne pouvoit être vuë ni voir perſonne, & qu'elle tâchoit là de s'appliquer à mediter les myſteres de la vie de Jeſus-Chriſt.

Elle regardoit avec grande eſtime toutes les ſaintes pratiques que la Mere Angelique établiſſoit, & elle conſideroit comme des ſaintes toutes les Novices qu'elle formoit, ayant deja dans le cœur une ſainte émulation pour les imiter; de ſorte qu'encore qu'elle n'eût que huit ou neuf ans, elle voulut

lut commencer comme elles à rendre compte V. Rel.
de ſon ame à ſa ſœur, & à remarquer fidelement tout ce qui ſe paſſoit dans ſon cœur, auſſi bien que ſes fautes exterieures.

A l'âge de dix ans on lui fit faire ſa premiere Communion, qui ſervit à la faire croître dans la pieté; & elle ſe plaiſoit tellement dans la priere qu'un jour de l'Annonciation de la Sainte Vierge, après avoir aſſiſté à tout l'Office qui étoit fort long, elle paſſa tout le reſte du jour dans l'Egliſe, ſans ſe pouvoir laſſer de prier & de mediter ſur ce grand myſtere.

La plus grande peine qu'on lui pût impoſer, quand elle avoit fait quelque faute, étoit de la laiſſer quelque tems ſans lui parler de Dieu. Elle reſſentoit ſi fort cette privation qu'elle ne penſoit qu'à cela; & pour ſe plaindre & ſe conſoler tout enſemble, elle s'arrêtoit dans les lieux où elle ſe ſouvenoit qu'on l'avoit inſtruite, & rappelloit dans ſon eſprit ce qu'on lui avoit dit, ſe diſant à elle-même: „ Helas! j'étois bienheureuſe „ en ce tems là, je me ſouviens qu'en ce „ lieu-ci on m'a dit une telle choſe. ”

Tous ces ſentimens marquoient aſſez qu'elle ne deſiroit que d'être Religieuſe, & elle le temoignoit ouvertement à M. Arnauld ſon pere qui avoit une grande tendreſſe pour ſes enfans. Comme il ne vouloit pas qu'elle crût qu'il en eût nul deſſein, & qu'il deſiroit au contraire qu'elle vît qu'il lui laiſſoit une entiere liberté, il la faiſoit venir paſſer tous les ans chez lui à la campagne deux ou trois mois de l'été, & lui temoignoit toute ſorte de tendreſſe; mais elle n'en avoit

pas

V. Rel pas moins d'affection à retourner à Port-Royal, quand ce tems étoit paſſé. Il arriva neanmoins qu'en un voyage qu'elle y fit ayant deja onze ans, elle changea de diſpoſition & commença à goûter un peu le monde, & à s'accoutumer fort à cette vie. Elle n'en temoigna rien neanmoins, juſqu'au tems qu'il fut queſtion de revenir. Elle ne put alors s'empêcher qu'on ne remarquât qu'elle jettoit quelques larmes; & comme cela parut extraordinaire, on lui en demanda la raiſon qu'elle ſut adroitement diſſimuler. Dieu le permit ainſi: car ſi elle eut avoué ſa peine, M Arnauld ne l'auroit point laiſſé retourner; & étant auſſi affoiblie qu'elle ſe ſentoit au dedans, un plus long ſejour dans le monde étoit capable d'étouffer dans ces commencemens tant de ſemences de graces que Dieu avoit jettées dans ſon cœur.

Tome I. pp. 68. & 69. La Mere Angelique s'apperçut bien-tôt à ſon retour que l'ennemi avoit ſemé de l'yvraie dans cette bonne terre; mais elle ſuivit la conduite de l'Evangile, & ne ſe hâta pas de l'arracher trop tôt, de peur de deraciner le bon grain. Elle ſouffrit ſes mauvaiſes humeurs, elle diſſimula le changement qui paroiſſoit en toutes choſes dans ſa maniere d'agir; & enfin par ſes prieres envers Dieu & par ſa tolerance & ſa charité envers elle, elle regagna ſon cœur & diſſipa cette tentation qui dura quelques mois, après quoi elle redevint plus fervente que jamais, ne reſpirant continuellement que de ſe donner tout à fait à Dieu; de ſorte que pour accorder quelque choſe de particulier à ſon ar-

deur

deur extraordinaire, on la mit au Noviciat quand elle eut douze ans. V. REL.

III. Elle ſe fait Religieuſe de Port-Royal.

On lui donna l'habit environ deux ans après, le jour de l'Exaltation de la Sainte Croix: elle alors avoit quatorze ans & demi. Elle demeura encore deux ans Novice, ſervant d'exemple aux autres dans le Noviciat par ſa ferveur, & ſur tout par ſon amour ſingulier pour la pauvreté Religieuſe & pour la vileté. C'étoit ce que la Mere Angelique s'efforcoit de graver davantage dans le cœur de ſes Filles, s'étant dès le commencement propoſé pour modele la pauvreté de l'étable de Bethleem & la vie pauvre que Jeſus Chriſt a voulu mener ſur la terre. Sa petite Novice pour s'y conformer, choiſiſſoit en toutes choſes ce qui étoit le plus pauvre & même le plus vil, ſans excepter ce qui étoit le plus ſale, quoiqu'elle eût une grande attache naturelle à la propreté, de ſorte qu'elle paroiſſoit toujours la plus mal-vêtue; & une de ſes compagnes lui faiſant un jour la guerre ſur ce que ſon habit étoit ſale, elle repondit fort gaiement que cela ne lui donnoit nulle peine.

Elle embraſſoit avec la même affection, toutes ſortes d'occupations penibles & humiliantes; & comme c'étoit la coutume d'employer les Novices dans tous les travaux communs & les plus bas, comme de laver les écuelles, de mettre tremper & deſſaller la ſaline, ce qui étoit fort rude dans le grand froid, d'avoir ſoin de nettoyer les poulaillers & choſes ſemblables, elle s'y portoit de tout ſon cœur avec autant d'empreſſement qu'auroient pu faire les plus fortes, parce que ſon

V. Rel. ſon amour la rendoit capable de tout. Elle apprit parfaitement l'Apothiquairerie, quoiqu'elle y eût une repugnance naturelle plus grande qu'à tout le reſte. Mais ſon obéiſſance & ſa ferveur ne ſavoient rien diſtinguer, & tout ce que l'on demandoit d'elle, étoit toujours le meilleur pour elle. En effet ce ne fut pas en paſſant ſeulement qu'elle embraſſa cette *Obeiſſance*, elle l'exerça toute ſa vie; non qu'elle pût être toujours actuellement dans cette emploi, mais elle avoit l'œil ſur celles qu'on y mettoit, & on s'adreſſoit à elle pour prendre ſes ordres, quoiqu'avec cela elle y mît ſouvent la main elle-même.

Elle apprit auſſi dès ſon Noviciat à ſoutenir toutes ſortes d'épreuves, ſes Superieures ne l'épargnant en rien, & ſur tout dans les reprehenſions où elle ſervoit d'exemple à ſes compagnes, étant aſſez ſouvent chargée des fautes des autres; & toute ſa vie a donné la même liberté de la traiter fortement.

Tome I. p. 106. Elle fit Profeſſion à ſeize ans & demi, le même jour de l'Exaltation de la Sainte Croix où elle avoit pris l'habit; & avec une telle joie & une ſi parfaite ſatisfaction qu'elle dit à M. Arnauld ſon pere, qu'après cette grace il ne lui reſtoit plus que le ſeul deſir de mourir.

IV. Elle va à Maubuiſſon avec la M. Angelique.

Dieu demandoit encore autre choſe d'elle, & quoiqu'elle eût deja travaillé de toutes ſes forces, ayant été appellée ſi matin à la vigne, il falloit achever ſa journée auſſi fortement, avant que de pretendre à la recompenſe qui ne ſe donne qu'au ſoir. Il s'en preſenta une occaſion aſſez extraordinaire, un

un an après ſa Profeſſion. Lorſque la Mere Angelique fut envoyée par l'ordre du Roi & de M. de Cîteaux en l'Abbaye de Maubuiſſon pour y mettre la Reforme, elle vit bien qu'il falloit tout ſacrifier à un ſi grand deſſein, & n'y épargner ni ſa ſanté ni ſa vie, non plus que celle de ſes Filles, s'il en étoit beſoin. Elle le dit à ma Sœur Marie Claire qu'elle y vouloit mener, & elle n'eut aucune peine à la reſoudre de ſe ſacrifier de bon cœur pour Dieu & pour les ames, puiſqu'elle n'eſtimoit rien que cela & mepriſoit parfaitement ſon corps. V. REL. Tome I. pp. 120. & ſuiv. 311. & ſuiv.

Elle fut donc cinq ans en cette Abbaye dans une ſi grande aſſiduité à chanter au Chœur, à travailler à tout ce qu'il y avoit à faire dans la Maiſon, à veiller ſans ceſſe & à inſtruire un grand nombre de Novices, & tout cela joint à une grande auſterité de vie, qu'elle y ruina ſa ſanté pour tout le tems qu'elle a vecu depuis, encore que ſon grand courage l'ait toujours ſoutenue, nonobſtant ſon infirmité qu'elle ſurmontoit par la ferveur de ſon eſprit, mais toujours en ſe faiſant beaucoup de violence, comme elle nous l'a ſouvent avoué.

Il eſt ſuperflu de particulariſer ici quels étoient ſes exercices dans cette Maiſon & les exemples de vertu qu'elle y donna, ayant fait le portrait dans l'hiſtoire de la Mere Angelique du Noviciat qu'elle y établit, de la ferveur, du ſilence & de la mortification admirable qui y regnoit. On doit juger aiſément ce que pouvoit faire celle qui les animoit continuellement encore plus par ſes actions que par ſes paroles, à courir dans cette I. Relat. Tome I. pp. 134. & ſuiv.

V. Rel. cette voie où elle ne croyoit pas qu'on pût ſe contenter de marcher, parce que la charité ne ſait point mettre de bornes à ſon ardeur, & que les ames lâches qui croyent faire aſſez, ſont deja hors de ce chemin puiſqu'elles ſe laſſent, au lieu que l'amour ne reſſent point de peine en celles dont Dieu a élargi le cœur.

La ſeule choſe extraordinaire que l'on doit remarquer ici qui lui arriva durant ce tems, fut une fort grande maladie qu'elle porta avec une patience digne de ſon amour pour la penitence & la mortification qu'elle pratiquoit dans ſa ſanté. Elle ſe trouvoit deja mal & avoit pris medecine, le jour que Madame d'Eſtrées ancienne Abbeſſe de Maubuiſſon y rentra par ſurpriſe, & en chaſſa la Mere Angelique & toutes ſes Filles qui furent obligées de s'en aller à pied à Pontoiſe. La fatigue d'une telle journée & du lendemain, avec toutes les incommodités qui en étoient une ſuite, lui cauſerent à ſon retour une diſſenterie dont elle penſa mourir. Il n'y a gueres de maladies plus douloureuſes & plus penibles. Neanmoins quoique la Mere Angelique fût ſi ſecourable aux malades & ſi appliquée à leur ſoulagement, la neceſſité où elle étoit alors de maintenir l'obſervance par l'aſſiduité continuelle de toutes ſes Filles & d'elle-même à tous les exercices, fut cauſe qu'elle ſacrifia ſa tendreſſe pour ſa ſœur à cet autre devoir de charité plus preſſant; en ſorte qu'elle la voyoit fort peu durant cette maladie, & même qu'elle étoit ſouvent ſeule & obligée de ſe ſervir elle-même pour ne pas de-

Tome I. pp. 162. & ſuiv. Tome II. pp. 282. & ſuiv.

tour-

tourner du Chœur quelque Fille du Novi- V. REL.
ciat qui fût demeurée auprès d'elle. Elle en ſouffrit beaucoup, car la nature n'eſt pas inſenſible; mais ayant offert ſa vie à Dieu quand elle accompagna la Mere Angelique en cette Abbaye, elle ne fut point ſurpriſe de rencontrer une occaſion de la donner en effet, ſi Dieu n'eût eu deſſein de s'en ſervir plus long-tems: auſſi elle guerit & reprit ſes premiers exercices.

V.
Retour de la S. Marie-Claire à P. R.
Tome I. pp. 204. & ſuiv. 319.

Elle revint à Port-Royal avec la Mere Angelique en 1623 quand le Roi eût mis une nouvelle Abbeſſe à Maubuiſſon. Ce grand Noviciat de trente Filles qu'elles y avoient élevées, revint avec elles à Port-Royal, & leur ferveur n'ayant fait qu'augmenter par ce changement, ma Sœur Marie Claire continua de s'appliquer avec les autres Meres à nourrir cette ardeur par les inventions qu'elles cherchoient pour éprouver leur vertu & la purifier en l'éprouvant.

Dieu prenoit ſoin auſſi d'éprouver la ſienne. La Mere Angelique y contribuoit avec lui, & parce qu'elle croyoit que ma Sœur Marie Claire avoit pour elle une amitié qui tenoit de l'ardeur & de la vivacité de ſon naturel qu'il lui étoit difficile de moderer, elle la mortifioit aſſez ſouvent ſur ce point.

Il arriva même en ce tems qu'un Prélat* vint à Port-Royal, en qui la Mere Angelique prit confiance parce qu'il étoit en grande reputation de ſuffiſance & de pieté. Il remarqua cette attache trop forte que ma Sœur Marie Claire paroiſſoit avoir pour elle,

* M. Zamet Evêque de Langres.

V. Rel. le, & il lui dit que s'il eût été à ſa place, il eût voulu ne lui parler jamais. C'en fut aſſez à la bonne diſpoſition du cœur de cette veritable Religieuſe; dès qu'elle eût connu par ces paroles ce qu'elle croyoit être de la volonté de Dieu, elle n'écouta plus ni ſes peines ni ſa raiſon. Elle entreprit cette pratique de vertu qui lui coutoit ſi cher, & donna à Dieu courageuſement l'unique ſatisfaction qu'elle s'étoit reſervée en renonçant à toutes choſes, de ſorte qu'elle fut quelques années ſans parler du tout à la Mere Angelique, même pour les choſes les plus communes, & quaſi même ſans oſer la regarder. Dieu voulut encore ajouter à ſon ſacrifice volontaire. Car comme on fit dans ce tems-là la tranſlation du Monaſtere de Port-Royal des Champs à celui de Paris, la Mere Angelique allant établir cette Maiſon, ne la mena point avec elle & ne la fit venir qu'avec les dernieres, ce qui fut environ un an après; de ſorte qu'elle éprouvoit durant cette ſeparation qui ne lui étoit jamais arrivée en ſa vie, qu'il n'y a d'union ſolide & qui puiſſe nous rendre heureux, que celle qui nous attache à un objet immuable, & qui nous fait trouver en lui tout ce que nous devons aimer pour lui.

VI. On l'envoye aux Iſles d'Auxerre, puis au Tard.

Preſqu'auſſitôt qu'elle ſe revit avec la Mere Angelique, l'obéiſſance l'obligea une ſeconde fois de s'en ſeparer. Madame l'Abbeſſe des Iſles de l'Ordre de Cîteaux près Auxerre, deſirant mettre la reforme dans ſa Maiſon, demanda des Religieuſes de Port-Royal pour l'y aider. On choiſit ma Sœur

Sœur Marie Claire & ma Sœur Marie de S. Joſeph (Midorge *.) Elle obéit, quoique ſon humilité augmentât en cette rencontre ſa repugnance naturelle : c'étoit en 1626. Nous ne ſavons rien de particulier de ce qu'elle fit dans cet emploi, ſinon que ſa ferveur l'accompagnant par tout, elle l'y fit paroître comme ailleurs ; mais une occaſion qui ne la regardoit pas, fut cauſe que cette Abbeſſe ne les retint pas long-tems, & elles revinrent à Port-Royal. V. REL.

Peu de tems après l'établiſſement du Monaſtere de Paris, le Prelat dont j'ai parlé, ayant pris tout à fait la direction de la Maiſon, il ſe perſuada qu'il en devoit changer la conduite, & y en introduire une plus propre à donner de l'éclat à la pieté qui s'y pratiquoit, & à y attirer des perſonnes de qualité. Il crut que les maximes de la Mere Angelique ne s'accorderoient pas à ce deſſein, quoique ſa ſoumiſſion lui en abandonnât tout le ſuccès. Mais elle avoit nourri ſes Filles dans un eſprit ſi oppoſé, ne les ayant formées que dans l'amour de la retraite, de la pauvreté & de la ſeparation du monde, qu'il lui paroiſſoit impoſſible de leur apprendre une autre langue, s'il ne les faiſoit changer de pays. Il avoit reformé en Bour- Tome I. pp. 333. & ſuiv. &c.

* Cette Sœur qui par amour pour la reforme étoit venue de l'Abbaye de S. Antoine à Port-Royal, y a vecu fort religieuſement juſqu'à ſa vieilleſſe. Elle porta avec une grande patience pendant vingt & un an les douleurs d'une cancer, & enfin mourut ſubitement le 4. Janvier 1656. s'étant preparée à la mort toute ſa vie. Voyez le *Necrologe*.

V. Rel. Bourgogne une ancienne Abbaye de notre Ordre de Cîteaux, dont l'Abbeſſe * s'étoit volontairement demiſe de ſon titre pour la mettre en élection triennale. C'étoit une Fille de condition qui avoit de l'eſprit & de la vertu, mais qui étoit nourrie dans cette conduite que l'on vouloit établir à Port-Royal. Le Prelat ne vit rien plus propre à faire réuſſir ſon deſſein, que de faire venir cette Religieuſe avec quelques autres de ſa Maiſon à Port-Royal, & d'envoyer des principales de Port-Royal en cette autre Abbaye de Bourgogne pour en apprendre l'eſprit & les coutumes. La Mere Agnès fut choiſie pour être de ce nombre, & fut la premiere que l'on y envoya avec une autre Religieuſe au mois mois de Septembre 1629.

Six mois après cette ancienne Abbeſſe de Bourgogne vint à Port-Royal, avec une de ſes Religieuſes; & à peu près dans le même tems on en fit partir ma Sœur Marie Claire, avec deux autres, pour s'en aller à Tard qui eſt le nom de cette Abbaye.

Tome I. pp. 411. & ſuiv.

On les avoit deja fait partir pour ce voyage dès la fin de Novembre 1629. à l'entrée d'un hyver fâcheux & par un tems de neiges fondues qui avoient tellement noyé les chemins, qu'elles y euſſent été noyées elles mêmes ſi elles ſe fuſſent opiniâtrées à paſſer outre; de ſorte qu'après deux journées ceux qui les conduiſoient furent obligés de les ramener à Port-Royal dont elles ne repartirent qu'au mois de Mars ſuivant. C'eſt ainſi que cette nouvelle conduite éprouvoit la patience & l'obéiſſance de la Mere Angelique & de ſes Filles. Elle

* La Mere Jeanne de S. Joſeph de Poulans.

Elle ſouffroit plus qu'elles en ces rencon- V. REL.
tres, & étant accoutumée à agir avec beaucoup de prudence & de charité en toutes choſes, ſon eſprit auſſi bien que ſon cœur étoit ſurpris qu'on entreprît les choſes avec auſſi peu de conſideration, & qu'on expoſât des Religieuſes ſans neceſſité à tous les accidens qui peuvent arriver dans un grand voyage dans la plus mauvaiſe ſaiſon de l'année où il faut marcher preſque autant de nuit que de jour. Elle ſe taiſoit neanmoins, étant perſuadée que le tems d'obéir qu'elle avoit tant deſiré, étoit venu pour elle; car elle étoit alors ſur le point de quitter l'Abbaye pour la mettre en élection, ce qu'elle fit l'été ſuivant. Ainſi elle inſtruiſoit les autres par ce grand exemple qu'elle leur donnoit.

Ma Sœur Marie Claire, quelque douleur qu'elle eût, n'oſa même la faire paroître par ſes larmes. Elle dit adieu à la Communauté ſans pleurer; mais en voulant faire remarquer qu'elle donnoit cela à l'obéiſſance, ſans que ſon reſſentiment en fût moindre, elle leur dit en les quittant: *Vous voyez, mes Sœurs, que je ne pleure point.* C'étoit dire qu'elle faiſoit tout ce qui pouvoit dependre d'elle, & qu'elle offroit à Dieu en ſilence le ſacrifice de ſon cœur briſé de douleur dans une telle ſeparation.

Les chemins étoient encore ſi mauvais à la fin de l'hyver, quand elles partirent, qu'il leur arriva mille accidens très fâcheux; juſques là qu'ayant été obligées de deſcendre de caroſſe dans un mauvais chemin à l'entrée de la nuit, chacune marchant ſans ſe voir,

V. Rel. l'une des Religieuſes * qui étoit avec elle ſe trouva ſi loin de la compagnie & tout à fait égarée, que ſans un gentilhomme à cheval qui la rencontra & qui deſcendit pour la conduire juſqu'à ce qu'elle eût rejoint ſon caroſſe, elle étoit au hazard de ſe noyer & de ſe tuer, ſans parler d'autre accidens dont Dieu la preſerva par cette rencontre qui pouvoit être ſi dangereuſe & qui lui fut ſi favorable. Le jour même qu'elles arriverent à Dijon, elles penſerent encore être noyées, & elles étoient toutes trempées quand elles entrerent dans le Couvent où elles alloient. On les y reçut bien dans cet abord, mais auſſitôt après on conduiſit ma Sœur Marie Claire dans une cellule pour y commencer une ſolitude très étroite & comme un rigoureux Noviciat, bien qu'on ne lui donnât pas ce nom.

On lui fit une defenſe expreſſe d'avoir aucune communication avec la Mere Agnès ſa ſœur, que nous avons marqué qui avoit été envoyée en cette Abbaye l'année precedente, & qui y exerçoit la charge de Prieure. On lui interdit même de parler à pas une des Religieuſes de Port-Royal qui étoient venues avec elle, ou avant elle, en cette Maiſon là; de ſorte qu'elle ſe trouva tout d'un coup étrangere parmi des perſonnes inconnues, dont l'eſprit & les coutumes étoient très oppoſées à ſon inclination, & ſans

* C'étoit la Sœur Angelique de Sainte Agnès de Marle de Falaire, laquelle en a parlé dans une Relation qui eſt la V. de la I. Partie de ces Memoires. Voyez le Tome I. pp. 411. & ſuiv.

ſans aucune conſolation ni interieure ni ex- V. Rel.
terieure. Dans l'angoiſſe de cœur qu'elle reſſentoit, ſon naturel ardent & la vivacité de ſon eſprit & de ſes ſentimens augmentoient ſa peine. Car autant qu'elle aimoit toutes les perſonnes dont elle ſe trouvoit ſeparée, autant elle reſſentoit cette étrange ſolitude & trouvoit plus de contradiction avec des eſprits que l'humeur du pays & leurs maximes, même en ce qui regardoit la vie ſpirituelle, rendoient infiniment differentes de ce qu'elle avoit vu toute ſa vie.

Elle demeura fort long-tems dans cette peine avec une ſi forte paſſion de revenir à Port-Royal, qu'elle dit à la Mere Angelique peu avant que de mourir, en parlant de ce qu'elle avoit ſouffert en ce tems là, qu'elle ne croyoit pas avoir jamais fait de plus grand ſacrifice à Dieu, que de lui avoit une fois offert ce deſir extrême qu'elle avoit de revenir ici, dans la diſpoſition de n'y penſer jamais & de s'en remettre abſolument à ſa volonté. Il n'y eut que cet abandonnement à Dieu qui calma ſes peines. Mais par un changement aſſez extraordinaire, elle paſſa de cette premiere averſion à une ſi grande eſtime pour la conduite de ce lieu là, que ce lui fut enſuite l'occaſion d'une peine toute nouvelle quand il en fallut ſortir.

On ne s'étonnera pas neanmoins comment elle paſſa à des diſpoſitions ſi contraires, quand on conſiderera les circonſtances; & on verra que ſa vertu même contribua à l'y faire entrer. Ayant toujours eu une parfaite oumiſſion pour tous les ſenti-

V. Rel. mens de la Mere Angelique, elle vit que c'étoit elle-même qui s'étoit entierement abandonnée elle & ſa Maiſon ſous la conduite du Prelat qui faiſoit tout ceci ; de ſorte que ſe croyant obligée de s'y rendre comme elle, elle condamnoit dans elle-même toutes les repugances qu'elle y ſentoit, & elle mit tous ſes efforts à les combattre, juſqu'à ce qu'elle fût venue à faire le ſacrifice que nous venons de dire, depuis lequel n'oſant plus regarder ſa patrie, elle tâcha de s'attacher au lieu de ſon exil. Il lui fut même plus facile dans la ſuite de s'y accoutumer. Car le merite de la Mere Agnès ayant porté les Religieuſes dès la premiere année qu'elle y fut, à l'élire pour leur Superieure, le joug devint bien doux à ma Sœur Marie Claire, quand elle n'eut plus à obéir qu'à une perſonne qu'elle aimoit plus qu'elle même.

Il reſtoit encore les coutumes & l'eſprit de cette Maiſon, qui contrarioient bien le ſien. Mais outre que l'accoutumance ôte quelque choſe de la peine, l'auſterité de leur conduite qui favoriſoit l'inclination qu'elle avoit à la penitence, l'approiſa à leur maniere de vie, & elle étoit bien aiſe d'avoir plus de liberté de maltraiter ſon corps que la Mere Angelique ne lui en avoit donné à Port-Royal, ſa conduite ayant toujours été accompagnée d'une grande diſcretion, parce qu'elle tendoit plus à humilier & à mortifier les paſſions de l'eſprit, qu'à affoiblir les forces neceſſaires pour ſoutenir le travail de la vie Religieuſe. Cette autre conduite étoit toute oppoſée; car elle s'attachoit fort à une certaine dureté

té & auſterité exterieure, qui obligeoit les V. REL.
perſonnes à prendre beaucoup ſur elles par des inventions de mortifications recherchées, outre les pratiques communes, ſans avoir que peu d'égard aux infirmités des perſonnes. Mais pour les ſoutenir dans cette rigueur dont la nature s'ennuieroit bientôt, on donnoit beaucoup de liberté à l'eſprit qui recompenſoit cette auſterité exterieure.

Ma Sœur Marie Claire demeura donc plus de cinq ans en ce Monaſtere; & il ſe paſſa bien des choſes pendant ce tems à Port Royal. On verra ailleurs par quelle occaſion la Mere Angelique quitta la conduite de ce Prelat dont nous avons parlé, & ſe mit entierement ſous celle de M. de S. Cyran, qui fut d'avis que l'on retablît dans Port-Royal l'ancien ordre * & toutes les Obſervances que l'on avoit changées ſous le gouvernement precedent. Ces deux conduites oppoſées ayant partagé quelques eſprits, parce qu'il y avoit dans Port-Royal des perſonnes qui demeuroient encore attachées à la premiere, & ſur tout une Dame bienfaitrice † qui condamnoit beaucoup ce changement & qui prenoit ſoin d'informer par Lettres la Mere Agnès & celles qui étoient avec elle en Bourgogne, de tout ce qui ſe paſſoit à Paris, il fut aiſé de les prevenir contre ce changement, dans la perſuaſion où elles étoient de la lumiere

Tome I. pp. 344. & ſuiv. 474. & ſuiv. 523. & ſuiv. &c.

* Voyez ci-devant la Relation precedente p. 370. & ci-après la XIV. Relation.

† Madame de Pontcarré. Voyez la IX. Relation de la I. Partie de ces Memoires. Tome I. p. 499.

V. Rel. & de la pieté de ce premier Directeur, & n'étant nullement informées de tout ce qui s'étoit paſſé depuis leur abſence de Paris.

VII. La S. Marie-Claire revient à P. R. Ses preventions contre M de S. Cyran.

Cependant Monſeigneur l'Archevêque de Paris qui avoit pris part dans cette affaire, & qui n'agreoit pas la grande autorité que cet Evêque s'y étoit attribuée, voulut que les Religieuſes de Bourgogne qui étoient à Port-Royal, s'en retournaſſent à leur Monaſtere, & que celles de Port-Royal qui étoient en ce pays là, revinſſent à Paris.

Cet ordre cauſa bien de la douleur à la Mere Agnès, & ſur tout à ma Sœur Marie Claire, quand elles le reçurent. Le zele de celle-ci, ſoutenu par ſon naturel ardent, l'attachoit ſi fort à tout ce qu'elle croyoit qui la pouvoit porter à Dieu, qu'il lui ſembloit qu'on l'éloignoit de lui en l'obligeant de quitter un lieu, où elle croyoit qu'il étoit mieux ſervi qu'en celui où on la rappelloit. Elles partirent dans cette diſpoſition, & la Mere Agnès ne le diſſimula pas à la Mere Angelique en arrivant à Paris, lorſqu'elle paſſa pour la voir à la Maiſon du S. Sacrement où elle étoit encore. Mais la Mere Angelique qui connoiſſoit ſon eſprit & ſon cœur, ne s'en affligea pas; & l'aſſura qu'il ne lui faudroit pas beaucoup de tems pour changer de ſentiment, quand elle auroit vu les choſes de près, avec la lumiere & la droiture qu'elle ſavoit être dans ſon cœur: ce qui arriva tout de même.

Ma Sœur Marie Claire étoit davantage prevenue, & même s'étoit fortifiée contre les impreſſions qu'elle pourroit avoir du dehors, par la forte opinion où elle étoit, qu'il n'y

n'y avoit rien de plus ſaint & de plus ſage que la conduite precedente du Prelat qu'elle mettoit au premier ordre des Saints, & ainſi croyoit que tout ce qui y étoit oppoſé étoit une voie d'erreur. Elle ne l'avoient point vu depuis leur depart de Paris, de ſorte que ſes viſites à Port-Royal rallumerent encore le zele de ſes Filles, & les firent prendre part à la diviſion qui étoit arrivée entre lui & M. de S. Cyran : ce qui commença de former une eſpece de parti dans Port-Royal. Cette Dame bienfaitrice dont nous avons parlé, & quelques Religieuſes tant de celles qui étoient revenues de Dijon, que de celles qui n'étoient pas ſorties de Port-Royal, mais qui avoient de l'attachement à la conduite de l'Evêque, étant liées de ſentimens pour improuver la conduite de leurs Superieures & de toute la Communauté, cela faiſoit comme un ſchiſme & cauſoit une eſpece de ſcandale. Jamais ma Sœur Marie Claire n'auroit été capable de s'engager à rien de ſemblable, ſi elle ne s'étoit laiſſé éblouir par un pretexte de pieté & de zele, croyant devoir à Dieu ce temoignage de fidelité qu'elle rendoit à une perſonne en qui elle avoit reveré juſques là ſon autorité, & qu'elle croyoit remplie de ſon eſprit. V. Rel. Tome I. pp. 365. & ſuiv. 501. & ſuiv.

Il eſt vrai qu'elle remarqua en ce tems là certains changemens dans la conduite de ce Prelat, qui lui donnerent quelque apprehenſion que ſa vertu ne fût plus au même degré qu'elle l'avoit eſtimée au commencement. Mais elle ſe contentoit de prier Dieu avec ardeur par ces paroles qu'elle lui diſoit ſe- Tome I. p. 499. &c.

V. Rel. cretement dans ſon cœur : *Non dabis Sanctum tuum videre corruptionem* ; [Vous ne permettrez pas, Seigneur, que votre Saint éprouve la corruption.] Elle eût quaſi voulu ne pas entendre ſa priere elle-même, & que Dieu neanmoins l'eût exaucée ; tant elle avoit de peine d'entrevoir ce qu'elle ne pouvoit s'imaginer qui pût jamais être. Elle nourriſſoit tant qu'elle pouvoit dans ſon eſprit l'idée qu'elle y avoit ſi fort imprimée de la lumiere & de l'utilité de cette conduite, qu'elle ne pouvoit croire qu'on eût raiſon de l'abandonner après en avoir eu *tant* d'eſtime. Hors ce point où elle étoit dans l'erreur & qui l'engageoit dans la deſunion avec ſes Superieures, elle fut toujours dans tout le reſte dans la même dependance, & quoiqu'elle écrivît ſouvent à ce Prelat & qu'elle eût eu toute ſorte de facilité auſſi bien que d'autres, de lui faire tenir ſes Lettres ſans la participation de la Superieure, par le moyen de cette bienfaitrice qui avoit ſon Tour & ſon Parloir, elle ne le fit jamais : mais elle les apportoit toujours à la Superieure, ſachant qu'elle devoit cela à l'obéiſſance. Mais elle ſe trompoit auſſi à croire qu'elle ne lui devoit pas une égale ſoumiſſion dans cet autre point, où elle penſoit qu'elle eût manqué à Dieu en manquant de fidelité à la premiere conduite, dont ſes Superieures avoient elles-mêmes eu tant d'eſtime.

Sa conduite exterieure ne changea point pendant tout ce tems-là. Elle parut toujours auſſi fervente dans les exercices de la charité, auſſi appliquée à la priere & auſſi éloignée de tou-

toute ſorte de dereglement contre les devoirs de la Religion. Car elle ne pouvoit ſouffrir les libertés que quelques-unes qui étoient dans ſes mêmes ſentimens, prenoient en cértaines rencontres en ſe divertiſſant à des entretiens qui bleſſoient la reputation des perſonnes dont elles improuvoient la conduite, ou qui temoignoient de l'aigreur contre elles. Comme elle penſoit defendre une bonne cauſe, elle le vouloit faire ſaintement: mais ce qui faiſoit voir que ſon cœur étoit moins corrompu, ſervoit à aveugler ſon eſprit davantage, & à aveugler auſſi les autres qui demeuroient plus attachées à ſes ſentimens par l'eſtime qu'elles faiſoient de ſa vertu. V. REL.

Elle ſouffroit au milieu de tout cela une peine inconcevable, & elle eût été heureuſe ſi c'eût été pour un bon ſujet. Perſonne n'a jamais eu plus de bon naturel & d'amitié, & nous avons deja vu qu'elle avoit été contrainte de ſe faire des violences pour moderer l'inclination qui l'attachoit trop à la Mere Angelique. Elle n'aimoit pas moins la Mere Agnès qui en ce tems étoit ſon Abbeſſe; & elle avoit dans la Maiſon ſa mere Religieuſe & ſes autres ſœurs, toutes unies dans la conduite où elle ſe trouvoit oppoſée. Son cœur étoit donc continuellement dechiré, & elle s'étonnoit elle-même comment elle pouvoit vivre dans le tourment d'eſprit qu'elle ſouffroit; ce qui la faiſoit crier à Dieu continuellement, quoiqu'elle ne fût ce qu'elle lui demandoit en lui demandant la force de ſouffrir auſſi longtems qu'il le voudroit, puiſqu'il auroit pu

V. Rel. lui repondre que ce n'eſt pas lui qui veut la mort du pecheur ni ſon ſupplice, mais plutôt ſa converſion & ſa vie. En effet il lui en preparoit les moyens peu à peu.

Car après que cette diviſion eût duré quatorze mois, la Mere Agnès qui étoit pour lors Abbeſſe, comme nous venons de voir, jugeant bien que l'on ne pouvoit eſperer nul remede à ce deſordre, tant que les viſites du Prelat entretiendroient ces eſprits dans la revolte, prit la reſolution de le ſupplier de ne plus venir à Port-Royal. Il falloit paſſer par deſſus beaucoup de conſiderations humaines pour en venir là, à l'égard d'une perſonne avec qui on avoit eu les engagemens qu'on avoit avec celle-là. Mais il valoit mieux arracher ſon œil droit, que de ſouffrir qu'il repandît des tenebres ſur le corps, & qu'il fût occaſion de ſcandale. Elle lui écrivit donc pour ce ſujet avec beaucoup de reſpect, mais avec beaucoup de fermeté, & en même tems elle fit defenſe à ma Sœur Marie Claire & à toutes les autres de lui écrire.

Tome I. pp. 369. & 494.

Il ne ſerviroit de rien de dire dans quelle douleur & dans quelle angoiſſe d'eſprit ma Sœur Marie Claire ſe trouva, puiſque ce ſont des ſouffrances inutiles & des peines de peché que celles qui ſont cauſées par l'erreur. Mais ce qui peut faire remarquer que Dieu étoit pourtant caché dans la nuée au milieu de cette tempête, eſt qu'elle ne regarda toujours que lui dans ſon affliction, le priant ſans ceſſe & veillant beaucoup ſur ſes paroles, afin qu'il ne lui en échappât aucune contre Dieu & contre le reſpect qu'elle

le devoit aux perſonnes qui le lui repreſentoient. Ce remede quoique violent, n'eut pas un prompt effet, & quoique ma Sœur Marie Claire n'osât plus avoir aucune communication avec le Prelat, elle conſervoit dans ſon cœur la même adherence à ſon eſprit & à ſes maximes: ce qui l'empêchoit de vouloir goûter la conduite de la Maiſon, encore que peu à peu elle ne pût s'empêcher de voir qu'elle étoit beaucoup plus conforme à l'eſprit de la Regle, & qu'elle ſe fût aiſément portée à l'aimer, ſi ſon cœur avoit été delié de cette attache qui arrêtoit ſon mouvement naturel. V. Rez.

VIII. Elle quitte ſes prevenſions & ſe met ſous la conduite de M. de S. Cyran.

Les Meres qui ne voyoient point de jour à la guerir, employoient pour elle le plus puiſſant de tous les remedes, comme S. Benoît le nomme, qui eſt celui de la priere, & Dieu les écouta en mettant au cœur de M. d'Andilly frere aîné de ma Sœur Marie Claire, lequel étoit fort touché de la voir continuer toujours dans cet eſprit de deſunion, de lui en parler avec confiance & liberté; car juſques-là il ne l'avoit point encore fait. Il eut d'abord un premier entretien avec elle, qui fut ſans effet, parce qu'elle employa toute la force de ſon eſprit & de ſon faux zele pour ſe defendre contre les impreſſions du reſpect & de l'amitié qui auroient pu la detromper de l'opinion à laquelle elle s'étoit ſi fort attachée. Il la revit au bout de huit jours, & quoiqu'il lui parlât avec force, il ne fit point encore d'impreſſion ſur ſon eſprit. Voyant cela, il lui vint un mouvement de lui dire qu'il s'appercevoit bien que ce qu'il deman-

V. Rel. doit d'elle, n'étoit pas l'ouvrage de la parole d'un homme, & qu'il falloit que ce fût l'effet de la grace toute-puiſſante que le Saint Eſprit repand dans le cœur, qu'il la prioit de ſe mettre à genoux avec lui, & qu'ils prieroient Dieu enſemble qu'il lui plût de parler à ſon cœur. Ils le firent & demeurerent l'un & l'autre quelque tems à prier Dieu, qui les exauça ſi promptement que ma Sœur Marie Claire en finiſſant ſa priere, ſe trouva une nouvelle creature. Elle comprit le danger de l'état où elle s'étoit engagée, elle temoigna ſon regret par ſes larmes, & ayant deſiré de rentrer dans ſon devoir en rentrant dans la ſoumiſſion & l'union qu'elle devoit avoir avec ſes Superieures, on les fit appeller; & étant venues au même Parloir, elle ſe jetta à leurs pieds & remit de nouveau ſon ame entre leurs mains, leur demandant pardon de ſa revolte paſſée, & leur proteſtant qu'elle ſe ſoumettoit pour l'avenir à la conduite de la Maiſon & à tout ce qu'il leur plairoit de demander d'elle.

En effet elle demeura depuis dans cette diſpoſition: mais ce n'étoit que le point du jour, le ſoleil n'étoit pas levé, & il reſtoit encore dans ſon eſprit des tenebres de la nuit paſſée. Dieu la diſpoſoit peu à peu à entrer dans la lumiere de la verité; & ce fut le jour de la Fête de l'Aſſomption que la Sainte Vierge, qu'elle avoit invoquée toute ſa vie dans toutes ſes peines, lui obtint un changement de cœur ſi ſoudain & ſi parfait, que dès ce jour là elle devint une autre perſonne. Elle commença à connoître

tre & à pleurer les égaremens de ſon faux zele avec autant de douleur que ſi elle eût paſſé ſa vie dans les deſordres les plus criminels. C'eſt pourquoi elle emprunta les paroles de l'enfant prodigue pour commencer une Lettre qu'elle écrivit ce jour-là à la Mere Agnès ſon Abbeſſe, où elle repandoit ſon cœur avec ſes larmes pour effacer toutes les traces de ſa deſobéiſſance & de cet aveuglement qui lui avoit fait combattre la voie de Dieu & une ſi ſainte conduite, parce qu'elle-même étoit dans l'égarement par l'attache de ſon cœur qui ne vouloit rien voir de ce qui pouvoit l'éclairer. Car encore qu'elle fût rentrée dans la ſoumiſſion qu'elle devoit à ſes Superieures quelque tems auparavant, elle n'avoit pas laiſſé de conſerver dans ſon eſprit la veneration qu'elle croyoit devoir par fidelité aux ſentimens & aux lumieres de ſon premier Directeur. V. Rem.

Mais elle commença de faire un plus juſte diſcernement, quand la verité eut penetré les nuages qui obſcurciſſoient ſon eſprit, & perſonne n'a plus goûté qu'elle depuis ce moment-là ces maximes ſi ſaintes de la penitence, dont M. de S. Cyran avoit donné les premieres connoiſſances dans ce ſiecle où l'on ſembloit ignorer entierement l'ancienne diſcipline de l'Egliſe, perſonne n'en parlant plus parce que l'on ſuivoit un uſage tout oppoſé. Pendant que la diviſion de ma Sœur Marie Claire & de ſes compagnes avoit duré, c'étoit contre ce point de la conduite de M. de S. Cyran qu'elles avoient eu plus d'oppoſition, parce que c'étoit ce que le Prelat avoit condam-

V. Rel. né dans ſa doctrine *. Ce fut au contraire depuis que Dieu l'eût touchée, à quoi elle s'attacha avec plus d'ardeur & de zele. Elle entra dans des mouvemens de penitence ſi humbles & ſi forts, qu'il n'y avoit rien qui pût contenter l'empreſſement où elle étoit, de ſatisfaire à Dieu. Toutes ſortes d'humiliations ne lui paroiſſoient pas aſſez grandes pour reparer le ſcandale qu'elle avoit cauſé à toutes ſes Sœurs, & toutes ſortes de peines lui ſembloient trop legeres pour ſe punir elle-même.

Elle ſouhaita dès-lors de mettre ſon ame entre les mains de M. de S. Cyran, afin qu'il lui apprît les voies de Dieu, qu'elle étoit deja perſuadée qu'il connoiſſoit mieux qu'aucun autre: elle demanda pour ce ſujet de lui faire une confeſſion generale; Et ayant été touchée le jour de l'Aſſomption de la Sainte Vierge, elle lui écrivit le jour de S. Louis 1636. la Lettre ſuivante †.

„ Mon Pere, j'avois deſſein de celer le „ puiſſant deſir que je reçus en communiant „ le jour de la Sainte Vierge, de mettre mon „ ame entre vos mains, & de vous ſupplier „ par la miſericorde divine de me montrer „ les voies de la vraie penitence, parce que „ reconnoiſſant le mepris que j'ai fait de „ cette grace dans le tems de l'aveuglement „ de mon eſprit & de l'endurciſſement de „ mon cœur, je me trouvois injuſte de pre- „ tendre ſeulement à ce bien, confeſſant de- „ vant

* Il l'avoit cependant fort approuvé auparavant: voyez la VIII. Relation de la I. Partie de ces Memoires.

† Elle a été copiée ſur l'original.

„ vant Dieu que la privation m'en étoit due. *V. Rel.*
„ Mais je vous avoue, mon Pere, que le
„ ſilence que j'avois reſolu de garder avec
„ vous, m'eſt impoſſible, puiſque le mou-
„ vement qui me preſſe de me convertir ne
„ me permet aucun retardement. Vous êtes
„ libre de me refuſer, mais je ne le ſuis pas
„ de me retirer; & vous me commanderez
„ de le faire auparavant que je ceſſe de
„ vous importuner. J'ai peu d'eſperance d'ê-
„ tre reçue de vous, & toutes ſortes de rai-
„ ſons me portent à craindre que vous ne
„ vous ne vous chargerez pas d'une ame ſi
„ miſerable & qui en verité n'a point ſa
„ pareille en malice. Neanmoins je ne de-
„ ſeſpere pas du tout, parce que je ſai que
„ les miſericordes de Dieu ſont immenſes,
„ & qu'il ſe pourra poſſible faire qu'il vous
„ obligera à cette action ſi extraordinaire
„ de charité. J'ai quelque ſujet de l'eſperer de
„ ſa bonté, voyant l'état d'où il m'a tiré.
„ Je le regarde avec effroi, & toute ma
„ vie eſt ſi criminelle que je n'oſerois preſ-
„ que me promettre la grace de la peniten-
„ ce. Je ſai que Dieu me peut ſauver, mais
„ quelle obligation a-t-il de faire ce mira-
„ cle? J'adore le jugement qu'il fera de moi
„ avec tremblement & tranquillité, & ce
„ qu'il vous plaira de faire enſuite de celle-
„ ci avec ſoumiſſion & reverence, voulant
„ être quoiqu'il en ſoit, mon Pere, votre
„ très humble & très obéiſſante fille & ſer-
„ vante, SOEUR MARIE DE JESUS-
„ CHRIST. Ce jour de S. Louis."

M. de S. Cyran fut ſix mois ſans vouloir lui accorder ce qu'elle lui demandoit, tant pour

V. Rel. pour éprouver la ſolidité de ſon changement, que parce qu'il croyoit qu'elle auroit peut-être plus de liberté de dire à un autre qu'à lui-même toutes les peines qu'elle avoit eues ſur ſon ſujet dans le tems de ſa deſunion. Sa perſeverance à demander cette grace & à l'attendre avec humilité, la lui fit accorder. Elle vit M. de S. Cyran au commencement de l'année 1627. la veille de la Purification de la Sainte Vierge, dont toutes les Fêtes ſembloient être marquées comme des jours de grace pour elle; & elle commença peu de jours après ſa confeſſion generale avec des ſentimens d'une ſi profonde humiliation & d'une ſi grande douleur, que bien loin qu'il fût beſoin que M. de S. Cyran lui perſuadât la neceſſité de ſatisfaire à Dieu par une penitence proportionnée aux pechés que l'on a commis, il eut beſoin de moderer l'ardeur qu'elle avoit de rendre la ſienne publique & d'auſſi longue durée que ſa vie.

Elle demanda pour ce ſujet qu'on lui accordât le rang & l'habit de Sœur Converſe, afin d'être toute ſa vie la ſervante & la derniere de toute la Communauté, & d'expier par ſon travail auſſi bien que par ſes larmes, le ſcandale qu'elle y avoit cauſé par ſa diviſion. Elle porta donc cet habit trois mois, & paſſa ce tems dont le Carême fit une partie, dans le travail de la cuiſine qui étoit joint à celui du jeûne, de la veille qu'elle faiſoit deux heures toutes les nuits devant le S. Sacrement, & de pluſieurs autres auſterités corporelles qu'elle comptoit pour rien en comparaiſon de la douleur de

ſon

ſon ame dont on pouvoit dire: *Magna eſt velut mare contritio tua*; [votre douleur eſt auſſi grande & auſſi profonde que la mer.] V. REL. Lament. II.

Je ne ſai ſi perſonne s'eſt jamais crue plus criminelle & par conſequent plus redevable à la juſtice de Dieu, bien que M. de S. Cyran qui avoit reçu ſa confeſſion, eût remarqué dans ſon cœur tant de droiture pour Dieu, qu'il ait dit d'elle: qu'il avoit été ſurpris de voir en elle tant de penchant au peché ſans y avoir pu voir de chûtes.

Elle avoit un ſentiment bien oppoſé, & elle ne voyoit rien dans ſa vie, qu'elle ne crût meriter ſes larmes. Cela venoit en elle de la pureté de l'amour qu'elle avoit toujours eu pour Dieu qui lui faiſoit reſſentir cet aveuglement où elle étoit tombée, comme une perſecution qu'elle avoit faite à la verité c'eſt à dire à Dieu même: ce qu'elle regardoit comme le plus grand des crimes.

Elle fut malade durant ces trois mois d'une fluxion fort douloureuſe qui lui enfla la tête & le viſage extraordinairement. Mais après peu de jours, qu'elle fut obligée d'interrompre ſon travail pour ſe guerir, elle y retourna avec la même ardeur, & l'on a ſujet de croire que ce feu ne ſe fût jamais rallenti en elle, quand on lui auroit permis de paſſer ſa vie en cet état, puiſqu'elle n'en ſortit, quand on l'y obligea, qu'avec beaucoup de regret & dans l'eſperance que l'on obtiendroit de M. l'Archevêque, Superieur de la Maiſon, la permiſſion qu'elle vouloit lui demander de rentrer pour toujours dans cette condition de Sœur Converſe, qui ſeroit

V. Rel. roit un monument de ſa penitence le reſte de ſa vie. Mais ſes Superieures ne purent être de ce ſentiment.

IX. Avis que M. de S. Cyran lui donna.

Il ne ſera pas inutile de conſerver ici ce que ma Sœur Marie Claire avoit écrit avec grand ſoin pour ne rien oublier des avis que M. de S. Cyran lui avoit donnés pour ſa conduite dans le tems qu'elle fit ſa confeſſion generale. Les perſonnes qui ont connu feu M. de S. Cyran, y reconnoîtront tout à fait ſon eſprit, ſa pieté, ſa ſolidité & ſa conduite deſintereſſée, qui menoit les ames à Dieu ſans leur ſouffrir en chemin le moindre amuſement.

La premiere fois qu'il la vit, il lui dit d'abord ces paroles: „ Je n'avois ni deſir, „ ni deſſein de vous voir, je ſuis venu dans „ une autre penſée; mais étant allé à l'Egli„ ſe, je me ſuis trouvé obligé de vous de„ mander. Vous n'en avez obligation qu'à „ Dieu. Il eſt aujourd'hui S. Ignace Mar„ tyr, c'eſt un Saint remarquable. Eh bien! „ que deſirez-vous? Je ſuis pour vous gue„ rir. Montrez vos plaies. "

Après qu'elle l'eût entretenu de l'état où elle avoit été, il lui dit ceci: „ Il faut voir „ devant Dieu, ſi vous avez été vraiment „ ce que vous avez fait paroître. Quelque„ fois l'extravagance emporte l'eſprit à dire „ ce qu'il ne croit pas, & à ſuivre ce qu'il „ n'approuve pas. Il faut faire ce diſcer„ nement. "

„ Il faut que les œuvres exterieures de la „ penitence procedent du reſſentiment inte„ rieur, & qu'il y ait un rapport de l'un à „ l'autre. Car il ſe faut garder de temoigner „ plus

„ plus de ſentiment au dehors, que l'on V. Rel.
„ n'en a veritablement au dedans.

„ Je loue Dieu de vous voir revenir à lui
„ en verité. C'eſt une grace de laquelle
„ vous n'eſtimez pas aſſez la rareté: de
„ mille ames il n'en revient pas une. Je
„ vous ai cru inconvertible. Si vous fuſ-
„ ſiez morte, vous n'euſſiez pu pretendre
„ grande part au Ciel. Je vous donne ces
„ paroles: *Miſericordias Domini in æternum* Pſeaume
„ *cantabo*; [Je chanterai éternellement les LXXXVIII.
„ miſericordes du Seigneur.] Dieu s'eſt
„ ſouvenu, dit la Sainte Vierge, de ſa mi-
„ ſericorde qu'il ſembloit avoir oubliée du-
„ rant quatre mille ans. Il s'en eſt reſſou-
„ venu pour vous retirer de cette vie dan-
„ gereuſe. En ce que vous avez été, vous
„ reconnoiſſez ce que vous êtes, & en vo-
„ tre changement ce qu'il eſt.

Lorſqu'elle commença ſa confeſſion, il lui dit: „ Dieu eſt eſprit, & les pechés de
„ l'eſprit l'offenſent beaucoup plus que les
„ corporels. Vos reſſentimens ſur ce point
„ ſont juſtes. Gardez-vous de l'exageration.
„ Il y a plus d'humilité à ſe confeſſer ſim-
„ plement.

„ Il n'eſt point beſoin d'examen pour ſe
„ ſouvenir des pechés d'importance; leur
„ impreſſion ne s'efface point, parce qu'elle
„ tient de l'immortalité de l'ame. Tenez-
„ vous devant Dieu ſans penſées & ſans pa-
„ roles, il vous entendra bien. Je vous
„ laiſſe avec ces paroles de l'Evangile de la
„ ſemaine: *Les derniers ſeront les premiers.*
„ Aux premiers ſiecles les pecheurs deman-
„ doient avec une extrême humilité d'être

„ re-

V. Rel. „ reçus à la penitence, & s'eſtimoient indignes d'approcher ſeulement les Prêtres.

„ Il faut venir vivante à la penitence. „ C'eſt la raiſon pourquoi je vous ai laiſſé „ attendre ſi long-tems. Je vous ai laiſſé vivre; il y a cinq mois que vous vivez d'une vie ſpirituelle.

„ La premiere pointe de l'aurore s'appelle „ jour, encore qu'elle n'efface pas les tenebres de la nuit: ainſi la premiere étincelle de la veritable lumiere que Dieu envoye ſur une ame, ſe doit appeller grace, encore qu'elle ſoit environnée des ombres que le peché porte après lui.

„ C'eſt un abus extrême de conduire toutes les ames d'une même ſorte; chaque „ ame doit avoir ſes regles. Pluſieurs choſes peuvent ſe faire ſans danger par des ames innocentes, leſquelles ſeroient dangereuſes à des ames bleſſées par le peché, „ qui quoique gueries par la penitence ne ſont pas exemptes des foibleſſes que leurs bleſſures leur ont laiſſées. Un ſoldat qui „ a été dangereuſement bleſſé, ſe reſſent le reſte de ſa vie, quoique ſes plaies ſoient „ bien gueries, des changemens de tems, „ & ne s'expoſe pas s'il aime ſa ſanté, aux „ brouillards & aux neiges, comme un autre pourroit faire ſans peril. Je ne vous „ puis donc pas laiſſer dans vos libertés de „ conſcience, ſi vous ne voulez pas que je „ vous trompe, comme ceux qui ont attribué „ vos peines à d'autres cauſes. Moi qui „ connois vos plaies, je les dois guerir. Je „ ſuis le Medecin qui dois venir au remede; „ il eſt dans le retranchement que vous de-

„ firez

„ ſirez. La voie eſt étroite; c'eſt trompe- V. REL.
„ rie de s'en former une large. Enfin c'eſt
„ la premiere regle de la penitence; que ce-
„ lui qui a peché en faiſant les choſes illici-
„ tes, ſe doit abſtenir des licites.

„ Que votre penitence ſoit accompagnée
„ de ſilence, de patience & d'abſtinence,
„ j'entens celle de l'eſprit qui porte ſepara-
„ tion de toutes choſes.

„ Je ne veux point de douleur qui ſe re-
„ pande dans les ſens : prenez garde à vos
„ larmes. Je ne veux point de mines, de
„ ſoupirs ni de geſtes, mais un ſilence d'eſ-
„ prit qui retranche tout mouvement. Priez
„ Dieu, & ſoyez à Dieu ſans affectation.
„ Dites le *Miſerere*, & remarquez ces pa- Pſeaume L.
„ roles : *ſecundùm magnam miſericordiam*
„ *tuam*, [ſelon l'étendue, Seigneur, de vo-
„ tre grande miſericorde.] La grande miſe-
„ ricorde eſt celle qui ſe fait après le bap-
„ têmc. Dites les Pſeaumes de la Penitcn-
„ ce; toutes les paroles qui y ſont conte-
„ nues, ont une vertu particuliere pour gue-
„ rir les bleſſures de l'ame. La penitence
„ de David y eſt exprimée. C'eſt une mer-
„ veille de ce qu'étant un Roi, il en a pu
„ faire une telle. Vous êtes heureuſe de vous
„ trouver Religieuſe. Si vous étiez dans le
„ monde, il ſeroit difficile de vous faire faire la
„ penitence dont vous avez beſoin. Mais vo-
„ tre cloître favoriſe ce deſſein, & votre clô-
„ ture & la garde de vos regles pratiquées dans
„ un eſprit nouveau, ſont la meilleure pe-
„ nitence que vous puiſſiez faire.

„ Il faut accomplir les choſes qui ſont
„ d'obligation, devant celles qui vont au
„ delà.

V. Rel. „ delà. Vous n'avez pas du me faire la propoſition pour la penitence que votre papier porte, ſans un mouvement de grace, & je ne vous dois pas repondre que „ dans le mouvement de Dieu; je lui recommanderai.

„ Voici votre confeſſion conclue. Il faut „ venir aux remedes, & afin que vous ne „ me reprochiez rien au jugement, puiſque vous avez rendu ſoumiſſion à Dieu „ en ma perſonne, je vous dois ſervir en „ verité.

„ Nous vous ferons Sœur Converſe ce „ Carême. Anciennement on changeoit „ d'habit en Carême, qui étoit le tems d'une grandiſſime penitence, qui ſe faiſoit „ pour diſpoſer les Catechumenes au baptême. Vous ſerez dans le travail, mais „ ſans excès, afin que vous puiſſiez perſeverer. C'eſt contre l'humilité, de vouloir faire des choſes extraordinaires. Nous „ ne ſommes pas ſaints, pour faire comme „ les ſaints. Il ſe faut tenir humblement „ dans la mediocrité, & vivre dans un certain deguiſement qui ne faſſe rien voir en „ nous que de commun. Vous vous rendrez égale aux Sœurs Converſes en toutes choſes; ſeulement vous tâcherez d'être „ la plus humble.

„ Vous ſerez la derniere de la Maiſon, „ pour obéir à Jeſus-Chriſt qui nous avertit dans l'Evangile, ſi nous ſommes appellés aux nôces, que nous y choiſiſſions „ le dernier lieu. C'eſt une nôce que la „ penitence, à laquelle Dieu vous appelle „ par ſa bonté; vous y tiendrez donc le „ der-

„ dernier rang. Un Saint dit, que celui- V. REL.
„ là n'eſt pas bien dans l'Egliſe, qui eſt ce
„ grand banquet où ſe mange le corps de
„ Jeſus-Chriſt, s'il ne s'y conſidere comme
„ le dernier, quelque rang qu'il y tienne,
„ y fût-il le premier en dignité, &c.

„ J'approuve ce que votre papier porte,
„ de n'avoir aucune communication avec
„ qui que ce ſoit, les renfermant toutes en
„ la ſeule direction & confeſſion. Mais je
„ n'approuve pas que vous attendiez que
„ je vous appelle. Il faut venir quand les
„ beſoins de votre conſcience le demande-
„ ront. Gardez le ſilence & la ſolitude
„ interieure & exterieure, tant que vous le
„ pourrez; retranchant toutes les occaſions
„ de divertiſſement & de ſatisfaction, ſor-
„ tant s'il eſt poſſible des lieux où l'on au-
„ roit ouvert un diſcours du monde, ou le
„ detournant s'il eſt en votre pouvoir.

„ Pour ce que vous deſirez dans les ma-
„ ladies, j'en laiſſe la diſpoſitiou au juge-
„ ment de la Mere.

„ Je m'étonne des miſericordes que Dieu
„ vous a faites. C'eſt une merveille quand
„ on revient de tels égaremens. Il faut
„ benir Dieu, & lui ſatisfaire par la peni-
„ tence. Vous voilà maintenant dans la
„ penitence, & dans un habit & une con-
„ dition qui temoignent le deſſein que vous
„ avez de la faire. Il faut à cette heure
„ nous parler par actions. Ce ſera aſſez
„ d'être ce que vous êtes, & de perſeve-
„ rer en la ſouffrance de cet état avec hu-
„ milité. Anciennement les penitens chan-
„ geoient d'habits, & pluſieurs innocens

„ par

V. Rel. „ par humilité faiſoient de même, ſe mê-
„ lant parmi les coupables; & les Peres di-
„ ſent que la penitence étoit le remede des
„ uns, & la gloire des autres. ”

Ayant eu quelque peine d'abord dans ce changement d'état, elle lui en rendit compte, & il lui dit: „ Je ne ſuis point étonné
„ de votre peine: je le ſerois plutôt, s'il ne
„ vous en étoit point arrivé: cela doit être
Eccleſiaſt. II. „ ainſi. *Fili, accedens ad ſervitutem Dei,*
„ *præpara animam tuam ad tentationem.*
„ [Mon fils, lorſque vous entrez au ſervice
„ de Dieu, préparez votre ame à la tenta-
„ tion.] C'eſt une ruſe de votre ennemi:
„ ce ſeroit favoriſer ſon deſſein, de vous
„ retirer de votre état. Il ſe fâche de voir
„ dans l'abbaiſſement une ame qu'il vouloit
„ élever: il craint que ſon travail fait en vertu
„ des œuvres penibles que Jeſus-Chriſt a
„ exercées en terre, ne la rapproche de Dieu.
„ Il faut demeurer ferme dans cette traver-
„ ſe. Quand nous avons entrepris une œu-
„ vre pour Dieu avec bon conſeil, il la
„ faut pourſuivre ſans regarder ſes peines,
„ s'en divertiſſant par une meilleure occu-
„ pation.

„ C'eſt un objet de triſteſſe mal fondé,
„ que celui que vous donne l'abſence du
„ Chœur; en n'y aſſiſtant pas, vous y êtes
„ preſente par le deſir du cœur que Dieu
Pſeaume IX. „ entend: *Præparationem cordis eorum audi-*
„ *vit auris tua.* [Votre oreille, Seigneur
„ a été attentive à la preparation de leur
„ cœur.]

„ L'Egliſe ceſſe de chanter *Alleluia* du-
„ rant le tems de Carême; qui eſt celui de

„ ſa

„ ſa penitence, & pour la faire vous avez V. Rel.
„ interrompu votre chant ordinaire. Il faut
„ ſouffrir cette privation avec patience par
„ penitence. Vous avez peine d'un eſprit
„ qui vous afflige, & je vous en deſirerois
„ quatre qui vous exerçaſſent inceſſamment;
„ ce ſupport vous rendroit propre à quelque
„ choſe. Vous êtes plus obligée qu'une au-
„ tre à la tolerance, par reſpect de ce que
„ Dieu en a eue une incomparable pour
„ vous. Tolerez donc toutes ſortes d'hu-
„ meurs; travaillez avec joie & avec tant
„ de douceur que vous gagniez les eſprits:
„ c'eſt une grace de l'Evangile de faire
„ habiter le loup & l'agneau enſemble;
„ conſervez la paix, la joie & la patience.
„ Que votre oraiſon ſoit d'action; ſouve-
„ nez-vous de ce verſet; *Levavi manus* Pſeaume
„ *meas ad mandata tua*, [J'ai levé mes CXVIII.
„ mains pour pratiquer vos commande-
„ mens.] Regardez Dieu dans votre action;
„ priez-le en levant & baiſſant vos yeux par
„ le ſilence, & par la parole ſi ſon Eſprit
„ en forme en vous; ſinon demeurez ſans
„ mouvement aux pieds de Jeſus-Chriſt avec
„ Sainte Magdeleine qui a commencé ſa
„ penitence par le ſilence qui eſt la part des
„ penitens, & l'interieur encore plus que
„ l'exterieur. "

Une autre fois, pour la ſoutenir dans une autre peine, il lui dit: „ Il faut oublier le
„ paſſé. S'il falloit penſer aux pechés com-
„ mis, nul ne ſeroit heureux. Je ne me
„ contente nullement d'une eſperance qui
„ ne s'étend qu'à empêcher le deſeſpoir:
„ il en faut une ferme & conſtante en Dieu

V. Rel. „ qui eſt auſſi infiniment doux aux ames qui „ ſont dans la vraie voie, qu'il eſt infini- „ ment terrible & rigoureux aux ames qui „ en ſuivent une fauſſe. Lui qui nous a „ commandé de ne pas regarder en arriere „ ayant mis la main à la charue, fait ce „ qu'il faut que nous faſſions; il ne regar- „ de pas les pechés paſſés d'une ame qui „ recherche ſon Royaume.

„ Si vous mouriez à cette heure, je vous „ abſoudrois avec joie, & aurois une auſſi „ grande eſperance de votre ſalut que j'eus „ jamais de perſonne. Les pechés deſquels „ l'on fait penitence, ſont oubliés de Dieu."

Une autre fois il lui dit: „ Vous devez „ être contente de votre accuſation : il ne „ peut rien y avoir qui n'y ſoit compris & „ que je ne connoiſſe par lumiere non ſeu- „ lement divine, comme vous dites, mais „ même humaine. De la moindre partie „ de la penitence l'on en fait le principal : l'on „ s'arrête à la ponctualité de la confeſſion, „ & l'on neglige les remedes. C'eſt une „ choſe inutile à un malade d'être exact à „ raconter les accidens d'un mal au Mede- „ cin, qui en connoît la ſource; il faut „ ſeulement ſuivre ſon ordonnance. Accom- „ pliſſez la vôtre, c'eſt aſſez."

Sur ce qu'elle temoigna deſirer de demeu- rer toute ſa vie dans la condition de Sœur Converſe: „ Vous voulez, lui dit-il, que „ je vous aſſure votre condition : je n'aime „ pas cette demande. Les ames qui ſont „ à Dieu, ne doivent avoir ni aſſurance, „ ni prevoyance; elles doivent agir par la „ foi qui n'a ni clarté, ni aſſurance dans

„ la

„ la ſuite des bonnes œuvres ; elles regar- V. REL.
„ dent Dieu & le ſuivent à tout moment,
„ dependant des rencontres que ſa provi-
„ dence fait naître. Je ne voudrois pas ſa-
„ voir ce que je ferai quand je ſerai deſcen-
„ du d'ici. Nous avons obligation de ne
„ demander notre pain à Dieu, c'eſt-à-di-
„ re ſa grace, que pour chaque jour ; mais
„ je voudrois le demander pour chaque
„ heure. Il faut une flexibilité nonpareil-
„ le & univerſelle à une ame chretienne.
„ Il faut qu'elle ſache paſſer du repos au
„ travail, du travail au repos, de l'oraiſon à l'-
„ action, de l'action à l'oraiſon; n'aimant rien,
„ ne tenant à rien, ſachant tout faire, & ſa-
„ chant auſſi ne rien faire quand la maladie
„ ou l'obéiſſance l'arrête, demeurant inuti-
„ le avec paix & joie. Il y a avantage en
„ la ceſſation, & ſouvent en travaillant
„ nous ne faiſons rien devant Dieu."

Etant allée voir M. de S. Cyran le jour de l'Annonciation, elle lui demanda ſa benedi-ction. Il lui repondit : „ Vous deſirez
„ ma benediction, je vous la donne, elle
„ vous profitera à proportion de votre foi.
„ Vous deſirez que je vous diſe quelque cho-
„ ſe ſur la Fête de l'Incarnation. Il faut
„ qu'en ce jour & en tous les autres que
„ l'Egliſe conſacre à la Sainte Vierge, nous lui
„ rendions ce que nous lui devons. Sa gran-
„ deur eſt terrible. Pour la reverer, il ne faut
„ que ſavoir qu'elle eſt le chef de l'Ange : en
„ montant des creatures à Dieu, au deſſus
„ d'elles toutes, vous trouvez la Vierge ; & en
„ deſcendant de Dieu aux creatures, après
„ le Saint Eſprit, vous la rencontrez. Cet-

V. Rel. „ te preéminence de cette humble Vierge
„ eſt le ſujet de la rage du demon, & elle
„ le doit être de notre veneration. Tous
„ les matins après avoir adoré Jeſus-Chriſt
„ comme juge des vivans & des morts,
„ & accepté le decret éternel de votre vie
„ & de votre mort, & fait amende hono-
„ rable à ſa Majeſté de tous les crimes que
„ vous avez fait en votre vie, faites un ac-
„ te vers la Vierge : vous direz un dixain
„ de votre Chapelet ſelon l'ordre que j'en
„ ai dreſſé. Remarquez en cette Fête en
„ laquelle Jeſus-Chriſt fait ſa premiere en-
„ trée au monde & prend naiſſance en la
„ Vierge, qu'en cette ſeconde naiſſance
„ temporelle il cache & couvre tellement
„ toutes les qualités glorieuſes & éclatantes
„ de ſa premiere naiſſance éternelle, qu'il
„ ſemble qu'elles ſe ſoient perdues, & que
„ ſa vie divine ſe ſoit comme abîmée dans
„ l'humaine, ne paroiſſant qu'un pur hom-
„ me environné de miſeres & d'infirmités.
„ Nous autres au contraire, nous perdons
„ dans le baptême qui eſt notre ſeconde
„ naiſſance, toutes les qualités baſſes &
„ miſerables que nous avions contractées en
„ notre premiere naiſſance qui étoit toute
„ de peché, & étant revêtus de Jeſus-Chriſt
„ nous ſommes comme diviniſés en lui, &
„ nous recevons grace & puiſſance pour
„ vivre ſi ſaintement, que lorſque les Chre-
„ tiens ſe diſent hommes, on leur peut de-
„ nier cette qualité, leurs œuvres étant
„ toutes de Dieu & exprimant ſes qualités."

M. de S. Cyran l'ayant fait appeller un jour qu'elle ne s'y attendoit pas, de quoi elle

elle lui temoignoit ſa reconnoiſſance, il lui repondit: „ Il ne vous faut pas étonner du „ ſoin que j'ai de vous: quand on com- „ mence une charité, l'on s'oblige & l'on „ s'engage aux ſuites. " Et il lui dit au ſujet d'une perſecution qu'on lui ſuſcitoit: „ Nous avons un maître qu'il faut ſervir, „ & s'expoſer pour la defenſe de la verité „ à la haine des hommes. Je ne veux point „ de mal à ceux qui me perſecutent, & „ je m'aviſe que je n'ai pas encore pardon- „ né à celui dont il s'agit, parce que je ne „ me ſuis point encore ſenti offenſé. Si „ j'étois ſerviteur de Dieu, je ſerois non „ pas perſecuté, mais accablé. " V. Rel.

Comme elle lui rendoit compte une autre fois de ſes diſpoſitions interieures, il lui dit: „ Vous me parlez d'une paix & d'une „ ſuffiſance en Dieu qui eſt le tout d'une „ ame. Les Chretiens devroient être bien- „ heureux dès ce monde, jouiſſant de Dieu „ dans l'Euchariſtie: c'eſt choſe étrange „ que de leur bien eſſentiel ils en uſent „ comme d'un accident. Vous n'avez pas „ mauvaiſe raiſon d'eſtimer que vous avez „ communié, puiſqu'il y a une commu- „ nion en eſprit. C'eſt une maniere de pe- „ nitence qui ſuffit, de perdre ſes fautes „ dans le retour vers Dieu, & de ſe forti- „ fier dans la vertu contraire à la faute. Il „ ne vous faut rien dire cette fois, vous ê- „ tes trop bien. "

Sur la fin du Carême étant tombée malade d'une grande fluxion, il lui parla à ce ſujet de cette ſorte: „ C'eſt une bonne pe- „ nitence que celle que Dieu nous impoſe.

V. Rel. „ Souffrez votre douleur avec patience & „ humilité : ce ſera aſſez. Vous n'êtes pas „ digne de ſouffrir avec joie comme ont fait „ les Martyrs, leſquels n'avoient ni cris ni „ plaintes dans leurs douleurs, au moins pour „ la plûpart. Il n'eſt pas juſte que vous „ aſpiriez à la charité des Martyrs, vous ſe- „ rez trop heureuſe d'avoir une charité de „ penitens."

Il lui donna encore les avis ſuivans, pour s'occuper dans cet état: „ La vraie ſancti- „ fication des Fêtes, c'eſt d'éviter toutes „ ſortes de pechés, parce que c'eſt vrai- „ ment operer des œuvres ſerviles que de „ pecher.

„ Le tems que l'on dit la Meſſe, ſe doit „ employer à prier; vous pourrez dire ces
Luc. v. „ paroles: *Exi à me, Domine.* [Seigneur, „ retirez-vous de moi.]

„ Les abbaiſſemens de Jeſus-Chriſt ſont „ incomprehenſibles; regardez-le dans Na- „ zareth : tout prêche l'abbaiſſement dans „ cette maiſon. Jeſus-Chriſt travaille, la „ Vierge file, la plus haute de toutes les „ creatures: cela nous apprend à vivre hum- „ blement & ſans apparence."

Ma Sœur Marie Claire après avoir recueilli ces avis, les envoya à M. de S. Cyran qui lui écrivit un petit billet que voici: „ Ma très chere Sœur. Je vous renvoie „ les penſées que vous m'avez dit avoir re- „ cueillies de quelques diſcours que je vous „ ai faits durant le cours de votre peniten- „ ce. Puiſque vous croyez qu'elles vous „ pourront ſervir à vous conſerver dans vo- „ tre premiere ferveur, je ne trouve pas

„ mau-

„ mauvais que vous les gardiez, pourvû que V. REL.
„ vous ayez toujours devant les yeux ce que
„ S. Paul a tant de ſoin de nous repreſen-
„ ter; que ce n'eſt point dans les hommes
„ qui ne font que planter & arroſer, mais
„ en Dieu ſeul qui donne l'accroiſſement,
„ que nous devons mettre notre confiance."

Lorſque M. de S. Cyran ſe diſpoſoit à la reconcilier, elle lui en temoigna de la peine; les ſentimens de penitence dont Dieu avoit rempli ſon cœur, lui faiſant croire que ſes pechés meritoient une bien plus grande & bien plus longue ſatisfaction. Sur quoi il lui dit: „Il faut penſer à ſe rapprocher
„ de Jeſus-Chriſt: il faut avoir de la flexi-
„ bilité, & vous rendre à ce que je vous
„ propoſe. L'Egliſe n'a point donné de
„ tems prefix pour la penitence. Les peni-
„ tens ſe condamnent eux-mêmes, dit S.
„ Auguſtin, en ſe ſeparant de Jeſus Chriſt,
„ mais c'eſt pour s'en mieux rapprocher. S.
„ Paul étant en la terre, diſoit qu'il con-
„ verſoit au ciel. Le penitent peut dire que
„ ſa converſation eſt à l'autel, quoiqu'il en
„ ſoit retiré en effet. Ce ſera donc pour
„ la Pentecôte."

L'eſprit de Dieu faiſoit prevoir à M. de S. Cyran, ſans qu'il y pensât peut-être, qu'il ne pourroit s'appliquer plus long-tems à la conduite de cette ame. Car il fut arrêté priſonnier le lendemain de l'Aſcenſion de cette même année*, & elle ne l'a point vu depuis, étant morte près d'un an avant qu'il ſortît du bois de Vincennes. Dieu ne voulut pas donner à une ame auſſi conſacrée à la penitence qu'elle l'a été juſqu'à ſa mort,

* 14 Mai 1638.

V. Rel. la conſolation la plus ſenſible dont un cœur auſſi tendre & auſſi reconnoiſſant que le ſien, eût pu être touché, ſi elle eût vu la delivrance de ſon ſaint Directeur, qu'elle regardoit après Dieu comme la cauſe & l'inſtrument de ſon ſalut.

X. Progrès de la vertu de la Sœur Marie-Claire.

On entreprendroit inutilement de marquer en detail quels furent depuis ce tems-là les mouvemens de ſon amour pour Dieu, les exercices de ſa charité envers le prochain, & ſon attention continuelle à ſe retrancher toutes choſes à elle-même, refuſant à ſon corps tout ce qui pouvoit lui donner quelque ſatisfaction, pour s'accoutumer à ne goûter que l'amertume ſalutaire de la penitence & de la croix de Jeſus-Chriſt.

Il ſembloit qu'il l'avoit privilegiée en cela, & qu'on lui laiſsât faire ce que l'on eût refuſé à toute autre, car il n'y avoit pas preſque de regle pour elle, j'entends pour borner ſa ferveur dans toutes ſes pratiques de mortification. Elle dormoit très peu: & dans toutes les rencontres où l'on avoit beſoin de quelqu'un pour quelque malade, à telle heure que cela arrivât, la nuit comme le jour, on alloit à elle; & elle étoit toujours diſpoſée à ſervir, avec une égale affection la moindre perſonne, comme elle auroit fait la premiere. L'experience qu'elle avoit acquiſe en cela & ſon habileté pour ſavoir preparer les remedes, n'étoient pas tant la cauſe que l'on s'addreſſoit ainſi à elle que ſa bonne volonté; car elle eût cru qu'on lui eût fait tort, ſi on eût donné la peine à quelque autre de la ſoulager de quelques-uns de ces ſoins. Elle faiſoit toute ſa joie de procurer du ſoulage-

gement aux autres, & il eſt vrai que les ma- V. REL.
lades en recevoient toujours de voir avec quelle bonté & quel cœur elle avoit compaſſion de leurs maux, & ſe plaiſoit à chercher tout ce qui ſe pouvoit faire pour les diminuer.

Quoiqu'elle n'eût pu obtenir l'habit de Converſe, elle en conſerva toujours la qualité dans ſon cœur & dans ſes actions, ſe regardant comme la ſervante de toute la Communauté & ne deſirant rien tant, ſinon que tout le monde eût la liberté de diſpoſer d'elle pour l'employer au ſervice des Sœurs en tout ce qu'elle en pouvoit être capable. Elle ſe traitoit auſſi comme la derniere en tout le reſte, choiſiſſant par tout ce qui étoit le plus vil & le plus pauvre. Elle avoit obtenu qu'au Refectoire on ne lui donneroit que les reſtes des Sœurs; & pour joindre la mortification à la pauvreté, on lui ſervoit tous ces reſtes dans le même plat, de ſorte qu'il y avoit ſouvent de trois ou quatre ſortes de reſtes d'œufs & d'autres mets tous enſemble; ce qui auroit été fort degoûtant pour une perſonne qui n'auroit pas fait comme elle ſes delices de la penitence.

Elle obtint encore de ne pas coucher au Dortoir comme les autres, mais ſur un eſcalier où l'on paſſe nuit & jour, dans une petite cellule qui étoit très froide & mal ſaine, ſous pretexte que c'étoit pour donner plus de liberté & de facilité aux Sœurs de l'aller trouver la nuit, quand on auroit beſoin d'elle pour les malades.

Sa penitence & ſa charité étoient fondées ſur ſon humilité; & c'eſt ce qui a rendu ſes

V. Rel. vertus ſi fermes, que bien loin d'y avoir apperçu aucune diminution, on les a toujours vues croître en elle juſqu'à ſa mort. Elle avoit une extrême peine de tous les emplois qu'on lui donnoit, & elle ne ſe ſoumit que par la neceſſité de l'obéiſſance, à prendre la charge de quelques Penſionnaires qu'elle eut quelque tems, & enſuite celle de Maîtreſſe des Novices. Elle tâchoit fort de former les unes & les autres dans cet eſprit d'humilité, qu'elle inſpiroit encore plus par ſon exemple que par ſes paroles. Elle prenoit plaiſir à les entretenir de ce qu'elle avoit vu pratiquer ſur ce ſujet au commencement de la Reforme que la Mere Angelique établit à Port-Royal des Champs, en leur racontant comment on employoit les Novices, durant ſon Noviciat, à tout ce qu'il y avoit de plus bas & de plus vil dans le travail de la maiſon. Elle leur diſoit un jour du fond de ſon cœur : *Oh plût à Dieu que l'on m'eût ainſi laiſſée toute ma vie dans la pouſſiere & dans la cendre* !

Elle reveroit dans les perſonnes à qui elle rendoit ſervice, la grace & l'innocence que Dieu y avoit conſervée, & ſe voyoit ſi au deſſous d'elles qu'elle avoit honte que ſa charge la mît au deſſus. Un jour l'une de ces jeunes Filles ayant été à confeſſe la veille d'une Fête, ſon Confeſſeur ne jugea à propos qu'elle communiât, & ma Sœur Marie Claire parlant ſur ce ſujet à une Sœur qui étoit avec elle dans cette *Obéiſſance*, lui dit avec un grand ſentiment : „ Je ne ſai où „ me mettre devant Dieu, quand je vois „ qu'on ôte le pain aux enfans, & qu'on le „ don-

„ donne aux chiens." C'eſt le rang qu'elle prenoit, ne perdant jamais de vûe ni ſes pechés paſſés, ni ſes fautes preſentes dont les moindres lui ſembloient ſi grandes, qu'elle croyoit à toute heure meriter d'être privée de la Communion, pour punir ſon ingratitude envers Dieu qu'elle ſervoit ſi mal, quoiqu'elle fût ſi redevable à ſa miſericorde. V. Rel.

Cette idée qu'elle avoit de ſes fautes, lui donnoit une ſainte frayeur toutes les fois qu'elle approchoit du tribunal de Jeſus-Chriſt au Sacrement de Penitence. On la voyoit toute pâle & toute tremblante pendant qu'elle ſe preparoit pour aller à confeſſe, & jamais elle n'avoit de peine qu'on la fît attendre long-tems, faiſant même paſſer devant elle celles qui ſe preſentoient, & les priant de prier Dieu pour elle, comme ſi elle eût eu à faire une confeſſion de toute ſa vie avant que de mourir, car elle n'y apportoit pas chaque fois moins de preparation & de douleur.

Cette humiliation interieure étoit ſa diſpoſition continuelle, & elle s'y plaiſoit ſi fort qu'il lui ſembloit qu'elle avoit une liaiſon particuliere avec toutes les perſonnes qui étoient dans quelque état plus humilié que les autres. Quelques imparfaites qu'elles fuſſent, quand elle les voyoit dans quelque ſorte d'humiliation, elle ſentoit de la tendreſſe pour elles, & elle auroit porté avec joie toutes leurs peines & leur confuſion pour les ſoulager.

Dès le commencement de ſa penitence elle conçut ſi fort l'obligation de ſe ſeparer de tout, & principalement du monde & des

V. Rel. choſes qui s'y paſſent, qu'elle ſe fit un deſert dans ſon cœur où elle ſe retira avec Jeſus-Chriſt, pour être inacceſſible à toutes les penſées & les nouvelles qui ne la regardoient point. On la voyoit y fuir toutes les fois que l'on commençoit quelque diſcours touchant ces choſes là, & elle demeuroit tant qu'il duroit, dans un grand recueillement & dans un profond ſilence; mais ſi elle avoit la liberté de ſortir tout à fait de la compagnie, elle ſe retiroit doucement.

Elle ne fit nulle exception dans cette ſeparation où elle crut devoir entrer, & elle y comprit tous ſes proches auſſi bien que les autres perſonnes du monde; ayant demandé & obtenu permiſſion de n'aller plus au Parloir toute ſa vie, non pas même pour voir ſes parens & ſes freres, quoiqu'elle les aimât autant que la charité fondée ſur le meilleur naturel du monde en eſt capable.

Un ſi grand detachement ne pouvoit naître que d'un grand amour; auſſi celui qu'elle avoit pour Dieu, l'occupoit ſi fort qu'elle ne pouvoit preſque plus être ſenſible à autre choſe. On ne peut dire quelle étoit ſa pieté envers lui; elle s'étendoit à tout, & lui rapportoit toutes choſes. Et on étoit édifié dans les rencontres de voir par des paroles qu'elle diſoit, l'uſage qu'elle faiſoit de toutes choſes pour les rapporter à cette ſeule fin. Elle diſoit qu'elle aimoit toujours qu'il y eût quelque difformité dans ce qui étoit à ſon uſage, parce que cela la faiſoit ſouvenir que Notre-Seigneur en ſa Paſſion n'avoit eu
Iſaïe LXIII. ni forme ni beauté, ſelon l'expreſſion d'un Prophete.

Une

Une autre fois comme on parloit d'un de- V. Rel.
faut notable qui s'étoit fait au bâtiment d'une Egliſe, elle dit que pour elle, elle ne ſe fâchoit point qu'il y eût des defauts dans tous ces ouvrages, parce qu'il ne doit y avoir rien d'accompli en la terre afin qu'on ſoupire toujours après l'éternité. Elle diſoit encore qu'elle étoit bien aiſe qu'il y eût quelque choſe de deſagreable dans tout ce qui ſe preſentoit à ſes yeux, afin que ce lui fût des objets de penitence. Sur ce que quelque choſe avoit un jour bien réuſſi, (c'étoit au ſujet de quelque ceremonie qui s'étoit faite dans la Maiſon,) elle dit qu'elle n'en vouloit point parler, pour ne pas derober la gloire à Dieu qui eſt l'auteur de tous les bons ſuccès, & qu'elle croyoit que c'étoit une action des graces qu'on lui rendoit, de ſe priver de la ſatisfaction que l'on prend à y faire reflexion & à s'en entretenir. Ce ne ſont que quelques exemples d'une pratique qui lui étoit continuelle, & de cette ſorte ſa pieté ne ſe rallentiſſoit jamais & ſa lampe bruloit toujours; parce que toutes choſes lui fourniſſoient de l'huile, pour nourrir la lumiere & l'ardeur de ſa charité.

Il eſt aiſé de juger par cette diſpoſition que ſa priere devoit être continuelle, puiſque ce ſouvenir continuel de Dieu forme auſſi un deſir continuel dans le cœur, & ce deſir eſt la veritable priere des juſtes qui ne doit jamais être interrompue. Mais pour donner une connoiſſance plus particuliere des mouvemens que le S. Eſprit operoit en elle, comme il nous eſt reſté d'elle une Lettre par laquelle elle en rendoit compte à ſon Direc-

V. Rel. teur * qui le lui avoit ordonné, nous la rapporterons ici toute entiere; car il n'y a rien de plus édifiant, & l'humilité qui y paroît ſur la fin, fait encore plus eſtimer les ſaintes diſpoſitions qu'elle découvre au commencement. La voici, elle eſt du mois de Fevrier 1640.

*M. Singlin.

„ Il n'y a rien, mon Pere, de quoi je „ parle plus obſcurement que de mon oraiſon, „ parce que j'ignore quelle elle eſt. Je ne „ fais aucune diſtinction entre l'oraiſon que „ je fais à l'Egliſe, & celle que je fais en „ marchant par le Monaſtere. En l'une ni „ en l'autre je ne m'attache à aucun ſujet, „ je reçois ce qui m'eſt donné, & le porte „ le plus ſimplement qu'il m'eſt poſſible. „ Mon oraiſon change auſſi ſouvent que „ mes diſpoſitions; car ce ſont elles qui forment mon oraiſon. J'en ai pourtant quelques unes ordinaires qui ſe ſuccedent ſans „ que je les appelle, & que je prens quand „ elles ſe preſentent. Je leur vais donner des „ noms pour vous les faire entendre. J'en „ ai une d'invocation & de cri qui ſe fait „ dans une inſtance que je ne puis exprimer; „ une de gemiſſement où je ne ſuis que gemiſſante ſous le poids du peché qui m'opprime; un autre où je n'ai rien de preſent, ſinon ces paroles: *Domine, ante te* Pſeaume XXXVII. „ *omne deſiderium meum*, [Seigneur, vous „ voyez où tendent tous mes deſirs.] & „ celles-ci encore: *Deus cui omne cor patet „ & omnis voluntas loquitur, & quem nullum latet ſecretum* †; [O Dieu qui connoiſſez le fond de tous les cœurs, qui „ voyez

† C'eſt une Oraiſon de l'Egliſe.

„ voyez à nud l'interieur de toutes les vo- V. REL.
„ lontés, & à qui rien de ſecret ne peut être caché;] me laiſſant & à la vûe à la connoiſſance divine, de laquelle j'approuve „ & j'adore le jugement ſans dire un mot. „ D'autres fois je ſuis fort ſeche & fort ſterile, me trouvant dans une entiere impuiſſance de prier, & portant ſeulement „ l'experience qu'il m'eſt impoſſible de rien „ faire pour attirer la grace que je vois loin „ de moi: dans cet état je ne fais rien que „ ſouffrir. Quelque autre fois je ſuis ſi effrayée de me trouver devant Dieu que „ j'ai ſi fort offenſé, que je ne puis ſubſiſter. Mon recours eſt de m'anneantir ſous „ la juſtice de Dieu; car ne pouvant pas „ faire que mes pechés ne ſoient pas commis, je m'abandonne à lui pour en paſſer „ par où il lui plaira.

„ J'ai peine, mon Pere, à vous dire le „ reſte, tant il eſt different; je le ferai neanmoins avec ſincerité. J'ai donc quelquefois une oraiſon de paix & de jouiſſance qui ne m'arrive ordinairement qu'après „ quelque tempête dans laquelle j'ai invoqué la Sainte. Vierge. Car je vous dois „ dire que toutes mes invocations s'addreſſent à elle, n'oſant du tout entreprendre „ de parler à Dieu depuis qu'il m'a rappellée. J'ai toujours eu cette apprehenſion, „ & je ne lui demande que par la Sainte „ Vierge, que je crois être la ſeule voie „ par laquelle je puis eſperer la miſericorde „ de Dieu. Je ſuis la plûpart du tems toute occupée d'elle, ne vivant que ſous ſon „ ombre; mais auſſitôt que je me ſens at-

„ tirée

V. Rel. „ tirée ailleurs, je laiſſe librement cette oc-
„ cupation. Ce qui m'arriva Dimanche,
„ eſt un exemple de tout ceci. Je ſortis de
„ confeſſe troublée, à cauſe que j'avois eu
„ la penſée de vous parler de quelque point
„ de ma vie paſſée qui me revint à l'eſprit,
„ & que je n'avois oſé le faire de peur de
„ vous importuner. Je penſois dans cette
„ inquietude que je ne devois pas commu-
„ nier, je me recommandai à la Sainte Vier-
„ ge afin qu'elle éclairât mes tenebres, &
„ je me trouvai enſuite tout à fait ſans ſcru-
„ pule dans la croyance qu'il me devoit ſuf-
„ fire que ma vie eût été jugée comme
„ très mauvaiſe, toute dans l'erreur & dans
„ le peché, & qu'après cette connoiſſance
„ ces petites particularités que j'avois vou-
„ lu dire, n'étoient pas conſiderables. Je
„ reçus la ſainte Communion enſuite dans
„ une confiance merveilleuſe, ayant forte-
„ ment preſentes dans le ſentiment ces pa-
„ roles de l'Apôtre: *Habemus redemtionem*
Epheſ. I. „ *per ſanguinem ejus, remiſſionem peccato-*
„ *rum.* [Nous trouvons en Jeſus-Chriſt
„ la redemption par ſon ſang, & la remiſ-
„ ſion des pechés.] Je les dis en Latin par
„ ignorance, n'oſant les interpreter. Je re-
„ gardois Jeſus-Chriſt comme la ſource u-
„ nique de ſanctification; je voyois tous les
„ hommes perdus en Adam & ſauvés par
„ Jeſus-Chriſt, & par une ſi pure miſeri-
„ corde que j'en étois ravie & forte dans
„ l'eſperance que je ſerois auſſi un jour ſau-
„ vée par elle.

„ Il eſt vrai que j'ai des momens ſi heu-
„ reux qu'il n'y a rien de ſi doux en la ter-

„ re;

„ re; mais la premiere faute que je fais a- V. REL.
„ près ces graces, en efface l'impreſſion,
„ me jette dans les tentations & me rend
„ plus craintive. Et ce qui m'étonne,
„ c'eſt que tout paſſe ſans que je puiſſe rap-
„ peller la diſpoſition d'un jour pour l'au-
„ tre, étant dans une perpetuelle indigence
„ de grace, de force & de lumiere, ſans
„ laquelle je ferois tous les pechés du mon-
„ de. Je ne vous fais point d'excuſe de
„ tout ce diſcours; je ſai que vous avez
„ plus de patience qu'il n'eſt long. "

Ce portrait qu'elle a fait elle-même de ſes diſpoſitions interieures, eſt ſi fidele qu'il n'y a rien à y ajouter, ſinon que cette onction du dedans paſſoit au dehors, & lui donnoit un amour & une aſſiduité infatigable dans tous les exercices de la pieté. Elle avoit un reſpect ſingulier pour l'Office divin, & elle regardoit comme une faveur qui augmentoit ſa reconnoiſſance quand l'Office étoit plus long; ce qui lui faiſoit dire en admirant le bonheur de la vie Religieuſe: „ Je ne
„ ſai quelle grace nous pouvons rendre à Dieu
„ pour l'honneur qu'il nous fait de nous per-
„ mettre de paſſer tous les jours ſept ou
„ huit heures à le louer. Elle tâchoit d'inſpirer le même zele aux Novices qu'elle conduiſoit, & elle comptoit ſi peu que cette aſſiduité continuelle à chanter les louanges de Dieu fût un travail, qu'il lui ſembloit que le tems qu'on y employoit, ne devoit point être compté ſur la journée, parce qu'il appartenoit à Dieu & non à nous. Un jour de grande Fête que le ſervice avoit occupé tout le jour, ma Sœur

Ma-

V. Rel. Marie Claire alla ſûr le ſoir demander ſimplement à la Mere Agnès ce qu'il falloit qu'elle fît, parce que les Novices n'avoient point eu de tems pour prier Dieu, à cauſe que l'on n'avoit bougé de l'Egliſe tout le jour. Elle n'y faiſoit point de reflexion en le diſant: mais la Mere Agnès qui lui fit voir la contradiction de ce qu'elle diſoit, aima fort cette diſpoſition inſatiable que rien ne pouvoit contenter, & qui étoit auſſi ſa grace particuliere.

Elle étoit dans le même ſentiment au regard de l'Aſſiſtance que nous ſommes obligées de faire devant le S. Sacrement. Elle craignoit que l'on ne reconnût pas aſſez la grandeur de ce privilege ſingulier que l'Egliſe a daigné nous accorder; & elle reſſentoit beaucoup les fautes que l'on pouvoit faire quelquefois en ſe rendant trop negligentes à s'en acquiter ponctuellement.

Elle travailloit à mettre fortement dans l'eſprit des Novices ce ſentiment de pieté comme l'un des fondemens de leur vocation, puiſque c'eſt un des devoirs principaux de notre Inſtitut, & elle avoit un grand zele que l'on s'appliquât beaucoup à les former dans une pieté ſolide, diſant que tout le bien du Monaſtere & le fruit de tout le travail de tant de perſonnes que Dieu nous avoit données pour nous former depuis ſi long-tems dans l'eſprit de la Religion, étoit appuyé ſur l'inſtitution des Novices que l'on recevroit, qui devoient être telles que non ſeulement elles puſſent ſuivre le bien qu'elles trouveroient établi, mais qu'elles euſſent aſſez de force pour le maintenir &

pour

pour le tranſmettre aux autres. V. REL.

Tout étoit reglé dans ſa pieté, & elle en ſavoit accorder tous les devoirs. Sa devotion pour les exercices interieurs ne diminuoit point en elle l'amour du travail; elle en rempliſſoit tout le tems qui lui pouvoit reſter, avec une telle fidelité qu'elle n'auroit pas voulu perdre un moment. Dans ſes dernieres années une de ſes occupations fut de tranſcrire les Lettres & les Conſiderations de M. l'Abbé de S. Cyran, qui étoit pour lors priſonnier; & elle avoit un zele pour cela égal à l'amour qu'elle avoit pour les verités ſaintes dont ces Ecrits étoient remplis, & dont elle deſiroit que la connoiſſance pût être utile à tout le monde. Elle y avoit une telle activité qu'étant continuellement detournée par toutes ſortes d'occupations de charité, elle menageoit tous les inſtans; & quand elle n'auroit pu écrire qu'une ligne, elle prenoit la plume & le faiſoit. On s'en divertiſſoit quelquefois, & elle repondoit agreablement qu'elle ſeroit toujours bien-aiſe une autre fois de trouver cela fait : que pluſieurs minutes faiſoient une heure, & pluſieurs lignes une page : qu'il ne falloit rien perdre. En effet on admiroit la quantité d'ouvrages qui ſortoient de ſes mains par cette grande application.

XI. Ses dernieres maladies.

Elle avoit paſſé trois ans & demi dans toutes ces ſaintes diſpoſitions depuis ſon renouvellement, quand elle demeura fort malade d'une grande diſſenterie dont on crut qu'elle devoit mourir. Elle reçut même tous les ſaints Sacremens avec ſa pieté ordi-

V. Rel dinaire, & la Communauté temoigna par ſes larmes le reſſentiment qu'elle auroit eu de cette perte. La malade en fut ſi ſurpriſe & humiliée, qu'elle dit depuis qu'elle eût voulu pouvoir trouver où ſe cacher pour éviter l'extrême confuſion que lui avoit donnée la charité trop grande que la Communauté lui temoignoit à elle qui en étoit ſi indigne.

Elle guerit neanmoins de cette maladie, ou plutôt elle languit encore huit mois depuis; car elle ne ſe rétablit point du tout, depuis ce tems-là. Mais elle ne s'en épargna pas davantage, ſon corps étant depuis long-tems accoutumé à ſe ſoutenir plutôt par la ferveur de ſon eſprit que par ſes forces naturelles.

Cette premiere maladie lui étoit venue ſur la fin d'Octobre, & tout le Carême de l'année ſuivante elle fut fort mal d'un rhume avec fluxion ſur la poitrine, qui ſe renouvelloit ſans ceſſe au lieu de ſe paſſer. On l'obligea pour cela de rompre l'abſtinence; mais ce qu'elle donnoit à l'obéiſſance pour la qualité des viandes, elle le retranchoit à ſon corps pour la quantité; & ſous pretexte qu'elle rompoit le Carême, elle jeûnoit plus que les autres, n'ayant preſque pas mangé de pain durant tout ce tems, & ſe contentant de ce qu'elle prenoit des œufs deux fois le jour. Elle ne laiſſoit pas d'agir comme de coutume pour ſes occupations ordinaires; mais ſa poitrine s'échauffoit & s'irritoit toujours. Elle reſiſta neanmoins juſqu'à trois jours avant l'Aſcenſion, que la fievre étant devenue très forte & l'oppreſ-

ſion

ſion très grande, elle fut contrainte de ſe V. Rel. mettre au lit. Elle ne douta point que ce ne fût pour mourir, & elle dit en entrant dans l'Infirmerie qu'elle ne releveroit pas de cette maladie. On le crut bientôt comme elle; car depuis ce jour là elle empira toujours, & elle ſouffrit avec une grande patience ſon mal qui étoit violent & ſans relâche. Les nuits ſur tout lui étoient extrêmement penibles, la toux & l'oppreſſion ne lui laiſſant point d'intervalle pour pouvoir prendre du repos. Son ſeul ſoulagement étoit de faire prier Dieu auprès d'elle, parce qu'elle-même ne pouvoit parler qu'avec beaucoup de peine. Mais elle écoutoit avec conſolation les prieres que quelques Sœurs recitoient, & elle trouvoit que cela delaſſoit ſon eſprit & lui rendoit de la force.

Sa maladie & la ſuite que l'on prevoyoit bien qu'elle auroit, donnoit bien de la douleur aux Meres & à la Communauté. Le Medecin la voyoit avec ſoin, & même quelques perſonnes amies obtinrent que l'on conſultât un Empirique qui avoit de la reputation en ce tems. Tout cela ne lui faiſoit que de la peine; & ce grand ſoin de ſa vie qu'elle même avoit toujours mepriſée, lui étoit à charge. Elle le temoigna en une rencontre qu'une bonne femme de la Charité de la paroiſſe de S. Paul étant venue à Port-Royal, on la fit entrer pour quelque choſe où on avoit beſoin d'elle, & on la lui mena. Elle la reçut avec demonſtration de joie, & nous dit: „ Voilà un Medecin „ comme il me le faut; car les perſonnes

„ qui

V. Rel. » qui ſervent les pauvres, ſuffiſent pour une » Religieuſe. »

La veille de la Pentecôte on la trouva ſi mal qu'on lui fit recevoir les ſaints Sacremens. Elle pria la Mere Agnès ſa ſœur, pour lors Abbeſſe, & en qui elle avoit une confiance parfaite, que pendant qu'on lui donneroit les ſaintes Huiles, elle prononçât à chaque onction cette parole, *Charitas*, [Charité] qui étoit une de ſes devotions depuis qu'elle avoit appris de M. de S. Cyran, que toute la Loi & l'Evangile ſe reduiſent à la charité, & que la remiſſion des pochés ne s'obtient que par elle. Elle en fut de nouveau ſi remplie par la grace qu'elle reçut de ces divins Sacremens, qu'elle dit enſuite à la Mere Agnès qu'elle n'aimoit plus que Dieu ſeul. Elle ne deſiroit que la mort & le Purgatoire, l'une pour finir ſes pechés, & l'autre pour en effacer les reſtes; & elle diſoit que pour ſatisfaire à Dieu pleinement, elle ſe tiendroit heureuſe d'y être tant qu'il lui plairoit.

Les derniers jours avant ſa mort elle repetoit très ſouvent ces paroles: Jeſus, Ma-
Luc. XXII. ria, *Charitas.... Non mea voluntas, ſed tua fiat, Domine*, [Jeſus, Marie, Charité.... Que ce ne ſoit pas ma volonté qui ſe faſſe, mais la vôtre, Seigneur,] renfermant en ce peu de mots ſon adoration, ſon invocation, ſa diſpoſition & ſa priere.

XII. Sa mort. La veille de la Trinité 14. Juin au matin, il parut quelque changement dans ſa maladie; la nature fit un effort & il lui prit un vomiſſement qui parut l'avoir degagée. Les Medecins en eurent bonne opinion, & tout

tout le monde commençoit deja à ſe rejouir V. REL.
de l'eſperance qu'elle gueriroit. Elle ne voulut pas contrarier perſonne. Neanmoins elle dit doucement à celles qui étoient auprès d'elle, qu'elle ſe ſentoit très mal, & veritablement elle en jugeoit mieux que les autres. Le ſoir elle demanda à ſe confeſſer; ce qu'elle fit. Elle ſe ſentit ſi mal ſur les onze heures que croyant qu'elle ſe mouroit, elle pria les Sœurs qui la veilloient, d'appeller ma Sœur Catherine de S. Jean, autrefois Madame le Maître, ſa ſœur qui étoit alors Novice, & qui avoit toujours couché dans ſa même chambre depuis qu'elle étoit ſi mal. Quand elle fut approchée, elle la pria de la bien conſiderer parce qu'elle ſe ſentoit extrêmement mal. Elle le fit, & n'appercevant point de changement au pouls; elle crut qu'il n'y avoit encore rien d'extraordinaire. La malade qui avoit bien ſenti toute la nuit qu'il y avoit un fort grand changement, comme elle le dit peu de tems après, ne repliqua rien neanmoins, & ſupplia ſeulement les Sœurs de faire quelques prieres pour lui obtenir de Dieu la force de ſouffrir avec patience; après quoi elle pria ma Sœur Catherine de S. Jean de s'aller encore un peu repoſer. Il ſe paſſa environ un quart d'heure qu'elle demeura dans une grande ſouffrance & dans un grand ſilence, qu'elle n'interrompit que pour dire pluſieurs fois : *Sancta Trinitas unus Deus, miſerere mei*; [Sainte Trinité qui êtes un ſeul Dieu, ayez pitié de moi.]

Au bout de ce tems elle fit appeller la Mere Angelique ſa ſœur, qui dès qu'elle la vit,

V. Rel. vit, jugea bien qu'elle entroit en l'agonie, étant deja couverte de la ſueur froide de la mort. Elle fut auſſitôt ouvrir la porte au Confeſſeur, qui étoit M. Singlin, & pendant ce tems-là la malade elle-même demanda qu'on lui mît ſon voile, & montra le lieu où il étoit enfermé, les autres étant ſi troublées de douleur qu'elles ne ſavoient quaſi ce qu'elles faiſoient. Pour elle, ſa ferveur ſe ranimant à l'approche de l'Epoux, elle prit avec une demonſtration de joie le cierge beni que ma Sœur Catherine de S. Jean lui preſenta, pour aller avec la lumiere de ſa foi & l'ardeur de ſa charité au devant de lui. Ma Sœur Catherine de S. Jean lui ayant dit dans la ſurpriſe de ce changement ſi prompt: Eh! ma ſœur, qu'eſt-ce donc que ceci? elle lui repondit d'un ton aſſuré: „ Ma ſœur, c'eſt la mort, il faut partir, „ je m'en vais me jetter aux pieds de Dieu, „ comme un pauvre qui n'eſpere qu'en ſa „ miſericorde." Elle ajouta: „ J'ai toujours „ eu ma confiance dans l'interceſſion de la „ la Sainte Vierge. Dès ma petite jeuneſſe „ elle m'a aidée quand je l'ai invoquée; j'eſ- „ pere qu'elle m'aſſiſtera à cette derniere „ heure. Helas! que ferois-je ſans elle?"

Elle pria les Sœurs qui étoient preſentes de l'aider à remercier Dieu de la grace qu'il lui avoit faite d'avoir connu M. de S. Cyran, & d'avoir appris de lui des verités ſi peu connues & les regles d'une veritable penitence, & elle pria ma Sœur Catherine de S. Jean de lui écrire pour lui demander inſtamment ſes prieres pour elle après ſa mort. Voyant entrer la Communauté, &

que

que la Mere Abbeſſe *, n'y étoit pas, (par-ce qu'elle étoit elle-même demeurée extrêmement malade, & qu'on ne vouloit pas même qu'elle ſût l'extrêmité de ma Sœur Marie Claire,) cela la toucha un peu, & lui fit dire qu'elle auroit regret toute ſa vie de ne l'avoir pas vue mourir. V. REL. * La M. Agnès.

Le Confeſſeur étant arrivé, elle lui dit d'abord: *Mon Pere, beniſſez-moi*; & enſuite entendant que l'on deliberoit encore avec lui ſi on avertiroit la Mere Agnès, parce qu'elle n'étoit pas encore ſi affoiblie qu'elle ne pût venir, (mais on appréhendoit le ſaiſiſſement dans une malade d'oppreſſion comme étoit la ſienne,) la malade regardant le Confeſſeur, fit la reponſe en diſant: „ Non, non, mon Pere, ne penſons „ plus qu'à prier Dieu, je n'ai beſoin que „ de ſa miſericorde ", & elle ajouta: *Mon Pere, ſerai-je ſauvée?* Il lui repondit ſelon la confiance qu'il en avoit, & l'exhorta de demeurer ferme dans ſon eſperance. Enſuite elle ſe confeſſa tout haut de deux petites fautes très legeres, & parut encore avoir quelque apprehenſion de ſon ſalut; ce qu'elle nomma elle-même une *tentation*.

Elle fit reciter quelques prieres à la Sainte Vierge, & ſon viſage devenant tout calme, elle dit avec un ſentiment d'admiration. *Que c'eſt une grande choſe de mourir dans l'eſperance de la vie éternelle!* Elle demanda pardon à toute la Communauté avec les mouvemens & dans les termes qui étoient naturels à ſon humilité, qui la rabbaiſſoit beaucoup plus au dedans qu'elle ne le pouvoit faire paroître au dehors. Elle pria le Con-

V. Rel. feſſeur de recommander aux Sœurs d'avoir une grande reconnoiſſance de la grace de Dieu qui avoit paru ſi grande ſur cette Maiſon. Elle dit encore que l'on ne reçevoit point la grace de Dieu aſſez ſerieuſement; & comme il ſembloit qu'elle eût envie de pourſuivre, elle s'arrêta & dit qu'elle parloit trop, qu'elle devoit craindre la vanité.

Le Confeſſeur lui preſentant la Croix, elle la prit; & élevant ſa voix, elle dit d'un ton haut & animé: *Nos autem gloriari oportet in Cruce Domini noſtri Jeſu Chriſti, in quo eſt ſalus, vita & reſurrectio noſtra, per quam ſalvati & liberati ſumus.* [Nous ne devons nous glorifier qu'en la croix de Jeſus-Chriſt, qui eſt notre ſalut, notre vie & notre reſurrection, par qui nous avons été ſauvés & delivrés.] Elle ajouta encore: *Dignus eſt Agnus qui occiſus eſt, accipere virtutem & divinitatem, & ſapientiam, & fortitudinem, & honorem, & gloriam & benedictionem.* [L'Agneau qui a été égorgé, eſt digne de recevoir la puiſſance; la divinité, la ſageſſe, la force, l'honneur, la gloire & la benediction.]

Galat. VI.

Apocal. V.

Nous nous étonnions qu'une perſonne mourante eût tant de fermeté & de force, mais le courage en donne à ceux qui ſont proche de la fin de la carriere & de la couronne qui en doit être le prix; & en effet peu de tems après elle éleva la Croix qu'elle tenoit, & prononça fort haut par deux fois: *Victoire, Victoire*, après quoi elle s'aſſoupit.

Pendant cela le Confeſſeur dit Matines avec celles qui étoient preſentes, la Com-

munauté étant allée les dire au Chœur, par- V. REL.
ce que toutes les recommandations avoient été faites auparavant, & que l'on jugeoit bien qu'elle pourroit encore durer quelques heures. De tems en tems le Confeſſeur lui parloit & elle faiſoit ſigne qu'elle l'entendoit; mais elle ne parloit plus. Un peu avant qu'elle perdît connoiſſance, elle fit pluſieurs ſignes pour montrer qu'il étoit tems de la mettre par terre ſur la cendre & le cilice, parce qu'elle avoit toujours dit dans ſa maladie qu'elle y vouloit mourir en qualité de penitente, n'en pouvant prendre une autre que celle-là devant Dieu qui la lui avoit accordée par une grande bonté. On ne le fit pas neanmoins, & environ un quart d'heure après qu'elle n'eut plus donné de marques de connoiſſance, elle expira ſur les quatre heures du matin du jour de la Sainte Trinité, le 15. de Juin 1642.

Son viſage demeura ſi doux & ſi majeſtueux que M. Singlin qui l'enterra, dit qu'en faiſant les encenſemens, lorſqu'il jettoit les yeux ſur elle, il ſentoit qu'elle lui imprimoit du reſpect & de la conſolation en même tems, quoiqu'il fût ſenſiblement touché de ſa mort.

Son enterrement ſe fit le même jour à ſept heures au ſoir, & elle fut la premiere par laquelle on commença de retablir dans Port-Royal de Paris l'ancien ordre d'enterrer les mortes dans la ſimplicité Religieuſe, comme nous faiſons. Car on avoit emprunté des Religieuſes de Tard, qui avoient eu part à la conduite de la Maiſon, la coutume de les parer de fleurs & de beau linge, dont

V. Rel. on couvroit le brancard & les bancs des chandeliers avec quantité de cierges. Ma Sœur Marie Claire avoit trop aimé la penitence durant ſa vie, pour n'en conſerver pas les marques après ſa mort.

XIII. Lettre de M. de S. Cyran à ſon ſujet.

Il faut finir cette Relation par une Lettre que M. l'Abbé de S. Cyran écrivit à ma Sœur Catherine de Saint Jean, après qu'elle lui eût mandé la mort de ſa ſœur.

[J'avoue qu'on a du regretter la defunte étant ce qu'elle étoit, parce qu'il eſt difficile de rencontrer dans la Religion de telles ames. Je voyois que les bonnes qualités qu'elle avoit, étoient telles qu'elles me moderoient pour leur excellence, de peur que ſi je lui euſſe temoigné le ſentiment que j'en avois, je l'euſſe rendue trop affectionnée en mon endroit; ce que je tâchois d'éviter, la voulant aimer comme l'on aime les Bienheureux plus du cœur que de la bouche, & plus par des ſentimens que par des expreſſions trop fortes ſur leſquelles elle eût toujours rencheri.

Elle eſt du nombre de ces ames dont on doit être aſſuré qu'elles ſont à Dieu, ſoit qu'il lui reſte quelque choſe à purger en l'autre vie ou non; car on ne ſait que dire de ces eſprits qui ſont exceſſifs dans l'amour de la verité & dans l'exercice de la penitence & de la charité, tel qu'étoit ſans doute le ſien. Un ſeul de ces actes parfaits eſt quelquefois capable d'effacer tout ce qu'il y a d'impur dans l'ame. Je vous plains donc & non pas elle, parce qu'étant où je la crois, elle eſt bienheureuſe; & nous ne trouverons pas facilement une ame qui puiſſe remplir le vui-

de

de qu'elle a fait dans le Monaſtere. Il eſt certain que les vuides du Ciel ſont toujours remplis par les ames qui y arrivent, mais ceux qu'elles font dans la terre, demeurent long-tems à remplir; & je ne vois pas de Novices qui y puiſſe pretendre, que vous, ma Sœur, à qui je deſire, lorſque vous ſerez Profeſſe, que Dieu departe les graces qu'il avoit faites à cette defunte. V. REL.

L'amour de la verité, l'exercice de la charité, & l'inflexibilité à maintenir la penitence & la Religion étoient ſes dons. Je les demande à Dieu pour vous, & vous prie de les lui demander vous-même avec moi, au jour de votre Profeſſion. J'y en ajouterois volontiers un quatrieme, ſi je n'y étois un peu intereſſé, & ſi je ne ſavois qu'il n'eſt pas beſoin que vous l'empruntiez d'elle, & que vous n'aimez pas moins ceux par qui Dieu vous a appris la verité, ſans laquelle il eſt difficile en ce tems-ci, à moins que d'être dans la ſimplicité & l'innocence du baptême, de pouvoir devenir une vraie Religieuſe. C'eſt ce qui vous oblige de vous rejouir de la grace que Dieu lui a faite & à vous auſſi, & qui me donne ſujet de vous dire que ſi elle eût moins connu la verité, elle eût été, nonobſtant ſa ferveur, moins bonne Religieuſe. Mais après la vie qu'elle a menée, & le bon exemple qu'elle a laiſſé à toute la Maiſon & à moi en particulier, nous pouvons eſperer de la revoir un jour dans le ciel & d'être heureux avec elle dans la compagnie de Dieu.

Quand on peut parler ainſi d'une ame ſeparée de ſon corps, il n'y a nul ſujet de la

VI. Rel. regretter; je n'en ſai gueres de qui je vouluſſe parler ainſi dans le monde, où tout me ſemble perir par la mort auſſi bien devant Dieu que devant les hommes. Ce qui nous doit être un ſecond ſujet de joie, lorſque parmi l'affliction que nous cauſe la mort de nos amis, nous ſentons en ſecret cette conſolation dans notre cœur, pour ceux que nous pleurons. Ce ſont des conſolations veritables que je vous donne, & que je prens auſſi pour moi. Car toutes les ames qui ſont à Dieu, comme étoit celle-là, me tiennent lieu de freres & de ſœurs, & vous ne ſauriez avoir eu des ſentimens de douleur pour elle, que je n'en aie eu de ſemblables; mais la joie ſenſible de la foi les a amoindris en moi, comme je deſire qu'elle ait fait en vous.]

VI.

Relation abregée de la Vie & des vertus de la Sœur Magdeleine de Sainte Chriſtine Arnauld. *Par la Mere Angelique de S. Jean ſa niece.*

COmme on a parlé ailleurs* de la vocation toute extraordinaire de ma Sœur Magdeleine de Sainte Chriſtine, qui étoit la derniere des filles de M. Arnauld l'Avocat, l'on ſe croit diſpenſé de le faire de nouveau. Il ſuf-

* Voyez le Tome I. pp. 184. & ſuiv. & le Tome II. pp. 339. & ſuiv.

fuffit de dire ici qu'elle étoit fort cherie de VI. Rel. ſes parens & autant attachée à la vanité qu'un enfant en eſt capable, lorſqu'à l'âge de neuf ou dix ans (c'étoit en 1619.) elle conçut, enſuite de quelques prieres qu'on avoit fait pour elle, un deſir de ſe rendre Religieuſe ſi ferme & ſi conſtant que jamais elle ne s'en departit. Dans le même tems M. de Genêve (François de Sales) l'ayant vue, dit qu'il penſoit qu'elle pourroit être un jour Religieuſe, mais qu'il craignoit que ſon miroir ne l'en empêchat. Dieu prevint ce malheur, & elle eut toujours plus d'attrait pour la beauté de ſon ame que pour celle de ſon corps.

Elle prit l'habit à Port-Royal des Champs à l'âge de quinze ans, & deux ans après elle fit Profeſſion: ce qui arriva en l'année 1625. Au bout de quelque tems Dieu l'affligea d'une infirmité qui la rendoit incapable de ſuivre les exercices reguliers qu'elle affectionnoit beaucoup, ſur tout l'Office divin. Mais elle avoit le ſecret d'y ſuppléer en employant la plus grande partie du jour en des prieres particulieres.

Elle parloit de Dieu avec un zele & une ardeur convenables au ſujet, & ne ſe laſſoit point de faire de bonnes lectures où elle ne cherchoit autre choſe que de croître de plus en plus dans l'amour de ſon divin Epoux. Pourvû que les Livres lui enſeignaſſent ce qu'il faut faire pour lui plaire, ils lui étoient tous égaux. Morte à tout ce qui ne regardoit pas le bien de ſon ame, elle ne trouvoit d'agrément que dans les choſes ſaintes. Quoi-

VI. Rel. que plongée dans des vapeurs qui lui montoient à la tête & qui les dernieres années de ſa vie lui avoient fait oublier preſque toutes choſes, elle revenoit aiſément à ſoi-même ſi-tôt qu'on lui parloit de Dieu.

Comme elle étoit ſœur des Meres ſuperieures de cette Maiſon & qu'elle les aimoit beaucoup, elle avoit un grand deſir de les voir ſouvent & de leur parler de ſon interieur. Mais leurs autres occupations leur étant un obſtacle à lui donner cette ſatisfaction, elle ne s'en plaignoit point, s'eſtimant indigne que l'on prît aucun ſoin d'elle. Son amour pour la mortification alloit même juſqu'à ſe priver de voir Meſſieurs ſes freres, diſant qu'elle les avoit quittés pour Dieu & qu'elle n'avoit preſque plus que cette privation à lui ſacrifier. L'amour qu'elle avoit pour la pauvreté ſe remarquoit en tout, en ſes habits, ſa cellule, &c. Et elle ſe rejouiſſoit quand on la traitoit ſans aucune diſtinction ou preference.

Elle regardoit ſes maux, qui étoient fort grands ſur tout les dernieres années de ſa vie, comme une faveur de Dieu. Rien ne lui faiſoit peine & elle n'avoit d'averſion que pour le peché. S'il lui arrivoit de tomber dans quelque imperfection comme d'impatience en apparence, elle s'en humilioit profondément & avec autant de larmes que ſi elle eût commis les plus grandes fautes. Ce fut dans ces diſpoſitions que Dieu l'appella à lui le 3. Fevrier 1649. dans le tems que la Mere Angelique alors Abbeſſe étoit à Port-Royal des Champs, & que la Mere Agnès

Agnès s'étoit retirée dans la ville de Paris avec les plus jeunes de la Maiſon à cauſe de la guerre *. VII. REL.

VII.

Relation de la Vie & de la vertu de de la Sœur Catherine de Sainte Agnès ARNAULD, *fille aînée de M.* D'ANDILLY. *Par la Mere Angelique de S. Jean ſa ſœur.*

I. Entrée de la S. Cath. de S. Agnès à P. R.

MA Sœur Catherine de Sainte Agnès qui étoit la premiere des filles de M. d'Andilly, naquit en 1615. Elle fut miſe en ce Monaſtere à l'âge d'onze ans, pour y être élevée ſous les yeux de ſes tantes. On remarqua dès lors qu'elle avoit un bon eſprit & un bon naturel. Animée d'un zele ardent à devenir une vraie Religieuſe & à ſurmonter toutes les difficultés qui s'y rencontreroient, à l'age de quinze ans elle entra au Noviciat †, où elle embraſſa avec une ferveur extraordinaire toutes les pratiques de la Regle & tous les moyens qu'on lui propoſoit pour s'avancer dans la perfection; ſans ſe plaindre en nulle maniere de ce qu'elle en ſouffroit, pour la delicateſſe de ſon

† En 1630. ou 1631.

* Voyez la XII. Relation de la I. Partie, n. XX. où l'on trouve diverſes particularités ſur cette ſainte Religieuſe, qui étoit demeurée dans la Maiſon de Port-Royal de Paris avec les Anciennes. Tome II. pp. 57. & ſuiv.

VII. Rel. temperament. Mais la violence qu'elle ſe faiſoit, la jetta bientôt dans des infirmités qui devinrent ſans remede.

II. Quelle étoit ſa vertu. Elle continua cependant à faire de nouveaux progrès dans la vertu. Son humilité qui étoit prodigieuſe, la portoit à s'humilier ſincerement des fautes les plus legeres. La defiance qu'elle avoit d'elle-même faiſoit qu'elle ne s'appuyoit que ſur la force qu'elle tiroit de la grace toute-puiſſante, & de la conduite qu'on tenoit à ſon égard & à laquelle elle ſe ſoumettoit avec beaucoup de ſimplicité. Bien loin de craindre les corrections, ou de s'en troubler, elle les deſiroit comme juſtes & les reçevoit toujours volontiers.

Sa pieté la tenoit continuellement recueillie en elle-même dans une ſainte crainte, pour la haute idée qu'elle avoit de la ſainteté de Dieu: ce qui pourtant ne diminuoit rien de ſon amour & de ſa reconnoiſſance envers lui. Elle avoit une devotion particuliere envers notre Seigneur Jeſus-Chriſt, & un rare ſentiment d'eſtime à l'égard de l'alliance ſpirituelle que les ames Religieuſes contractent avec lui par leur Profeſſion. Ses Confeſſeurs rendirent temoignage après ſa mort, qu'elle avoit conſervé l'innocence de ſon baptême & qu'elle avoit toujours cru en grace juſqu'au dernier moment de ſa vie.

Addition.

III. Elle va à la Maiſon du S. Sacrement. Ma Sœur Catherine de Sainte Agnès fut pluſieurs années au Noviciat parce qu'on la deſtinoit pour ſervir à l'établiſſement de la Maiſon du

du S. Sacrement ; & on faiſoit grand fond ſur elle, à cauſe de ſon excellent eſprit & de ſa vertu qui étoit encore plus éminente. Elle alla en effet comme Poſtulante dans la nouvelle Maiſon, avec la Mere Angelique, au mois de Mai 1633. La connoiſſance qu'elle y eut de M. l'Abbé de S. Cyran ne fit que rendre ſa pieté plus vive & plus éclairée, ainſi que celle de ſes compagnes. Quoiqu'elle eût toujours vecu d'une maniere très innocente, perſonne n'embraſſa la penitence avec plus d'humilité & de ferveur. L'Etabliſſement de la premiere Maiſon du S. Sacrement, dont M. l'Archevêque de Paris lui donna l'habit avec les autres Religieuſes qui y étoient, à la fin de 1636. n'ayant pu ſubſiſter pour les raiſons qu'on peut voir ailleurs *, elle revint à Port-Royal en 1638. Quelques années ſe paſſerent encore ſans qu'on penſât à lui faire faire Profeſſion, car on étoit bien aiſe de voir ce que deviendroit l'affaire de l'Etabliſſement de la Maiſon du S. Sacrement. VII. Rel.

IV. Son empreſſement pour être Profeſſe.

Cependant ma Sœur Catherine de Sainte Agnès ayant temoigné beaucoup de deſir de faire ſa Profeſſion, M. Singlin en fut d'autant plus étonné qu'il croyoit qu'une pieté auſſi ſolide que la ſienne auroit du être contente de ſon état preſent, voyant qu'il ne tenoit pas à elle qu'elle ne fût Profeſſe & que rien ne l'empêchoit de jouir des avantages de la vie religieuſe. Sur quoi M. de S. Cyran écrivit du bois de Vincennes à M. Singlin : que pour lui il n'improuvoit

* Voyez la X. Relation de la I. Partie de ces Memoires, au Tome I.

VII. Rel. pas ce deſir qui pouvoit venir de Dieu, étant certain qu'on recevoit une augmentation de grace à une Profeſſion bien faite: que les ſaints qui ſont dans le ciel ne laiſſent pas de deſirer la reſurrection de leurs corps, comme un ſurcroît de leur bonheur : que c'étoit ainſi qu'il falloit regarder le deſir de cette vertueuſe Fille, & generalement de toutes les ames qui ſont à Dieu & qu'on voit avoir quelque inclination à certaines choſes exterieures qui ſont bonnes en elles-mêmes; parce que les hommes étant compoſés de corps & d'ame, Dieu vouloit qu'ils ſe nourriſſent d'une pieté exterieure en même tems que d'une interieure, & que la premiere fut le rejailliſſement de l'autre. „ Et „ nous n'avons pas, ajoutoit-il, le droit de „ blâmer le deſir que ces ames temoignent „ de donner à l'Egliſe des marques ſenſibles „ de leur amour pour Dieu, ſur tout quand „ nous voyons que rien ne ſe dement en „ elles dans le reſte de leur vie & de leur „ vertu."

M. de S. Cyran écrivit * auſſi à ma Sœur Catherine Agnès qui lui avoit écrit ſur ce ſujet, & l'exhorta à ſe ſoumettre avec paix à Dieu & à la conduite qu'on tenoit à ſon égard; lui diſant que par là elle auroit un nouveau ſujet de meriter qu'elle n'auroit pas étant Profeſſe, parce que tout l'exterieur qui accompagne les Profeſſions, ne vaut pas l'interieur qui accompagne cette ſoumiſſion. „ Rejouiſſez-vous, lui dit-il enſuite, (car je „ ne crains point de vous dire pour votre „ conſolation, les mêmes paroles que Jeſus-„Chriſt

* Voyez ſa Lettre CXXII. (Ed. de 1679.)

„ Chriſt dit à ſes Apôtres) de ce que vo- VII. REL.
„ tre nom eſt écrit dans le ciel, autant que
„ j'en puis juger par les regles de la foi ſans
„ penetrer les ſecrets de Dieu. Si vous com-
„ preniez quelle grace il vous a faite de vous
„ retirer de ſi bonne heure du monde, pour
„ vous mettre au lieu où vous êtes, vous
„ ſeriez dans une joie perpetuelle parmi tous
„ les maux ſenſibles qui vous pourroient ar-
„ river." Et enſuite: „ Tandis que vous
„ vivrez dans la Religion comme vous a-
„ vez vecu juſqu'à cette heure, vous avez
„ ſujet d'attendre la recompenſe des Vier-
„ ges ſages. Entretenez-vous de cette pen-
„ ſée, & dites hardiment à la mort qu'elle
„ vienne quand elle voudra. Quand vous
„ n'auriez fait aucune auſterité dans la Re-
„ ligion, parce qu'on vous a diſpenſée pour
„ de bonnes raiſons, la mort ne peut-être
„ pour vous qu'un point & un moment,
„ par lequel vous paſſerez de la terre des
„ miſerables à la terre des bienheureux: "
ce qu'il lui dit en conſiderant ſes infirmités.
Un autre jour il lui écrivit * en ces ter-
mes: „ Vous êtes Profeſſe devant Dieu
„ depuis le tems qui vous l'avez voulu ê-
„ tre, & qu'il n'a pas tenu à vous. Ceux
„ qui au tems de la perſecution mouroient
„ dans les priſons, avant que de recevoir
„ le martyre auquel ils s'étoient offerts &
„ conſacrés dans le cœur, n'étoient pas moins
„ reconnus & reverés comme martyrs par
„ l'Egliſe, que ceux qui avoient été effe-
„ ctivement martyriſés."

* Voyez ſa Lettre CXL. où il lui parle ſur la preparation à la mort.

VII. Rel. V. Sa Profeſſion. Ma Sœur Catherine Agnès fit Profeſſion peu de tems après *. Comme elle écrivit quelques jours devant à M. d'Andilly ſon pere pour avoir ſon conſentement, il lui fit la reponſe ſuivante qui étant très chretienne merite d'être inſerée ici, puiſqu'elle s'eſt conſervée.

„ Ma très chere fille. Il n'y a que Dieu „ qui puiſſe vous faire connoître les ſenti- „ mens que votre Lettre a excités dans mon „ cœur, où vous tenez le rang qui eſt du „ au premier des enfans qu'il lui a plu de „ me donner ſelon la nature & ſelon la gra- „ ce. Après cela je penſe qu'il n'eſt pas „ beſoin de vous dire que mes deſirs ſe con- „ formeront toujours aux vôtres, & qu'il n'y „ a rien que je ne vouluſſe faire pour votre „ ſatisfaction. Vous êtes trop heureuſe, ma „ fille, de ce qu'elle ne conſiſte qu'à plaire „ à Dieu, & à vous donner ſi abſolument „ à lui que vous ne ſoyiez plus à vous-mê- „ me, mais à ce chaſte Epoux de votre „ ame, auquel je remets de très bon cœur „ toute la puiſſance qu'il m'avoit donnée „ ſur vous, afin que vous lui apparteniez „ deſormais à double titre. En échange „ de cela, ma chere fille, je vous prie de „ m'offrir à lui en vous y offrant lors de „ ce vœu ſolemnel qui ſera l'accompliſſe- „ ment de votre ſaint & éternel mariage, „ afin que j'aie part aux nouvelles graces qu'il „ repandra ſur vous par ſa miſericorde, & „ qu'il nous uniſſe un jour d'un plus fort lien „ dans le ciel que nous ne le ſommes ſur la „ ter-

* Apparemment à la fin de 1642. ou au commencement de 1643.

„ terre. Les larmes aux yeux & la joie dans VII. REL.
„ le cœur, je vous donne ma benediction,
„ ma très chere fille, en la même maniere
„ que je ſouhaite que Dieu me donne la
„ ſienne, & dans tous les ſentimens que
„ peuvent avoir pour vous M. de S. Cy-
„ ran, cet autre moi-meme, & toutes ces
„ autres perſonnes tant de nos proches que
„ de nos amis, qui par un ſaint & genereux
„ mepris de toutes les choſes du monde,
„ font profeſſion de n'être qu'à Dieu ſeul
„ & de le ſervir par amour aux depens de
„ mille vies, s'il en étoit en leur puiſſance
„ d'en donner autant pour lui. Je ſuis, &c."

VI. Sa mort.

Comme ma Sœur Catherine de Sainte Agnès étoit un fruit mûr pour le ciel, elle ne vecut pas long-tems après ſa Profeſſion. Purifiée par de longues ſouffrances, elle rendit ſon ame à Dieu le 23. Decembre 1643. âgée de vingt-neuf ans. Elle étoit encore debout ce jour là, & elle avoit dit l'Office avec les Novices. Elle dit le ſoir à la Sœur qui avoit ſoin d'elle qu'elle ne lui apportât rien qu'à cinq heures du matin, parce qu'elle ſe ſentoit diſpoſée à dormir, ce qu'elle n'avoit point fait la nuit precedente. Quelque tems après cette Sœur ne l'entendant plus ſouffler, la tira & trouva qu'elle étoit morte en la même ſituation où elle l'avoit laiſſée, la bouche & les yeux fermés: ce qui fait voir qu'elle n'a eu aucune agonie & que Dieu l'en a voulu delivrer, auſſi bien que de la crainte extraordinaire qu'elle avoit de ſes jugemens. Il parut après ſa mort une telle paix & une telle douceur ſur ſon viſage qu'on ne pouvoit ceſſer de l'admirer.

M. Sin-

VII. Rel. VII. Idée que M. Singlin en avoit.

M. Singlin qui étoit alors à Port-Royal des Champs ayant appris ſa mort, écrivit dans les termes ſuivans à la Mere Angelique pour la conſoler. „ La nouvelle de la mort „ de ma Sœur Catherine de Sainte Agnès „ ne m'a pas peu ſurpris quoiqu'on la pou„ voit attendre de la ſorte, & qu'on puiſſe „ aſſurer que pour elle elle n'a pas été ſurpriſe. „ Car il eſt certain qu'elle étoit diſpoſée à „ mourir, nonobſtant ſes apprehenſions de „ la mort qui venoient d'une ſainte crainte. „ La grande idée & le ſentiment qu'elle a„ voit de la ſainteté & de la pureté de Dieu „ & le peu d'eſtime qu'elle faiſoit d'elle-mê„ même en conſiderant ſa miſere, lui fai„ ſoit craindre la mort. Mais la mort ſu„ bite pour de belles ames eſt une grace ſin„ guliere; car c'eſt aller à Dieu par humi„ lité. D'autres y vont par amour, dans „ une vûe ſimple, ſans trop de reflexions „ ſur elles-mêmes & ſur les jugemens de „ Dieu, dont notre defunte avoit puiſſam„ ment l'idée gravée dans le cœur. Il faut „ dire d'elle ce que dit S. Auguſtin de cer„ taines ames qui ſe retirent de Notre Seig„ neur par humilité, en les comparant à „ celles qui s'en approchent par amour. Il „ dit que les premieres ne ſont pas moins „ louables que les dernieres, & que les unes „ & les autres ſont louées dans l'Ecriture „ Sainte.

„ Je puis vous aſſurer, ſelon que je con„ noiſſois ma Sœur Catherine de Sainte „ Agnès, que la derniere Communion qu'el„ le a faite, elle l'a fait comme ſa dernie„ re; & quand elle auroit été aſſurée de

„ mou-

„ mourir enſuite, elle n'auroit pas fait au- VII. REL.
„ trement & apporté plus de diſpoſitions.
„ Voila l'avantage des ames qui communient
„ toujours comme ſi elles alloient mourir.
„ Je voudrois de tout mon cœur être ſem-
„ blable à elle & mourir comme elle ſans
„ parler à perſonne; je ſerois incompara-
„ blement plus aſſuré qu'avec tous les Sa-
„ cremens, ſi cela ſe peut dire. Cela n'em-
„ pêche pourtant pas que je n'aie eu un vif
„ reſſentiment dans mon eſprit, & que je
„ n'aie pleuré dans mon cœur; car elle eſt
„ une de celles qui y tenoit une des premie-
„ res places après ma Sœur Marie-Claire
„ ou plutôt avec elle, les ayant en une éga-
„ le eſtime, quoiqu'elles fuſſent bien dif-
„ ferentes.

„ Je ne doute point que cette mort ne
„ ſurprenne bien fort ma Sœur Catherine de
„ S. Jean & la Mere Agnès. Je loue la ſa-
„ geſſe de M. d'Andilly en ſa douleur: c'eſt
„ un effet de la grace que Dieu lui a faite
„ depuis ſa maladie, & je ſuis très aiſe d'en
„ avoir cette preuve. Je ſouhaiterois bien
„ fort que cette prompte mort fit l'effet que
„ je deſire & que je demande à Dieu, pour
„ quelques ames qui ſont chez vous. Dieu
„ ſans doute a voulu qu'une telle mort ar-
„ rivât à une perſonne pure, ſainte, touchée
„ & recueillie, afin de donner de la crain-
„ te aux imparfaites & qui ne ſont pas en
„ diſpoſition de mourir. Car je ſerois très
„ fâché qu'il leur arrivât une telle mort,
„ & qu'elles n'euſſent pas auparavant paſſé
„ par la penitence. Tout le monde a preſ-
„ que beſoin de penitence & perſonne ne

„ ſera

VIII. REL. „ ſera ſauvé ſans l'avoir fait, &c."

C'eſt à ma Sœur Catherine de Sainte Agnès qu'on a la principale obligation des Lettres de M. l'Abbé de S. Cyran, qu'elle tranſcrivit preſque toutes. Comme elles étoient mal écrites, & que quelques-unes ne l'étoient qu'en crayon, elle y eut beaucoup de peine, & ſa vûe en fut conſiderablement endommagée.

VIII.

Recueil des Relations ou Memoires ſur la Vie & les vertus de la Mere Angelique de S. Jean ARNAULD D'ANDILLY, *qui eſt morte Abbeſſe de Port-Royal* *.

SI quelqu'un travaille un jour à l'Hiſtoire de Port-Royal, il y fera ſans doute une grande mention de la Mere Angelique de S. Jean qui avoit reçu du ciel de ſi grands dons & pour le cœur & pour l'eſprit, leſquels ont tous été employés à la gloire de Dieu & à l'utilité de ce Monaſtere. En attendant, pour rendre ce Recueil de Memoi-

* Cette Relation & celles qui ſuivront, où l'on ne marque point le nom de la perſonne qui les ont dreſſées, ſont d'un ami de Port-Royal qui les a faites ſur differens Memoires authentiques ſoit imprimés ſoit manuſcrits, parce qu'aucune Religieuſe de Port-Royal n'avoit écrit ſur ces ſujets avec quelque detail.

moires plus complet, nous mettrons ici ſous VIII. Rel. differens titres ce que nous avons preſentement à la main touchant la perſonne de cette ſainte Abbeſſe.

Le premier article de ce Recueil contient une Relation de ſa Vie, à laquelle nous aurions pu joindre la Relation qu'elle a faite elle-même de ce qui s'eſt paſſé à ſon égard pendant ſa captivité & un grand nombre de Lettres d'elle qui ſe ſont conſervées †: mais on en donnera ſeulement quelques Extraits dans cette

† La Relation de la captivité de la Mere Angelique de S. Jean a été imprimée *in* 12 en 1711. par les ſoins du Pere Queſnel; qui nous apprend dans un Avertiſſement, que quinze ou vingt ans auparavant une copie de cette Relation étant tombée entre les mains d'un Imprimeur (de Bruxelles) il en commença l'impreſſion: mais que les Religieuſes de Port-Royal des Champs qui n'avoient jamais voulu donner occaſion de parler d'elles dans le monde, & qui avoient été très attentives au contraire à tenir renfermé dans le ſecret de leur cloître le bien qu'il plaiſoit à Dieu d'y faire, n'eurent point de repos qu'elles n'euſſent arreté le cours de l'impreſſion; & que pour cet effet elles firent dedommager l'Imprimeur des frais qu'il avoit deja faits, & empêcherent qu'il ne continuât d'imprimer cet Ecrit, dont les cinq ou ſix premieres feuilles imprimées furent ſaiſies lorſqu'on arrêta le Pere Queſnel en 1703. Cette Relation a depuis été encore imprimée à Paris (avec quelques Lettres de la Mere Angelique de S. Jean) dans le Recueil *in* 4. de Relations ſur la perſecution de 1661. & 1664. publié en 1724. à l'occaſion du renouvellement de la ſignature du Formulaire.

VIII. Rel. cette premiere Relation. Le ſecond article contient un Memoire de M. du Foſſé ſur le caractere & les vertus de la Mere Angelique de S. Jean. Dans le troiſieme on trouvera la Relation de ſa mort, que quelques Religieuſes de la Maiſon envoyerent aux amis qui avoient deſiré ſavoir de quelle maniere cette ſainte Religieuſe étoit allée à Dieu. Le quatrieme article eſt un Eloge bien ſincere & bien veritable de ſes vertus, que M. Arnauld ſon oncle avec lequel elle avoit toujours eu une grande union *, engagea un de ſes amis à dreſſer ſur les Memoires qu'il lui donna.

---

§. 1.

Relation de la Vie de la Mere Angelique de S. Jean.

1. Naiſſance de la M. Ang. de S. Jean: qualité de ſon eſprit.

LA Mere Angelique de S. Jean, fille de M. Robert Arnauld d'Andilly & de Madame Catherine de la Boderie, vint au monde le 2. Novembre 1624. Auſſitôt qu'elle eût atteint l'âge d'environ ſix ans, & avant qu'elle eût reſpiré l'air contagieux du monde, Monſieur ſon pere la mit à Port-Royal & pria les Meres Angelique & Agnès de l'élever dans la crainte de Dieu. Peu de tems après qu'elle y fut, il arriva une choſe qui eſt digne d'être remarquée, quoiqu'elle paroiſſe peu conſiderable. Madame ſa mere étant accouché d'une nouvelle fille, comme on

* Cela paroît aſſez par le Recueil des Lettres ce celebre Docteur.

on lui demanda ſi elle vouloit aller à Andilly pour voir ſa ſœur, elle voulut ſe priver de cette conſolation, quoiqu'elle eût dès lors un cœur fort tendre. Et comme on ajouta qu'elles étoient alors cinq filles, elle dit avec gaieté & auſſi reſolument que ſi elle eût été à la veille de ſa Profeſſion: „ Vous „ comptez celles qui ſont en Religion, „ mais il ne le faut pas, car nous ne ſom- „ mes plus du monde. ” VIII. RÈGLE.

Elle n'avoit pas plus de douze ou de treize ans que ſon eſprit paroiſſoit ſi grand & ſi avancé qu'on craignoit à Port-Royal que cela ne lui fût plus dommageable qu'utile, & qu'elle ne ſe rendît pas telle qu'elle devoit; & les Meres diſoient à leurs amis, en la recommendant à leurs prieres & les conjurant de demander pour elle au Seigneur un bon eſprit, qu'elle feroit bien du mal ſi elle ne faiſoit du bien.

II. Elle entre au Noviciat: ce que M. de S. Cyran penſoit d'elle.

Dieu exauça leurs vœux, & la Mere Angelique de S. Jean après avoir donné toutes les marques de la plus ſolide vertu, entra au Noviciat à l'âge d'environ dix-ſept ans. On peut juger quelles étoient alors ſes diſpoſitions par la Lettre que M. de S. Cyran lui écrivit de ſa priſon, en reponſe de l'une des ſiennes.

„ Si votre Lettre, lui dit-il, eſt ſortie „ de votre cœur & qu'elle contienne vos „ ſentimens, j'ai ſujet de vous conſoler, en „ vous aſſurant que les marques d'une vraie „ vocation à la vie Religieuſe y reluiſent, „ & que vous n'avez nul ſujet de craindre „ de vous faire Novice, puiſque Dieu a de- „ vancé les avis que je vous donne; vous

„ ayant

VIII. Rel. „ ayant preparée par ſa grace au Noviciat.
„ Il ne faut pas que le Medecin ſe mêle de
„ donner des remedes, quand la force de
„ la nature a fait par avance ce que l'art
„ eût fait ordonner. Je me devois taire
„ puiſque Dieu vous avoit ſi bien parlé, &
„ avoit mis dans votre cœur que ce que
„ vous voulez faire en voulant être Reli-
„ gieuſe, eſt de chercher les moyens les
„ plus faciles pour vous acquiter de ce à
„ quoi vous êtes obligée par votre baptê-
„ me, comme vous le dites fort bien... Vous
„ avez raiſon de dire enſuite, ajoute M.
„ de S. Cyran, que vous n'avez d'autre
„ deſir que d'aimer Dieu ſeul par un amour
„ par lequel il vous a aimée, vous aime
„ & vous aimera, parce qu'il le repand
„ dans votre cœur, ainſi que l'a exprimé
„ un des Peres de l'Egliſe.

„ Demandez-lui cet amour & la conti-
„ nuation de cet amour, & qu'il ne per-
„ mette que vous entriez dans le Noviciat,
„ que pour vous preparer par l'exercice de
„ ſa charité & de ſon amour aux vœux que
„ vous lui ferez au bout de l'an, non ſeu-
„ lement pour vous engager à un état nou-
„ veau (auquel vous vous trouvez deja tou-
„ te engagée dans le cœur,) mais encore
„ pour l'aimer plus fortement... Vous en-
„ treriez mal dans votre Noviciat, ſi vous
„ n'y étiez pouſſée par l'amour; & vous
„ paſſeriez mal du Noviciat à la Profeſſion,
„ ſi vous n'aviez augmenté votre charité &
„ votre amour envers Dieu durant cette an-
„ née... Je ſuis votre Lettre en vous preſ-
„ crivant cette diſpoſition, & ne vous obli-

„ geant

„ geant à autre choſe qu'à demander à Dieu VIII. REL.
„ qu'il vous faſſe la grace de ne vouloir
„ être Novice que pour l'aimer, &c. "

M. de S. Cyran lui donne enſuite divers avis ſur l'amour du ſilence, de la ſolitude & de la pauvreté. On peut les voir tout au long dans ſa Lettre qui eſt imprimée * & qui eſt dattée du 22. Juin 1641. La Mere Angelique de S. Jean prit l'habit de Novice le 27. du même mois, & s'appliqua avec une ferveur nonpareille à remplir tous ſes devoirs. Mais ſon corps n'etant pas auſſi fort que ſon eſprit, elle tomba bientôt dangereuſement malade. La mort de la Sœur Marie-Claire l'une de ſes tantes la toucha extrêmement, & le ſaiſiſſement qu'elle en eut penſa lui cauſer la mort à elle-même dans l'état où elle étoit. La Sœur Catherine de Sainte Agnès étoit auſſi malade dans le même tems, mais dans des diſpoſitions differentes de la Mere Angelique de S. Jean ſa ſœur. Celle-ci deſiroit ardemment la mort, & l'autre l'attendoit paiſiblement. Les Meres étoient affligées de perdre dans le même tems deux Filles qui pouvoient être fort utiles au Monaſtere, mais leurs excellentes qualités leur faiſoient faire à Dieu ce ſacrifice avec joie & ſoumiſſion.

III. Elle fait Profeſſion, & on la charge du ſoin des Penſ. & des Novices.

Cependant il leur conſerva la Mere Angelique de S. Jean, pour les aider, & continuer après elles le bien qu'elles avoient établi. Elle fit Profeſſion le 25. Janvier 1644. & peu de tems après on la chargea du ſoin des enfans & dans la ſuite on la fit Maîtreſſe des Novices. Toutes celles qui ont

* C'eſt la LXV. Ed. de 1679.

VIII. Rel. ont eu le bien d'être élevées par elle, ont rendu temoignage que pendant près de vingt ans qu'elle a eu ce ſoin, elle les a encore plus inſtruites par les exemples de ſon éminente vertu que par ſes diſcours qui étoient des plus ſolides & qu'on ſentoit n'être que le rejailliſſement du feu ſacré dont elle étoit embraſée & qu'elle tâchoit d'inſpirer aux autres.

IV. Conduite de la M. Ang. à ſon égard.

La Mere Marie-Angelique qui étoit Abbeſſe, la mena avec elle en 1648. lorſqu'elle alla retablir Port-Royal des Champs: mais elle fut renvoyée à Paris en 1651. Et à ce ſujet il faut dire quelque choſe de la conduite que la Mere Angelique tenoit à ſon égard. La Sœur Angelique de S. Jean lui ayant un jour demandé pardon de quelque indiſcretion qu'elle croyoit avoir commiſe en parlant à une jeune Penſionnaire, la Mere lui écrivit en ces termes: " Il ſuffit „ que vous voyiez bien que vous avez eu „ tort pour le reparer, mais il ne faut pas „ que ce ſoit ſeulement par la ſageſſe humaine que vous connoiſſiez vos fautes, „ puiſqu'elle ne ſert de rien devant Dieu, „ & que ſi elle nous empêche de tomber „ dans quelque faute elle nous precipite dans „ d'autres plus conſiderables que celles qu'„ elle nous fait éviter. Il faut, ma chere „ Sœur, voir nos fautes par l'eſprit & la „ ſageſſe de Dieu qui nous en fait decou„ vrir les racines qui ſont dans notre cor„ ruption & notre amour propre, & qui „ nous fait crier à Dieu de tout le cœur „ afin qu'il les arrache. " L'ordre des tems nous fera interrompre un moment ce qui re-

gar-

garde la conduite de la Mere Marie-Ange-VIII. RELIque par rapport à ſa chere niece.

V. La M. Ang. de S. Jean travaille à l'hiſtoire de ſa tante, &c. Tome I. pp. 2. & ſuiv.

On a vu ailleurs * comment la Mere Angelique de S. Jean fut engagée à travailler en 1652. aux Memoires pour la vie de la Reverende Mere Marie Angelique de Sainte Magdeleine Reformatrice de Port-Royal, qui l'en eût empêchée ſi elle l'eût ſu. Elle s'appliqua à cet Ouvrage pendant pluſieurs années, à differentes repriſes, & ſelon que ſes occupations le lui permettoient. Elle mit en ordre les Relations des autres perſonnes & dreſſa (dans la ſuite) pluſieurs articles du Necrologe; croyant devoir par reconnoiſſance pour les graces que ſon Monaſtere avoit reçues de Dieu, en laiſſer quelques monumens à la poſterité. Ce ne fut cependant jamais l'intention des Religieuſes de Port-Royal de publier ces Memoires, deſirant d'être cachées & inconnues & qu'on ne parlât point d'elles dans le monde, mais elles ſuivirent en cela le deſir de perſonnes éclairées.

VI. Suite de la conduite de la M. Angel. à l'égard de ſa niece.

En 1653. on fit revenir la Sœur Angelique de S. Jean à Port-Royal des Champs, dont à la fin de l'année elle fut établie Soupriеure & Maîtreſſe des Novices par la Mere Angelique, qui enſuite s'en alla à Paris. Peu de tems après la Sœur Angelique de S. Jean lui écrivit ſur la peine qu'elle avoit d'être en charge. „ N'aurez vous donc „ pas, lui diſoit-elle, pitié de moi, ma che„ re Mere. M. Singlin m'a dit que vous „ lui mandiez à mon ſujet qu'il falloit ſuivre „ Dieu juſques dans le peril. Cela m'épou„ vante, car cela vous engage à m'y laiſſer. El„ le n'eſt neceſſité qu'à mon égard, puiſ„ que

VIII. Rel. „ que je ne puis pas me procurer les moyens d'en ſortir, ſi M. Singlin & vous ne le voulez. Mais ce ſera donc vous qui repondrez pour moi, ſi vous ne le voulez pas. " Sur quoi la Mere Marie-Angelique lui fit la reponſe ſuivante. „ J'ai pitié de vous autant que je dois, mais „ j'ai encore plus de deſir que vous mouriez à vous-même & à toutes choſes, „ pour ne vivre plus que pour Dieu, ſans „ nul autre diſcernement que de la vraie & „ ſimple obéiſſance. Si vous vous aſſujettiſſez toujours, vous pourrez aller juſques „ dans les perils, ſans les jamais craindre. „ Quand je penſe à ce qu'il m'a fallu faire „ ſans vocation, je ne ſaurois plaindre celles qui en ont une veritable. Je ſuis prête à tout, mais vous devez auſſi l'être, „ ma chere Sœur. Perdez vous en Dieu: „ vous ſavez que c'eſt le moyen de ſe ſauver. Je ſuis toute à vous, &c.

Une autre fois la Sœur Angelique de S. Jean s'étant plainte de ce qu'on l'avoit amuſé comme *un enfant* en lui faiſant croire qu'un voyage que la Mere Marie Angelique avoit fait à Paris ne ſeroit que de huit jours, la Mere lui écrivit. „ Je ſuis plus „ ſimple que vous, ma chere Sœur. Plût „ à Dieu que vous fuſſiez en état d'être „ traitée comme un enfant, puiſque vous „ le devriez être ſelon la parole de Notre „ Seigneur! Il ne me faut point demander pardon de ce qui vous eſt échappé, „ mais plutôt à Dieu ſi vous le conſervez „ dans le cœur où il le voit. On ne nous „ gouverne point par autorité (comme

„ vous

„ vous dites,) mais par charité; & la mê- VIII REL.
„ me charité nous oblige non ſeulement
„ de nous ſoumettre & de nous taire, mais
„ d'agréer avec une vraie douceur & pa-
„ tience ce qu'elle nous fait ordonner. Cro-
„ yez-moi, ma chere Sœur, ſi Dieu ne
„ vous fait la grace que d'être ſage ex-
„ terieurement ce ne ſera pas une choſe
„ grande mais ruineuſe. On n'a pas vou-
„ lu vous tromper, on a cru ce qu'on vous
„ diſoit; mais les vrais enfans de Dieu ne
„ ſe fâchent point de ce qu'on leur a pro-
„ mis bonnement, & n'en prennent point
„ ſujet de ſe plaindre. Dieu vous faſſe
„ toute à lui, ma très chere Sœur, &
„ qu'il ne reſte rien en vous qui ne ſoit de
„ la grace de ſon Incarnation qui detruit
„ le vieil homme. Vous m'obligerez beau-
„ coup de lire cette Lettre à M. de Saci,
„ afin qu'il vous en diſe ſes ſentimens. Car
„ enfin, ma très chere Sœur, il faut entrer
„ tout de bon dans la verité & mourir aux
„ illuſions de notre propre eſprit."

Un autre jour comme la Mere Marie de l'Incarnation le Conte Prieure des Champs étoit malade, la Sœur Angelique de S. Jean écrivit ce qui ſuit à la Mere Marie Angelique ſa tante." Je m'aſſure que vous n'en
„ faites pas moins où vous êtes que vous
„ en feriez ici, puiſque nous vous ſoula-
„ gerions de tout ce que vous voudriez, &
„ que nous en ſerions encore plutôt quittes
„ de n'avoir qu'à vous ſuppléer, que d'être
„ chargées de tout. J'apprehende le Chapître
„ étrangement, & je ne comprends pas com-
„ ment je m'y prendrai pour le tenir, à moins

VIII. Rel. „ que de ne rien faire qu'écouter, & il me „ ſemble que cela ſuffiroit pour huit ou „ quinze jours, mais on ne pourroit pas „ continuer. " Sur quoi la Mere Marie Angelique lui repondit: „ Pourquoi, ma très „ chere Sœur, apprehendez vous le Chapî- „ tre? Eſt-ce que Dieu ne preſide pas là „ comme ailleurs, & que ſa divine provi- „ dence ne vous y conduira pas, auſſi bien „ qu'aux autres actions? Que ſi celle-là eſt „ plus importante & penible, ſa grace vous „ ſera donnée proportionnément à votre „ beſoin. Nous avons dit aujourd'hui que „ qui tranſgreſſera ſa loi en un point, eſt „ coupable de tout. Eh! n'eſt-il pas vrai „ que ſi nous manquons de confiance en „ Dieu pour une choſe, nous n'en avons „ point en tout? C'eſt une erreur de croire „ que nous puiſſions bien faire quelque cho- „ ſe, quand nous y voyons quelque propor- „ tion avec nos forces. Quand il y a des „ choſes que nous ne pouvons, les jugeant „ au deſſus de nous, tout ce que nous a- „ vons à faire eſt de nous garder de toute „ élevation & preſomption, & d'agir par „ obéiſſance, avec le plus de ſimplicité qu'il „ nous ſera poſſible, & enſuite d'eſperer „ que Dieu nous illuminera & conduira „ toutes nos actions. "

En un autre occaſion où il s'agiſſoit de faire ſervir quelque vieille choſe pour une certaine reparation, elle lui dit: „ Je ne „ crois pas que dans le fond vous ayez de „ l'éloignement pour la pauvreté, vous „ avez trop de lumiere pour cela: mais je „ ſens par ma propre experience que la na-

„ ture

» ture eſt ſi horriblement corrompue, qu'il VIII. REL.
» n'y a rien de ſi aiſé que de ſe relâcher.
» C'eſt pourquoi on ne ſauroit trop crain-
» dre de manquer ſur l'article de la pau-
» vreté ; & croyez-moi, ma très chere
» Sœur, c'eſt la vertu qui fait les ſaints que
» la pauvreté : c'eſt elle à qui le Royaume
» de Dieu eſt donné. Nous devons ſans
» ceſſe ruminer cette parole : *Malheur à*
» *vous riches.* Vous ſavez qu'on eſt riche
» d'eſprit, étant pauvre ; comme on eſt
» pauvre, étant riche. Enfin Notre Sei-
» gneur dit : *Malheur à vous, riches, parce*
» *que vous avez vos conſolations.* C'eſt donc
» dans la conſolation, le plaiſir, la ſatisfa-
» ction, qu'eſt le malheur des Chretiens,
» qui au contraire pour être heureux doivent
» être comme leur Maître, ſous le joug &
» le poids de la croix, dans les larmes &
» les afflictions du corps & de l'eſprit. Com-
» bien, ma chere Sœur, ſommes-nous é-
» loignées de cette vie ? Pour moi je me
» trouve dans de perpetuelles delices, &
» cela me fait trembler. Priez Dieu pour
» moi, ma très chere Sœur. »

Telles étoient les inſtructions que la Mere Marie Angelique donnoit à la Sœur Angelique de S. Jean, qui s'efforçoit de repondre à ſes ſoins ; & l'on peut dire avec verité que Dieu les a benis de maniere que jamais fille n'a mieux reſſemblé à ſa mere. Elle vit mourir comme elle, avec une reſignation parfaite à la volonté de Dieu & qui ſurmontoit les ſentimens de la nature, M. le Maître ſon couſin, avec lequel elle avoit toujours été extrêmement unie, moins par les

VIII. Rel. liens de la parenté que par ceux que forme la vertu *. Peu de tems après (c'étoit en 1659.) on la fit aller à Port-Royal de Paris pour y être Souprieure & Maîtreſſe des Novices. Le lendemain de ſon arrivée ſa chere tante lui écrivit: „ Mon pauvre enfant, „ je ſuis en peine de votre ſanté. Le beau „ ſoleil me conſola hier, me donnant eſpe- „ rance que le voyage ne vous feroit point „ de mal. Souvenez-vous, ma chere Sœur, „ que tout coopere au bien de ceux qui ai- „ ment Dieu; c'eſt à dire que je crois que „ tout leur ſert à l'aimer davantage. Je prie „ Dieu de tout mon cœur qu'il vous faſſe „ repoſer en lui, vous ſeparant de tout amu- „ ſement des creatures. "

Une ſi grande charité ne pouvoit être qu'extrêmement ſenſible à la Sœur Angelique de S. Jean: auſſi écrivoit-elle un jour à la Mere Marie Angelique. „ Vous avez, „ ma chere Mere, des termes pour vous ex- „ primer qu'il n'y a que le cœur qui puiſſe „ former, & qui en même tems entrent telle- „ ment dans le cœur des perſonnes à qui vous „ parlez, que pour moi j'avoue que je ne ſau- „ rois dire ce que je ſens lorſque je reçois de „ vos Lettres... Combien ne ſerois-je pas com- „ blée

* On peut voir dans les Memoires de M. Fontaine (Tom. II. page 163.) de quelle maniere la Mere Angelique de S. Jean contribua à un renouvellement de ferveur que ce ſaint penitent eut avant ſa mort, qui arriva à le fin de 1658. On y peut voir auſſi (quelques pages devant) ce qui eſt dit d'une gueriſon miraculeuſe de la Mere Angelique de S. Jean operée par l'interceſſion de M. de Bagnols.

„ blée de biens & de graces, puiſque vous VIII. Rel.
„ voulez que ce que Dieu vous en donne
„ ſoit à moi avec vous-même? Vous dites
„ que vous êtes *toute* à moi. Helas, ma
„ chere Mere, c'eſt moi qui ſuis toute à
„ vous, & qui fais partie de ce que Dieu
„ vous a donné. Mais il m'a donné à vous
„ toute informe, afin que vous me for-
„ miez, & que ſous la chaleur de vos aîles
„ je trouve la vie & la protection de Dieu,
„ comme ces petits pouſſins auxquels Je-
„ ſus-Chriſt nous compare dans l'Evangile.
„ C'eſt cela ſeul que je vous demande, ma
„ très chere Mere, & tous vos biens me
„ ſeroient inutiles ſi je ne les poſſedois en
„ vous, & en demeurant dans votre cœur
„ où je trouverai Dieu, & où vous me
„ donnerez à lui autant de fois que vous vous
„ y donnerez vous-même. Je vous ſup-
„ plie très humblement, ma très chere Me-
„ re, d'y laiſſer entrer tout notre Novi-
„ ciat, &c." C'étoit en 1660. qu'elle par-
loit ainſi.

VII. Menaces contre P. R. Diſpoſition de la M. Ang.

L'année 1661. commença avec des menaces & des calomnies de toute eſpece contre Port-Royal. La Mere Angelique de S. Jean écrivoit de tems en temps tout ce qui ſe paſſoit à ſa chere tante qui étoit au Monaſtere des Champs, & celle-ci lui faiſoit des reponſes admirables: il eſt bon d'en mettre ici quelque choſe. „ Vous avez, lui dit-
„ elle, bien raiſon de dire que tout cela ne
„ ſert qu'à faire prier Dieu davantage. C'eſt
„ le meilleur effet que puiſſent produire ces
„ menaces, puiſque par la priere nous ob-
„ tiendrons la delivrance, ou la patience

VIII. Rel. „ qui vaut encore mieux. Tout eſt dans „ la main de Dieu. Il y a du plaiſir dans „ l'amertume même que donne la crainte, „ en ſe voyant dependans de la miſericorde „ de Dieu. Nous ſommes trop heureuſes „ ſi nous avons en lui une vraie confiance... „ Dieu notre bon pere, ſait toutes les pen- „ ſées & tous les deſſeins qu'on a ſur nous, „ ma très chere Sœur, & de plus juſqu'où „ il lui plaira qu'ils aillent. C'eſt ce qui nous „ doit mettre en repos, dans l'entiere ſou- „ miſſion que nous devons avoir à ſa ſain- „ te volonté qui nous ſera toujours favora- „ ble; car ſa miſericorde dure éternellement. „ Implorons-la ſans ceſſe, ma chere, avec „ une vraie foi, & ne deſirons rien que de „ nous rendre dignes par le mepris de toutes „ choſes, de le poſſeder lui-même...

„ Tout eſt à craindre, auſſi bien que les „ furieuſes tempêtes de la mer où on perit „ quand il plaît à Dieu, & qu'il arrête en „ un clin d'œil quand il lui plaît. S'il ne „ lui plaît pas, il nous faut ſoumettre à perir „ ſelon les hommes, & eſperer que notre „ perte ſera notre ſalut.... Nous n'eſperons „ aucun ſecours, *lui écrivoit-elle un autre* „ *jour*, que de celui qui a fait le ciel & la „ terre, & qui confond les conſeils des me- „ chans quand il lui plaît, & en tire tou- „ jours ſa gloire & le ſalut de ſes élus... „ Plaiſe à la Majeſté divine de me faire bien „ prier, comme il me fait la grace de deſirer „ de tout mon cœur de le faire. De tous „ les dons je n'en deſire pas un tant comme „ celui de la vraie priere & du gemiſſement, „ mais je ſuis très indigne de le recevoir..

„ Dieu

„ Dieu voit tout & preſide aux Conſeils, [que vous me mandez qu'on tient contre „ nous] quoiqu'on n'ait pas le deſſein d'y „ ſuivre ſon eſprit. Mais il ne laiſſera pas „ d'accomplir ſes deſſeins; ce qui doit faire „ notre unique deſir. VIII. Rel.

VIII. La M. Ang. de S. Jean aſſiſte ſa tante pendant ſa maladie, &c.

Peu de tems après la Reverende Mere Marie Angelique vint de Port-Royal des Champs à Paris, pour fortifier ſes Religieuſes & les animer au combat: mais Dieu la retira bientôt à lui * comme on le peut voir dans la Relation qu'en a écrite la Mere Angelique de S. Jean, qui dans ſa maladie lui fut d'une grande conſolation. Cette mort eût été bien douloureuſe à cette chere niece, ſi elle n'eût pas eu une grande foi: mais elle conſidera en cette occaſion que quoique la Mere Marie Angelique fût très precieuſe aux yeux de Dieu, elle n'étoit cependant que ſa creature; & elle le pria de remplir deſormais ſeul la place qu'elle occupoit dans ſon cœur. Conſiderant auſſi qu'elle alloit devenir la protectrice de ſon Monaſtere auprès de lui, & qu'en cela elle lui ſerviroit davantage que ſi elle fût reſtée ſur la terre, elle crut ne devoir faire autre choſe qu'adorer ſes deſſeins, & s'efforcer de recueillir l'eſprit de cette ſainte Mere, en faiſant ce qu'elle auroit fait elle-même dans les circonſtances fâcheuſes où Port-Royal ſe trouva cette année 1661. & les ſuivantes.

* Tome II. pp. 126. & ſuiv.

IX. Sa conduite par rapport au Formulaire.

La delicateſſe de conſcience de la Mere Angelique de S. Jean, & l'amour qu'elle avoit pour la verité, l'empêcherent pendant quelque tems, comme pluſieurs autres Religieuſes, de ſe prêter à la ſignature du premier Mandement des

VIII. Rel. Grands-Vicaires de Paris pour le Formulaire, où le fait étoit aſſez diſtingué du droit *. Mais elle eut, ainſi que ſes Sœurs, de bien plus grandes peines lorſqu'il fut queſtion du ſecond Mandement, qui étoit très different du premier. Enfin ſatisfaite par les raiſons de pluſieurs amis très éclairés, elle le ſigna avec les autres le 28. Novembre 1661. après qu'on eût écrit au bas du Mandement une Declaration qui l'expliquoit. Mais en même tems elle fit interieurement une proteſtation qu'elle remit enſuite écrite de ſa main, à la Mere Agnès ſon Abbeſſe, & qui étoit intitulée: *Proteſtation que je fis pendant que la Communauté ſignoit, avant que de le faire à mon tour.* La voici en entier.

„ O Emmanuel & mon Sauveur, que j'a-
„ dore incarné, aneanti & caché dans le
„ ſein d'une vierge, je proteſte humiliée à
„ vos pieds, en preſence de votre divine Me-
„ re, des ſaints Anges mes protecteurs &
„ des Saints dont il y a ici des Reliques, de
„ S. Etienne & des Martyrs dont il eſt au-
„ jourd'hui la Fête & qui ont donné leur
„ vie pour ſoutenir l'une des moindres veri-
„ tés de l'Egliſe, de S. Jean Baptiſte qui eſt
„ mort pour avoir dit la verité dont tous
„ les autres ſe taiſoient, de S. Jean l'Evan-
„ geliſte qui a predit la perſecution que l'E-
„ gliſe ſouffre aujourd'hui, & de S. Jean
„ Chryſoſtome qui n'a ſouffert que pour
„ maintenir ſa diſcipline dans un tems de
„ paix & ſous des Princes & des Evêques
„ Ca-

* C'eſt ce qu'on peut voir dans la Relation intitulée *Divers Actes*, &c. (qui eſt la I. du vol. in 4.) pp. 19. & ſuiv. 25. & ſuiv.

» Catholiques; que je ne puis me rendre VIII. Rel.
» à ſigner avec l'explication que toute la
» Communauté a reſolu de faire, que dans
» l'évidence que j'ai que je ne bleſſe point
» la verité, parce que je ne parle en nulle
» ſorte que de la foi, & que je ne com-
» prends condamner aucune erreur ſous le
» nom des V. Propoſitions que les erreurs
» oppoſées à la doctrine de S. Auguſtin
» touchant la grace, qui eſt la doctrine de
» l'Egliſe laquelle j'embraſſe invariablement
» & de tout mon cœur, & que je n'ac-
» corde cette ſignature qu'à la neceſſité où
» le malheur du tems nous reduit, non pas
» pour éviter les maux à quoi le refus nous
» expoſeroit, puiſque j'eſpere que Dieu nous
» rendra aſſez heureuſes pour avoir encore
» occaſion de ſouffrir nonobſtant ce que
» nous faiſons, mais pour rendre à l'obéiſ-
» ſance & à la ſoumiſſion, auſſi bien qu'à
» la verité, tout ce que je ſuis obligée; ayant
» appris de votre exemple, ô Emmanuel,
» à choiſir le bien dans toutes choſes & à
» rejetter le mal, comme je fais dans l'Or-
» donnance de MM. les Grands-Vicaires,
» en ſouſcrivant à ce qui eſt bon, qui eſt
» la condamnation des erreurs, & en rejet-
» tant ce qui eſt mauvais, qui eſt la con-
» damnation de la juſtice & de l'innocence
» d'un ſaint Evêque* dont je revere la ver-
» tu & j'eſtime la doctrine, auſſi bien que
» celle de tous ceux qui le defendent, par-
» ce qu'il a lui-même defendu la pureté de
» la doctrine de l'Egliſe. Je vous demande,

* M. Janſenius Evêques d'Ypres.

VIII. Rel. „ mon Sauveur, pour moi & pour toutes „ mes Sœurs, qui ſignent avec la même „ droiture & intention, qu'il vous plaiſe „ conſerver & accroître dans nos cœurs „ l'amour de la verité au milieu des perſe- „ cutions & du mepris du monde, comme „ vous avez voulu être cachée & prendre „ accroiſſement dans le ſein d'une vierge; „ en ſorte que quand la verité ſeroit aban- „ donnée exterieurement de tout le monde, „ & qu'elle n'auroit plus de defenſeurs qui „ oſaſſent parler pour elle, elle ſoit tou- „ jours conſervée dans le ſilence de tant de „ vierges, dont la perſecution & l'oppreſſion „ ſera un temoignage public qu'elles lui de- „ meurent fidelles, & qu'elles n'ont pas vou- „ lu violer, pour épargner leur vie, l'al- „ liance qu'elles ont avec un Epoux de ſang, „ à qui je me conſacre tout de nouveau au- „ jourd'hui que j'entre dans la trente-huitie- „ me année de ma vie. *Signé*, Soeur „ Angelique de S. Jean, Religieuſe."

Ce que la Mere Angelique de S. Jean prevoyoit, arriva: la ſignature que les Religieuſes de Port-Royal venoient de faire, ne leur procura pas la paix; & l'on ne s'en contenta pas. La perſecution fut enſuite ſuſpendue pendant quelque tems, à cauſe du changement qui arriva dans l'Archevêché de Paris. Mais auſſi-tôt que M. de Perefixe en eût pris poſſeſſion, il donna (le 8. Juin 1664.) un Mandement pour la ſignature pure & ſimple du Formulaire, qu'il fit ſignifier le même jour à Port-Royal. La Viſite qu'il y vint faire le lendemain & les jours ſuivans, donnerent occaſion à la Mere Angelique de S. Jean,

Jean de rendre comme pluſieurs autres, hautement temoignage à la verité *, & de faire voir quelle étoit la tendreſſe de leur conſcience, en refuſant d'atteſter avec ſerment un fait dont ces Religieuſes n'avoient non ſeulement aucune aſſurance, mais même que la conduite que l'on tenoit à leur égard ſuffiſoit pour leur rendre fort ſuſpect. Elle ſigna avec beaucoup de joie tous les Actes que les Religieuſes de Port-Royal ſe crurent alors obligées de faire pour temoigner la pureté de leur foi, & dont leurs amis firent bientôt imprimer les principaux pour lever le ſcandale que des perſonnes qui n'étoient pas inſtruites pouvoient avoir de leur reſiſtance. VIII. Rel.

X. P.R. excommunié. Diſpoſitions de la M. Angel. de S. Jean.

M. l'Archevêque ayant excommuniées ces ſaintes Filles, la Mere Angelique de S. Jean écrivit à une perſonne amie de la Maiſon dans les termes ſuivans. „ A Dieu ne „ plaiſe qu'on nous rende ſon corps, à „ condition de le crucifier de nouveau dans „ notre cœur! Nous ſouffrirons plutôt & „ nous mourrons avec lui; & par là, com„ me notre Pere S. Bernard nous l'a appris, „ nous communierons à ſon ſang en com„ muniant à ſa paſſion & à ſa mort... Nous „ n'aurions gueres profité de la conduite „ qu'il tient ſur nous depuis vingt ans, que „ nous avons été ſans ceſſe le but de la ca„ lomnie, ſi nous n'étions pas encore diſ-

* On peut voir en particulier la Relation de l'entretien qu'elle eut avec ce Prelat le 10. Juin (*Relation de ce qui s'eſt paſſé à Port-Royal en* 1664. qui ſe trouve dans le vol. in 4. imprimé en 1723. & 1724.) & ſes reponſes à M. Chamillard. *Ibid.*

VIII. Rel. „ poſées à ſouffrir... Par la miſericorde de
„ Dieu nous nous offrons toutes à lui avec
„ une entiere ſoumiſſion, afin qu'il accom-
„ pliſſe en nous toutes ſa ſainte volonté, ne
„ deſirant y mettre aucune borne ni aucune
„ exception. C'eſt pourquoi nous nous
„ trouvons conſolées de ce qu'en même
„ temps que l'on nous accuſe d'être deſo-
„ béiſſantes, nous n'eûmes jamais plus de
„ diſpoſition à obéir aveuglément, mais à
„ Dieu dont la loi eſt ſeule ſans tache & la
„ volonté toujours juſte, ſainte & ſancti-
„ fiante. Ce qui nous fait bien ſentir que
„ nous aurions autant de ſatisfaction de pou-
„ voir nous rendre aux ordres de nos Su-
„ perieurs, s'ils ne nous paroiſſoient pas
„ contraires à ceux de Dieu, que nous en
„ avons d'obéir à Dieu, lors-même qu'il
„ nous exerce par eux d'une maniere ſi ri-
„ goureuſe.... Nous ſommes preſentement
„ au rang des petits chiens qui mangent les
„ miettes qui tombent ſous la table de leur
„ maître. Pour cette place on ne nous en
„ peut chaſſer, & nous nous y mettons avec
„ le plus d'humilité qu'il nous eſt poſſible,
„ en nous proſternant toutes par terre auſſi
„ long temps que dure la Communion de
„ la Meſſe, à laquelle nous aſſiſtons de la
„ même maniere que le bon larron au ſacri-
„ fice de Jeſus-Chriſt, par la part que nous
„ avons à ſes opprobres & à ſes ſouffran-
„ ces, &c."

XI. Sa captivité, & comment Dieu l'éprouve.

La Mere Angelique de S. Jean étoit dans ces ſaintes diſpoſitions, lorſqu'il plut à Dieu pour achever de la purifier, de permettre qu'on la ſeparât de ce qu'elle avoit de plus cher

cher, & qu'on la tranſportât le 26. Août VIII. Rel.
1664. chez les Annonciades dites les Filles Celeſtes ou bleues. Elle ſortit de Port-Royal uniquement occupée de la vûe de l'éternité ſans reſſentir les ſeparations cruelles qui ſe faiſoient alors & qu'elle regardoit comme les parties de ſon holocauſte qui devoit être diviſé avant que d'être conſumé. Tout le long du chemin elle étoit ſi fort remplie de la conduite de Dieu ſur elle & ſur ſes Sœurs, de les avoir rendues dignes de ſouffrir un auſſi extraordinaire traitement pour ſa verité, qu'elle ne put faire autre choſe, comme elle l'a écrit elle-même, que de lui chanter dans ſon cœur des cantiques & des hymnes. Elle eut beaucoup à ſouffrir chez les Annonciades, parce que ces Religieuſes étant conduites par les Jeſuites, étoient exceſſivement prevenues contre Port-Royal & regardoient comme heretiques tous ceux qui tenoient à cette ſainte Maiſon. Elle y eut fort ſouvent les oreilles battues de diſputes importunes, de fades exhortations & de cruels reproches d'erreur, de deſobéiſſance, d'opiniatreté, de preſomption & d'orgueil: reproches qui pour une humble fille de l'Egliſe qui n'avoit rien de plus precieux que la foi, ni rien plus à cœur que la ſoumiſſion & l'obéiſſance à l'autorité de ſes Superieurs, étoient le ſujet d'un grand tourment & d'une grande affliction.

Il faut joindre à cela qu'elle fut pendant dix mois dans une eſpece de priſon fort étroite, dans une ſolitude entiere & dans une privation generale de toute conſolation & de toute aſſiſtance ſpirituelle. Elle n'y apprit même

VIII. Rel. même aucune des choſes publiques, dont la connoiſſance auroit pu la conſoler & la fortifier. Au milieu de tous ces maux exterieurs, Dieu l'éprouva enſuite au dedans par de plus grandes peines, mais il la ſoutint d'une maniere inviſible & il fut toute ſa conſolation. Les jours lui parurent alors des années, à cauſe des perſonnes dont elle commença à ſentir la ſeparation, & de qui elle ne recevoit aucune nouvelle. Leur affliction dont le ſouvenir lui étoit toujours preſent, augmentoit la ſienne; & il lui ſembloit qu'il n'y en avoit point de comparable à celle qu'elle reſſentoit, parce qu'il ne s'étoit peut-être jamais rencontré d'union pareille à celle que Dieu avoit faite entre un ſi grand nombre de perſonnes, ni de diviſion plus cruelle que celle qu'on venoit de faire. Mais cette affliction n'étoit que dans les ſens, & elle voyoit dans le fond de l'ame tous les avantages de cette épreuve.

Après cela Dieu la fit paſſer par des peines encore plus ſenſibles, mais qu'il faudroit, diſoit-elle, avoir éprouvées pour en avoir une idée bien preciſe. Elle fut ſi ſaiſie de crainte qu'elle n'oſoit preſque élever les yeux vers Dieu; & elle voyoit que toutes ſes ſouffrances étoient fort au deſſous de celles qu'il étoit en droit de lui infliger, s'il eût voulu la traiter dans ſa juſtice. Il n'y avoit rien de pareil à cet accablement d'eſprit, & elle ne pouvoit eſperer le moindre ſecours & la moindre conſolation de qui que ce ſoit, quand cela eût duré juſqu'à la mort; car elle n'y voyoit point d'autre fin.

En cet état l'eſperance que Dieu agréeroit

ce qu'elle ſouffroit pour la remiſſion de ſes VIII. Rel. péchés, étoit ſa ſeule conſolation. Une autre vûe que Dieu lui donna, la ſoutint & l'empêcha de tomber abſolument dans l'abattement. C'eſt que la tentation qu'elle éprouvoit, alloit à attaquer la foi auſſi bien que la charité & l'eſperance, parce qu'elle établit un principe contraire aux maximes de l'Evangile, en prenant les maux temporels pour une marque de la colere de Dieu, au lieu que ſelon toute l'Ecriture elles ſont les gages les plus aſſûrés de ſon amour. Elle crut depuis ce moment qu'elle ne devoit pas regarder trop fixement ſes fautes: auſſi c'eſt ce qui a commencé à jetter dans le trouble quelques-unes des Religieuſes captives qui ont eu le malheur de ſigner, comme on le pourra voir ailleurs, & leur a fait croire enſuite qu'elles ſe trompoient en ne voulant pas obéir, ou en s'expoſant à ſouffrir, pour un ſujet qui ne le meritoit pas aſſez, des choſes qui ſurpaſſoient leurs forces & les expoſoient à des extremités trop grandes. La Mere Angelique de S. Jean s'efforça au contraire de regarder Jeſus-Chriſt comme ſon Paſteur, auſſi appliqué à elle que s'il n'eût eu, comme cet homme de la parabole de Nathan, que cette unique brebis qu'il faiſoit repoſer dans ſon ſein, qu'il nourriſſoit de ſon pain & qui lui tenoit lieu de fille: ce qui faiſoit qu'elle ſe perdoit dans l'admiration de ſes graces, & repandoit abondamment des larmes qui la conſoloient & la fortifioient.

Elle fit dans ſa captivité pluſieurs Remarques & des Extraits de l'Ecriture ſainte & des

VIII. Rel. des Peres pour ſa conſolation. Elle compoſa auſſi quelques petits Ecrits, entre autres des Reflexions ſur la conformité de l'état où étoient alors les Religieuſes de Port-Royal, avec celui de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie*. Dieu ne permit pas qu'on lui envoyât quelqu'un pour la tenter, comme on fit à l'égard des autres priſonnieres, l'intention de M. l'Archevêque étant aſſurément qu'on la laiſſât en repos, comme une perſonne dont il n'y avoit rien à eſperer.†

XII. Elle revient à P. R. des Champs. ses diſpoſitions pendant le reſte de la perſecution.

Enfin Dieu vint encore d'une autre maniere à ſon ſecours. Le 2. Juillet il voulut qu'elle fut menée à la Viſitation où étoit la Mere Agnès, qui la reçut avec une joie telle que celle des Anges qui recoivent les ames qui ont échappé aux pieges du demon & qui ſortent de la priſon de ce monde. La Mere

* Ces Reflexions ont eté imprimées en 1710. à la fin de la premiere Edition du I. Gemiſſement ſur la deſtruction de Port-Royal.

† Il eſt bon de ſe rappeller ici le temoignage avantageux que ce Prelat qui ne perſecutoit Port-Royal que pour obéir au Pere Annat Jeſuite Confeſſeur du Roi, rendoit dans le même tems à ſa vertu. „ *C'eſt une Sainte* (diſoit-il „ à M. Bignon.) Elle vit comme un Ange dans „ une auſterité & un recueillement incroyable: „ elle eſt auſſi admirable par ſa vertu que par „ les belles qualités de ſon eſprit. " (*Relation des Lettres*, &c. p. 4.) Mais il ajoutoit qu'elle n'agiſſoit ſur la matiere de la ſignature du Formulaire que par un interêt de famille. Ce qui ne doit pas être croyable pour quiconque connoît la vertu eminente de la Mere Angelique de S. Jean qui eſt juſtifiée par toute ſa conduite.

re Angelique de S. Jean eut en même tems VIII. Rel.
la conſolation de voir ſes deux jeunes Sœurs à ſes pieds, lui temoigner avec autant d'humilité que d'affection, leur regret de la faute qu'elles avoient commiſe en ſignant le Formulaire. Elle fut menée enſuite à Port-Royal des Champs avec elles, & les autres Sœurs qui avoient eu le bonheur de demeurer fermes dans l'amour de la verité, ou qui s'étoient relevées de leur chûte. Il eſt vrai que la joie de cette réunion fut encore temperée par ce que ces Religieuſes eurent à ſouffrir dans une autre captivité qu'on leur fit trouver dans leur propre Maiſon, qui fut pendant trois ans & demi tenue inveſtie, & où elles furent encore privées de toute conſolation ſpirituelle. Mais au moins c'en étoit une grande que de ſouffrir toutes enſemble, & de jouir interieurement de la paix par la miſericorde de Dieu.

La Mere Angelique de S. Jean fit alors par ordre de ſes Directeurs, la Relation de ſa captivité, qu'elle eut beaucoup de peine que l'on communiquât ſecrettement à quelques amis, comme à M. l'Evêque d'Alet*. Au milieu des troubles & des differens ſujets d'afflictions que les Religieuſes de Port-Royal eurent alors à ſouffrir, elle leur fut d'une grande conſolation, & on peut voir ailleurs† qu'elle leur donna de grands exemples

* Voyez les premieres de ſes Lettres à M. Arnauld imprimées dans le Recueil *in* 4. ſur la perſecution, & ſur tout la XI.

† Voyez les (Extraits des) Journaux depuis 1665. juſqu'en 1669. qui ſont la derniere Piece du Recueil *in* 4.

VIII. Rel. ples de courage & de reſignation à la volonté de Dieu, qui vouloit les purifier par les ſouffrances. Ce qu'elle écrivit à M. Arnauld ſur ce qu'on adjugea leurs biens au commencement de 1666. à la Maiſon de Paris (où étoit un petit nombre des Religieuſes qui s'étoient ſeparées de la Communauté) eſt très capable de faire connoître quel étoit l'eſprit de cette ſainte Mere: nous mettrons ici ſa Lettre.

„ Enfin par la grace de Dieu, nous ſommes, dit-elle, pauvres & depouillées „ des biens de la terre; & je penſe que „ nous ſerons bien heureuſes & heritieres du „ ciel ſelon l'Evangile, parce qu'il me ſemble que par une grande miſericorde Dieu „ nous fait encore la grace de nous en „ rejouir. Ce coup que j'avois apprehendé „ par mon peu de foi qui n'en abbatît pluſieurs, ſemble nous avoir toutes fortifiées; „ & il y avoit de la conſolation hier à la „ Conference d'entendre toutes les Sœurs „ temoigner chacune à leur tour, les ſentimens qu'elle avoient eus ſur cette nouvelle épreuve. Ce ne ſont encore que des „ ſemences, mais nous eſperons qu'elles porteront du fruit dans la patience quand „ notre pauvreté commencera à produire „ l'incommodité & le manquement de pluſieurs choſes, dont nous uſons à preſent „ avec action de graces, parce que juſqu'ici la providence de Dieu & la charité „ des Superieurs nous en a permis l'uſage; „ mais qui feront place à des conſolations „ plus ſolides, quand l'injuſtice des hommes „ nous les aura retranchées pour nous faire

„ ache-

„ acheter en échange, le threſor de la pau- VIII. Rel.
„ vreté de Jeſus-Chriſt.

„ Ce threſor eſt encore plus riche pour „ nous que pour les autres qui l'ont ren- „ contré ſans peine, parce qu'il ſe trouve „ joint à celui de la perſecution pour la juſ- „ tice, & qu'en même tems qu'on nous „ demande les titres de tout le bien de notre „ Abbaye, on nous met entre les mains les „ deux titres les plus aſſurés de la poſſeſ- „ ſion du Royaume des cieux, qui eſt pro- „ mis aux pauvres d'eſprit & à ceux qui „ ſouffrent pour la juſtice. Nous com- „ mencons deja à nous en ſentir plus enri- „ chies par la decouverte de ce nouveau „ threſor; car notre foi en Jeſus Chriſt „ eſt augmentée depuis que nous nous trou- „ vons deſtituées de tout appui dans les „ hommes. Notre eſperance en eſt plus „ ferme parce que les promeſſes de l'Evan- „ gile ſont plus expreſſes en faveur des pau- „ vres; & notre amour pour Dieu s'eſt „ rallumé, en voyant de ſi grandes mar- „ ques de celui qu'il daigne avoir pour „ nous; rien ne nous pouvant tant aſſurer „ qu'il veut être notre Pere, notre protec- „ teur & notre invincible appui, que cet „ abandonnement univerſel où il nous re- „ duit de la part du monde, juſques là „ qu'on defend ſeulement de recevoir nos „ reponſes, & qu'on veut que nous ſoyons „ muettes comme un agneau devant ceux „ qui nous tondent, & qui vendent notre „ laine & notre vie à deux cens livres par „ tête, que l'on promet à la Sœur Doro-

„ thée

VIII. Rel. „ thée * qui lui reviendront par notre mort. „ Il ne tiendra pas à nous que nous ne faſ„ ſions part largement à elle & à nos Sœurs „ de Paris, du peu de bien que Dieu nous „ a donné, juſqu'à nos liens & à notre „ pauvreté, ſi elles pouvoient devenir aſſez „ ſages pour en eſtimer le prix. "

XIII. Elle fortifie M. de Saci.

La priſe de M. de Saci qui arriva au mois de Mai 1666. jetta toutes les Religieuſes qu'il dirigeoit de loin, dans une grande conſternation : mais la Mere Angelique de S. Jean s'élevant genereuſement par la foi qui étoit en elle, adora la main de Dieu & & écrivit à M. de Saci une Lettre qui parvint juſqu'à lui, avant qu'il fut mené à la Baſtille. Elle étoit fort courte, mais pleine de feu. Elle lui repreſentoit qu'il falloit ſouffrir avec Jeſus-Chriſt : qu'il n'avoit promis que des afflictions à ſes diſciples: que dans les rencontres pareilles à celle où M. de Saci ſe trouvoit, il falloit dire comme le Sauveur : *Quomodo implebuntur Scripturæ* ; comment s'accompliront les Ecritures, qui ne peuvent s'accomplir dans nous comme dans Jeſus-Chriſt, que par les afflictions & les ſouffrances. M. de Saci fut extrêmement touché de cette Lettre, qui cauſa en lui le même effet que l'Ange qui conſola & fortifia Jeſus-Chriſt un moment avant ſa priſe ; & il ne fit depuis que ſoupirer après la priſon où il fut conduit & où il demeura deux ans & demi, c'eſt à dire juſqu'à la fin des troubles Ce

* La Sœur Marie de Sainte Dorothée Perdreau premiere Abbeſſe intruſe de Port-Royal de Paris, dont on a parlé ci-devant p. 134.

Ce fut vers la fin de l'année 1668. que la paix fut donnée à l'Egliſe, par le concours des deux puiſſances, c'eſt à dire par le Pape Clement IX. & le Roi Louis XIV. On demeura d'accord que les IV. celebres Evêques, d'Alet, de Pamiers, de Beauvais & d'Angers, & les Eccleſiaſtiques qui leur étoient unis, & qui par attachement à la doctrine de S. Auguſtin s'étoient oppoſés à la ſignature pure & ſimple du Formulaire, feroient la diſtinction du fait & du droit. Les Prelats vouloient faire comprendre dans leur accommodement les Religieuſes de Port-Royal, qui n'étoient pas plus criminelles qu'eux; mais la choſe ſouffrit bien des difficultés, ſur tout de la part de M. de Perefixe Archevêque de Paris. Ce fut ce qui engagea quelques-uns des amis de cette Maiſon de propoſer un moyen qui mît ces Religieuſes hors d'affaire, ſavoir de les tranſporter dans le Dioceſe de Sens parce qu'on étoit aſſuré de l'Archevêque. En conſequence on fut d'avis que les parens preſenteroient une Requête à M. de Paris qui paroiſſoit y conſentir *. Mais comme l'on ſe trouva bientôt obligé d'abandonner ce projet, parce qu'il exigea de nouveau ce qu'il avoit autre fois demandé, la Mere Angelique de S. Jean écrivit à M. Arnauld la Lettre ſuivante.

VIII. REL. XIV. Paix de l'Egliſe. Difficultés par rapport à P. R.

„ Ne voici que trop de quoi juſtifier „ nos craintes, & vous verrez que ce n'a „ pas

* Voyez ce qui eſt dit en detail à ce ſujet dans les *Journaux* imprimés en 1724. pp. 177. & ſuiv.

VIII. Rel. „ pas été ſans ſujet que nous avons cru, „ en voyant une breche, que l'ennemi ſe- „ roit bientôt à nous. Il n'eſt deja plus „ queſtion de la Requête: il faut abandon- „ ner les autres pour ſonger à ſa propre „ ſureté, & je ne ſai où nous la trouve- „ rons. Les forts d'Iſrael declarent qu'ils „ ne peuvent plus garder le lit de Salomon, „ & il remettent leur épée dans le fourreau: „ ſi ce n'eſt pas à cauſe des craintes de la „ nuit, il ſemble au moins que c'eſt dans „ l'eſperance du jour, ou dans le deſir d'a- „ voir un peu de tems à ſe repoſer après de „ ſi longues veilles. Mais pendant cela les „ ennemis ne s'endormiront pas, le tems „ leur ſera trop favorable, & je ne verrois „ rien de plus court pour échapper à leur „ pourſuite, qu'une bonne fuite ſi elle é- „ toit en notre pouvoir, en ſorte qu'on ne „ parlât plus de nous: ce qui ne trouble- „ roit la paix de perſonne. Mais quand „ toutes les voies ſont fermées, & que l'on „ ſe trouve aſſiegé, que peut-on faire? Com- „ me on ne peut reculer, c'eſt une neceſ- „ ſité de ſe defendre, non pas qu'on eſpere „ l'emporter par des raiſons, mais parce „ qu'il n'eſt pas permis de ſe rendre ni „ utile d'acheter une ombre de paix par „ la perte veritable du repos de la conſci- „ ence, &c. ”

XV. Paix donnée à P. R. la M. Angel. de S. Jean eſt Prieure.

Telles étoient alors les diſpoſitions de la Mere Angelique de S. Jean. Cependant l'accommodement des Evêques ſe conclut, & on ne voyoit aucun jour pour procurer la paix aux Religieuſes de Port-Royal. Mais Dieu diſpoſa toutes choſes en un inſtant, pour leur con-

conſolation. Il inſpira au Roi de dire à M. l'Archevêque de Paris, qu'il falloit finir leur affaire & qu'il ne devoit pas être plus difficile que le Pape. Auſſitôt ce Prelat ſe contenta de ce qu'elles avoient toujours offert, & qu'il avoit toujours refuſé. La paix ayant été ainſi donnée à Port-Royal au mois de Fevrier 1669. les Religieuſes eurent la permiſſion de proceder à l'élection d'une Abbeſſe qui fut la Mere Marie de Sainte Magdeleine du Fargis, Prieure de la Maiſon des Champs. Elle ſe donna bientôt une aide bien digne d'elle, pour partager le ſoutien du fardeau que Dieu lui avoit impoſé, ſavoir la Mere Angelique de S. Jean. Le choix de cette nouvelle Prieure fut auſſi agreable à toute la Communauté, qu'il mortifia ſenſiblement cette ame ſi humble. Son amour pour la penitence n'étoit pas moins admirable: elle avoit demandé & obtenu quelque tems auparavant la permiſſion de jeûner le Carême juſqu'au ſoir: en quoi elle fut imitée par pluſieurs de ſes Sœurs. VIII. Rel.

XVI. Dieu la prive de deux perſonnes très cheres.

Mais Dieu lui impoſa bientôt une autre privation, qu'elle lui offrit avec ſoumiſſion. Il retira à lui en 1671. la Mere Agnès qu'elle regardoit comme ſa mere. Quelques années après (ce fut en 1674.) mourut auſſi M. d'Andilly ſon pere, qu'elle aimoit très tendrement, mais qui n'occupoit dans ſon cœur que la place d'une creature excellente. Voici ce qu'elle écrivit au ſujet de cette mort à une Dame amie de la Maiſon. „Com-
„ me j'ai été très perſuadée, Madame, de la
„ ſenſible part que vous prendriez à notre
„ grande perte, je vous avouerai ma foi-

VIII. Rel. „ bleſſe. Je n'ai preſque oſé faire reflexion „ ſur votre peine de peur d'accroître la „ mienne par un attendriſſemenc trop hu- „ main, qui eſt la grande tentation que „ l'on a à combatre dans ces rencontres. „ Car graces à Dieu, je n'ai point eu de „ peine à adorer ſa volonté & ſa conduite. „ Je n'y ai vu que de la juſtice & de la „ miſericorde, & je l'ai loué ſans repugnan- „ ce de toutes les deux. Mais on ne chan- „ te ces cantiques que dans le cœur. Par „ tout ailleurs la nature ſent des agitations „ ſur leſquelles la raiſon même n'a pas de „ pouvoir, & la foi qui devroit être plus „ forte dans des Chretiens ne les ſauroit „ tout à fait calmer. Il faut ſouffrir avec „ confuſion que ce ſoit plutôt le tems que „ la pieté qui les modere: après quoi l'eſprit „ devenu plus libre reprend ſes armes & „ trouve dans la parole de Dieu & dans „ l'eſperance des biens futurs, de quoi a- „ doucir les maux qui nous ſervent de degrés „ pour les meriter.... Je me dis à moi- „ même que nos amis vont s'établir avant „ nous, où nous ſommes en chemin d'ar- „ river bientôt après eux; & je me fais „ comprendre par là qu'il eſt bien plus rai- „ ſonnable de s'animer à marcher après eux, „ que de les pleurer inutilement, puiſqu'il „ ne reviendront plus à nous, & que c'eſt „ nous qui irons à eux ſi nous ſuivons le „ même chemin.

„ On ne ſauroit rien deſirer de plus édi- „ fiant & de plus chretien que les diſpoſi- „ tions qui ont paru en mon pere dans ſes „ derniers jours, où il ſemble que Dieu

„ vou-

„ vouloit mettre à decouvert le threſor qu'il VIII. REL.
„ cachoit dans ſon cœur par une humilité
„ qui en rehauſſoit le prix. Sa mort n'a
„ merité ce nom que pour nous, parce
„ qu'elle nous ſepare d'une perſonne qui nous
„ étoit auſſi chere que notre ame. Si nous
„ en ſommes plus mortes, qui eſt une qua-
„ lité qui appartient à tous les Chretiens,
„ nous aurons plus de ſujet d'eſperer la re-
„ ſurrection qui commence dès cette vie,
„ à meſure que nous travaillons à n'y vivre
„ que pour Dieu & par ſon eſprit."

XVII. Elle eſt élue Abbeſſe de P. R.

La Mere Angelique de S. Jean fut neuf ans Prieure, & le 3. Août 1678. elle fut élue Abbeſſe. Elle n'étoit point encore retablie d'une maladie qu'elle venoit d'avoir, & l'affliction qu'elle eut de ſe voir en cette place, la toucha ſi vivement qu'elle en perdit le repos pendant pluſieurs nuits. Mais la ſoumiſſion qu'elle avoit pour les ordres de Dieu l'ayant appaiſée, elle ſe mit à travailler pour remplir d'une maniere digne de lui les devoirs de ſa charge, & ceux d'une bonne Mere qui inſtruit encore plus ſes enfans par ſon exemple que par ſes diſcours*. Elle

* La Mere Angelique de S. Jean expliqua au Chapitre la Regle de S. Benoît. On écrivit ſes Diſcours, & ils ont été imprimés en 1736. à Paris en deux volumes *in* 12. On y a auſſi imprimé XXVIII. Diſcours appellés *Miſericordes*, faits à l'occaſion de la recommandation de l'ame de pluſieurs perſonnes attachées à la Maiſon de Port-Royal. Elle a fait auſſi divers Ecrits de pieté dont pluſieurs ont été imprimés, tels que des *Adorations à N. S. J. C.* (en 1714.)

VIII. Rel. s'aſſocia la Mere Marie de Sainte Magdeleine du Fargis, en la choiſiſſant pour Prieure.

XVIII. Renouvellement de la perſecution. Dix mois après, Dieu ayant appellée à lui Madame la Ducheſſe de Longueville, protectrice du Monaſtere de Port-Royal, la perſecution recommenca. M. l'Archevêque de Paris (de Harlai) vint à Port-Royal le 17. Mai, & il ne ſe fit point recevoir en qualité de Superieur & d'Archevêque: on ne chanta donc point le *Te Deum*, comme c'eſt la coutume. Il venoit apprendre à ces ſaintes Religieuſes à louer Dieu d'une autre maniere, en lui offrant le ſacrifice de leurs larmes & celui d'un cœur contrit & humilié, avec une parfaite ſoumiſſion. Il demanda M. de Saci, & lui declara que le Roi vouloit q'on renvoyât toutes les Penſionnaires qu'on élevoit dans le Monaſtere, & les Poſtulantes. Il vit enſuite les Meres, à qui (après leur avoit fait toutes les civilités imaginables) il dit que le Roi n'agréoit pas qu'elles euſſent une ſi grande Communauté, & que cela étant contre les Canons qui defendent de recevoir dans les Communautés plus de Religieuſes qu'on n'en peut nourrir, Sa Majeſté leur ordonnoit de renvoyer inceſſamment toutes les Penſionnaires & les Poſtulantes, juſqu'à ce que, ajouta-t-il, votre nombre ſoit reduit au deſſous de cinquante Religieuſes de Chœur & de douze Converſes.

XIX. Entretien de La Mere Angelique de S. Jean Abbeſſe, lui

1714.) une explication du Pſeaume CXVIII. (en 1673.) &c.

lui repreſenta que lorſque le Roi (après la paix) avoit fait le partage du bien de la Maiſon avec celle de Paris, à laquelle il en avoit donné un tiers, il avoit laiſſé les deux autres tiers au Monaſtere des Champs, jugeant que cela devoit ſuffire pour nourrir ſoixante & douze Religieuſes de Chœur & dix-huit Converſes qu'elles étoient alors : que depuis ce tems elles s'étoient à peu près bornées au même nombre, y ayant quelques années qu'elles ne recevoient plus de Filles qu'il n'y eût quelque place vacante, c'eſt à dire lorſque Dieu en retiroit quelqu'une à lui ; & que d'ailleurs en leur ôtant les Penſionnaires, on leur ôtoit un moyen de les aider à ſubſiſter. M l'Archevêque repondit au dernier point avec de grandes demonſtrations de douceur & de pitié : qu'il y avoit en effet quelque choſe à dire à tout cela, mais que la volonté des Souverains étoit une loi. Il dit enſuite que c'étoit pour épargner à ces Religieuſes la peine de voir encore des Lieutenants Civils qu'il avoit bien voulu ſe charger lui-même de la commiſſion de leur ſignifier les Ordres du Roi. Il ajouta qu'elles ne devoient point faire à Sa Majeſté de très humbles Remontrances, comme on deſiroit le faire, puiſqu'il ſe chargeoit de lui repreſenter de leur part tout ce qu'elles auroient à dire. Toute la ſuite de la conduite de ce Prelat prouve bien que la cauſe des Religieuſes de Port-Royal étoit fort mal entre les mains de celui qui devoit être leur Pere & leur Paſteur, puiſqu'il étoit fort uni avec ceux qui depuis longtems haiſſoient cette Maiſon pour les cauſes que perſon-

VIII. Rel. la M. Angel. de S. Jean avec M. de Harlai.

VIII. Rel. ſonne n'ignore, & qu'il avoit lui-même ſollicité le Roi contre les pretendus Janſeniſtes.

La Mere Angelique de S. Jean lui demanda reſpectueuſement s'il étoit mal ſatisfait de leur conduite, & ſi on trouvoit à redire à la maniere dont on élevoit les Penſionnaires. Il l'aſſura du contraire, & qu'elles n'étoient nulle part auſſi bien. Il ajouta qu'il avoit toujours beaucoup eſtimé & affectionné la Maiſon de Port-Royal où il ſavoit qu'on vivoit parfaitement & dans une bonne regle; mais que neanmoins il étoit important pour l'Etat qu'elles n'élevaſſent plus d'enfans, parce qu'encore qu'on s'en acquitât parfaitement bien, cela ne laiſſoit pas d'être fort dangereux à cauſe du grand nombre d'amis que Port-Royal s'acqueroit par là, qui ſe multiplient encore lorſque ces Penſionnaires venant à ſortir ſe marient & ont des enfans qu'elles y veulent faire élever comme elles. Il dit encore que chacun des Meſſieurs qui demeuroient dans la Maiſon, à les conſiderer ſeparément, étoient d'honnêtes gens, & que l'on ne trouvoit rien à redire en eux, pourvû qu'ils fuſſent ſeuls, mais que lorſqu'ils ſe raſſembloient cela faiſoit un ralliement qui formoit un parti redoutable à l'Etat. Cependant pour remedier à ce mal, que M. l'Archevêque exageroit étrangement, on s'attaquoit à quarante deux jeunes Penſionnaires & à quatorze Poſtulantes, qui formoient ce parti redoutable à l'Etat.

Le Prelat parla enſuite aux Meres, avec de grands éloges, de la vertu de M. de Saci, qui

qui ne ſe mêle point, dit-il, des conteſta- VIII. Rel.
tions du tems & ne travaille que pour inſtruire & édifier l'Egliſe par ſa pieté & ſes Ouvrages. Il lui fit après cela mille careſſes à lui-même & l'entretint long-tems de differentes choſes. Mais comme il étoit ſur le pas de la porte, il lui dit en l'embraſſant : „ Il faut, Monſieur, que vous vous „ retiriez d'ici & les autres Confeſſeurs de „ même ; " & il ajouta qu'il falloit ſe hâter. Il declara auſſi que le Roi vouloit que tous les Gentilshommes, qui étoient traveſtis & deguiſés, dit-il, ſous le nom de M. Pierre, Jean, Jacques, &c. ſe retiraſſent ſans differer, parce que ces Penitens ainſi traveſtis, quoique ſous un bon pretexte, lui étoient fort ſuſpects & étoient très dangereux.

XX. Motifs ſecrets de cette perſecution.

Les raiſons de la conduite de M. l'Archevêque à l'égard de Port-Royal ne paroiſſoient être que des pretextes : auſſi a-t-il rendu en diverſes occaſions des temoignages fort avantageux au merite & à la vertu de la Mere Angelique de S. Jean, avouant librement qu'il avoit été ſurpris de ſa ſageſſe & de ſa moderation. On a ſu depuis très certainement que ce Prelat & le Pere de la Chaiſe * ſe ſont expliqués clairement ſur le motif de cette demarche. Ils ont dit, que les Docteurs de Louvain n'étoient point capables d'obtenir ſeuls la Cenſure d'un grand nombre de mauvaiſes propoſitions qui venoit d'être faite à Rome †, & qu'il falloit

* Jeſuite Confeſſeur du Roi.

† Les LXV. Propoſitions condamnées par Innocent XI.

VIII. Rel. loit que les Janſeniſtes l'euſſent ſollicitée ſecretement. Puis tenant la choſe pour certaine, ils ont fait entendre (contre la verité) au Roi qu'il y avoit à Port-Royal plus de deux cens Meſſieurs, & que cela formoit une ligue & un parti redoutable à l'Etat. M. l'Archevêque de Paris a depuis diminué ce nombre & l'a reduit à cinquante Gentilshommes Solitaires & à trente Eccleſiaſtiques. Cependant il n'y avoit que dix ou douze Meſſieurs, dont la plûpart n'étoient pas Gentilshommes & rendoient ſervice à la Maiſon, & ſix Eccleſiaſtiques, dont quatre étoient Confeſſeurs.

XXI. Suite de la conduite de la M. Angel. de S Jean.

Comme les Religieuſes de Port-Royal enterroient une de leurs Sœurs * le lendemain de la Viſite de M. l'Archevêque, la Mere Angelique de S. Jean lui mit entre les mains une Requête addreſſée *au grand Paſteur des brebis que Dieu a reſſuſcité d'entre les morts*, qui contenoit un Appel à Dieu de la violence qu'on venoit de faire à Port-Royal. Les ſuites de cette nouvelle perſecution qui enlevoit en même temps à la Maiſon ſes Peres, ſes freres & ſes enfans, donnerent bien de l'embarras à la Mere Abbeſſe. Sa ſollicitude la porta ſouvent à écrire à M. l'Archevêque pour l'engager à devenir plus favorable à ſes Religieuſes, ou au moins à leur donner de bons Confeſſeurs. On avoit même peine à en trouver parmi ceux que M. de Harlai vouloit bien agréer. Car les uns di-

* La Sœur Françoiſe Louiſe de Sainte Claire le Camus de Buloyer de Romainville morte le 17. Mai.

diſoient qu'ils ne vouloient pas prendre la place des plus grands hommes de l'Europe, n'ayant pas de quoi la remplir. D'autres craignoient de ſe rendre ſuſpects au Prelat ; qui de ſon coté ne vouloit point auſſi envoyer à Port-Royal certaines perſonnes qui avoient de la pieté & de la vertu, qui vouloient bien venir, quoiqu'elles ne connuſſent pas ce Monaſtere, parce qu'il croyoit qu'elles trempoient un peu dans le Janſeniſme, & que d'ailleurs il n'étoit diſpoſé à donner que des gens d'une capacité fort mediocre, les Religieuſes de Port-Royal étant, diſoit-il, *aſſez inſtruites.* VIII. Rel.

Cependant ce Prelat diſoit toujours qu'il ne leur feroit pas de mal, & que ce n'étoit point à elles qu'on en vouloit. Mais quoique le Roi aimât la juſtice & la clemence, il continua d'être fort prevenu à leur ſujet, parce qu'on lui avoit fait entendre qu'il n'avoit pas de plus redoutables ennemis que ces ſaintes Filles qui ne penſoient qu'à prier pour lui & à lui ſouhaiter toutes ſortes de biens & de proſperités. La Mere Angelique de S. Jean dreſſa dans ce tems-là une Requête * pour ſa Majeſté, où ces Religieuſes lui expoſoient l'état deplorable où on les avoit reduites ſans qu'on les accuſât d'aucun crime : mais cette Requête ne produiſit aucun effet, ſinon de les engager à reconnoître de plus en plus que ce qu'elles

* Elle a été imprimée en 1697. avec une *Lettre aux Religieuſes de la Viſitation*, &c. Et en 1708. avec quelques autres petites Pieces concernant Port-Royal.

VIII. Rel. ſouffroient n'étoit pas un mal, puiſque c'étoit pour acquerir un veritable bien.

Auſſitôt qu'elles furent informées du deſſein que forma enſuite M. l'Archevêque de ruiner entierement la Maiſon de Port-Royal des Champs, en la réuniſſant à celle de Paris & y mettant une Abbeſſe étrangere *, la Mere Angelique de S. Jean fit faire des prieres extraordinaires, & elle fortifia ſes Religieuſes par des Diſcours † qu'elle fit en expliquant les *Avis* que la Mere Agnès avoit donnés en 1664. au ſujet de la premiere perſecution: cela ſe paſſoit en 1680. De plus comme ces Religieuſes avoient alors occaſion de faire entendre leur voix juſqu'au Souverain Pontife, qui étoit le Pape Innocent XI. ‡ la Mere Angelique de S. Jean lui écrivit pluſieurs Lettres pour ſe mettre ſous ſa protection, & le ſupplier de ne point accorder de Bulle de réunion. Le Saint Pere fut touché aux larmes de leur état: il dit qu'il connoiſſoit leur regularité, & qu'il ſe porteroit avec joie à ce que ſa charité paternelle pourroit faire pour elles d'avantageux. Dieu ne permit pas que l'orage qui s'étoit formé, tombât ſur Port-Royal: il ſe diſſipa, mais il voulut en même tems que ces ſaintes Religieuſes reſtaſſent humiliées.

Ci-devant p. 249.

Cependant la Mere Angelique de S. Jean preſenta une Requête à M. l'Archevêque pour

* Voyez la Lettre CXLV. de M. Arnauld.

† Ils ont été imprimés en 1637. à Paris ſous le titre de *Reflexions*, &c. en un petit volume *in* 12.

‡ Le celebre M. de Pontchâteau étoit alors à Rome.

pour le ſupplier, de permettre que ſes Filles diſſent chaque ſemaine le Pſeautier, avec les Offices du nouveau Breviaire de Paris, qu'elles avoient pris depuis qu'elles étoient paſſées ſous la juriſdiction de l'Ordinaire, n'ayant point fait attention juſqu'alors à l'intention de la Regle de S. Benoît qui veut qu'on diſe les cent cinquante Pſeaumes dans la ſemaine. M. l'Archevêque leur accorda ce qu'elles lui demandoient. VIII. Rel.

Vers ce même tems, ou peu après, la Mere Angelique de S. Jean fit une action éclatante qui lui attira les éloges du Roi. Il y avoit au bout du parc de ſa Maiſon un Château fort joli, que M. le Duc de Luines avoit fait bâtir pour s'y retirer, & qu'il avoit enſuite donné. Monſeigneur (le Dauphin) paſſant un jour dans les quartiers de Port-Royal en chaſſant, le vit & le jugea très propre à y mettre une perſonne qu'il aimoit. Il dit donc qu'il le demanderoit. La Mere Angelique de S. Jean l'ayant appris, n'heſita point un moment ſur ce qu'elle devoit faire. Elle fit venir auſſitôt des ouvriers & le fit raſer juſqu'aux fondemens; aimant mieux le perdre entierement & même faire pour cela quelques frais, que de contribuer à une mauvaiſe choſe en le donnant, ou mecontenter le Cour en le refuſant. Ce Château s'appelloit le Château de Vaumurier.

Cette admirable Mere ayant fini ſon Triennal en 1681. ſes Filles eurent alors de grandes allarmes. Car M. l'Archevêque fut quelques jours ſans envoyer quelqu'un de ſa part pour confirmer l'élection qu'on devoit

VIII. Rel. faire d'une autre Abbeſſe, diſant qu'il vouloit deliberer ſur cela. Ces ſaintes Filles crurent donc devoir recourir à Dieu, d'autant plus qu'elles étoient heureuſement reduites à n'avoir ni conſeil ni appui de la part des hommes. Il y avoit deja long tems qu'elles faiſoient des prieres particulieres; mais l'état ou elles ſe trouvoient les fit encore prier jour & nuit, avec toutes les inſtances dont elles étoient capables. Enfin Dieu les exauça au bout de ſix jours; & dans le tems qu'elles faiſoient une Proceſſion, on vint leur apprendre que M. l'Archevêque vouloit bien qu'on procedât à une élection.

XXII. Elle eſt élue de nouveau Abbeſſe. Elle ſe fit heureuſement le 8. Août 1681. & la Mere Angelique de S. Jean fut continuée. Auſſitôt elle écrivit à M. l'Archevêque pour lui renouveller les proteſtations de ſes reſpects & de ſon obéiſſance. Ce Prelat en lui faiſant reponſe temoigna être bien aiſe de ce qu'on l'avoit continuée, ayant appris, dit-il, que ſon gouvernement paſſé avoit été accompagné de beaucoup de pieté, & ne doutant point que les ſuites de celui-ci ne fuſſent heureuſes. Elles le furent en effet juſqu'au commencement de l'année 1684. Plus elle étoit ſevere à elle-même, plus elle étoit attentive pour ſoutenir doucement celles de ſes Filles qui avoient quelque foibleſſe, & animer de plus en plus les autres à s'avancer dans la voie de la perfection. Sa charité lui donnoit une bonté & une patience admirables, en ſorte qu'on voyoit revivre en elle l'eſprit de la Mere Angelique & de la Mere Agnès.

XXIII. Ses diſpoſi- Telle étoit la Mere Angelique de S. Jean,

à

à qui Dieu ne permit pas de finir ſon ſecond Triennal. Mais une autre mort auſſi affligeante pour Port-Royal, preceda la ſienne: ce fut celle de M. de Saci qui étoit le Pere ſpirituel de cette Maiſon, qu'il conduiſoit toujours de loin, depuis qu'il avoit été obligé de la quitter. Il mourut à Pomponne le 4. Janvier, & le 9. ſon corps fut apporté à Port-Royal pour y être enterré. La Mere Angelique de S. Jean toute pleine de foi parut ſi forte en cette occaſion, qu'en recommandant à ſes Filles de combattre leur tendreſſe, elle leur dit qu'il étoit indigne de celui à qui elles rendoient les derniers honneurs, de le pleurer. Et comme elle aimoit à rentrer elle-même par une profonde humilité dans le neant d'où Dieu l'avoit tirée, en lui donnant de ſi rares talens qu'elle comptoit pour rien, elle fit auſſi conſiderer à ſes Filles dans la perſonne de M. de Saci, qui lui avoit toujours été ſi chere, que Dieu ſe ſert des hommes quand il lui plaît, ſans que cependant ils lui ſoient le moins du monde neceſſaires.

VIII. Reflexions à la mort de M. de Saci.

Depuis que M. de Saci fut enterré, on reconnut que la Mere Angelique de S. Jean n'avoit d'autre deſir que de le ſuivre, comme une brebis s'empreſſe de ſuivre ſon paſteur. On la voyoit aller très ſouvent ſur ſon tombeau, pour prier ce cher pere de lui obtenir la grace de ſortir auſſi de l'exil de cette vie. C'étoit en même tems ce qu'elle demandoit à Dieu avec les plus grandes inſtances.

XXIV. Mort de la M. Aug. de S. Jean.

Le Seigneur l'exauca au bout de trois ſemaines & elle ne fut malade que cinq jours, d'une

VIII. Rel. d'une groſſe fievre avec une fluxion de poitrine & un grand mal de côté. Son union avec Dieu parut alors telle que la violence de ſes maux n'y put donner la moindre atteinte, & lui laiſſa la liberté de ſon jugement juſqu'au dernier moment. Jamais on ne vit plus de douceur, d'égalité & de patience, & ces vertus avoient pris en elle de ſi fortes racines que les ſecouſſes de la mort ne les purent ébranler; en ſorte que les perſonnes preſentes, en la regardant, croyoient voir quelqu'un qui aſſiſtoit à quelque grande ceremonie ou qui ſe preparoit à une fête ſolemnelle. La Mere Angelique de S. Jean mourut ainſi le 29. Janvier 1684. pleine de merite, ſortant de cette vie pour aller recevoir de ſon Epoux la juſte recompenſe de ſes vertus. M. Euſtace qui l'avoit aſſiſtée à la mort, parla à la Communauté ſur ſon affliction, & le 31. le corps de la Mere Angelique de S. Jean fut enterré dans la grande gallerie près la porte, du coté gauche du chœur.

XXV. Sentimens de M. Arn. & de M. de S. Marthe ſur cette mort.

La nouvelle élection qui ſe fit le 2. Fevrier, rendit à la Maiſon ſon ancienne Abbeſſe, la Mere Marie de Sainte Magdeleine du Fargis. Cette nouvelle Abbeſſe ne manqua pas d'écrire ſur ce qui venoit de ſe paſſer, à M. Arnauld, qui étoit alors retiré hors du Royaume. Sur quoi il lui repondit dans les termes qui ſuivent: „ Que vous dire, ma „ très chere Mere, dans une telle rencon„ tre? On ſait aſſez ce que la nature ſouf„ fre & on n'ignore pas les diverſes penſées „ que doivent donner la religion & la foi: „ nous nous ſentons frappés coup ſur coup

„ dans

„ dans les endroits les plus ſenſibles. Ne VIII. REL.
„ ſemble-t-il pas que ce ſoit aſſez pour a-
„ voir lieu de dire avec le Prophete; *Dou-* Jeremie
„ *leur ſur douleur, mon cœur eſt dans l'a-* VIII. 18.
„ *mertume.* Il n'y a qu'un moment qu'une
„ mort imprevue, quoique très precieuſe
„ aux yeux de Dieu, vous a enlevé celui
„ qui vous conduiſoit au dehors par la ſa-
„ geſſe de ſes conſeils, & en qui vous aviez
„ depuis tant de tems une ſi grande con-
„ fiance. Et cette plaie étant encore toute
„ ouverte, en voici une nouvelle encore
„ plus douloureuſe parce qu'elle eſt plus inte-
„ rieure, qui vous ravit celle qui vous fai-
„ ſoit courir dans la voie étroite par la fer-
„ veur de ſon exemple & par l'efficace de
„ ſes paroles. Mais levons les yeux vers la
„ main qui nous frappe: elle eſt adorable,
„ elle eſt juſte....

„ Les perſonnes que nous regrettons, nous
„ ſervoient à aller à Dieu, par leurs paroles
„ & par leurs inſtructions. Mais peut-être
„ que l'abondance où nous étions à cet e-
„ gard, lorſque nous les avions parmi nous,
„ étoit cauſe que nous avions moins de
„ ſoin d'en profiter. Ce n'eſt pas que je
„ penſe que ce ſoit pour nous punir qu'il
„ nous les ôte. J'aime mieux croire que
„ c'eſt d'une part que la courſe de leurs
„ travaux étoit finie, & que le tems de leur
„ recompenſe étoit arrivé; & de l'autre
„ qu'il a voulu que le ſentiment de notre per-
„ te nous rendît plus cheres les graces qu'il
„ nous faiſoit par leur entremiſe, & que
„ ce nous fût une occaſion de redoubler
„ notre zele pour marcher avec plus de fi-

„ de-

VIII. Rel. „ delité ſur les pas qu'ils nous ont tracés,
„ pour nous porter à un plus ardent amour
„ des mortifications & des croix par le ſou-
„ venir de ce qu'ils nous ont dit de plus
„ touchant, & pour pratiquer avec plus
„ d'exactitude & plus d'application à Dieu
„ les regles ſaintes qu'il nous ont ſouvent
„ données pour mener une vie vraiment
„ penitente & vraiment Religieuſe.

„ Je ſuis aſſuré, ma chere Mere, que ſi
„ chacune de nos Sœurs faiſoit ſa devotion
„ d'entrer dans ces penſées, en ſe diſant à
„ ſoi-même : *Qu'auroit fait notre chere*
„ *Mere dans une telle rencontre, comment*
„ *nous auroit-elle ſoutenues, que nous auroit-*
„ *elle inſpiré pour être plus à Dieu?* elles
„ auroient perdu de la conſolation ce qui
„ ne doit pas être le partage de cette vie,
„ mais elles pourroient retrouver par là au-
„ tant d'avantage pour leur ſolide avance-
„ ment dans la pieté, que ſi elle étoit par-
„ mi elles.

„ Je prevois, ma très chere Mere, que
„ vous me direz que vous êtes la plus à
„ plaindre parce que tout le poids eſt tom-
„ bé ſur vous, & que vous avez peur d'en
„ être accablée, vous trouvant privée d'un
„ ſi grand appui. Mais celui qui étoit ſa
„ force n'eſt-il pas la vôtre? Pouvons-nous
„ rien de nous-mêmes, & Dieu ne peut-il
„ pas faire les plus grandes choſes par les
„ inſtrumens les plus foibles. Il n'y a point
„ de ſi petite charge dans le gouvernement
„ des ames qui ne puiſſe accabler ceux qui
„ ſe l'impoſent à eux-mêmes ſans y être ap-
„ pellés de Dieu, & il n'y en a point de ſi

„ pe-

„ peſantes que ne puiſſe porter ceux qu'il y a VIII. Rel.
„ appellés par une legitime vocation... Mais
„ vous ne devez pas, ma très chere Mere,
„ vous croire entierement deſtituée de l'ap-
„ pui de celle qui vous a aidée autrefois à
„ porter le même fardeau. Elle vous y ſer-
„ vira d'une autre maniere. Sa charité qui
„ a reçu, comme il y a lieu d'eſperer, ſon
„ dernier accompliſſement dans le ciel, ne
„ lui permettra pas d'oublier celles qu'elle a
„ tant aimées pendant ſa vie d'exil. Elle
„ vous obtiendra par ſes prieres devant le
„ thrône de Dieu, les graces de lumiere
„ pour bien conduire vos Sœurs, & celle
„ de force pour les ſoutenir.... N'écou-
„ tons plus que ce que nous dit la foi, qu'il
„ faut ſe rejouir du bonheur des Saints qui
„ nous quittent, & ne penſer qu'à ce qui
„ nous peut rendre dignes de les ſuivre. Je
„ ſalue toutes nos cheres Sœurs. Je les por-
„ te dans mon cœur auſſi bien abſent que
„ preſent; & je vous ſupplie, ma très che-
„ re Mere, de trouver bon que cette Let-
„ tre ſoit pour elle auſſi bien que pour vous,
„ &c."

M. Arnauld étoit ſi touché de la vertu de la Mere Angelique de S. Jean qu'il crut devoir en écrire quelque choſe, pour en conſerver la memoire. Mais n'ayant pas le tems de mettre la derniere main à ce qu'il avoit fait, il chargea une perſonne d'un grand merite * d'arranger ſes remarques. Tous ceux qui avoient connu la Mere Angelique de S. Jean en avoient une très grande idée, & ils n'en

* C'eſt ce qui compoſe l'article 4. qui ſuit.

VIII. Rel. n'en parloient jamais qu'avec des expreſſions qui paroiſſoient preſque exagerées. Il eſt inutile d'inſerer ici pluſieurs Lettres ſur ſa mort, on ſe contentera de rapporter quelque choſe de M. de Sainte-Marthe qui n'étoit pas prodigue de louanges & qui n'eſtimoit que le vrai merite. Voici comment il s'exprimoit en écrivant à une perſonne de ſes amis.

„ Je ne pouvois n'être point touchée de „ voir dans cette Religieuſe une très grande „ innocence unie à l'exercice d'une penitence continuelle... Elle parloit de toutes les „ obligations de la vie Religieuſe, avec tant „ de lumiere qu'on jugeoit aiſément qu'elle „ parloit de l'abondance de ſon cœur; mais „ ſi elle parloit ſi chretiennement de la vertu, elle étoit plus fidelle à la pratiquer. „ Toutes ſes actions rendoient temoignage „ à ſes paroles, & ſon zele allant encore „ plus loin, elle avoit une affectation ſincere & exceſſive d'achever l'ouvrage de Dieu „ en elle par ſes ſouffrances. Il me ſemble „ qu'il eſt impoſſible d'être touché d'une „ telle vertu, & de la ſentir ſans quelque „ mouvement de vie; & cette vie ſervoit à „ me faire haïr ma lâcheté, à condamner „ mon peu de courage & à m'humilier de „ mon extrême foibleſſe. „

Addition.

XXVI. Lettre du P. Gerle à la M. Angel. de S. Jean.

En finiſſant cette Relation, il nous tombe entre les mains une Piece qui concerne l'hiſtoire de ce tems-là & qui merite d'être conſervée: on l'ajoutera donc ici. C'eſt une

une Lettre que le Pere Cerle Grand-Vicaire de Pamiers ſi illuſtre par ſes ſouffrances, écrivit à la Mere Angelique de S. Jean, pour lui demander d'être en communion de prieres avec toute ſa Communauté. Elle eſt ainſi dattée : *Du lieu de ma retraite*, ce 9. Mars 1682. VIII. Rel.

„ Ma très Reverende Mere. La copie „ d'une Lettre de M. Arnauld du mois d'Octobre dernier que la providence de Dieu „ a bien voulu faire tomber entre mes „ mains *, me donne la confiance de vous „ écrire, pour prier inſtamment votre charité de vouloir accorder au premier de „ tous les pecheurs ce que le plus grand genie de notre France croit que votre ſainte „ Communauté doit demander aux Vierges „ de la Cochinchine, dont la pureté de la „ vie & l'amour pour la croix de Jeſus-„ Chriſt a donné de l'admiration à un des „ plus éclaires & des plus ſaints Prêtres de „ l'Europe †, que j'honore & que je revere „ de toute l'étendue de mon ame depuis ma „ jeuneſſe. Les Livres que ce defenſeur de „ la grace, de la foi & de la morale de Je-„ ſus-Chriſt a écrits, ſont des ſources très „ pures & des fontaines claires où je me „ ſuis toujours plu d'aller puiſer. Je m'é-„ tois pluſieurs fois reſolu d'aller à Paris „ pour me ranger ſous la diſcipline de ce „ grand homme, lorſque je m'attachai à feu „ Monſeigneur de Pamiers ‡, cet homme „ ſe-

† M. Arnauld.

‡ M. Caulet.

* Voyez la Lettre CCI. de M. Arnauld, qui eſt addreſſée à la Mere Angelique de S. Jean, & où il eſt queſtion des Relations des Evêques François à la Cochinchine, &c.

VIII. Rel. „ ſelon la cœur de Dieu, (comme l'appel-
„ le le chef de toute l'Egliſe,) dont l'E-
„ pouſe durant ſa viduité a été confiée à
„ mes ſoins, quoique j'en ſois très indigne,
„ & que je ſois moins capable de cet emploi
„ que les autres enfans de ce veritable pere
„ & paſteur des ames, qu'on pourroit ju-
„ ſtement comparer aux plus grands Evê-
„ ques de l'antiquité.

„ Je ſai, ma très Reverende Mere, qu'il
„ y a en moi une eſpece de temerité d'oſer
„ eſperer d'entrer en communion de prieres
„ & de ſouffrances avec des Vierges qui
„ ſont la portion la plus pure & la plus au-
„ guſte de l'Egliſe de France, tant à cauſe
„ de la vie Angelique que vous menez
„ dans un corps mortel, qu'à cauſe de la pu-
„ reté de votre foi qui vous fait admirer
„ dans toute la Chretienté. Mais ſachant
„ d'un part que votre charité eſt auſſi ca-
„ tholique que votre foi, & que vous avez
„ d'ailleurs une tendre compaſſion pour
„ tous les ouvriers de la vigne du Seigneur
„ qui ſont en quelque danger, parce qu'ils
„ veulent travailler avec quelque ſoin pour
„ remplir les devoirs de leur charge, je prends
„ la liberté de vous demander d'être reçu
„ dans la communion des prieres & des
„ autres exercices de pieté & de penitence
„ qu'on pratique ſi ſaintement dans votre
„ Communauté.

„ Je me trouve, ma très Reverende Me-
„ re, ſi nouveau & en même-tems ſi de-
„ laiſſé dans les affaires ſi importantes de l'E-
„ gliſe de Pamiers, dont la providence a
„ voulu m'impoſer le ſoin, que je ne doute

„ point

„ point que voyant d'ailleurs mon inſuffiſan- VIII. Rel.
„ ce, vous n'ayez compaſſion d'un pauvre
„ Prêtre & d'un pauvre Religieux que les
„ Grands du monde veulent écraſer, &
„ qu'ils perſecutent à cet effet depuis dix-
„ neuf mois; parce qu'il a cru ne pouvoir
„ en conſcience donner les mains à ce qu'on
„ demandoit de lui *, & à quoi il ne pouvoit * La Regale
„ conſentir ſans trahir ſon miniſtere, & ſe
„ rendre prevaricateur & coupable de tous
„ les maux que l'Egliſe eût ſouffert dans la
„ ſuite par ſa lâcheté.

„ Je ſuis ſi fort convaincu, ma tres Re-
„ verende Mere, que la cauſe que je ſou-
„ tiens eſt celle de Dieu & de l'Egliſe, que
„ je me trouve par la grace de Dieu diſ-
„ poſé à verſer mon ſang † juſqu'à la der-
„ niere goute, plutôt que donner les mains
„ à la Regale, qui attaque la foi & la di-
„ ſcipline de l'Egliſe en ce qu'elle a de plus
„ eſſentiel, ſçavoir l'inſtitution de ſes Mi-
„ niſtres & l'exercice du pouvoir divin que
„ les Evêques reçoivent dans leur ſacre
„ pour le gouvernement de leurs Dioceſes.
„ C'eſt cette raiſon, ma très chere Mere,
„ qui doit obliger votre charité à ſecourir
„ par vos prieres celui qui combat pour la
„ foi & pour la diſcipline de l'Egliſe en ce
„ qui regarde ſa Tradition pour l'inſtitution
„ des Miniſtres qui doivent la gouverner.

„ Si notre Communauté n'étoit toute
„ diſperſée en des exils ou en des priſons,
„ je travaillerois à engager mes Confreres,
„ qui font gloire de n'avoir pour partage
„ que

† Le Pere Cerle avoit eu l'année precedente la tête tranchée en effigie à Toulouſe.

VIII. Rel. „ que la ſimplicité de la foi & les maximes „ toutes pures de l'Evangile, de ſe joindre „ aux inſtantes prieres que je vous fais, ma „ très Reverende Mere, & à toute votre „ ſainte Communauté, de nous admettre „ dans l'union parfaite & communion par- „ ticuliere de vos prieres & autres biens „ ſpirituels. Ne refuſez pas cette grace à celui „ qui la ſouhaite de tout le cœur & qui en „ conſervera une particuliere reconnoiſſan- „ ce, étant avec reſpect & dans la charité „ de Jeſus-Chriſt, ma très Reverende Me- „ re, votre tres humble & très obéiſſant „ ſerviteur Cerle, Prêtre, Chanoine Pre- „ centeur de l'Egliſe de Pamiers, Vicaire „ general & Official. "

---

§. 2.

Memoire ſur le caractere & les vertus de la Mere Angelique de S. Jean. Par M. Thomas du Fossé.

J'Ai cru devoir mettre par écrit quelque choſe du caractere & des vertus de la Mere Angelique de S. Jean Arnauld Abbeſſe de Port-Royal des Champs, afin que ceux qui verront ce Memoire m'aident à rendre graces à Dieu du bonheur que j'ai eu de la connoître.

C'étoit une fille qu'on peut aſſurer n'avoir rien eu des foibleſſes de ſon ſexe. Tout étoit grand & mâle en elle. Son eſprit paroiſſoit tellement ſuperieur à celui de tous les autres, que les hommes mêmes que l'on re-

regardoit comme les plus grands eſprits, VIII. Rel.
l'admiroient comme un prodige. L'excellence de ſon genie s'étendoit à tout ; car ſi elle entreprenoit quelque ouvrage de ſes mains, quel qu'il fût, elle y réuſſiſſoit en perfection, ſoit qu'elle voulût faire des chaſſes (dans leſquelles on admiroit toutes les proportions qu'auroient pu garder les plus habiles Architectes,) ſoit qu'elle voulût travailler en cire dont elle faiſoit des perſonnages accomplis, & ainſi de tout ce qu'elle entreprenoit.

Si elle écrivoit une Lettre, quel qu'en pût être le ſujet, elle le faiſoit avec une activité & une facilité étonnante, & en même tems avec tant d'eſprit que l'on ne pouvoit ſe laſſer d'en admirer l'agrément. Si elle avoit à parler aux Religieuſes, ſoit dans les Chapîtres ſoit dans les Conferences, elle s'en acquitoit d'une maniere qui les charmoit toutes, & qui ne touchoit pas moins le cœur par une certaine onction qui accompagnoit tous ſes diſcours, qu'elle enlevoit leurs eſprits par la beauté même des choſes qu'elle diſoit, & par l'excellence des explications qu'elle donnoit à l'Ecriture, comme toutes ſes Filles lui rendent temoignage. Et je puis dire moi-même avoir éprouvé qu'elle avoit un don éminent pour expliquer d'une maniere très naturelle & très claire, ce qui paroiſſoit très obſcur dans les Livres ſaints.

Mais tous ces dons & pluſieurs autres quoiqu'admirables, étoient moins à conſiderer en elle que ſa ſolide pieté, ſa profonde humilité, ſon ardeur pour la penitence, ſon

VIII. Rel. ſon attachement inviolable à la regularité, & ſon mepris très parfait pour la gloire & la grandeur du monde. Toutes ſes paroles & toutes ſes actions ne reſpiroient que cette pieté interieure qui conſiſte à faire tout dans la vûe de Dieu, à ſe depouiller de la vanité de ſon propre eſprit & de la corruption de ſa volonté, à ſe mepriſer ſoi-même & à n'eſtimer que les dons de Dieu en nous. Son humilité ſe remarquoit principalement en ce qu'elle s'étudioit beaucoup à cacher tout ce qui la pouvoit rendre aimable; en ſorte qu'elle affectoit même un certain air de froideur & de dureté, pour éloigner d'elle les perſonnes qui ne la connoiſſoient pas, quoiqu'il n'y eût rien de plus charmant pour ceux qui la connoiſſoient. C'eſt ce que je puis bien dire en particulier, l'ayant moi-même éprouvé, & y ayant d'abord été trompé plus que tous les autres.

Son amour pour la penitence étoit tel qu'elle ne trouvoit rien de trop rude, ni dans les jeûnes ni dans les autres auſterités. Si ſon zele n'avoit pas été moderé, elle eût pu en cela être accuſée d'aller trop loin. Son attachement à la regularité étoit ſi parfait, qu'elle n'avoit nul égard pour ſes proches, quand elle croyoit que la conſideration qu'elle auroit eue pour ceux qu'elle aimoit le plus, eût pu donner quelque atteinte à la regularité qu'elle aimoit encore davantage.

A l'égard du mepris très ſincere qu'elle faiſoit des grandeurs du monde, je ne puis en rapporter de preuve plus convainquante que la maniere dont elle reçut la nouvelle de

de la grande élevation de M. de Pompone ſon frere, lorſque le Roi le fit en 1671. Miniſtre & Secretaire d'Etat; puiſqu'il eſt certain qu'elle en fut auſſi vivement penetrée que de la plus ſenſible affliction qu'elle auroit pu recevoir. Elle écrivit à ce ſujet des Lettres qui meriteroient d'être imprimées, où elle exprimoit ſes ſentimens d'une maniere ſi noble, ſi grande & en même tems ſi touchante, qu'on ne pouvoit pas n'être point perſuadé de la diſpoſition de ſon cœur, qui ne trouvoit rien de veritablement grand, rien d'aſſuré, rien d'eſtimable que le ſervice de Dieu. Auſſi quand ce même Miniſtre dechut en 1679. de ce poſte ſi élevé par l'effet de la cabale de ſes ennemis *, celle qui l'aimoit pour Dieu ſeul en reſſentit une grande joie; & on ne peut lire les Lettres qu'elle écrivit ſur cela à ceux qui pretendoient la conſoler, ſans être étonné de la foi ſi vive qui lui faiſoit regarder veritablement les plus hautes fortunes du ſiecle comme de très grands malheurs, & les revers de cette même fortune comme de vraies graces pour les ſerviteurs de Dieu. VIII. Rel.

Elle ne ſurvecut que de très peu à M. de Saci ſon couſin, avec qui l'eſprit de Dieu, plutôt que la nature, l'avoit unie d'une maniere très étroite pour la conduite de Port-Royal des Champs. Elle mourut le 29. Janvier 1684. & fut enlevée en cinq jours à ſa Communauté à qui elle étoit d'autant plus utile qu'elle étoit alors privée de tous

* On peut voir ce que M. du Foſſé dit à ce ſujet dans ſes Memoires ſur l'Hiſtoire generale de Port-Royal, pp. 399. & 400.

les ſecours du dehors auxquels elle ſuppléoit.

Voici quelques-unes de ſes Lettres au ſujet de M. de Pomponne, pour ſervir d'exemple de ce qui a été dit ci-deſſus: mais elle en a écrit pluſieurs autres ſur le même ſujet, qu'il ſeroit bon de recueïllir.

Madame Perier ancienne amie de Port-Royal ayant fait des complimens à la Mere Angelique de S. Jean ſur l'élevation de M. de Pomponne, elle lui repondit en ces termes dans une Lettre du 18. Octobre 1671.

„ Je ne ſuis pas contente, ma très chere „ Sœur, de ce que vous temoignez avoir „ eu une parfaite joie d'une nouvelle qui af„ ſurément auroit du vous donner une très „ grande crainte du peril où va être expo„ ſé un de vos veritables amis. Je ne com„ prends pas comment votre affection vous „ permet d'agir ſi differemment qu'autre„ fois. Je vous ai vue dans la plus grande „ inquietude du monde pour Monſieur vo„ tre fils, quand il étoit queſtion de l'enga„ ger dans une charge qui lui étoit heredi„ taire *; & aujourd'hui vous voulez que „ ce ſoit votre amitié même qui vous cau„ ſe tant de joie à cauſe de la charge que le „ Roi vient de donner à M. de Pomponne, „ quoiqu'il n'y en ait gueres de plus impor„ tante & où il ſoit plus difficile de rendre „ également à Dieu & à Ceſar ce qui eſt du à „ l'un & à l'autre, & de ne partager ſon „ cœur par aucun interêt humain. Eſt-ce „ que vous deſirez un Royaume éternel à vos

* La charge de Conſeiller en la Cour des Aides de Clermont en Auvergne.

„ vos enfans, & que vous vous contentez VIII. REL.
„ d'une fortune temporelle pour vos amis?
„ Cela ne ſeroit pas juſte, & vous auriez
„ deux balances. Peſez donc, s'il vous
„ plaît, mon frere dans la même où vous
„ peſiez Monſieur votre fils; car vos ſenti-
„ mens ſur ſon ſujet étoient parfaitement
„ chretiens & établis ſur des maximes qui
„ ne changent point, & qui ſont les mê-
„ mes aujourd'hui qu'elles étoient dans ce
„ tems-là.

„ Pour moi, ma très chere Sœur, je
„ vous avoue que je ſuis penetrée de cet é-
„ venement, & que quand je penſe que ſe-
„ lon l'expreſſion de la verité même il eſt
„ auſſi impoſſible que mon frere ſe ſauve
„ dans l'emploi qu'il va avoir, qu'il eſt im-
„ poſſible de faire paſſer un chameau par le
„ trou d'une éguille, la joie que tout le
„ monde temoigne ne me guerit point de
„ ma douleur; & je voudrois au contraire
„ que ſes amis ſe miſſent plutôt en peine
„ d'obtenir ce grand miracle qui n'eſt pas
„ impoſſible à Dieu, quoiqu'humainement
„ parlant il ſoit impoſſible de demeurer hum-
„ ble dans l'élevation, pauvre dans l'abon-
„ dance, & diſciple de la croix de Jeſus-
„ Chriſt parmi le monde & les delices. C'eſt
„ de quoi il s'agit ici. Car pour la probité, la
„ fidelité, le deſintereſſement & l'honneur
„ dans la conduite des affaires, cela peut
„ bien faire un homme d'Etat, mais non un
„ Chretien; & il n'y a que cette derniere
„ qualité à deſirer pour ceux que nous ai-
„ mons, &c. "

Repondant encore dans le même tems à

VIII. Rel. Mademoiſelle Perier l'aînée (Jacqueline *) qui en lui écrivant pour quelque affaire lui avoit dit un mot du même évenement, elle lui dit: „ C'eſt toujours avec beaucoup de „ joie, ma très chere Sœur, que nous re- „ cevons de vos nouvelles, & ſi nos occu- „ pations nous laiſſoient plus de loiſir, nous „ aurions la conſolation de nous pouvoir en- „ tretenir plus ſouvent, puiſque nous vous „ regardons toujours du nombre de nos „ Sœurs, & que la diſtance de nos pays n'é- „ loigne pas des perſonnes que Dieu avoit „ réunies, & qui vivent dans les mêmes ſen- „ timens de pieté & d'amour pour lui. Je „ n'aurois qu'un ſeul reproche à vous faire „ ſur l'évenement particulier dont vous me „ parlez, & où vous regardez un peu trop „ humainement ce qui vient d'arriver à mon „ frere.

„ Car la foi y doit faire voir plutôt des „ ſujets de crainte que de joie, n'y ayant „ rien de plus rare, comme je m'aſſure que „ vous en êtes perſuadée, que de ne pas „ partager ſon cœur entre Dieu & le mon- „ de, quand on ſe voit élevé dans ces pla- „ ces qui ſont encore plus ruineuſes pour „ le ſalut qu'elles ne ſont hautes pour la for- „ tune du monde. Toute perſonne que „ Dieu a éclairé de ſa grace comme vous, „ & qui voit la neceſſité qu'il y a d'être „ éloi-

* Elle avoit été élevée à Port-Royal avec avec Mademoiſelle ſa ſœur (Marguerite qui a été guerie miraculeuſement) & elle s'y ſeroit faite Religieuſe ſi elle n'avoit été obligée d'en ſortir à cauſe de la perſecution en 1661.

„ éloigné le plus que l'on peut des perſon- VIII. Rel.
„ nes & des affaires du ſiecle pour l'être
„ auſſi de ſes maximes, doit juſtement avoir
„ de la compaſſion pour ceux qu'elle voit
„ qui ſe vont noyer dans ce torrent, ſi
„ Dieu ne les delivre par un miracle plus
„ grand que celui qu'il fit quand il diviſa la
„ mer pour donner paſſage à ſon peuple qui
„ s'enfuyoit de l'Egypte.

„ Je m'aſſure que dans le fonds de l'ame
„ vous avez ces ſentimens, mais vous avez
„ parlé le langage des autres par des vûes
„ qui ne vous font enviſager que les avanta-
„ ges qu'on eſpere de la conduite d'une per-
„ ſonne à qui votre affection vous fait at-
„ tribuer quelque capacité & quelque ver-
„ tu. Suppléez au moins par vos prieres
„ ce que vous n'avez pas eu aſſez de pitié
„ de ſa condition, que je trouve fort à
„ plaindre, &c. "

Quand M. de Pomponne fut diſgracié & remercié de ſes ſervices la Mere Angelique de S. Jean n'en fut point affligé : elle en temoigna au contraire de la joie. Madame la Ducheſſe de la Feuillade, qui avoit autrefois demeuré à Port-Royal (ſous le nom de Mademoiſelle de Roannès) lui ayant écrit à ce ſujet en entrant dans ſes vûes, elle lui fit la reponſe ſuivante.

„ L'honneur que vous me faites, Ma-
„ dame, me donne une double conſolation,
„ puiſque les vûes que vous temoignez avoir
„ ſur la diſgrace de mon frere, montrent que
„ vous ſavez bien juger du monde & que
„ vous vous ſoutenez dans vos peines (&
„ vos maladies) par cette penſée que Dieu

VIII. Rel. „ afflige par miſericorde ceux qu'il ne veut
„ pas perdre, & que s'il n'accorde que des
„ maux aux perſonnes qui ne lui demandent
„ que des biens pour ceux qu'ils aiment le
„ plus, c'eſt une marque que ces maux mê-
„ mes ſont de vrais avantages, & que Dieu
„ qui juge mieux des choſes que nous, les
„ rend plus utiles à ceux à qu'il les envoie,
„ que ne leur auroient été ou la ſanté ou la
„ faveur & les biens que ſa providence leur
„ fait perdre. Je ſuis ſi convaincue, Ma-
„ dame, de cette verité que je n'ai pu du
„ tout regretter ce qui vient d'arriver à mon
„ frere, quoique je compatiſſe à la peine
„ qu'il en ſouffrira juſqu'à ce que Dieu l'ait
„ convaincu par l'experience de cette ma-
„ xime ſi ſolide & ſi veritable. *

„ La fauſſe vertu eſt encore plus vaine
„ que les faux biens. Dieu nous fait grace
„ quand il nous laiſſe ſentir notre foibleſſe,
„ pour nous donner lieu de recourir à lui
„ qui eſt notre force, avec une veritable
„ perſuaſion de notre indigence. Car on ne
„ paſſe point de la force humaine à la force
„ chretienne ſans un milieu. Il faut que
„ Dieu nous ôte notre propre eſprit & nous
„ reduiſe dans notre propre pouſſiere; &
„ lorſque nous ſommes rentrés dans ce neant,
„ il envoie ſon eſprit pour nous créer dans
„ un

* Le Roi retablit M. de Pomponne en 1691. & l'on voit par la Lettre CCCCLXXXIV. de M. Arnauld que ce Miniſtre temoigna ſur cela les *ſentimens les plus chretiens*, & que rien *n'étoit plus édifiant que la maniere ſainte & pieuſe avec laquelle il reçut ce que Dieu permettoit qui lui arrivât.*

„ un nouvel être, & il renouvelle toute le VIII. Rel.
„ face de la terre, &c. ”

---

§. 3.

Relation de la maladie & de la mort de la Mere Angelique de S. Jean. Par une Religieuſe de Port-Royal.

JE ſouhaitrois pouvoir ſatisfaire à ce que vous avez deſiré de nous, & vous repreſenter les diſpoſitions ſaintes dans leſquelles notre chere Mere eſt allée à Dieu & a conſommé ſon dernier ſacrifice. Mais je ſuis obligée d'avouer que je m'en trouve entierement incapable, & que l'idée même que j'en ai conçue eſt ſi fort au deſſus de ce que j'en pourrai exprimer, que les paroles dont je pourrois me ſervir pour repreſenter la ſainteté qui nous a paru en elle, ſeront aſſurément plus foibles que ce que nous avons vu & que nous demandons à Dieu qui paſſe de notre memoire dans nos actions, afin que nous puiſſions dire avec l'Apôtre S. Jean: *Quæ manus noſtræ contrectaverunt*, „ ce que nos mains ont touché, &c.

Je n'entreprendrai donc que de vous faire un ſimple recit de ce qui s'eſt paſſé dans la derniere malade de cette chere & incomparable Mere. Elle en fut attaquée le 24. Janvier à Vêpres. Elle avoit paſſé la journée à ſon ordinaire dans l'exercice de ſa charge, ayant été à Matines comme elle faiſoit tous les jours, & s'étant occupée à ſatisfaire à tous ſes devoirs; entre autres elle avoit

quoiqu'elle ſentît en même tems beaucoup VIII. REL.
de compaſſion de la peine où la Communauté ſe trouveroit de la perdre avant la fin de ſon triennal. Mais comme elle eſperoit que ſi Dieu l'appelloit à lui, il en prendroit ſoin, elle ne penſoit qu'à lui rendre graces dans l'attente de ce bonheur.

Elle en donna une grande preuve par les paroles qu'elle dit à une Sœur qui vouloit lui ôter ſon voile pour l'aider à ſe mettre au lit. *Laiſſez moi*, dit-elle, *le rendre à Dieu qui me l'a donné, il y a quarante ans à tel jour que demain. Lorſque l'on tombe dans une grande maladie, comme on ne ſait point ſi on en relevera, il faut commencer par ſe preparer à rendre ſon voile à celui qui nous l'a donné.* Elle dit enſuite le *Te Deum* tout entier ſans s'interrompre, quoiqu'on la priât de finir, parce que le froid & la douleur qui la ſaiſiſſoient augmentoient de plus en plus. Elle fut plus perſuadée dans ce moment que cette maladie ſeroit mortelle qu'elle ne la parut dans la ſuite. Car nous diſant que ſon mal n'étoit qu'au côté gau-
„ che, elle ajouta : Mais il y a de fauſſes pleu-
„ reſies qui vont encore plus vîte que les au-
„ tres ; il faut s'attendre à tout ce qu'il plaira
„ à Dieu. " Et comme elle vit la conſternation où nous étions, elle nous dit : *Je ſouffrirai, & ce ne ſera que dans le corps ; mais pour vous, vous ſouffrirez dans l'eſprit. Cependant il faut ſe ſoumettre à Dieu, ſes ordres ſont toujours adorables quels qu'ils puiſſens être. Il faut le laiſſer faire, & lui obéir.* DOMINUS EST. Et ſe mettant au lit elle dit : *Mes Enfans n'oublions pas de*

VIII. Rel. *chanter le cantique de l'agneau, & de le benir quoi qui arrive.*

La violence de la douleur qui la preſſoit, ſe modera quand le friſſon fut paſſé, & il dura quatre heures. Elle entra enſuite dans l'aſſoupiſſement & y fut tout le jour ſuivant, juſqu'à ce qu'elle commença à ſentir le redoublement du troiſieme jour qui fut le Mercredi à deux heures après midi. Elle ſouffrit beaucoup depuis cette heure juſqu'au Jeudi matin, du mal de côté, & comme la fievre ne diminuoit point du tout & qu'il y avoit à craindre que la poitrine ne s'engageât, le Medecin (M. Hamon) dit qu'il ne falloit point differer de lui donner les ſaints Sacremens. Elle s'y diſpoſa avec ſa pieté ordinaire, & ſe tint pluſieurs heures en ſilence dans un grand recueillement, ayant demandé qu'on ne l'interrompît point. Elle ſe confeſſa ſur les dix heures du matin à M. Euſtace. Enſuite elle ſe fit lire les Pſeaumes, *In te Domine ſperavi*, & *Deus, Deus meus reſpice in me.* Ma Sœur Angelique Thereſe (ſa ſœur) lui dit qu'elle vouloit eſperer que Dieu auroit pitié de nous puiſqu'il étoit un bon Pere, & qu'elle mettoit toute ſa confiance en ſa miſericorde. Une autre ajouta enſuite qu'une perſonne de pieté lui avoit fait remarquer deux verſets de ce Pſeaume: *Ad te clamaverunt &c. Salvi facti ſunt &c.* Sur cela notre Mere dit: ajoutez les deux ſuivants, *Ego ſum vermis, &c. Omnes videntes, &c.* Et en étant toute penetrée: *Que cela eſt beau*, dit-elle, *cela eſt admirable. Les Prophetes ont été exaucés & Jeſus-Chriſt ne l'a point été.*

Quand

Quand le Confeſſeur eut apporté le ſaint Viatique & les ſaintes huiles, & qu'il eut commencé à dire les prieres accoutumées, notre Mere voulant faire des excuſes à la Communauté avant que de recevoir les ſaintes huiles, la Mere Prieure qui s'en apperçut, la ſupplia avec larmes de n'y pas penſer, & elle engagea le Confeſſeur à s'y oppoſer. Mais notre Mere lui repondit: *Monſieur, je le puis & je le dois*; & s'adreſſant à la Communauté: *Mes Sœurs*, dit-elle, *je vous demande très-humblement pardon des fautes que j'ai faites dans l'adminiſtration de la charge. J'ai toujours été perſuadée qu'elle étoit au deſſus de mes forces, & j'en ai extrêmement apprehendé le poids; mais je ſuis obligée de vous remercier en même-tems de ce que par votre docilité, votre amitié & votre bonté, vous avez contribué à en diminuer la peſanteur. Je ſai neanmoins que les fautes que j'y ai faites ſont en très grand nombre; & n'ayant pas aſſez de larmes pour les laver, j'eſpere que celles que la charité vous fait repandre ſur moi m'aideront à les purifier.* Comme le Confeſſeur ſortoit elle lui dit: *Je vous ſupplie, Monſieur, de vouloir aſſurer tous nos amis de ma parfaite reconnoiſſance, de les ſupplier de m'aider par leurs prieres, & d'être perſuadés que ſi Dieu me fait miſericorde, comme je l'eſpere, je n'oublierai pas ce que je leur dois devant lui.* VIII. Rel.

Quand on ſe fut retiré, elle pria qu'on n'interrompît point ſa priere, mais ſentant peu à peu que la grandeur de ſa fievre lui ôtoit la liberté de penſer à ce qu'elle ſou-

VIII. Rel. haitoit, elle demanda qu'on lui lût le Pſeaume: *Benedic anima mea Domino*, &c. Son redoublement vint ſur le ſoir, ſon mal de côté s'augmenta, & elle dit même qu'il montoit juſqu'à l'épaule, ce qui la rendoit douloureuſe à l'exterieur. Sa poitrine s'engageoit de plus en plus, & on s'en appercevoit par le râle qui devenoit frequent. Il eſt vrai cependant qu'elle n'étoit pas encore fort perſuadée qu'elle dût mourir de ce mal; & comme on lui demandoit ce qu'elle en penſoit, elle repondit: „Je ne ſens pas encore la mort, mais je m'en rapporte à ce „ que l'on en juge. Comme je ne me ſuis „ jamais trouvée à cette extrémité, je ne „ ſai juſqu'où le mal doit aller pour mourir. Cela nous ſurprenoit parce que dans ſes autres maladies, elle avoit coutume de ſe perſuader aiſément qu'il pouvoit y avoir du peril: mais on peut bien dire qu'elle n'avoit pas dans celle-ci la liberté de ſon eſprit toute entiere, & qu'elle ne lui fut rendue que lorſque ſa poitrine devint tout à fait engagée, qui fut la veille de ſa mort au ſoir.

Dieu nous a voulu priver de la conſolation que nous aurions eue de recevoir encore les ſaintes inſtructions qu'elle avoit accoutumé de nous donner avec tant de charité. Car elle ſe trouva dans une grande impuiſſance de parler. Il faut remarquer neanmoins que dans ce tems elle n'étoit deja plus de ce monde, comme elle le diſoit elle-même, en s'étonnant de ce qu'elle ne pouvoit lier ſes penſées ni faire aucunes reflexions. Mais la vertu dont elle étoit remplie, ſurvivoit en elle à toutes ſes autres facultés. Et cela

cela ſe remarqua principalement en deux oc- VIII. REL.
cuſions ce même jour, veille de ſa mort. La premiere fut qu'on lui apprit ſans y penſer la mort ſubite d'un jeune homme qui s'étoit retiré ici autrefois pour y ſervir Dieu, & qui depuis quelques années étoit rentré dans le monde. Elle en fut ſi vivement touchée qu'elle penſa perdre tout d'un coup la reſpiration ; & elle s'écria en diſant : *Ah ! mon Dieu, que me dites vous ? la terrible & affligeante nouvelle.* On lui voulut dire quelques paroles pour l'empêcher de s'affliger ſi vivement ; mais elle ne put recevoir de conſolation. *C'eſt ſon ame*, diſoit-elle, *que je regrette. Eh ! mon Dieu, que devient-on, quand on meurt en cet état ?* Elle demeura ſi penetrée de cette douleur qu'elle en parla encore pluſieurs fois avec le même ſentiment.

La ſeconde rencontre eſt toute oppoſée à celle-là, & paroîtroit encore plus contraire à la diſpoſition d'une perſonne qui eſt dans la ſouffrance, ſi la foi & la charité qui avoient accoutumé de ſurmonter en elle les ſentimens de la nature, ne l'avoient animé pour la faire parler. Ce fut au ſujet d'un Gentilhomme frere d'une de nos Sœurs qui avoit été élevé ici autrefois, & qui depuis pluſieurs années étoit engagé dans le monde où il étoit employé à l'education d'un jeune Prince. La ſœur de ce Gentilhomme s'approchant d'elle ſeulement pour la voir, parce qu'elle n'oſoit la faire parler, notre Mere la prevint & lui dit : *En quelque état de douleur que l'on ſoit, il n'y a pas moyen de s'empêcher d'avoir une joie ſenſible quand on penſe à Monſieur votre frere. Qu'il eſt heureux*

VIII Rei. *d'être dans les ſentimens où Dieu le met ? Il faut prier qu'il les lui conſerve.* Elle promit enſuite de s'en ſouvenir, & demeura occupée de cette penſée, de ſorte que quelque tems après, ſans qu'on lui en parlât, elle dit d'elle-même: „ On voit aſſez de perſonnes „ qui ayant eu une bonne éducation & s'e- „ tant après laiſſé emporter par le monde, „ penſent dans la ſuite à revenir à Dieu, „ mais la plûpart y contractent de ſi gran- „ des tenebres qu'elles ne reviennent qu'à „ demi & d'une maniere très imparfaite. „ Quand Dieu leur inſpire de tout quitter „ & de ſe ſeparer entierement du monde & „ des occaſions de l'offenſer, c'eſt alors „ qu'il y a bien des actions de graces à ren- „ dre à Dieu pour eux, car on peut s'aſſu- „ rer que leur retour ſera parfait. ”

La même Sœur lui ayant dit qu'elle s'offroit à Dieu de tout ſon cœur pour mourir à ſa place, elle repondit: *Que l'union de la charité que Dieu inſpire eſt admirable, les amitiés du monde n'approchent point de cela!* Elle n'avoit point penſé juſqu'à ce jour 28. Janvier, que cette maladie la dût conduire à la mort, ſelon que nous l'avons deja remarqué ; & la compaſſion qu'elle avoit pour nous, la portoit à ſe rendre avec bonté à ce que l'on deſiroit pour ſa gueriſon. Dans cette vûe elle avoit temoigné vouloir bien uſer d'un certain breuvage, qu'on pretend être un remede ſouverain pour la pleureſie. On le lui donna à la fin du quatrieme jour de ſa maladie & lorſque le Medecin commençoit à n'en plus eſperer, parce que la poitrine s'engageoit de plus en plus & que l'oppreſſion

&

& le râle augmentoient beaucoup. Elle crut qu'elle pourroit être ſoulagée par ce remede, mais ſur les onze heures du matin, voyant que le temps qu'il auroit du faire ſon effet étoit paſſé & que le mal augmentoit toujours, elle comprit que la mort s'approchoit. VIII. REL.

Elle nous dit alors ſans qu'il parût le moindre changement dans ſa diſpoſition, & avec ſa paix ordinaire: „ J'admire comme on va „ vîte, & comme on tourne à la mort en „ peu de temps. Ne remarquez-vous pas „ ce changement de ma voix qui n'eſt plus „ elle-même, & que j'ai tant de peine à me „ faire entendre. Je n'ai jamais ſenti une „ ſi grande douleur que celle que j'ai à la „ poitrine. Il faut benir Dieu & attendre „ ce qu'il lui plaira. " Elle demeura enſuite dans le ſilence & dans un grand recueillement. Quelque temps après elle dit: „ Qu'on „ ne me parle plus, je vous prie, d'aucune „ affaire, & qu'on me laiſſe penſer à Dieu. „ C'eſt le moins qu'on puiſſe faire quand „ on va à lui de ſe des'occuper de toute autre „ choſe & de ſe tenir toujours en ſa preſence. " En effet elle ne fit plus que cela, & ſa tête étant devenue tout à fait libre, on la voyoit ſans ceſſe prier, dès que l'on ceſſoit de lui parler. Elle étoit émue de nos larmes; & ſa tendreſſe naturelle la faiſoit ſouffrir auſſi bien que la charité, en voyant notre deſolation: neanmoins elle ne voulut point ſe laiſſer dominer par cette penſée.

Elle s'étoit deja élevée par la foi dans le ſein de Dieu, & c'eſt où elle s'efforçoit de nous attirer en nous exhortant, comme elle

fit

VIII. Rel. fit pluſieurs fois en ce jour, à la confiance. „ Ayez ſur tout, nous diſoit-elle, une grande confiance en Dieu. Il ne vous ſauroit „ rien arriver de fâcheux, tant que vous „ eſpererez en lui; il n'y a que cela à faire. „ Plus ce que vous lui demandez eſt neceſſaire, & plus vous devez vous aſſurer „ qu'il vous l'accordera; car le Pere celeſte „ donne toujours ce qui eſt neceſſaire." Elle avoit une extrême difficulté à parler & elle étoit mortifiée de ce que cela l'empêchoit de ſatisfaire à ce que la charité lui inſpiroit pour les perſonnes qu'elle alloit quitter, & pour qui ſa tendreſſe & ſa bonté augmentoient de plus en plus. Elle le temoignoit en diſant ſouvent: „ Je ne ſai d'où vient cette impuiſſance: avoir tant de choſes à dire & ne pouvoir ſe faire entendre! Il faut „ ſe ſoumettre à Dieu. Peut-être que j'ai „ trop parlé en ma vie, & qu'il m'en ôte „ la liberté à l'heure de la mort pour en faire penitence."

Elle ſouffroit beaucoup de cette douleur d'épaule qui étoit ſenſible à l'exterieur. On lui demanda ſi elle ne ſouhaitoit point qu'on la ſoulevât un peu pour changer de poſture. Elle repondit: „ Non; car celle où je ſuis „ n'eſt pas tout à fait inſupportable, quoique „ je ſois mal à mon aiſe. Il ſuffit pour n'en „ pas changer, que je puiſſe durer; mais „ quand je crains que la patience ne me manque, je prie que l'on eſſaie de me ſoulager." Elle avoit refuſé pluſieurs fois la même choſe, & il y a ſujet de croire que c'étoit par le même principe. Car elle avoit fortement gravé dans ſon cœur l'amour de la croix,

&

& elle nous excitoit ſouvent à être fidelles à la mortification dans les petites choſes & en ce qui paroît le moins, ſe ſouvenant toujours de cette maxime de M. de S. Cyran: *qu'il faut prendre garde de ne point ſatisfaire deux ſens à la fois.* VIII. REL.

Le ſoir après Complies elle apperçut une des filles qui ſert Mademoiſelle de Vertus, & la chargea de lui temoigner l'eſtime & la reconnoiſſance qu'elle avoit de l'amitié dont il lui a plu de l'honorer; à quoi elle ajouta: „Je reſſens la peine qu'elle a de ne „ne pouvoir venir ici, & je vois bien ce „que lui coûtera cette ſeparation, mais il „faut qu'elle ſe ſoumette à Dieu qui de„mande cela d'elle, & qu'elle l'offre com„me la concluſion de ſa penitence." Le même ſoir la Mere Prieure ayant fait aſſembler une partie de la Communauté ſupplia notre Mere de vouloir donner ſa benediction pour celles qui étoient preſentes. Elle leva les yeux au ciel & joignant les mains elle dit aſſez intelligiblement ces paroles du Cantique des Cantiques: *Adjuro vos, filiæ Jeruſalem, ne ſuſcitetis neque evigilare faciatis dilectam, donec ipſa velit.* La Mere Prieure lui dit: „Ma chere Mere, vous ne „parlez que pour vous-même & dans le „deſir que vous avez de vous aller repoſer „en Dieu: vous ne croyez pas que nous „nous oppoſions à votre bonheur. Mais ayez „je vous ſupplie compaſſion de toutes vos Fil„les, & dites-nous au moins quelques paro„les de conſolation & d'inſtruction." Elle ne repondit à cela que par ces autres paroles du même Cantique des Cantiques: *Læva*

ejus

VIII.Rel. *ejus ſub capite meo & dextera illius amplexabitur me.* La Mere Prieure lui repreſenta encore que c'étoit elle qui alloit jouir de l'avantage de ces ſaints embraſſemens, mais que pour nous nous demeurions privées de conſolation. Elle voulut dire que toute la vie preſente ſe doit paſſer dans cet embraſſement de la gauche, mais la voix lui manqua entierement, & elle ne put ſe faire entendre. Neanmoins un peu après les inſtances que lui fit la Mere Prieure, elle prononça en partie ces paroles de l'Office; *Spiritus Sancti gratia illuminet ſenſus & corda noſtra.*

M. Hamon qui étoit preſent & M. Dodart auſſi, qui venoit d'arriver, la vouloient empêcher de s'efforcer de parler; mais elle dit que n'ayant plus que quelques momens, elle n'avoit plus rien à menager. Elle pria M. Dodart de ſe vouloir charger de rendre des temoignages d'affection pour elle à nos amis; & elle ajouta avec tendreſſe: *Recommandez-leur, je vous prie, cette pauvre Communauté.* Elle demanda enſuite Madame de Fontpertuis. On lui dit qu'elle étoit allée apprendre de ſes nouvelles à Mademoiſelle de Vertus. Elle repartit: „ De peur que „ je ne puiſſe plus parler dites lui, je vous „ prie, que ma derniere penſée ou plutôt „ ma derniere parole ſur ſon ſujet c'eſt: „ *Sanctus, ſanctus, ſanctus, Dominus Deus* „ *ſabaoth.* J'ai été frappée de ces paroles „ & je la prie de les conſiderer. Il ne faut „ plus penſer qu'à la grandeur de Dieu, à „ ſa ſainteté, à ſon éternité." Elle dit quelque tems après à la Mere Prieure; *Je ne m'oc-*

m'occupe plus que de l'éternité & de la ſain- VIII. REL.
teté de Dieu : je n'ai que cela dans l'eſprit.
Elle parla encore de la même choſe à Madame de Fontpertuis, & lui dit de plus que Dieu la vouloit rendre une femme forte par l'épreuve où il la faiſoit paſſer en la ſeparant d'elle. Sur quoi elle lui promit de demander beaucoup à Dieu qu'il la ſoutînt dans cette affliction, dont elle étoit ſi vivement penetrée.

Elle ſouffroit extrêmement, mais ſans ſe plaindre ni faire comoître le mal qu'elle ſentoit. Quand on la preſſa de l'avouer, elle dit ſeulement qu'on ne pouvoit s'imaginer combien il étoit *penible de ſe ſentir étouffer & perdre la vie.* On paſſa toute la nuit à dire des prieres auprès d'elle, & elle y avoit une attention toute particuliere, élevant ſes yeux au ciel d'une maniere qui inſpiroit de la pieté à toutes celles qui la voyoient. Sur tout elle adoroit ſouvent Jeſus-Chriſt crucifié, & portoit elle-même ſon crucifix à ſa bouche pour baiſer chacune des playes. Après cela elle baiſoit encore le bas de la croix, à l'endroit de la tête du mort : c'étoit une devotion qu'elle pratiquoit depuis pluſieurs années. Lorſqu'elle avoit adoré les plaies de Notre Seigneur & ſa ſainte mort, elle adoroit encore l'arrêt particulier qu'il avoit prononcé pour ſa propre mort, & s'y ſoumettoit par avance.

La Mere Prieure fit aſſembler les Sœurs après Matines, voyant bien qu'elle entroit en agonie, quoique ſon poulx fut encore aſſez fort pour durer pluſieurs heures. Elle lui demanda de nouveau avec larmes ſa be-

ne-

VIII. Rel. nediction pour toute la Communauté, car elle n'avoit pas encore levé la main pour la donner. Elle le fit alors, & comme elle ne pouvoit plus proferer aucune parole, elle ſe fit apporter un Pſeautier qu'elle ouvrit elle-même & marqua l'endroit où elle s'arrêtoit: c'étoit le Pſeaume, *Quam bonus Iſrael Deus*. Elle tira dans le même Livre pour pluſieurs perſonnes qu'on lui nommoit les unes après les autres, & elle rencontra pour la Mere Prieure le dernier verſet du Pſeaume *Attendite*, *Elegit David ſervum ſuum, &c.* Surquoi elle fit aſſez entendre par des ſignes, que Dieu lui marquoit par là ſon élection future. On fit entrer M. Euſtace ſon Confeſſeur ſur les quatre heures du matin; & elle temoigna en avoir de la conſolation. Comme il alloit dire les prieres de l'agonie & entre autre celle qui commence par ces mots, *proficiſcere anima chriſtiana*, on eut de la peine qu'il les dit ſi-tôt. Il voulut donc ceſſer, mais elle l'obligea de continuer, & tourna elle-même le Livre qu'il alloit fermer. Elle avoit une ſi grande attention à ces prieres, qu'elle faiſoit des ſignes de croix toutes les fois qu'il y en a de marqués dans le Rituel.

On ne peut repreſenter qu'elle étoit la paix, la douceur, la tranquillité & la joie qui paroiſſoient ſur ſon viſage, qui ne changea point juſqu'au dernier ſoupir. La pieté qui avoit éclatté dans toutes ſes actions, ſe ſignala dans ſes dernieres momens. Elle ne perdit point l'attention à Dieu, & on la voyoit ſans ceſſe remuer les levres pour prier, ſoit qu'on recitât des Pſeaumes ou qu'on s'in-

ter-

terrompît. Elle ne ceſſoit que lorſque le Confeſſeur lui parloit, donnant des marques de l'attention qu'elle avoit à l'écouter. M. de Luzanci ſon frere, arriva de Pomponne comme elle alloit expirer : on le lui dit, & elle en temoigna de la joie par ſignes. Son agonie qui avoit commencé dès la nuit de ce jour 29. Janvier, dura juſqu'a une heure & demie après-midi. Elle eut de la connoiſſance juſqu'aux derniers momens, & elle offrit à Dieu le ſacrifice de ſa vie d'une maniere ſi ſainte, ſi remplie de pieté, d'onction & de joie, que les torrens de larmes que verſoient ſes Filles ne furent point capables d'apporter la moindre alteration à ſa tranquillité & à ſa paix. VIII. Rel.

Elle étoit âgée de cinquante neuf ans. Il y en avoit quarante qu'elle avoit fait Profeſſion, & elle avoit demeuré dans ce Monaſtere depuis l'âge de ſix ans. Elle nous a laiſſées comblées de douleur & de regret de n'avoir pas merité de la poſſeder davantage, humiliées d'avoir ſi peu profité des ſaintes inſtructions qu'elles nous a données, & remplies du deſir de la faire revivre éternellement dans notre Communauté par le ſoin que nous aurons de ſuivre ſes exemples & de pratiquer toutes les vertus qu'elle nous a enſeignées.

Nous ne doutons point que nos amis qui ont de la charité pour nous, ne nous plaignent d'avoir fait une perte ſi incomprehenſible. Nous les ſupplions d'avoir compaſſion de notre douleur, de nous aider par leurs prieres à ſoutenir le poids de deux des plus grandes afflictions qui nous pouvoient

VIII. Rel. voient jamais arriver, de perdre preſque en même tems notre Pere & notre Mere. Il ne nous reſte qu'à nous humilier ſous la puiſſante main qui nous frappe. Nous reconnoiſſons que c'eſt avec juſtice que Dieu nous traite ſi ſeverement, & qu'il comble la meſure de nos deſolations autant qu'il avoit fait celle des conſolations & des biens dont il nous avoit gratifiées. Tout ce que nous lui demandons eſt qu'il nous faſſe la grace d'accomplir avec amour la penitence qu'il nous impoſe par de ſi rudes privations, & de chercher en lui ſeul la conſolation que nous ne pouvons plus trouver ſur la terre.

---

§. 4.

Eloge de la Mere Angelique de S. Jean ARNAULD **. Par M. l'Abbé* DUGUET; *ſur les Memoires de M. Arnauld le Docteur, qui le pria de dreſſer cet éloge.*

LA Reverende Mere Angelique de S. Jean Arnauld ſeconde fille de M. Arnauld

* Cette Piece ſe trouve inſerée dans le Necrologe de Port-Royal dont les Religieuſes avoient peut-être prié M. Arnauld de leur envoyer quelque choſe au ſujet de leur Mere. Elle a auſſi été imprimée parmi les Lettres de M. Duguet, Tome VI. p. 264. mais on n'y a point mis le nom de la Mere Angelique de S. Jean ni celui de Port-Royal.

nauld d'Andilly, eut le bonheur d'entrer à VIII. REL. Port-Royal dès l'âge de ſix ans; elle y fut formée à la pieté par les ſoins de la Mere Marie Angelique & de la Mere Agnès ſes illuſtres tantes. Comme elle réuniſſoit en ſa perſonne leurs qualités naturelles, elle réunit auſſi leurs vertus; & ces deux ames ſi éclairées voyoient en elle de ſi grands talens & une grace ſi éminente, que dès les premieres années de ſa Profeſſion elles la jugeoient digne de remplir leur place, & s'eſtimoient heureuſes de ce que le bien qu'elles avoient tâché d'établir ſeroit un jour dignement maintenu par ſon zele & par ſon exemple.

Quoiqu'elle eût quitté le monde avant que de le connoître, elle comprit neanmoins parfaitement par la lumiere que Dieu lui donna & par la triſte experience des autres, de quels perils elle avoit été preſervée; & la reconnoiſſance qu'elle en eut, augmenta juſqu'à ſa mort. Elle crut que Dieu lui avoit pardonné toutes les fautes qu'il l'avoit empêchée de commettre, & elle fut auſſi humble que ſi elle les avoit commiſes en effet.

Elle eſtima infiniment le bonheur de pouvoir être toute à Dieu & de n'avoir point le cœur partagé. Cette parole que S. Auguſtin dit aux Vierges, qu'il ne leur eſt pas permis d'aimer Jeſus-Chriſt avec meſure, puiſque leur eſprit eſt libre de tout autre ſoin, & que leur cœur eſt delivré de la dure neceſſité d'aimer autre choſe que lui, la tranſportoit d'une ſainte joie. Mais cette joie étoit mêlée d'une vive crainte de ne

pas

VIII. Rel. pas remplir tous les devoirs d'un état ſi élevé; & dans les inſtructions qu'elle donnoit aux Novices, dont elle a eu la conduite pendant vingt années, elle leur repreſentoit ſouvent que tout doit être digne de Dieu dans une vierge qui lui eſt conſacrée: qu'il arrive quelquefois qu'après avoir renoncé à des attachemens legitimes, on en ſubſtitue d'inutiles & de dangereux: qu'on s'aime avec autant de peril qu'il y en auroit à aimer le monde: qu'il faut éteindre toutes les paſſions, de peur qu'elles ne revivent toutes: que les diſtractions des autres ſont des infidelités dans une vierge: que c'eſt inutilement qu'on ſe detache de bien des choſes, ſi l'on ne met Jeſus-Chriſt à leur place; & qu'en un mot, il n'y a que la charité qui ſoit la virginité du cœur, ſelon S. Auguſtin, & que le throne de la charité doit être l'humilité.

Elle ne mettoit point de bornes à ſes obligations, parce qu'elle n'en mettoit point à la miſericorde de Dieu. Comme elle étoit perſuadée que le moindre bien lui étoit impoſſible ſans ſa grace, elle croyoit au contraire que tout lui ſeroit facile avec ſon ſecours. Elle trouvoit un vrai orgueil à ſe croire capable de peu, parce que cette confiance eſt humaine; & une fauſſe humilité à ſe croire incapable d'une plus grande perfection, parce que cette defiance eſt injurieuſe à Jeſus-Chriſt. Elle étoit convaincue que c'étoit la timidité & le manque de foi qui limitoit les graces en reſſerrant trop le cœur, & qu'au lieu d'une vie languiſſante & foible, on feroit des prodiges, ſi l'on

l'on oſoit tout eſperer d'un Dieu qui fait tout VIII. REL.
avec une égale facilité. Enfin elle avoit pour maxime que les devoirs exterieurs ont des bornes, mais que les vertus interieures n'en ont point, & que notre juſtice conſiſte à ſoupirer de ce qu'elle eſt ici toujours imparfaite

On auroit dit neanmoins qu'elle eût porté le même jugement des exercices de la penitence, tant ſes auſterités étoient grandes, malgré la foibleſſe de ſon corps & malgré ſon innocence. Mais elle vouloit ſe rendre tout à fait independante des ſens, en les accoutumant à ſe priver de tout. Elle diſoit que les ſaints faiſoient peu d'état de la virginité, ſi elle n'étoit accompagnée de la mortification & des larmes: que le ſacrifice eſt imparfait, ſi la penitence n'immole le corps en même tems que la charité doit ſacrifier le cœur; & que le moindre plaiſir qui n'eſt pas neceſſaire, peut ternir l'éclat de la pureté. Mais elle eſtimoit peu une mortification exterieure qui laiſſe l'ame impunie, & qui venge ſur le corps qui eſt le moins coupable, des fautes qu'on aime encore & qu'on entretient.

Elle n'etoit ni occupée, ni remplie de ſes penitences. Ses auſterités ſuivoient comme naturellement l'inclination qu'elle avoit à ſouffrir, ſans l'amuſer & ſans la diſtraire; & elle eût cru retomber dans ce qu'elle vouloit éviter, ſi pour reduire ſon corps en ſervitude, elle eût perdu la liberté de l'eſprit. Son courage étoit toujours au deſſus de ce qu'elle faiſoit. Ainſi elle étoit toujours fervente & toujours humble parce qu'elle ſe

VIII. Rel. croyoit toujours au dessous de son devoir.

Mais son amour pour la Verité étoit sa grande vertu. Elle la regardoit comme le precieux depôt de l'Eglise, & comme le threſor particulier de chaque fidele. Elle avoit un profond respect pour toutes les personnes qui étoient assez heureuses pour la defendre. Elle eût voulu leur en temoigner sa reconnoissance par toute sorte de voies, & sa plus sensible consolation étoit de leur en pouvoir donner par ses Lettres ou par d'autres secours.

Elle aimoit sa famille, & elle honoroit Port-Royal principalement à cause que la verité y étoit connue, & qu'on y avoit eu le bonheur de souffrir quelque chose pour ses interêts. Le tems de son exil & de sa dure captivité lui parut toujours le plus precieux de sa vie, & elle gemissoit quand l'impatience & les plaintes des personnes attachées à la verité deshonoroient leurs souffrances. Elle vouloit au moins qu'on les endurât dans l'humilité & le silence, si on n'avoit pas assez d'amour pour en rendre graces: qu'on ne prevînt point la justice de Dieu, en se hâtant de se la faire à soi-même; & qu'on prît garde à ne pas devenir plus coupable par l'orgueil & le mepris de ceux qui n'aimoient pas la verité, qu'ils ne l'étoient eux-mêmes par leur aveuglement ou leur injustice.

Sa tranquillité au milieu des passions injustes des hommes, venoit de sa lumiere qui lui decouvroit que Dieu preside à tout, & qu'il accomplit ses desseins par les volontés même de ceux qui osent les combattre. „ Il

„ y

„ y a un ordre admirable, diſoit elle, dans VIII. REL.
„ ce qui ne nous paroît qu'une confuſion
„ & qu'un deſordre; & il faut attendre que
„ tout l'ouvrage ſoit fini, pour en voir
„ les proportions & les beautés. Il eſt ai-
„ ſé de remarquer la main de Dieu dans ce
„ ce que les hommes font de bien, mais la
„ foi conſiſte à adorer ſa ſageſſe & ſa bon-
„ té dans la permiſſion qu'il donne aux in-
„ juſtes de faire le mal, & c'eſt même,
„ continuoit-elle, un effet de ſa miſericor-
„ de ſur nous, de nous avoir appris par nos
„ afflictions à devenir ſenſibles aux affli-
„ ctions de l'Egliſe. "

Elle l'aimoit d'une maniere ſi forte & ſi tendre, que tout ce qu'on peut avoir d'attachement pour une mere n'étoit qu'une foible image de ſon amour pour l'Egliſe. Elle étoit penetrée de ſes maux, & ne pouvoit être conſolée que par ſes ſuccès. Elle craignoit pour tous ſes perils, elle prioit pour tous ſes beſoins, & elle demandoit ſouvent à ſa Communauté qu'elle unît ſes gemiſſemens aux ſiens. Son extrême ſenſibilité en ce point repondoit à ſon indifference pour tout le reſte; & elle regardoit le peu de ſentiment qu'on a des maux de l'Egliſe, quand on les connoît, comme une marque qu'on n'aime pas aſſez Jeſus-Chriſt dont elle eſt le corps.

Le reſpect qu'elle avoit pour elle, lui en inſpiroit pour tous les uſages anciens & pour cette pure & ſainte diſcipline dont ſes enfans ne ſont plus gueres capables. Elle tâchoit d'en retablir tout ce qui étoit en ſon pouvoir; & ce fut elle qui commença à

VIII. Rel. porter le grand jeûne du carême, après en avoir obtenu la permiſſion de la Mere Agnès, & qui ſervit d'exemple à ſes autres Sœurs. C'eſt à elle auſſi qu'elles doivent la liberté qu'on leur a laiſſée, de reciter tout le Pſeautier chaque ſemaine, quoiqu'elles ſuiviſſent dans le reſte de l'Office les ceremonies de l'Egliſe de Paris. Elle ne put diſſimuler ſa joie, d'avoir retabli cette ancienne obſervance de ſa Regle: mais cette joie venoit auſſi d'une autre ſource.

Car elle avoit un amour tout particulier pour les Pſeaumes, & Dieu lui en avoit donné une intelligence accompagnée d'un ſentiment de pieté ſi vif & ſi tendre, qu'elle admiroit qu'on pût être ſans ardeur en les prononcant. Elle y avoit appris quel étoit le fond de ſa miſere, combien ſes beſoins s'étoient preſſants, combien tous les appuis humains ſont inutiles, & combien la miſericorde de Dieu eſt grande ſur les humbles & ſur les pauvres. Elle gemiſſoit avec le Prophete, elle louoit le Seigneur avec lui, & elle ſe trouvoit heureuſe de pouvoir offrir à Dieu des prieres dont il étoit lui-même l'auteur.

La lumiere qu'il lui avoit donnée pour entendre les autres Livres de l'Ecriture étoit extraordinaire; & c'étoit une recompenſe de ſon amour & de ſon humilité. Car elle étoit entrée dans la verité par la charité, & elle étoit du nombre de ces petits à qui tous les myſteres ſont ouverts. C'étoit auſſi un effet de ſa meditation continuelle ſur la loi de Dieu, dont elle faiſoit ſes chaſtes delices. Car elle ſe nourriſſoit avec avidité de

de ſes paroles, qui nourriſſent la foi & l'eſperance d'une ame fidelle. Elle y cherchoit ſa conſolation dans toutes ſes peines, & elle y trouvoit toujours de quoi affermir ſa patience, & de quoi faire croître ſon amour. Elle s'etoit rendue comme propres & naturelles les expreſſions de l'Ecriture, & ſes Diſcours avoient quelque choſe de ſa force & de ſon onction divine. VIII. Rel.

Elle parloit ordinairement ſans avoir eu le loiſir de s'y preparer, mais c'étoit toujours d'une maniere qui enlevoit & attendriſſoit tout le monde. La grandeur des choſes qu'elle diſoit, étoit ſoutenue par une éloquence majeſtueuſe, mais naturelle, & dont tous les mouvemens étoient touchans, parce qu'ils étoient ſinceres. Elle expliquoit les plus ſublimes verités avec une facilité qui leur conſervoit toute leur dignité, en les abbaiſſant juſqu'aux plus foibles & aux plus ſimples; & comme tout ce qu'elle diſoit étoit grand & ſolide, plus elle ſe rendoit intelligible, & plus elle étoit admirée.

Mais c'étoit là ce qui faiſoit ſa douleur. Car elle eût voulu diſparoître aux yeux & s'effacer dans l'eſprit de tout le monde, afin que Dieu ſeul fût reſpecté dans ce qu'elle diſoit de ſa part & non pas elle, & que toute l'attention de ſes Filles ſe portant aux verités, elles negligeaſſent le canal par lequel elles ſe repandoient. La grace que Dieu avoit attachée à ſes diſcours, ſe faiſoit encore plus ſentir dans ſes entretiens particuliers avec des perſonnes dont elle connoiſſoit la pieté, mais qui avoient beſoin d'être ſoutenues. Car après l'avoir entendue, on étoit diſpoſé

VIII.Rel. à tout, & l'on trouvoit tout facile. Sa foi en inſpiroit aux autres; & ſon ardeur toujours vive & toujours brulante, ſe communiquoit ſi ſenſiblement qu'on auroit toujours ſenti de la conſolation dans ſon devoir, ſi l'on avoit eu ſouvent celle de l'entretenir.

Elle avoit une idée de la grandeur & de la ſainteté de Dieu, qui la tenoit toujours abbaiſſée en ſa preſence. Elle trouvoit partout des ſujets de louer & d'admirer ſa ſageſſe. Tout lui étoit une occaſion de le benir & de lui rendre graces; & elle diſoit ſouvent qu'on peut le reconnoître à tout quand on eſt bien attentif. Mais c'étoit principalement dans les choſes qui avoient rapport à ſa gloire & à la Religion, qu'elle n'en voyoit point d'indifferentes ni de petites. La Majeſté de Dieu anobliſſoit tout, & lors même qu'elle ne s'appliquoit qu'à rendre ſes reſpects aux Reliques de ſes ſerviteurs, en les mettant dans des lieux decens, elle avoit peine qu'on la vînt diſtraire pour aucune affaire.

Par un effet tout contraire de ſa lumiere, elle ne voyoit rien de grand dans les dignités & les emplois du ſiecle, que le danger qui en eſt inſeparable. Elle trembla pour M. de Pomponne ſon frere lors qu'il fut élevé à la charge de Secretaire d'Etat; & elle ſentit de la joie, lorſqu'elle le vit en ſureté par ſa diſgrace. Elle n'étoit occupée que de cette terrible diſtinction que Dieu mettra entre ſes enfans & ſes ennemis, & elle comptoit comme n'étant deja plus tout ce qui n'étoit point éternel.

Sa

Sa pieté étoit ſolide, égale, conſtante, VIII. Rel.
ſoutenue par la lumiere de ſa foi, & non par un ſentiment paſſager: jamais abbatuë par les contretems, jamais diſſipée par une vaine joie, independante des divers états, & ſe ſoumettant à tous les évenemens. Elle étoit éloignée de la ſuperſtition, parce qu'elle étoit éclairée; & de cette orgueilleuſe indocilité qu'on appelle injuſtement *force d'eſprit*, parce qu'elle étoit humble. La voie commune de la foi étoit l'unique qu'elle aimât, & qui lui parût ſans danger; & elle penſoit que pour ſe diſtinguer utilement, il ne falloit ſe diſtinguer que par une humble ſimplicité. *

* On a lieu de croire que Dieu donnoit à la Mere Angelique de S. Jean des lumieres extraordinaires, quoique ſes humbles Filles n'en aient rien laiſſé par écrit. Car pluſieurs perſonnes dignes de foi, qui en ont été bien informées, rapportent à ce ſujet divers faits aſſez particuliers. En voici un qui peut ſervir d'exemple.

C'étoit à Port-Royal la coutume de donner chaque mois des billets ou étoient écrits les noms des perſonnes de la famille Royale & des amis de la Maiſon, pour leſquels chaque Religieuſe prioit pendant le mois, ſelon le billet qui lui étoit échu. Il arriva un jour que la Mere Angelique eut celui du jeune Duc de Chartres Philippe d'Orleans (depuis Regent du Royaume) lequel avoit alors un an. Au bout du mois, elle pria qu'on lui laiſſât le même billet. Cela parut ſi remarquable, qu'on la preſſa de dire, ſi Dieu ne lui avoit rien fait connoître au ſujet de ce Prince. A quoi elle repondit enfin qu'elle avoit connu qu'il *ſauveroit l'Egliſe de France*, Ce qui

VIII. Rel. Le grand objet de ſa pieté étoit Jeſus-Chriſt. Il en étoit le fondement, il en étoit la fin. La charité infinie par laquelle il s'eſt fait homme, la raviſſoit & la faiſoit fondre en actions de graces. Le tems deſtiné par l'Egliſe à l'attendre & à ſe preparer à ſa naiſſance, avoit pour elle quelque choſe de plus ſaint & de plus touchant que tous les autres; & c'étoit parce qu'il avoit un plus grand rapport à la diſpoſition continuelle de deſir & d'attente où elle étoit à l'égard de ſon Epoux.

Cette vie dans toute ſa longueur ne lui paroiſſoit qu'une ſeule nuit, ou une veille de quelques heures. Elle parloit de l'autre comme ſi elle y eût deja touché; & elle regardoit les commencemens de chaque maladie comme des nouvelles de ſa liberté, croyant au contraire dans la convaleſcence qu'on la renvoyoit dans une triſte priſon, après lui avoir monſtré de loin un pays de lumiere & de delices. Son eſperance n'étoit pas neanmoins ſans frayeur. Elle craignoit les jugemens de Dieu, parce qu'elle en connoiſſoit la ſainteté. Elle ſavoit qu'il examine avec jalouſie les plus ſecrets deſirs de ſes Epouſes; & elle étoit ſi intimidée par cette penſée qui ne la quittoit point, qu'elle paroiſſoit à bien des gens trop ſerieuſe & trop fermée.

Mais les perſonnes qui ont eu part à ſa con-

qui a rapport à la liberté qu'il accorda à la mort de Louis XIV. & qui donna occaſion à l'Appel de la Bulle *Unigenitus*, lequel a conſervé le temoignage de la verité dans l'Egliſe.

confiance & à ſon amitié, ſavent juſqu'où alloit ſa tendreſſe & ſa reconnoiſſance, & avec quelle bonté elle partageoit avec elles leurs afflictions & leurs inquietudes. Il eſt vrai qu'elle retranchoit de l'amitié tout ce qui étoit inutile pour le ſalut, & qu'elle ne pouvoit ſouffrir que ſes Sœurs & ſes amies s'attachaſſent trop à elle, ni qu'elles lui donnaſſent dans leur cœur une place qu'elle vouloit conſerver à Jeſus-Chriſt. Mais c'étoit là une preuve de ſa juſtice, & un effet de cette ſincere humilité que Dieu lui avoit donnée pour ſervir de contrepoids aux qualités éclatantes dont il l'avoit revêtue. VIII. Rel.

Elle avoit pour bien écrire & pour bien parler une facilité inimitable. Les arts lui étoient comme naturels, tant elle y avoit d'adreſſe & de diſpoſition. Son diſcernement & le goût qu'elle avoit des bonnes choſes étoient exquis. Elle ſavoit ce qu'il y a de plus important & de plus utile dans la ſience Eccleſiaſtique, & elle n'avoit mis des bornes à l'acquiſition des autres ſiences que par modeſtie.

Cependant l'humilité aneantiſſoit tout cela à ſes yeux, & ne lui en montroit que le peril. Elle diſoit ſouvent, ſans penſer qu'on lui en dût faire l'application, qu'elle ne trouvoit dans les qualités éclatantes qu'un ſujet d'humiliation, parce qu'elles portent naturellement à l'orgueil qui eſt le plus humiliant de tous les vices, & qui doit faire plus de honte à des miſerables & à des pauvres, tels que nous ſommes: qu'il eſt vrai qu'on peut faire avec la grace un ſaint uſage de ces talens exterieurs, mais que cette grace eſt fort

VIII. Rel. rare, au lieu que l'abus en eſt ordinaire : que c'eſt une tentation continuelle dans un état de continuelle foibleſſe ; & qu'on doit s'eſtimer malheureux, d'être expoſé par le peu qu'on a, à perdre tout, en perdant celui qui ne ſauve que les humbles. Si elle eût été capable de jalouſie, elle n'en eût été touchée qu'à l'égard de ces perſonnes qui ſont riches au dedans, ſans avoir d'autres qualités exterieures que l'obéiſſance & la docilité.

Elle aimoit ſi fort la ſimplicité & les talens mediocres, qu'elle n'examinoit dans les Poſtulantes & les Novices que la vocation & la pieté. Tout le merite dependoit de là ; & elle étoit peut-être en ce point ſeduite par ſon humilité qui la rendoit trop indulgente. Elle diſoit ſouvent que le prix de toutes choſes venant uniquement de l'eſprit de Dieu & de ſa grace, c'eſt une fort mauvaiſe regle que d'en juger ou par la perfection exterieure ou par la facilité avec laquelle on les fait : qu'on doit rougir de la complaiſance qu'on y prend, & qu'il n'y aura que les actions des humbles qui ne ſeront point conſumées par le feu qui aneantira toutes les autres. Auſſi elle avoit pour maxime de ne jamais rien dire à ſon avantage & de donner peu de louanges aux autres, de peur de s'en attirer. Il étoit difficile neanmoins qu'elle pût les éviter. Mais elle ſavoit ou les interrompre avec addreſſe, ou les faire ceſſer avec toute l'autorité d'une humilité offenſée.

On peut juger ſur ces diſpoſitions avec quelle douleur elle ſe voyoit élevée à la premiere place de ſa Communauté. Mais comme

me cette douleur decouvroit ſa vertu, elle s'efforçoit de la diſſimuler, de peur qu'elle ne lui fît honneur; & elle ſe contentoit d'en parler à Dieu & à quelques amies, ne voulant pas d'ailleurs que ſon affliction en pût donner à ſes Filles. VIII REL.

Sa charité pour elles étoit tendre, mais ferme & éclairée. Elle ſe panchoit vers les foibles, mais pour les ſoutenir, non pas pour s'affoiblir avec elles. Sa compaſſion pour les malades étoit extrême, & cependant elle les prioit de ſe ſouvenir qu'elles étoient penitentes dans tous les états: qu'elles devoient uſer des remedes par reſpect pour les deſſeins de Dieu ſur leur vie ou leur mort, qui étoient inconnus, mais ſans y mettre leur confiance, & ſans avoir d'empreſſement pour la ſanté; & qu'elles ſeroient fort à plaindre ſi elles laiſſoient affoiblir leur pieté par une épreuve qui devoit la rendre plus pure.

Sa crainte que le relâchement ne s'établît peu à peu étoit continuelle. „ Tout eſt im„ portant, diſoit elle, dans une ſainte Mai„ ſon. Les petites choſes conſervent les „ grandes, & c'eſt la fidelité à la lettre qui „ empêche que l'eſprit ne s'éteigne & ne ſe „ retire. " Port-Royal l'a perdue trop tôt pour ſes interêts, & avant qu'elle eût achevé la derniere année de ſon ſecond Triennal,

IX.

Relation abregée de la Vie des quatre dernieres filles de M. ARNAULD D'ANDILLY, *dont trois ont été Religieuſes de Port-Royal.*

I. Les dernieres filles de M. d'Andilly ſont élevées à P. R.

LEs quatre dernieres filles de M. d'Andilly furent élevées des leur enfance dans la pieté par leurs tantes qui étoient Superieures de Port-Royal. Lorſque les trois plus âgées furent parvenues à un âge où elles étoient capables de faire choix d'un état, elles aimerent mieux ſe conſacrer à Dieu pour le reſte de leurs jours que d'être expoſées dans le monde à l'offenſer au milieu des plus grandes tentations.

II. Abr. de la Vie de la S. Marie Ang. de S. Thereſe.

La premiere qu'on nomma depuis en Religion la Sœur Marie Angelique de Sainte Thereſe, ne renonça pas d'abord au monde. Elle ſortit de Port-Royal en 1647. âgée d'environ vingt ans. Tout ce qu'on put faire fut de l'engager à aller demeurer avec Madame de Saint-Ange qui vivoit retirée à la campagne. Mais au bout de quatre ans, Dieu parla ſi puiſſamment à ſon cœur un jour qu'elle entendoit la Meſſe à S. Germain l'Auxerrois, que l'inſtant d'après elle prit plaiſir à tout ce qu'elle avoit auparavant en horreur & ſe reſolut de vivre deſormais dans une dependance entiere, & de faire à Dieu le ſacrifice de tout ce qu'elle avoit aimé,

mé, en embraſſant la profeſſion Religieuſe dont elle avoit été juſqu'alors fort éloignée. IX. Rel.

Lorſque Madame de Saint-Ange parla à la Mere Angelique de la reſolution qu'elle avoit priſe de revenir à Port-Royal, la Mere en fut aſſez étonnée quoiqu'elle eût toujours eſperé que Dieu lui feroit un jour la grace de ſe degoûter du monde, & elle ſe mit ſur le champ à genoux pour remercier le Seigneur. Mademoiſelle de Luzanci (c'étoit le nom qu'avoit alors cette fille de M. d'Andilly) lui ayant fait connoître enſuite le fond de ſon cœur, la Mere Angelique fut comblée de joie. Elle pria ſa niece d'attendre huit jours pour entrer dans le Monaſtere, à quoi elle eut beaucoup de peine à conſentir. Enfin elle entra au commencement d'Octobre 1651. On lui donna l'habit le 13. Decembre 1652. Juſqu'alors elle avoit été preſque toujours foible & malade, mais elle eut confiance que Dieu la fortifieroit pour lui être conſacrée. Elle ne fut pas trompée dans ſon eſperance.

Elle fit Profeſſion le 21 Novembre 1654. avec une grande ferveur. Comme elle n'avoit point les talens neceſſaires pour l'inſtruction & le gouvernement des autres, on l'appliqua à ſervir la Mere Agnès ſa tante dans ſes infirmités, & on lui fit apprendre la Chirurgie, dans laquelle elle ſe rendit fort habile. Elle fut par là très utile à ſes Sœurs & à la Mere Agnès qui étoit ſujette à des attaques d'apoplexie. Quand cette chere Mere fut enlevée de Port-Royal en 1664. pour être enfermée chez les Filles de la Viſitation du Fauxbourg S. Jacques, M. l'Archevêque de Paris jugea à propos pour lui don-

IX. Rel donner quelque conſolation, de mettre auprès d'elle ſa compagne qui lui étoit ſi neceſſaire.

Ce fut pour quoi la Sœur Angelique Thereſe ſortit de Port-Royal le 26. Août 1664. Elle eut extrêmement à ſouffrir pendant cette captivité, ſoit de la part des geolieres qui lui tenoient ſans ceſſe des diſcours inſultans, ſoit à cauſe des peines interieures qu'elle reſſentoit. Peu à peu elle s'affoiblit, & enfin elle tomba & eut le malheur de ſigner le Formulaire, mais avec quelque foible temperament que ſa conſcience aveuglée jugea ſuffiſant pour calmer les peines qu'elle avoit ſur ſon action. Sa chute fut précedée, accompagnée & ſuivie de grands troubles de conſcience qui l'empêcherent de faire la ſeconde ſignature. On peut voir la Relation naïve & ſimple qu'elle a fait elle même de ce qui s'eſt paſſé pendant ſa captivité*. Mais Dieu ne permit cette faute qu'afin qu'elle fût plus humble après s'être relevée.

* Dans le vol. in 4.

Elle revint avec la Mere Agnès & les autres Sœurs à Port-Royal des Champs au commencement de Juillet 1665. Ce fut là qu'elle fit une retractation authentique de ſa faute, après avoir demandé très humblement pardon à ſes Sœurs en plein Chapître de ce qu'elle les avoit ſcandaliſées, attribuant à leurs prieres la grace que Dieu lui avoit fait de reconnoître ſa faute. Elle ajouta qu'elle avoit ſigné ſur l'aſſurance qu'on lui avoit donnée qu'elle n'offenſoit point Dieu, mais qu'enſuite elle avoit bien connu la fauſſeté de cette aſſurance, n'ayant pas plutôt conſenti & prêté les mains *à l'injuſti-*

juſtice (ce furent ſes termes) qu'elle s'étoit trouvée dans des angoiſſes qui ne ſe peuvent dire, qui l'avoient reduite à une telle extremité qu'elle auroit perdu entierement la confiance en Dieu ſans la Mere Agnès, dont elle avoit éprouvée en cette rencontre, comme en toutes les autres, la bonté & la douceur. Elle demanda enſuite penitence de ſa faute en des termes qui marquoient la ſincerité de ſon deſir. Elle en reſta humiliée le reſte de ſes jours, & jamais elle n'oublia ſon peché & ne ceſſa de le pleurer. IX. Rec.

Elle fut extrêmement ſenſible à la mort de M. de Saci & à celle de la Mere Angelique de S. Jean ſa ſœur, (qui moururent en 1684.) parce qu'elle ſavoit qu'elle perdoit en même tems un pere & une mere. Cependant Dieu lui fit la grace d'offrir en cette occaſion dans ſon cœur le ſacrifice de louanges, en ſe ſoumettant à ſa volonté divine. Enfin après avoir rempli fort exactement ſes devoirs de Religieuſe, elle tomba malade d'une maladie qui dura long tems. Peu de tems avant ſa mort, Dieu pour la detacher de tout, lui enleva M. de Pomponne ſon frere * qu'elle aimoit extrêmement. Après quoi il la retira à lui le 8. Janvier 1700. Elle a paſſé quarante cinq ans dans le cloître, & a été la derniere Religieuſe du nom d'Arnauld.

III. Abr. de la Vie de la S. Marie-Charlotte de S. Claire.

Sa ſœur Marie Charlotte, ſurnommée de Sainte-Claire, qui étoit depuis l'âge de neuf ans à Port-Royal, y fit Profeſſion avant elle, ſçavoir le 28. Novembre 1647. âgée de vingt ans. Peu de tems après on la mit

* Il mourut le 26. Septembre 1699.

IX. Rel. mit auprès de la Sœur Anne Eugenie ſa tante qui l'avoit élevée, pour l'aider à avoir ſoin des Enfans. Elle fit en ſorte de l'imiter dans ſes vertus, & elle la regardoit plutôt comme ſa Maîtreſſe que comme ſa compagne. Elle étoit ſimple & fort craignant Dieu. On la jugea digne en 1664. d'être ôtée du Monaſtere de Paris, & en conſequence elle fut miſe chez les Filles de S. Thomas rue Vivienne, où elle eut beaucoup à ſouffrir de la part de la ſeduction. Enfin ou tira d'elle une ſignature.

Elle nous apprend elle-même dans la Relation de ſa captivité *, la cauſe de ſa chute, en ces termes. „ Je me ſuis trop regardée „ moi-même & ma propre foibleſſe. J'ai „ manqué de foi & de confiance en Dieu, „ & au lieu de lui demander la force de lui „ être fidelle juſqu'au bout, comme je le „ devois eſperer de ſa bonté, je ne lui demandois preſque autre choſe que la delivrance de ma captivité & quelque ſoulagement exterieur dans mes peines, plutôt „ que la grace de porter ces épreuves qui „ me devoient être ſi avantageuſes, & qu'il „ n'exerçoit envers moi que pour m'obliger à m'appuyer plus ſolidement ſur lui „ dans l'impuiſſance où j'étois de me ſoutenir par moi-même. " Telle fut ſa premiere faute. Se faiſant enſuite illuſion à elle-même, elle commenca à craindre qu'en refuſant une choſe où des perſonnes de pieté (mais ſeduites) aſſuroient qu'il n'y avoit point de mal, elle ne s'expoſât à un mal réel & veritable, en tombant peut-être dans le deſeſpoir où pouvoit la porter la privation de tout

* Dans le vol. in 4.

tout ſoutien, des Sacremens & de toute IX. REL.
ſorte de conſolation dont elle étoit privée. Cette derniere penſée la conduiſit à s'expoſer à celui des deux dangers que le tentateur lui fit croire être le moindre, & enſuite à ſigner * (le 5. Novembre 1664.) ſous ce prétexte qu'abandonnée & accablée de peines comme elle étoit, elle meritoit excuſe ſi elle faiſoit mal; étant d'ailleurs dans la reſolution d'en porter toute ſa vie l'humiliation devant Dieu & devant les hommes, ſi les perſonnes en qui elle avoit toujours une parfaite confiance trouvoient qu'elle eût offenſé Dieu. Mais,

* Il n'eſt point inutile de remarquer ici que Religieuſes de Port-Royal ayant appris de M. Chamillard (que M. l'Archevêque de Paris avoit établi leur Superieur & qui étoit leur principal perſecuteur) que cette Sœur avoit ſigné ſur la parole qu'on lui avoit donnée qu'on ne lui demandoit que la condamnation des V. Propoſitions, firent le 4. Decembre 1664. un Acte ſigné de quatorze d'entre elles, où elles atteſtoient ce qu'avoit dit M. Chamillard qui avoit ſurpris la Sœur Marie-Charlotte de Sainte Claire, laquelle en conſequence avoit trompée ſinon M. l'Archevêque (au nom duquel ſe faiſoit cette Declaration) au moins l'Egliſe, en atteſtant par ſa ſignature pure & ſimple un fait qu'elle ne croyoit pas. D'où les Religieuſes de Port-Royal conclurent qu'on ne devoit avoir nul égard à cette ſignature extorquée par ſurpriſe, qu'elle avoit elle-même declarée nulle par l'Acte du 11. Août qu'elle avoit ſigné avec les autres Sœurs. On peut voir cet Acte du 11. Août page 84. de la Relation de 1664. dans le vol. in 4. Pour l'autre du 4. Decembre il n'a point été imprimé.

IX. Rel. Mais le Seigneur ne permit pas qu'elle fût long tems dans l'aveuglement, & qu'elle trouvât cette fauſſe paix qui l'auroit conduite à la mort. Il augmenta ſes troubles afin de lui ouvrir les yeux, & lui fit connoître qu'il n'y a de paix veritable & ſolide que celle qui eſt fondée dans la verité, & qu'elle devoit chercher la paix & le repos du cœur, non en ce qui la delivroit de la ſouffrance & qui élargit la voie étroite, mais dans une veritable ſoumiſſion à ſa ſainte volonté, accompagnée d'une humble confiance. Elle retracta donc ſa ſignature devant Dieu, puis elle fit part de ſon repentir à M. Chamillard, en lui diſant que quoiqu'elle ſouffrît beaucoup avant ſa ſignature, elle jouiſſoit cependant d'une paix ſecrete qui l'excitoit à s'approcher de Dieu, au lieu que depuis elle ne pouvoit pas même faire un quart d'heure de priere, ni ſe conſoler avec Dieu à qui elle avoit été ſi infidelle. Cependant on la transfera (le 3. Mars 1665.) chez les Filles de la Viſitation de Sainte Marie, & on la mit avec la Mere Agnès, qui avoit beſoin de ſecours, parce que la Sœur Marie Angelique de Sainte Thereſe étoit malade.

Ce fut pour la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire le ſujet d'une grande conſolation; car elle deſiroit depuis long-tems de prendre conſeil de quelqu'un, pour ſavoir comment elle devoit reparer ſa faute. Elle crut donc que Dieu n'avoit permis cette réunion que pour lui faire trouver dans la charité de ſa très chere Mere Agnès ce qu'elle deſiroit. Elle ſe trouva auſſi heureuſe de lui

lui rendre quelque ſervice, dans ce tems où elle ſouffroit ſi conſtamment & avec tant d'humilité pour l'amour de Dieu & de la verité. Fortifiée par cette ſainte Mere, elle évita en 1665. le piege de la ſeconde ſignature, & elle comprit que la premiere qu'elle avoit eu le malheur de faire, venoit, diſoit-elle, de ſon affoibliſſement dans la foi, dans l'eſperance & dans la charité. IX. Rel.

Ayant été delivrée de captivité au commencement de Juillet & envoyée à Port-Royal avec les Religieuſes qui étoient reſtées fidelles, elle leur demanda pardon avec beaucoup de larmes, pour avoir, dit-elle par ſa ſignature trahi la verité, ſcandaliſé l'Egliſe, condamné un Saint & menti à la face de la même Egliſe. Elle édifia depuis ce tems là par ſa regularité & ſon humilité, encore plus qu'elle ne l'avoit fait auparavant. Enfin Dieu l'appella à lui le 9. Septembre 1678. après qu'elle eut été éprouvée par des maux très violens, qui excitoient la compaſſion de toutes celles qui la voyoient. Elle eût la conſolation d'être aſſiſtée à la mort par MM. Arnauld, de Saci & de Sainte-Marthe.

IV. Des deux autres filles de M. d'Andilly.

Il nous reſte encore à parler des deux dernieres filles de M. d'Andilly. L'une mourut (en 1645.) jeune Penſionnaire à Port-Royal, avec les ſentimens de pieté convenables à ſon âge. L'autre s'y fit Religieuſe comme ſes ſœurs, ſous le nom d'Anne Marie de Sainte Eugenie. Peu de tems avant ſa Profeſſion (c'étoit en 1658.) M. Arnauld qui avoit été ſon Directeur, lui écrivit la Lettre ſuivante.

„ Ma

IX. Rel. „ Ma très chere niece. Je ne doute „ point que vous ne ſoyez aſſurée de la „ part que je prends à votre bonheur. Je „ ne l'eſtime tel que par les ſentimens de „ reconnoiſſance qu'il vous a mis dans le „ cœur, en vous le faiſant recevoir com- „ me une pure grace & une effet tout par- „ ticulier de la miſericorde de Dieu envers „ vous. Prenez garde, ma très chere Fille, „ de quitter jamais une ſi ſainte diſpoſi- „ tion: c'eſt la voie par laquelle Dieu veut „ vous ſauver, & l'uſage qu'il veut que „ vous faſſiez de vos imperfections. Elles „ ſeront heureuſes ſi elles vous ſervent à „ vous tenir ſans ceſſe dans l'humilité & „ la vigilance, dans la connoiſſance de „ votre miſere & dans la confiance en la „ bonté infinie de Dieu. Je l'eſpere de „ cette même bonté, & je le lui demanderai „ de tout mon cœur. Je vous prie auſſi „ de le faire pour moi, principalement au „ jour que vous acheverez votre ſacrifice. "

La Sœur Anne Marie de Sainte Eugenie avoit l'eſprit ſolide dans ſa ſimplicité, & elle pratiquoit avec ſoin & humilité les exercices du cloître. Ayant rempli ſa courſe en peu de tems, elle mourut ſaintement le 7. Octobre 1660. Il y avoit un an qu'on l'avoit envoyée à Port-Royal des Champs. Voici la Lettre que la Sœur Jacqueline de Sainte Euphemie Paſchal Soûprieure de la Maiſon de Port-Royal des Champs, écrivit le même jour à la Sœur Angelique de S. Jean qui étoit alors Soûprieure à Paris, ſur les diſpoſitions dans leſquelles elle étoit morte.

[Ma très chere Sœur. Vous auriez ſujet de

de vous plaindre de moi, ſi je ne vous allois pas trouver pour me conſoler avec vous de la perte commune de notre pauvre Enfant. Je vous puis aſſurer que peu de choſes ſont plus capables de me toucher & que j'ai vivement reſſenti les ſouffrances de ſa maladie, & encore plus ſa ſeparation; quoique je vous avoue que l'un & l'autre ſont accompagnées de tant de ſujets de conſolation, que je ne ſais en verité lequel eſt le plus grand & le plus juſte, de la douleur que je ſens en perdant une perſonne à qui j'étois plus unie ce me ſemble que par la chair & le ſang, ou de la joie & de la reconnoiſſance des graces que Dieu a faites à une perſonne à qui j'étois ſi obligée d'en deſirer. IX. Rel.

Sa bonne diſpoſition a paru principalement au plus fort de ſon mal, & il ſemble que Dieu n'ait ſoutenu ſa vie durant ces derniers huit jours contre toute apparence, que pour nous faire connoître ce qu'il a fait en ſa faveur. Elle n'a été pleinement perſuadée qu'elle mourroit que deux heures avant ſa mort, & cela fait mieux voir que ſes bonnes diſpoſitions étoient ſolides, & qu'elles ne naiſſoient pas de cette crainte que donne un peril que l'on voit preſent. Car elle a toujours eſperé d'en revenir: mais elle ne l'a point ſouhaité; & particulierement depuis le dernier voyage de M. Singlin, elle a eu plus d'envie que de crainte de la mort.

La pauvre Enfant ſe trouvant fort mal le jour de la Sainte Croix, alla communier comme en Viatique, avec un peu de crainte pour le ſuccès d'un mal qui commençoit violemment, mais d'ailleurs bien diſpoſée, prin-

M. Rel. principalement en ce qu'elle avoit de la joie d'être malade comme une penitente; & ſa plus grande crainte après celle de la mort étoit de n'uſer pas bien de ſa maladie, & de ne ſouffrir pas aſſez patiemment. Dieu lui a fait la grace dans la ſuite de lui ôter entierement la premiere, & tout le ſujet qu'elle avoit de l'autre. Car elle a été ſi douce & ſi bonne malade, qu'elle a donné une édification generale à toutes celles qui l'ont ſervie.

Ce qui nous donne tout ſujet de croire qu'elle ne le faiſoit que par vertu, & que c'étoit plus un ouvrage de la grace que l'effet de l'abatement de la nature, c'eſt que m'étant apperçue, il y eut Lundi huit jours, qu'elle faiſoit grande difficulté de prendre une ptiſanne, à qui ſelon toutes les apparences l'on doit le reſte de ſa vie depuis ce jour-là juſqu'à aujourd'hui; & qu'au lieu qu'elle buvoit ſon eau ordinaire avec empreſſement pour ſe rafraîchir, elle ne prenoit celle-ci que goutte à goutte, je lui dis (doucement neanmoins) que puiſque Dieu lui avoit envoyé cette maladie comme une penitence, elle devoit y contribuer en prenant de bon cœur tous les remedes qui en étoient les ſuites neceſſaires.

Cela fit tant d'impreſſion ſur ſon eſprit, que depuis ce tems elle a prit tout ce qu'on lui a preſenté; & Dieu lui a fait la grace de lui donner un ſi grand ſentiment de penitence, qu'elle ne pouvoit ſouffrir qu'on la plaignît, ſans faire violence à la grande difficulté qu'elle avoit à parler, pour dire qu'elle ne ſouffroit rien & pour comparer ſon mal à celui de quelques-autres qu'elle croyoit être

plus

plus grand, faiſant entendre que le ſien n'é- IX. Rela
toit rien.

Elle a temoigné juſqu'à la fin une grande reconnoiſſance des ſervices qu'on lui rendoit, & cela par eſprit d'humilité & de penitence: ce qu'elle regardoit vraiment comme une choſe qui ne lui étoit pas due. Elle ſe plaignoit ſouvent de ce que ſon abbatement l'empêchoit de s'appliquer à Dieu; & hier elle me dit avec grand ſcrupule: *Mais ne dirai-je donc pas une heure d'Office?* " Je lui dis que ſa maladie lui tenoit lieu de tout. Sur quoi elle repondit en ſoupirant: *Cela ſeroit vrai ſi je la ſouffrois comme il faut, mais j'y fais bien des fautes*; & ſur cela elle me parla de quelque impatience qui n'étoit rien. Je lui dis que le même mal qui lui faiſoit faire ces ſortes de fautes en étoit le remede, & que pour ſon Office il ſuffiroit qu'elle fît le ſigne de la Croix quand elle auroit l'eſprit aſſez preſent pour penſer qu'il eſt heure de le dire. Cela la mit en paix, ou plutôt cela la laiſſa en paix, car par la grace de Dieu elle ne l'a jamais perdue.

Elle ſe confeſſa hier au ſoir par occaſion, car nous ne la croiyons pas ſi proche de ſa fin; & je crois qu'elle le fit avec une preſence d'eſprit toute particuliere. Car même la derniere fois qu'elle vit M. Singlin, elle lui parla avec autant d'étendue & de lumiere qu'elle ait jamais fait; & ce matin elle en avoit tant & parloit ſi librement, que rien ne m'a plus ſurpriſe que lorſqu'on nous a dit en ſortant de la grande Meſſe qu'elle commençoit a râler. Nous y avons couru & nous l'avons trouvée commençant

ſon

IX. Rel. ſon agonie, mais avec tant de connoiſſance que j'en ai eu grande peur, craignant que la vûe & l'approche de la mort ne la troublât: mais Dieu lui a fait bien plus de graces que je neuſſe oſé eſperer.

Depuis cela je ne l'ai plus quittée, ni la Mere Prieure * auſſi: ce qui la conſoloit beaucoup, parce que nous lui diſions de fois à autre quelques paroles pour la faire penſer à Dieu. Sur le midi elle s'eſt tournée vers moi, connoiſſant bien que j'étois touchée de ſon état, & elle m'a dit: *Voila votre pauvre Enfant bien mal.* Je lui ai repondu: „ Il eſt vrai elle ſouffre beau„ coup," car elle étoit dans une grande agitation. *Oui*, reprit-elle: *mais cela n'eſt rien, pourvû que je puiſſe eſperer de ſatisfaire à Dieu.* J'ai taché ſur cela de lui donner confiance; & un peu après elle m'a dit: *Que je ſuis conſolée de mourir entre vos mains?* Cela m'ayant fait voir qu'elle connoiſſoit l'état où elle étoit, je lui ai dit que la Mere Prieure étoit allé querir M. de Saci. Elle en a eu grande joie, & quelque tems après elle nous a dit: *M. de Saci ne vient point*; & puis auſſitôt elle s'eſt repriſe & nous a dit, qu'il ne falloit pas le preſſer de peur de l'incommoder. Je l'ai pour tant fait venir, voyant qu'elle baiſſoit toujours.

Pendant qu'on étoit allé avertir M. de Saci, elle m'a dit: *Commencez toujours les prieres*, ce que j'ai fait. La pauvre Enfant y a toujours repondu, baiſant toujours la Croix qu'elle tenoit. Le pouls lui étant revenu plus fort, on a cru que cela pourroit encore

* La Mere de Sainte Magdeleine du Fargis.

encore durer ; de ſorte que M. de Saci & la Communauté ſe ſont retirés. Après cela je lui ai demandé ſi elle n'avoit pas grande confiance en la miſericorde de Dieu. Elle m'a repondu avec un grand ſentiment : *Je ne ſais ſi je ſuis digne de l'avoir.* Je lui ai dit que l'on ne pouvoit en avoir trop, puiſqu'elle étoit infinie. Elle l'a bien compris. Je lui ai enſuite demandé ſi elle n'avoit pas grande joie de mourir Religieuſe, & elle a fait effort pour me temoigner combien elle reconnoiſſoit cette grace. Peu de tems après la Mere Prieure a dit auprès d'elle une Oraiſon, qu'elle a écouté fort attentivement. IX. Rel.

La voyant en cet état, nous avons cru devoir lui faire recevoir encore le Saint Viatique, quoiqu'elle l'eût deja reçu avec l'Extrême-Onction le quatorzieme jour de ſa maladie. Elle en a temoigné grand deſir, & je crois que ce ſont ſes dernieres paroles que celles qu'elle dit à ce ſujet. Car auſſitôt après, comme on apprêtoit la chambre pour cela, elle a tourné à la mort ſi vîte qu'on n'a eu le loiſir que d'appeller M. de Saci & la Communauté, qui n'ont pas plutôt été dans la chambre, qu'elle a expiré ſi doucement qu'on ne l'a preſque pas apperçu.

Voilà, ma chère Sœur, ce me ſemble, de grands ſujets de conſolation. Je ne puis vous en dire davantage, parce qu'on attend les Lettres, &c. De Port-Royal des Champs, ce 7. Octobre 1660.]

X.

Relation concernant quelques Religieuſes de Port-Royal parentes de la Mere Angelique. Par la Mere Angelique de S. Jean Arnauld.

LA Mere Angelique n'eut pas ſeulement la conſolation de voir ſa mere & ſes ſœurs embraſſer la profeſſion Religieuſe ſous ſa conduite, elle vit encore par une effet des ſes prieres, ſes nieces & pluſieurs autres de ſes parentes, venir ſe conſacrer à Dieu dans Port-Royal *. Du nombre des dernieres, c'eſt à dire de ſes parentes, furent ma Sœur Anne de S. Paul Arnauld & mes Sœurs (Marion) de Druy, ſes couſines germaines.

Ma Sœur Anne de S. Paul eut pour pere M. Arnauld le Contrôleur, frere de M. Arnauld l'Avocat. Ses parens qui n'avoient qu'elle de fille, l'empêcherent pendant pluſieurs années de ſe faire Religieuſe: & ils l'aimoient d'autant plus qu'elle avoit tout ce qui peut rendre une perſonne aimable. Elle veut donc dans le monde, mais comme n'en étant point, & avec une telle grace, que ſelon

* Elle vit auſſi ſes freres & ſes neveux du côté de Madame le Maître, vivre dans la penitence au dehors de ſon Monaſtere, avec d'autres perſonnes que Dieu y attira. Voyez les Memoires de M. Fontaine.

ſelon le temoignage de ſon Confeſſeur, elle X. REL.
y conſerva l'innocence de ſon baptême. Enfin à l'âge de vingt & un an elle quitta la maiſon paternelle & entra à Port-Royal où elle ſe diſtingua bientôt par ſon zele & ſa ferveur aux exercices reguliers. Elle aimoit le ſilence, la ſolitude, la mortification : mais avec cela elle étoit ſi douce & ſi gaie qu'il n'y avoit perſonne qui ne l'aimât *. Peu de tems après ſa Profeſſion, comme on reconnut en elle de grands talens, elle fut une de celles qu'on choiſit pour fonder la Maiſon du S. Sacrement. Mais il y avoit à peine ſix mois qu'elle y étoit, lorſqu'elle tomba malade de la maladie dont elle eſt morte. Elle ſouffrit ſes douleurs avec une patience admirable mêlée d'une ſainte joie, de ce que Dieu la faiſoit beaucoup ſouffrir afin de la mieux diſpoſer à aller à lui. Elle mourut entre les bras de la Mere Angelique le 12. Septembre 1633. & l'on apporta ſon corps à Port-Royal.

A l'égard de mes Sœurs de Druy, elles étoient filles de M. Marion, Baron de Druy, Preſident au Grand Conſeil puis Contrôleur general des finances, fils de M. Marion Avocat general au Parlement de Paris & frere de Madame Arnauld mere de la Mere Angelique. Elles furent miſes à l'âge de neuf ou dix ans à Port-Royal pour y être élevées dans la crainte de Dieu. L'aînée qui ſe nommoit Magdeleine, tomba malade en 1627. d'une maladie conſiderable, pour

* Voyez la X. Relation de la I. Partie Tome I. pp. 518. & ſuiv.

X, Rel. laquelle les Medecins lui firent en vain divers remedes. Cependant la Mere Angelique pour ſatisfaire le deſir qu'elle avoit de ſe conſacrer à Dieu lui donna dans ſon lit l'habit de Religion le 21. Novembre. Enfin ſa maladie en vint à un point que les Medecins jugerent qu'elle ne marcheroit jamais à terre, ou que ſi elle marchoit elle ſeroit ſi boiteuſe & ſi boſſue que ce ſeroit un monſtre. Dieu ſe ſervit alors de la Mere Angelique pour la guerir ſubitement par miracle (en 1628.) comme on le peut voir dans la Relation qui en a été dreſſée *, ce qui me diſpenſe de m'étendre ici ſur ce ſujet.

* Tome II. p. 179.

Cette faveur de Dieu confirma ma Sœur Magdeleine dans le deſſein qu'elle avoit de vivre d'un vie nouvelle en ſe faiſant Religieuſe. Elle fit Profeſſion quelques années après (le 5. Janvier 1634.) lorſqu'elle eut atteint l'âge convenable, ſous le nom de Sœur Magdeleine des Anges. Elle vecut depuis ce tems-là avec l'édification de toute la Communauté, étant fort reguliere & fort ſimple. Elle vit avec une grande ſoumiſſion aux ordres de Dieu, les troubles & les perſecutions dont le Monaſtere fut agité pendant tant d'années†; & elle ſoutint cette épreuve avec fermeté, étant une des Anciennes qui reſterent dans la Maiſon. Enfin elle eut la conſolation de voir que la paix lui fut rendue en même temps qu'à toute l'Egliſe.

† On peut voir dans la Relation de la Sœur Genevieve de l'Incarnation p. 38. de quelle maniere elle ſe conduiſit lors de la perſecution de 1664. & dans celle des *Lettres*. pp. 65. 179. &c. (au vol. in 4.)

gliſe. Mais deux ans après Dieu lui ôta l'u- X. Rel.
nique ſoutien qu'elle eut preſque ſur la terre, ſavoir la Mere Agnès qui mourut au mois de Fevrier 1671. Elle ne lui ſurvecut que de deux mois, étant morte le 17. Avril de la méme année, quelques jours après avoir reçu ſes derniers Sacremens. La Communauté demeura très édifiée de la patience avec laquelle elle avoit ſoufferte ſa maladie qui fut longue & douloureuſe. Ce fut M. de Sainte Marthe qui l'aſſiſta à la mort, parce que M. de Saci étoit alors à Paris.

Sa ſœur, Catherine Marion de Druy, ayant atteint l'âge de ſeize ans fut admiſe au Noviciat, qu'elle commenca avec une ferveur exemplaire, mais elle tomba malade preſque auſſitôt. (C'étoit vers le tems de la Profeſſion de ſa ſœur.) Quelque violente que fût ſa maladie, elle temoigna toujours beaucoup de reſignation à la volonté de Dieu & ne craignit jamais la mort. Après avoir reçu les Sacremens, voyant avec joie que Dieu l'appelloit à lui, elle voulut y paroître avec la livrée de Vierges conſacrées à ſon Fils. Elle demanda donc l'habit religieux qu'elle reçut, & elle prononça les vœux de la Profeſſion avec de grands ſentimens de pieté, qui lui continuerent juſqu'à ſa mort arrivée le 7. Decembre 1634. Elle ſe nommoit ma Sœur Catherine de S. Alexis. *

* L'Editeur du Necrologe imprimé en 1723. s'eſt trompé en lui attribuant le miracle arrivé ſur ſa ſœur en 1628. & dont celle ci a ſigné une ſeconde fois la Relation en 1663. comme on l'a pu voir ci-devant Tome II. p. 187.

X. Rel. *On a cru devoir mettre de ſuite les Relations qui regardent les Religieuſes de la famille des* Arnaulds. *Pour celles qui ſuivront on les mettra ſelon l'ordre de leur Profeſſion, par laquelle elles appartiennent proprement à la Maiſon de* Port-Royal; *& on a rejetté à la fin de cette* III. *Partie, les Relations qui concernent quelques Novices & Penſionnaires dont les vies ont été très édifiantes.*

TA-

TABLE

Des Relations contenues dans ce Volume.

XXV. *Relation de la Mere Marie de l'Incarnation* LE CONTE, *Prieure de Port-Royal.* 1
I. Humilité de la M. Angelique. *Ibid*
II. Son detachement de toutes choſes. 4
III. Diverſes inſtructions à ſes Religieuſes. 6
IV. Diſpoſitions de la M. Angelique. 10
V. Autres inſtructions. 12
VI. Charité de la M. Angelique. 14
VII. Ses craintes de la mort & comment elle s'y diſpoſoit. 17
VIII. Humilité de la M. Angelique. 18
IX. Soin des enfans: premiers ſentimens de la M. Angelique. 20
X. Son amour pour la pauvreté. *Ibid.*
XXVI. RELATION *de la Sœur Marie de S. Joſeph* LORSONNE *Religieuſe Converſe. Sur la charité de la Mere Angelique à ſon égard.* [illegible]
XXVII. RELATION *de* M. HAMON *Medecin de Port-Royal, contenant quelques paroles remarquables de la Mere Angelique; avec l'extrait d'une Lettre du même ſur ſon caractere.* 35
XXVIII. RELATION *faite par* M. RETARD *Curé de Magny d'un Entretien qu'il eut avec la Mere Angelique. Sur quelques mauvaiſes coutumes aſſez communes dans les Monaſteres.* 43
XXIX. RELATION *de la Sœur Jacqueline de Sainte Euphemie* PASCHAL. 54
I. Raiſons qui ont porté la S. Euphemie à dreſſer cette Relation. 54
II. Ses parens s'oppoſent à ſes deſſeins. 55

III. Comment la M. Agnès parla à la S. Euphemie. 59
IV. Conduite de M. Singlin en cette occasion. 61
V. La S. Euphemie écrit à ses parens. 65
VI. Son entretien avec la M. Angelique. 67
VII. Suite de l'entretien de la S. Euphemie & de la M. Angelique. 80
VIII. Le frere de la S. Euphemie s'adoucit. 93
IX. Conduite de la M. Angelique, de M. Singlin & de la M. Agnès. 94
X. Desintéressement de la M. Angelique. 98
XI. Diverses observations de la S. Euphemie sur sa Relation. 102
XII. Discours de la M. Angelique sur differens sujets. 105
XXX. RELATION *de la Sœur Jeanne de Sainte Domitille* PERSONNE. 110
I. Caractere de la M. Angelique. *Ibid.*
II. Diverses instructions qu'elle donnoit. 113
III. Charité de la M. Angelique pour les enfans. 117
IV. Quelle étoit sa mortification & sa foi. 119
XXXI. RELATION *de la Sœur Philiberte de Sainte Magdeleine* MOUELLE. *Sur quelques Instructions que la Mere Angelique lui a données.* 120
XXXII. RELATION *de la Sœur Marie Dorothée* PERDREAU. 125
I. De quelle maniere la S. Perdreau connut Port-Royal. *Ibid.*
II. Elle retourne en son pays: charité de Port-Royal pour elle. 128
III. Elle revient à Paris, & entre à Port-Royal. 130
IV. Charité de la M. Angelique pour le frere de la S. Perdreau. 135
V. Sentimens de la S. Perdreau. 138
XXXIII. RELATION *de la Sœur Jeanne de Sainte Colombe* LEULLIER. 140
I. Charité de la M. Angelique pour les pauvres.

vres. *Ibid.*
II. Ses ſoins pour ſes Filles. 141
XXXIV. RELATION *de la Sœur Genevieve de Sainte Magdeleine* DE LA HAYE 142
I. Charité de la M. Angelique pour la S. de la Haye. *Ibid.*
II. Inſtructions qu'elle lui donne. 143
III. Vertus de la M. Angelique. 146
XXXV. RELATION *de la Sœur Charlotte de S. Bernard* DE SAINT-SIMON. 147
I. Caractere de la M. Angelique & quels étoient ſes diſcours. *Ibid.*
II. Son amour pour la pauvreté & la mortification. 150
III. Quelle étoit ſa foi. 153
IV. Idée qu'elle avoit de la pauvreté Religieuſe. 154
V. Sa charité pour les malades. 155
VI. Avis qu'elle donne à une Sœur foible. 156
XXXVI. RELATION *de la Sœur Gabrielle Marie de Sainte Juſtine* DE CONSEIL. 157
I. Deſintereſſement de la M. Angelique. *Ibid.*
II. Son amour pour la pauvreté & la ſimplicité. 160
III. Ses ſoins pour entretenir la charité entre ſes Filles. 162
IV. Avis qu'elle donne à l'une d'elle. 164
XXXVII. RELATION *de la Sœur Marguerite de Sainte Thecle* JOSSE. 165
I. Comment la S. Joſſe connut la M. Angelique. *Ibid.*
II. Idée qu'elle a d'elle par ſes Lettres à la Reine de Pologne. 166
III. Elle prend le deſſein de venir trouver la M. Angelique, & lui écrit, &c. 167
IV. La S. Joſſe vient à Port-Royal. 170
V. Diverſes remarques ſur les vertus de la M. Angelique. 172
VI. Suite du même ſujet. 173
XXXVIII. RELATION *de la Sœur Agnès de la*

Mere de Dieu DE CHOUY DE PENSIERES. *Sur quelques Inſtructions de la Mere Angelique à ſes Filles.* 176

XXXIX. RELATION *de la Sœur Marie Gabrielle de Sainte Catherine* HOUEL. *Sur pluſieurs actions de charité faites par la Mere Angelique, & ſur ſon humilité.* 179

XL. RELATION *de la Sœur Elizabeth de Sainte Anne* BOULARD DE NINVILLIERS. *Sur quelque diſcours de la Mere Angelique.* 183

XLI. RELATION *de la Sœur* N. 184

1. Amour de la M. Angelique pour la pauvreté. *Ibid.*

11. Son attention pour les malades. 186

XLII. RELATION *de la Sœur Anne Julie de Sainte Syncletique* DE REMICOURT. *Sur pluſieurs diſcours de la Mere Angelique.* 187

XLIII. RELATION *de M.* ARNAULD *le Docteur. Sur le deſintereſſement de la Mere Angelique.* 192

XLIV. RELATION *de M.* DU PLESSIS ARARIA. *Sur le même ſujet.* 194

XLV. RELATION *d'une Religieuſe Benedictine. Sur les graces que Dieu accordoit à la Mere Angelique pour le ſervice du prochain.* 196

XLVI. RELATION *de M.* LE NAIN. *Sur le deſintereſſement de la Mere Angelique & de ſon Monaſtere.* 197

Obſervation ſur les Ouvrages de la M. Angelique. 199

TROISIEME PARTIE.

Qui contient les Vies des principales Filles de la Mere Angelique.

I. RECUEIL *de* RELATIONS *ou Memoires pour ſervir à la Vie de la Mere Catherine* Agnès *de S. Paul* ARNAULD, *Coadjutrice de la Mere Angelique ſa ſœur, puis Abbeſſe de Port-Royal.*

Royal. 201
§. 1. *Abregé de la Vie de la Mere Agnès. Par la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD *ſa niece.* 202
I. La M. Agnès aide la M. Angelique ſa ſœur. *Ibid.*
II. Elle eſt Maitreſſe des Novices. 203
III. Elle eſt faite Coadjutrice. *Ibid.*
IV. Elle ſe demet de la Coadjutorerie; & eſt Abbeſſe du Tard. 205
V. Elle eſt elue Abbeſſe de Port-Royal. Son caractere & celui de la M. Angelique. 206
VI. Vertus de la M. Agnès. 208
VII. Elle eſt éprouvée par la perſecution. 209
VIII. La M. Agnès écrit au Roi. 210
IX. Fermeté de la M. Agnès. Mort de la M. Angelique. 216
X. Elle eſt enlevée de Port-Royal & miſe en captivité. 218
XI. Elle eſt réunie avec ſes Filles à Port-Royal des Champs. 220
XII. Elle voit la paix & meurt peu après. 222
§. 2. *Relation de diverſes circonſtances de la Vie de la Mere Agnès, avec quelques Remarques ſur ſes vertus. Par la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation* ARNAULD *ſa ſœur qui mourut dix huit ans avant elle.* 223
I. La M. Agnès va à Maubuiſſon. *Ibid.*
II. Elle va à Gomer-fontaine. 224
III. Sa conduite au Tard. 225
IV. Quelle fut toujours ſa charité pour la S. Anne Eugenie. *Ibid.*
V. La M. Agnès eſt Prieure puis Abbeſſe de Port-Royal. 226
VI. Vertu de la M. Agnès. 227
§. 3. *Relation de quelques particularités de la conduite de la Mere Agnès. Par la Sœur Françoiſe de Sainte Agathe de* SAINTE-MARTHE. 229
I. Occaſion de cette Relation. *Ibid.*
II. La M. Agnès revient du Tard. *Ibid.*

Mere de Dieu DE CHOUY DE PENSIERES. *Sur quelques Inſtructions de la Mere Angelique à ſes Filles.* 176

XXXIX. RELATION *de la Sœur Marie Gabrielle de Sainte Catherine* HOUEL. *Sur pluſieurs actions de charité faites par la Mere Angelique, & ſur ſon humilité.* 179

XL. RELATION *de la Sœur Elizabeth de Sainte Anne* BOULARD DE NINVILLIERS. *Sur quelque diſcours de la Mere Angelique.* 183

XLI. RELATION *de la Sœur* N. 184

I. Amour de la M. Angelique pour la pauvreté. *Ibid.*

II. Son attention pour les malades. 186

XLII. RELATION *de la Sœur Anne Julie de Sainte Syncletique* DE REMICOURT. *Sur pluſieurs diſcours de la Mere Angelique.* 187

XLIII. RELATION *de M.* ARNAULD *le Docteur. Sur le deſintereſſement de la Mere Angelique.* 192

XLIV. RELATION *de M.* DU PLESSIS ARARIA. *Sur le même ſujet.* 194

XLV. RELATION *d'une Religieuſe Benedictine. Sur les graces que Dieu accordoit à la Mere Angelique pour le ſervice du prochain.* 196

XLVI. RELATION *de M.* LE NAIN. *Sur le deſintereſſement de la Mere Angelique & de ſon Monaſtere.* 197

Obſervation ſur les Ouvrages de la M. Angelique. 199

TROISIEME PARTIE.

Qui contient les Vies des principales Filles de la Mere Angelique.

I. RECUEIL *de* RELATIONS *ou Memoires pour ſervir à la Vie de la Mere Catherine* Agnès *de S. Paul* ARNAULD, *Coadjutrice de la Mere Angelique ſa ſœur, puis Abbeſſe de Port-Royal.*

Royal. 201
§. 1. *Abregé de la Vie de la Mere Agnès. Par la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD *ſa niece.* 202
I. La M. Agnès aide la M. Angelique ſa ſœur. *Ibid.*
II. Elle eſt Maitreſſe des Novices. 203
III. Elle eſt faite Coadjutrice. *Ibid.*
IV. Elle ſe demet de la Coadjutorerie ; & eſt Abbeſſe du Tard. 205
V. Elle eſt elue Abbeſſe de Port-Royal. Son caractere & celui de la M. Angelique. 206
VI. Vertus de la M. Agnès. 208
VII. Elle eſt éprouvée par la perſecution. 209
VIII. La M. Agnès écrit au Roi. 210
IX. Fermeté de la M. Agnès. Mort de la M. Angelique. 216
X. Elle eſt enlevée de Port-Royal & miſe en captivité. 218
XI. Elle eſt réunie avec ſes Filles à Port-Royal des Champs. 220
XII. Elle voit la paix & meurt peu après. 222
§. 2. *Relation de diverſes circonſtances de la Vie de la Mere Agnès, avec quelques Remarques ſur ſes vertus. Par la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation* ARNAULD *ſa ſœur qui mourut dix huit ans avant elle.* 223
I. La M. Agnès va à Maubuiſſon. *Ibid.*
II. Elle va à Gomer-fontaine. 224
III. Sa conduite au Tard. 225
IV. Quelle fut toujours ſa charité pour la S. Anne Eugenie. *Ibid.*
V. La M. Agnès eſt Prieure puis Abbeſſe de Port-Royal. 226
VI. Vertu de la M. Agnès. 227
§. 3. *Relation de quelques particularités de la conduite de la Mere Agnès. Par la Sœur Françoiſe de Sainte Agathe de* SAINTE-MARTHE. 229
I. Occaſion de cette Relation. *Ibid.*
II. La M. Agnès revient du Tard. *Ibid.*

III. Elle eſt élue Abbeſſe de Port-Royal : effet de ſes inſtructions. 230
IV. Son exactitude en toutes choſes. 333
V. Sa charité pour ſes Filles. 236
VI. Sa conduite pendant le ſiege de Paris. 237
§. 4. *Relation touchant les Ouvrages compoſés par la Mere Agnès.* 241
§. 5. *Sentimens que la Mere Agnès avoit d'elle-même, qu'elle a temoigné en quelques rencontres, & que la Sœur Angelique de Sainte Agnès* DE MARLE *a écrit.* 250
§. 6. *Relation de la gueriſon d'une incommodité de la Mere Agnès, écrite par* M. LE MAISTRE. 251
§. 7. *Relation d'un Miracle operé ſur la Sœur Catherine de Sainte Suzanne* (CHAMPAGNE) *par un effet des prieres de la Mere Agnès, en* 1662. *au commencement de la perſecution.* 252
§. 8. *Relation abregée de la mort de la Mere Agnès, & de ce que M. Arnauld dit à ſon ſujet le lendemain de ſon enterrement.* 260
§. 9. *Image de la vertu de la Mere Catherine Agnès de S. Paul. Par la Mere Angelique de S. Jean.* 264
§. 10. *Relation de la Mere Angelique de S. Jean Sur le ſoin qu'avoient les Meres Angelique & Agnès d'empêcher leurs Filles d'avoir aucune curioſité.* 273
II. RELATION *de la Vie & des vertus de Madame* ARNAULD, *Religieuſe de Port-Royal ſous le nom de Sœur Catherine de Sainte Felicité. Par Madame le* MAISTRE *ſa fille ainée.* 275
I. Naiſſance de Madame Arnauld : ſon éducation, & ſon mariage. 275
II. Particularités ſur M. Arnauld ſon mari. 276
III. Leurs enfans. 280
IV. Vertus de Madame Arnauld & de ſon mari. 281
V. Qu'elle étoit la foi de Madame Arnauld & ſon amour pour ſes enfans. 286

VI. Elle pert ſon mari. 289
VII. Particularités ſur ſon ſecond fils. 290
VIII. Madame Arnauld ſe retire à Port-Royal & s'y fait Religieuſe. 291
IX. Ses infirmités & ſa patience, &c. 296
X. Elle pert l'un de ſes fils. 298
XI. Sa fille aînée prend l'habit de Religieuſe. 300
XII. Maladie & mort de Madame Arnauld. *Ibid.*
XIII. Son Teſtament. 306
XIV. Remarques ſur Madame Arnauld. 308
III. RELATION *de la Vie & des vertus de la Sœur Catherine de S. Jean* ARNAULD, *dite dans le monde Madame* LE MAISTRE. *Par la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD *ſa niece, & la Mere Magdeleine de Sainte Agnès* DE LIGNI. 313
I. Naiſſance de Madame le Maître, & ſes premieres diſpoſitions. *Ibid.*
II. Son mariage. 315
III. Dereglement de ſon mari: elle en eſt ſeparée. 317
IV. Quelle fut la vie de Madame le Maître depuis ſa ſeparation. 319
V. Elle vient demeurer à Port-Royal. 321
VI. Elle prend l'habit de Poſtulante: Converſion de ſes enfans. 325
VII. Elle ſe fait Religieuſe à Port-Royal. 327
VIII. Divers exemples de la vertu de Madame le Maître. 329
IX. Ses diſpoſitions pendant ſes maladies. 342
X. Sa tendreſſe pour M. de Sericourt ſon fils. 346
XI. Derniere maladie de Madame le Maître. 348
XII. Elle écrit à Mademoiſelle de Longueville. 350
XIII. Mort de Madame le Maître. 356
IV. *Recueil de* RELATIONS *ou Memoires ſur la Vie & les vertus de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation* ARNAULD, *ſœur de la Mere Angeli-*

gelique. 360
§. 1. *Memoire de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation* ARNAULD, *ſur le premier eſprit de Port-Royal, ſur ſa propre conduite, & ſur le bien que M. de S. Cyran établit dans le Monaſtere.* 361
I. La S. Eugenie entre à Port-Royal: quel en étoit alors l'eſprit. *Ibid.*
II. Diſpoſitions de la S. Eugenie depuis ſa Profeſſion. 366
III. M. de S. Cyran vient à Port-Royal: effet de ſes conſeils. 369
IV. Quelle étoit la direction de M. de S. Cyran. 372
§. 2. *Relation de la Mere Magdeleine de Sainte Agnès* DE LIGNI. *Sur la conduite de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation* ARNAULD *au Lys & à Maubuiſſon, & ſur ſes principales vertus.* 378
I. La S. Eugenie va au Lys. *Ibid.*
II. Sa conduite à Maubuiſſon. 380
III. On la fait revenir à Port-Royal. 385
IV. Quelles étoient ſes principales vertus. 392
§. 3. *Relation de la Sœur Marie Charlotte de Sainte Claire* ARNAULD D'ANDILLY. *Sur la vertu de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation* ARNAULD *ſa tante, & ſur ſa conduite à l'égard des Enfans.* 396
§. 4. *Relation de diverſes circonſtances de la Vie de la Sœur Anne Eugenie de l'Incarnation, & de ſa mort. Par la Mere Angelique de S. Jean ſa niece.* 405
I. Combien la vertu de la S. Eugenie étoit eſtimée. *Ibid.*
II. Elle eſt faite Souprieure. 407
III. Son humilité. 408
IV Elle eſt chargée du ſoin des Enfans. &c. 409
V. Ses infirmités: ſes diſpoſitions ſaintes. 413
VI. Sa derniere maladie, & ſa mort. 414

V. RELATION *de la Vie & des vertus de la Sœur Marie de Sainte Claire* ARNAULD. *Par la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD *ſa niece.* 419
I. Naiſſance & enfance de la S. Marie-Claire. *Ibid.*
II. Elle eſt élevée à Port-Royal : ſes diſpoſitions. 421
III. Elle ſe fait Religieuſe de Port-Royal. 425
IV. Elle va à Maubuiſſon avec la M. Angelique. 426
V. Retour de la S. Marie-Claire à Port-Royal. 429
VI. On l'envoye aux Iſles d'Auxerre, puis au Tard. 430
VII. La S. Marie-Claire revient à Port-Royal Ses preventions contre M. de S. Cyran. 433
VIII. Elle quitte ſes preventions, & ſe met ſous la conduite de M. de S. Cyran. 413
IX. Avis que M. de S. Cyran lui donna. 450
X. Progrès de la vertu de la Sœur Marie-Claire. 464
XI. Ses dernieres maladies. 475
XII. Sa mort. 478
XIII. Lettre de M. de S. Cyran à ſon ſujet. 484
VI. RELATION *abregée de la Vie & des vertus de la Sœur Magdeleine de Sainte Chriſtine* ARNAULD. *Par la Mere Angelique de S. Jean ſa niece.* 486
VII. RELATION *de la Vie & de la vertu de la Sœur Catherine de Sainte Agnès* ARNAULD, *fille aînée de M.* D'ANDILLY. *Par la Mere Angelique de S. Jean ſa ſœur.* 489
I. Entrée de la S. Catherine Agnès à Port-Royal. *Ibid.*
II. Quelle étoit ſa vertu. 490
III. Elle va à la Maiſon du S. Sacrement. *Ibid.*
IV. Son empreſſement pour être Profeſſe. 491
V. Sa Profeſſion. 494
VI. Sa mort. 495
VII. Idée que M. Singlin en avoit. 496

VIII. *Recueil des* RELATIONS *ou Memoires ſur la Vie & les vertus de la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD D'ANDILLY, *qui eſt morte Abbeſſe de Port-Royal.* 498

§. 1. *Relation de la Vie de la Mere Angelique de S. Jean.* 500

I. Naiſſance de la M. Angelique de S. Jean: qualité de ſon eſprit. *Ibid.*

II. Elle entre au Noviciat: ce que M. de S. Cyran penſoit d'elle. 501

III. Elle fait Profeſſion, & on la charge du ſoin des Penſionnaires & des Novices. 503

IV. Conduite de la M. Angelique à ſon égard. 504

V. La M. Angelique de S. Jean travaille à l'hiſtoire de ſa tante. 505

VI. Suite de la conduite de la M. Angelique à l'égard de ſa niece. *Ibid.*

VII. Menaces contre Port-Royal. Diſpoſition de la M. Marie Angelique. 511

VIII. La M. Angelique de S. Jean aſſiſte ſa tante pendant ſa maladie, &c. 513

IX. Sa conduite par rapport au Formulaire. *Ibid.*

X. Port-Royal excommunié. Diſpoſitions de la M. Angelique de S. Jean. 517

XI. Sa captivité; & comment Dieu l'éprouve. 518

XII. Elle revient à Port-Royal des Champs. Ses diſpoſitions pendant le reſte de la perſecution. 522

XIII. Elle fortifie M. de Saci. 526

XIV. Paix de l'Egliſe. Difficultés par rapport à Port-Royal. 527

XV. Paix donnée à Port-Royal. La M. Angelique de S. Jean eſt Prieure. 528

XVI. Dieu la prive de deux perſonnes très cheres. 529

XVII. Elle eſt élue Abbeſſe de Port-Royal. 531

XVIII. Renouvellement de la perſecution. 532

XIX. En-

XIX. Entretien de la M. Angelique de S. Jean avec M. de Harlai. *Ibid.*
XX. Motifs ſecrets de cette perſecution. 535
XXI. Suite de la conduite de la M. Angelique de S. Jean. 536
XXII. Elle eſt élue de nouveau Abbeſſe. 540
XXIII. Ses diſpoſitions à la mort de M. de Saci. *Ibid.*
XXIV. Mort de la M. Angelique de S. Jean. 541
XXV. Sentimens de M. Arnauld & de M. de Sainte-Marthe ſur cette mort. 542
XXVI. Lettre du P. Cerle à la M. Angelique de S. Jean. 546
§. 2. *Memoire ſur le caractere & les vertus de la Mere Angelique de S. Jean. Par M.* THOMAS DU FOSSE'. 550
§. 3. *Relation de la maladie & de la mort de la Mere Angelique de S. Jean. Par une Religieuſe de Port Royal.* 559
§. 4. *Eloge de la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD. *Par M. l'Abbé* DUGUET, *ſur les Memoires de M. Arnauld le Docteur, qui le pria de dreſſer cet éloge.* 574
IX. RELATION *abregée de la Vie des quatre dernieres filles de M.* ARNAULD D'ANDILLY, *dont trois ont été Religieuſes de Port-Royal.* 583
I. Les dernieres filles de M. d'Andilly ſont élevées à Port-Royal. *Ibid.*
II. Abregé de la Vie de la S. Marie Angelique de Sainte Thereſe. *Ibid.*
III. Abregé de la Vie de la S. Marie Charlotte de Sainte Claire. 591
IV. Des deux autres filles de M. d'Andilly. 595
X. RELATION *concernant quelques Religieuſes de Port-Royal parentes de la Mere Angelique. Par la Mere Angelique de S. Jean* ARNAULD. 602

Fin de la Table des Relations & des Sommaires.

Fautes à corriger.

Page 92. lignes 24. & 25. demiſſin *liſez* demiſſion. P. 105. l. 27. & 28. la vocation *liſ.* le metier. P. 183. *au titre* l. 2. Anne *liſ.* Sainte Anne. P. 285. l. 4. *après* 1605. *liſ. en note* Cette année M. Marion mourut. P. 306. l. 7. qu'elle *liſ.* que Madame Arnauld. P. 324. l. 27. qu'elle *liſ.* qu'il. P. 436. approiſa *liſ.* apprivoiſa. P. 437. à la premiere note XIV. *liſ.* XVI. P. 496. l. 17. belles *liſ.* telles. P. 500. l. 21. 2. Novembre *liſ.* 28. Novembre. P. 588. l. 11. La premiere *liſ.* La ſeconde.

A01
59826

N° 11900 M
2 vol 8°